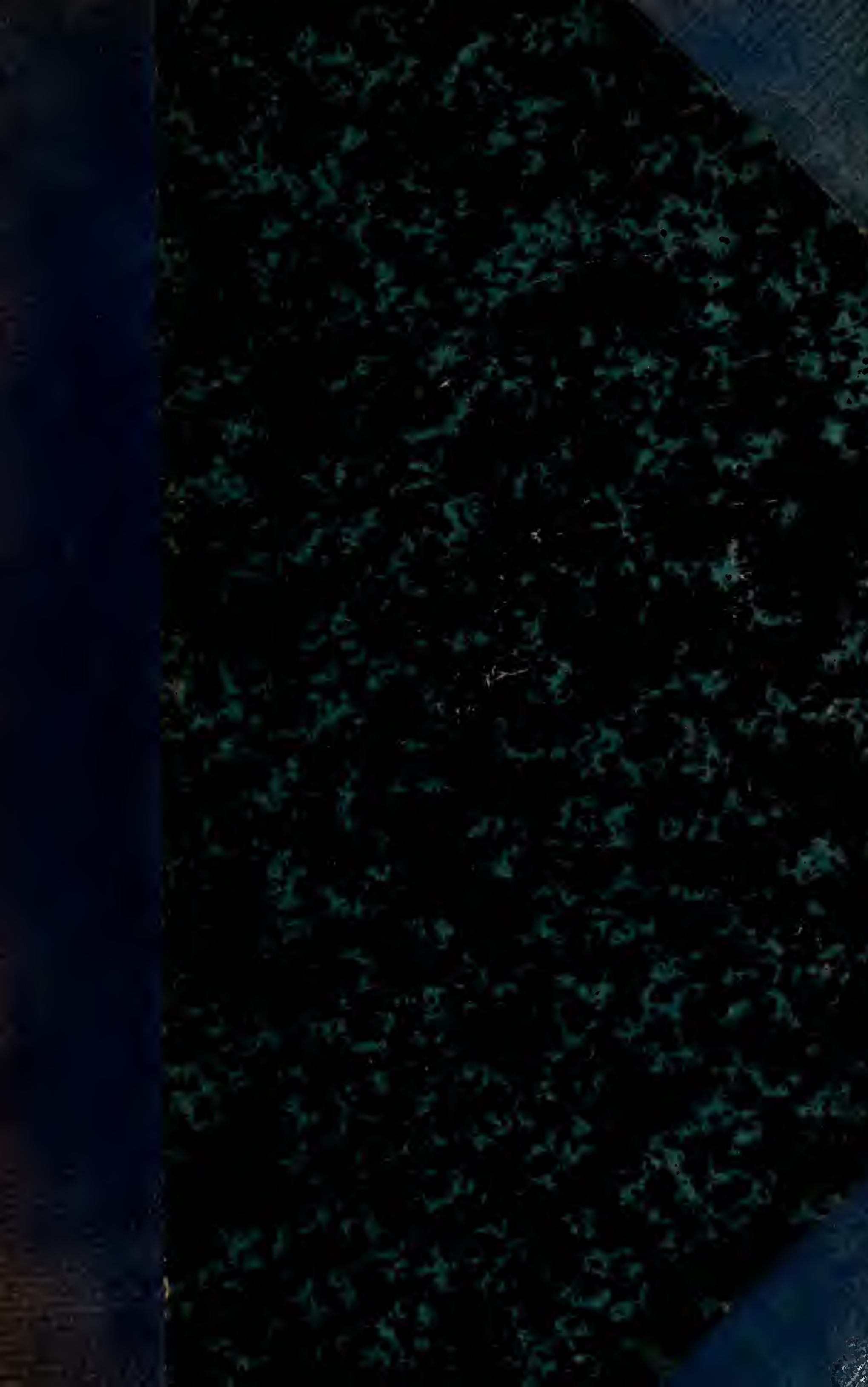
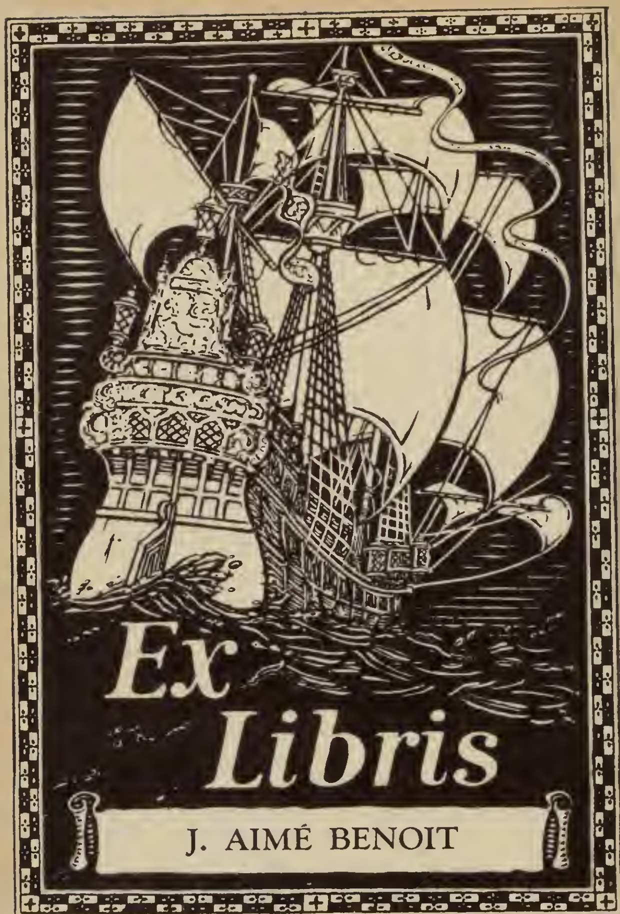



Ex
Libris
J. AIMÉ BENOIT


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

I

HISTOIRE DES PAROISSES ET DES CURES
DU
DIOCESE DE MONTREAL

Typographie Lemoine, N° 34 rue St Gabriel

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE

SUIVI DE RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA

TOME PREMIER

HISTOIRE DES PAROISSES DU DIOCESE DE MONTREAL





La croix est l'étendard de la civilisation
CHATEAUBRIAND

MONTRÉAL

Z. CHAPELEAU, LIBRAIRE-EDITEUR
Rue Notre-Dame

MDCCCLXVII

L'accueil bienveillant fait à l'*Annuaire de Ville-Marie*, les désirs de plusieurs personnes honorables, ceux de presque tous les membres du clergé, mais en particulier " *le vœu sincère*" du vénérable Pontife qui nous a honoré de sa haute approbation " *que l'auteur continue ses recherches consciencieuses*", en un mot l'opinion publique, dans notre sphère, nous imposait un devoir : nous y avons cédé, et nous étendrons, Dieu aidant, à toutes les paroisses du Canada, notre travail historique et statistique sur les *Institutions Catholiques de Montréal.*

L'*Introduction*, que nous avons mise en tête de cet ouvrage, nous dispense ici d'une préface. On y a vu comment, née d'un " *sentiment religieux et patriotique*", selon la belle expression de Mgr. de Montréal, notre pensée, si

simple d'abord, s'est développée et fécondée elle-même de l'abondance et de la richesse du sujet; par quel procédé naturel, sorti comme une première esquisse du délicieux spectacle de notre procession nationale et de son poétique programme, ce tableau de notre société s'est complété par l'aggrégation d'une multitude de renseignements pleins d'intérêt et d'encouragement, arrachés à l'inattention ou à l'oubli, et qui n'attendent, peut-être, pour entrer dans un cadre plus brillant et sous des couleurs plus vivantes, que le temps et une main plus heureuse.

Or, ce que nous avons fait pour la ville, on a cru que nous pouvions le faire, toute proportion gardée, avec égale utilité, avec égal intérêt, pour nos campagnes; qu'il y a dans le tableau de l'état progressif et de l'état actuel de toute paroisse, avec un motif d'encouragement pour elle-même, un mobile d'émulation pour les autres; que bien des institutions ignorées gagnent, pour les individus comme pour les masses, à être connues; que le souvenir même des sacrifices de nos ancêtres et de leurs héroïques efforts est une leçon, et qu'il y a là des titres de noblesse, ou du moins d'une noble satisfaction pour leurs descendants.

On a dit: "Racontons au peuple ses légendes, avant qu'il ne les oublie". Nous croyons, nous, qu'il vaut mieux encore lui raconter son histoire, surtout cette histoire locale, intime, pratique, qui est bien la sienne, cette his-

toire simple et fidèle qui met, sous ses yeux, l'origine, les progrès, les obstacles, les succès et les revers de ses institutions et de tout ce qu'il est appelé à continuer ou à créer à son tour.

Telle est la tâche que nous entreprenons aujourd'hui : le premier plan de chaque tableau nous mettra d'ordinaire en scène ces dignes missionnaires, qui furent, avec nos pères, les premiers pionniers de notre colonisation, et dont le souvenir comme les œuvres sont encore ce qui reste de plus vivant sur notre sol ; nous grouperons ensuite, sur une ligne plus ou moins serrée, les générations suivantes et les traces qu'elles ont laissées sur leur passage ; enfin nous donnerons la statistique la plus complète et la plus exacte de l'état actuel des hommes et des choses.

Les lacunes, que, forcément, nous serons obligé de laisser quelquefois dans notre plan ainsi conçu, montreront peut-être l'importance pour chaque paroisse, pour chaque mission, chaque collége ou communauté, pour chaque société et même, si l'on veut, pour chaque respectable famille d'avoir un livre distinct et séparé des registres de comptabilité, pour y inscrire, en temps opportun, tout ce qui se rattache historiquement, et à son point de vue, à chaque corps ainsi constitué. Que de belles pages nous aurions aujourd'hui, avec cette méthode, dans cette histoire intime du Canada !

En réponses à nos circulaires, quelques personnes nous ont avoué avec douleur que, dans des paroisses ou autres établissements déjà anciens, il ne restait aucune trace d'archives quelque peu intéressantes : c'est un motif de plus pour nous d'offrir ici, avec reconnaissance, nos sincères remerciments à Messieurs les curés et autres personnes qui nous ont transmis les renseignements qui étaient à leur disposition, et, en particulier, à MM. Vincent Plinguet et Pierre Poulin, prêtres pour leur généreuse coopération à la rédaction de cette première livraison.

Peut-être ceux qui ont été moins heureux dans leurs recherches, ceux mêmes qui ont cru échouer, tout-à-fait, se raviseront-ils : souvent, quelques faits, en apparence insignifiants ou mal liés, sont les premiers indices, les premiers anneaux d'une chaine qui vient d'ailleurs et d'un tout qui finit par se compléter.

L. A. Huguet-Latour.

PAROISSE

DE

LA VISITATION DE L'ILE-DUPAS

LETTRE SERVANT D'INTRODUCTION.

A M. J. O. Paré, prêtre, Chanoine, Secrétaire de Monseigneur l'Evêque de Montréal.

Monsieur,

Par votre lettre du 18 décembre 1862, vous me demandez de vous donner, sur ma paroisse, tous les renseignements qu'il me sera possible de me procurer, et qui pourraient, plus tard, servir de matériaux à l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Vous me pardonnerez, si je paraîs venir si tard à votre appel; c'est que la tâche n'était pas facile; vous me croirez aisément, lorsque je vous aurai dit que, dans les archives de ma paroisse, qui datent du 21 janvier 1704, il n'y a qu'une dizaine de feuilles volantes, où sont consignés les

actes de baptêmes, mariages et sépultures depuis l'établissement de la paroisse jusqu'à 1727 : que de là à 1749, il manque dix années complètes ; de plus, la première reddition de comptes de marguilliers ne date que de 1740 ; les actes d'élection de marguilliers ne remontent qu'à l'année 1807, et enfin je n'ai trouvé d'acte de délibération de fabrique ou de paroisse, pour la première fois, qu'en 1835, si on en excepte deux ou trois actes faits sur des feuilles détachées.

Que sont devenus les registres qui manquent?

Dans les premières années, les missionnaires n'écrivaient leurs actes que sur des feuilles non reliées, et on conçoit que la conservation de tels documents fût difficile. De plus, pendant que cette paroisse était desservie par le curé de Sorel, avant 1831, le presbytère de l'Ile-Dupas était occupé par des personnes qui, ne connaissant pas la valeur de ces vieux papiers jaunis par le temps, les employaient à différents usages : c'étaient, je suppose, des gens propres ; et comme ils manquaient de tapisserie, ils se servaient du papier qu'ils avaient en abondance sous la main ; aussi M. Marcotte, en arrivant à l'Ile-Dupas, dans l'automne de 1831, trouva-t-il toutes les armoires *emmuraillées* de son presbytère tapissées de feuilles de registres ; c'était un livre tout ouvert, mais malheureusement, les armoires ne pouvaient durer toujours ; elles disparurent bientôt dans la construction d'un nouveau presbytère—car elles eussent été des tablettes embarrassantes à conserver,—et comme l'ouvrage avait été fait en conscience, le papier, qui adhérait parfaitement au bois, dut être sacrifié.

M. Marcotte en recueillit toutefois un acte de baptême fait en 164... et signé par le P. Jogues, (ce baptême cer-

tainement avait été fait ailleurs, dans les courses apostoliques du Rév. Père, et l'acte en avait été déposé plus tard, avec d'autres peut-être, dans les archives de cette paroisse, car en 164... comme on le verra, il n'y avait pas encore ici de paroisse). Malheureusement, cet acte si précieux se trouve aujourd'hui perdu : M. Marcotte l'avait prêté à M. Paquin, curé de Saint-Eustache, qui travaillait alors à des mémoires sur l'histoire ecclésiastique du Canada, et la mort de M. Paquin, arrivée quelque temps après, ne permit pas à M. Marcotte de recouvrer ce document, qui était, pour lui, comme la relique d'un martyr.

Les registres, qui existent aux archives, ne contiennent guères que des redditions de comptes de marguilliers, et ne parlent en aucune façon ni des trois églises, ni des deux premiers presbytères bâtis dans cette paroisse. Pour les deux derniers presbytères, il existe des actes sur des feuilles volantes qui en donnent une connaissance suffisante.

Cependant, en parcourant ces redditions de comptes et en les confrontant les unes avec les autres, j'ai pu en tirer des déductions qui établissent à peu près la certitude ; mais, dans la plupart des cas, il ne peut y avoir de date précise.

Je me suis donc vu obligé, pour les renseignements qui me manquaient, de feuilleter les actes de baptêmes et de sépultures, faits tant dans la paroisse de l'Ile-Dupas que dans la paroisse de Sorel, grand nombre de contrats de famille, et de recourir à la tradition, et c'est un moyen bien long pour celui qui veut remonter à une époque déjà éloignée.

Voilà ce qui explique mon retard et ce qui fait voir d'avance qu'il y aura quelque lacune, dans cette notice, pour certains faits que je n'aurai pu constater.

Néanmoins, vous pourrez ajouter foi à tout ce que je rapporterai ; car je le déclare fondé sur des preuves que je crois certaines. J'ai apporté à ce travail tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable, parce que j'ai considéré votre projet éminemment utile pour la postérité ; c'est une belle idée dont je vous félicite dans toute la sincérité de mon âme. J'aurais désiré que ce travail fût plus digne de figurer parmi les œuvres que vous ne manquerez pas de recevoir de mes confrères ; mais que voulez-vous, l'on fait ce que l'on peut, et l'on donne ce que l'on a : ne m'en demandez donc pas davantage.

Ile-Dupas, ce 29 *mars* 1864.

V. PLINGUET, Ptre.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire remarquer, en commençant, que le nom de la paroisse s'écrivait autrefois sans la lettre *d* : M. Rameau, dans *La France aux Colonies*, écrit *Dupas* ; les Evêques de Québec dans leurs ordonnances, et tous les missionnaires et curés, qui ont écrit dans les registres jusqu'en 1808, ont écrit Dupas, du Pas, ou dupas ; mais cette dernière manière étant évidemment faute, je ne la témoigne que pour faire connaître toute la vérité. Le premier qui, à cette date, ait écrit île du Pads, est Mgr. J. O. Plessis, dans son ordonnance de visite. Mgr. Panet écrivait encore, en 1819, Dupas ; cependant, depuis 1808, les curés ont adopté cette orthographe de Mgr. Plessis, en écrivant du Pads : il est probable que celui-ci l'avait prise dans l'édition des Edits et

Ordonnances qui venait de paraître (1803), et qui donne le nom de la paroisse, Ile-du-Pads.

Cependant, tous les documents du temps que j'ai vus (et j'en ai vu un grand nombre de différents auteurs, en compulsant les papiers de famille dans cette paroisse), écrivent Dupas. On trouve dans les papiers de Sieur Antoine Duteau de Grandpré, de cette paroisse, 1o. une commission de capitaine donnée à Jacques Brisset, en 1706, par le Marquis de Vaudreuil, signée de sa main et scellée de son sceau, et dans laquelle le nom de la paroisse est écrit Dupas; 2o. une ordonnance de l'Intendant Raudot, signée de sa propre main en 1710, où on trouve encore Ile Dupas. D'ailleurs, c'est ainsi qu'il est écrit dans les Edits et Ordonnances originaux conservés dans les archives de Québec, comme il appert par le témoignage de M. Bouchette qui, dans la *Description topographique du Bas-Canada*, faite en 1815, dit avoir pris ses renseignements dans le registre de l'Intendance; il en cite la page, et en parlant de la concession de la seigneurie de l'île, il écrit Dupas. (*Page IX de l'Appendice.*)

D'ailleurs, le premier concessionnaire étant M. Dupas, comme le constatent, 1o. M. Rameau, qui a pris ses renseignements aux archives de Paris; 2o. les registres de cette paroisse, où on voit ce nom ainsi écrit (en 1766, Chs. Dupas, ou plutôt Brisset Dupas, était marguillier en charge), on a dû donner son nom à la seigneurie de l'île, et on a dû dire l'île Dupas, comme on a dit: l'île Perrot, les îles Bouchard.

Maintenant, doit-on écrire *Dupas* ou *du Pas?*

La question se trouvera tranchée par le nom et le titre du premier seigneur de l'Ile, qui lui a donné son nom Dans le contrat de concession que Mr. Alexandre de Ber-

thier fait, en 1677, de l'île Saint-Amand à M. Dupas, le nom de celui-ci est : *Pierre Dupas Sieur de Braché* (*a*), et il signe *Dupas*, etc., et non pas *Braché du Pas* ; donc on doit écrire *Dupas*.

Comment ce *d* s'est-il introduit ? demandera-t-on peut-être.

Je crois fermement que c'est par une faute de copiste. Tous ceux qui ont vu l'ancienne écriture française savent que souvent l's qui terminait les mots, était fait de manière à ressembler assez bien à *ds* ; aussi lorsqu'il s'est agi, au commencement du siècle, de livrer à l'impression les anciens Edits et Ordonnances, le copiste a-t-il pris l'un pour l'autre, et il a mis *ds* pour *s*. C'est ainsi que Dupas est devenu du Pads, et comme cette erreur parut dans le public revêtue d'une autorité officielle, elle fut adoptée comme l'orthographe véritable de cette paroisse. L'Honorable Maître-général des Postes a déjà reconnu cette erreur, et le sceau de la poste de cette paroisse porte Ile-Dupas ; et il est à espérer que tous ceux qui en prendront connaissance, reviendront à la véritable orthographe de ce nom.

Quoi qu'il en soit, la concession de la seigneurie de l'île Dupas et celle du Chicot fut accordée à M. Dupas, en 1672, le 3 novembre, sous la féconde administration de Talon, alors Intendant du Canada. (*La France aux Colonies*, p. 286, et *Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada*, par Stanislas Drapeau).

Ces deux seigneuries passèrent bientôt en d'autres mains.

(*a*) M. Dupas mourut à Sorel, le 20 décembre 1677, une fièvre violente ne lui ayant pas donné le temps de recevoir les sacrements : il fut inhumé au même lieu deux jours après.

" Le 11 novembre 1690, *noble homme* Charles Aubert " Sieur de Lachenaye, marchand de Québec, qui en était " en possession, comme étant aux droits du Sieur Dupas, " céda, par contrat passé par devant Me. Rageot, notaire, " l'île Dupas et les îles adjacentes, avec un quart de lieue " au dessus et un quart de lieue au dessous de la rivière " du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur, pour " 1500 livres tournois, à Jacques Brisset Sieur Courchène " et Louis Dandonneau Sieur Dusablet, représenté au " contrat par sa femme, Jeanne Lenoir (*a*). Dans le con- " trat, il reconnait avoir reçu 350frs., et pour les autres " 1150frs, les acheteurs devront payer, tous les ans, l'inté- " rêt, suivant l'ordonnance (5 par cent), jusqu'à parfait " payement qu'ils pourront effectuer en un seul ou plu- " sieurs, suivant leur convenance." Il y avait eu une maison sur l'île, mais il n'en existait plus alors.

On ne s'imagine pas aujourd'hui combien était rare l'argent à cette époque. Voici un fait qui peut en donner une idée. Les îles à l'Aigle et à la Grenouille, comprenant cinq cent soixante et cinq arpents en superficie, qui avaient été concédées le 19 octobre 1694, à Etienne Volland Sieur de Radisson, par M. le Comte de Frontenac et le Chevalier Seigneur de Champigny, Gouverneur et Intendant, furent vendues à Jacques Brisset par le dit Radisson, par contrat devant Me. Adhémar Saint-Martin, notaire à Montréal, le 13 juillet 1712, pour la somme de 300frs. du pays. En attendant le payement, qui devait être à la convenance du preneur, il y avait une rente de 15frs. par année, qui ne fut éteinte par le payement des

(*a*) Son nom était Jeanne-Marguerite Lenoir ; elle signait Jeanne Lenoir.

300frs. que le 21 janvier 1755. Un seigneur à qui il fallait quarante-deux ans et demi pour payer une somme de $50 !

Le nom de Louis Dandonneau Dusablay (*a*) paraît souvent dans les registres, toujours accompagné du titre de co-seigneur de l'Ile Dupas. Il était, paraît-il, de bonne noblesse, car le 9 novembre 1707, le Gouverneur, Marquis de Vaudreuil, Dame Louise-Elizabeth de Joibert, épouse de mon dit Seigneur le Gouverneur, et les Intendants Raudot, père et fils, assistaient au contrat de mariage de Delle M. Anne Dandonneau, fille du Seigneur Louis Dandonneau, avec Sieur Gauthier de la Véranderie, neveu du Sieur de Boucherville et frère cadet du Sieur de Varenne.

Jacques Brisset était beau-frère de L. Dandonneau, ayant épousé sa sœur, Marguerite Dandonneau. Il laissa, à sa mort, trois garçons et six filles, qui eurent chacun une part de la seigneurie ; les enfants de ceux-ci héritèrent, à leur tour, en subdivisant les parts, de sorte qu'il leur fut impossible d'en conserver la propriété. M. François Eno, qui, dès avant 1777, avait acquis toute la part échue aux descendants de Louis Dandonneau, se trouva plus tard possesseur de la seigneurie de l'île Dupas et du fief du Chicot. Sa veuve, qui en hérita, les laissa, à sa mort, à son neveu, Norbert Eno.

Ces seigneuries appartiennent aujourd'hui au fils de ce dernier, M. Fr.-Ant.- Edouard-Norbert Hénault, de la paroisse de Saint-Cuthbert. Son acte de naissance porte Eno.

Dans les registres de l'année 1705, on trouve le nom de Pierre Hénault dit Canada.

(*a*) Aujourd'hui, on écrit Dusablé.

Quelques terres seulement sont restées, comme part de seigneurie, à un des descendants de Jacques Brisset Sieur Courchène, qui, malgré la précaution qu'il prit de nommer ses trois fils Brisset Courchène, Brisset Dupas, Brisset Beaupré, n'a pu cependant empêcher ses descendants de s'appeler simplement Brisset dit Courchène. Que de noms dans cette île, pour ne pas parler des autres parties du Canada, nobles autrefois et aujourd'hui vulgaires !

Les nouveaux seigneurs eurent à cœur, paraît-il, de favoriser l'établissement de nouveaux colons dans l'île, puisque le 20 août 1703, ils concédèrent pardevant Me. Jean-Baptiste Pottier, *notaire royal et garde-notes du Roy, notre Sire en la Nouvelle-France, résident en la ville des Trois-Rivières* une terre devant servir à l'usage du curé, et sur la quelle devait être bâtie une église ou chapelle. Ce fut M. Chaigneau (dont le premier acte à Sorel est du 5 juillet précédent), prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, qui accepta, pour lui et ses successeurs, le contrat de cette terre, dont tout le prix consistait en un denier de rente annuelle et quatre messes basses à dire tous les ans et à perpétuité, à l'intention des donateurs.

On voit, par les contrats de concession, que toutes les terres de l'île Dupas furent concédées de 1700 à 1713. La plupart des premiers colons étaient venus de Champlain, à la suite du seigneur Brisset, qui était lui-même auparavant de cette paroisse.

On ne tarda pas à dire la messe dans la paroisse; car on voit, par un acte de baptême du 24 février 1704, que M. Chaigneau suppléa les cérémonies du baptême à un enfant, *à l'Isle Dupas, avant la sainte messe.*

Les habitants de l'île Dupas, aidés des habitants de Berthier, construisirent une église en bois, située sur la

terre de la fabrique, sur la pointe en haut de l'île, avec promesse de remettre, pour la construction de l'église de Berthier, quand elle se ferait, autant de matériaux qu'ils en auraient reçus eux-mêmes. On ne peut trouver de date précise de cette bâtisse; mais en 1708, le 22 octobre, M. Chs. de la Goudalie, missionnaire en l'île Dupas, dit qu'il a *inhûmé le corps de Joseph Bricet dans l'église faite depuis peu de temps, n'y ayant pas encore de cymetière.* Il n'y avait eu auparavant qu'une seule sépulture faite à l'île Dupas, le 20 mars 1706, par M. Chaigneau, qui ne spécifie pas autrement le lieu où il mit le corps. Il est donc à croire que l'église existait en 1706.

Cette église, qui était en bois, comme je l'ai dit, pouvait avoir trente à quarante pieds de longueur, car elle contenait vingt-quatre bancs dont l'un à l'usage des seigneurs et un autre à l'usage du capitaine de milice.

Le presbytère ne fut pas construit de suite. La tradition porte que le desservant se retira ou demeura pendant plusieurs années dans la maison du seigneur Dandonneau, située à vingt arpents de l'église.

On voit par une note de M. l'abbé Ferland, qu'en 1683, " M. Volant, prêtre (canadien) du séminaire de Québec.... " dessert Saurel (dont les registres remontent à 1670), St. " François, Autray, Berthier et la Rivière-du-Loup, " qui ont sept lieues d'étendue ; il y a une chapelle à " Saurel longue de trente pieds et large de douze, sans " presbytère ; le prêtre y fait sa résidence ; il y a 41 " familles et 262 âmes ; dixmes : 250 frs. du Canada."

Il est certain que le missionnaire de Sorel continua de desservir les environs pendant au moins vingt ans après. Mais Sorel était éloigné de dix lieues de Repentigny, où était le missionnaire le plus voisin de ce côté ; en descen-

dant, il fallait, pour en trouver un autre, aller jusqu'à quinze lieues, à Trois-Rivières : on comprend qu'avec la foi qui distinguait nos ancêtres, ils dûssent former des établissements, autant qu'il leur était possible, dans le voisinage de celui qu'ils regardaient comme leur père, et dont ils avaient si souvent besoin, pour leurs devoirs religieux.

L'île Dupas et la côte de Berthier ayant donc vu un bon nombre d'habitants s'établir sur leurs bords, il devint visible qu'il n'était pas juste que les colons de la côte nord eûssent à traverser le fleuve, en toute saison pour se rendre à l'église ; et que l'île Dupas étant au milieu, il était plus équitable, pour les habitants des deux côtés, que le curé y fût résident. M. Jean-Baptiste Arnaud fut donc nommé, le 27 août 1720, curé de l'Ile-Dupas et desservant de Berthier et de Sorel. Il prit possession régulière de sa cure le 19 novembre de la même année, et en envoya l'acte à l Evêché de Québec, où il est enregistré.

C'est le premier curé résident dont fassent mention les documents officiels conservés jusqu'à ce jour ; mais il est probable que son prédécesseur, M. Ysambert, fut aussi curé résident de l'Ile-Dupas, si les deux prédécesseurs immédiats de ce dernier ne le furent pas ; car M. Bouffandeau dit dans un acte de mariage du 20 juin 1719 : " Je, soussigné, prêtre de Ville-Marie, commis par Monsieur " de Belmont pour faire les fonctions curiales dans la " paroisse de l'Ile-Dupas et ses dépendances, en l'absence " de M. Ysambert, etc."

J'ai dit : *si les deux prédécesseurs*, MM. Chaigneau et de la Goudalie, *ne furent pas curés résidents de l'île*, c'est ce qui reste incertain. Mais si on fait attention que le missionnaire desservait alors les deux côtés du fleuve, et que parmi ces

paroisses, le nord était plus populeux dès 1706, puisque Saint-Sulpice contenait 61 habitants, La Valterie 117, Berthier 128, l'Ile-Dupas 55 et Sorel 104 (*La France aux Colonies*, p. 295), on sera porté à croire que le prêtre chargé de desservir ces différents lieux dût résider au centre pour la plus grande commodité de la population : ce qui est certain, c'est que des actes de mariages contractés entre des personnes de Saint-Sulpice et de LaValtrie, dans les premières années de l'établissement de la paroisse de l'Ile-Dupas, sont consignés dans les registres de l'Ile-Dupas, ainsi que les actes de sépultures faites dans les cimetières de ces différentes *côtes*, tandis qu'après l'année 1704, date des registres de l'Ile-Dupas, on ne retrouve plus dans les registres de Sorel d'actes faits pour les paroisses du nord ; ce qui semble démontrer que le prêtre missionnaire résida à l'Ile-Dupas, aussitôt que l'église y fût bâtie.

D'un autre côté, il semble que si le missionnaire eût résidé à l'Ile-Dupas, on aurait senti la nécessité de bâtir un presbytère plus tôt qu'on ne le fit ; cependant, ce ne fut qu'en 1716 qu'il fut bâti, comme on le voit par une ordonnance du 11 février de cette année, enjoignant à chacun des habitants de fournir trente-cinq pieds de bois d'équarrissage, six planches et trois madriers, suivant la répartition qui en avait été faite dans une assemblée de paroisse (*Edits et Ordonnances*, vol. 2, p. 447, édit. de 1854).

Plusieurs personnes se souviennent d'avoir vu une maison de trente pieds sur vingt-six que la tradition disait avoir été le premier presbytère.

Le 20 septembre 1721, MM. de Vaudreuil et Bégon avec Mgr. l'Evêque de Québec, avaient fait un réglement pour la division des paroisses en Canada, qui fut confirmé

par un arrêt du Conseil d'État du Roi en date du 3 mars 1722, et qui donne à la paroisse de l'Ile-Dupas les démarcations suivantes (*Edits et Ordonnances*, vol. 1, p. 455):

" L'Ile-Dupas. L'étendue de la paroisse de la Visitation située en cette isle, sera de tout ce qui appartient aux propriétaires de cette isle, savoir : le fief du Chicot étant sur le nord du fleuve, contenant demi-lieue de front, à prendre du côté d'en bas depuis le fief de Masquinongé, en remontant le fleuve jusqu'à la seigneurie de Berthier, les Isles à l'Aigle et à la Grenouille situées au-dessous de l'Isle Dupas, la dite Isle Dupas, l'Isle aux Vaches, située dans le chenail du nord, environ vis-à-vis le milieu de la dite Isle Dupas, et la petite Isle Saint-Pierre, située dans le chenail du sud, vis-a-vis le bout d'en-haut de la dite Isle Dupas ; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, Berthier, Dorvilliers, Dautray, La Noraye et Saurel, jusqu'à ce qu'il y ait un curé établi à Berthier et un à Saurel."

Le 16 septembre 1726, M. Arnaud, pour cause d'infirmité, obtint de Mgr. de St. Vallier une obligation de 400 frs. La paroisse fut alors desservie d'abord par le R. P. Emmanuel Crespel, curé de Sorel, et ensuite par M. Gaillard, qui résidait alors à Dautray, jusqu'au premier octobre 1729, époque à laquelle M. Arnaud put reprendre la cure, qu'il abandonna définitivement quelques années plus tard. Son dernier acte est du 17 octobre 1732. Depuis cette date jusqu'au 6 décembre 1737, il n'y a point de registre ; il n'y a que l'acte de sépulture de Jacques Brisset, co-seigneur de cette paroisse, qui fut inhumé dans l'église le 29 mars 1736, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en l'absence *de* curé, par celui de Saurel.

On voit, par cet acte, que Sorel avait alors son curé

résident, et comme le nom de M. Gaillard, qui avait, quelques années auparavant, desservi l'Ile-Dupas, pendant la maladie de M. Arnaud, ne se trouve pas sur les registres de Sorel, non plus que celui de M. Arnaud, après qu'il eût repris sa cure en 1729, il s'ensuit que le curé de l'Ile-Dupas ne fut chargé de la desserte de Sorel que jusqu'en 1726 ; il continua cependant à desservir Berthier et LaNoraye.

Dans un recensement fait en juin 1729, il se trouvait dans l'île Dupas 25 familles : 9 hommes au-dessus de 50 ans, 22 au-dessous de 50 ans ; 29 femmes ou veuves, 10 garçons et 11 filles au-dessus de 15 ans, 46 garçons et 44 filles au-dessous de 15 ans.

En 1742, quoiqu'il n'y eût pas à Berthier de curé résident, il devait y avoir une église ou chapelle et un presbytère, puisque l'Evêque de Québec date de Berthier son ordonnance de visite pour la paroisse de l'Ile-Dupas.

En 1749, l'église, qui ne comptait pas encore cinquante ans d'existence, menaçait déjà ruine ; de là l'ordonnance de l'Evêque de Québec que tout le monde lira avec intérêt, en admirant comme le bon Evêque prend soin de régler toute chose dans les moindres détails, pour qu'il n'y ait point de malentendu, et pour que tout le monde soit content :

" Nous, Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, Evêque de Québec, etc.

" Dans le cours de nos visites ce 4 juin 1749, Nous avons alloué et approuvé les précédents comptes et ordonné que dans la suite on rapportera tout au long et la recette et la dépense suivant ce qui est prescrit dans notre Rituel.

" Ordonné 2o. de faire nettoyer le cimetière.

“ 3o. Avons ordonné de bâtir une nouvelle église plus vaste et plus décente ; déclarons que faute de ce faire, Nous serons incessamment obligé d'interdire celle qui subsiste, à moins qu'elle ne soit parfaitement raccommodée.

“ 4o. Permettons, sur les représentations d'un très-grand nombre d'habitants,à M. Dugué, mission. et au marguillier en charge et à d'autres nommés par une délibération, de changer la terre actuelle de l'église avec une terre qu'offre un nommé Beaupré d'un arpent de front sur toute la profondeur de l'isle, à la charge de fournir un chemin nécessaire sur ce qui lui reste, le dit échange fait et après avoir obtenu l'agrément de Madame DuSablé, ordonnons que l'église que l'on doit construire en pierres soit placée sur le dit arpent.

“ Consentons que les seigneurs soient placés dans la nouvelle église et ayent les mêmes honneurs qu'ils ont de droit dans celle qui subsiste maintenant.

“ Les proportions de la dite église seront trente-deux pieds de large de dedans en dedans, et la longueur au moins de soixante-huit ou soixante-dix pieds.

“ Ordonnons que les habitants de l'Isle St. Ignace et de l'Isle Madame y contribuent également que ceux de l'Isle Dupas.Pour cet effet,il sera tenu une délîberation et nommé des syndics pour faire un état estimatif des dépenses et obtenir de M. le Commissaire la permission de faire la répartition et en poursuivre l'homologation. Avons exhorté, auparavant de commencer la bâtisse, les habitants tant de l'Isle Dupas que de l'Isle St. Ignace à travailler de concert à faire le chemin.” — Du consentement des habitants cy-dessous dénommés, sçavoir : Jean Bernard Brisset, Marie Billi pour son époux, Alexis Auré, Noel Carpentier, Charles Fafard, Joseph Didier, tant pour luy

qu'au nom de la veuve Préville, Pierre L'oiseau, Laurent L'oiseau,Pierre Duteau, Pierre Cailla,Alexis Duteau, Réné Rinville, Marie Neveu pour son mari, Catherine Duteau Joseph Brisset, Charles Dandonneau.

" Avons ordonné qu'à l'exception des bancs des seigneurs, du capitaine, les bancs de la nouvelle église seront tirés au sort par les habitants de l'Islé Dupas, de l'Isle St. Ignace et l'Isle Madame. Les habitants qui ont des bancs dans l'ancienne église ne payeront point d'entrée ; tous les autres ne payeront qu'une pistole pour la première fois. La rente des bancs sera toute égale d'un écu par an.

" Avons déclaré qu'on peut et qu'on doit faire crier les bancs après la mort du dernier possesseur.

" Avons ordonné de faire donner le pain béni dès dimanche prochain, en passant la maison de M. la Coulonnerie.

" La présente ordonnance sera lue et publiée au prône de la Grande Messe et copie d'icelle à Nous envoyée sous deux mois. (*Ajouté de la main même de l'Evêque*) : Bien entendu que les marguilliers prendront tous les matériaux de l'église, du cimetière et du presbytère et les pierres pour leur nouvelle bâtisse.

(Signé) † h. m. Evêque de Québec.

Par Monseigneur,

SARAULT."

On voit, par cette ordonnance, que le fief du Chicot, qui aujourd'hui fait partie de la paroisse de Saint-Cuthbert, ne faisait déjà plus partie de la paroisse de l'Ile-Dupas ; celle-ci se composait alors (outre les îles à l'Aigle et aux Vaches, où personne n'était encore établi, et qui ne

sont guères considérables), des trois îles mentionnées dans l'ordonnance. L'île Madame n'appartient plus à la paroisse de l'Ile-Dupas, et fait, depuis longtemps, partie de la paroisse de Sorel.

Je ne quitterai pas cette première église de la paroisse sans rapporter tout ce qui s'y rattache. L'on croit assez généralement ici qu'il y eut un prêtre inhumé dans cette église ; quoique, dans les registres qui existent, je n'aie rien découvert qui pût confirmer cette tradition, je crois celle-ci fondée sur une *histoire de revenant*, que j'ai hésité à consigner ici ; mais me souvenant de celle racontée par M. le chevalier J. C. Taché, dans ses *Forestiers et Voyageurs* des *Soirées Canadiennes* (vol. de 1863, p. 167) : pourquoi pas ? me dis-je, et la voici :

On avait remarqué plusieurs fois, dans l'église, au milieu de la nuit, une lumière plus forte que celle donnée par la lampe ordinaire ; d'abord on en fit peu de cas ; puis, comme la lumière continuait d'apparaître toutes les nuits, on s'en émut, et on résolut d'éclaircir la chose ; on se réunit donc au nombre de quatre à cinq pour se donner un peu de courage, et l'on s'avança sur une seule ligne vers l'église; mais quelle ne fut pas la stupéfaction de ces hommes, lorsqu'ils virent au pied de l'autel un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, et demeurant toujours au même lieu ! Ils n'osèrent pas entrer et s'en retournèrent, même un peu plus vite qu'ils n'étaient venus, et, de retour chez eux, ils se livrèrent à mille conjectures.

En entendant parler de ce qui se passait, un nommé Jacques Valois (le trisaïeul de celui de qui je tiens ces détails, et le père de ceux qui s'établirent à LaChine et à la Pointe-Claire), plus brave que les autres, s'engagea à entrer dans l'église, pour voir de

plus près ce dont il s'agissait. Un soir donc, après la veillée avec ses amis, il se rendit à l'église, fit sa prière et attendit. Vers minuit, il vit un prêtre, en soutane, sortir de la sacristie, allumer deux cierges aux extrémités de l'autel, tout préparer pour une messe, et rentrer dans le lieu d'où il venait de sortir. Quelques instants après, il l'en vit ressortir, revêtu de ses ornements, portant le calice, et monter à l'autel. Pensant bien que la messe allait avoir lieu, notre Valois se rend au pied de l'autel, sert la messe qui se dit à l'ordinaire, et reconduit le célébrant à la sacristie ; celui-ci, après avoir salué la croix, se tourne de son côté et lui dit : "Depuis trois ans, je viens ici toutes les nuits, pour "redire une messe que j'ai dite avec trop de précipitation "pendant ma vie ; j'étais condamné à y venir jusqu'à ce "que j'eusse trouvé un servant; grâce à vous, ma pénitence "est terminée, je vous remercie." Et il disparut,

Dans ces traditions, il y a toujours un enseignement ; la morale de la légende de M. Taché est : Respect aux morts ; la conséquence de celle que je viens de rapporter est qu'il faut rendre service à *tous* ceux qui ont besoin de nous. N'en pourrait-on pas tirer une autre : qu'il ne faut pas avoir peur des morts ? De ces trois conséquences, la première et même la seconde seront facilement admises de tout le monde ; mais pour la troisième, je pense que d'ici à longtemps, il y en aura plus d'un qui aura de la peine à l'admettre comme règle de pratique. Que voulez-vous, n'est pas *Valois* qui veut.

En 1750, la population de l'Ile-Dupas fournissait trente-six hommes de milice (*La France aux Colonies*, p. 303).

En conséquence de l'ordre de l'évêque, il se fit une assemblée des paroissiens qui reçurent avec soumission son ordonnance, et le 29 janvier 1750, Me Monmerqué,

notaire royal, résidant à Contrecœur, passait le contrat d'échange qui devait placer l'église et la résidence du curé à une demi-lieue plus bas dans l'île ; la terre nouvelle conservait seulement l'obligation du denier de rente annuelle et des quatre messes à l'intention des premiers donateurs. Ce fut M. Duguay, curé, qui accepta ce contrat, avec MM. Joseph Casaubon-Didier, marguillier en charge, et Joseph Denis, second marguillier. Il n'y a toujours eu et il n'y a encore, dans cette paroisse, que deux marguilliers dans le banc-d'œuvre.

Il n'y avait plus qu'à bâtir. Aujourd'hui, toutes les démarches à faire, les frais de répartition effraient un peu ceux qui ont à les faire ; alors on n'y pensait pas ; le tout se faisait à l'amiable et était bientôt terminé. Pour vous mettre à même de mieux juger, je ne puis résister au plaisir de vous copier ici un document qui vous présentera : 1o le résultat d'une assemblée de paroisse ; 2o la répartition et ses différentes parties ; 3o l'homologation. Ne vous effrayez pas trop ; malgré l'énoncé de ces trois chefs, ce ne sera pas long ; ce sera plus long à copier, d'autant plus que j'en dois conserver exactement l'orthographe. Voici :

" Ce jour quatorzième juin de l'année mil sept cents
" cinquante à l'issue de la grande messe les quatres sin-
" dics et les marguilliers en charge de la parroisse de la
" visitation de la tres Ste. Vierge en l'isle-Dupas sestant
" assemblés avec tous les autres habitants de la dite par-
" roisse en la maison presbiteralle et ce apres avoir été
" avertis au pronne de la grande messe le dimanche pre-
" cedent pour faire la repartition des materiaux néces-
" saires pour la batisse d'une nouvelle Eglise de pierre
" ordonné par Monseigneur Leveque en sa visite le qua-

" trieme juin de l'année mil Sept cents quaranteneuf " apres avoir cueilli les voix d'un chacun, ils ont con- " venus et tombés daccord decequi suit scavoir.

" 1mo. que chacqu'un habitant et autres ayant des terres " dans la dite parroisse fourniront pour la batisse de la " dite Eglise une toise moins un demie quard de pierre, " trois barriques de chaux, six madriés de dix pieds, " huit planches de dix pieds et dixhuit livres en argent " du pays.

" 2do. la dite assemblée a deliberé et convenue qu'en " cas que quelqu'un de ceux qui ont des terres dans la " parroisse refuse de fournir ce qui a été deliberé que les " sindics ayent a se pourvoir par Monsieur le commissaire " et Subdelegué de Mr l'intendant pour par voix de jus- " tice et contrainte obliger les contrevenants.

" 3io. la dite assemblée a deliberé et convenue que ceux " qui ne voudrons pas charoïer la pierre soient condamnés " par Monsieur le commissaire a payer la somme de qua- " rante livres par toise de pierre.

" 4to. l'assemblée a deliberé et convenus que ceux qui " ne fourniront pas de journées aux massons et aux " charpentiers pour la batisse de l'Eglise payerons à ceux " qui travailleront en leurs lieux et place trois livres par " jour, si ce n'est en cas de maladie en quel cas ils ne " payeront rien.

" Fait et passé, et convenus en la maison presbiteralle, " le meme jour et an que dessus enpresence de touts les " habitants désnommés cy après lesquels supplient hum- " blement Monsieur le commissaire d'homologuer la ditte " deliberation et d'authoriser les sindics pour agir en con- " séquence de ce qui a été convenus et deliberé par l'as- " semblée dont la plus grande partie deceux qui étaient

" presents ont declare ne scavoir signer de ce enquis
" par l'ordonnance a la reserve de Mr Caillia capitaine
" de milice, de Charles fafard second capitaine, d'An-
" toine Brisset, de Charles Dandonneau, de joseph ri-
" vard et de pierre loiseau qui signent apresque tous
" les autres habitants cy apres désnommés et consen-
" tants à la ditte deliberation auront été inscrits sur la
" presente repartition par noms et surnoms comme sobli-
" geant de bonne volonté et sans contrainte a executer de
" point en point touts les articles cy dessus mentionés,
" scavoir

" Ce tout considéres touts ceux qui consentent a la
" susdite repartition supplient de rechef M. le commis-
" saire d'ordonner que les sindics fassent saisir les ter-
" res, grains, ou meubles des contrevenants en foy de
" quoy les desnommés cy devant qui ont déclares sca-
" voir signer signent pour toutte l'assemblée ainsique
" pour eux le meme jour et au que dessus. (signé) Cathe-
" rine Lepellé. Charles Fafart, Antoine Bricet. joseph
" rivard. Charles dandonneau. pierre Caillia. pierre loi-
" seau.

" Veu l'acte d'assemblée cy donnée ensemble la repar-
" tition faite par les habitants de la Paroisse de la Visita-
" tion à l'Isle Dupas, pour la Batisse d'une Eglise en
" pierre, nous l'avons homologuée et homologuons
" pour être executée selon sa forme et teneur a peine
" contre les contrevenants de douze livres d'amende apli-
" cable à la fabrique de la d" Paroisse. Dont & du tout don-
" nous executoire."

" fait à Montréal le 18 juin 1750.

" Mandons"

(*La signature est déchirée.*)

L'année où eut lieu la pose de la première pierre de cette église est marquée par ce compte de recette qui trouve sa place entre la collecte du mois de février et celle du mois de mars (les collectes sont toutes marquées par ordre de mois) :

1751. *Reçu pour la première pierre et la queste cy* 1 *fr.* 10*s.*

L'église, qui avait soixante et douze pieds sur trente, était terminée à la fin de l'année 1752 ou au commencement de 1753, car le marguillier de cette première année ne rend compte que du payement de vingt-deux bancs, ce qui était le nombre exact que contenait la première église, et dans la reddition de compte du marguillier de 1753, les bancs se trouvent au nombre de quarante et un payant, quarante-trois en tout.

Les bancs continuèrent jusqu'en 1780 inclusivement à ne payer qu'un écu de rente annuelle ; en 1781, ils commencèrent à être de divers prix et ont toujours continué depuis à être vendus au plus haut enchérisseur et à payer pour rente annuelle le prix auquel ils étaient adjugés, sans entrée distincte du prix d'adjudication.

C'est un peu avant l'époque de la bâtisse de cette église à l'Ile-Dupas que la paroisse de Berthier eut son curé résident. Un jugement de l'Intendant du Canada, donné le 23 février 1748, témoigne que le Père Michel LeVasseur faisait alors les fonctions curiales de Berthier (*Edits et Ordonnances*, Vol. 2, p. 581). De plus, M. Duguay déclare dans l'acte d'un baptême qu'il fit le 6 février 1747, que l'enfant étant de Berthier, les parens ne sont venus le trouver que parce que leur missionnaire était absent. On voit aussi par une ordonnance de 1747 que M. Jorian était alors curé de Berthier (*Edits et Ordon.*, Vol. 3, p. 367).

M. LaTaille, qui, en 1751, avait succédé à M. Duguay, demeura dans l'Ile-Dupas jusqu'en 1766, et fut le dernier curé résident de l'île à cette époque.

Le nombre des prêtres était si peu considérable alors que l'évêque ne pouvait en consacrer un exclusivement à une aussi faible population. On annonça donc aux paroissiens que doréuavant ils seraient desservis par le curé de Sorel. Quelle triste nouvelle ce fut pour eux ! Que de larmes ils répandirent, lorsqu'ils virent leur curé, après leur avoir dit un dernier adieu, s'éloigner d'eux, pour ne plus revenir !

Lorsqu'une paroisse voit son curé remplacé par un autre, elle regrette toujours celui auquel elle s'est attachée ; c'est son père, c'est son prêtre, comme je l'ai entendu dire quelquefois énergiquement, et bien des larmes amères sont souvent versées. Pourtant, elle sait que son successeur est nommé, il va arriver ; les secours spirituels seront les mêmes et aussi faciles, on n'en sera pas plus privé qu'auparavant; la famille sera toujours avec son père ; mais ici ce n'est plus la même chose : dans la pensée de ces pauvres abandonnés, ils sont orphelins, ils entrent dans une autre famille, ils ne s'y croient reçus que par charité ; ce curé, c'est le curé de la paroisse voisine, ce n'est pas le leur, il ne vit pas au milieu d'eux, comme un père au milieu de ses enfants. Et puis tous les quinze jours, pour la messe (*a*), pour chaque baptême, pour chaque malade, etc., il faudra faire deux fois (l'aller et le retour) une ou deux lieues en canot, et tout habiles

(*a*) Depuis 1817, M. Kelly ayant un vicaire, la messe eut lieu tous les quinze jours à l'Ile-Dupas ; mais avant cette époque, les curés de Sorel, n'ayant point de vicaire, ne pouvaient donner la messe à l'île qu'environ une fois par mois.

que soient les habitants des îles à diriger un canot, il y a les vents et les glaces de l'automne et du printemps, avec lesquels il faut bien compter un peu et quelquefois beaucoup ; et s'il y a quelque malade en pressant danger de mort dans ces moments-là....... Et dans le temps du catéchisme, quel embarras pour les enfants qui se préparent à la première communion ! Encore, si cette privation ne devait durer que quelques mois, quelques années même ; mais, de 1766 à 1831, pendant soixante et cinq ans, les habitants de l'Ile-Dupas furent desservis par les curés de Sorel. Pendant trente-trois ans, ils furent privés du bonheur de recevoir chez eux la visite de leur évêque ; cette fête de famille, si chère au cœur de tous nos bons habitants, que ni la pluie, ni la distance, ni les travaux, quelque pressants qu'ils soient, ne peuvent les retenir, quand il s'agit d'en jouir, cette fête n'existait pas pour eux. Ils n'étaient qu'invités, comme des étrangers ; ils ne pouvaient faire les honneurs de la réception à celui pour lequel ils avaient un respect qui n'avait d'égal que leur amour ; ils n'étaient pas les maîtres du lieu ; aussi, tandis que la joie et l'allégresse éclataient sur tous les visages autour d'eux, on voyait les larmes couler silencieusement sur leurs figures attristées. Pauvres gens ! qu'ils ont souffert pendant un si long temps !

Quand un curé, après une absence de quelques jours, revient dans sa paroisse, il entend souvent répéter autour de lui : " Oh ! nous sommes contents de vous voir re-
" venu, nous nous sommes ennuyés, et quoique nous
" n'eussions pas besoin de votre ministère, nous sentions
" que vous n'étiez pas là, et nous avions besoin de vous
" voir."

Cela est naturel, car le prêtre est la vie de sa paroisse,

et nos habitants le sentent bien. Que s'il en est ainsi pour un éloignement de quelques jours, qu'est-ce donc, lorsqu'il y a absence continue ? Pour le comprendre, il faut avoir entendu ceux qui ont éprouvé cette privation, raconter eux-mêmes leurs peines d'autrefois. Le souvenir qu'ils évoquent ainsi fait quelquefois perler une larme au bord de leurs paupières, mais en l'essuyant : " C'est de bonheur, disent-ils, que nous pleurons, tant " nous sommes heureux maintenant."

M. Filiau, qui était curé de Sorel depuis 1762, commença à desservir la paroisse de l'Ile-Dupas en 1766. Dans un acte de reddition de compte d'un marguillier en 1769, il se dit curé de la paroisse de la Visitation N.-D. *dans l'île Saint-Antoine*, seigneurie de Dupas. Ne serait-il pas probable que, lorsque l'île Saint-Ignace, que M. Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, nomma ainsi le 18 septembre, par égard pour le R.P. Paul LeJeune, supérieur des Jésuites, qui l'accompagnait dans une visite sur le fleuve Saint-Laurent en 1637, fut réunie à la paroisse de la Visitation, l'île où était située l'église ait été, à son tour, mise, par quelque père Récollet, sous l'invocation de saint Antoine ? Toujours est-il certain que le chenal, au nord de l'île Dupas, porte encore aujourd'hui le nom de chenal de Saint-Antoine. L'eau, qui ne garde aucune trace, a retenu son nom, tandis que la terre a perdu le sien ; il est vrai qu'elle n'est pas terre ferme(*a*).

(*a*) J'ai trouvé, depuis que ce qui précède est écrit, deux documents de 1706 : un contrat de concession, et un contrat de mariage, reçus tous deux par Me Antoine Adhémar-Saint-Martin, notaire à Montréal, où il fait mention de l'île Saint-Antoine, autrement nommée île Dupas. En 1705, Daniel Normandin, notaire à Champlain, dit aussi dans un acte, île Saint-Antoine, à plusieurs reprises. Michel Lefebvre Lasiseres, arpenteur des Trois-Rivières, appelle aussi dans trois procès-verbaux de 1701, l'île Dupas, île Saint-Antoine de Padoue. Ainsi ce n'est pas

En 1774, M. Filiau fit présent à la paroisse, pour la visite des malades, d'une calèche qui coûta $8.33, et il fit faire, à ses frais, un confessional qu'il paya $8.00.

Voici un état des principales dépenses de la fabrique, qui montre les réparations et les décorations que l'on fit à l'église, et le temps où elles furent faites, ainsi que le prix qu'elles coûtèrent :

		frs.	s.
1774.	Tableau de la Visitation en bas-relief, par M. Hardy, sculpteur d'Yamachiche	450	0
1778.	Surplis et linge	200	0
1779.	Rétablissement des planchers du sanctuaire et de la nef	514	17
1780.	Réparations à l'intérieur de l'église	348	0
1781.	Décorations à l'intérieur	1641	0
1786.	Ornements, dais et tapis	430	0
1788.	Tableau du maître-autel, un autre de saint Roch et cadres	607	0
1792.	Encensoir d'argent	624	0
1799.	Ostensoir d'argent	500	0
——.	Bénitier d'argent	318	0
1800.	Argenture d'un christ et de six chandeliers de bois	270	0
1802.	Un autel à la Romaine ; c'est celui qui est encore dans l'église, tel que redoré en 1825	892	0
1804.	Châssis neufs de l'église	528	0
1820.	Décorations à l'intérieur, par Quevillon, sculpteur	2797	0
1825.	Peinture et dorure, par Glackmeyer	2018	0
1831.	Stalles du chœur et confessional, par Vincent Chartrand et Marquet	624	0
——.	Réparations à la chapelle Saint-Roch, par les mêmes	3000	0
——.	Tableau de saint Roch, par Audy	192	0

Celui qui avait été acheté en 1788 fut alors donné à l'église de Saint-Ambroise de Kildare.

---

seulement lorsque l'île Saint-Ignace fut réunie en paroisse à l'île Dupas, que celle-ci prit le nom de Saint-Antoine ; elle était ainsi nommée avant qu'il y eût une église ; elles reçurent peut-être leurs noms en même temps ; toujours ce fut une belle idée de placer ces deux îles, les plus considérables de toutes celles qui sont situées à l'entrée du lac Saint-Pierre, sous l'invocation des patrons des deux maisons religieuses qui avaient envoyé les premiers missionnaires en Canada. Elles avaient, ce semble, par ce trait de ressemblance, un certain droit d'être réunies en une seule paroisse ; ce fut, de plus, un prêtre de Saint-Sulpice qui en commença la desserte. Toutes ces considérations contribuent à rehausser davantage, à nos yeux, la paroisse de l'Ile-Dupas, car on est toujours fier de son nom et de ses ancêtres, et on a raison de l'être, quand ils sont honorables.

Y eut-il un presbytère construit, à l'endroit où fut la seconde église, à une demi-lieue de la première, ou le curé se servit-il d'une maison qui aurait été sur la terre, lors de l'échange ? C'est ce qu'on ne peut découvrir ; cependant, la première supposition est plus vraisemblable. Toujours est-il que le 19 juin 1774 (comme le témoigne un marché, *fait de bonne foi*, qu'on trouve aux archives de la fabrique), M. Filiau et les syndics, Jos. Dandonneau, Vital Vilandré, Jean-Baptiste Lincourt et Louis Plante, firent marché avec Antoine Parant, maître-entrepreneur en *massonne* (*a*), pour un presbytère de quarante et un pieds de long sur trente-trois de large, en dehors, à commencer le 10 juin 1775, et le continuer jusqu'à la perfection en ce qui dépend du marteau et de la truelle, pour la somme de $79.17. Les syndics s'obligent de plus à loger, nourrir et coucher tous les ouvriers, de faire mettre *à pied d'œuvre* tous les matériaux nécessaires à l'ouvrage, promettant aussi des hommes de corvée selon le besoin. L'ouvrage fut terminé dans l'automne suivant, car le 4 février 1776 (témoin ici un second document semblable au premier), M. Martel, alors desservant de l'Ile-Dupas, et les syndics sus-nommés passèrent un marché avec Louis Cartier, maître-entrepreneur en menuiserie ; celui-ci promit de faire tout l'ouvrage nécessaire pour bien terminer le presbytère, qui devait être livré à la fin de juillet suivant, pour la somme de $58.33. Les syndics s'obligent encore à nourrir les ouvriers, mais on ne dit pas qui doit fournir les matériaux.

Le 5 janvier 1789, les paroissiens, dans une assemblée publique, *voyant la nécessité de chauffer le presbytère pour sa*

(*a*) Probablement ces bons vieux faisaient dériver ce mot de la masse de pierres qu'élevait l'ouvrier.

conservation et leur propre besoin, aux jours de festes et offices, et aussi la sacristie comme leur étant nécessaire aux jours de dimanches, festes et autres messes, s'obligeaient à fournir, chacun, une voie de bois, tous les ans, aux premières neiges, pour le dit objet.

Dans le mois de septembre 1802, les paroissiens s'engagèrent par écrit, vu la médiocrité des revenus du curé desservant, de lui payer, outre la dime des grains, la vingt-sixième livre de filasse, de tabac, chacun douze bottes de *fin foin*, et une demi-corde de bois ; ce dernier article à la condition que le curé ferait chauffer la salle publique et la sacristie. Cependant personne ne se souvient que cet engagement ait été mis à exécution.

M. Martel, qui avait été nommé curé de Sorel, aussitôt après son ordination en 1775, et qui mourut le 9 avril 1805, fut remplacé par M. Brouillet, qui ne fut nommé que desservant des paroisses de Sorel et de l'Île-Dupas, le 11 mai 1805.

M. Lenoir, qui fut nommé curé dans l'automne de la même année, n'a que deux actes de baptême signés de lui, pendant neuf à dix mois qu'il vécut encore ; il fut presque toujours malade, et la paroisse de l'Ile-Dupas fut, la plus grande partie de cette année, desservie par le curé de Berthier.

Le 5 juillet 1806, Albert Farly, propriétaire d'une terre voisine de l'église, vendit à la fabrique, pour la somme de $40.00, un terrein de la contenance de cent soixante et sept pieds et demi de profondeur sur trente pieds et demi de largeur, à en commencer la jouissance, dit le contrat, depuis environ vingt ans qu'elle est en possession ; ce terrein forme une partie du cimetière.

Le premier acte que l'on trouve pour l'élection d'un

marguillier est en 1807, sous M. Boissonault, qui appela à l'assemblée les marguilliers anciens et nouveaux et les notables, tout le temps qu'il fut curé. MM. Bruneau, Joyer et Bourget n'appelèrent que les marguilliers anciens et nouveaux. M. Kelly appela les notables les trois premières années, 1817, 1818 et 1819; ensuite, il ne fait mention que des marguilliers anciens et nouveaux jusqu'en 1830, où il appelle de nouveau les notables, ce qui a toujours continué depuis cette époque, tant pour l'élection des marguilliers que pour la reddition de leurs comptes. Avant 1807, les comptes ne se rendaient en assemblée que de marguilliers, et il n'avait jamais été question de notables.

Depuis longtemps, les habitants de l'Ile-Dupas demandaient un curé résident; à chaque visite de l'évêque, ils faisaient instance auprès de lui, mais le curé qui les desservait ne voyant jamais la nécessité pressante d'un changement, les choses demeurèrent dans le même état, jusqu'à ce qu'enfin M. Lamotte, curé de Berthier, voulut bien se charger de leur requête, et plaider leur cause auprès de l'évêque. On leur promit un curé pour l'automne de 1830, s'ils faisaient quelques réparations nécessaires au presbytère. Par les soins de M. Lamotte, une assemblée des habitants eut lieu le 29 septembre, et le même jour, un marché fut conclu avec des ouvriers pour les réparations, qui furent terminées le 30 octobre suivant, moyennant le prix de $180. Les habitants de l'île Saint-Ignace, n'espérant pas avoir de curé, ne voulurent pas contribuer à ces dépenses, les habitants de l'Ile-Dupas en firent seuls les frais.

Cependant l'évêque de Québec nomma M. Bedard, qui arrivait de mission, à la cure de l'Ile-Dupas; mais M.

Kelly, qui avait eu connaissance des préparatifs que l'on faisait, dans cette paroisse, pour la réception du nouveau curé, descend à Québec, y rencontre M. Bedard qui se préparait à venir prendre possession de sa nouvelle cure, l'engage à retarder son départ pour monter en même temps que lui, et profite de ce temps pour faire révoquer par l'évêque la lettre qu'il venait de donner à M. Bedard. Celui-ci, quelques jours plus tard, fut nommé curé de Saint Rémi, et l'Ile-Dupas fut un an à attendre son curé, qui arriva enfin au commencement d'octobre 1831, dans la personne de M. Marcotte.

Le jour où il fit son entrée dans la paroisse fut pour celle-ci un jour de joie et d'allégresse. La cloche, si longtemps muette pour ces sortes d'événements, annonça, par ses sons joyeux, aux paroisses voisines que l'Ile-Dupas n'était plus orpheline, qu'elle n'avait plus rien à leur envier, qu'elle avait son curé. Celui-ci, en mettant le pied sur l'île, voulut faire arrêter ce *carillon*, auquel, prétendait-il, il n'avait pas droit ; mais M. F. X. Désy lui répondit, en saluant, que tant que M. le curé n'aurait pas pris possession de son presbytère, il n'avait aucun droit de commander ; et tous d'applaudir, et la cloche de continuer à sonner à toute volée. Les habitants de cette paroisse n'oublieront jamais la date de l'année où ce curé, qu'ils ont d'ailleurs tant aimé, vint demeurer au milieu d'eux : 1831 ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Comme l'évêque craignait que les revenus d'une si petite paroisse ne fûssent pas suffisants pour l'entretien honnête d'un prêtre, les habitants de l'Ile-Dupas s'étaient engagés, par un acte du 30 septembre 1831, à payer au curé, outre la dime ordinaire, celle des patates, quarante cordes de bois et six cents bottes de foin, par année

Ils furent déchargés, par l'évêque, de cette obligation, trois ans après, sur la demande du curé même, qui assura à Sa Grandeur que les revenus ordinaires étaient suffisants pour l'entretien de sa maison.

Le premier janvier 1834, les habitants, voyant que le presbytère avait besoin de réparations si considérables qu'il serait plus avantageux d'en bâtir un neuf, adressèrent à Mgr. de Telmesse une requête, pour lui demander de permettre à la fabrique de fournir la somme de quatre cents piastres, pour les aider à la construction du presbytère, qui devait être de même dimension et à la même place que le précédent ; l'évêque le leur accorda, à condition qu'ils fourniraient le reste de la dépense par contributions volontaires, ce qui eut lieu.

C'est le 25 janvier 1834 qu'eut lieu l'érection canonique de la paroisse, qui comprend aujourd'hui l'île Dupas, l'île Saint-Ignace, l'île à l'Aigle, l'île à la Grenouille, l'île aux Vaches, l'île Saint-Amand et les trois petites îles Saint-Pierre, autrement nommées île Ducharme, île Manon et île des Plantes. Ce n'est que le 16 août 1842 qu'elle fut érigée civilement.

Un missionnaire chez les sauvages qui lui demandaient de mettre des poêles dans l'église de la mission, comme il y en avait dans les paroisses voisines, leur demandait, à son tour, si leur dévotion était éteinte ; et comme ils ne comprenaient pas : " Ne savez-vous pas, " leur disait-il, que celui qui a la dévotion au cœur n'a " pas besoin de feu extérieur, et qu'on ne voit tant de " poêles dans les églises que depuis que la foi s'est ralen-" tie ? " Il est probable que cette sentence n'était pas connue à l'Ile-Dupas, autrement les habitants ne se seraient pas exposés à se la faire appliquer. Ils deman-

dèrent donc, à la fin de l'année 1835, à leur curé et aux marguilliers de faire chauffer l'église, persuadés qu'ils étaient, eux, que leur dévotion n'en serait que plus recueillie, lorsque leurs corps n'auraient pas à souffrir du froid. On mit donc dans l'église deux poêles qui ont, tous les hivers, répandu leur chaleur bienfaisante ; et l'on ne s'est pas aperçu que la dévotion en fût refroidie.

Monseigneur l'évêque de Québec ayant permis aux fabriques, par une circulaire en date du 2 mai 1836, d'employer le quart de leurs revenus au soutien d'une école de paroisse, les marguilliers, dans une assemblée du 12 juin suivant, autorisèrent M. le curé à employer, tous les ans, le quart des revenus de la fabrique, la première année pour la construction de la maison, et chaque année subséquente, pour l'entretien de l'école ; les parens des enfants qui devaient fréquenter la dite école, devant fournir chacun deux piastres pour aider à la bâtisse. Cette maison fut construite sur le terrein de la fabrique, et l'école devait être sous la direction du curé et des deux marguilliers de l'œuvre. Cette école subsista ainsi pendant dix ans ; en 1846, la maison fut vendue, et le produit de la vente fut consacré au soutien de deux autres écoles qui commençaient à être en opération dans des lieux plus appropriés au besoin de la population, et qui ont toujours subsisté depuis ce temps.

Le 14 septembre 1836, le Chemin de la Croix fut érigé dans l'église par M. Gagnon, curé de Berthier, en vertu d'une commission de Mgr. J. J. Lartigue.

En 1839, la fabrique fit la dépense de deux mille neuf cent treize francs ($485.50) pour l'achat d'ornements et de linge d'autel.

En 1847, l'église avait près de cent ans d'existence ; les

planchers, les châssis, la couverture s'en allaient en ruines ; le curé et la paroisse étaient d'avis d'en bâtir une nouvelle. Le curé en parla à Mgr. de Martyropolis, qui faisait la visite cette année-là ; l'évêque parut approuver ce projet ; mais malheureusement, un individu trouva le moyen de faire croire à l'évêque, que, s'il ordonnait une nouvelle église, il allait mettre le trouble dans la paroisse ; que tous les paroissiens sentaient le besoin de réparer leur église, mais que le plus grand nombre étaient opposés à ce qu'on en bâtit une nouvelle. L'évêque, qui ne voulait que la paix et l'union, se contenta de laisser une ordonnance de faire des planchers neufs, des portes, des châssis et les réparations nécessaires au clocher et à la couverture.

Rien de tout cela ne se fit ; bien plus, le curé, qui aimait sa paroisse et qui en était tendrement aimé, demanda son changement de cure, et fut remplacé la même année.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au 28 juin 1850, où Mgr. de Montréal ordonna une nouvelle église, en permettant de prendre, sur les deniers de la fabrique, une somme de seize cents piastres pour aider les habitants dans cette bâtisse.

Il y eut quelques difficultés pour le choix du site de cette église. Les habitants de l'île Saint-Ignace désiraient qu'elle fût placée près le chenal des Epoufètes (les premiers contrats de concession portent de l'Epoufète), qui sépare les deux îles ; de manière qu'ils n'auraient eu que le chenal à traverser, tandis que les habitants de l'île Dupas auraient eu une petite route de vingt arpents pour se rendre à l'église, qui aurait été alors plus centrale (*a*) ;

(*a*) Il n'y a sur l'île Dupas aucune habitation du côté du chenal des Epoufètes ; elles sont toutes sur le chenal Saint-Antoine.

mais le presbytère n'était bâti en neuf que depuis seize ans, il était en pierres ; il leva donc définitivement toute objection, et la nouvelle église fut construite où était située l'ancienne, avec la seule différence dans la position que la première faisait face au nord-ouest, et que la dernière est tournée au sud-ouest.

Cette route de vingt arpents, dont je viens de parler, située dans l'île Dupas, le long de la terre de la fabrique, fut pendant longtemps un objet de difficulté entre les habitants des deux îles. L'évêque, dans son ordonnance de 1749, avait exhorté les habitants de l'île Saint-Ignace et ceux de l'île Dupas à faire de concert ce chemin, qui était alors en bois debout, ce qui semble avoir été fait : mais ils ne tombèrent pas d'accord pour l'entretien. Les habitants de l'île Dupas se croyaient exempts d'y travailler, parce qu'ils ne se servaient de ce chemin ni pour aller à l'église, ni au moulin, ni au manoir seigneurial ; et ils semblaient avoir raison. Ceux de l'île Saint-Ignace disaient qu'ils étaient déjà chargés de l'entretien d'une route qui traversait leur île pour aller à Sorel, et qui servait aux habitants des deux îles, qu'il n'était que juste que les habitants de l'île Dupas entretinssent la route en question, vu qu'elle était dans leur île et qu'elle était la seule dont ils pussent être chargés ; que de plus, si l'église eût été située sur le chenal des Epoufètes, qui sépare les deux îles, comme il convenait qu'elle le fût, pour être plus centrale, il était hors de doute que les habitants de l'île Saint-Ignace n'auraient pas eu à travailler à cette route, puisqu'ils n'auraient pas eu à s'en servir ; que ce n'était pas leur faute, si l'église était loin d'eux et placée tout à l'avantage des habitants de l'île Dupas, et ils concluaient qu'en bonne justice, ces derniers devaient pour-

voir à l'entretien de la route ; et en parlant ainsi, ils semblaient n'avoir pas tort.

Appuyés sur ces raisons et fondés sur leurs droits respectifs, les deux partis se tenaient sur la défensive, si fort et si bien, qu'aucun homme de loi n'eût pu résoudre la question au gré de tout le monde. Ce que la loi n'avait pu faire, la religion le fit. Dans une assemblée de paroissiens convoquée à cet effet, le curé, après leur avoir donné connaissance de l'ordonnance de l'évêque en 1749, de l'exhortation qu'il faisait aux habitants des deux îles de contribuer également à ce chemin, employant réciproquement les raisons des uns contre les autres, fit comprendre à ces hommes de foi que la charité et l'union parmi eux exigeaient quelque sacrifice, et qu'ils devaient, comme membres de la même famille, se partager les travaux, de manière à ce que chacune des deux îles en fît la moitié. Ce motif fit de suite agréer la mesure qui passa sans un seul mot de réplique, et des deux côtés, l'on s'empressa de signer une requête à la municipalité, la priant de faire passer et d'homologuer un procès-verbal dans ce sens, ce qui eut lieu quelques jours après. Et voilà, disait un témoin de cette scène, comment doivent toujours se terminer les disputes, quand le *fonds* est bon.

Ah ! je les reconnais bien là, mes bons enfants, disait Mgr. l'évêque de Montréal au curé qui lui avait raconté la fin de cette difficulté.

Paul Lefebvre, maître-entrepreneur, fut chargé de la construction de l'église. On devait d'abord bâtir par souscriptions volontaires, et les travaux commencèrent dès le printemps de 1851 (juste un siècle qu'on avait posé les fondations de l'église qu'on allait remplacer) ; mais comme la bonne volonté n'était pas assez efficace chez

plusieurs, par suite du démêlé qui avait eu lieu pour le site de l'église, on en vint à une répartition légale ; les syndics, Michel Désy, Louis Valois, Roch Massé, Paul Plante et Elzéar Plante, furent nommés officiellement le premier de juin, et leur nomination fut approuvée le dix du même mois ; l'homologation de l'acte de répartition, qui était de quatre mille piastres, sortit le 9 septembre de la même année.

Cependant, les travaux commencés avaient toujours été continués, et ils avaient été poussés avec assez de vigueur que l'église put être livrée au culte dès le commencement du mois d'octobre.

Le service divin, pendant ce temps, se faisait dans un appartement du presbytère, où ne trouvaient place que quelques servants, et le curé adréssait la parole, de sa fenêtre, à son auditoire placé au dehors, et qui n'avait, pour se garantir de la pluie et du soleil, qu'un appentis en planches, qu'on avait élevé pour l'occasion.

Le 8 mai 1851, François Farly, propriétaire de la terre voisine de l'église, donnait gratuitement, par contrat, un morceau de terre de cinquante pieds de largeur sur un arpent de profondeur, pour l'agrandissement du cimetière qui se trouvait rétréci par la nouvelle bâtisse.

On ne peut retrouver l'origine de la première cloche, mais une seconde, plus grosse et du poids de huit cents livres, fut bénite le 20 juillet 1852, et payée, partie par la fabrique et partie par la collecte qui se fit le jour de la bénédiction et qui fut abondante. La cloche eut pour parrains et marraines M. Michel Désy et Mme Geneviève Désy (F.-X.) de l'île Dupas ;

M. Jean-Baptiste Lincourt et Mme Josephte Rivard-Lavigne (Jos.), de l'île Saint-Ignace ;

M. Rémi Tranchemontagne et Mme Henriette Armstrong, de Berthier.

Elle reçut chacun des prénoms de ses marraines, et fut nommée Marie-Geneviève-Josephte-Henriette.

Les bancs furent placés dans l'église la même année, 1852 ; et le cimetière fut entouré, en 1853, d'une clôture de planches, pour le prix de cent quarante-quatre piastres.

Par un décret du premier septembre 1852, Mgr. l'évêque de Montréal voulut bien ériger à perpétuité, dans la nouvelle église, la dévotion de la *voie de la croix.*

Le 31 juillet 1855, Paul Lefebvre, qui avait bâti l'église, entreprit de nouveau de faire tous les travaux dans l'intérieur de l'église et de la sacristie, et de les parachever, moyennant la somme de quatre mille neuf cent soixante piastres, que la fabrique s'engageait à lui payer ; ces travaux viennent d'être terminés, en 1863.

Cette troisième église de la paroisse est en briques ; elle a cent pieds de longueur sur cinquante de largeur pour la nef, et trente-deux pour l'entrée du chœur. Elle est d'ordre gothique ; la voûte est appuyée sur une double rangée de colonnes ; le retable, au milieu duquel on remarque une magnifique statue de la sainte Vierge, en carton-pierre, s'élève avec grâce jusqu'à la voûte. Au reste, le plan de l'église a été dessiné par M. Bourgeault, de Montréal, c'est dire qu'il est fait avec goût et proportions.

La sacristie, aussi en briques, est de trente pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

Il y a quatre-vingt-quinze bancs dans la nef de l'église et trente-huit dans le jubé ; la rente annuelle de ces bancs se monte à quatre cent vingt-six piastres, et le casuel est de cent soixante piastres, année commune.

Le terme moyen des mariages dans l'année est de neuf; celui des baptêmes est de quarante, et celui des sépultures de seize.

Je dois dire ici que la statue de la sainte Vierge, dont je viens de parler, de grandeur naturelle, et du prix de soixante piastres, a été offerte en présent à l'église, en 1858, par Madame F. X. Désy, dont la bienveillance et la généreuse hospitalité sont si connues de quiconque a visité l'île.

Comme les revenus de la fabrique étaient engagés pour plusieurs années, lorsque M. Archambault fut nommé curé de cette paroisse, et que l'église manquait de plusieurs choses essentielles pour les solennités du culte divin, il sut mettre à profit, pour l'ornement de son église, les amitiés nouvelles que sa politesse et sa gaîté ne manquèrent pas de lui concilier.

C'est ainsi que Mme Boudreau, de Berthier, fit don de $30, pour l'achat de soutanes et surplis que devaient revêtir les servants aux grandes solennités ; que Mme Maxime Olivier, de Berthier, et M. Léon Loranger, de Saint-Barthélemy, firent présent, chacun, d'une belle garniture de rosiers artificiels, et que MM. Joseph et Grégoire Dandonneau, de cette paroisse, s'unirent pour offrir un riche missel et de magnifiques cartons d'autel. Mme Léon Lavigne, aussi de cette paroisse, vient de faire don d'une jolie statue de saint Joseph.

Aux Quarante-Heures, qui se firent quelque temps après son arrivée, M. Archambault fit observer aux paroissiens la nécessité de quelques ornements sacerdotaux, et la collecte qu'il fit lui-même dans l'église, pour cet objet, rapporta la somme de $192.

Au reste, les paroissiens se sont toujours montrés très-généreux, quand il s'est agi de contributions pour les besoins ou l'ornement de leur église, et dernièrement encore, trois beaux lustres sont venus dans l'église étaler leurs branches de cristal taillé, grâce à leur générosité. Les souscriptions volontaires des paroissiens permirent, en 1859, d'élever, auprès de l'église, une petite chapelle, où sont déposés les corps des morts, avant leur entrée dans l'église, et tous les bâtiments de cour nécessaires à l'usage du curé, et en 1862, de faire peinturer les couvertures de l'église et de la sacristie.

Le 29 mai 1862, les marguilliers décidèrent, dans une assemblée de fabrique, de faire ajouter au presbytère une cuisine en briques de dix huit pieds sur vingt, et de faire subir au presbytère même différentes réparations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de prendre, pour payer ces travaux, sur les revenus de la fabrique, avec l'autorisation de M. A. F. Truteau, alors administrateur du diocèse, une somme de $1040, payable après l'extinction de la dette de l'église. Cette dette, aujourd'hui, se monte en tout à $2,220, que la fabrique doit acquitter, en payant $400 chaque année.

L'île Dupas proprement dite (ou île Saint-Antoine), dont la tête, vis-à-vis le village de Berthier, n'en est séparée que par un mille de distance, a trois lieues de longueur sur une largeur qui varie de dix-sept à trente arpents. La partie supérieure seule est concédée et toutes les habitations se trouvent sur le chenal Saint-Antoine, côté nord ; l'autre moitié de l'île, devant servir de commune, était encore, il n'y a pas plus de trente ans, une forêt, d'où les habitants de la seigneurie tiraient leur bois de chauffage ; mais comme la coupe n'était pas réglée, il s'en suivit un véritable pillage ;

des personnes qui n'y avaient aucun droit allaient en couper pour en faire un commerce ; ceux qui y avaient droit ne le ménageaient pas davantage, si bien qu'au bout de quelques années, il ne restait plus que le terrain, dont on se servit pour paccager les animaux des censitaires, qui y ont droit à proportion de la grandeur de leurs terres.

Mais si on a détruit tous les arbres de la forêt, on a eu le bon esprit de conserver dans toute la longueur de l'île, devant les habitations et sur le bord de l'eau, une rangée d'arbres qui donne un coup-d'œil magnifique et qui fait de l'île Dupas une des plus belles promenades du pays, quand on veut faire un tour de voiture, en été, au coucher du soleil. Ces arbres, d'ailleurs, garantissent les propriétés contre les glaces, qui, sans cela, causeraient souvent de grands dommages au temps de la débâcle.

Il y a, dans cette île, quelques familles que Dieu semble avoir voulu choisir pour en tirer des ministres et des épouses. Un vieillard respectable, Pierre Casaubon-Didier, a fait instruire au collége cinq de ses enfants.

Louis C., ordonné prêtre en 1858, aujourd'hui à LaValtrie, vicaire de celui qui l'a baptisé (*a*) ;

Edouard C., ecclésiastique au séminaire de Montréal (*b*) ;

Vital-Liboire C., entré en religion en 1859, dans la congrégation des clercs-paroissiaux du Saint-Viateur, à Joliette.

(*a*) Outre que M. L. Casaubon était enfant de la paroisse, il avait été, au collége, l'élève de M. Archambault ; il y avait donc un double motif pour M. le curé de prier l'évêque de vouloir bien ordonner M. L. Casaubon dans l'église de l'Ile-Dupas ; ce qui eut lieu le jour même où s'ouvrait pour la première fois les Quarante-Heures dans cette paroisse.

(*b*) Ordonné prêtre en 1864, et aujourd'hui (septembre 1866) vicaire à Saint-Timothée.

Denis C., ecclésiastique au collége de Varenne ;

Et un cinquième qui est notaire.

Quand on demande au bon vieillard, qui n'a qu'une terre ordinaire, mais qui est riche de sa famille, comment il a pu faire pour payer l'éducation de ces cinq enfants, en élever deux autres et les établir sans s'endetter : « Je n'en sais rien, répond-il ; demandez-le à Dieu, lui seul a le secret. »

M. François-Xavier Désy a eu aussi la consolation de voir trois de ses enfants se consacrer au Seigneur, deux filles et un garçon.

Marie-Adeline D. (sœur Marie) fit ses vœux à la Providence de Montréal, le 28 août 1856. Dieu la rappela à lui, après trois ans de religion, le 3 juin 1859 ;

Marie-Eloïse D. (sœur Marie du Bon-Pasteur) entra en religion dans la même communauté, le 15 août 1859 ;

Edouard D., jeune lévite, a prononcé ses vœux chez les Pères de la Compagnie de Jésus, le 3 décembre 1863 ;

Enfin, Louis Valois regardait sa vieillesse comme bien couronnée, lorsqu'il vit sa fille Marie-Rose se consacrer sans retour au service des pauvres, sous le nom de sœur Marie-Rose, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 10 septembre 1863.

L'île Saint-Ignace, située à une demi-lieue de Sorel, et séparée de l'île Dupas par le chenal des Epoufètes (d'environ deux arpents de largeur), prend naissance à la même hauteur que sa voisine et sa sœur ; elle n'a qu'une lieue et demie de longueur, et le terme moyen de sa largeur peut être de trente arpents. La concession des terres de cette île s'est faite de 1720 à 1740. La plus grande partie des habitations sont sur le chenal des Epoufètes ; mais comme quelques habitants ont divisé leurs terres par le travers

pour y établir leurs enfants, il y a plusieurs maisons sur le fleuve. Un petit village s'est aussi formé sur la pointe du haut de l'île, vis-à-vis la ville de Sorel ; ce sont des hommes qui vivent de la navigation ou de la pêche.

Joseph-Ambroise Plante, cultivateur de cette île, avait un fils, Eustache, entré dans l'état ecclésiastique en 1852 ; sa santé avait toujours été faible, et il fut enlevé à sa famille, lorsqu'il n'était encore que clerc tonsuré ; il fut administré par M. Archambault, qui avait été son confrère de collége, et inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, le 17 mai 1858.

L'île à l'Aigle (ou le Nid-d'Aigle), située au bas de l'île Dupas, n'a pour habitants qu'une seule famille partagée en deux ou trois maisons situées sur la tête de l'île ; ce sont des personnes qui vivent de pêche et de chasse, de chasse surtout. Cette île donne à ses propriétaires du bois et du gros foin ; elle contient cinq cent cinq arpents en superficie et se divise entre quarante-cinq propriétaires ; disons, terme moyen, onze arpents et un quart à chacun. Comme un grand nombre de ces propriétaires ne sont pas de la paroisse et qu'ils ne se mettent guères en peine de payer leurs cotisations (qui, du reste, se montent à peu de chose), il pourrait se faire que la municipalité fît vendre, quelque beau jour, la plupart de ces lots ; quelle belle occasion, pour les amateurs de chasse, de se procurer un *pied-à-terre* où ils auraient toujours le gibier en vue ! Les canards de toutes sortes abondent surtout l'automne, à l'entrée du lac Saint-Pierre. Pour leur faire la chasse, on construit dans l'eau, sur le bord des îles ou des battures, un affût avec des branches garnies de feuilles vertes, longues d'environ dix pieds, plantées les unes près les autres, de manière à bien cacher au centre le canot

dans lequel sont les chassseurs ; on a dû auparavant mettre à l'eau, autour de l'affût et à portée de fusil, plusieurs couples de canards domestiques, qu'on nomme *appelants*, attachés par la patte à une corde que retient une pierre au fond de l'eau. Les canards sauvages, qui passent par bandes, attirés par les *appelants*, s'abattent dans l'espérance de trouver des amis, mais ils ne trouvent que la trahison. Ils sont décimés par les chasseurs, qui, pourvu qu'ils gardent un silence rigoureux, peuvent attendre que le gibier soit bien en coup avant de faire feu ; un second coup de fusil, lorsque les canards se lèvent, en abat toujours encore quelques-uns. Cette chasse est très amusante et très productive.

L'île à la Grenouille, située au bas de la précédente, ne contient que soixante arpents en superficie et ne pousse que du gros foin.

L'île aux Vaches, située vers le milieu de l'île Dupas, du côté du nord-ouest, contient deux cent soixante-onze arpents en superficie et se divise entre quatre propriétaires ; un seul l'habite, elle est d'un bon produit. Cette île, portant alors le nom de l'île Saint-Amand, fut donnée et concédée en fief à titre de foi et hommage envers le seigneur de Villemur, le 10 octobre 1677, à Pierre Dupas, écuier, sieur de Braché, par Alexandre de Berthier, écuier, seigneur de Bellechasse et de Villemur, qui en avait eu un titre de concession de Monseigneur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ce païs, le 15 mars précédent, et un autre titre de Mgr. Duchesneau, intendant pour Sa Majesté en ce païs, le 25 du même mois.

L'île que les Edits et Ordonnances désignent sous le nom de petite île Saint-Pierre, porte aujourd'hui le nom

de Saint-Amand, peut-être parce qu'elle aura appartenu à quelqu'un de ce nom, et est située dans le chenal des Epoufètes, vers le haut de l'île Dupas; elle comprend quatre-vingt-quatorze arpents en superficie; il n'y a que deux maisons en cette île.

Il y avait, dans la paroisse, au premier janvier 1862, cent quarante-cinq familles, six cent cinquante-cinq communiants et mille vingt et une âmes. Tous sont catholiques.

L'air y est pur et sain: on comptait, à cette époque, neuf octogénaires et vingt-huit septuagénaires.

Les terres sont, en général, bien tenues et d'un bon rapport. Le blé n'est plus guères cultivé, depuis que la mouche *hessoise* fait tant de ravage dans le Canada; mais en revanche, les habitants récoltent beaucoup d'avoine et de foin, qu'ils vendent aux marchands de Berthier et de Sorel; ceux-ci, à leur tour, les font transporter aux Etats-Unis; commerce qui doit donner un assez bon profit, si on en juge par le grand nombre de ceux qui s'y livrent.

Outre cela, les habitants savent tirer beaucoup de profit des jardins, de la laiterie et de la basse-cour. Tous les mardis et samedis, les samedis surtout, on voit un grand nombre de canots se diriger du côté de Sorel, où les habitants vendent au marché toute espèce de produits, et en reviennent chaque fois avec une poignée d'argent qui suffit, et au-delà, à tous les besoins ordinaires de la famille; de sorte que, chez le plus grand nombre, le prix qu'ils retirent de la vente de leurs grains et de leur foin est réservé ordinairement pour l'achat de terres.

La paroisse éprouve tous les printemps, à la débâcle de la rivière, une incommodité qui est devenue moins grave pour les habitants, par cela même qu'elle est devenue habituelle. L'eau envahit alors ordinairement la moitié

des îles, et les habitants se voient obligés de faire, pour eux-mêmes dans leurs maisons et pour leurs animaux dans les étables, des planchers postiches où tous se trouvent dans la nécessité de passer une quinzaine assez désagréable. Cependant, les cultivateurs s'en consolent assez aisément, parce que l'eau, en se retirant, laisse sur les terres un dépôt qui leur sert d'engrais. C'est pour eux le débordement du Nil (*a*).

(*a*) Hélas! en 1865, l'inondation fut une véritable calamité. L'eau s'était maintenue, tout l'hiver, à une hauteur plus qu'ordinaire; le printemps fit tout-à-coup fondre la neige amoncelée dans le pays; le fleuve Saint-Laurent, recevant à la fois cette surabondance d'eau, ne put suffire à la contenir, il déborda et s'éleva bientôt à une hauteur considérable. Tant qu'il ne fut qu'à la hauteur à laquelle il avait accoutumé les insulaires, ceux-ci ne s'en inquiétèrent pas trop; mais quand il dépassa celle que la génération présente ne lui avait jamais vu atteindre, ils commencèrent à craindre; cependant l'eau montait toujours; les planchers postiches, qu'on avait établis à deux pieds au-dessus du plancher véritable des maisons, étaient submergés, l'eau commençait à baigner les estrades sur lesquelles on avait élevé les animaux, il fallut monter ceux-ci sur les greniers à foin, et loger les familles sous les toits; et l'eau montait, montait toujours. On apprit bientôt, avec stupeur, que des piliers de pierres avaient été élevés au Richelieu, à quinze lieues au-dessus de Québec, pour arrêter les glaces d'automne et faciliter la prise d'un pont sur le fleuve en hiver; qu'à chaque marée, ces glaces s'étaient augmentées d'épaisseur, et qu'il y en avait, en ce moment, des bancs énormes qui obstruaient, en grande partie, le cours du fleuve. On remarqua, en effet, que l'eau ne coulait plus, mais elle montait toujours, et dans les derniers jours, chaque matin, tous constataient, avec effroi, qu'elle était de quatre à cinq pouces plus haute que la veille.

Le 12 avril—le Mercredi-Saint—toutes les îles étaient submergées; d'aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on ne voyait que de l'eau; elle s'élevait en ce moment de seize à dix-sept pieds au-dessus du niveau que tient le fleuve en été. Elle ne s'était pas élevée à cette hauteur depuis soixante-sept ans. Comme le fleuve était, dans l'automne suivant, de deux à trois pieds plus bas qu'à l'ordinaire, il y avait une différence de dix-neuf pieds dans la hauteur de l'eau du printemps à l'automne.

Vers midi, le vent commença à souffler du sud-ouest; à deux heures et demie, une véritable tempête était déchaînée, et soulevait les vagues de cette immense plaine liquide à une hauteur prodigieuse. La violence des vagues, même hors du lit ordinaire de la

L'ivrognerie et le luxe sont à peu près inconnus aux habitants. Il n'y a jamais eu d'auberge dans cette paroisse; et l'on voit des habitants riches et très riches même, toujours vêtus en étoffe du pays et le plus souvent chaussés de *souliers de bœuf*. On voit fréquemment, quand les che-

rivière, était effrayante à voir; elles battaient avec une telle force contre tout ce qui leur faisait obstacle, qu'elles rejaillissaient bien au-dessus des bâtisses. L'eau poudrait comme en hiver, durant les plus fortes tempêtes de neige. Cette violence dans le vent dura trois heures. Pendant ce temps, des maisons, des granges étaient renversées et disparaissaient, emportées par l'ouragan. Des hommes, des femmes, des enfants étaient précipités dans les flots et se noyaient; les habitants des maisons voisines, qui restaient encore debout, le désespoir dans l'âme, étaient témoins de toutes ces pertes de vie et de biens; des scènes terribles se passaient sous leurs yeux, des cris déchirants les appelaient au secours, et ils se voyaient dans l'impossibilité de rien faire.

Dans un grand nombre de familles, les hommes, voyant s'élever le vent vers midi, étaient montés dans leurs canots pour aller recueillir les perches qui se détachaient des clôtures; surpris, plus tard, par le vent, ils s'étaient réfugiés dans les bois, pour laisser passer ce qu'ils croyaient une bourrasque; mais ils ne purent revenir que de nuit, et dans les maisons, où il n'était resté que des femmes, la frayeur était plus que grande.

Gilbert Brisset voit sa maison se séparer en deux, une moitié est emportée dans les flots; toute la famille se jette dans un canot, Gilbert Brisset, sa femme et son enfant, sa mère, deux frères, quatre sœurs et la femme de Jean-Baptiste Boucher, qui était venue chercher là un refuge, et qui va y trouver la mort: une grange est tout près, on s'y dirige; mais avant d'y arriver, l'embarcation chavire, et tous sont précipités dans les flots; tous se noient à l'exception de Gilbert Brisset, qui, par un hasard providentiel, est jeté en travers d'un petit arbre—seul en cet endroit—qu'il saisit avec l'énergie du désespoir; le tronc de ce jeune frêne peut être de trois pouces de diamètre; à chaque vague qui passe, il plie et l'homme voit la vague lui passer sur la tête; celui-ci revient sur l'eau avec son arbre auquel il se cramponne plus que jamais, car il n'y a pas de branche assez forte pour lui permettre de s'y asseoir; seulement un bâton, qu'il retient sur deux branches, en y appuyant les pieds, lui permet de se soutenir; depuis trois heures et demie de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir, il demeura là, dans une eau glacée, dans cette position critique. Un instant après qu'il fut arrêté à cet arbre, une de ses sœurs lui avait saisi les pieds pour tâcher de se soutenir, mais elle avait été obligée de lâcher prise presqu'aussitôt. Vers onze heures, il entendit un bruit d'aviron; quelqu'un revenait du bois; il

mins sont mauvais, arriver à l'église des familles entières placées sur des chaises en grande charrette : et qu'on veuille bien ne pas rire de cet attelage à l'antique, car il prouve qu'ici il n'y a pas de fol orgueil. Si, dans toutes

se mit à crier, et Olivier Bérard vint le recevoir dans son canot. Hélas! celui-ci ne connaissait pas encore toute l'étendue de son malheur.

Comme sa maison était basse, quoique solide, Olivier Bérard avait accepté, depuis trois jours, pour sa femme et ses quatre filles, l'invitation d'un voisin, Louis Désy, dont le haut de la maison était plus commode que la sienne.

Lorsque le vent avait commencé à s'élever, Louis Désy était allé, avec ses deux fils, porter secours à un pauvre homme qui, sans cela, aurait certainement péri ; mais en revenant à sa grange, le vent, qui était très-fort, avait jeté sur un poteau le canot qui s'était brisé. Olivier Bérard était au bois ; la femme de Louis Désy, sa fille et la femme d'Olivier Bérard et ses filles se trouvaient donc seules dans la maison. Au plus fort de la tempête, elles se jetèrent toutes à genoux, récitèrent le chapelet et d'autres prières, puis, quand elles virent la maison se disloquer par le bas et s'en aller pièce par pièce, elles récitèrent les prières des agonisants, s'embrassèrent en se disant *au revoir dans l'éternité*, et attendirent ensuite avec résignation le moment où la maison, en s'écroulant tout-à-fait, les entraînerait avec elle, ce qui, en effet, ne tarda pas d'arriver. La famille Bérard périt toute entière. La femme de Louis Désy et sa fille, après avoir été au fond, se trouvèrent, en revenant sur l'eau, toutes deux auprès du pignon de la maison qui était tombé tout d'une pièce. Naturellement, chacune d'elles mit une main dessus pour se soutenir. L'instant d'après, en passant vis-à-vis la grange, la jeune fille aperçut son père et lui fit signe de la main de venir à leur secours ; le père leva les mains au ciel, comme pour le prendre à témoin que cela lui était impossible ; elle crut qu'il lui faisait signe de monter sur les pièces de bois qui lui servaient d'appui ; elle y monta, et aida sa mère à y monter à son tour ; leur radeau alla s'échouer à un mille de là, dans le bois, où elles furent retrouvées le lendemain matin, demi-mortes de froid, mais remerciant Dieu de tout leur cœur d'avoir encore un souffle de vie, et de se voir entourées de leur famille.

Jean-Baptiste et Joseph Boucher, au Nid-d'Aigle, ne trouvent pas d'autre moyen de salut que de faire un trou dans le toit, d'y faire passer leurs femmes et leurs enfants, pour les mettre à cheval sur ce vaisseau d'un nouveau genre, et de se laisser aller à la grâce de Dieu. Ils arrivèrent sains et saufs auprès d'un bois situé à quelque distance, mais ayant perdu tout ce qu'ils possédaient.

Plusieurs familles avaient vu une partie des maisons qu'elles occupaient s'en aller à la dérive ; elles demeuraient suspendues sur une tra-

nos campagnes, on avait su conserver un peu plus la simplicité de nos pères, on ne serait pas obligé aujourd'hui de tant crier contre l'usure et de chercher des remèdes qui ne guériront rien. Détruisez le luxe, et l'usure mourra d'elle-même. Et pour détruire le luxe, il faudrait ne point tant crier au progrès dans le commerce des choses de luxe, et ne point tant le favoriser. Qu'on crie au progrès dans l'instruction, et la colonisation du pays, c'est très bien ; mais dans l'art de draper des chiffons, allons donc !

vée du plancher de haut qui restait encore ; la vague venait battre à leurs pieds, et dans la crainte que le reste ne s'écroulât, n'ayant aucun moyen de fuir, elles jetaient de toutes leurs forces des cris qui, malgré la tempête, se faisaient entendre des voisins ; malheureusement, il était impossible à qui que ce fût de maîtriser une embarcation par un temps pareil. Ce ne fut que le soir, lorsque le vent fut un peu appaisé, qu'on put venir à leurs secours.

Dans l'île Saint-Ignace, du côté du fleuve, la côte étant élevée, était battue en brèche par les coups redoublés de la vague, et il s'en écroula une largeur de vingt-cinq pieds sur une longueur de quarante arpents. Des arbres énormes, en grand nombre, furent déracinés et culbutés dans l'île Dupas.

Les dommages furent considérables dans toutes les paroisses situées sur le fleuve, surtout dans les îles, et particulièrement dans l'île de Grâce, où, sur dix-huit maisons, quinze furent emportées et où dix-neuf personnes furent noyées.

Dans l'île Dupas, quinze personnes se noyèrent et les pertes de biens souffertes par les habitants de la paroisse furent d'à peu près $20,000. Vingt-sept maisons emportées ou grandement endommagées, quatre-vingt-huit granges, cinq hangars, cinquante-cinq autres bâtisses, quatorze chevaux, vingt-six bêtes à cornes, vingt-deux brebis, vingt cochons, treize voitures, beaucoup de grains et une quantité considérable de foin furent engloutis dans les flots.

La charité est grande en Canada, et l'on y sait venir au secours de tous les besoins. A la première nouvelle du désastre, des comités s'organisèrent dans les villes, pour procurer des secours proportionnés à cette grande calamité ; tout le monde s'empressa de souscrire à l'œuvre de charité ; les campagnes envoyèrent aussi leurs contributions, qui aux comités des villes, qui aux paroisses qu'elles désiraient plus particulièrement secourir.

Singulière anomalie ! tout le monde crie contre le luxe qui envahit toutes les classes de la société, et tout le monde cherche à développer le plus possible toutes les ressources du commerce qui l'enfante ! Vous présentez la tentation, et vous voulez qu'on y résiste ! Soyons donc logiques et comprenons que pour faire disparaître l'effet, il faut retrancher la cause. Il me semble que si l'on ne peut rien retrancher, il serait temps de s'arrêter ; car, compre-

Voici la part de secours que reçut la paroisse de l'Ile-Dupas, et que son curé est heureux de consigner ici, comme témoignage de leur reconnaissance :

	$ cts.	$ cts.
Reçu du comité de secours de Montréal, en argent..........	675 54	
" " " " effets, valeur de....	100 00	
		775 54
" " " Québec, argent.............		450 00
" de M. Jérémie Michon, marchand de Montréal, un ballot de marchandises, valeur de....................		100 00
" de la Côte-des-Neiges, par M. Colin, ptre., et M. Frs. Masson, argent....................................	51 00	
" de la Côte-des-Neiges par M. Colin, ptre., et M. Frs. Masson, effets, valeur de..........................	40 00	
		91 00
" de la paroisse de Saint-Simon, par le comité de Sorel,	25 00	
" de la paroisse de Saint-Denis, do do do	12 00	
" de la paroisse de Saint-Jean-Bte., do do	7 80	
" des paroisses de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, Saint-Roch de Richelieu, Saint-Charles,	37 00	
		81 80
" de la paroisse Sainte-Philomène, par M. Poulin, ptre,	8 00	
effets, valeur de..	54 00	
		62 00
" de la paroisse Sainte-Elizabeth, par M. Dupuis, ptre., argent		56 25
" de la Fabrique Saint-Cuthbert, par M. Fisette, ptre., argent		50 00
" de la ville de Joliette, par M. Gagnon, ptre.. argent.........		50 00
" de la paroisse de LaChine, par M. Frs. Cusson, argent......		40 60
" de la par. Saint-Césaire, par M. Provençal, ptre., argent....		40 00
" de la par. Saint-Thomas, par M. Chicoine, ptre, argent....		35 00
" de la par. Saint-Jérôme, par M. Groux, ptre, argent........		26 25
" de la paroisse de LaValtrie, par M. Marcotte, ptre.....	22 50	
" " " " effets, valeur de	3 50	
		26 00
" de M. Jos. Barsalou, de Montréal, effets, valeur de..........		8 00
Total..		$1892 44

N.B. La Compagnie du Richelieu s'empressa de transporter gratis, à leur adresse, et l'argent et les effets.

Il fut chanté dans la paroisse de l'Ile-Dupas, pour les donateurs, une grand'messe solennelle, à laquelle les paroissiens se firent un devoir d'assister : mais leur reconnaissance ne finira pas là, et ils n'oublieront jamais les âmes charitables qui sont venues à leurs secours.

nons-le bien, le luxe est un ogre qui fait d'autant plus de victimes qu'il est plus engraissé. S'il ne se nourrissait que de quelques particuliers, ce ne serait que demi-mal; mais l'histoire nous montre combien de peuples il a dévorés, et notre pauvre petit peuple ne serait pour lui qu'une bouchée. L'ivrognerie est à peu près disparue du milieu de nous, ne la laissons pas remplacer par le luxe ; ce serait peut-être plus dangereux : l'ivrognerie repousse, mais le luxe attire. Gardons-nous-en, gardons-nous-en !

Quand les voitures et les toilettes sont simples, il n'y a pas de compte chez les marchands ; aussi quand, par hasard, une propriété est à vendre, on n'est pas obligé d'aller chercher des acheteurs dans les paroisses voisines, il y a concurrence parmi les habitants de l'île, et quoique les terres se vendent cher (de $64 à $80 l'arpent, et avec intérêt de six par cent sur ce qui reste dû), celui qui en fait l'acquisition ne fait jamais attendre ses payements. Bien plus, un bon nombre de cultivateurs de la paroisse de l'Ile-Dupas possèdent et achètent tous les jours des terres dans les paroisses de Berthier, de Saint-Cuthbert et de Saint Barthélemy.

Les habitants sont travailleurs et toujours bien occupés à la culture de leurs terres, et en même temps très réguliers dans leurs devoirs religieux; bons, simples et dociles, ils n'ont rien à envier à personne.

Mais c'est tout simplement l'âge d'or que vous nous contez là, me direz-vous : à peu près, je l'avoue, et pourtant, c'est la vérité. Il y a bien, de temps en temps, quelque tache au tableau, comme pour nous rappeler que rien n'est parfait sur la terre ; le vase d'argent le plus pur n'a-t-il pas besoin d'être nettoyé quelquefois ? Mais comme quelques coups de brosse suffisent pour rendre à celui-ci

tout son éclat, de même quelques bonnes paroles font tout rentrer dans l'ordre accoutumé.

Aussi ce bon petit troupeau fait-il la consolation et le bonheur de son curé. Il n'y a pour celui-ci qu'un désagrément dans sa position, c'est la difficulté de sortir de son île, en voiture, pour visiter ses confrères, aussi souvent que le lui permettrait le peu de ministère qu'il a à remplir. C'est un sacrifice pour lui que cet isolement ; mais quand il pense que cet isolement de ses paroissiens fait leur force et leur vertu, il se console, en pensant que le sacrifice du prêtre est le bien de sa paroisse.

DÉVOTIONS PARTICULIÈRES.

Propagation de la Foi..1838.
Archiconfrérie du très-saint Cœur de Marie.............1841.
Saint-Scapulaire..1847.
Tempérance..1848.
Chemin de la Croix..1852.
Couronne d'or..1854.
Quarante-heures...1858.

L'on remarque, dans cette paroisse, une dévotion toute particulière pour les âmes du purgatoire.

ORDONNANCES DES ÉVÊQUES, POUR LA PAROISSE DE L'ILE-DUPAS, DANS LE COURS DE LEURS VISITES ÉPISCOPALES.

(Point de registre pour la reddition de comptes des marg. avant 1740.)
1742, 9 juin, Ordonnance datée de Berthier, par Mgr. h. m. (Dubreil de Pontbriand), évêque de Québec. (On voit par cette ordonnance que la précédente avait été donnée par M. Louis Normand, vicaire-général.)
1749, 4 juin, Ordonnance datée de l'*Isle-Dupas*, par Mgr. h. m. (le même)
1755, 30 mai, Ordonnance datée de l'*Ile-Dupas*, par le même.
1768, 10 juin, Ordonnance datée de Sorel, par Mgr. J. O. (Briand), évêque de Québec.
1772, 4 juillet, Ordonnance datée de Sorel, par le même.
1773, 24 mai, Ordonnance datée de Sorel, par le même.
1788, 16 juillet, Ordonnance datée de l'*Isle du Pas*, par Mgr. Jn. François (Hubert), évêque de Québec.
1796, 25 juin, Ordonnance datée de l'*Isle du Pads*, par Mgr. Pierre (Denaut), évêque de Canathe, coadj. de Québec.
1805, 11 juin, Ordonnance datée de l'*Isle du Pas*, par Mgr. Pierre (Denaut), évêque de Québec.

1808, 15 mai, Ordonnance datée de l'*isle du Pads*, par Mgr. J. O. (Plessis) évêque de Québec.
1819, 8 juin, Ordonnance datée de l'*isle Dupas*, par Mgr. Bernard Cle. (Panet), évêque de Saldes.
1823, 9 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. J. J. (Lartigue), évêque de Telmesse.
1828, 8 juillet, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1834, 5 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1840, 15 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. Ig. (Bourget), évêque de Montréal.
1847, 9 juin, Ordonnance datée de *l'île du Pads*, par Mgr. J. C. (Prince), évêque de Martyropolis, coadj.
1850, 28 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par Mgr. Ig. (Bourget), évêque de Montréal.
1853, 2 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, par le même.
1857, 5 sept. Ordonnance datée de l'*île du Pads*, do
1861, 22 juin, Ordonnance datée de l'*île du Pads*, do

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE L'ILE-DUPAS.

1°—M. LÉONARD CHAIGNEAU, *sulpicien*,—De 1704 à 1708.—Inhumé à Montréal, le 24 décembre 1711, à 49 ans.........(No. 226 de la *Liste*).

2°—M. CHARLES DE LA GOUDALIE, *sulpicien*,—De 1708 à 1718.—(Il était vivant à Paris, en 1741. Correspondance Hazeur)...[No. 361]

3°—M. JOSEPH YSAMBART,* *sulpicien, pour un temps*,—De 1718 à 1720. Mort à Montréal, à l'âge de 70 ans.—Inhumé à Longueuil, (dont il était curé en titre,) le 14 décembre 1763.....[No. 439.]

4°—M. JEAN-BAPTISTE ARNAUD, *ptre.*, —De 1720 à 1726.—Inhumé à la Longue-Pointe, le 8 février 1741....................[No.434.]

5°—R. P. FRS.-EMMANUEL CRESPEL, *récollet, miss.*,—De 1726 à 1727. —Mort à Québec, le 28 avril 1775, à 73 ans......,.....[No. 492.]

6°—M. JOSEPH-AMBROISE GAILLARD, *ptre., curé à Dautray*,—De 1727 à 1729.—Mort à LaNoraie, le 2 avril 1771, à 70 ans [No. 497.]

7°—M. J.-B. ARNAUD, *ptre.*,—De 1729 à 1732. (*Vide* No. 4 *supra.*) *N. B. Lacune de registres de* 1732 à 1737.

8°—M. ELIE DEPERET, *sulpicien, miss.*,—Du 6 décembre 1737 au 19 avril 1738.—Inhumé à Sainte-Anne, île de Montréal, le 18 avril 1757...[No. 410.]

9°—M. JEAN-BAPTISTE BREUL, *sulpicien*,—Du 5 juin 1738 à novembre 1738.—Mort à Montréal, le 2 mars 1757, à 80 ans et un mois [No. 380.]

(*a*) A la page 11 de cette histoire, il faut lire YSAMBART au lieu de Ysambert. Nous avions écrit Ysambert, d'après une liste, où il était dit *Ysambert* (*et non Isambart*). Mais depuis, nous avons eu les registres de Longueuil, où ce monsieur signe à chaque page, d'une bonne main, *Ysambart*. M. Ysambart a été curé de Longueuil de 1720 à 1763.

10°—M. Elie Deperet, *sulpicien, miss.*,—De novembre 1738 à 1739. (*Vide No.* 8, *sup.*)

11°—M. Jean-Baptiste Breul, *sulpicien*,—De juin 1739 à octobre 1739. (*Vide No.* 9 *sup.*)

12°—M. J. A. Gaillard, *ptre.*,—De décembre 1739 à 1742. [*Vide No.* 6, *sup.*]

13°—M. Joseph-François Perrault, *ptre.*,—D'octobre 1742 à——. Mort à Québec, le 27 février 1774 ....[No. 612.]
N.B.—Lacune de registres depuis le 26 *octobre* 1743 *jusqu'au* 6 *février* 1747, *quoiqu'il soit bien certain que M. Perrault résidait ici le* 4 *octobre* 1744.

14°—M Sebastien Duguay, *ptre.*,—De 1747 à 1751.—Mort à la Rivière Saint-Jean, le 6 mars 1759, à 40 ans...........[No. 633.]

15°—M. Matthieu Camin LaTaille, *ptre.*,—De 1751 à 1766.—Mort à Saint-Charles, Rivière Chambly, le 18 octobre 1782, à 57 ans. [No. 695.].

16°—M Joseph-Hypolithe Filiau, *curé de Sorel*,—Dess., de 1766 à 1775. —Mort à LaPrairie, le 6 mars 1788, à 53 ans et 3 mois. [No. 741.]
N.B.—La *Liste* ajoute à son nom de Filiau celui de *Dubois*, qu'il ne signe point et qu'on ne lui donne point à l'acte de sépulture : il avait pourtant ce second nom.

17°—M. Pierre-René Martel, *ptre.*--Desservant, de 1775 à avril 1805.-- Mort à Sorel, le 9 avril 1805, à 53 ans et 4 mois......[No. 787.]

18°—M. Charles-Ambroise Brouillet, *desservant de Sorel*—Desservant, de mai 1805 à octobre 1805.—Mort à Sainte-Marie de Monnoir, le 20 novembre 1829, à environ 62 ans. Il a été inhumé en cette paroisse ....[No. 981.]

19°—M. Louis-Gabriel Lenoir, *curé de Sorel*,—Desservant, de 1805 à 1806.—Mort à Sorel, le 22 juin 1806, à 52 ans 11 mois et 25 jours ....[No. 828.]

20°—M. Jean-Baptiste-Noel Pouget, *curé de Berthier*,—Desservant, de juin 1806 à octobre 1806.—Mort à Berthier, le 17 mai 1818, à 72 ans et 4 mois..[No. 770.]

21°—M. François Boissonault, *curé de Sorel*,—Desst., de 1806 à 1814.—Mort à Saint-Jean Port Joly, le 7 février 1854, à 78 ans..[No. 977.]

22°—M. René-Olivier Bruneau, *curé de Sorel*,—Desst., de 1814 à 1815. —Aujourd'hui, à l'évêché de Montréal..................[No. 1032.]

23°—M. René-Pierre Joyer, *curé de Sorel*,—Desst., de 1815 à 1816. —Mort à Montréal, Hospice Saint-Joseph, le 15 janvier 1847, à 83 ans, et inhumé à la cathédrale.............................[No. 872.]

24°—M. Pierre Bourget, *curé de Sorel*,—Desst., de 1816 à 1817.—Mort à l'Islet, Québec, le 20 février 1833, à 45 ans.......[No. 1050.]

25°—M. Jean-Baptiste Kelly, *curé de Sorel*,—Desst., de 1817 à 1832. —Mort, grand vicaire, à Montréal, le 24 février 1854, à 70 ans : inhumé à Sorel, [No. 1005.]

26°—M. Jean-Baptiste-Henri Marcotte,—1[er] curé résident, de 1831 à 1847.—Aujourd'hui, curé de LaValtrie..................[No. 1185.]

27°—M. EDOUARD LECOURS,—2ème curé résident, de 1847 à 1848.—Aujourd'hui, curé de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe.

28°—M. TIMOTHÉE-PRIME-PAUL FILIATRAULT,—3ème curé résident, de 1848 à 1858.—Mort à l'Ile-Dupas, le 29 mars 1858, à 46 ans

29°—M URGEL ARCHAMBAULT,—4ème curé résident, de 1858 à 1861.—Aujourd'hui, curé de Saint-Barthélemy.

30°—M. VINCENT PLINGUET,—5ème curé résident, depuis 1861,—Curé actuel.

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE L'ILE-DUPAS, DEPUIS 1739.

[*Absence de registres avant cette époque.*]

En charge pour	MM.		MM.
1739-40	Duteau de Grandpré,	1776	Pierre Duteau Vilandré,
1741-42	Rinville,	...77	Jean-Baptiste Chauvin,
1743	Joseph Rivard,	...78	Jacq. Brisset Courchène.
...44	St. Louis,	...79	Joseph Bérard Lépine,
...45	Joseph Plante,	...80	Jacques Dandonneau,
...46	Jos. Dandonneau.	...81	Pierre Désorcy,
...47	Beauchamp,	...82	Pierre Préville,
...48	Chas. Dandonneau,	..83	Pierre Massé,
...49	Beauvilly,	...84	Joseph Valois,
...50	Joseph Didier Casaubon.	..85	Jean-Baptiste Valois, (*)
...51	Jean Valois,	...———	Pierre Désorcy,
...52	P. Duteau de Grandpré,	...86	Pierre Crépeau,
...53	J. B. Lincourt,	...87	Michel Lincourt Désorcy,
...54	Pierre Joinville,	...88	Joseph Rivard,
...55	Jean Rivard Lavigne,	...89	Jean-Baptiste Lincourt,
...56	J. Duteau de Grandpré,	...90	J.-B. Brisset Courchène.
...57	Jean-Baptiste Valois,	...91	J.-B. Massé Beauvillier,
...58	Antoine Joinville,	...92	Albert Farly.
...59	Ambroise Plante,	93	Jos. Rivard Lavigne,
...60	Pierre Duteau Vilandré,	94	Alexis Brisset Courchène,
...61	Jacques Denis,	95	Jos. Ambroise Plante,
...62	Michel Disy,	96	Michel Disy,
...63	Pierre Fauteux,	97	Louis Sylvestre,
...64	Alexis Rivard,	98	J.-B. Didier Casaubon,
...65	Pierre Massé,	99	J.-B. Désorcy,
...66	Charles Brisset Dupas,	1800	Joseph Disy.
...67	Joseph Beaufort,	1	Louis Plante,
...68	Joseph Caya,	2	Ls. Duteau de Grandpré,
...69	Joseph Plante,	3	Chs. Dubord Lafontaine,
...70	Joseph Dandonneau.	4	Vl Duteau de Grandpré,
...71	Pierre Massé,	5	Pierre Langevin.
...72	Vital Duteau Vilandré,	6	Joseph Valois,
...73	Jean-Baptiste Valois,	7	Joseph Massé,
...74	Jac. Duteau de Grandpré	8	Ant. Rivard Dufresne,
...75	Alexis Duteau Vilandré,	9	J.-B. Désorcy Lincourt,

(*) Mort en mai,

MM	MM
1810......Pierre Valois,	1840......Pierre Didier Casaubon,
...11......Pierre Bérard,	...41......Aug. Duteau de Grandprè,
...12......Pierre Brisset Courchène	...42......Ant. Brisset Courchène,
...13......Paul Rivard,	...43......J.-B. Rivard Lavigne,
...14......Joseph Bérard,	...44......Louis Désy,
...15......Antoine Massé,	...45......Pierre Laforest,
...16......Joseph Dandonneau,	...46......Pierre Joinville,
...17......George Sylvestre,	...47......Jude Plante,
...18......François Bérard,	...48......Pierre Brisset Courchéne,
...19......J.-B. Massé,	...49......Louis Plante,
...20......François Valois,	...50......Pierre Valois,
...21......Pierre Désorcy,	...51......J.-B. Lincourt,
...22......François Farly,	...52......Louis Valois,
...23......Joseph Désorcy,	...53......Joseph Plante,
...24......Alexis Valois,	...54......Hilaire Désy,
...25......Joseph Denis,	...55......J. B. Guévremont,
...26......Antoine Dandonneau,	...56......Ant. Brisset Courchène,
...27......Jos.-Ambroise Plante,	...57......J.-B. Langevin,
...28......Jos. Rivard Dufresne,	...58......Louis-Frs. Valois,
...29......Jos. Rivard Lavigne,	...59......Joseph Plante,
...30......Joseph Lanoix,	...60......Ant. Duteau de Grandpré,
...31......Paul Plante,	...61......Louis Guévremont,
...32......Pierre Crépeau,	...62......J. B. Brisset,
...33......J. B. Guévremont,	...63......Isidore Denys,
...34......J. B. Joinville,	...64......Joseph Dandonneau,
...35......Pierre Plante,	...65......Pierre Massé,
...36......F.-X. Désy,	...66 { Olivier Bérard, remplacé
...37......J. B. Lincourt,	par Jos. Brisset Courchène.
...38......Michel Désy,	...67......Jos. Massé,
...39......Roch Massé Beauvillier	...68......Léon Farly.

SÉPULTURE DE M. LÉONARD CHAIGNEAU, PREMIER PRÊTRE A L'ILE-DUPAS

Le 24eme jour de Decr de l'an mil sept cent onze a été inhumé le corps de Mre Léonard Chaigneau, P^{tre} du Séminaire de cette ville, âgé de quarante neuf ans, témoins M^{res} Antoine De Valens et henri Mériel, prestres du dit Séminaire.

(Signé) De Valens — Meriel P^{tre}

Priat, Vicaire.

PAROISSE

DE

SAINT-ROCH DE L'ACHIGAN

La paroisse de l'Assomption comprenait d'abord une partie de la seigneurie de Saint-Sulpice, près des trois quarts de celle de LaChenaie au nord, et une partie assez considérable de l'ancienne seigneurie de Terrebonne. Cette portion de terre comprend aujourd'hui les paroisses de l'Epiphanie, Saint-Roch, Saint-Lin, Sainte-Julienne et Saint-Esprit.

L'église de l'Assomption, qu'on appelait autrefois celle de Saint-Pierre du Portage, n'était éloignée de celle de Saint-Sulpice sa mère, située à l'est, que d'une lieue et demie. Le reste de son vaste territoire se trouvait donc tout à l'ouest du Portage. Il est facile de comprendre qu'aus-

sitôt que les établissements eurent remonté la rivière de l'Achigan (qui se jette dans celle de l'Assomption, à deux milles au-dessus du village de ce nom, venant de l'ouest à l'est), les cultivateurs dûrent se trouver trop éloignés pour recourir à leur ancienne paroisse.

Aussi, vers 1780, commencèrent-ils à agiter la question d'un démembrement. On voulait éviter les subdivisions pour la suite, dans le nouvel arrondissement qu'on voulait former. Il s'agissait, par conséquent, de fixer la place de la nouvelle division, de manière à atteindre ce but. Ainsi, quoiqu'il eût été question de placer la nouvelle chapelle à un certain endroit plus en amont de la rivière de l'Achigan, on crut plus prudent de se rapprocher de l'Assomption, afin de parer à cet inconvénient.

Il fut convenu que la ligne de démarcation entre les deux paroisses serait sur la propriété d'un nommé Louis Bricot dit Lamarche, résidant à un mille au-dessus de l'église actuelle de l'Epiphanie. Cette terre est, aujourd'hui, encore occupée par un descendant de cette famille.

La croix de désignation pour la nouvelle chapelle fut d'abord plantée sur la terre d'un nommé Abraham Dugas, aujourd'hui possédée par Simon Forest, qui y réside, puis transportée de trente arpents en aval de la rivière, et y fut définitivement fixée. Les propriétaires du bas de la rivière de l'Achigan promirent de s'adjoindre à ceux du haut, mais seulement lorsque la chapelle serait bâtie. De sorte que n'ayant pu les avoir plus tard, cette addition étant devenue impossible par les nombreuses et fortes oppositions, le site de la nouvelle église, qu'on voulait ériger, se trouva placé presque à l'extrémité de son territoire à l'est. De plus, la subdivision, qu'on voulait éviter, a fini par s'opérer et a formé, il n'y a que quelques an-

nées, la paroisse de l'Epiphanie, située à mi-chemin entre l'Assomption et le premier démembrement.

Saint Roch fut donné pour titulaire de la nouvelle paroisse, en considération du seigneur, M. Roch de St. Ours, propriétaire de la seigneurie de LaChenaie, au centre de laquelle était fixée la place d'église.

Le nouveau site était préférable à celui que l'on avait d'abord en vue. La rivière de l'Achigan, par ses détours et ses cascades, y forme à cet endroit un joli paysage, et l'on a pu facilement y construire des moulins à carder et à moudre le grain. N'eut été le centre dont on s'éloignait alors et qui devait être davantage reculé plus tard, la place actuelle réunissait plus d'avantages.

Si l'on avait pu, dès le principe, empêcher de bâtir sur le bord de la côte, que suit le grand chemin, devant la place de l'église, Saint-Roch serait une des plus belles places de la campagne ; car de son site élevé on jouirait de la vue de la rivière et de ses mille caprices, et au-delà on apercevrait les rives escarpées du sud, si accidentées, et tapissées d'une si riche verdure.

M. Roch de St. Ours, selon la tradition locale, donna pour la nouvelle paroisse une terre de trois arpents sur trente. Comme il fallait faire des défrichements pour répondre aux besoins des cultivateurs, M. Desforges, le premier curé, en fit la remise au seigneur, ne gardant que quatre arpents. M. de St. Ours la céda plus tard à M. Barthélemy Rocher, son agent seigneurial à l'Assomption, qui vint y résider quelque temps après. En 1800, le même M. Rocher fit don de deux arpents à la fabrique, qui se trouvait trop gênée pour ses constructions. M. de St. Ours intervint dans l'acte de cession, pour faire remise des cens et rentes et de l'indemnité qui

lui étaient dus. Ainsi il paraîtrait qu'avec quelques frais qu'il aurait fallu faire dès le principe, la fabrique aurait pu garder cette propriété qui lui aurait été si utile pour ses établissements religieux d'aujourd'hui, dont l'un, le couvent, se trouve placé derrière le presbytère, et l'autre, l'académie, est relégué à l'extrémité du village. M. Rocher, dont il vient d'être parlé, était père de M. Agapit Rocher, mort vicaire à Berthier, le 5 janvier 1828, à l'âge de 25 ans et 8 mois. Un autre de ses fils, nommé Barthélemy, notaire, marié à Melle Archambault, sœur de MM. Eugène et Camille Archambault, notaires à l'Assomption, succéda à son père. Cette propriété est encore aujourd'hui en la possession d'un M. Rocher, du nom de Barthélemy, notaire comme son père Agapit. Outre les deux fils de M. Rocher l'ancien, dont il vient d'être parlé, on compte encore un troisième, mort à la fin de ses études, qui, voyant son père opposé à la vocation ecclésiastique, où il semblait être appelé, pria Dieu de lui ôter la vie, plutôt que d'être empêché de suivre ses desseins. Cette mort, arrivée si subitement, a donné à penser que sa prière avait été exaucée. M. Barthélemy Rocher avait de plus deux filles : la cadette épousa M. C. C. S. de Bleury, avocat, et est décédée il y a peu d'années à Montréal. L'aînée, encore vivante aujourd'hui, épousa M. Protet d'Odet d'Orsonnens, père du docteur d'Orsonnens, de Montréal. M. d'Orsonnens, d'une famille patricienne de Fribourg, Suisse, était capitaine des grenadiers au régiment des Meurons. Quand il fut licencié, il s'établit à Saint-Roch. Ayant acheté un lopin de terre, en face de l'église, sur le côté opposé de la rivière, il y fit construire ce qu'on appelait la *chaumière suisse*. Rien n'était plus gracieux que ce chalet, qu'on pouvait nommer, en toute justice, une riche *villa*. M. d'Orsonnens avait profité

des accidents variés du terrain, qui lui rappelait sa patrie, et il avait cherché à y reproduire, encore davantage, le pittoresque de son pays. Le jardin surtout méritait d'être visité. Le soir, quand il était illuminé, il présentait un aspect vraiment féerique.

On ne put d'abord songer à construire une église et un presbytère dans la nouvelle paroisse. On se contenta de bâtir un édifice qui pût servir pour les deux, pendant quelques années. Le presbytère, que l'on construisit en pierre pour cette fin, pouvait avoir soixante pieds sur quarante. Le haut était destiné à la chapelle, et le bas au logement du curé, avec une salle publique. Il était en face du presbytère actuel, et près du chemin. On peut faire remonter la date de sa construction à l'année 1786. En 1800, Mgr. Denaut, dans sa visite, ordonna d'y faire des réparations. Ce fut probablement vers ce temps qu'on y ajouta l'aile placée au sud-ouest, et séparée en trois parties. La première, sur le devant, servait d'entrée ; la seconde, de cuisine, et la troisième, de dépense. Il y avait un escalier en dehors, au côté nord-est, pour monter à la chapelle.

En 1803, comme le porte l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du milieu, on construisit une église en pierre de cent vingt pieds sur quarante, couverte en bardeau, avec un clocher couvert en ferblanc à deux lanternes, de plus une sacristie, aussi en pierre, de vingt-cinq pieds quarrés. Cette église avait ce qu'on appelait alors les meilleures proportions. Comme les églises de ce temps, elle avait deux chapelles en saillie, imitant la croix latine, comme Longueuil et Boucherville. Les ouvrages en pierre et en bois furent bien exécutés, aussi peut-elle durer encore longtemps.

On fit l'acquisition d'une cloche du poids d'environ mille livres. Cette cloche venait d'Angleterre. En 1804, Mgr. Plessis, en visite épiscopale, ordonna d'acheter des livres, pour y inscrire les délibérations et les élections des marguilliers. Il paraîtrait que, jusqu'alors, les actes se faisaient sur des feuilles volantes, et cela explique pourquoi l'on ne peut trouver les documents qui se rapportent à cette époque, et qui auraient pu être d'un grand secours pour cette notice.

Le premier prêtre desservant fut M. Jean-Baptiste Bro, curé de Saint-Jacques de l'Achigan, situé à deux lieues au nord de Saint-Roch. On peut supposer que ce monsieur ne pouvait desservir qu'alternativement les deux paroisses. Cela ne dura qu'une année.

Le premier baptême qu'il fit, à Saint-Roch, fut celui de Magdeleine Jolivet dit Mitron, fille de Jean-Baptiste Jolivet dit Mitron, et de Marguerite Martel, le 14 janvier 1787.

La première sépulture est celle d'Agathe Martel, âgée de 22 ans, épouse de Louis Fournier, 22 janvier 1787.

Le premier mariage est celui de Louis Gagnon et de Marie Catherine LePage, le 29 janvier 1787.

Le premier curé résident fut M. Antoine Desforges, qui y demeura cinq ans ;

Le second, M. Charles-Joseph Lefebvre Duchouquet, qui y demeura trois ans ;

Le troisième, M. Joseph-Jérôme Raizenne, qui y séjourna pendant trente-cinq ans.

L'année qui suivit la construction de l'église, c'est-à-dire en 1804, M. Raizenne fit planter des peupliers sur le devant de la place publique, à plusieurs rangées. Ces arbres, placés avec une parfaite symétrie et en si grand nombre, donnaient à cette place le plus bel aspect pos-

sible. On y avait fait mettre des bancs, d'espace en espace, pour y faire asseoir le peuple à l'ombre, en été, en attendant les offices.

M. Raizenne fit peindre, par M. Audy, trois tableaux qu'il fit placer au-dessus de chaque autel de son église. Ces tableaux, sans être du premier ordre, comme on peut le croire, ne doivent pas cependant être placés parmi ces nombreuses croûtes qui restent encore dans les anciennes églises du pays.

Ils sont des copies, assez bien réussies, de quelques tableaux venus d'Europe

Voici quelle en est la composition :

Le premier est celui de saint Roch, le patron. Il est représenté assis sur un rocher solitaire, comme un pestiféré qu'on y a relégué. Ses jambes, à demi-nues, laissent voir les plaies nombreuses qui les recouvrent. A ses pieds, son chien traditionnel qui lui apporte un morceau de pain, qu'il vient de quêter à la ville voisine. Le regard de saint Roch est fixé vers le ciel, et une de ses mains s'y élève en suppliant, pour obtenir la cessation de la peste dans la ville de Florence, qu'on voit dans le lointain.

Le second tableau est une sainte Famille, ou plutôt la copie d'une de ces nombreuses attitudes attribuées à la sainte Vierge, et désignées sous divers titres, comme *Notre-Dame à la chaise*, etc., etc. Le tableau en question pourrait s'appeler *Notre-Dame des fleurs*, car la sainte Vierge offre un bouquet de fleurs à l'Enfant Jésus, qui en choisit une ; saint Joseph semble regarder quel choix va faire le divin Enfant.

Le troisième tableau est celui de saint Antoine de Padoue, ressuscitant un mort. On connaît assez ce sujet de

composition, reproduit si souvent dans le pays. Il y a dans ce tableau un bon effet de perspective, qui en fait peut-être le meilleur mérite. C'est le dessous du brancard, sur lequel on a apporté le cadavre à la cour. On croirait y voir un véritable bas-relief, et l'on ne peut, à première vue, songer que c'est une toile peinte. Les figures des juges devaient paraître épouvantées à la vue de ce spectacle, mais non pas de manière à permettre au peintre de leur donner des attitudes impossibles. Il y a un bras et une tête qui ont l'air de n'appartenir à personne, tant ils sont contournés.

M. Raizenne fit décorer son église par des ouvrages en sculpture du temps. On peut trouver dans les anciens ornements de l'église de Bonsecours, à Montréal, ce genre d'architecture, qu'on appelait, dans ce district, le *quevillonnage*, du nom de M. Quevillon, ancien sculpteur de Saint Vincent de Paul. Les travaux de l'église de Saint-Roch furent confiés à M. Pepin, élève de M. Quevillon. Toute la voûte fut parsemée de losanges et d'étoiles ; les trois autels furent couronnés de retables, mais seulement soutenus par des pilastres. Quoiqu'il n'y eut aucune dorure, ces décorations n'allaient cependant pas mal. Malgré le temps et la fumée des poêles, introduits depuis dans nos églises, qui ont noirci les peintures, on peut cependant dire que l'église de Saint-Roch est encore une ancienne jolie église.

On sait que sous le système volontaire, l'éducation fit peu de progrès en Canada. Plusieurs paroisses restèrent stationnaires, par le peu de zèle de leurs principaux. Il n'en fut pas de même de Saint-Roch. Les familles Rocher, d'Orsonnens, Archambault, Courteau, Mercier, surent seconder les efforts de leur curé et faire donner une ins-

truction assez relevée pour l'époque. Deux instituteurs capables, qui se succédèrent l'un à l'autre, acquirent assez de réputation pour y attirer des élèves. Le premier fut M. Labrecque. Il avait porté la soutane, et avait gardé ce costume pendant quelques années après son arrivée à Saint-Roch. Il était instruit, et de plus il savait enseigner. Il mourut du choléra, en 1832. La chronique de l'endroit tient toujours à dire qu'il fut enterré vivant, parce que son cercueil, ayant été ouvert par hasard, le lendemain de sa sépulture, on trouva des indices frappants de contorsions, qui ne pouvaient être expliqués autrement.

Le second instituteur fut M. Henri Valotte, natif de la Côte-d'Or, en France. Ce monsieur fut d'abord employé au greffe, et ensuite à la procure du séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore occupé, quand il mourut il n'y a que quelques années (*a*).

On remarquait encore, à Saint- Roch, une bonne école de chant grégorien. Jusqu'à ces dernières années, on entendait encore chanter, dans l'église de Saint-Roch, des élèves de M. Bouchard, que M. Raizenne avait fait venir de la Baie-des-Chaleurs, où il l'avait connu dans ses missions. Les anciens aiment encore à parler du chœur nombreux qu'il avait formé, et les voix des Civalier, Poulin, Lauriot, Marois, Martel, Coitoux, Marien n'ont pas été oubliées.

M. Raizenne était né au lac des Deux-Montagnes. Il était petit-fils d'Ignace Raizenne, Anglais de naissance, pris à l'âge de douze ans, à Dierfield, dans le Massachu-

(*a*) Saint-Roch fournit pendant plusieurs années les représentants du comté. Le premier qui fut envoyé à la législature fut Jacques Archambault, cultivateur ; le second, M. Charles Courteau, père du Docteur Courteau, actuellement résidant à Saint-Roch.

sett, par les sauvages du Sault-au-Récollet qui accompagnaient M. Hertel de Rouville dans cette expédition, arrivée en 1702, et d'Elizabeth Naim, de la même nation, prise à l'âge de deux ans à cette même expédition. Quand la paix fut rétablie, on permit aux prisonniers faits de part et d'autres de retourner dans leur pays. Ignace Raizenne et Elizabeth Naim, qui avaient été baptisés au Sault, ne voulurent plus retourner à Dierfield, dans la crainte d'être obligés de souffrir pour leur foi. Ils furent définitivement adoptés par les sauvages, et furent élevés à leur manière. Plus tard, ils se marièrent ensemble, avant la translation du Sault-au-Récollet au Lac des Deux-Montagnes. En arrivant au Lac, les prêtres de Saint-Sulpice donnèrent aux jeunes époux, Raizenne et Naim, en toute propriété, un vaste terrain, situé à une petite demi-lieue du village. Cet établissement est celui que l'on voit à gauche du chemin qui conduit au calvaire, aussitôt que l'on a dépassé la croix plantée sur la côte de sable derrière l'église. L'aîné des enfants d'Ignace Raizenne embrassa l'état ecclésiastique. Le second, appelé Ignace comme son père, lui succéda sur la propriété, et épousa Elizabeth Sabourin. Il fut père de Jérôme Raizenne, curé de Saint-Roch.

Quoique M. Raizenne fût d'origine anglaise, par son père, et Canadien par sa mère, cependant, on peut dire qu'élevé, ainsi que son aïeul et son père, au milieu des sauvages, il en avait l'allure et le caractère. Son teint fortement basanné, sa grande susceptibilité, son esprit soupçonneux, lui donnaient une ressemblance qui frappait de suite. M. Raizenne fut malheureux toute sa vie, comme il l'avoua à quelques amis, à cause de son caractère qui lui faisait prendre en mauvaise part tout ce qu'il

voyait et entendait. Comme il aimait à faire du bien, il en fit et beaucoup, mais il se figura toujours avoir été payé d'ingratitude. Il est vrai qu'il rencontra des ingrats, mais le nombre en fut très-petit.

M. Raizenne ne prêchait jamais. Il faisait de bons catéchismes. Il lisait au prône de la messe les *Instructions* de Bourdaloue, Massillon, Giraost. Mais il lisait si bien, et avec tant d'âme, que ses paroissiens oubliaient qu'il avait un livre à la main quand ils l'entendaient.

Sa paroisse renfermait plusieurs parties très fertiles, et ses revenus étaient considérables. Cependant, il n'était pas riche. Il vivait très sobrement et donnait, donnait toujours. Il donnait surtout à une partie de ses paroissiens, établis plus bas que son église, sur des terres stériles. Cette concession, située sur les hauteurs de sable formant le grand coteau, qui s'étend depuis les Trois-Rivières jusqu'à Carillon, faisant comme un premier échelon aux Laurentides, était appelée Lachute. Elle devait son nom à quelques petites cascades que la rivière fait en baignant ses côtes.

Comme les propriétaires de ces terres ingrates étaient presque tous mendiants, infirmes, ou pis encore, le terme par lequel on les désignait semblait réunir à l'esprit tous leurs maux, leurs infirmités et jusqu'à leurs vices. Ainsi, dans le reste de la paroisse et même dans les paroisses environnantes, quand on avait prononcé le mot *chuton*, on ne pouvait rien ajouter de pire. Eh ! bien, ces chutons, avec leurs misères, leurs défauts, étaient les privilégiés de M. Raizenne. Aussi, quand il les voyait arriver chez lui, pour réclamer la part si large qu'il leur allouait toujours sur sa dîme, et la réclamer même avec autorité,

avait-il coutume de dire : " Hélas ! ce sont mes seigneurs, "il faut bien payer mes rentes."

Il semble qu'après trente-cinq années de séjour à Saint-Roch, M. Raizenne n'aurait pas dû songer à quitter une paroisse où il pouvait si bien dire à tous : Vous êtes mes enfants ; les ayant, en effet, ou baptisés, ou mariés, ou admis à la sainte communion. Mais, trompé comme toujours par son caractère, il s'imaginait que toute sa paroisse partageait les opinions des rares opposants qu'il avait. Il demanda son rappel à l'évêque. Quand les paroissiens eurent connaissance de cette démarche, ce fut un deuil général. M. Raizenne eut regret de sa résolution, mais il était trop tard. Il fut successivement, ensuite, curé de Saint-Benoit, de LaNoraie et de LaChenaie. En 1840, il se retira du ministère, et vint résider à Saint-Roch, sur une propriété qu'il y avait près l'église ; il y mourut, le 14 mai 1842. Il légua, en mourant, au collége de l'Assomption la plus grande partie de ce qu'il possédait. Il demanda en retour que le collége donnât gratuitement l'éducation à quatre élèves, pris dans sa famille, s'il s'en présentait, ou, à leur défaut, à quatre de Saint-Roch, sur la recommandation du curé.

Quelques années avant le départ de M. Raizenne, Saint-Roch avait formé la paroisse du Saint-Esprit. Cette nouvelle paroisse eut d'abord pour titulaire saint Ours (martyr honoré le 7 septembre), en considération, comme on le voit, de M. Roch de St.-Ours, le seigneur de cette partie qui terminait la seigneurie de LaChenaie. Mais, comme l'église était bâtie sur la petite rivière, dite du Saint-Esprit, et que la paroisse était connue sous le nom du Saint-Esprit, Mgr. Lartigue donna la Pentecôte pour fête

titulaire ; ce qui lui consacra le nom du Saint-Esprit qu'elle avait déjà.

M. Raizenne fut remplacé par M. Auguste Tessier, qui était alors son vicaire, en 1831.

M. Tessier ne demeura qu'un an, et fut remplacé par M. Laurent Aubry, dans l'automne de 1832.

M. Aubry était presque octogénaire, quand il arriva à Saint-Roch. Il avait une verte vieillesse, il est vrai ; mais on comprend qu'il ne pouvait pas facilement desservir par lui-même. Les deux premières années, ses vicaires, surtout M. Charles Larocque, aujourd'hui évêque de Saint-Hyacinthe, l'aidèrent assez pour ne point faire souffrir la paroisse. La dernière année, comme Saint-Roch formait son second démembrement, et que cette nouvelle paroisse, sous le titre de Saint-Lin, bâtissait son église, le nouveau vicaire, accordé à M. Aubry, était obligé de se tenir souvent à cet endroit pour surveiller les travaux.

Le pauvre vieillard demeurait seul, ne pouvant que très difficilement sortir pour aller aux malades. Il était obligé le plus souvent de renvoyer au vicaire, à Saint-Lin, ceux qui venaient le chercher. On conçoit qu'une paroisse ainsi desservie pouvait souffrir.

Les paroissiens du haut de la rivière, des concessions Saint-Jean et Saint-Louis, s'adressaient le plus souvent à M. Carron, curé du Saint-Esprit, qui avait la charité de les confesser et de visiter souvent leurs malades.

Enfin, dans l'automne de 1835, Monseigneur remplaça M. Aubry par M. François Lefebvre de Bellefeuille, frère de M. Charles Lefebvre de Bellefeuille, sulpicien, et oncle de M. E. L. de Bellefeuille, avocat de Montréal. M. de Bellefeuille fit couper les peupliers qui ornaient la place de l'église, et fit changer le jardin d'endroit. Ce fut sous

lui que l'église fut chauffée pour la première fois en hiver. Il mourut de consomption, dans l'automne suivant, 1836, et fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache, sa paroisse.

Il fut aussitôt remplacé par M. Thomas Pepin, actuellement curé de Boucherville.

En prenant possession de sa paroisse, le nouveau curé comprit de suite qu'il lui faudrait faire construire un autre presbytère. En effet, l'ancien, qui avait longtemps servi de chapelle, n'était plus qu'une masure. Ce ne fut cependant qu'au bout de deux ans, en 1838, qu'il put parvenir à ce but. Il eut de fortes oppositions à soutenir. sur presque toutes les mesures nécessaires qu'on doit prendre dans ces circonstances ; mais avec un peu de patience et de conciliation, il triompha à la fin.

Il fit placer ce presbytère en arrière de l'ancien, afin qu'il pût se trouver en ligne avec l'église. Cet édifice fut construit en pierre, et a soixante et onze pieds sur trente-six. Il forme une belle maison. Malheureusement, M. Pepin fut obligé de laisser prendre une salle publique, à l'extrémité nord-est, du côté de l'église. Comme il en avait référé à l'évêque, Mgr. Lartigue crut devoir accorder cette salle, qui, comme toutes celles du même genre, contribuera à faire détériorer plus tôt la bâtisse ; car, n'étant pas chauffées continuellement en hiver, et ne pouvant recevoir tous les soins qu'on donne à une partie habitée, ces salles sont pour les presbytères comme des chancres qui finissent par emporter le tout.

Le presbytère a un rez-de-chaussée, dans la partie laissée au curé, qui sert de réfectoire et de cuisine.

M. Pepin encouragea Mme d'Orsonnens dans le projet qu'elle avait de préparer une crèche qui fût plus digne de son but, et qui fût en même temps un ornement pour

l'église. Elle contribua par ses dons propres, et mit les âmes charitables à contribution. Elle put ainsi réaliser un assez fort montant, qu'elle employa à cet objet. Cette crèche n'était pas, il faut l'avouer de suite, aussi belle et aussi bien exécutée que celles que l'on voit maintenant dans nos villes, depuis que les ouvrages en cire sont introduits dans le pays, mais elle était, pour ce temps, ce qu'on pouvait espérer de mieux. Il est, par conséquent, inutile d'ajouter qu'elle n'avait rien de commun avec ces crèches grotesques, qui donnaient plutôt l'idée d'une ménagerie ou d'une troupe de Bohémiens, que celle des scènes bibliques.

On ne saurait indiquer précisément le moment où une propagande impie avait répandu, dans la paroisse, une foule de mauvais livres, surtout des œuvres de Voltaire. M. Pepin en fit une recherche active ; il put en purger sa paroisse ; mais ce qu'il ne put, sans doute, faire disparaître tout-à-fait, ce fut un esprit de tiédeur chez quelques-uns, qui, il faut l'espérer, n'existe plus.

M. Pepin favorisa l'éducation, pendant son séjour à Saint-Roch. Grâce à son intervention, on a compté dans une année jusqu'à vingt élèves de sa paroisse au collége de l'Assomption. Il recourait quelquefois, pour des écoliers pauvres, à la générosité d'un de ses paroissiens du nom d'Ambroise Vinet-Souligny. Ce cultivateur, riche et sans enfants, aimait à faire du bien, et à le faire sous la direction de son pasteur. Il va sans dire que M. Pepin ne laissait pas de recourir à lui de temps en temps.

En 1840, c'est-à-dire après quatre années de séjour, M. Pepin fut remplacé par M. Jean-Baptiste Labelle.

M. Labelle eut à s'occuper beaucoup du fonctionnement de la loi d'éducation. Quoique le principe fût depuis long-

temps admis dans cette paroisse, cependant l'application des nombreuses dispositions légales offrit un grand nombre de difficultés. Mais il en vint à bout. Il fut bien secondé dans cette entreprise par M. Louis Archambault, notaire, aujourd'hui membre du parlement, et qui résidait alors à Saint-Roch. Quoique les divisions politiques et des rivalités particulières aient nui à cet homme, il n'en est pas moins vrai de dire que, doué d'un esprit droit et d'une activité surprenante, il devenait une bonne acquisition pour celui qui voulait faire réussir une entreprise, quelque difficile qu'elle fût.

Aussi fut-il mis souvent en réquisition par son curé. De son côté M. Archambault, qui depuis longtemps méditait la grande mesure de l'abolition des droits seigneuriaux, puisa, dans ses rapports intimes avec M. Labelle, des conseils pleins de sagesse qui lui furent d'une grande utilité dans cette œuvre importante ; M. Archambault, tantôt par des écrits sensés, calmes mais pleins de force, tantôt par des requêtes, parvint à dominer l'agitation qui régnait dans le pays, à propos de cette question, et donna une impulsion nouvelle à l'entreprise, au point que le gouvernement crut qu'il était juste de le nommer dans la première commission pour élaborer le projet. On sait que des rancunes particulières surent mettre à profit une erreur de compte contre le gouvernement (qui était échappée à M. Archambault d'autant plus facilement qu'elle semblait autorisée par la pratique presque générale) pour le faire destituer. Mais c'est justice de lui rendre la part qui lui est due dans le mouvement de l'entreprise.

Ce que M. Archambault trouva dans son curé, pour l'aider dans cette noble cause, M. Labelle le trouva dans son notaire, pour jeter les bases d'une association de secours

qu'il méditait depuis longtemps : l'*Assurance mutuelle des Fabriques de Montréal et de Saint-Hyacinthe* (*a*).

Après avoir élaboré ensemble les réglements, et discuté les divers points de loi qui s'y rattachent, M. Labelle put faire agréer le plan par l'évêque, et le proposer aux fabriques. Il fut accepté avec empressement ; les comités qui furent nommés ne firent que très-peu de changements aux réglements primitifs, préparés à Saint-Roch, et cette association fonctionne encore aujourd'hui à la satisfaction de tous les intéressés.

M. Labelle renouvela en grande partie le linge et les ornements de l'église.

Il forma une bibliothèque de paroisse, composée de sept à huit cents volumes, d'un bon choix, et contrepoids bien à propos de ceux qui avaient été autrefois mis en circulation.

En 1855, M. Labelle fut remplacé par M. Etienne-Hippolythe Hicks, aujourd'hui chanoine de la cathédrale.

M. Hicks acheta trois cloches du poids de 3285 livres, et qui coûtèrent la somme de $1313.55.

Elles furent bénites, sous son successeur, le 18 février 1857. La plus grosse, du poids de 1314 livres, fut appelée Pierre-Octave-Josephte ; la seconde, du poids de 1040 livres, fut nommée Louis-Elizabeth ; enfin, la dernière, du poids de 931 livres, reçut les noms de Joseph-Mathilde. Mgr. Ig. Bourget fit la bénédiction, et M. Jean-Baptiste Champoux, aujourd'hui curé de Saint-Michel, et alors curé de Sainte-Julienne, fit le sermon.

M. Thomas Pepin, curé de Boucherville, ancien curé de Saint-Roch, avait laissé dans Saint-Roch un excellent

(*a*) Voir l'appendice la fin de cette histoire, page 78.

souvenir. Un vieil et riche habitant, qui n'avait pas d'héritiers directs, lui était demeuré très-attaché. M. Hicks crut devoir se servir de cette vieille amitié pour amener ce bon vieillard à fonder un couvent à Saint-Roch. Sur sa demande, M. Pepin vint voir son vieil ami, à qui il persuada de faire M. Hicks son héritier pour ériger un couvent dans sa paroisse. C'est ainsi que ce monsieur reçut un legs de $3166.67, pour l'érection d'un couvent, de la part d'Ambroise Vinet-Souligny, dont il a déjà été parlé dans cette notice. Ce bon vieillard avait toujours espéré que la concession où il était pourrait avoir une église, et il destinait cette somme pour cette fin. Mais, quand il vit qu'il ne fallait plus y compter, alors il destina cet argent à une autre œuvre. En effet, quoique cette concession fût un peu éloignée de l'église, cependant, cette distance ne dépasse pas deux lieues, même à compter de la maison la plus éloignée.

Comme l'église de Saint-Roch se trouve située à l'autre bout presque de son territoire, il se serait trouvé que cette église, mère de deux autres paroisses déjà florissantes, Saint-Lin et Saint-Esprit, n'aurait plus eu ce qu'il faut pour subsister. D'ailleurs, Monseigneur, en détachant de Saint-Roch une petite concession en arrière de celle du père Vinet, et l'annexant au Saint-Esprit, dont elle était beaucoup plus près, a terminé pour toujours cette difficulté.

M. Hicks fit faire un clocher neuf, élégant et capable de recevoir les cloches qu'il lui destinait. Il laissa à son successeur, M. Moyse Brassard, le soin de les y faire placer.

Afin d'utiliser, pour le plus grand bien de la paroisse, le don généreux de M. Vinet-Souligny, quelque temps après la mort de ce bon citoyen, M. Hicks exposa, dans une instruction à sa paroisse, le bien qu'opérerait une édu-

cation vraiment chrétienne, donnée par des religieux et des religieuses. La population goûta parfaitement cette instruction, et une députation des commissaires d'école vint faire connaître à M. le curé que la paroisse serait heureuse de voir l'éducation confiée à des religieux et religieuses. Dès le lendemain, M. le curé se mit en rapport avec les sœurs de Longueuil et les frères de Saint-Viateur ; mais, comme il fut, peu de temps après, appelé à l'évêché, ce fut son successeur, M. Brassard, qui éleva le couvent et qui reçut les sœurs et les frères.

M. Brassard succéda à M. Hicks, le 1er février 1857. Le nouveau curé se mit, de suite, à l'œuvre pour le couvent. La fabrique donna le terrain derrière le jardin du curé. Il y fit ériger une bâtisse de cinquante pieds sur trente-six, à deux étages, avec deux ailes de vingt-cinq pieds chaque bout, destinées, l'une à la chapelle, l'autre à la cuisine. Cet établissement, construit en briques, a été donné aux sœurs de Jésus et Marie. L'évêque de Montréal a béni cette maison le 24 septembre 1857, et le 24 octobre suivant, les sœurs en prenaient possession avec leurs élèves. L'établissement a coûté $6000. La balance, à part quelques corvées, faites par la paroisse, a été fournie par une personne qui ne veut pas être nommée, mais qu'on connaît par là même.

Sous M. Labelle, les commissaires d'école achetèrent, de la succession Mercier, une maison en pierre à deux étages, à l'autre bout du village. M. Brassard y fit placer les clercs de Saint-Viateur. M. Mercier, qui avait fait bâtir cette maison, était le père de feu M. Romuald Mercier, décédé archidiacre de la cathédrale de Montréal (*a*). Quoi-

(*a*) M. François-Xavier-Romuald Mercier, archidiacre et chanoine, mort du choléra à Montréal, à l'évêché, le 11 juillet 1849, à 44 ans, et inhumé à la cathédrale, le même jour.

que cet ecclésiastique fût né à Repentigny, dans la partie qui forme aujourd'hui Saint-Paul-l'Ermite, cependant, comme il vint très jeune, avec son père, à Saint-Roch, quand celui-ci y fut appelé par M. de St. Ours, pour prendre soin de son moulin, il a toujours regardé Saint-Roch comme sa paroisse, et il est toujours compté parmi ceux qui lui firent honneur.

La paroisse de Saint-Roch, outre MM. Rocher et Mercier, qu'elle compte parmi ses enfants, quoiqu'ils soient nés ailleurs, compte de plus les ecclésiastiques suivants :

M. Louis-Barthélemy Brien, ancien curé de Saint-Mathias ;

M. Pierre Poulin, curé de Sainte-Philomène ;

M. Joseph Morin, curé de Saint-Jacques le Mineur ;

M. Louis Martel, curé de Saint-Félix de Valois ;

M. Louis Desroches, missionnaire à Whitehall, Etats-Unis.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La première reddition de comptes qu'on trouve est celle de François Omon, en 1797.

Il y a dans la paroisse quatre maisons d'école, outre les deux établissements du village.

Saint-Roch est à douze lieues de Montréal, au nord. Ses voies de communication avec la ville sont par l'Assomption d'un côté, ou par Terrebonne de l'autre. On travaille à établir un chemin mitoyen qui conduirait à Saint-Paul l'Ermite.

Les marguilliers de l'œuvre, en 1866, sont : MM. Nazaire Corbin, François Allard et Octave Beauchamp. Il est maintenant d'usage que le marguillier qui sort de charge rende ses comptes sous un délai de deux mois, et il ne reste

rien en arrière. On se pique d'émulation pour bien s'acquitter de ce devoir

La première communion se fait ordinairement vers le milieu de juillet, et, années communes, on peut compter soixante et douze enfants, dont un peu plus de filles que de garçons.

La dernière confirmation a été de deux cent cinquante

Le R. P. Marie-Jos. Royer, oblat de Marie-Immaculée, a prèché le jubilé, dans le mois de juin dernier, avec le R.P Al. Aug. Brunet, du même ordre. Ont travaillé pendant ce temps: M. Pre. Ths. Hurteau, curé de Saint-Lin, MM. les curé et vicaire de Saint-Roch.

Il n'y a aucune association dont on fasse les exercices publiquement. Tous sont reçus du saint Scapulaire; il y a quelques quinzaines du Rosaire vivant, quelques membres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. On fait le mois de Marie et le mois des Morts, avec succès. Il n'y a qu'un seul protestant dans la paroisse, et sa seconde femme est Canadienne.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH DE L'ACHIGAN.

1°—M. JEAN-BAPTISTE BRO, *curé de Saint-Jacques de l'Achigan*,—Desservant du 14 janvier 1787 au 25 septembre 1788.—Mort à Saint-Jacques, le 12 janvier 1824, à 80 ans. ....[No.772, *de la Liste.*]

2°—M. ANTOINE DESFORGES,—1er curé, du 26 septembre 1788 au 5 octobre 1793.—Mort aux Trois-Rivières, le 17 décembre 1822, à 59 ans; inhumé à Saint-Grégoire, le 19.........................[No. 881.]

3°—M. CHARLES-JOSEPH LEFEBVRE-DUCHOUQUET,—2eme curé, du 5 octobre 1793 au 10 octobre 1796.—Mort à Québec, Hôpital-Général, le 14 avril 1817, à 56 ans 2 mois et 3 jours.................[No. 865.]

4°—M. JOSEPH-JÉRÔME RAIZENNE,—3eme curé, du 10 octobre 1796 au 27 août 1831.—Mort à Saint-Roch, le 14 mai 1842, à 74 ans et 2 mois...[No. 936.]

5°—M. AUGUSTE TESSIER,—4eme curé, du 2 ocobre 1831 au 8 octobre 1832.—Mort à Montréal, Hôtel-Dieu, le 4 octobre 1842, à 40 ans: inhumé à Saint-Luc, le 8.......................................[No. 1187.]

6°—M. LAURENT AUBRY,—5ème curé, du 8 octobre 1832 au 28 septembre 1835.—Mort au Sault-au-Récollet, le 7 août 1839, à 83 ans. [No. 852.]

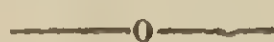
7°—M. FRANÇOIS LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE,—6ème curé, du 30 octobre 1835 au 5 septembre 1836.—Mort à Saint-Roch, le 5 septembre 1836, à 38 ans et 9 mois : inhumé à Saint-Eustache, le 7 [No. 1115.]

8°—M. THOMAS PEPIN,—7ème curé, du 28 septembre 1836 au 21 septembre 1840.—Aujourd'hui, curé de Boucherville........[No. 1150.]

9°—M. JEAN-BAPTISTE LABELLE,—8ème curé, du 27 septembre 1840, à septembre 1855.—Aujourd'hui. curé de Repentigny....[No. 1232.]

10°—M. ETIENNE-HYPPOLYTHE HICKS,—9ème curé, d'octobre 1855, à février 1857.—Aujourd'hui chanoine de la cathédrale.

11°—M. LOUIS-MOYSE BRASSARD,—10ème curé, depuis le 1er février 1857.—Curé actuel.



APPENDICE.

RENSEIGNEMENT SUR L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL ET DE SAINT-HYACINTHE (*a*).

Les bâtisses d'églises et de presbytères étant toujours très onéreuses pour les habitants de nos campagnes, les fabriques qui en avaient le moyen faisaient assurer ces propriétés. Mais la plupart des fabriques, n'ayant que de petits revenus, ne pouvaient donner, tous les ans, trente, cinquante ou quatre-vingt piastres. Aussi plus des trois quarts n'étaient pas assurees, et les paroissiens restaient ainsi exposés à tous les risques d'un incendie. Cet état de choses donna l'idée de s'adresser à la Législature, pour obtenir, pour les fabriques, le droit de former entr'elles une assurance mutuelle. C'est ce qui se fit en 1853, date de l'incorporation de cette société.

D'aprés les réglements de cette association nous voyons que les fabriques doivent donner $4 d'entrée, et qu'ensuite elles n'on rien à payer, jusqu'à ce qu'il arrive un incendie.

Jusqu'à présent, tout s'est fait gratuitement, aucun des officiers n'a été payé. Et quoique, dans la clause XVIème, il soit dit que, dans le cas d'incendie, le bureau des directeurs pourra, à la somme de la répartition en ajouter une autre, pour indemniser le secrétaire-tréso-

(*a*) Nous offrons nos plus sincères remerciments à M. J. B. Labelle, curé de Repentigny, secrétaire-trésorier de cette association, à qui nous sommes redevable d'une copie des documents suivants :

1o. Réglements de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe.

2o. Lettre de M. J. B. Labelle, secrétaire-trésorier, en date du 21 décembre 1865, adressée à toutes les paroisses des deux diocèses, informant les associés de la somme à laquelle avait droit la fabrique de la paroisse de Saint-Barthélemy, pour l'incendie de l'église, sacristie, etc., de cette paroisse.

3o. Noms des 104 paroisses assurées, avec le montant de leurs assurances, et de ce que chaque fabrique a eu à payer pour sa quote-part dans l'incendie de Saint-Barthélemy, dont les dommages ont été estimés à $13,120.

rier de son travail et payer les dépenses des directeurs, cependant, dans les deux incendies qui ont eu lieu depuis que la société existe, le secrétaire-trésorier ne s'est pas fait payer pour ses répartitions, etc., ni les directeurs pour leurs voyages, et il est à espérer qu'il en sera toujours ainsi.

Il y avait, le 21 décembre 1865, 104 paroisses assurées pour un montant de..$1,226,422

Depuis, trois autres paroisses ont été assurées
pour un montant de..................................$37200
Et une autre a augmenté son assurance de $6600
à $16,000. augmentation........................ 9400 46,600

Capital maintenant assuré.,........$1,273,022

Mais il faut déduire l'assurance des édifices de Saint-Barthélemy incendiés, payée depuis.

Pour l'avantage et utilité des paroisses qui ne sont pas encore assurées, nous donnons les extraits suivants de la lettre que M. le secrétaire-trésorier a adressée à toutes les paroisses des deux diocèses, pour leur communiquer une copie de la dernière répartition faite à l'occasion de l'incendie de Saint-Barthélemy. Les lecteurs verront par là où en est aujourd'hui cette association.

Cet incendie a détruit l'église, la sacristie et les dépendances, et causé quelques dommages au presbytère. Le montant entier de son assurance sur l'église, la sacristie et dépendances (c'est-à-dire $13,000), a été payé, et plus $120 pour les dommages causés au presbytère. total payé, $13,120.

Pour couvrir cette perte, chaque fabrique a eu à donner 1 centin et $\frac{42,789}{613,211}$ par piastre sur son assurance.

La moitié de cette répartition a été payée dans les trente jours après demande. c'est-à-dire avant le 22 janvier 1866, et le reste, six mois après, c'est-à-dire le 22 juillet.

Nous publions plus bas les observations que le bureau de direction soumettait alors à la considération des associés, dans le cas où il aurait pu y avoir quelques associés qui, voyant qu'ils étaient obligés de payer une somme assez considérable (pour l'incendie de Saint-Barthélemy), seraient portés à en conclure que les charges de l'Assurance des Fabriques sont autant, sinon plus onéreuses que celles des autres assurances :

« Les Assurances des villes prennent généralement, pour nos églises « de campagnes, $2 par £100, ou $1.50 si l'église est couverte en fer-« blanc. Voyons donc si nous payons autant. Prenons, par exemple, « une de nos plus hautes assurances, et la plus basse, soit Sainte-« Thérèse et Sainte-Sophie, la première et la dernière du tableau. « Ces deux fabriques sont assurées à l'Assurance des Fabriques de-« puis son origine, c'est-à-dire depuis douze ans. Or, combien ont-« elles payé depuis ce temps? La fabrique de Sainte-Thérèse, assurée « pour $16,000, a donné, pour l'incendie de Contrecœur, dont les

" pertes ont été estimées à $12,200, la somme de $178.57; pour l'in-
" cendie actuel (Saint-Barthélemy), quoiqu'il y ait à payer $13,120,
" elle ne donne que $171 et quelques centins, parce que le nombre
" des associés est augmenté. Elle aura donc donné en tout disons
" $350, et cela pour douze ans; ce qui ferait $29 et quelques centins
" chaque année. Maintenant, si, au lieu d'être assurée à l'Assurance
" des Fabriques, elle l'eût été aux autres assurances, pour ses $16,000,
" au lieu de $29 par année, elle en aurait donné $80, à $2 par £100, ce
" qui, au bout de ses douze ans, aurait formé $960, au lieu des $350
" qu'elle aura données. Et quand même l'église serait couverte en
" ferblanc, la différence en faveur de l'Assurance des Fabriques est en-
" core bien grande, puisque dans ce cas, elle aurait payé $60 par an-
" née, $720 dans les douze ans.

" La proportion est la même pour la fabrique ds Sainte-Sophie, as-
" surée pour $1600 seulement, elle eut donné $8 par année aux autres
" assurances, soit $96 pour les douze ans; tandis qu'à notre associa-
" tion, ayant donné pour le premier incendie $17.86, et devant en don-
" ner encore dix-sept autres, elle n'aura payé en tout que $35 au lieu
" de $96, c'est-à-dire, à bien peu près, un tiers seulement.

" Supposons maintenant que les 104 fabriques qui forment aujour-
" d'hui partie de l'Association, y fussent entrées, toutes, dès le com-
" mencement c'est-à-dire, il y a douze ans (et il ne tenait qu'à elles de
" le faire); pour les deux incendies, elles auraient payé, toutes en-
" semble, $25,320; tandis que, s'il n'y avait pas eu d'assurance mu-
" tuelle, et qu'elles se fussent toutes assurées aux autres assurances,
" le capital actuel assuré étant de $1,226,422 ou £306,605,10, au lieu
" de $25,320 qu'elles ont eu à payer, elles en auraient donné, pour
" les douze ans, $73,584, à $2 par £100. Dans ce cas, pour former la
" susdite somme de $73,584, elles auraient payé chaque année, $6132,
" somme donnant un intérêt annuel de $367; capital et intérêt dont elles
" ont pu profiter pendant dix ans, puisque, pendant les dix premières
" années, n'ayant pas eu d'incendie, nous n'avons rien eu à payer.

" L'intention du bureau, en faisant ces remarques, n'est nullement
" de nuire aux autres assurances. Au contraire, il regretterait beau-
" coup que le nombre en fût diminué, vu surtout que, l'Assurance des
" Fabriques n'assurant pas pour plus de $16,000, la plupart des fa-
" briques sont obligées de recourir aux autres assurances, leurs propri-
" étés valant généralement plus que $16,000. Mais il a cru devoir
" les soumettre aux associés pour leur faire voir que, malgré ces deux
" incendies, nous n'avons, jusqu'à ce jour, payé qu'un peu plus du
" tiers de ce que nous aurions donné aux autres assurances."

———o———

ERRATA

Page 60, 14e ligne, au lieu de *Agapit*, lisez *Barthélemy*.
" 65, 28e " " " " *Dierfield* " *Deerfield*.
" 69, 25e " " " " *Carron* " *Caron*
" " 30e " " " " *M. E. L. de Bellefeuille*,
lisez *M. E. Lef. de Bellefeuille*.

PAROISSE

DE

SAINT-HERMAS

Les habitants propriétaires des côtes Saint-Pierre, Saint-Hyacinthe et Saint-Charles, de la paroisse Saint-Benoit, présentèrent une requête à l'autorité ecclésiastique, aux fins d'obtenir l'érection des dites côtes en paroisse, en l'année mil huit cent trente-quatre. Mgr. Joseph Signay, évêque de Québec, publia son premier rescrit le vingt-neuf juillet de la même année, et le confirma par une autre ordonnance du quinze septembre suivant.

" L'évêque du diocèse, voyant, avec peine et inquiétude,
" l'extrémité sud-ouest de son territoire entourée d'héré-
" tiques, voulut se ménager des protecteurs puissants dans

" les titulaires qu'il donnait aux nouvelles circonscriptions
" de cette partie. Il espérait que ceux qui avaient si bien
" défendu l'Eglise de Dieu pendant leur vie, par leurs
" admirables écrits, sauraient bien mieux encore, au sein
" de leur gloire et de leur triomphe, inspirer à leurs pro-
" tégés l'esprit de foi et la fermeté nécessaire pour résister
" au protestantisme. Aussi, voyons-nous apparaître, comme
" une redoutable phalange, sur ces confins du diocèse,
" saint Bernard, saint Jean-Chrysostôme, saint Ignace,
" martyr, saint Polycarpe, saint Hermas et saint Jérôme (*a*).

" Quoique le saint Concile de Trente n'ait pas confirmé
" l'opinion de saint Irénée, qui voulait que le livre du Pas-
" teur (d'Hermas) fût au nombre des livres qui composent
" la Sainte Ecriture, cependant il ne défend aucunement
" de respecter ces écrits composés par de saints person-
" nages et traitant de la Religion." (*Vie de saint Hermas*, par un ancien curé.)

Le quatorze décembre mil huit cent trente-quatre, la paroisse étant convoquée en assemblée dans la maison de Laurent Aubry (dit Thècle, parce que le premier venu en Canada était de la paroisse de Saint-Thècle, près Lyon), élut pour syndics Charles Chenay, Louis Legault et Jean-Baptiste Deguire. Après avoir été ainsi nommés, ils firent l'achat du terrain, qui appartient maintenant à la fabrique, le trente mars 1835.

Le contrat d'achat, qui se trouve déposé aux archives de cette paroisse, fut passé par Me Girouard, notaire, de Saint Benoit.

Sur ces entrefaites, les propriétaires de Saint-Hyacinthe et de Saint-Charles suscitèrent des difficultés au sujet des

(*a*) Ce serait sous ces considérations que saint Hermas aurait été choisi pour patron de la nouvelle paroisse.

prétendues illégalités incluses dans le procès-verbal de feu M. Jacques Paquin, prêtre, de Saint-Eustache, député de l'autorité ecclésiastique, qui n'avait pas, disait-on, placé l'église dans le centre et selon les intentions de la majorité.

M. Pierre-Antoine Tabeau, vicaire-général, vint sur les lieux et confirma, par ordre de l'évêque, les procédés de M. Paquin.

Cette opération ne satisfit en aucune manière les opposants, qui, de plus, commencèrent à se récrier sur l'énormité du coût de la répartition future.

Dans cet intervalle, plusieurs pétitions furent adressées à l'évêque, de la part des deux partis, qui n'opérèrent aucun heureux résultat.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. Etienne Chartier fut nommé à la cure de Saint-Benoit. Voyant, avec peine, cette partie de la paroisse dans la discorde, et considérant, de plus, la nécessité absolue d'un démembrement, il adopta le moyen suivant :

Il conseilla d'ériger une chapelle en bois, par souscription volontaire, et fit nommer des syndics. Tous ceux qui souscrivirent pour la nouvelle chapelle chargèrent les syndics volontaires de tout pouvoir pour donner l'entreprise et la surveiller ; ces syndics étaient : Antoine Danis, Guillaume Brayer et Michel Gauthier.

On travailla, pendant l'hiver, à couper le bois, à l'équarrir et à le transporter sur la place où devait être l'église. Le tout fut fait par corvées. L'entreprise des ouvrages fut donnée à Jean-Baptiste Baulne, charpentier, de Saint-Benoit. La nouvelle chapelle fut levée le 26 juillet 1836, fête de sainte Anne. M. Chartier, qui était présent, fit une allocution ayant pour but d'encourager l'union et la générosité des habitants. Il leur déclara, aussi, que sainte Anne,

dont on faisait la fête en ce jour, devait être regardée comme la gardienne et la protectrice de leur entreprise. Il termina par un compliment flatteur en faveur de Jean-Baptiste Labrosse, fils de Jean-Baptiste et père du marguillier élu cette année, 1866, qui avait puissamment concouru à l'érection de la chapelle.

Cet acte de justice, au lieu d'être applaudi, fut le signal d'un désordre scandaleux.

Sans qu'il soit possible d'en découvrir la cause, le nommé Jean-Baptiste Labrosse s'était attiré la haine d'un grand nombre de paroissiens, surtout des côtes Saint-Hyacinthe et Saint-Charles. Lors, donc, que ses ennemis s'aperçurent que M. Chartier paraissait s'effacer pour découvrir les opérations de cet habitant, qui l'avait secondé, ils commencèrent à insulter les deux. Il se forma alors deux partis distincts, qui des insultes en vinrent aux coups. Les choses n'allèrent cependant pas très loin. L'assemblée se dispersa, emportant un germe de division qui n'était pas de bon augure.

Quelque temps après, M. Chartier, voyant que le montant des souscriptions volontaires n'était pas suffisant pour la confection des travaux commencés, entreprit de faire une visite aux habitants des côtes Saint-Hyacinthe et Saint-Charles. Les ayant fait convoquer et réunir dans une maison de Saint-Hyacinthe, il commença à leur représenter, en termes pleins de douceur et d'apropos, l'inconséquence de leur continuelle opposition. On ne lui répondit que par des injures, et la chronique va jusqu'à nous dire qu'il en sortit si précipitamment qu'il y laissa son chapeau. Heureusement que, pour sa consolation et l'édification des autres paroissiens, ces deux côtes ont su reconnaître plus tard le mérite et le zèle de M. Chartier,

sans lequel la paroisse serait, peut-être, encore dans de grandes difficultés.

Après une telle réception, M. Chartier s'en retourna à Saint-Benoit, avec la résolution de laisser là les affaires de Saint-Hermas. L'ouvrage se trouvait arrêté faute d'argent ; le nombre des souscripteurs n'était pas assez nombreux. Ce fut alors qu'un habitant de Saint-Hyacinthe, du nom de Pierre Lorrain, vint trouver M. le curé de Saint-Benoit, lui conseillant d'adopter les mesures suivantes, qui étaient de dresser une nouvelle requête, qu'on essaierait de faire signer par la majorité de la paroisse, demandant aux autorités ecclésiastiques et civiles de sanctionner le changement qui avait été fait d'une église en pierre, comme le portaient les anciennes pétitions et les décrets, en une chapelle en bois, telle que déjà en opération ; demandant, de plus, comme autrefois, l'érection d'un presbytère en pierre ; que les syndics qui avaient été nommés, pour la première répartition, fussent les mêmes qui servaient pour la nouvelle ; que les souscriptions seraient entrées comme à compte de la part des souscripteurs. M. Girouard dressa la requête, la fit signer, et les deux autorités sanctionnèrent. Depuis, les affaires marchèrent sans entraves. Les syndics volontaires cédèrent leur liste de souscription aux anciens syndics, qui avaient été appointés de nouveau, et les ouvrages recommencèrent.

Le 17 novembre de la même année, 1836, M. Jacques Paquin, archiprêtre, et curé de Saint-Eustache, bénit solennellement la nouvelle chapelle, et M. Chartier y chanta la première messe.

Depuis ce temps jusqu'au commencement de l'année suivante, M. Chartier vint, de temps en temps, faire les offices les dimanches. Ce ne fut qu'au commencement de

janvier 1837 qu'il commença à desservir Saint-Hermas d'une manière régulière, y chantant la messe tous les dimanches et jours de fêtes, et résidant à Saint-Hermas pendant deux ou trois jours par semaine. Comme il se trouvait seul chargé de la desserte des deux paroisses, Saint-Benoit et Saint-Hermas, il faisait offices doubles les dimanches et fêtes, chantant de bonne heure la messe de cette dernière paroisse. Le vingt-quatre septembre de l'année 1837, M. Louis-Ferdinand Belleau fut nommé à la cure de Saint-Hermas. Il prit logement dans la sacristie, cet édifice étant alors destiné et préparé pour cet effet. Un chemin couvert entre l'église et la sacristie tenait lieu de sacristie.

.Comme il était aussi chargé de la cure de Saint-André, sa résidence à Saint-Hermas était semblable à celle de son prédécesseur, les offices publics des dimanches se faisaient alternativement tous les quinze jours, à Saint-André et en cette paroisse.

Le 12 décembre, même année, les patriotes de Saint-Benoit, redoutant l'influence du curé de Saint-Hermas sur ses paroissiens, et le jugeant, quoique à tort, contraire à leurs opinions, vu le silence dans lequel il se retranchait, vinrent lui dicter une ligne de conduite qui n'était pas en harmonie avec sa manière d'agir. Leurs prétentions n'étaient rien moins que de le forcer à encourager ses paroissiens à aller au camp de Saint-Benoit. Choqué d'une telle audace, il rassemble, le soir, à la hâte, le peu d'effets qu'il avait à Saint-Hermas pour la desserte et sa résidence temporaire, et il abandonne entièrement cette paroisse, pour aller se réfugier à Saint-André, où il n'avait pas à craindre de semblables injonctions.

Le 15 du même mois, eut lieu l'incendie du village de

Saint-Benoit. Le lendemain, comme la bande incendiaire paraissait disposée à en faire autant à Saint-Hermas, M. Belleau, apprenant cette triste nouvelle, part avec quelques habitants de Saint-André et se rend à la côte Saint-Joachim de Sainte-Scholastique, où les volontaires incendiaient quelques propriétés, et fait tant, par ses représentations, qu'il les détourne du projet de mettre le feu à l'église de Saint-Hermas. Il ne put, cependant, pas empêcher l'incendie de deux propriétés de ses paroissiens : les maisons de Laurent Aubry et de Charles Chenay.

Cette paroisse fut privée des offices publics pendant trois dimanches, après lequel intervalle M. Belleau consentit, sur les vives instances de ses paroissiens, à leur donner la messe tous les quinze jours, sans cependant vouloir y faire d'autre résidence que les dimanches.

Saint-Hermas fut ainsi desservi jusqu'à l'automne de 1838, auquel temps M. Belleau vint résider à Saint-Hermas d'une manière permanente, conservant cependant la desserte de Saint-André.

Le 12 juin 1838, M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, fit la bénédiction d'une cloche pesant 213 livres, qui eut pour parrain M. Belleau, curé de cette paroisse, et pour marraine, Mme Angélique Mondou, épouse de Jean-Baptiste Labrosse. Ils lui donnèrent le nom de Louise-Angélique.

M. Belleau fut encore chargé de la desserte de Saint André jusqu'à l'automne de 1839. Dès lors, il n'eut plus à s'occuper que de Saint-Hermas, et, abandonnant le logement temporaire de la sacristie, il vint résider dans le presbytère vers la fin de l'automne. Quelque temps auparavant, il avait fait ériger, à ses frais, derrière le pres-

bytère, vis-à vis la porte d'entrée, une cuisine qui y communiquait par un corridor.

Ce fut sous le même curé que la voûte fut faite, en 1842. L'entrepreneur, Pierre Laurin, qui se trouvait à l'annonce des ouvrages qui étaient criés au rabais, possédant la confiance du curé et des syndics, demanda le plus bas prix, et fut ensuite récompensé par ceux qui lui donnèrent l'entreprise, selon qu'ils en étaient convenu.

Pendant la première année de M. Belleau, eut lieu la visite épiscopale, le 5 et le 6 juillet 1838. Ce fut Mgr. Ig. Bourget, alors évêque de Telmesse, qui était député par Mgr. J. J. Lartigue, évêque de Montréal, pour faire la visite.

Le 25 juillet 1842, Mgr. Ig. Bourget, évêque de Montréal, accorda quarante jours d'indulgence pour toutes les personnes qui prieraient devant le monument érigé en mémoire de la retraite de Sainte-Scholastique. Cette retraite, commencée par Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, se faisait pour les paroissiens de Sainte-Scholastique, de Saint-Hermas, de Saint-Benoit et de quelques autres paroisses voisines. Ce monument, qui avait d'abord été planté à l'extrémité Est du terrain de la fabrique, près le chemin, fut transporté devant l'église, en 1854. Dix ans après sa translation, comme il menaçait ruine, et qu'il n'y avait guère moyen de le réparer, on le fit disparaître.

Le 4 janvier 1843, M. Belleau cède l'administration de la cure, après y avoir résidé cinq ans trois mois et dix jours. Il est remplacé par M. Joseph-Alexandre Boisvert, qui, pendant son court séjour dans cette paroisse, fit poser une chaire dans l'église.

Le 23 août, même année, M. Boisvert quitta Saint-Hermas, pour remplacer comme vicaire, à Chambly, M.

Pierre-Jérémie Crevier, qui vint résider à Saint-Hermas, comme desservant, jusqu'au 29 septembre de la même année.

Le 30 septembre 1843, M. Timothée-Prime-Paul Filiatrault prit l'administration de la cure, et y résida jusqu'au 7 juin 1844. Etant alors tombé malade, il obtint de l'autorité ecclésiastique de laisser pour quelque temps Saint-Hermas, afin de faire un voyage dans le but de rétablir sa santé. M. Joseph Théoret fut chargé de la desserte pendant son absence.

Sur ces entrefaites, M. Thomas-Patrick Colgan, curé de Saint-André, représentant à l'évêque l'insuffisance des revenus de Saint-André et le pénible état dans lequel il se trouvait, obtint, par ce moyen, la cure de Saint-Hermas, pendant l'absence de M. Filiatrault. M. Théoret fut nommé vicaire de M. Colgan qui vint résider en cette paroisse vers la fin de septembre de la même année.

M. Colgan ne résida à Saint-Hermas que jusqu'au printemps de l'année suivante, 1845. Voyant que la majorité des habitants de cette paroisse supportait avec peine la présence d'un curé d'une origine différente de la leur, et considérant que la présence de M. Belleau, retiré sur sa terre, toujours estimé, concourait à lui faire perdre l'affection de ses paroissiens, il prit le parti de se réfugier à Saint-André. Comme il conservait cependant le titre et le droit de curé, il laissa son vicaire, M. Théoret, administrer seul les affaires de Saint-Hermas, ce qui dura jusqu'à l'automne de la même année.

Ce fut pendant l'administration de M. Colgan qu'eut lieu la première convocation de toute la paroisse pour l'élection d'un marguillier. Il n'en vint à ce parti que

sur les instances réitérées des habitants et par les conseils de l'autorité ecclésiastique.

Cette élection fut on ne peut plus tumultueuse; tellement qu'on en vint aux mains. L'élu fut André Parant.

Le 28 septembre 1845, M. Jean-Baptiste Bourassa, qui venait de quitter la cure de Châteauguay, accepta le gouvernement de cette paroisse.

Un mécontentement général, sur la gestion des syndics de la bâtisse de l'église, avait depuis longtemps excité plusieurs débats et formé des partis qui menaçaient de troubler entièrement l'harmonie si nécessaire pour opérer le bien.

M. Bourassa voulut faire cesser des criailleries qui pouvaient causer un mal incurable. Profitant d'une assemblée générale de la paroisse aux fins d'élire un marguillier, il fit nommer des procureurs, avec le pouvoir d'admettre ou rejeter les comptes des syndics. Quoiqu'il n'existât alors aucune loi pour obliger les syndics à rendre leurs comptes, ils consentirent cependant à répondre à l'appel que leur firent les procureurs. Me J. Georges Lebel, notaire de cette paroisse, choisi par eux pour rédiger leur mémoire, présenta l'état des comptes à M. Bourassa, qui approuva aussitôt, signa le rapport et de plus une quittance préparée par le notaire ; ce dernier, qui avait répondu aux syndics du bon succès de leurs comptes, se trouvait déchargé de son obligation. Celui qui était le plus à craindre ayant été mis, par cette démarche, dans l'impossibilité d'inquiéter les syndics, M. Lebel crut pouvoir lui laisser le compte-rendu de ceux qui l'avaient employé, il le pria même de vouloir bien le faire approuver par le reste des procureurs. Mais M. Bourassa fut le seul qui signa le document ; l'abstention des

autres procureurs fit que le mécontentement continua ; le seul avantage qui pouvait résulter de ces démarches fut la possession, par la fabrique, du document par lequel les syndics prétendirent se justifier de l'emploi des argents. Cette pièce, conservée parmi les archives de cette paroisse, peut paraitre un peu chargée aux yeux de ceux qui l'étudient avec attention.

Il fut plus tard question d'agiter la même affaire ; mais le tout finit par disparaître et s'éteindre sans bruit, quoique sans satisfaction pour les paroissiens.

Le 18 février 1846, M. Bourassa fit bénir et ériger le chemin de la croix qui existe dans l'église. Les gravures avaient été données par M. Colgan, lorsqu'il était curé de cette paroisse. La fabrique n'eut qu'à compléter la dépense de ce qui était nécessaire pour le mettre dans l'état où il est maintenant.

Le 28 juin 1846, Mgr. J. C. Prince, évêque de Martyropolis, fit la visite épiscopale, étant député par Mgr. Ig. Bourget, évêque de Montréal.

Le *bill* d'éducation, qu'on n'avait pas encore réussi à faire fonctionner, fut mis en opération par les soins de M. Bourassa. Une seule maison d'école appartenait aux commissaires, elle était située à vingt-cinq arpents au-dessus de l'église actuelle. Comme il fallait former des arrondissements et qu'elle ne se trouvait pas dans le centre, elle fut vendue. M. Bourassa, qui avait pris la conduite de cette importante affaire, retira du surintendant la somme destinée à cette paroisse, qui, jointe aux arrérages qu'on lui accorda, lui procura les moyens de bâtir les trois maisons d'école, situées dans Saint-Hyacinthe, le haut et le bas de la côte Saint-Pierre. Le produit de la vente de celle du haut de la côte Saint-Pierre et quelques souscriptions en

argent et en matériaux aidèrent beaucoup pour cette partie. Quant à celle du bas de la même côte et principalement celle de Saint-Hyacinthe, il fallut plus d'efforts; on en vint à bout, mais il y eut plusieurs mécontents qui se récrièrent sur les dépenses que ces bâtisses leur imposaient; sauf cinq ou six de Saint-Hyacinthe, la paix n'en fut que peu troublée pour cela.

M. Bourassa n'en était venu au point de former quatre arrondissements d'école, dans sa paroisse, que lorsqu'il avait vu son plan rejeté par la grande majorité. Il avait fait tous ses efforts pour engager les paroissiens à ne faire que deux écoles pour la paroisse, et à les placer au village. L'une aurait été pour les garçons et l'autre pour les filles. Il essayait de faire envisager qu'il était plus avantageux d'avoir peu d'écoles, afin de mieux rétribuer les maîtres qu'on pourrait choisir avec plus d'avantage, et que ces écoles, qui seraient aussi sous la surveillance immédiate du curé, pourraient être mieux dirigées. Il lui fut impossible d'y réussir, et sa longue résistance ne fit que lui prouver, par les désagréments qu'il en eut, que la paroisse n'était pas en état d'apprécier la justesse de ses vues.

L'arrondissement de l'école du village fut le seul qui n'eut point de maison. On loua de la fabrique celle qui lui appartenait, située au côté sud-ouest de l'église, et qui pouvait servir encore pendant quelques années. Ces dispositions ayant été prises, les écoles furent mises en opération sous le contrôle du gouvernement, les cotisations furent généralement bien payées et la paroisse rentra dans le calme.

Il y eut bien encore quelques difficultés vis-à-vis certains individus ; on alla même jusqu'à faire des menaces

d'incendie, mais la conduite ferme des commissaires fit tout rentrer dans l'ordre. Il y eut, il est vrai, des imperfections et de fausses démarches de la part de ces mêmes commissaires, qui, pour la plupart n'étaient pas instruits, mais leur bonne intention et leur promptitude à réparer leurs torts ne causèrent qu'un dommage subit à la cause de l'éducation. On s'imagine aisément ce qu'il a dû en coûter à M. Bourassa, qui était l'âme du mouvement en faveur de cet objet important. Mais, comme l'opposition semblait le rendre plus fort et plus actif, quand il entrevoyait la moindre espérance de réussir, il fit peu de cas des criailleurs, et parvint à tout organiser. On a vu que les difficultés des syndics lui avaient créé des ennemis ; les éteignoirs vaincus grossirent les rangs des mécontents, et les assemblées publiques, qui eurent lieu depuis, furent pour lui l'occasion de plus d'une insulte.

Malgré les désagréments qu'il rencontrait dans l'administration des affaires publiques, il ne paraissait pas vouloir abandonner une paroisse qu'il aimait, et où il espérait encore faire le bien, quand un voisin fâcheux et incommode lui fit prendre le parti de demander son rappel.

Les syndics, pour l'érection d'une église et d'un presbytère dans la nouvelle paroisse de Saint-Hermas, achetèrent de cet habitant le terrain appartenant aujourd'hui à la fabrique, et où sont les édifices religieux. La place de l'église y avait été fixée par M. Paquin, curé de Saint-Eustache, et plus tard par M. Tabeau, vicaire-général. Les commissaires de l'autorité ecclésiastique s'étaient entendus pour l'acquisition de ce terrain avec le propriétaire. Les syndics furent chargés par eux de se transporter chez M. Girouard, notaire de Saint-Benoit, choisi par les deux partis, afin de faire dresser le contrat de cession en faveur

de la nouvelle fabrique, selon les conditions présentées et acceptées. Antoine Saumur dit Mars, qui avait toujours été remarquable par son excentricité d'idée, de caractère et de langage, moins gêné avec les syndics qu'avec les commissaires, et n'ayant pas à craindre, selon lui, de perdre l'occasion d'avoir l'église à sa porte, voulut y mettre de nouvelles conditions; voici les plus importantes:

1o La fabrique devait s'obliger de consacrer un demi-arpent, depuis le chemin jusqu'à la ligne nord-ouest du terrain qu'il cédait, sur la partie tenant par le côté nord-est à sa propriété, pour l'établissement d'un collége; 2o Que la même corporation serait tenue de le faire ériger à ses frais, et qu'il jouirait de ce morceau de terre jusqu'à l'accomplissement parfait de sa volonté à cet égard; 3o Qu'on ferait placer dans la nouvelle église pour première décoration un tableau de la bonne sainte Anne; 4o Enfin, qu'il serait enterré gratis, dans l'église, ajoutant assez prudemment, s'il mourrait en bon chrétien, etc., etc.

Les syndics, fort surpris de toutes ces exigences, crurent qu'il fallait en rester là, et faire de nouvelles démarches auprès de l'évêque, afin d'acquérir d'une autre personne le terrain dont ils avaient besoin. Cependant, M. Girouard, qui connaissait depuis longtemps cet homme qui l'avait toujours employé pour ses affaires, depuis qu'il résidait en la côte Saint-Pierre, crut qu'à la vue de tant d'embarras nouveaux pour les syndics il fallait prendre un biais qui sauverait tout. Il fit entendre à Antoine Saumur dit Mars que les syndics ne pouvaient, en aucune manière, dépasser la ligne de conduite que les commissaires leur avaient tracée, que le contrat de cession serait nul s'ils suivaient ses intentions. Il lui avoua, cependant, qu'il

trouvait ses demandes si justes qu'il était persuadé que les syndics se feraient un devoir de les accomplir ; que ses volontés seraient respectées, Comme le pauvre cessionnaire remarqua que les syndics, qui comprenaient M. Girouard, paraissaient bien décidés à exécuter ce qu'il leur enjoignait, il consentit aux conditions que les commissaires avaient acceptées ; tout s'arrangea sans plus de façon. Le terrain fut cédé moyennant la somme de $375, payable en sept versements à commencer seulement dans l'année 1847 jusqu'en 1853. Quant il fut question, quelque temps après, d'enclore le terrain, le cessionnaire voulut s'emparer, par précaution, de l'espace qu'il avait réservé pour son collége, tout en protestant hautement qu'il le livrerait quand on voudrait bâtir. Il fallut plaider longtemps, et la perte d'argent et de temps, qu'il eut à essuyer, contribuèrent beaucoup à diminuer la faible provision de bon sens qu'il possédait auparavant. Son aliénation mentale parvint à un tel point que sa femme se crut obligée de le faire interdire, afin de pouvoir au moins conserver le peu qui lui restait. En vertu de cet interdit, et de plus obligée par de pressantes raisons, elle vendit ses paiements à la fabrique pour une médiocre somme qu'elle put toucher de suite, au lieu d'attendre le terme trop reculé pour elle de l'année 1847.

Antoine Saumur dit Mars, persistant seul à croire qu'il était assez sage pour administrer son bien, eut la salutaire précaution de protester, d'abord, à son propre tribunal contre cet interdit. Mais, comme le seul témoignage de sa conscience n'empêchait pas qu'on se mit peu en peine de lui et qu'on alla contre sa volonté, il voulut se porter à des actes de violence contre M. Belleau, possesseur injuste, selon lui, d'un demi-arpent de terrain qui lui

appartenait. On eut la douleur de les voir en venir aux mains tous deux à différentes reprises, tant la conduite de cet homme extraordinaire était de nature à faire oublier, pour un instant, la modération habituelle du curé. Comme il voulut en agir ainsi dans sa famille, dont il n'était plus écouté, il eut le triste avantage d'aller discuter sur ses malheurs avec le géolier de la prison de Montréal. Il en revint plus paisible envers sa famille, mais plus irrité contre le curé et les marguilliers et, grâce à une révélation qu'il dit avoir eue pendant sa captivité, plus hardi en fait de doctrine religieuse. Aussi le vit-on plus tard, surtout dans les deux années que M. Bourassa passa dans cette paroisse, entreprendre des discussions publiques, au prône de la messe paroissiale, contre l'Indult du Saint-Siége, qui permet l'usage de la viande certains jours de jeûne. M. Bourassa lui aurait cependant pardonné son malencontreux projet de réforme ecclésiastique, s'il l'eut laissé paisible possesseur de son jardin. Le printemps il fallait en venir à des extrémités désagréables pour le cultiver, l'automne arrivé il était assez prudent de surveiller ses déprédations et ses actes de possession répétés. La conduite du malheureux cessionnaire était, à la vérité, assez conséquente. Le collége n'existait pas, l'église ouverte au culte divin, depuis plusieurs années, n'était point décorée d'un tableau de la bonne sainte Anne, c'était autant de raisons pour lui de revendiquer une partie de sa propriété.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'une parole proférée en chaire fit prendre à Antoine Saumur dit Mars une tactique différente.

M. Bourassa crut pouvoir assurer à ses paroissiens que, malgré toutes les avanies qu'on pourrait lui causer, dans

l'exécution de ses réformes, il serait toujours aussi ferme et aussi tenace qu'il s'était montré jusqu'alors. Il ajouta de plus, que, dût-on menacer sa vie, le poursuivre, les armes à la main, on ne pourrait le faire changer. Le brave Antoine prenant ces paroles un peu trop à la lettre, voulut s'assurer par lui-même de la vérité de cet avancé. Pendant trois jours, il vint sur le soir se promener près le presbytère avec son fusil sur l'épaule, criant à tous ceux qui voulaient l'entendre que le curé avait assez vécu. Aucun de ceux qui le virent ne songea à l'éloigner ; on le connaissait pour un insensé, il est vrai, mais son caractère était si opposé à l'action dont il parlait qu'on ne put supposer rien de dangereux. M. Bourassa prenant ces démarches d'une manière plus hostile, abandonna sa chambre pour la nuit et se retira dans le haut du presbytère. Préoccupé de cette idée et voyant qu'il se passerait aisément d'une sentinelle de nuit, il fit appréhender ce nouveau fonctionnaire, et le fit conduire devant les magistrats de Saint-Benoit, sous l'accusation d'intention de meurtre contre sa personne. Parvenu à cette cour, Antoine Mars protesta hautement contre un semblable projet. Il dit à ses juges qu'il avait voulu connaître jusqu'à quel point il pouvait croire son curé. " Pour preuve de ce que j'avance, ajouta-t-il, voici mon fusil, voyez-le." La cour, voyant que cette arme était dépourvue de batterie, ne put conserver sa gravité *habituelle*, surtout lorsque des témoins prouvèrent qu'il n'était sorti qu'avec cette arme. Mars fut acquitté et la cour, en prononçant le jugement, fit quelques réflections badines qui n'étaient pas de nature à plaire à M. Bourassa. Aussi demanda-t-il son rappel.

Il fut d'abord nommé curé de la Pointe-Claire. Après la réception de sa lettre il y envoya quelques effets afin

de commencer à opérer son déménagement. Mais M. P. D. Ricard, au lieu de lui permettre de prendre possession du presbytère, lui fit remettre une lettre dans laquelle Monseigneur changeant de résolution le nommait curé de l'Ile-Perrot. M. Bourassa qui avait consenti à quitter Saint-Hermas pour la Pointe-Claire, n'était pas dans les mêmes sentiments vis-à-vis de l'Ile-Perrot. Aussi prit-il la résolution d'aller immédiatement à Montréal pour exposer à Sa Grandeur qu'il préférait plutôt rester à Saint-Hermas. Monseigneur finit par lui accorder Saint-Martin. On supposait alors qu'un M. Lionnet devait y rester jusqu'à l'automne suivant. Ce monsieur qui, depuis son arrivée de France en Canada, avait été pendant plusieurs mois l'auxiliaire de M. Caron, partit alors pour la Colombie. Ce contretemps, arrivé à M. Bourassa en quittant Saint-Hermas, a du trouver place ici afin d'expliquer l'embarras de son successeur comme on va le voir.

Le 22 septembre 1847, M. Pierre Poulin arrivant à Saint-Hermas ne put prendre possession du presbytère, car des ordres avaient été donnés d'attendre le retour du curé précédent, qui préférait rester à Saint-Hermas plutôt que d'aller à l'Ile-Perrot. Ce délai dura trois jours, après lesquels, M. Bourassa, ayant obtenu la cure de Saint-Martin, écrivit aux personnes de sa maison de livrer le presbytère.

Dans le printemps suivant, 1848, M. Poulin fit planter le bocage sur le devant du presbytère, et le fit continuer les années suivantes.

On a vu que l'église était en bois. Comme elle était terminée et qu'elle avait une bonne voûte, on voyait avec peine cet édifice. qui avait coûté tant d'argent, menacer ruine dans les grands vents. La charpente supérieure

était bonne, mais les piliers étaient endommagés dans leurs bases. On crut devoir remédier au mal en substituant un mur en pierre à la charpente du carré de l'église. La couverture, la voûte, les bancs et le plancher ne furent pas dérangés, et l'on put travailler sans interrompre les offices même sur semaine. L'église conserva les mêmes dimensions de soixante-dix pieds de longueur sur quarante de largeur. Seulement, on construisit sur le devant deux tours en saillies de chaque côté. Ces deux tours furent surmontées par deux clochers à deux lanternes chaque.

L'ouvrage coûta $4000. L'entrepreneur fut Pierre Laurin, de Saint-Hermas. Quoiqu'alors on regarda l'exécution de ces travaux comme une nécessité, on n'en persistait pas moins à le regretter, parceque cela devait faire, comme on le pense bien, un triste monument d'architecture. Les ouvrages furent commencés au printemps de 1852 et terminés en automne de 1853.

Dans la même année des travaux de l'église, la fabrique céda un morceau de terre, au sud-ouest, à côté de l'église pour y bâtir une école. La fabrique ne fit cette remise, aux commissaires d'école qu'à la condition de réméré. Cette maison d'école de trente pieds sur trente-cinq à deux étages fut bâtie en brique.

Les commissaires d'école en confièrent les travaux à Daniel McKerker, de Saint-Placide. Il ne remplit pas leur attente, car l'ouvrage fut mal fait et menace ruine aujourd'hui, 1867.

En 1854, on acheta une cloche du poids de quatre cent quatre livres, de Troy, du prix de $272 ; ce fut par souscription. Elle fut bénite la même année. On lui donna

les noms d'Angélique-Anne-Angèle-Jean-Baptiste. Les parrains et marraines furent :

M. Thomas Pilon et Mme Michel Gauthier, née Angélique Céré.

M. Hercule Laurin et Melle Delphine Danis.

M. Odile Legault et Melle Angèle Cyr.

La dévotion de M. Chartier, à sainte Anne, qui voulut mettre, comme on l'a vu, les entreprises de cette paroisse sous sa protection, les exigences du propriétaire du terrain semblaient faire un devoir de consacrer une chapelle à cette grande sainte dans l'église. M. Poulin fit donc l'acquisition d'une statue de sainte Anne, grâce à un don de Mme J. George Lebel (M. Lebel, notaire). Peu a peu, la dévotion à sainte Anne ayant augmenté, il crut devoir ouvrir une liste de souscription pour faire peindre un tableau en son honneur. La liste fut bientôt remplie. L'ouvrage fut donné à M. Napoléon Bourassa qui arrivait alors d'Europe, moyennant la somme de $150.

M. Poulin lui donna la somme de $50 qu'il avait retirée des souscriptions. Comme il partit avant que le tableau fut terminé, il laissa la liste à son successeur, M. Louis Turcot. Ce dernier ne put s'occuper de cette affaire, et comme il crut devoir recevoir le tableau sans faire rentrer les souscriptions, il fut impossible à son successeur, M. Joseph Dequoy, de revenir sur cette affaire abandonnée. Comme la fabrique était en possession du tableau, il fit payer la balance due au peintre par cette dernière.

Le tableau de sainte Anne a été diversement apprécié. On a reproché au peintre une teinte trop sombre, une attitude peu gracieuse donnée à la sainte Vierge à qui sainte Anne enseigne à lire. D'autres ont cru y voir plus de

naturel dans cette sobriété de couleurs si vives qu'elles semblent impossibles, etc., etc., etc.

M. Poulin eut, pendant son séjour à Saint-Hermas, plusieurs différends avec le turbulent Antoine Mars. Il fut obligé, un jour, de recourir à son procureur pour le faire cesser de labourer le terrain en face de l'église, sur la partie qu'il réclamait. A la suite de cette équipée, on l'enferma dans une chambre à la clef, où il devint plus calme et moins incommode. De temps en temps, il protesta publiquement dans l'église contre l'usage introduit de manger de la viande à certains jours observés autrefois comme jours d'abstinence, mais on le faisait sortir sans bruit, et cela ne tirait pas à conséquence.

En 1848, M. Poulin fit donner une retraite de huit jours par M. Pierre Viau, vicaire-général.

Le 13 juin 1854, il en faisait donner une autre par les RR. PP. Lucien Lagier et Marie-Joseph Royer, oblats de Marie-Immaculée.

Le 11 juin 1849, il recevait le père Chiniquy, qui obtint à Saint-Hermas le même triomphe qui le suivait partout régénérant alors un peuple qu'il a plus tard scandalisé par un schisme honteux, suite nécessaire d'une conduite morale peu conforme à la grande destinée où Dieu l'appelait.

Le *Triduum* en l'honneur de la proclamation du Dogme de l'Immaculée-Conception fut prêché par les RR. PP Jean-Baptiste Honorat et Alexis Brunet, oblats de Marie-Immaculée.

Après un séjour de neuf ans et quelques mois, M. Poulin fut remplacé par M. Louis Turcot, le 31 octobre 1856.

Des difficultés s'élevèrent au sujet du bedeau, de l'insti-

tuteur de l'école modèle, et du tenant-comptes de la fabrique.

M. Turcot crut devoir remplacer le bedeau, Jean-Elie Clairoux, par Benjamin Pilon. Après deux années de contestation avec l'instituteur, Edouard Corbeil fut remplacé par un nommé Gauvreau.

M. Turcot fit donner une mission par les RR. PP. Oblats, pendant son séjour à Saint-Hermas.

Dans l'automne de 1861, Mgr. Ig. Bourget, faisant la visite de cette paroisse, reçut la démission du curé. Comme le presbytère et la sacristie avaient besoin de grandes réparations, il ordonna aux paroissiens de faire ce qui serait nécessaire au presbytère et de construire une nouvelle sacristie. Il chargea M. Ambroise-Fleury Groux, curé de Saint-Benoit, de régler l'affaire, annonçant aux paroissiens que le nouveau curé ne viendrait que lorsque la répartition serait en force.

M. Groux fit signer les pétitions, établit le montant des répartitions et donna les travaux à Joseph Franche. M. Joseph Dequoy prit possession de la cure après ces arrangements.

Comme il fallut commencer au printemps les travaux du presbytère, M. Dequoy eut beaucoup à souffrir, ne pouvant se loger décemment dans aucune maison du village. Il fit préparer un hangar neuf et s'y retira.

Après que l'ouvrier eut terminé les travaux du presbytère, M. Dequoy fit tapisser à ses frais tout l'intérieur.

Cette maison en pierre de quarante pieds sur quarante-cinq, à un seul étage, ainsi que réparée, forme un des meilleurs logements de cet arrondissement.

Si l'entrepreneur Franche remplit assez bien son marché pour le presbytère, on n'en peut dire autant de la

sacristie. Il ne suivit pas le plan, la faisant plus basse que demandée, de sorte que la sacristie semble avoir eu le sort de l'église, d'être une affaire manquée.

M. Dequoy fit donner en 1862, une retraite par les RR. PP. Lagier, Brunet et Alexis Médevielle, oblats de Marie-Immaculée.

En septembre 1864, il fit faire des souscriptions pour réparer le perron de l'église, et pour niveler le terrain qui se trouve en face du presbytère et de l'église ; il le fit ensuite enclore avec des poteaux peintures en blanc et garnis de chaines. Le tout fut prêt pour l'arrivée de l'évêque qui, à cette époque, faisait sa visite pastorale. Mouseigneur ne put s'empêcher d'en faire compliment, leur avouant qu'il y avait peu de places d'église aussi bien ornées.

Voyant la dette de l'église menacer de dépasser la recette, M. Dequoy suggéra à ses paroissiens de payer leurs rentes des bancs une année en avant, afin de sauver des intérêts ; et il fit passer ce réglement, pour l'avenir, de toujours payer en avant. Il réussit par ce moyen à rétablir l'ordre dans les finances de sa fabrique, et à assurer son revenu d'une manière plus certaine pour la suite.

Comme la gelée, venue si tard en mai dans l'année 1860, avait été funeste aux arbres du nord et surtout aux érables, plusieurs de ceux que M. Poulin avait plantés étaient desséchés. M. Dequoy les remplaça et prolongea même le bocage en gagnant le terrain destiné par Antoine Mars pour la bâtisse de son collége.

Il va sans dire que M. Dequoy eut des démélés avec cet homme, mais il sut le mettre à l'ordre bien vite, et ne compta pour rien ces différends en comparaison de ceux

qu'il eu à régler avec le reste de sa paroisse, quand il en prit possession.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La paroisse de Saint-Hermas fut érigée canoniquement le 12 mai 1834.

Le recencement de 1862 donnait à Saint-Hermas une population de quinze cent quatre-vingt trois âmes, dont trente-sept de l'église d'Angleterre et deux méthodistes.

La paroisse de Saint-Hermas est située à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, dont elle fait partie. La forme de cette étendue de terrain est celle d'un triangle rectangle dont le plus long côté suit la ligne seigneuriale entre les deux montagnes et la seigneurie d'Argenteuil. Elle n'est point susceptible d'agrandissement avec son territoire, les terres étant depuis longtemps défrichées, Elle ne pourrait l'être qu'en y annexant une partie de Saint-André, à l'ouest ; ce qui lui donnerait alors la forme d'un parellélogramme. Saint-Hermas est à treize lieues au nord-ouest de Montréal.

N. B. Comme on voit que le décret de l'érection canonique a été donné en 1834, il est à supposer qu'il n'eut pas son effet de suite puisqu'il fallut une ordonnance épiscopale du 15 septembre 1835.

La confrérie du saint Scapulaire fut érigée à la suite d'une retraite, en 1862, et la sainte Enfance en 1865.

Les marguilliers pour l'année 1866, sont : MM. Charles Lalande, Isidore Bertrand et Jean-Baptiste Labrosse.

Le jubilé, en 1865, commença le 14 juin et se termina le 19. Les prêtres présents étaient MM. Joseph Brissette, Joseph-Salomon Théberge, Eugène A. Desmarais, Pierre Beaudoin et Louis-Alfred Dequoy.

La première communion a lieu chaque année dans le

cours de juin et juillet. La dernière première communion a donné trente garçons et vingt-quatre filles. Le nombre des confirmés, le 19 septembre 1864, par Mgr. Ignace Bourget, a été de cent quatorze dont quarante-sept garçons et soixante-sept filles.

—L'archiconfrérie du saint Cœur de Marie a été établie le 30 septembre 1847.

—La Propagation de la Foi, le 12 janvier 1849, par le R. P. J.-N. Laverlochère, O.M.I.

—L'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, le 1er juin 1850.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-HERMAS.

1°—M. Etienne Chartier, *curé de Saint-Benoit*—Desservant, du 4 janvier au 24 septembre 1837—Mort à Saint-Giles, Québec, le 6 juillet 1853, à 54 ans et 6 mois................(No. 1212 *de la Liste*).

2°—M. Louis-Ferdinand Belleau—1er curé, du 24 septembre 1837 au 4 janvier 1843—Parti pour les Etats-Unis, le 12 mai 1845. (No. 1189.)

3°—M. Joseph-Alexandre Boisvert,—2ème curé, du 4 janvier au 23 août 1843—Mort à Roxton, le 28 octobre 1854, âgé d'environ 55 ans.. (No. 1146.)

4°—M. Pierre-Jérémie Crevier—Desservant, du 23 août au 29 septembre 1843.—Aujourd'hui, à Sainte-Marie de Monnoir.

5°—M. Thimothée-Prime-Paul Filiatrault,—3ème curé, du 30 septembre 1843 au 7 juin 1844—Mort à l'Ile-Dupas, le 29 mars 1858.

6°—M. Joseph Théoret,—Desservant, du 7 juin au 29 septembre 1844—Aujourd'hui, curé de Sainte-Julie.

7°—M. Thomas-Patrick Colgan,—4ème curé, du 29 septembre 1844 à mai 1845.—Mort à Saint-André d'Argenteuil, le 15 août 1847, à 32 ans.

8°—M. J. Théoret,—Desservant, de mai au 28 septembre 1845. —(*Vide* N° 9, *supra.*)

9°—M. Jean-Baptiste Bourassa,—5ème curé, du 28 septembre 1845 au 22 septembre 1847.—Mort à Saint-Martin le 14 mars 1851.

10°—M. Pierre Poulin—6ème curé, du 22 septembre 1847 au 31 octobre 1856.—Aujourd'hui, curé de Sainte-Philomène.

11°—M. Louis Turcot,—7ème curé, du 31 octobre 1856 au 29 septembre 1861.—Aujourd'hui, curé de l'Ile-Perrot.

12°—M. Joseph Dequoy (Picard,)—8ème curé, depuis octobre 1861.—Curé actuel.

PAROISSE

DE

SAINTE-PHILOMÈNE

L'église de la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, étant située à l'extrémité nord-est de la dite paroisse, les cultivateurs, échelonnés sur le haut de la rivière et dans les concessions en arrière, se plaignaient depuis longtemps de l'éloignement dans lequel ils se trouvaient, et voulaient y trouver un remède.

L'embouchure de la rivière Chateauguay, près les confins sud-ouest de la réserve des sauvages de Caughnawaga, avait paru autrefois, lors des premiers défrichements, le meilleur site pour l'établissement religieux. Mais, après quarante ou cinquante ans, il avait fallu reculer en amont de la rivière de vingt-cinq à trente arpents pour y bâtir

l'église actuelle de Chateauguay. Cette église, la seule érigée dans la seigneurie dite de Chateauguay, distante d'environ sept lieues de Montréal, de la contenance de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur au sud du fleuve Saint-Laurent, était loin de répondre à tous les besoins. Quoique la seigneurie ne fût pas toute habitée, il y avait cependant des colons disséminés un peu partout, et l'église n'en était pas moins à l'extrémité.

On sait que cette seigneurie avait été accordée en 1673 par M. de Frontenac, gouverneur-général, à M. Charles LeMoine de Longueuil (venu au pays en 1640), dont deux des fils portèrent le nom de Chateauguay(*a*).

L église ayant besoin de réparations, et les établissements en arrière ayant de beaucoup augmenté, il se forma un parti, qui travailla activement à faire de nouveau changer le site de l'église afin de la placer plus au centre. Déjà M. Antoine Tabeau, député par Mgr. Lartigue, était venu désigner un lieu sur la rivière Chateauguay, à environ trois quarts de lieue au-dessus de l'église pour la construction d'une nouvelle.

Les propriétaires du bas de la rivière et ceux qui résidaient près l'église actuelle s'y opposèrent fortement. Il y eut un procès chaudement poursuivi des deux côtés. Il dura près de vingt ans. On y dépensa sans aucun doute la somme pour construire une magnifique église, mais chaque parti avait trop d'espoir pour céder.

A la fin, voyant l'entêtement des deux côtés, on crut devoir prendre un biais qui put satisfaire les deux camps ; c'était de démembrer le haut. Le bas y gagnerait de ne

(*a*) Louis LeMoine de Chateauguay, et Antoine LeMoyne de Chateauguay. Ce dernier contribua beaucoup à l'établissement de la Louisianne (dont son frère Pierre LeMoyne d'Iberville fut le fondateur), il mourut gouverneur de Cayenne.

pas laisser partir l'église, et le haut, avec quelques sacrifices de plus, aurait enfin son église au centre d'un nouvel arrondissement qu'il pouvait aisément former.

Des requêtes furent dressées en conséquence. Mgr Lartigue députa comme commissaire M. Michael Power, alors curé de Sainte-Martine, qui devint plus tard le premier évêque de Toronto.

M. Power se rendit sur les lieux et plaça la croix de désignation, précisément au centre de l'arrondissement projeté. Plusieurs auraient préféré que la place fût choisie sur la rivière, mais le centre étant à cinquante arpents en arrière dans les profondeurs, M. Power fit planter la croix dans la concession dite de Saint-Jean-Baptiste.

Cette opération eut lieu à l'époque où la dévotion à sainte Philomène s'était répandue dans le pays. Aussi toutes les personnes présentes, acceptant la décision de M. Power, avec soumission et sans vouloir y revenir, le supplièrent, de prier l'Ordinaire (l'évêque diocésain) de leur accorder pour titulaire cette thaumaturge du 19ème siècle. M. Power leur promit d'appuyer leur demande. Elles ne furent pas trompées dans leur attente, l'Ordinaire leur ayant accordé bien volontiers sainte Philomène pour patronne.

La croix fut plantée sur un terrain donné par Pierre Bourcier conjointement avec son voisin Etienne Laberge. Ce terrain contient huit arpents en superficie provenant pour la plus grande partie du premier, le dit Pierre Bourcier.

Les syndics pour la construction furent :

Jean-Baptiste Boudria, Jacques Amiot, Toussaint Quesnel, François Mailloux, (décédé,) Pierre Bourcier, Pierre Lefebvre et Alexis Dorais, (décédé.)

Pierre Lefebvre a quitté la paroisse et réside à Saint-Jean Chrysostôme.

On commença à bâtir un presbytère en pierre de quarante pieds sur trente-cinq, à deux étages, couvert en bardeau, afin de donner un logement au curé dans le bas, et de faire servir le haut de chapelle en attendant l'église. Il fut commencé dans le printemps de 1840, sous la surveillance de M. Jean-Baptiste Labelle, curé de Chateauguay, et bénit le 17 décembre, même année, par M. Jean-Baptiste Bourassa, qui avait succédé à M. Labelle, dans le mois de septembre.

Cet édifice fut construit volontairement par souscriptions et corvées afin de hâter la desserte, et de ne laisser aux syndics que le soin de faire bâtir l'église. Le presbytère a pu coûter la somme de $1200.

Les premiers marguilliers, élus le 22 décembre 1840, furent François Mailloux, (décédé,) Jean-Baptiste Loisel et Alexis Dorais, (décédé).

La nouvelle paroisse, érigée canoniquement le 7 décembre 1842 et civilement le 21 octobre 1844, fut desservie par le curé de Chateauguay jusqu'au 14 septembre 1842. Etant seul, il ne donnait la grande messe, les dimanches, qu'une fois par mois, à Sainte-Philomène. Cependant, il était rare qu'il ne vint pas une fois par semaine leur dire une messe basse.

Le 8 juillet 1841, M. Marcoux, archiprêtre, missionnaire des sauvages à Caughnawaga, bénit une cloche pesant neuf cent trente livres fondue à Montréal et payée $ 284. Le parrain fut Jean-Baptiste Boudria, syndic, et la marraine Mme Etienne Caron, née Marguerite Dorais, de Chateauguay, La cloche fut nommée Marguerite-Philomène. M. Marcoux était assisté de MM. J- Bte. Bourassa, curé

desservant, J. N. Trudel, curé de Saint-Isidore, Stephen Blyth, curé de Sainte-Martine et O. Giroux, vicaire à Beauharnois. Le parrain souscrivit la somme de $148.33 et le produit de la quête à la bénédiction s'éleva à celle de $66.67. Ce fut vers ce temps qu'on acheta un calice en argent du coût de $56.

Les registres pour la paroisse de Sainte-Philomène furent commencés aussitôt après son érection canonique et civile et furent tenus par les curés de Chateauguay depuis 1840 jusqu'à 1842.

Ainsi M. Jean-Baptiste Labelle inscrivit le premier baptême de la nouvelle division, le 9 janvier 1840. Le registre avait été authentiqué par l'honorable juge Pike.

1er baptême : 9 janvier, Euphrosine Bourcier, fille de Joseph Bourcier et de Marie Giroux ; parrain, Toussaint Dorais, marraine, Euphrosine Giroux.

1er mariage : 21 janvier, Louis Primeau fils de Germain Primeau et de Marie-Anne Poirier, de Sainte-Martine, et Marguerite Bédard fille de François Bédard et de Lucie Ligny.

1ere sépulture depuis la division, mais faite encore dans le cimetière de Chateauguay : 10 février 1840, Odile Azure, âgée de trois ans et quatre mois, fille de Julien Azure et de Catherine Patenaude.

Le 22 janvier 1841, M. Jean-Baptiste Bourassa fit la première sépulture dans le cimetière de la nouvelle paroisse, et il continua ainsi à y venir inhumer les adultes de Sainte-Philomène jusqu'à son départ de Chateauguay, qui arriva, comme on le verra plus bas, en septembre 1842 On compte treize sépultures d'enfants faites à Chateauguay pendant cet intervalle.

M. Bourassa desservit seul Sainte-Philomène et Chateauguay jusqu'au 14 septembre 1842, résidant à l'ancienne paroisse.

Le premier curé résidant à Sainte-Philomène fut M. Pignod, prêtre français. Son premier acte, entré dans les registres, porte la date du 14 septembre 1842. C'est un acte de mariage entre Louis Boucher, veuf de Félicite Daigneau, de Saint-Rémi, et Marie Raineau, veuve de Joseph Lefebvre, de Sainte-Philomène.

M. Pignod était un des quatre prêtres séculiers français, de Lyon, que Mgr. Ig. Bourget avait amenés avec les RR. PP. Jésuites à son retour d'Europe, en 1842. Les compagnons de M. Pignod étaient MM. Mouret, Boné et Neyron.

M. Pignod fut placé à Sainte-Philomène, M. Mouret à Saint-Polycarpe, M. Boné fut nommé curé desservant à Sorel pendant le voyage que M. Kelly, V.G., fit vers ce temps en Europe, et M. Neyron, à Saint-Benoit.

M. Boné demeura à peine deux ans et s'en retourna; MM. Pignod et Mouret y demeurèrent à peu près quatre ans, et M. Neyron, après avoir été successivement curé de Saint-Benoit, Saint-Henri de Mascouche, Sainte-Anne du Bout de l'Ile, Saint-Urbain Premier, et même missionnaire à Keesville, diocèse d'Albany, n'en prit pas moins, à la fin, le chemin de ses trois confrères, pour retourner à Lyon où il est aujourd'hui (1866) employé comme prêtre attaché à une des dessertes de la ville.

Pour revenir à M. Pignod, en prenant possession de sa cure il fut obligé de se loger au rez-de-chaussée du presbytère, le haut servant de chapelle. Il n'eut pas d'autre logement pendant les quatre années qu'il y résida, les travaux de l'église n'ayant été commencés qu'en 1846. Ce fut M. Pignod qui fit commencer l'opéra-

tion de la répartition, les formalités légales ayant été remplies avant son arrivée. Ce fut sous lui qu'on adopta le plan de la nouvelle église de cent vingt-quatre pieds sur quarante-quatre avec des chapelles au transept de vingt pieds de saillie. Cette église, qui eut pu suffire largement à une paroise de deux mille communiants, s'élevait par conséquent trop vaste pour une qui en comptait à peine mille et qui ne pouvait être susceptible d'aggrandissement. Quoique la division paroissiale fût nouvelle, les établissements étaient loin de l'être, puisque le bois se vendait alors entre trois et quatre piastres la corde, les terres étant depuis longtemps toutes défrichées. N'eut été la réserve des sauvages, qui en fournit depuis quelques années, il serait monté aujourd'hui (1866) à cinq ou six piastres la corde.

La paroisse n'était pas susceptible d'aggrandissement, parcequ'elle était circonscrite au nord-est par Chateauguay dont l'église n'est qu'à cinq milles au-dessous, au sud-ouest par Sainte-Martine, située au-dessus aussi à cinq milles, enfin au sud-est par Saint-Isidore qui n'est qu'à trois milles et demi.

M. Pignod fut d'abord très aimé de ses paroissiens par son zèle, sa parole éloquente et aussi par le prestige du premier curé.

Mais, peu accoutumé aux usages du pays, et ne pouvant guère s'y faire, il eut bientôt perdu l'ascendant dont il avait besoin pour les conduire. On ne voulut plus alors lui pardonner ses expériences en culture, qui le tenaient dans la saison des travaux sur les terres qu'il avait louées. On lui fit surtout un crime de tenir une porcherie dans une partie du soubassement de l'allongement à la chapelle. Les grognements des quarante ou cinquante élèves,

qu'on y entendait pendant les offices, portèrent les habitants à demander son rappel, ce qui leur fut accordé.

M. Pignod après un séjour de quatre ans à Sainte-Philomène, comme curé, s'en retourna de suite en France. Arrivé à Lyon, il se retira chez un de ses frères qui était curé d'une paroisse située à trois lieues de la ville. Quoiqu'ainsi éloigné, M. Pignod prit l'engagement de dire la messe de onze heures et demie à la cathédrale. Comme il faisait ce trajet presque toujours à pied, malgré le temps et les chemins, il contracta une pleurésie qui l'emporta au bout de deux ans après son départ du Canada.

Quand M. Pignod eut laissé Sainte-Philomène, Mgr. Ig. Bourget réunit cette nouvelle paroisse à son ancienne de Chateauguay dont M. Lecours était alors curé.

M. Charles Champoux, aujourd'hui curé de Sainte-Anne des Plaines, lui fut adjoint comme vicaire. M. Lecours le fit résider à Sainte-Philomène, se réservant seulement la surveillance, et les revenus de cette paroisse pour l'aider dans la construction du presbytère de Chateauguay.

Ainsi, quoique M. Champoux ne fut pas curé en titre, comme il en remplissait les fonctions et qu'il y résidait, est-il considéré par les paroissiens comme le second curé.

Le nom de M. Lecours figure à peine dans les registres de cette année.

Le premier acte de M. Champoux porte la date du 6 octobre 1846, et son dernier acte celle du 18 septembre 1847.

Le 3 octobre 1847, Sainte-Philomène est de nouveau séparée de Chateauguay et possède un curé en titre dans la personne de M. Félix Perrault, dont le premier acte de baptême porte cette date.

Dans le commencement de l'été de 1847, M. Champoux avait pu dire la messe dans la nouvelle sacristie. M. Le-

cours avait aussitôt fait préparer le haut du presbytère, qui jusqu'alors avait été occupé par la chapelle, pour le logement du curé, réservant seulement au rez-de-chaussée une cuisine et un réfectoire. M. Perrault continua à dire la messe dans la sacristie jusqu'au 9 février 1848. Cette sacristie suffisait presqu'au besoin, ayant cinquante-cinq pieds sur trente-et-un.

La nouvelle église fut enfin solennellement bénite par M. J. Marcoux, le 9 février 1848. MM. P. Bedard, Pascal Brunet, C. T. Caron, J. Lionnet, (prêtre français qui ne fit que passer du Canada en Orégon, n'ayant été que quelque temps vicaire à Saint-Martin), Stephen Blyth, M. Hardy, J. N. Trudel, J. O. Archambault, D. Charland, C. L. Vinet, F. Perrault, curé, et Jos. Marcoux, sont inscrits dans l'acte de la bénédiction entrée au registre.

Le 6 juin 1848, Mgr. Ig. Bourget fait la première visite pastorale à Sainte-Philomène.

Le 5 juillet suivant, il y revient pour clore la mission donnée par les RR. PP. Baudrand et Brunet, oblats de Marie-Immaculée. Le lendemain, 6 juillet, Sa Grandeur bénit la croix de mission érigée en souvenir et plantée en face de l'église.

Cette croix, ayant besoin de réparations, fut descendue en juillet 1865, recouverte en ferblanc, et de nouveau replantée le 6 août suivant en mémoire du jubilé dont les exercises finissaient ce jour-là.

M. Perrault, pendant son séjour à Sainte-Philomène, fit terminer à ses frais les travaux commencés par M. Lecours à l'intérieur du presbytère. Il fit préparer, avec les restes d'un appentis qui servaient de prolongement à la chapelle, un hangard et un fenil qui servirent jusqu'en 1863. Ce fut lui aussi qui mit le jardin en état de culture.

Il y fit planter quelques pommiers, de plus, quatre liards (*populea canadensis*) devant le presbytère. Trois y étaient encore en mai 1857, quand un bocage leur fut adjoint, comme on le verra plus loin.

M. Perrault laissa Sainte-Philomène le 15 novembre, 1849, ayant par conséquent résidé deux ans un mois et douze jours. Il fut remplacé par M. Etienne Chartier. M. Chartier de retour des Etats-Unis, où il fut obligé de se réfugier à cause des troubles de 1837 et 1838 auxquels il s'était trouvé mêlé, étant alors curé de Saint-Benoit, desservait depuis quelques années seulement la cure de Saint-Grégoire, (aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Hyacinthe,) et c'est de là qu'il vint à Sainte-Philomène.

Il avait désiré cette cure qui le rapprochait de Sainte-Martine, où il avait autrefois été curé, il espérait que, grâce à la facilité de la desserte de cette petite paroisse, il pourrait retrouver la paix et la tranquilité dont il était depuis si longtemps privé. Il croyait même y finir ses jours. Son vœu ne put être accompli, car il y demeura à peine dix mois. En effet, arrivé le 27 novembre 1849 on l'en vit repartir le 25 septembre 1850. Il se fit même remplacer par M. Stanislas-Auguste Bernier, qui était venu résider avec lui depuis la fin de décembre 1849(*a*).

M. Bernier, natif du cap Saint-Ignace, Québec, avait enseigné au collége de Sainte-Anne avec M. Chartier. Ayant après deux ans, quitté la soutane, il vint étudier sous l'honorable L. H. Lafontaine (plus tard juge en chef, baronet),

(*a*) Puisque le nom de M. Bernier se rencontre sous notre plume dans ce moment, qu'il nous soit permis de raconter les nombreuses migrations de cet ecclésiastique qui fut pendant quelque temps employé dans ce diocèse. Il faut remonter à M. Pierre Huet de la Valinière, (ancien curé de l'Assomption, Saint-Sulpice, etc.,) pour rencontrer une existence aussi agitée, et remplie d'incidents de toute espèce,

et fut pendant quelques temps précepteur des enfants de Madame de Montenac.

Etant entré, quelques temps après, au noviciat des RR. PP. Jésuites dans le Missouri, il y demeura près de deux ans. finit par s'incorporer dans le clergé séculier du diocèse de Détroit. Ordonné prêtre par Mgr. Rézé. il fut envoyé sur les confins du diocèse. La mission qu'il avait s'étant trouvée enclavée dans le nouveau diocèse de Vincennes, il fut chargé par Mgr. de la Hailandière d'accompagner les sauvages Potoatomis dans leur migration aux Montagnes Rocheuses. De retour, n'ayant pu s'entendre avec l'évèque au sujet d'un terrain accordé par le gouvernement au missionnaire de cette nation sauvage avant leur départ, il retourna à Détroit. Mgr Rézé ayant quitté cette ville en 1841 pour Rome d'où il n'est plus revenu, quoiqu'il soit toujours l'évêque titulaire et vivant encore aujourd'hui, M. Bernier, qui pouvait prévoir cette issue, prit le parti de se réfugier à Saint-Louis, Missouri. Il y fut pendant quelque temps comme prêtre attaché à la cathédrale, et passa de-là chez les Lazaristes qui résidaient aux Barrens dans le même diocèse. Nous le retrouvons plus tard à la Nouvelle-Orléans curé de la paroisse de l'Ascension. Enfin, arrivé ici en décembre 1849, il est nommé curé de Saint-André d'Argenteuil et de Saint-Placide, et deux ans après, de Saint-Placide seulement où il demeura aussi deux ans. Il en repartit pour Toronto où, après un séjour assez court, il mourut à Saint-Paul, Minnesota, en 1856.

Quant à M. Chartier, malgré son désir de mourir à Sainte-Philomène, nous le voyons aux prises avec ses paroissiens dès le début de son administration. Les syndics nommés pour la bâtisse de l'église de Sainte-Philomène,

n'ayant pas encore rendu leurs comptes, la paroisse murmurait de ce retard et les divisions d'autrefois menaçaient de reparaître sous un autre motif.

M. Chartier voulut faire sortir ses paroissiens de cette impasse. Avec la meilleure volonté possible, et la meilleure cause il ne put réussir. Il y mit toute son énergie et ce n'est pas peu dire. Pour prix de son dévouement il n'eut que des déboires, sa paroisse ne voulant pas le comprendre ni lui pardonner, en faveur de ses intérêts, la vivacité naturelle qui lui faisait quelquefois oublier la voix si douce de son bon cœur. Ne pouvant rien terminer, il demanda son rappel et même sa sortie du diocèse ; ce qui lui fut accordé.

Il devint missionnaire à Arichat, qu'il ne quitta qu'à l'arrivée de Mgr. McKinnon qui venait d'être nommé évêque de cette ville. M. Chartier prit de l'emploi dans l'archidiocèse de Québec et devint curé de Saint-Giles, au sud du Saint-Laurent, près Québec. C'est là qu'il mourut presque subitement, après deux ans de séjour, victime de l'homœopathie. Grand admirateur de ce système, il voulut se l'appliquer à lui-même pour obtenir la guérison d'une maladie de foie et il y succomba.

Après le départ de M. Chartier de Sainte-Philomene, arriva M. Louis Turcot qui venait de quitter la cure de Saint-Césaire (aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Hyacinthe).

Le premier acte de M. Turcot porte la date du 29 septembre 1850.

M. Turcot arrivait dans un triste moment, puisque la paroisse était travaillée par un esprit de fermentation incroyable.

Il voulut faire cesser ce malaise. Il travailla de toutes

ses forces à contraindre les syndics de rendre comptes. Il y eut des arbitres nommés de part et d'autre jusqu'à deux reprises, mais au lieu d'en finir, les choses allaient de mal en pis. Non seulement les comptes des syndics furent mis en jeu, mais tout ce qui touche de près ou de loin au culte catholique. Ainsi la dîme, les priviléges du curé dans les assemblées furent attaqués avec violence.

Aussi les paroissiens de Chateauguay, qui refusaient à leur curé, M. C. F. Caron, la dîme de pois, sous le prétexte que ce n'était pas un grain mais bien plutôt un légume, trouvèrent-ils de l'écho à Sainte-Philomène. Pendant l'instruction du procès qui eut lieu à cet égard, plusieurs de Sainte-Philomène cessèrent de payer la dîme à M. Turcot.

Quand, grâce à un savant mémoire passé par Mgr. Desautels, curé de Varenne, entre les mains de l'avocat de la défense, la cour eut fait justice de cette prétention si nouvelle dans le pays, de vouloir soustraire cette source de revenu du clergé, les récalcitrants de Sainte-Philomène s'exécutèrent et payèrent les arrérages.

M. Turcot essuya d'autres déboires. On lui contesta le droit de présider les assemblées des marguilliers comme celles de paroisse. Ce fut même de là que partit ce mouvement qui trouva des partisans dans plus d'un endroit. Malheureusement, l'instruction du procès n'ayant pas pu être suivie autant que l'aurait démandé une affaire aussi importante, la cause fut perdue, et jugement fut rendu contre le curé par le juge Chabot. Il fut même impossible d'aller en appel avec les documents qui formaient la base de la défense à cause de quelqu'irrégularité.

Il y eut procès pour empêcher le marguillier de tenir

les comptes par lui-même, ou par un secrétaire choisi par lui.

Il serait trop long d'énumérer ici la matière et le résultat de tous ces procès, nous ne ferons que les indiquer en passant.

Les cours à chaque terme voyaient arriver les paroissiens de Sainte-Philomène, pour faire décider des questions comme celles-ci : le pain bénit, le soutien du bedeau, les comptes du marguillier, la présidence du curé, la rétribution due au curé pour donner des copies d'actes d'assemblées, l'emploie des deniers de la fabrique, etc.

Où en était, au milieu de tant de débats et de conflits, l'état de la religion, au sein de cette malheureuse paroisse ? On doit le présumer. Les pêcheurs en eau trouble (les suisses évangélistes), ne manquèrent pas de venir exploiter ce malaise et de chercher à recruter des adeptes parmi tant de mécontents. Ils ne réussirent que trop.

Sept familles se séparèrent des catholiques.

De plus on peut faire monter à vingt-cinq ou trente le nombre des autres personnes prises séparément dans d'autres familles qui, sans abjurer positivement, allaient cependant aux prêches du ministre. La société biblique envoyait un prédicant tous les huit jours. Ils étaient changés assez souvent, mais ceux qui vinrent le plus fréquemment furent les ministres Cyr, Marie et Normandeau.

Malheureusement quelques particuliers crurent devoir leur donner le prestige de la persécution. On les maltraita, on les hua, mais sans succès, car, après les scènes pénibles qui avaient lieu à leur passage, on semblait voir comme un accroissement de leurs forces et de leur vogue.

C'est sous de pareilles circonstances que la paroisse de Sainte-Philomène fut frappée d'un châtiment que Mgr.

J. Larocque, alors administrateur, crut devoir infliger, pour faire un exemple et porter les factieux à rentrer en eux-mêmes. Nous allons citer la lettre qu'il écrivait à ce sujet ; l'on y verra que Sa Grandeur juge les deux partis sur le même pied, donnant à entendre que, d'un côté, les prétentions de quelques uns étaient outrées et que, de l'autre côté, on ne cherchait pas à s'entendre.

A M. L. Turcot, Ptre

Curé de Sainte-Philomène.

Montréal, 4 septembre 1855.

" Deux députations de partis opposés sont venus m'ex-
" poser, chacune à sa manière, cette nouvelle cause de
" trouble (mort du marguillier en charge, et élection
" nulle de son remplaçant). Il me sera facile de discerner
" de quel côté est l'esprit de Dieu par la déférence et l'a-
" mour de la paix, avec lesquels on se conformera à
" la ligne de conduite que je trace ici."

" Il m'est pénible de vous dire que je ne puis permettre,
" dans l'état actuel des esprits, que le *Triduum* en l'hon-
" neur de l'*Immaculée Conception* ait lieu à Sainte-Philo-
" mène. Un changement dans les dispositions présentes
" pourra seul me faire changer d'avis. Je comprends que
" c'est plus qu'une flétrissure pour la paroisse, c'est une
" source de malédiction et c'est ce qui m'afflige."...........

Les choses allèrent ainsi jusqu'en novembre 1856. Mgr. Ig. Bourget, de retour d'un voyage en Europe, voyant le pénible état de cette paroisse, crut qu'un changement pourrait y apporter remède.

M. Turcot fut nommé à la cure de Saint-Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes, et M. Pierre Poulin, qui en était curé depuis neuf ans, vint prendre la desserte de Sainte-Philomène.

Le dernier acte de M. Turcot, entré au registre, porte la date du 25 octobre 1856, et le premier acte de M. Poulin est du 2 novembre suivant.

Pendant son séjour à Sainte-Philomène, M. Turcot fit donner une retraite par les RR. PP. oblats, en 1854.

La même année, il fit placer dans l'église un tableau de sainte Philomène peint par Plamondon. M. J. N. Trudel, curé de Saint-Isidore (de Laprairie), ayant une grande dévotion à sainte Philomène, voulut contribuer à la faire honorer d'avantage dans la paroisse dont elle était titulaire. Il donna donc la somme de $60, afin de contribuer à un tableau qu'il désirait voir dans cette église. La fabrique y ajouta $20, et Plamondon le fit à ce prix.

Voici quelle en est la composition : sainte Philomène est debout. Elle est revêtue d'un manteau royal comme fille de roi (son père était roi d'une partie de la Grèce). Elle foule au pied une couronne, pour rappeler qu'elle refusa la main de l'empereur Dioclétien. Son regard est tourné vers le ciel et ses mains jointes. Deux anges suspendus dans les airs lui placent une couronne sur la tête. Un troisième ange se tient à ses pieds, une ancre à la main, pour indiquer qu'elle fut précipitée à l'eau, une ancre au col ; des flèches, des glaives, des verges, une palme sont les insignes qui rappellent son martyre ; au loin, derrière elle, on apperçoit la ville de Rome.

En disant que le tableau est de Plamondon, il est inutile de parler du coloris et des draperies, on connait assez son succès en ce genre.

Mais plusieurs critiques blâment l'artiste d'avoir donne à la sainte une grandeur démesurée, un vêtement qui ne peut être que celui du temps de Clovis, et la pose d'une

ceinture qui aurait pu être plus modestement attachée.

Au mois de mai 1857, M. Poulin, ayant obtenu de la paroisse un terrain vacant devant le presbytère, le fit enclore et y fit planter des arbres : dans le printemps suivant il le fit terminer.

Le 8 mai 1857, mourrait au presbytère de Sainte-Philomène Mgr. R. Gaulin, évêque en titre de Kingston. Vers le milieu de janvier la même année, il était venu demander à M. Poulin, qui avait été autrefois son vicaire à l'Assomption, de lui permettre de terminer ses jours avec lui. Son corps fut transporté de Sainte-Philomène à Kingston où il repose dans les voûtes de la cathédrale.

Les 26, 27 et 28 de janvier 1858, étaient des jours de fêtes pour Sainte-Philomène. M. Poulin avait obtenu de Mgr. Bourget la faveur de célébrer enfin un *Triduum*, en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Quoique le délai fixé par le Saint-Siége fût depuis longtemps expiré, cependant il était pénible de voir cette paroisse restée, peut-être la seule dans tout l'univers, privée de prendre part à la joie de l'église dans le triomphe de Marie.

Afin de préparer ses paroissiens à cette grande solennité, M. Poulin voulut orner un peu l'église que les dépenses en procès n'avaient pas permis de décorer.

Il reçut d'un particulier (Pierre Damour) de bonnes gravures pour un chemin de la croix, du coût de vingt-quatre piastres. Il fit fournir les cadres en bois doré, du prix de quatre piastres chaque, par quatorze particuliers.

Il reçut, de plus, des dons pour une lampe de cuivre argenté du coût de cent piastres.

Un seul particulier donna un jeu de chandeliers avec la croix pour le maître-autel, qui fut payé $148.

Il engagea ses paroissiens à décorer, en festons de verdure, les murs si nus de leur église.

Les préparatifs de cette fête durèrent près d'un mois. M. Fabre, chanoine de la cathédrale, prêcha le *Tridium*. Mgr. Demers, évêque de Vancouver, voulut bien y faire une apparition. MM. Paré, Hicks, A. Z. Poulin, (aujourd'hui en Orégon) et Valade, de l'évêché, vinrent prêter le secours de leurs voix à M. Antoine Couillard, qui avait fourni son mélodéon pour la circonstance et qui les accompagnait.

Le 19 avril 1859, Mgr. Ig. Bourget envoya une lettre pastorale aux fidèles des paroisses de Laprairie, Saint-Constant, Saint-Isidore, Chateauguay et Sainte-Philomène défendant d'acheter du bois dans la réserve des sauvages de Caughnawaga. Voici en quels termes était conçue cette défense :

" Ceux qui vendront, achèteront, ou voleront du bois ap-
" partenant à la dite forêt, au mépris de la présente ordon-
" nance, encourront la réserve, et aucun autre que l'évê-
" que ne pourra les absoudre de ce cas réservé". Mgr. en était venu là, à la vue des pillages que les sauvages non propriètaires faisaient au détriment des autres, et de l'abus que les blancs faisaient de la passion des sauvages pour la boisson, afin d'obtenir du bois facilement.

La première année, un grand nombre ne voulurent pas désobéir, et préférèrent aller chercher du bois à cinq ou six lieues, en haut de la rivière Chateauguay, plutôt que d'encourir la réserve. Les récalcitrants furent obligés d'aller à l'évêque se faire relever de la défense, et payer ou promettre de le faire avant de communier à Pâques.

L'année suivante, les chemins ayant été presque constamment mauvais pendant toute la saison, le plus grand

nombre passa outre. Dans la quinzaine de Pâques, l'évêché était encombré de personnes tombées dans la réserve ; Mgr., voyant cet état de choses et n'ayant pas l'appui du gouvernement, comme il l'avait espéré dans le principe, leva la réserve. En effet, malgré le tort que cette dépréciation fit aux sauvages, comme ils sont tenus en tutelle et que le gouvernement, qui est leur administrateur, laissait les choses aller leur train, Mgr. ne voulut plus prolonger sa défense, devant une autorisation aussi formelle de l'exécutif. Depuis ce temps la vente du bois a toujours continué, et la paroisse de Sainte-Philomène, comme celles déjà citées, prend son bois dans la réserve.

En 1803, un cultivateur, du nom de Pierre Reid et résidant dans la partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Chateauguay, ayant un de ses fils, âgé de douze ans, depuis longtemps retenu sur son lit de douleur par une infirmité, qui menaçait de devenir chronique, et qui paraissait devoir le priver de l'usage de ses membres, fit vœu d'aller en pélerinage au Lac des Deux-Montagnes. Un des messieurs de Saint-Sulpice, desservant cette mission, avait autrefois fait ériger un calvaire sur le sommet de la montagne, qui s'élève à quelques pas derrière l'église. Pierre Reid, qui avait dans sa jeunesse voyagé au Nord-Ouest, avait suivi la coutume des bons *courreurs des bois*, de faire halte à la mission du Lac et de monter au calvaire, afin d'obtenir un heureux voyage.

Il se rappela donc sa confiance d'autrefois dans ce monument religieux. Le lendemain de son vœu il prend un canot et se rend au Lac, se confesse, communie et fait le pélerinage des chapelles du Calvaire. Au bout de deux jours, il s'en revient à Chateauguay, ayant laissé son canot sur la rive sud du lac Saint-Louis, pour être de re-

tour plus tôt, en coupant à pied la langue de terre qui le séparait de sa maison. Arrivé en face de chez lui, comme il avait encore la rivière de Chateauguay à traverser, il appelle, afin qu'on aille le chercher en canot. Quelle ne fut pas sa joie de voir son fils malade, cloué depuis si longtemps sur son lit, venir lui-même le chercher. Sa foi n'en fut pas surprise sans doute, mais son cœur de père avait peine à contenir les transports de son émotion. Aussi ne se crut-il pas quitte avec Dieu. Il lui promit de nouveau d'aller, chaque année, au même pélerinage pour le remercier de cette guérison. Il tint sa promesse tant qu'il vécut. Quoique cet enfant guéri fût mort douze ans après sa guérison, le père n'en continua pas moins son pélerinage d'action de grâce, et ce vieillard en mourant légua à son fils Joseph, son héritier, ce témoignage de reconnaissance.

Voilà ce qui donna naissance au grand pélerinage de Chateauguay. Les parents de Pierre Reid, ses voisins et quelques amis commencèrent, dès les premières années, à l'accompagner. Plus tard, la paroisse entière (qui comprenait alors ce qui forme aujourd'hui les paroisses de Saint-Isidore, Sainte-Martine, Beauharnais et Sainte-Philomène) voulut aussi faire son pélerinage. On organisa d'abord un service de bateau et plus tard des bateaux à vapeur furent loués pour la circonstance. Les curés de chaque paroisse démembrée de Chateauguay, se joignirent dans la suite à celui de Chateauguay pour y conduire leurs paroissiens.

Depuis douze à quinze ans, il a été quelquefois interrompu comme organisation générale, mais il ne s'est guère passé d'année sans qu'au moins une des paroisses y soit allée. Il parait maintenant reprendre son ancienne organisation, à l'occasion de l'Hospice de Charité de Beau-

harnais, auquel on fait remise des bénéfices que les bateaux à vapeur retirent dans ce voyage.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

La seule inscription qu'il y ait à l'église de Sainte-Philomène est le millésime de 1847, au milieu du portail, à l'extérieur. L'église est couverte en bardeau. Elle a un clocher couvert en ferblanc qui n'a qu'une seule lanterne. Les constructeurs de l'église furent les frères Brauchaud, de Beauharnais, pour la maçonnerie, et François-Xavier Poitras pour la charpente.

Le jubilé, qui s'est fait dans le mois d'août (de 1865), a eu huit jours d'exercices publics terminés par les Quarante Heures. R. P. N. V. Burtin, O.M.I., MM. Joseph Lussier, Ed. Dupras, J. Bte. Allard et P. Fortin y assistèrent.

Le chemin de la croix a été érigé le 27 janvier 1858.

Il n'y a pas eu de première communion en 1865. Le nombre de 1864 était de 42 également partagés.

La premiére communion a lieu ordinairement dans la semaine qui précède le 29 de juin.

Le nombre des confirmés est comme suit : 1853, 102 garçons et 140 filles ; 1857, 76 garçons et 68 filles ; 1863, 107 garçons et 149 filles.

La bibliothèque de paroisse contient 540 volumes.

M. G. Huberdault, ptre, dont la famille réside à Sainte-Philomène, a donné pour sa part la somme de cent piastres pour cette œuvre.

Les écoles catholiques sont sous le contrôle des commissaires. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est de 288.

Antoine Mallet est instituteur de l'école-modèle.

Marguerite Roussel, Judith Mallet, Rosalie Brunet. Philomène Bourcier et Adeline Giroux sont institutrices.

La congrégation des filles a été érigée le 20 janvier 1850.

La confrérie du saint Scapulaire, en 1844.

La congrégation de sainte Anne, en 1848.

Judith Mallet est supérieure de la congrégation des filles, pour 1866.

Marguerite Bourcier, épouse de M. Caron, supérieure de la congrégation de sainte Anne, pour 1866.

Le premier dimanche du mois, après vêpres, réunion et instruction des congrégaristes de la sainte Vierge.

Le second dimanche, de même pour la congrégation sainte Anne.

N.B.—A l'exception d'une famille irlandaise, dont le père a toujours été protestant, tous ceux qui avaient abjuré sont ou rentrés dans le sein de l'Eglise ou partis de la paroisse.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINTE-PHILOMÈNE.

1° M. JEAN-BAPTISTE LABELLE, *curé de Chateauguay.*—Desservant, du 9 janvier au 23 septembre 1840.—Aujourd'hui, curé de Repentigny ....(No. 1232 *de la Liste.*)

2° M. JEAN-BAPTISTE BOURASSA, *curé de Chateauguay*—Desservant, du 28 septembre 1840 au 13 septembre 1842—Mort à Saint-Martin, le 14 mars 1851, à 42 ans et un mois.

3° M. JEAN-FRANÇOIS PIGNOD, *prêtre français*—1er curé, du 14 septembre 1842, au 29 septembre 1846—Mort à Lyon, France, en 1848.

4° M. CHARLES CHAMPOUX, *vicaire de Chateauguay.*—Desservant, du 6 octobre 1846 au 18 septembre 1847—Aujourd'hui, curé de Sainte-Anne des Plaines.

5° M. FELIX PERRAULT,—2ème curé, du 3 octobre 1847 au 15 novembre 1849—Aujourd'hui, prêtre à Saint-Janvier..............(No. 1254.)

6° M. ETIENNE CHARTIER—3ème curé, du 29 novembre 1849, au 25 septembre 1850—Mort à Saint-Gilles, le 6 juillet 1853....(No. 1212.)

7° M. LOUIS TURCOT.—4ème curé, du 29 septembre 1850 au 25 octobre 1855—Aujourd'hui, curé de l'Ile-Perrot.

8° M. PIERRE POULIN.—5ème curé, depuis le 29 octobre 1856—Curé actuel.

PAROISSE

DE

SAINT-EUSTACHE, RIVIERE DU CHENE. (1)

L'histoire ne se compose pas seulement de la description des batailles, du tableau des événements politiques, de la vie des grands capitaines et des discours des orateurs illustres. Elle contient aussi le récit de faits moins remarquables parce qu'ils ont été accomplis sur un théâtre moins élevé, mais qui ont, tout de même, leur prix et leur intérêt. L'histoire recueille soigneusement les actions de ces hommes qui ont passé en faisant le bien dans une carrière modeste, sans doute, mais qui ne manque pas d'avoir son importance. L'histoire intime, l'histoire de famille, d'un pays, pour ainsi parler, se compose d'une foule de détails, de récits, de narrations, de faits circonstanciés, petits en apparence, mais auxquels la curiosité des hommes ou des événements subséquents donnent quelquefois un intérêt imprévu et qui tous contribuent à former les fastes d'une nation. Les réunir, les coordonner, ou seulement les conserver et les mettre

(1) M. le Chevalier Ed. Lef. de Bellefeuille voudra bien accepter nos sincères remerciements pour la rédaction de cette histoire.

à l'abri de la destruction, n'est-ce pas accomplir une œuvre patriotique ?

C'est rempli de cette pensée que Mgr. de Montréal adressait à ses curés, le 18 décembre 1862, une circulaire dans laquelle il leur demandait de faire l'histoire de leur paroisse en donnant, tant sur la paroisse que sur les curés, leurs prédécesseurs, tous les renseignements propres à intéresser.

Lorsque les travaux auxquels ce désir de Mgr. de Montréal a donné lieu seront terminés, et lorsqu'ils auront été continués pendant un certain nombre d'années, ils formeront une suite de notes et de mémoires qui seront un véritable trésor pour tous ceux qui s'occuperont plus tard de l'histoire du pays. Ils constitueront une source précieuse de renseignements, où l'on pourra puiser facilement et avec confiance, certain d'avoir à sa disposition les documents les plus authentiques, les plus fidèles, les plus consciencieux et les plus honnêtes. C'est dans le but de contribuer pour notre part à cette compilation intéressante, que nous offrons ici l'histoire de la paroisse et des curés de Saint-Eustache.

I

La paroisse de Saint-Eustache-Martyr, est située sur les bords de cette branche de l'Ottawa appelée Rivière Jésus ou Mille-Iles, qui passe entre l'Ile-Jésus et la terre ferme, dans le comté des Deux-Montagnes, ci-devant appelé comté d'York, dans le district de Terrebonne, démembrement de l'ancien district de Montréal.

Nous voyons dans le décret d'érection canonique, en date du 15 novembre 1825, sous la signature de Mgr. Plessis, évêque de Québec, que lors de son érection la paroisse de Saint-Eustache comprenait une étendue de

territoire de sept milles de front sur neuf milles de profondeur. Depuis cette époque, la paroisse a subi des modifications qui en ont beaucoup retréci les limites, et plusieurs paroisses voisines ont été formées en partie par des démembrements de l'ancienne paroisse de Saint-Eustache.

Ainsi, par une ordonnance du 7 mai 1834, les côtes appelées Petit Saint-Charles, et Petit Lac, et la terre de Charles Gourgon dans la Côte Cachée, furent détachées de Saint-Eustache pour être annexées à Sainte-Thérèse de Blainville. Par un décret du 18 août 1840, les côtes du Petit-Chicot, des Anges, nord et sud, de Saint-Henry, de Saint-Augustin, de Saint-Louis des Bouchards, une partie de la côte Saint-Louis des Corbeilles et une partie du Petit-Brulé furent détachées pour former une nouvelle paroisse, la paroisse de Saint-Augustin. (1) Enfin, par un troisième décret, en date du 4 octobre 1853, la paroisse de Saint-Joseph ayant été érigée, on détacha de Saint-Eustache, pour contribuer à la formation de cette nouvelle paroisse, la côte Saint-Joseph et une partie de la côte Saint-Nicholas.

En sorte qu'aujourd'hui la paroisse Saint-Eustache n'a pas plus de six milles de longueur sur à peu près autant de largeur.

La paroisse de Saint-Eustache est assez ancienne. Les registres des mariages, baptêmes et sépultures ont été ouverts le vingt-trois novembre 1768. Le premier acte qui s'y trouve est l'acte de sépulture de Elizabeth Sonnier, fille de Nicolas Sonnier dit Lajeunesse et de Marie Loiselle. Cet acte est daté le 24 novembre 1768.

---

(1) *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships*, etc., p. 114.

Ces registres n'étaient alors que de simples registres ecclésiastiques, tenus suivant les règles de l'Eglise, et ils ne sont pas revêtus des formalités exigées par les Statuts pour leur donner un caractère d'authenticité, suivant la loi civile. Le premier certificat de l'officier civil est en date du 26 décembre 1785 ; il est signé par René-Ovide Hertel de Rouville, Juge de la Cour des Plaidoyers Communs, et le premier acte qui ait été fait après la date de ce certificat est du 27 janvier 1786.

Malgré l'absence de cette signature officielle avant le 26 décembre 1785, les extraits de ces registres ecclésiastiques, certifiés par le curé de la paroisse, ont toujours été reçus par les cours de justice comme formant une preuve *prima facie* du baptême, du mariage ou de la sépulture qui y était mentionné. Ce fait ne manque pas d'importance dans les circonstances où se trouvent aujourd'hui certaines paroisses du diocèse de Montréal. A moins de vouloir porter le trouble dans un grand nombre de familles, en les mettant dans l'impossibilité de prouver par des registres civils qui n'existaient pas les naissances, les mariages ou les décès, les tribunaux ne pouvaient adopter une autre ligne de conduite, et peut-être que des circonstances analogues nous permettraient encore de la voir se renouveler.

L'érection canonique de la paroisse Saint-Eustache n'a eu lieu que le 15 novembre 1825, et l'érection civile le 16 décembre 1835. Il peut être à propos de remarquer ici que quoique Saint-Eustache n'ait été érigé en paroisse canonique qu'en 1825 et en paroisse civile qu'en 1835, cependant M. Petit et tous les prêtres qui lui ont succédé dans la desserte de la paroisse, signent toujours *curé* de Saint-Eustache. Ils ont également toujours perçu

les dîmes et les oblations ordinaires, et joui de tous les pouvoirs et de tous les droits des curés actuels. C'est le cas de dire que le curé n'a besoin d'autre titre que le clocher de son église pour avoir droit aux dîmes.

Il y a encore une autre remarque à faire sur la première organisation de cette paroisse. Quoiqu'elle ne fut qu'une mission jusqu'en 1825, elle eut cependant un corps de marguilliers et une fabrique dès 1778. Voici l'acte de l'élection du marguillier François Fillion (1).

" L'an mil sept cent soixante dix-neuf, le dix janvier,
" les habitants de la Rivière du Chêne, convoqués et
" assemblés à l'issu de la grande messe paroissiale,
" dans le presbytère, afin d'y élire un troisième mar-
" guillier, ont à la pluralité des voix choisi et nommé
" françois fillion, pour remplir la dite charge de mar-
" guillier ; plusieurs de l'assemblée ont signé avec nous,
" les autres ont déclaré ne le savoir faire.

(Signé,) " JOSEPH CHEVAL,
" PIERRE RICHE,
" PERRAULT, Ptre."

Dans les premiers temps, le service divin se faisait dans une maison particulière, située sur la terre de la famille Charbonneau, à la Grande-Côte, et appartenant aujourd'hui à la famille Scott. En 1774, le Père Berey, curé de la paroisse, fit bâtir le premier presbytère, qui servait aussi de chapelle ; c'est dans cette maison que se fit l'office divin jusqu'en 1783. Ce presbytère subsista jusqu'en 1818 ; il fut alors remplacé par un autre aussi en pierre qui fut construit sous M. Jean-Baptiste Gatien.

---

(1) Extrait des archives de la paroisse de Saint-Eustache, cahier intitulé : " *Livre des assemblées, ordonnances, mandements de Monseigneur l'Evêque de Québec.*"

Les noms des autres marguilliers, avec la date de leur entrée en charge, se trouvent à la fin de cette notice.

L'église actuelle, qui est, quant au corps de l'édifice, la même que celle qui existait avant l'incendie de 1837, a été bâtie en 1783 par Augustin Grégoire, maçon, sous M. Chs. Frs. Perrault, curé. Le terrain fut donné par le seigneur, M. Louis-Eustache Lambert-Dumont, par acte passé pardevant Mtre A. Foucher, notaire royal, dont voici le texte :

(1) Pardevant le Notaire Royal de la ville et gouvernement de Montréal, résident à Terrebonne, soussigné, et témoins ci-après nommés,

fut présent monsieur Eustache Dumont Ecuyer, seigneur propriétaire des mille Isles, et autres lieux, demeurant ordinairement aux trois Rivières, comparant par la personne de sieur françois maison neuve premier Baillif de Ste Rose, son homme d'affaires, chargé de ses ordres et d'une lettre missive de mon d. sieur Seigneur à l'effet qui ensuit, dattée aux trois Rivières le trois juin présent mois pour être annexée à ces présentes et y recourir au besoin.

Lequel dit sieur Seigneur volontairement a reconnu et confessé avoir donné purement et simplement en la meilleure forme et manière que donation peut se faire et avoir lieu sans vouloir ni pouvoir jamais la révoquer ; et pour la validité du d. don, a promis et promet, par ces présentes, garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à l'Eglise proposée et fabrique des mille Isles, ce acceptant pour monsieur le curé qui y résidera et ses successeurs à perpétuité, Joseph Masson et Antoine La Roc habitants du même lieu, sindics dénommés et choisis des habitants de la d. seigneurie, aux fins ci après, à ce présents et acceptans pour la d. fabrique, curé et successeurs en icelle. Une pointe de terre de la contenance de sept à huit arpents plus ou moins en superficie, sise et située le long de la grande Rivière du Chêne, à prendre de la d. Rivière jusqu'au chemin du Roy, d'un côté à la ligne de la terre de

(1) De l'ordonnance des Honor. Juges de la Cour des Plaids. Communs du district de Montréal du 23e février 1792, la donation portée ci endroit et des autres parts a été insinuée et régistrée ès régistres des Insinuations par le greffier en icelle soussigné, ce requérant Frans Rochon marguillier en charge Porteur des présentes, dont acte à Montréal les jour et an susdits.

J. Reid, G. P. C.

françois Parant et d'autre côté la petite Rivière du Chêne : ainsi que le d. terrein en son entier, faisant partie du domaine de mon d. Sr sieur seigneur Bailleur, se poursuit et comporte, et que les dits sindics aux noms et pour la d. paroisse entière, disent bien savoir et connaître et en être contens sans autres réserves que les suivantes,

Savoir

premièrement pour mon d. Sr Seigneur Bailleur, ses hoirs et ayans causes, à perpétuité, d'un demi arpent de terre de front à prendre du chemin du Roy, à gagner jusqu'à la gde Rivière du Chêne du côté de la terre de françois Parant pour faciliter la descente à mon d. Sieur Seigneur de son domaine au grand fleuve pour indemnité de quoy, consent à ce que le d. chemin du Roy tracé seulement par les Capitaines de milices de la d. seigneurie existant actuellement, soit reculé sur son domaine autant que faire se pourra, et qu'il sera approuvé de messieurs de la voyerie,—pour compléter le terrein compris en la d. donnation, c'est-à-dire sept ou huit arpens en superficie, comme dit est, plus ou moins s'il s'y trouve.

Pour du d. terrein sus-donné, aux reserves susd. jouir par le Sr. curé (qui sera nommé à l'église qui sera construite sur icelui, avec un cimetière et autres commodités pour le d. sr curé de la dite église) jouir dis-je à perpétuité lui et ses successeurs pleinement et paisiblement au moyen des présentes, sans par eux ni la d. église et fabrique supporter autres charges ni redevances envers mon d. Sr. Seigneur bailleur, que le droit pour lui et liberté de reprendre le d. terrein sus donné et même tous les travaux et bâtiments fait sur icelui, pour en jouir comme de son propre et loyal acquit, dans le cas où Sa Grandeur monseigneur l'évêque de cette colonie, ne jugerait point à propos d'envoyer un curé ou desservant à la dite église.

Avec exemption en outre pour mon d. Sr. Seigneur de toute contribution aux d. travaux, non plus qu'aux clôtures ; fermand et entretenant son domaine le long seulement du terrein sus donné.

Abandonnant au surplus mon d. Sr seigneur donateur, au profit de la d. église et fabrique, une vieille maison servant de principal manoir, sise sur le terrein sus-donné, pour être démoli et les démolitions d'icelle, contribuer à l'édification de l'église et autres bâtiments prémédités pour le sieur curé d'icelle aux conditions et obligations seulement de la part de la d. fabrique, de faire transporter sur le

demi arpent de terre sus réservée par mon d. Sr seigneur donnateur, même quantité et qualité de pierres, qui se rencontreront en la cheminée sus abandonnée, et ce à la demande de mon d. Sieur seigneur bailleur.

Et à l'instant les d. Joseph Masson et Antoine La Roc sindics crées et établis par tous les habitants de la d. Seigneurie, aux fins que dessus, au nom des d. habitans et qualité qu'ils possèdent, (Exception du terrein nécessaire pour la bâtisse d'une église, presbitère et choix du terrein propre pour le cimetière suivant le plan qui leur en sera donné par monseigneur l'évêque de Québec ou messieurs ses grands vicaires) se sont désisté et se désistent par ces présentes de tout le terrein sus donné en faveur du Sr curé qui desservira la d. paroisse et ses successeurs à perpétuité, pour en jouir à leur usage pleinement et paisiblement en la manière qui leur avisera bon être.

Aux réserves seulement pour les habitants de la d. paroisse et autres étrangers qui auront la dévotion d'y entendre la messe ou assister aux autres cérémonies, de l'usage d'un quart d'arpent du d. terrein de front depuis le d. chemin du Roy jusqu'au fleuve, du côté de la petite rivière du Chêne, pour y arrêter leurs chevaux, pour quoy faire promettent et s'obligent y entretenir et planter des piquets en nombre suffisant pour que leurs d. chevaux ne causent domage ni nuisance à personne.

Sera la fabrique du d. lieu tenue à clore le d. terrein le long du chemin du Roy seulement ; mais dans la division qu'en pourront faire messieurs les curé et successeurs soit pour jardin, l'ensemencer ou parquer, en ce cas les clotures seront aux charges du d. Sr. curé et successeurs.

A tout ce que dessus les d. sindics nommés au nom et pour toute la d. paroisse, promettent et s'obligent à peine de tous dépens dommages et intérêts, quoi faisant mon d. Sr seigneur donnateur bailleur ses hoirs et ayant cause leur fait et aux curés résidents et desservants de la d. paroisse, toute cession et rétrocession des droits noms et raisons et actions et possession qu'il a et pourrait avoir et prétendre et sur le terrein et maison seigneuriale sus données, dont il se devêt et démet de nouveau par ces présentes pour et au profit de la d. église, fabrique et Srs curés.

Et pour faire insinuer ces présentes partout où besoin sera dans le délay de l'ordonnance, mon d. Sr seigneur bailleur a fait et constitué son procureur, le porteur, donnant pouvoir d'en requérir acte ; et pour l'exécution des présentes, les d. parties ont élu leur domicile irrévocable, chacun le même désigné au présent contrat, esquels lieux et nonobstant etc. promettant s'obligt chacun à son égard selon et ainsi que dit est, Renonçant &c. fait et passé à Terrebonne, étude du d. note soussigné. L'an mil sept cent soixante dix, le vingt quatre du mois de juin, avant midy, en présence de pierre Lafon baillif de justice, et françois Granet, tailleur d'habits, demeurant au d. terrebonne, témoins appellés à ces présentes, et les a signé tant à sa lettre missive concernant le d. acte, qu'à une concession sous seing privé au dos de l'ordonné de mons. le grand vicaire en datte du vingt de ce mois, mon d. Sr Seigneur bailleur donnateur avec le d. Lafon témoin et nous notai re, à l'exception du d. Sr françois Maissonneuve homme d'affaires de mon d. Sr seigneur, des d. sindics dénommés preneurs et du d. Granet témoin qui ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du notr soussigné

A Foucher

Nore Royal

avec paraphe.

Avenant le douzième d'aout avant midy, l'an mil sept cent soixante douze, est comparu en personne devant le dit nore soussigné et témoins ci soussignés, Toussaint Parant, habitant de la Rre du Chêne, porteur d'un écrit fait sous seing privé par les habitans du d. lieu, en présence de joseph Masson et antoine La Rocque sindics dénommés pour la batisse du presbitere du d. lieu, portant changement (ainsi qu'il appert au d. écrit pour demeurer annexé à ces présentes) de la réserve d'un quart d'arpent de terre de long à prendre depuis le chemin du Roy jusqu'au fleuve du côté de la petite Rivière du Chêne, pour y arrêter leurs chevaux, en pareille quantité de terre que la devanture du d. presbytère, aux charges par monsieur le curé du lieu lui et ses successeurs à perpétuité de l'entretien de la cloture le long du d. chemin du Roy ; et dans la ligne en gagnant le d. domaine seigneurial, charge acceptée par le Révérend Père de Berey, prêtre, récollet desservant présentement la cure du d. lieu, icy pré-

sent et consentant à l'acquit et décharge des habitans de la d. paroisse, lequel d. Sr Parant porteur de pièce, nous a requis nore soussigné de recevoir le dit écrit pour être annexer à ces présentes aux fins de sortir son plein et entier effet selon sa forme et teneur, ce qui lui a été octroyé par le dit notaire, après avoir certifié le d. écrit véritable, en présence des témoins dénommés en l'acte ci contre et des autres parts, d'eux signé, du d. R. P. De Berey du d. Parant porteur de pièce, et nous nore à l'exception des d. Joseph Masson, antoine La Roc sindics et du d. Granet témoin, qui ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis. lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du notaire soussigné

(Signé) A. Foucher
Nore Royal
avec paraphe

Emolument et recherche
=10₶: 10c: recues paiees
par jean gr
maison marguillier en charge de
St-Eustache
(Signé) A. Foucher
Nore Royal
avec paraphe

La somme nécessaire à la bâtisse fut fournie par contribution volontaire ; l'église et le presbytère ne coûtèrent que $830.95, les habitants de la paroisse ayant fourni tous les matériaux nécessaires. La première bénédiction de l'église eut lieu le 10 septembre 1783 ; elle fut faite par monsieur le supérieur du séminaire de Québec.

Cette église fut plus tard allongée de 25 pieds, et ornée d'un portail en pierre de taille et de deux clochers, par les soins de M. Paquin, curé, qui posa la première pierre de cette addition le 13 juillet 1831. Ce ne fut que deux ans après, en 1833, que l'édifice ainsi agrandi fut ouvert au culte public.

Après les réparations nécessitées par l'incendie de 1837, l'église fut bénite une seconde fois, en 1841, par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal. C'est l'église que l'on voit aujourd'hui, qui contient deux chapelles outre le maître-autel, deux cloches dont la plus grosse, qui pèse 960 livres, a été également bénite par Mgr. Bourget en 1845. Les parrains et marraines de cette dernière furent : M. Eugène Globensky, M. Pierre Laviolette et M. Wilfrid Masson, fils de l'Hon. Joseph Masson ; Madame Pierre Laviolette, Madame Antoine Lefebvre de Bellefeuille, et Mademoiselle Angélique Lefebvre de Bellefeuille.

La première visite pastorale dans la paroisse Saint-Eustache a été faite par Mgr. Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, le trois mars 1773.

Il y a aujourd'hui dans la paroisse neuf écoles, dont une est pour les garçons seulement et les autres sont pourles garçons et pour les filles. De plus, un excellent couvent, tenu par les sœurs de la Congrégation, contient en moyenne ordinairement quatre-vingt à cent élèves. Il existe aussi un collége dirigé par les frères de Saint-Viateur, qui ont succédé aux frères de Saint-Joseph lors de leur départ en 1862. De plus, une bibliothèque paroissiale d'environ 300 volumes offre une lecture instructive et édifiante aux habitants.

Le sol de la paroisse est généralement assez bon sans être remarquable pour sa fertilité. Les terres, comme dans plusieurs autres parties du pays, sont aujourd'hui fatiguées par une culture qui trop souvent n'a pas été conforme aux règles de l'art. Le sol y est abondamment arrosé de rivières, de ruisseaux et de sources d'eau vive, dont la plupart coulent même dans les plus grandes sècheresses ; l'une de ces sources possède, dit-on, des propriétés médecinales précieuses qui ont été exploitées, mais

sans succès, par un spéculateur malheureux. Ces rivières font tourner plusieurs moulins dont l'un, situé à l'embouchure du lac des Deux-Montagnes, possède un des plus puissants pouvoirs d'eau du pays. Le commerce qui se fait à Saint-Eustache est principalement concentré dans le village. Le commerce de transit se borne à importer de la ville les marchandises manufacturées et les denrées nécessaires à la vie, et à exporter le surplus des grains et des produits des fermes, inutiles à la consommation de la population.

Situé à environ vingt milles de Montréal, Saint-Eustache est relié à cette ville par un bon chemin, dont une longueur d'environ quinze milles est macadamisée. Si cette voie était terminée nous ne serions plus qu'à trois heures de Montréal.

Le village de Saint-Eustache est situé au confluent de la rivière du Chêne et de la rivière Jésus, appelé aussi rivière des Mille-Isles. Ce village a beaucoup souffert du combat de 1837 et de l'incendie qui l'a suivi et qui a dévoré plusieurs des principaux édifices. Quoique depuis longtemps il se soit relevé de ses cendres, cependant il n'a jamais retrouvé sa première splendeur. Suivant M. Paquin, (1) ancien curé de cette paroisse, le village Saint-Eustache ou de la Rivière du Chêne passait de son temps pour l'un des plus beaux du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Il était beaucoup mieux bâti que le sont ordinairement les villages des campagnes canadiennes. Séparé en deux par la petite rivière du Chêne, qui le traverse en serpentant, le village s'étend en partie sur les belles rives

(1) *Journal historique des événements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion du comté du lac des Deux-Montagnes, &c., par un témoin occulaire, pp.* 61 *et suiv.*

de cette rivière. Le presbytère se trouve précisément au confluent de cette dernière et de la rivière des Mille-Isles. L'église, placée près du presbytère sur une belle pointe qui s'avance dans les eaux noires des Mille-Isles, offre un joli coup d'œil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle termine la grande rue, et à laquelle elle présente son imposante façade de pierre de taille, dont la construction est élevée, solide et dégagée. De chaque côté de la façade s'élèvent deux clochers à deux lanternes, couverts en fer blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annoncent au loin le temple du Seigneur. Avant 1837, une de ces tours, nous dit M. Paquin, contenait un cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Sainte-Scholastique. L'intérieur de l'église, continue le même auteur, était très-bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsqu'on entrait dans l'église on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de St. Eustache, de grandeur naturelle, placée derrière le maître-autel qu'elle dominait. Le coup-d'œil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur et les tableaux qui l'ornaient, firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église après le combat du 14 décembre 1837. Plusieurs officiers s'arrêtèrent, saisis d'étonnement à la vue de cette statue que les boulets semblaient avoir respectée; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent relié au temple par un mur en pierre haut de dix pieds. Ce couvent qui avait 55 pieds de longueur sur une profondeur de 36 pieds, fut construit par M. Paquin.

" La pierre nécessaire, dit le Dr. Meilleur (1), pour la bâtisse de cette maison d'éducation, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. Cette pierre fut tirée des carrières de la côte Saint-Joseph, formant partie d'une nouvelle paroisse, ayant pour premier curé Messire F. Bourgeault, élève distingué du Collége de l'Assomption."

La bâtisse était en pierre piquée; lors du combat et de l'incendie du 14 décembre 1837, elle venait d'être achevée, et allait être ouverte à l'éducation des jeunes filles, sous la direction des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Cet édifice avait deux étages très-bien disposés, des mansardes propres à en former un troisième, et des dépendances fort commodes. Les insurgés, en 1837, s'en étant emparés, et ayant fait feu des fenêtres du couvent sur les troupes anglaises commandées par Sir John Colborne, celles-ci y mirent le feu, et l'édifice fut presque complètement détruit. Dans le cours de l'année suivante, en 1838, l'église étant en ruines, on fit au couvent les réparations les plus urgentes afin de le mettre en état de servir temporairement de chapelle. Le service divin se fit dans ce lieu jusqu'en 1840, époque où les paroissiens de Saint-Eustache purent rentrer dans leur église, dont on avait refait la couverture et réparé l'extérieur, mais dont l'intérieur restait inachevé.

Enfin, on mit la dernière main au couvent en 1849, et des sœurs de la Congrégation en prirent possession le 10 septembre de la même année. Elles l'occupent encore aujourd'hui à la satisfaction de tous.

(1) *Mémorial de l'éducation*, p. 196.

A quelque distance du couvent, fesant face au presbytère, se trouvait, sur un site élevé, la maison seigneuriale, bâtie en pierre de taille, à deux étages. Elle dominait la rivière des Mille-Isles, ainsi que le couvent et l'église. Devant cette maison se trouvait un joli parterre. Tout le terrain qui se trouvait entre ce parterre et le presbytère, devant l'église et le couvent, formait une jolie promenade fort bien pavée et toujours propre. En face de l'église, à l'un des angles de la grande rue, se trouvait la demeure de Jacques Dorion. Cette maison et ses dépendances en bois, bien peintes et bien propres, ne déparait en rien cette jolie place. A l'angle opposé de la rue était l'ancienne maison seigneuriale devant laquelle il y avait de fort beaux arbres. Dans la grande rue qui traverse tout le village se trouvait, surtout dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée, un grand nombre de jolies bâtisses parmi lesquelles se distinguait surtout celle de W. H. Scott, ancien député du comté. Cette maison, qui existe encore, fut construite il y a quelques années, dit M. Paquin, par le Dr. Labrie. Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, on voyait la maison du Dr. Chénier, qui avait servi autrefois à un célèbre pensionnat de jeunes filles, établi par le Dr. Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte et agréablement située au confluent des deux rivières.

Un beau pont très-solide, à deux arches, joint ensemble la partie du village où se trouve l'église et celle où était la maison du Dr. Chénier. Ce pont, depuis tombé de vétusté en 1862, a été aussitôt rebâti plus solidement qu'auparavant.

Tel était le village Saint-Eustache avant 1837. Si nous en avons donné une description un peu longue, c'est qu'elle était nécessaire pour mettre le lecteur en état de bien comprendre le combat de 1837, qui sera bientôt raconté, et la position qu'occupaient les divers corps de troupes.

L'incendie de 1837 a détruit la plupart des bâtisses remarquables qui ont été énumérées plus haut ; quelques unes ont été reconstruites, mais plusieurs ne l'ont pas été. On voit encore leurs ruines qui donnent au village un aspect triste et mélancolique, monument durable des désastres que cause toujours la guerre civile. Ainsi l'ancienne maison seigneuriale, la résidence du Dr. Chénier, celle de M. Jacques Dorion, etc., n'ont pas été rétablies. L'église, dont il ne restait que les quatre murs après le feu, a été reconstruite sur le plan de celle qui avait brûlé ; elle a été achevée sous M. le curé Moreau. De même, le couvent et le presbytère ont été rebâtis ; mais celui-ci au lieu d'être à angle droit avec l'église, est sur une ligne droite avec celle-ci. Le site de la maison seigneuriale est occupé maintenant par la résidence de M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille. (1) Grâce aux soins et à l'activité de plusieurs curés et principalement de M. le curé Moreau, l'église a été très-bien réparée. Cependant, en examinant l'extérieur attentivement, on remarque que le portail est encore criblé des marques des boulets et des balles lancés contre les insurgés qui s'y étaient réfugiés. D'après les anciens, l'église actuelle est loin d'être aussi belle et aussi richement décorée que l'était l'ancienne.

(1) Père de M. le Chevalier de Bellefeuille. (L.)

II

Le premier curé ou desservant de Saint-Eustache a été M. François Petit. L'on ne possède que peu de détails sur sa vie ; l'on ignore même à quelle époque exacte il arriva à Saint-Eustache ; on sait seulement qu'il demeura en charge de la paroisse pendant une partie de l'année 1768, jusqu'au mois d'octobre 1769. La *Liste Chronologique des Evêques et des Prêtres du Canada*, par M. Noiseux, nous dit que M. Petit a été ordonné prêtre le 18 septembre 1745. (1) M. l'abbé Tanguay place cette ordination au 12 juin 1745. (2) D'après le même auteur, il fut nommé, en 1749, curé de Lotbinière (3). Les registres de la paroisse de Saint-Eustache qui, comme nous l'avons déjà dit, datent du 23 novembre 1768, ont été ouverts sous lui ; c'est sa signature que l'on rencontre la première. Il est bien probable que l'arrivée de M. Petit à Saint-Eustache n'a pas précédé de longtemps la première date des registres.

En laissant Saint-Eustache, il alla à Repentigny, dont il fut le curé pendant six ans. M. Joseph Etu, avocat, de Repentigny, dit dans ses *Recherches Archéologiques* sur cette paroisse, que le premier acte fait par M. Petit à Repentigny est du premier octobre 1769, et le dernier du premier septembre 1775.

M. Petit, est mort à Repentigny le 29 juillet 1787, à l'âge de 64 ans. La *Liste Chronologique*, etc., dit le 20 juillet 1787 ; c'est une erreur. Il fut inhumé le 30 du même mois dans l'église de Repentigny. Furent présents à son enterrement MM. Pierre-Laurent

---

(1) P. 24.

(2) *Répertoire Général*, etc., p. 108.

(3) Do do

Bédard, Jean-Baptiste Pétrimoulx, Claude Carpentier et Antoine-Emérie Lemaire-St-Germain, prêtres.

III

Après le départ de M. Petit, en octobre 1769, le R. P. Félix Berey, religieux franciscain, fut chargé de la desserte de la paroisse Saint-Eustache. L'histoire nous a conservé sur la vie de ce vénérable prêtre plus de détails que sur celle de son prédécesseur ; nous allons résumer rapidement tout ce que nous avons pu recueillir.

Le R. P. Berey naquit à Montréal le 10 juin 1720 et fut baptisé sous les noms de Claude-Charles de Berey des Essarts. Il était d'extraction noble et fils de François de Berey, sieur des Essarts, officier dans les troupes de la colonie. Les auteurs qui ont parlé du P. Berey ne s'accordent pas sur la manière d'écrire son nom. Les uns, comme M. Barthe (1), l'appellent *Berry;* d'autres, comme Pierre du Calvet (2), le nomment *Félix Berré ;* quelques uns *Félix de Berrey* (3) ; plusieurs retranchent la particule *de* et disent *Félix Berrey;* M. de Gaspé, dans ses *Mémoires* (4), l'appelle le Père *de Bérey ;* la plupart lui donnent le nom unique de *Félix*. Toutes ces différentes orthographes me semblent inexactes. Son vrai nom est Claude-Charles Berey. C'est l'orthographe que M. le Commandeur Jacques Viger adopte ; c'est celle que nous avons trouvée nous-même dans les registres de la paroisse Saint-Eustache, et aussi à Saint-François du Lac, d'après ce que nous écrit M. J. Paradis, le curé

(1) *Le Canada reconquis*, etc., p. 69.

(2) *The case of Peter du Calvet*, p. 250.

(3) Dr. Meilleur, *Mémorial de l'Education*, p. 9.

(4) P. 62 et suiv.

actuel. Des actes que l'on trouve dans les registres de Beauport s'accordent avec M. Viger pour le nom de Charles, mais ils omettent celui de Claude. Après son entrée au couvent, le P. Berey, suivant l'usage des Franciscains, prit pour nom de religion celui de *Félix*. C'est ce que nous dit une note dans les registres de Beauport : "Charles Berey surnommé Félix, religieux de Saint-François." C'est depuis ce moment qu'il porta le nom de Félix par lequel il est plus généralement connu. Il est certain qu'il abandonna la particule *de* avant son nom. Nous avons vu à Saint-Eustache sa signature écrite au bas de plusieurs actes de l'état civil, et elle est toujours invariablement comme suit : *Félix Berey ptre. rec. mis.* On retrouve aussi la même signature à Saint-François du Lac où le révérend père a été curé, comme nous le disons plus bas.

Nous n'avons pas pu avoir la date exacte de son ordination. La *Liste Chronologique* de M. Noiseux dit bien qu'elle eut lieu le 21 décembre 1743. Cette date s'accorde avec celle donnée par M. Tanguay (1) ; mais nous ne pouvons en admettre l'exactitude. On voit, en effet, par les registres de la paroisse de Beauport que le P. Berey a desservi momentanément cette paroisse avant la date donnée comme celle de son ordination par les auteurs que nous venons de nommer ; deux actes, l'un du 9 février 1743, et l'autre du 2 mai de la même année, sont signés de son nom ; il faut donc qu'il ait été fait prêtre en 1742 ou dans les premiers jours de l'année 1743. Cependant M. Jacques Viger, en disant dans son *Archéologie Religieuse*, que le P. Berey mourut le 18 mai 1800, ajoute qu'il avait alors 56 ans de prêtrise; cela

(1) *Réperloire*, etc. p. 107.

placerait la date de son ordination en 1744, ce qui me parait impossible.

Le Dr. Meilleur, dans le *Mémorial de l'Education*, dit que le P. Berey fut ordonné prêtre en 1713; l'auteur nous a depuis informé que c'était là une erreur typographique, et qu'il plaçait l'ordination du P. Berey en 1743.

On retrouve encore le P. Berey à Beauport le 10 janvier 1744, le 7 septembre 1783, en 1790, et le 13 avril 1791.

Il fut aussi pendant quelque temps à la paroisse de Saint-François du Lac, non comme curé en titre, mais en qualité de desservant, pendant la dernière maladie du curé, M. Jean-Baptiste Dugast, et quelques mois après. M. Jean-Baptiste Dugast avait été curé de Saint-François du Lac pendant près de 45 ans, et s'étant trouvé malade au commencement de l'année 1763, le P. Berey lui fut envoyé comme desservant par l'administrateur du diocèse de Québec, le siége épiscopal étant alors vacant. M. Jean-Baptiste Dugast mourut le 11 de mai de la même année, et le P. Berey continua de desservir la paroisse jusqu'à l'époque où M. Parent vint le remplacer en qualité de curé en titre de Saint-François du Lac. En laissant cette dernière paroisse, le P. Berey se rendit à Chambly, dont il fut le vingt-deuxième curé, depuis le 28 août 1763 jusqu'au 4 octobre 1769. De Chambly il alla au mois d'octobre 1769, à Saint-Eustache, dont il fut le second curé ou desservant. Il y resta jusqu'au 15 mai 1775.

Le P. Berey, pendant l'espace de temps qu'il fut à Saint-Eustache, paraît avoir déployé une grande activité. Il a fait bâtir en 1774 le premier presbytère en pierre qui se trouvait près de l'emplacement où est le presbytère actuel; mais au lieu d'être en ligne avec l'église que l'on voit aujourd'hui, il formait un angle droit avec la ligne de

cet édifice, qui n'a été construit que quelques années plus tard. Ce presbytère, d'après M. Viger, servait tout à la fois de chapelle et de résidence au curé.

Suivant M. de Gaspé, (1) le Père Berey avait été aumônier d'un régiment et avait même été blessé en administrant les mourants sur le champ de bataille. (2) En 1796, suivant M. Tanguay, il devint commissaire provincial et dernier supérieur des Franciscains réformés en Canada (3) Suivant d'autres auteurs, il était revêtu de cette dignité dès 1782, pendant l'emprisonnement de Pierre du Calvet. (4)

En cette qualité, et aussi par ses talents, sa naissance et son mérite personnel, il a joui auprès des autorités de son temps, d'une considération qu'augmentaient encore son esprit vif et pétillant, sa conversation enjouée, et ses bons mots, dont quelques uns sont venus jusqu'à nous. Les relations amicales qu'il ne cessa d'entretenir avec les gouverneurs anglais, à Québec, lui ont créé des ennemis, comme nous le verrons plus tard ; on l'a accusé, de même que Monseigneur Plessis, de servilisme, de bassesse même ; nous essayerons de faire voir que ces reproches sont quelquefois complètement faux, et qu'ils sont toujours exagérés. Il fut l'ami, il est vrai, de plusieurs personnages constitués en dignité ; mais, assurément, il n'y a là rien de répréhensible ; au contraire, ces rapports bienveillants pouvaient peut-être contribuer à améliorer la position de l'Église canadienne qui, dans le temps, était loin de jouir de toute la liberté et de toute la sécurité désirables. Qui sait, même, si le

(1) *Les Anciens Canadiens*, p. 403.

(2) *Foyer Canadien*, 1865, p. 288.

(3) Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 30 —Tanguay *Rep.* p. 107.

(4) *The Case of Peter Du Calvet*, p. 250.

P. Berey n'espérait pas, en se faisant des amis puissants, gagner l'esprit du gouvernement anglais et, par là, protéger l'existence de son ordre menacé de ruine dans le Canada?

M. Bibaud dit que le Père Berey était un homme de grands talents et doué d'une vaste éducation. (1) C'est aussi ce que nous assure M. de Gaspé. Il réclama contre la proposition de M. de Lacorne St. Luc d'exclure les communautés religieuses du bénéfice de l'*Habeas Corpus*, (2) ce qui aurait été assurément une injustice manifeste. Comme nous l'avons déjà remarqué, il jouissait dans son temps d'une grande considération auprès des autorités anglaises, de qui il recevait, dit M. de Gaspé, un traitement de £500. C'était sans doute une compensation pour les biens dont sa communauté avait été dépouillée. On lit dans le mémoire de Pierre du Calvet, (3) peu intéressé à le flatter, que le Père Berey allait souvent chez le gouverneur, le général Haldimand, non-seulement aux réceptions officielles, mais aussi à des réunions intimes : ...... " *Having seen him* (P. Berey) *very often at the castle of St. Lewis, not only at the governor's public levees, but in his private parties, the said commissary* (P. Berey) *being one of his Excellency's creatures and favourites.*" (4)

On sait que le gouvernement anglais s'était emparé du couvent des Récollets à Québec et en avait fait une espèce de prison d'état, dans laquelle Pierre du Calvet, accusé de conspiration et de haute trahison, fut détenu pendant un certain temps. Des écrivains mal inspirés ont voulu

(1) *Panthéon Canadien*, p. 30.

(2) *Panthéon Canadien*. p. 30.

(3) *The case of Peter Du Calvet*, p. 250.

(4) *Id.*, p. 250.

rendre les Pères Récollets, et particulièrement le P. Berey, leur supérieur, responsable des actes du gouvernement d'alors. La conduite des autorités anglaises aurait été aussi blâmable que le huguenot Pierre du Calvet (1), témoin prévenu, et M. J. G. Barthe (2) veulent le faire croire, que cependant aucun homme impartial ne pourrait en accuser de pauvres religieux, sur le point d'être dépouillés de leurs biens et, après tout, soumis comme bien d'autres à ce qu'on a appelé la tyrannie du général Haldimand. Il faut toutefois remarquer que l'histoire est encore loin d'avoir complètement lavé la mémoire de Du Calvet des crimes dont il a été accusé et pour lesquels il a souffert l'emprisonnement. De plus, comme le remarque bien justement M. Bibaud (3), l'emploi de la maison de ces religieux comme prison par le gouverneur anglais n'était pas plus à leur gré que le service de leur église au culte protestant. M. Barthe n'avait assurément pas fait ces réflexions si simples et si justes, lorsqu'il a écrit les lignes qui suivent :

"Il (Du Calvet) fut tantôt plongé dans d'humides et obscurs dongeons, ayant le récollet Berry pour géolier, tantôt nuitamment soustrait du sein de sa famille et clandestinement enseveli dans les pontons où le père Berry, toujours limier de police, devait faire régner le secret de la tombe sur le sort de l'hérétique patriote." (4)

Remarquons en passant que les humides et obscurs dongeons dont parle ici le sympathique auteur, était le couvent des Pères Récollets dans lequel ceux-ci continuaient d'habiter même pendant l'emprisonnement de Du Calvet.

---

(1) *The case of Peter Du Calvet*, p. 250.
(2) *Le Canada Reconquis*, etc., p. 69.
(3) *Panthéon Canadien*, p. 31.
(4) *Le Canada Reconquis*, etc., p. 69.

Le Père Berey a encore aujourd'hui un contemporain qui l'a vu et connu. C'est bien probablement le seul. Ce contemporain, c'est M. de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens.* Ce vénérable vieillard qui, presqu'au terme de sa carrière, s'est tout-à-coup révélé d'une manière si brillante à la littérature canadienne, mentionne à plusieurs reprises dans ses ouvrages le nom du Père Berey. Dans les *Anciens Canadiens*, il raconte de lui un trait à un dîner chez le gouverneur Haldimand, auquel assistait M. de LaCorne St. Luc. Dans ses *Mémoires*, M. de Gaspé en parle plus longuement et rapporte diverses anecdotes sur son sujet qui doivent naturellement trouver ici leur place.

Après avoir raconté la vie que menaient ces pauvres Pères Récollets, dispersés par l'incendie de leur couvent, M. de Gaspé ajoute :

" Le Duc de Kent avait reçu une invitation du révérend père pour midi, heure à laquelle finissait la parade qui avait lieu vis-à-vis le couvent des récollets, sur le terrain même où est maintenant notre petit *square* avec son jet d'eau. Le père de Bérey qui avait été aumônier d'un régiment, qui avait même été blessé en administrant les mourants sur un champ de bataille, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques. Il ressemblait un peu à ce brave officier français, qui, dégouté de l'armée, après quelques années de service, avait échangé l'uniforme pour la soutane, et qui, lorsqu'il lui échappait un juron, ne manquait pas d'ajouter, en baissant les yeux : " Comme j'aurais dit lorsque j'etais colonel des dragons." Je ne prétends pas dire que le père de Bérey en faisait autant, mais seulement qu'il avait des allures et des goûts tant soit peu soldatesques.

" Or donc, au jour convenu, voulant recevoir dignement le fils de son souverain, il avait fait disposer un petit parc d'artillerie, vrai chef-d'œuvre de mécanique qui devait faire feu à midi sonnant, au moment de l'arrivée du Prince et de ses aides de camp. Ces petits canons d'étain ou de plomb, montés sur de jolis affûts, étaient l'œuvre d'un des frères du couvent, et devaient tous tonner à la fois.

" Soit que le Prince, qui était un grand *martinet*, comme disent les Anglais, (car il allait souvent pendant l'été, suivant l'expression des soldats de son régiment, faire la bacchanale dans leurs casernes dès trois heures du matin, pour activer les paresseux à grands renforts de coups de cannes,) soit que le Duc de Kent, dis-je, eût assez discipliné son régiment ce jour-là, ou pour un autre motif, il termina la parade vingt minutes plus tôt que de coutume, et enfila dans le couvent avec ses aides de camp. Le père de Bérey, pris à l'improviste et au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie au moment où le Prince faisait son entrée par la grande porte du couvent, le père de Bérey, qui était prompt comme la poudre, s'écria d'un ton assez bourru :

"—Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis; je pensais votre seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade afin de monter à l'improviste à l'assaut d'un paisible couvent !

" Le Duc de Kent, après s'être fait expliquer la cause de la mauvaise humeur du fils de Saint-François, ne put s'empêcher d'en rire de bon cœur. Le père de Bérey, qui ne voulait pas s'être mis en frais de galanterie en pure perte, demanda au Prince à la fin du dessert la permission de boire à sa santé. Et comme il prononçait ces mots : " Messieurs, à Monseigneur le Duc de Kent," une détonation formidable du parc d'artillerie, rapprochée près de la porte du réfectoire, fit vibrer les vitres de l'appartement.

" On reprochait au supérieur des récollets d'être par trop courtisan : on oubliait qu'issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance, et que si, dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc à la raillerie, d'un autre côté ses manières, ses connaissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique, en faisaient un jouteur que personne n'attaquait impunément. Il dinait même aux *mess* des officiers de l'armée anglaise où ses saillies, ses bons mots, ses reparties vives, étaient très-appréciés.

" Je ne puis résister à la tentation de raconter deux des bons mots, entre mille, du père de Bérey, avant de prendre congé de lui. Il était très-vieux lors de la captivité de Notre-Saint-Père le Pape Pie VII, et il était bruit que Napoléon voulait obtenir une dispense de Sa Sainteté pour marier les prêtres du clergé catholique, et même que la chose était décidée. Un mauvais plaisant aborde le vieux père de

Bérey dans un cercle nombreux, et lui dit :—Bonne nouvelle ! réjouissez-vous, mon révérend Père ! Napoléon a obtenu du Pape une dispense de mariage pour tous les prêtres du clergé catholique.

"—Tu vois bien, gros sot, dit le vieux moine, que c'est de la moutarde après dîner.

" Un prêtre des environs de Québec passait pour avare et peu hospitalier, préférant dîner à la table d'autrui que de recevoir des convives à la sienne. Il venait fréquemment à Québec où il recevait bon accueil partout où il se présentait, et principalement au séminaire, à la cure de Québec, aux Jésuites et au couvent des récollets.

" Quelqu'un aborde le père de Bérey dans la rue et lui demande s'il a vu M. le curé X.—Oui, dit le moine, il m'a rappelé le lion de l'Ecriture : *circuit quœrens quem devoret.*"

Le père Berey mourut à Québec le 18 mai 1800 (1) à l'âge de 79 ans, 11 mois et 9 jours et fut inhumé le 20. (2) Quelques uns, parmi lesquels l'auteur de la *Liste Chronologique*, (3) placent la date de sa mort au 22 du même mois ; mais c'est une erreur.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur la vie et les actes du R. P. Berey. Quelqu'incomplets qu'ils soient, ils font cependant assez connaître la personne et le caractère de ce vénérable religieux, pour que l'on doive regretter que l'histoire n'ait pas conservé plus de détails sur les événements de sa vie. Mêlé, comme il l'a été, aux hommes les plus importants de son temps, il a dû connaître bien des faits, bien des projets, bien des mesures d'un intérêt vraiment historique, et sur lesquels il existe aujourd'hui des lacunes regrettables. Le récit de sa vie aurait d'autant plus

(1) *Archéologie Religieuse,* etc., p. 11.—Langevin, *Notes,* etc., p. 247.—Bibaud, *Panthéon Canadien,* p. 30.

(2) *Archéologie Religieuse,* etc., p. 11.

(3) *Liste Chronologique,*, etc., p. 23.

d'importance que le R. P. Berey a existé à une époque où le Canada possédait peu d'hommes remarquables ; la plupart des principales familles et un grand nombre des officiers civils et militaires avaient émigré après la conquête ; les hommes qui plus tard ont pris une part si proéminente dans les événements de notre histoire n'étaient pas encore formés. Le P. Berey a justement vécu dans cet intervalle un peu obscur de l'histoire canadienne. Déplorons l'ignorance dans laquelle ses contemporains nous ont laissés. Que ce soit là un juste motif pour engager nos écrivains, nos hommes constitués en autorité, à recueillir précieusement les faits qui se passent aujourd'hui sous leurs yeux, faits qui souvent semblent peu importants, mais auxquels des événements subséquents, impossibles à prévoir, donnent quelquefois un intérêt inattendu.

IV

Le troisième desservant de la paroisse Saint-Eustache a été Monsieur Jean-Pierre Davaux Besson de la Garde, sulpicien, depuis le 17 ou le 24 mai 1775, jusqu'au 13 novembre de la même année. Ce prêtre est généralement connu sous le nom de Monsieur Besson. Pendant le temps qu'il desservit Saint-Eustache, il était curé à Sainte-Geneviève de l'Ile de Montréal. Nous n'avons pas de renseignements bien précis à cet égard; cependant il est certain que M. Besson desservit Saint-Eustache pendant le temps que nous venons de mentionner ; il est certain également que pendant toute cette époque il fut curé de Sainte-Geneviève ; et il est resté en tradition parmi les anciens de cette paroisse que M. Besson fut chargé par M. Montgolfier, vicaire-général, du séminaire de Montréal,

de desservir l'Ile-aux-Chats, le rang du Lac, dans la paroisse de Saint-Eustache. Nous croyons que ce ne serait pas s'écarter de la vérité historique que de dire que M. Besson à desservi toute la paroisse de Saint-Eustache, pendant l'époque que nous avons mentionnée.

M. Besson, né le 12 septembre 1726, au diocèse de Viviers, arriva en Canada le 23 août 1750, et fut ordonné prêtre le 19 septembre 1750 (1) ; il fut le deuxième curé de la paroisse de Sainte-Geneviève de l'Ile de Montréal, et il le fut pendant le long espace de trente-cinq ans. Il mourut à Sainte-Geneviève, le 11 avril 1790, à l'âge de 64 ans, six mois après avoir laissé sa cure. Il fut inhumé dans l'église de sa paroisse.

Il semble à l'heure de sa mort avoir conservé de bons souvenirs de Saint-Eustache et de ses habitants ; car, par son testament, il institua pour exécuteurs testamentaires M. Charles-François Perrault, curé de Saint-Eustache, et Louis-Eustache-Lambert Dumont, seigneur du même lieu (2).

V

Le quatrième desservant fut le R. P. Antoine Gordan vicaire général, membre de la Compagnie de Jésus, depuis le 15 décembre 1775, jusqu'au 25 juin 1776. Le P. Gordan avait auparavant été curé de Laprairie depuis le trois avril, jusqu'au six octobre 1775. Ce n'est qu'après cette époque qu'il s'est rendu à Saint-Eustache. On le

(1) Tanguay, *Répertoire* etc., p. 112

(2) La plupart de ces renseignements sont tirés du travail manuscrit de M. l'abbé Louis Lefebvre, curé de Sainte-Geneviève, intitulé : *" Mémoire sur la paroisse de Sainte-Geneviève en l'Ile de Montréal,"* et déposé dans les archives de l'évêché de Montréal, où nous en avons obtenu communication.

trouve, dit M. Tanguay, (1) missionnaire à Saint-Régis, jusqu'à sa mort, que Mgr. Plessis dit être arrivée en 1777.

Le R. P. Gordan arriva en Canada au mois d'août 1748 ; il mourut le 29 juillet 1779. Nous avons adopté pour ce nom l'orthographe de Gordan qui nous parait la plus exacte ; mais nous devons ajouter que l'on rencontre quelquefois, et particulièrement dans les archives de la paroisse de Saint-Eustache, ce nom écrit *Gordon*.

VI

Le cinquième desservant fut M. Alexis Pinet, depuis le 26 octobre 1776 jusqu'au 18 octobre 1778. Né à Saint-Jean, Ile d'Orléans, il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1775. La même année, on le trouve vicaire à Saint-Pierre, Ile d'Orléans ; en 1778, curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans, avec la desserte de Saint-Laurent ; en 1800, curé de Kamouraska. M. Pinet mourut à Kamouraska le 6 juillet 1816, à l'âge de soixante-sept ans, et fut inhumé dans l'église de Kamouraska.

VII

M. Charles-François Perrault succéda à M. Pinet le 30 octobre 1778, et demeura à Saint-Eustache jusque vers le 22 d'août 1791, date du dernier acte signé de sa main dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures. Les archives de la paroisse contiennent sur ce prêtre des renseignements précieux dûs aux recherches de M. Paquin. M. Perrault naquit à Québec le 19 septembre 1751 de Jacques Perrault et de Charlotte de Boucherville. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1776. M. Paquin

(1) *Répertoire* etc., p. 110.

dit qu'il demeura à la cure de Québec, à titre de vicaire, jusqu'en 1778 ; mais M. Tanguay,(1)qui nous parait mieux renseigné, le met, en janvier 1777, curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans, et en novembre de la même année, curé de Sainte-Croix. Le 30 octobre 1778, il remplaca à Saint-Eustache M. Pinet.

M. Paquin dit que M. Perrault fut dans cette paroisse le premier curé stable. C'est à lui que l'on doit la première église qui fut bâtie par ses soins et par contribution volontaire, ainsi que nous l'avons dit plus haut. M. Perrault, disent les archives, était de taille moyenne, bien fait, d'une humeur agréable et enjouée ; il appartenait à la famille si honorable de M. Joseph-François Perrault, ancien protonotaire à Québec et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation.

M. Perrault, après avoir laissé Saint-Eustache, devint curé de Saint-Laurent de Montréal, jusqu'à l'époque de sa mort qui fut causée par une chûte grave qu'il fit en revenant de Montréal. Il mourut à Saint-Laurent le 24 décembre 1794.

VIII

M. Benjamin-Nicolas Maillou, (non *Mailloux*), qui succéda à M. Perrault, était né à Québec la même année que ce dernier, en 1753. Il était fils d'un forgeron qui, singulière coïncidence, demeurait à Québec dans la même rue que M. Perrault. On peut supposer que, voisins et enfants du même âge, ils ont dû se connaître dans leurs jeunes années, aller à la même école et participer aux mêmes jeux, soupçonnant peu que, bien des années après, l'un serait appelé à succéder à l'autre dans la direction d'une

---

(1) *Réperloire*, etc., etc., p. 127.

paroisse aussi éloignée du lieu de leur naissance. Autre circonstance remarquable, M. Maillou fut ordonné prêtre le même jour que M. Perrault, le 21 décembre 1776 ; il fut curé de Saint-Eustache depuis le mois d'août 1791 jusqu'au 19 janvier 1810. Il avait auparavant, savoir depuis 1788, été curé des Trois-Rivières. Il est mort à Saint-Eustache le 19 janvier 1810, à l'âge de 56 ans, 3 mois et 20 jours ; il fut inhumé sous le sanctuaire de l'église. Attaqué fréquemment de la goutte, il était devenu infirme depuis plusieurs années. M. Maillou était d'un caractère flegmatique, égal et pacifique et bien digne de l'estime qu'il avait su s'acquérir dans sa paroisse. Ses obsèques, auxquelles assistaient quatre de ses vicaires et dix autres prêtres, furent faites par M. Dumouchel, curé de Sainte-Geneviève. (1)

A la mort de M. Maillou, la paroisse fut desservie par M. René-Flavien Lajus jusqu'au 14 septembre 1810, date de l'arrivée du curé, M. Gatien. M. Lajus est mort à Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans le 13 février 1839, à l'âge de 53 ans et demi.

IX

M. Jean-Baptiste Gatien, huitième desservant de Saint-Eustache, naquit à Saint-Joseph de la Beauce le 7 janvier 1764, de Jean-Baptiste Gatien et de Françoise Delisle. Il fut ordonné prêtre le 25 mars 1787. La même année, on le trouve vicaire et secrétaire de Mgr. D'Esgly ; en 1789, curé de Sainte-Famille, Ile d'Orléans ; en 1806, de Sainte-Anne de Mascouche ; enfin le 16 septembre 1810, il prit possession de la cure de Saint-Eustache qu'il garda jusqu'à l'heure de sa mort, arrivée le 21 août 1821, lorsqu'il

(1) Archives de la paroisse Saint-Eustache.

était âgé de 57 ans. M. Gatien fut inhumé sous le sanctuaire de l'église du côté de l'évangile, auprès de M. Maillou, son prédécesseur. Il avait été frappé d'un coup de paralysie et d'apoplexie ; il mourut après six jours seulement de maladie, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment, mais sans pouvoir parler. M. Gatien était vif, nerveux, d'un tempérament sanguin ; il passait pour un homme instruit et prêchait avec facilité ; comme ses deux prédécesseurs, il jouissait de l'estime générale. Il avait fait bâtir à l'église une tour qui devait être d'un goût assez douteux, puisqu'on a cru devoir plus tard la détruire. Elle a été remplacée par les clochers qui existent aujourd'hui. C'est aussi lui qui a fait bâtir le presbytère brûlé en 1837. (1)

M. Jean-Baptiste Breguier Saint-Pierre, sulpicien, desservit la paroisse depuis le 16 août 1821, jusqu'au 4 octobre de la même année, date de l'arrivée de M. Paquin. M. Saint-Pierre est mort à Montréal le 3 novembre 1856.

X

Monsieur Jacques Paquin lui succéda le quatre octobre 1821. Ce prêtre qui a laissé une certaine reputation d'homme de lettres, était né le 9 septembre 1791 à Deschambault, district de Québec, de Paul Paquin et de Marguerite Marcotte. Il fit ses premières études chez le curé de Deschambault, M. Denechaud, et alla les terminer au collége de Nicolet. Il fit sa théologie à Québec et fut ordonné prêtre le 24 septembre 1814. Aussitôt après son ordination il alla comme vicaire à Varennes, puis fut envoyé à Saint-François-du-Lac comme missionnaire des Abénakis, où il demeura six ans. Vers le 4 octobre 1821,

(1) Archives de la paroisse Saint-Eustache.

date du premier acte signé de sa main dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures, il prit possession de la cure de Saint-Eustache qu'il desservit pendant vingt-six ans. Ce fut dans cette paroisse qu'il reçut ses lettres d'archiprêtre.

M. Paquin, quoique d'un caractère prompt, fantasque, original, quelquefois même excentrique, était généralement estimé. D'un tempérament sanguin, son humeur vive lui causait quelquefois des difficultés avec ses paroissiens, que son habileté et son bon cœur parvenaient toujours à apaiser Il était instruit et prêchait bien ; mais il ne savait pas assez s'adresser, dit-on, à la classe pauvre et ignorante de ses auditeurs. On dit qu'il était homme d'esprit et qu'il réussissait bien dans le madrigal et les bouts-rimés. Parmi les ouvrages qu'il a écrit, on doit mentionner une histoire ecclésiastique du Canada fort considérable, à laquelle il avait travaillé pendant les dernières années de sa vie.

Voici ce qu'en disaient les *Mélanges Religieux*, dans la nécrologie consacrée à M. Paquin :

" Au milieu de toutes ces occupations du ministère, au milieu de tous ces travaux de fondation et de construction d'édifices religieux, M. Paquin trouva encore moyen de consacrer de fréquents moments à des recherches historiques sur le pays. Mais " *la mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;* " elle vient de nous l'enlever au moment où l'on s'y attend le moins ; elle l'arrête au milieu de ses utiles travaux et ne nous laisse plus qu'à pleurer sur sa tombe.... Il s'est montré bon prêtre et bon citoyen ; il a encouragé l'éducation religieuse et profane et n'a pas craint de demander justice pour les fidèles consacrés à ses soins. Ce n'était pas encore assez pour

lui. Il a voulu travailler pour le pays tout entier ; il lui préparait, en effet, un magnifique présent, œuvre de ses veilles. Mais la Providence ne lui a pas donné le temps de compléter son travail ; elle l'a retiré du milieu de nous pour lui donner la place que d'avance il s'etait acquise au ciel. Pour nous il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte que vient de faire la religion et que la patrie peut bien aussi pleurer ; mais en même temps conservons l'espérance que l'œuvre patriotique de ce bon citoyen ne demeurera pas sans voir le jour, et que celui de nos compatriotes qui sera chargé de ses précieux *Mémoires*, se fera un devoir d'y mettre la dernière main et d'en faire jouir le pays."

Cet ouvrage, qu'il laissa en manuscrit, périt en 1852, dans l'incendie de l'évêché de Montréal, dans les archives duquel il avait été déposé, en attendant l'examen qui en devait être fait par l'évêque de Montréal. Ceux qui ont alors vu ce travail, nous disent qu'il contenait une somme considérable de faits et des recherches historiques très précieuses ; sa destruction fut donc une perte pour les lettres canadiennes.

M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagues*, qui a été imprimé en 1838 et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice.

Le combat de Saint-Eustache eut lieu pendant qu'il était curé de cette paroisse et presque sous ses yeux. Les rebelles, ayant établi leur camp à Saint-Eustache, tinrent en quelque sorte M. Paquin prisonnier dans le village et ne voulurent pas lui permettre de sortir de la paroisse. On comprend facilement qu'un homme d'un caractère

aussi vif et aussi impétueux ne pouvait pas souffrir patiemment cet emprisonnement arbitraire. Il eut, à plusieurs reprises, avec les chefs des patriotes, Girod et le Docteur Chénier, des scènes désagréables dont quelques unes sont racontées dans sa brochure.

M. Paquin avait fait tous ses efforts pour abattre l'ardeur martiale du Docteur Chénier et empêcher, s'il était possible, un combat avec les troupes anglaises qui devaient arriver sous peu. Voyant l'inutilité de ses efforts, l'obstination des chefs et l'imminence d'une bataille, il se décida à partir pour Montréal. Au moment même où il se disposait à se mettre en route, on vint l'informer qu'il lui serait impossible de sortir du village. Le Docteur Chénier avait, pendant la nuit, envoyé des émissaires dans les différentes côtes pour réunir les plus déterminés de ses partisans. Il avait placé des sentinelles à toutes les issues afin que personne ne put sortir sans un permis signé de sa main. M. Paquin lui ayant fait demander un permis de ce genre, il lui fut nettement refusé. Le Docteur se rendit même au presbytère, pour accompagner son refus de quelques explications. Il dit qu'il croyait de son devoir de s'opposer à un voyage qu'il prévoyait être nuisible à sa cause. M. Paquin eut alors avec lui une conversation longue et animée dans laquelle il insista fortement sur la folie de la conduite des patriotes ; il lui représenta tous les malheurs qui allaient fondre sur la paroisse : le village serait brulé et pillé, les maisons saccagées, les habitants tués, etc. Après avoir fait une peinture touchante de tous les maux qu'ils allaient attirer sur eux, M. Paquin ajouta avec émotion :

—Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous ces malheurs !

—C'est vous, M. le curé, que j'en accuse à mon tour, répondit le Docteur Chénier; vous nous avez nui extraordinairement; vous êtes la cause du refroidissement qu'éprouvent nos hommes en ce moment. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution.

—Moi, faire une semblable action! reprit M. Paquin, non jamais, ne l'espérez pas. Ce serait agir contre ma propre conscience, contre les décisions de l'église et contre les intérêts du gouvernement et du pays. Cette absolution vous damnerait et me perdrait moi-même.

M. Paquin finit en disant qu'il saurait bien se rendre à Montréal et que personne ne l'arrêterait.

—Eh! bien, répondit le Docteur Chénier, s'il n'y a personne d'assez brave pour le faire, moi-même je vous arrêterai.

M. Paquin fut obligé de renoncer à son dessein, et dût se résigner à attendre au milieu de la plus vive inquiétude la fin de cette situation pénible.

Quelques jours après cette scène, M. Paquin et son vicaire, M. Desèves, ayant pu passer au travers des rangs des patriotes, se rendirent à une ferme qui appartenait au premier, à environ quarante arpents du village. Girod était absent. Lorsqu'il revint il parut fort irrité de ce que l'on avait permis aux deux prêtres de laisser le presbytère, et il députa immédiatement trois de ses gens pour les ramener, leur enjoignant même de les tuer s'ils refusaient de venir. Ces trois hommes étaient le fils de Jean-Baptiste Traversis, (1) de la *Grande Frenière*, et François et Benjamin Cabanna, ses voisins.

---

(1) Le *Journal historique* dit *Jean Baptiste Traverses*, c'est sans doute une erreur typographique; car le vrai nom est *Traversis* et non *Traverses*. La famille de cet homme existe encore au lieu indiqué par M. Paquin, et nous croyons même que le personnage dont il est ici question est encore vivant.

François Cabanna vit encore ; nous l'avons fait interroger sur ce fait. Aux questions qui lui ont été posées, il a répondu qu'il avait ordre d'amener M. Paquin seul, non M. Desèves ; que ses ordres positifs étaient même de tuer le premier, s'il refusait d'obéir. Le fanatisme ou plutôt l'ignorance de ces hommes était telle, que Cabanna a déclaré récemment, quand il a été questionné, qu'il se croyait obligé, en conscience et même en loi, de tuer M. Paquin. Une seule considération, dit-il, l'a retenu : c'est le respect dû au prêtre.

Les trois émissaires de Girod arrivèrent au domaine, vers neuf heures et demi du soir, armés de fusils et de faux qu'ils avaient transformées en épées. Ils se présentèrent hardiment devant MM. Paquin et Desèves et leur transmirent les ordres du général Girod. M. Paquin, à qui cette visite était loin d'être agréable, répondit qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de M. Girod et qu'il ne se rendrait pas à ses ordres. Les émissaires insistèrent fortement, mais sans succès. Les gendarmes de Girod furent donc obligés de retourner au camp sans leurs prisonniers. Leur général les reçut fort mal, les accabla de reproches et d'injures et leur ordonna même de repartir sur le champ et de *tuer les deux prêtres*, s'ils refusaient d'obéir. Les trois émissaires, plus modérés que leur chef, ne voulurent pas exécuter cet ordre sanguinaire. Grâce à cette louable faiblesse, nous n'avons pas à enregistrer ici un horrible crime qui n'aurait cessé de peser sur la conscience de ces trois malheureux. Girod fit plus tard des excuses à M. Paquin sur la violence de cette conduite, la rejettant sur la grossièreté de ses hommes et la confusion inséparable d'une troupe indisciplinée.

Le combat de Saint-Eustache ayant eu lieu pendant que M. Paquin était curé de cette paroisse, c'est ici le lieu d'en parler.

Le village de Saint-Eustache doit une triste célébrité à cet événement funeste qui l'a si cruellement dévasté. Bien des personnes peut-être n'ont entendu parler de cette localité que comme du théatre de ce combat. Une histoire de la paroisse de Saint-Eustache serait nécessairement incomplète si elle ne contenait quelques détails sur cette lutte regrettable, dont l'issue a été si fatale aux patriotes.

Dans l'automne de 1837, les insurgés des paroisses de Saint-Benoit, de Sainte-Scholastique, de Saint-Jérôme, etc., établirent leur camp dans le village de Saint-Eustache, au grand déplaisir du curé, qui ne sympathisait pas avec eux. A leur arrivée, la plupart des familles furent obligées de fuir pour échapper aux mauvais traitements.

M. Paquin assure dans sa brochure que les habitants loyaux de certaines concessions eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part des patriotes. " On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dits St. Jacques, en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles."

Ces coureurs de nuit poussèrent leur fureur politique jusqu'à démolir la grange de M. Paquin, située au Petit Brulé.

Les patriotes s'installèrent à Saint-Eustache dans les édifices publics et dans les résidences particulières les plus considérables, mirent des sentinelles tout autour du village, et placèrent un poste avancé dans la maison de M. Louis M. Seers, à l'endroit où le chemin de Sainte-Rose croise celui de Saint-Eustache. Le Dr. Chénier et Girod (1) commandaient.

---

(1) Amury Girod, qui a joué un certain rôle dans l'insurrection de 1837 et qui a eu ensuite une si triste fin, était né en Suisse. Il arriva en Canada vers 1828, après avoir passé sa jeunesse dans une ferme-modèle, et avoir obtenu, disait-il, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie au service du Mexique. Il était instruit, écrivait bien et ne manquait pas d'éloquence. Il a fait plusieurs discours dont aucun n'a été conservé. Ses œuvres littéraires se bornent à une traduction du *Traité d'Agriculture* de M. Evans, et à une brochure devenue rare aujourd'hui intitulée *Notes diverses sur le Bas-Canada.* (1) Il a aussi travaillé à la rédaction d'un journal d'agriculture dont nous ignorons le titre.

Girod était venu en Canada pour jouer un rôle, mais son caractère violent et ses emportements fréquents l'empêchèrent d'acquérir dans son parti l'influence que ses talents et son audace lui auraient certainement donné. Rempli d'ambition, il fut toujours un embarras pour les chefs, et sut se faire cordialement détester de tous, de ses égaux comme de ses inférieurs. D'après le portrait qu'en trace M. Paquin, Girod était d'un caractère à la fois haut avec ses inférieurs, et rampant auprès de ses supérieurs, dur, brutal, même dans son language ; sans cesse en querelle avec ses voisins ; il ne pouvait conserver un seul ami ; il les blessait tous par ses excès et par ses manières. (2)

Girod, suivant le même auteur, fut d'abord accueilli à Québec par M. Jos. Frs. Perreault, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme-modèle. Il n'y fit rien que des dettes, et en partit bientôt débiteur ingrat et insolvable de son bienfaiteur. S'éloignant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à Saint-Charles ; mais sa renommée l'avait précédé et M. Debartzch ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit alors à Varennes ; y fut accueilli comme patriote par le Dr. Duchesnois, et après quelques temps de séjour, il épousa la belle-sœur de ce dernier, Mlle. Ainse. Après son mariage, il demeura pendant quelque temps sur la terre de son beau-père, située sur l'ile Sainte-Thérèse. Là il tra-

---

(1) Bibaud, *Diction. Historiq.* p. 132.

(2) *Journal historique*, p. 7.

Le 14 décembre à onze heures et un quart, on vint donner l'alarme ; c'était la troisième depuis quelques jours. Les sentinelles placées de l'autre côté de la rivière se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée des troupes. Aussitôt, tout le village fut en émoi ; on sonna le tocsin et les insurgés se rassemblèrent au nombre de cinq ou six cents, pour se préparer au combat. La moitié de l'armée était alors absente ; car, ne s'attendant nullement à être attaqués ce jour là, les soldats de Girod s'étaient répandus dans les côtes pour piller et chercher des renforts.

---

vaillait à des ouvrages politiques et composait des discours révolutionnaires pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient, mais n'osaient le brusquer, parcequ'il leur était utile. Lui-même haïssait cordialement M. Papineau et la plupart de ses amis ; souvent même en secret il écrivit contre eux. Il les flattait au dehors parcequ'il espérait les voir faire une révolution et qu'il comptait par là se procurer une position avantageuse.

Dès les commencements de l'agitation, il y prit une part fort active. Voyant qu'il ne pouvait réussir à soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit d'agiter la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les Fils de la Liberté et le *Doric Club*. Il fut un des auteurs de l'assemblée et l'un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent et que M. Papineau eut quitté Montréal pour aller dans le sud, il passa par l'ile Sainte-Thérèse et y vit Girod. Il le chargea sans doute d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres faisaient dans le sud, car immédiatement après Girod se rendit dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général-en-chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les malheureux habitants à prendre part aux mouvements qui eurent lieu.

" De Varennes, dit une correspondance publiée dans la *Minerve* du 20 juin 1865 et dont l'auteur parait bien renseigné, (1) M. Girod se rendit à Saint-Benoit, et il fut l'hôte de M. G...... pour plus de quinze jours avant de se rendre au camp de Saint-Eustache, déjà organisé

---

(1) Cette correspondance est datée de C. L. 16 juin 1865, et est signée M.

C'est ici le lieu de dire que dans les paroisses voisines et à Montréal, on a toujours considérablement exagéré les forces des patriotes ; on les a portées par fois jusqu'à six mille hommes, et jamais il n'y en eut au camp plus de mille. On s'est fort trompé aussi sur leurs moyens de défense : on les croyait bien armés, abondamment pourvus de munitions, et même, a-t-on dit, munis de plusieurs canons de bois de chêne cerclés en fer. Tout cela était faux ou beaucoup exagéré ; il n'y eut jamais qu'un canon de bois commencé à Saint-Benoit et il ne put être achevé. Le seul canon qu'eussent les rebelles était celui qu'ils avaient volé à la mission du Lac, et ce

---

par quelques *fils de la liberté*, De Lorimier, Peltier et autres venus de Montréal.

" A Saint-Benoit, Girod se dit l'envoyé de M. Papineau pour prendre le commandement des patriotes du Nord, et ce fut à sa demande que les habitants de Saint-Benoit se soulevèrent en masse.

" Dans ce moment d'émeute générale, il fit arrêter le Dr. Forbes de Sainte Geneviève, alors en visite chez moi. Il l'accusa d'espionage, ce qui pouvait être vrai ; il établit une cour martiale, et le fit condamner comme espion à être fusillé dans 24 heures, ce qui aurait eu lieu, sans ma forte intervention, et les menaces que je fis d'abandonner la cause.

" De Saint-Benoit, Girod s'en alla à Saint-Eustache, où il trouva le camp déjà organisé. Il supplanta le brave Dr. Chénier dans le commandement, et se fit reconnaître comme commandant-en-chef."

" Le 13 de décembre au soir, dit encore le correspondant, M. Girod me retint avec lui, et je dus coucher chez lui sur sa demande. Il me parut très-agité toute la nuit, car nous ne pûmes dormir. Le lendemain, aussitôt qu'on vint l'avertir que les troupes anglaises s'avançaient vers Saint-Eustache, de suite il laissa le camp et se sauva à Saint-Benoit, où il arriva avant que le feu se fit entendre à Saint-Eustache.

" A Saint-Benoit, les patriotes indignés le traitèrent de lâche, pour avoir ainsi déserté et laissé massacrer le Dr. Chénier et les siens, et alors il fut forcé de retourner à Saint-Eustache avec 100 à 150 hommes de Saint-Benoit, qui voulurent aller porter secours à leurs amis de Saint-Eustache.

" Dans la marche de Saint-Benoit à Saint-Eustache, il demanda à se réchauffer, et il entra dans la maison de M. Ingliss. Pendant qu'il était là, inapperçu, il s'évada par une fenêtre, et s'enfuit je ne sais

canon resta toujours à Saint-Benoit. Quant aux armes des insurgés, grand nombre n'avaient que des pierres et des bâtons, d'autres des faux changées en épées, quelques uns des fusils sans batterie ; très-peu d'entr'eux avaient des armes en bon ordre, et presque tous manquaient de munitions.

L'alarme donnée cette fois n'était pas une fausse alarme. Les troupes s'avançaient réellement sous le commandement de Sir John Colborne lui-même. L'armée royale se composait de deux mille hommes au moins. Elle avait huit pièces d'artillerie de campagne

---

où, avec le cheval d'un honnête cultivateur qu'il prit à la porte de l'hôtel Ingliss."

M. Paquin fait de ces événements un recit un peu différent, qu'il est bon de ne pas omettre.

Le brave général Girod, dit-il, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courage à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod, qui avait eu des renseignements positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister ; abandonnant donc à leur sort les malheureux qu'il avait soulevés, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à Jean Bte. Proulx dit Clément, et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globenski, où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié ; dans ce moment un habitant de la côte Saint-Joseph de Saint-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'en empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution, que de rage il brisa son fusil contre la maison, en disant que puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un seul coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant, nommé Marcel Charbonneau, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard.

" Il faut que je lui flambe la cervelle, disait-il ; car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête."

Le coup partit avec la quatrième amorce, mais l'arme avait été mal dirigée. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village

et une pièce à *rockets ;* il y avait environ cent-vingt hommes de cavalerie, des dragons légers de la reine ou de la cavalerie de Montréal ; à la suite de l'armée venaient un grand nombre de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'ouvriers de toute sorte, pour construire au besoin des ponts, couper ou abattre les obstacles, etc. Tout avait été organisé avec une prévoyance et une sagesse dignes d'un général expérimenté. Outre les volontaires de Montréal, il y avait avec l'armée royale, une compagnie de volontaires de Saint-Eustache, forte de quatre-vingt-trois hommes et commandée par le Capt. Maxime Globenski.

---

pour prendre la route qui conduit à Saint-Benoit. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleine à son cheval, jusqu'à trois lieues de Saint-Eustache. Là son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent, Girod dit à sa femme que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à Saint-Benoit chercher du renfort pour achever de mettre les troupes en déroute.

—Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ?

—Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons.

Et se fesant verser un grand verre d'eau-de-vie, il reprit à toute bride le chemin du Grand-Brulé.

Toutefois sa fuite et sa lâcheté ne le sauvèrent pas. Nous allons voir comment il périt misérablement. Après être resté quelques heures à Saint-Benoit et avoir erré de côté et d'autre toute la journée de vendredi et celle de samedi, il se rendit le dimanche chez l'un de ses anciens amis, nommé Turcotte, demeurant à la Rivière-des-Prairies. Mais celui-ci ne se souciait guère de le recevoir, crainte de se compromettre. Aussi Girod, s'apercevant de sa froideur, partit pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles, chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte aussitôt se mit en route pour Montréal dans l'intention de dénoncer aux autorités la retraite de Girod. Il rencontra en chemin les volontaires de la Longue-Pointe à qui il donna tous les renseignements qu'il possèdait. Ceux-ci se mirent immédiatement à la poursuite du fugitif pour l'arrestation duquel $2,000 étaient offertes par le gouvernement. La maison de M. Laporte fut fouillée ; mais Girod en était parti depuis un instant. Les volontaires, cependant,

Les troupes anglaises parties de Saint-Martin à six heures et demie, n'avaient point pris le chemin direct de Saint-Martin à Saint-Eustache. Le général savait que ses forces étaient attendues par cette route, que l'on avait coupé les ponts et que le chemin était obstrué de plusieurs embarras. En outre, il craignait d'exposer ses hommes à être inutilement massacrés, sans qu'ils pûssent se défendre, en traversant le *Grand-Bois*, entre Saint-Martin et Saint-Eustache. L'armée se dirigea donc par la concession appelée le *Petit Sainte-Rose*. Les troupes ar-

---

continuant leurs recherches, ne tardèrent pas à le découvrir à quelque distance du village, sous le grand pont qui se trouve au bout de l'isle. Girod, se voyant cerné et sur le point d'être pris par des gens qui l'auraient infailliblement conduit à l'échafaud, se fit justice à lui-même. Il se brûla la cervelle en disant : " Je ne veux pas mourir comme mon père dans les prisons."

Son corps fut transporté à Montréal sur un traineau et enterré au au coin des rues Sherbrooke et Saint-Dominique, là où est aujourd'hui l'asile du Bon-Pasteur. Le Dr. Arnoldi dirigeait l'inhumation, accompagné d'un piquet de volontaires. Il ne prit pas la peine de faire mettre la tombe à une grande profondeur en terre, " parce qu'on l'aura bientôt enlevée," disait-il. " D'ailleurs, c'était tout ce que pouvait mériter ce chien-là," ajouta-il.

On m'assure que, depuis, ses restes ont été exhumés et déposés sur un terrain voisin. Toujours est-il qu'au commencement du mois de juin 1865, on a fait la découverte d'ossements humains près du coin de la rue St. Laurent et de la rue Sherbrooke. Les journaux du temps ont dit, et cela parait assez probable, que ces ossements étaient ceux d'Amury Girod. Il aurait cependant été facile d'éclaircir complètement cette question, en faisant un examen attentif de ces restes, et particulièrement du crâne qui devait porter des traces du genre de mort qu'avait subi Girod.

De plus, on a soulevé la question de savoir si Girod s'était réellement suicidé, ou s'il n'avait pas été tué par un des volontaires envoyés à sa poursuite. Ce sont là autant de difficultés qu'il aurait été facile de resoudre ; mais je ne sache pas qu'on l'ait fait. Voici ce que le correspondant *M.* dit à ce sujet ,

" Quelques jours plus tard, le Dr. Arnoldi, snr., nous montra, aux Drs. Nelson, Kimber, et à moi, ainsi qu'à d'autres, je pense, l'os frontal du crâne de Girod, et nous fit remarquer l'épaisseur plus qu'ordinaire de cette partie du crâne, et nous dit qu'il avait fait l'autopsie du cadavre, et qu'il conservait cette partie du crâne qu'il nous

rivèrent à la rivière, environ à mi-chemin entre Saint-Eustache et Sainte-Rose, et traversèrent dans un endroit où celle-ci est fort large et s'étend entre nombre de petites isles. La glace n'était pas encore forte ; une pièce d'artillerie et plusieurs chevaux passèrent au travers, mais on parvint à les retirer. Crainte d'un autre accident semblable, on fut obligé de dételer les chevaux qui trainaient les canons et de tirer les pièces de loin à force de bras. La cavalerie marcha en file simple, les chevaux à dix pieds de distance l'un de l'autre, et l'infanterie prit aussi de grandes précautions ; enfin les troupes gagnèrent heureusement l'autre bord de la rivière, et, s'étant reformées en bon ordre, se mirent en marche vers le village, en suivant le côté nord de la rivière.

Les volontaires de M. Globensky avaient pris un chemin plus court de Saint-Martin à Saint-Eustache ; ils arrivèrent vis-à-vis Saint-Eustache longtemps avant les troupes dont la traversée avaient beaucoup retardé la

---

montra. Il nous dit que Girod s'était suicidé à l'arrivée des volontaires qui allaient l'arrêter. Mais il nous fut dit aussi que le volontaire qui l'aperçut caché près d'une clôture de jardin, le voyant armé, le tua de sa carabine, et que pour cacher ce quasi-meurtre, on faisait courir le bruit que Girod s'était suicidé."

Conséquemment, si les ossements trouvés près de la rue Sherbrooke étaient ceux de Girod, l'os frontal devait manquer.'

Nous ne possèdons aucun renseignement pour nous autoriser à dire que l'on ait constaté cette circonstance.

Ainsi périt cet homme dont les antécédents sont encore une énigme, et dont la vie en Canada ne fut qu'une suite d'intrigues, d'agitations et de forfaits politiques. Il contribua beaucoup par son audace et ses fourberies aux désordres, aux vols et aux pillages qui signalèrent le passage des patriotes dans plusieurs paroisses et principalement à Saint-Eustache. Ce sont ces pillages continuels qui, tout en les maintenant dans l'abondance, leur avaient attiré la haine de la plus grande partie de la population au milieu de laquelle ils se trouvaient.

marche. M. Globensky fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fut en vue, avant d'avancer plus loin.

C'était cette compagnie seulement que les insurgés avaient d'abord aperçue. Plusieurs rebelles s'approchèrent assez pour les reconnaître ; Girod partit lui-même à cheval pour aller les examiner ; il revint et rapporta qu'ils ne pouvaient être plus de quatre-vingt. Il fit alors appel aux plus braves de ses guerriers, et demanda qui voulait aller leur livrer combat. Cent cinquante hommes se présentèrent sous le commandement du Dr. Chénier, et partirent pour repousser l'ennemi, croyant de bonne foi que c'étaient là toutes les forces dirigées contre eux. Mais ils furent bientôt tirés de leur erreur. Un coup de canon chargé à mitraille, parti du côte nord de la rivière, leur fit jeter les yeux dans cette direction et là ils aperçurent les troupes royales s'avançant en bon ordre et occupant un espace de deux milles au moins de longueur. A cette vue, leur courage les abandonna, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils se sauvèrent à toutes jambes, les uns chez eux à travers les bois. les autres du côté du village, repassant sur la glace au travers de la mitraille qui en blessa quelques uns.

L'artillerie s'étant alors arretée avec le reste de l'armée sur la *Grande-Côte*, dans une position qui domine entièrement le village, elle commença à en foudroyer les principaux édifices.

En ce moment, on aperçut devant le presbytère un jeune homme de dix-sept ans au service de M. Paquin ; resté seul auprès de cette maison vivement exposée aux projectiles de l'ennemi, il bravait avec calme les boulets et les balles qui pleuvaient autour de lui. Son père, l'ayant aperçu, lui cria :

—Que fais-tu donc là, malheureux: pourquoi ne te sauves-tu pas ? ne vois-tu pas les boulets passer autour de ta tête ?

—Je ne puis partir, répondit le jeune homme avec simplicité ; M. le curé m'a dit de garder le presbytère.

Son père à force d'instance, décida à pourvoir à sa propre sûreté cet enfant qui serait volontiers devenu un martyr de l'obéissance.

Cependant, Girod et le Dr. Chénier ayant réuni le plus de monde qu'ils purent dans le village, les engagèrent ou les forcèrent l'épée à la main d'entrer dans l'église. Ils barricadèrent les portes avec les poëles et les bancs, et firent briser les vitres afin que leurs soldats pussent tirer par les fenêtres. D'après M. Paquin, le Dr. Chénier se renferma dans l'église avec seulement 60 ou 80 hommes ; des témoins oculaires nous disent qu'il y en avait beaucoup plus, qui n'étaient armés que de bâtons ou de faux. D'autres troupes furent postées dans le presbytère, dans le couvent, dans le chemin couvert, dans la maison de M. Dumont et dans celle de W. H. Scott. Le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. D'après les informations les plus exactes, il parait certain qu'il n'en resta pas plus de 200 à 260, pour se défendre, et encore, sur ce nombre, plusieurs auraient voulu fuir, mais ils ne purent exécuter leur dessein parcequ'on les retint prisonniers dans l'église. Quelques uns de cenx qui étaient ainsi enfermés n'avaient pas d'armes, et comme ils s'en plaignaient, le Dr. Chénier leur répondit froidement: " Soyez tranquilles, il y en aura de tués, et vous prendrez leurs fusils." Cette parole, si calme et en même temps si énergique, dénote chez son auteur une intrépidité et un sang-froid que celui-ci, du reste, ne démentit jamais dans tout le cours de ces

événements. Elle rappelle les mots les plus célèbres des chefs Chouans, et mérite certainement de passer à la postérité avec le nom du Dr. Chénier, qui fut un des caractères les plus nobles et les plus remarquables de cette époque malheureuse.

A cette période du combat, Girod, après avoir placé ses hommes dans tous les endroits favorables à la défense, disparut de Saint-Eustache et n'y revint plus.

Cependant, les troupes s'avançaient par le côté nord de la rivière ; à onze heures et trois quarts, elles étaient à un mille environ du village. Ce fut de là que partit le premier coup de canon, tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils traversaient pour aller à la rencontre des volontaires de M. Globenski. Quelques coups de canon furent ensuite tirés vis-à-vis la maison de J. Bte. Poirier ; enfin l'artillerie vint se porter devant la maison de M. Felix Paquin, qui est sur la troisième terre hors du village, et de là elle canonna longtemps les patriotes. Pendant que l'artillerie ébranlait les forts des rébelles, la cavalerie et l'infanterie s'étendaient tout autour du village pour les cerner. Quelques-uns des régiments volontaires et la cavalerie passèrent par derrière, du côté nord, hors de la portée du fusil, et remontèrent jusqu'au point où la petite rivière du Chêne partage le village en deux ; là, les troupes se divisèrent en plusieurs pelotons, descendirent dans le village, s'emparèrent à la fois de toutes les issues et se portèrent jusque dans le centre de la place. Les volontaires de M. Globenski s'étaient avancés sur la glace, les carabiniers volontaires s'y étaient rendus aussi, et une autre partie des troupes entrait dans le village par le côté sud. En sorte que bientôt les malheureux insurgés se trouvèrent entièrement cernés et hors d'état d'échapper.

Lorsque le village fut ainsi occupé, un détachement d'artillerie vint se placer vis-à-vis la maison de M. Scott, en face de l'église et très-près de cet édifice qu'il commença à battre en brèche. Mais un feu bien nourri des insurgés qui se trouvaient en dedans, ayant blessé quelques canonniers, ils se retirèrent à une position plus éloignée, et allèrent se placer près de l'ancien bureau de poste, à l'endroit où la grande rue fait un coude. En même temps, l'artillerie, qui grondait devant la maison de M. Félix Paquin, vint se poster à l'entrée du village, et tous les canons ensemble commencèrent à foudroyer l'église avec une étonnante rapidité. L'ouvrage de maçonnerie était extrêmement solide et résista à un grand nombre de boulets. Les portes seulement furent brisées.

Après une canonnade de deux heures environ la fusillade commença. Les carabiniers volontaires commandés par le Capt. Leclerc, le 32me régiment et les Royaux s'étant approchés, ouvrirent sur tous les édifices occupés par les rebelles un feu terrible, auquel ceux-ci répondirent d'abord assez vigoureusemeut. Mais bientôt toutes les maisons occupées par les insurgés furent prises par les troupes. Un nombre considérable de rebelles fut tué. Le presbytère fut enfoncé et tout fut mis en pièces. Un gros poële qui se trouvait au milieu de la grande salle ayant été renversé, le feu qu'il contenait se communiqua à des paillasses étendues au milieu de la place et dans un instant tout fut en flammes. Le presbytère fut immédiatement consumé, plusieurs individus qui se trouvaient cachés dans les caves périrent suffoqués ou brulés. M. Félix Paquin, entr'autres, s'était échappé des mains des insurgés au commencement de la fusillade et s'était sauvé au presbytère et caché dans une cave où il se croyait bien en sureté. Pressé par les flammes il tenta

de sortir de sa retraite devenue peu sûre; mais dès qu'il fut dehors il reçut une décharge de balles dont une le blessa à la jambe, et le renversa; il fut fait prisonnier, mais relâché bientôt après, lorsque les volontaires l'eurent reconnu. M. Casimir Testard de Montigny, qui se trouvait prisonnier avec lui, eut le bonheur de s'échapper sans accident.

Les soldats s'emparèrent successivement de la maison seigneuriale et du couvent que l'incendie ne tarda pas à gagner, délogeant les malheureux qui s'y étaient réfugiés. Puis les troupes entourèrent l'église et s'en approchèrent peu à peu pour achever d'en chasser Chénier et ceux de ses gens qui s'y était enfermés avec lui. Ce fut alors que M. B. Gugy fut dangereusement blessé, en entrant dans le chemin couvert qui conduit à l'église.

Cependant la position des insurgés retirés dans cet édifice était des plus critiques et à chaque instant devenait de plus en plus affreuse. De leur retraite, ils avaient pu voir les troupes s'emparer des divers postes où s'étaient placés leurs amis; ils avaient vu la défaite de tous leurs partisans, la mort de plusieurs d'entre eux; ils voyaient la maison de M. Scott, le presbytère, le couvent et la maison seigneuriale, dévorés par les flammes qui s'approchaient rapidement d'eux et menaçaient de consumer leur dernière forteresse. Ils songèrent alors à la fuite, mais elle n'était plus possible; les troupes avaient entièrement cerné l'église et ne leur laissait aucune issue pour se dérober à leur malheureux sort. Quelques uns tentèrent de s'évader par derrière; mais à peine se montrèrent-ils qu'ils furent frappés à mort. Plusieurs d'entre eux s'étaient cachés dans les jubés et y demeurèrent quelque temps, témoins de tout ce qui se passait dans l'église. Mais bientôt les flammes vinrent les déloger. La

fuite leur était difficile, car les escaliers des jubés avaient été coupés par les ordres du Dr. Chénier, dès le commencement du combat. Il ne leur restait donc d'autre ressource que de sauter par les fenêtres pour éviter d'être brulés; quelques uns d'entre eux ne purent même le faire, et plus tard on trouva leurs corps entièrement calcinés.

Le Dr. Chénier, voyant que tout espoir était perdu et qu'il ne pouvait plus songer à se défendre dans l'église, qui était devenue la proie des flammes, réunit quelques uns de ses gens et sauta avec eux par les fenêtres du côté du couvent. Il voulait essayer de s'enfuir en se faisant jour au travers les rangs des assaillants ; mais il ne put sortir du cimetière, et bientôt, atteint d'un coup de feu, il tomba et expira immédiatement. Ce ne fut plus alors qu'un horrible massacre ; les malheureux soldats de Chénier sautaient par les fenêtres pour échapper aux flammes et tombaient immédiatement frappés à mort. Quelques uns d'entre eux parvinrent, quoique blessés ou brulés, à se sauver assez loin ; mais les carabiniers et les détachements postés en dehors du village, les atteignirent et les tuèrent. On vit quelques uns de ces malheureux sautant par le derrière de l'église, s'enfuir à toutes jambes sur la glace, passer au travers de centaines de balles dirigées sur eux par un gros de troupes postées sur le pont, puis, au moment d'échapper aux vainqueurs, tomber sous un dernier coup.

A quatre heures et demie, les troupes avaient pris pleine possession du village ; le son terrible de la fusillade et de la canonnade avait cessé ; de temps en temps seulement on entendait au loin le bruit d'un coup de feu dirigé sur un fuyard, ou l'écroulement d'un édifice consumé par l'incendie, qui continuait à faire d'horribles

ravages dans le village. La fumée épaisse qui s'élevait de l'église, du couvent et du presbytère, et que le vent chassait du côté de la glace, fut favorable à plusieurs des infortunés insurgés, qu'elles déroba dans leur fuite à la vue des soldats; quelques uns de ceux qui avaient échappé au massacre furent faits prisonniers à une certaine distance du village par les volontaires qui s'y étaïent répandus.

Parmi ceux-ci, on en saisit un dont l'histoire mérite d'être conservée, parcequ'elle contribuera à faire connaître la simplicité de ces pauvres gens qu'on avait forcé à se battre.

Lorsqu'on arrêta ce malheureux, à une assez grande distance du village, il avait les armes à la main. Il se jeta à genoux et conjura les soldats d'épargner sa vie, leur jurant qu'il n'avait fait de mal à personne, et qu'il avait été obligé de suivre les rebelles. On n'eut pas de peine à se persuader qu'il n'avait fait de mal à personne, car, en examinant son fusil, on s'aperçut qu'il manquait de platine. Le canon était plein de cartouches jusqu'à la gueule, et le prisonnier dit qu'il avait été forcé de faire semblant de tirer et de mettre à chaque fois une cartouche dans son fusil, sinon les rebelles l'eussent tué. Le pauvre diable fut immédiatement relâché.

Le nombre des morts, tués ou brulés, du côté des insurgés, s'éleva à soixante-dix dans cette journée fatale. La perte des troupes a été de trois morts et de quelques blessés. Presque tous ceux qui ont été tués étaient des habitants de Sainte-Scholastique et de Saint-Jérôme. Plusieurs de ceux qui furent retrouvés morts n'avaient reçu aucune blessure et avaient péri étouffés ou brulés. Quelques uns étaient entièrement calcinés.

Voici les noms des habitants de Saint-Eustache qui périrent dans le combat du quatorze décembre, tels qu'on les trouve dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1837. Ces noms sont publiés pour la première fois.

Jean Olivier Chénier, médecin ; Joseph Paquette, Jean Baptiste Lauzé, Nazaire Filion, Séraphin Doré, François Dubé, Joseph Guitard, Pierre Dubeau, Joseph Bouvrette, Jean Baptiste Toupin, Alexis Lachance.

Onze en tout ; or M. Paquin nous dit qu'il y eut du côté des patriotes 70 tués. Ceci démontre clairement que la majorité des rebelles présents au combat n'appartenait pas à la paroisse Saint-Eustuche.

C'est ce que prouvent, du reste, préremptoirement deux certificats publiés dans la brochure de M. Paquin, et que nous reproduisons :

" After a residence of nearly two months in the village of St. Eustache, during which time, I had every opportunity of learning the political opinion and conduct of the people of the village and parish, it is my firm opinion and belief that a large proportion of the inhabitants, (particularly those of the village), have ever been loyal ; and that the village was taken possession of by the rebels of St. Benoit, St. Scholastique and St. Jérôme, and made the seat of their operations, as much to punish the loyal inhabitants of it, as from other causes.

(Signed.) F. E. GRIFFIN,
Lieut., 32*d Regiment.*"

MONTREAL, 27th FEBRUARY, 1838.

" Nous, soussignés, certifions que nous avons vu un grand nombre d'habitants de St. Eustache, au moins trois cent cinquante à quatre cents, répandus dans notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St. Jérôme, de St. Benoit, de Ste. Scholastique et quelques rebelles de

de St. Eustache exerçaient dans le village de St. Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime Globenski et Gabriel Lefebvre, commandant des volontaires de leur paroisse et d'autre part.

(Signé.) F. R. MERCIER, *Ptre.*
F. P. PARIZEAU.
LOUIS BÉLANGER, *Capt.*
JOSEPH PARIZEAU."

St. Martin, 18 Mars, 1838.

Après la bataille, les troupes se répandirent dans le village et le pillèrent presqu'entièrement. Dans la maison de M. Dorion, vis-à-vis l'église, on trouva une énorme quantité de bœuf et de porc fraichement tué et mis en en dépôt en cet endroit pour la nourriture des insurgés. Les soldats et les volontaires en prirent ce qui leur fallait pour leur dîner du jour, et le reste fut plus tard conduit à Montréal.

Le corps du Dr. Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les médecins l'ouvrirent pour s'assurer de la nature de sa mort ; mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur, qu'on l'ait porté au bout d'une bayonnette, et qu'on en fait un objet de curiosité. La plus grande décence, au contraire, fut observée par les officiers de santé. Nous tenons à appuyer sur ce fait ; car nous avons souvent entendu accuser les volontaires et les troupes anglaises d'indignités odieuses commises sur le corps du Dr. Chénier. Le témoignage honnête et désinteressé de M. Paquin, devra faire repousser comme une calomnie atroce une accusation aussi injurieuse, qui, si elle eut été vraie, aurait rappellé les temps les plus mauvais de la Révolution Française.

Nous ne sommes pas chargé de défendre l'armée royale, mais nous sommes partisan de la vérité historique en tout et par tout.

Les blessés furent aussi transportés dans la maison de M. Addison; c'est là qu'ils reçurent des divers chirurgiens militaires les soins les plus empressés.

Cependant l'incendie continuait toujours; elle dura toute la nuit et consuma la plus belle partie du village. Le lendemain, ce n'était plus qu'un amas de ruines fumantes, parmi lesquelles on trouvait ça et là des corps défigurés, sanglants, à demi-brulés. L'église avait été entièrement réduite en ceudres; les murs seuls restaient debout, et la pierre en était calcinée par le feu et marquée par les boulets sans nombre qu'on trouvait devant la porte ou dans l'intérieur de l'édifice. Le nombre des maisons brulées dans le village s'élèva à environ soixante, et c'étaient à peu près les plus belles. Ceux qui avaient vu, quelques jours auparavant, ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes en n'y retrouvant plus que des ruines et des décombres noircis par l'incendie ou rougies par le sang. Les maisons même que le feu avaient épargné offraient aussi un spectacle pitoyable; elles avaient presque toutes été pillées, et l'œil n'y rencontrait qu'une scène de désolation qui rappelait le carnage et la vengeance.

Saint-Eustache était en ruines, ses cendres fumaient encore, et cependant il y avaient des gens assez barbares pour achever de détruire ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts de leurs vêtements; mais, de plus, ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer parmi les décombres. Nous connaissons des hommes qui vivent aujourd'hui respectés à Montréal

et qui, en cette circonstance, déposant toute vergogne de côté, se conduisirent comme des voleurs de grand chemin. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ces ravisseurs.

La fabrique de la paroisse St. Eustache avait subi des dommages considérables par l'incendie de l'église. Le gouvernement provincial ayant annoncé, par une proclamation du 7 mars 1838, qu'il avait l'intention d'indemniser les personnes qui avaient souffert des pertes par suite de la rébellion, la fabrique adressa, le 5 avril 1838, une requête à Son Excellence Sir John Colborne, dans le but de demander les dédommagements auxquels elle avait droit.

Cette affaire traina en longueur pendant assez longtemps et ne fut règlée que sous l'administration de M. Moreau. Ce dernier étant devenu curé de Saint-Eustache, fut nommé procureur, par une assemblée de Fabrique du 25 décembre 1852, pour retirer des Commissaires chargés de ces réclamations l'indemnité due à St-Eustache. Au commencement de 1853, M. Moreau reçut la somme de 55,752 livres et dix sous, ancien cours, égale à $9292.08. Le 20 fevrier 1853, M. Moreau n'etant plus curé de Saint-Eustache, mais encore le procureur de la paroisse, la Fabrique nomma trois syndics pour recevoir de M. Moreau la somme totale allouée à la paroisse Saint-Eustache. Ces syndics furent MM. Charles Dolbec, avocat, Jean Baptiste Daoust et Lambert Guérin.

M. Moreau paya à ces Messieurs la somme qui lui avait été remise par les Commissaires, et la Fabrique reçut pour sa part d'indemnité 9,741 livres et douze sous, ancien cours, égale à $1623.60 ; le reste fut partagé parmi les personnes qui avaient souffert des dommages.

Les opinions qu'émet M. Paquin, dans sa brochure sur les événements arrivés à Saint-Eustache, sont toutes en faveur du parti qu'on appelait alors *bureaucrate*, le parti du gouvernement. Quelques personnes ont cru voir là un changement radical dans les opinions de M. Paquin, qui, dans les commencements de l'agitation, avait paru pencher du côté des patriotes. Mais M. Paquin en s'éloignant du parti qui avait d'abord eu ses sympathies, dès que celui-ci s'était adandonné aux violences et à l'émeute, n'avait fait qu'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques. Il voulait sans doute des réformes dans l'administration politique de son pays, mais il voulait obtenir ces réformes légalement et par les moyens fournis par la constitution. Du moment que son parti s'était éloigné de la constitution, M. Paquin s'était éloigné de son parti.

Nous avons plus haut fait allusion au caractère original et excentrique de M. Paquin. Quelques traits recueillis ça et là de la bouche des anciens ou dans les archives de la paroisse en donneront une idée.

M. Paquin conçut un jour l'idée patriotique d'orner son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés ses prédécesseurs,et enfin sa propre image. Un peintre de l'endroit, Vital Durocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau. Cependant, une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet : il n'existait pas de portrait du P. Berey et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son œuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse, les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire ? L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. Il réunit les anciens de la paroisse, et

interrogea leurs souvenirs. Ceux-ci n'avaient pas oublié leurs premiers pasteurs; quelques-uns prétendaient même se rappeler parfaitement leur physionomie, les traits de leur visage, jusqu'à la couleur de leur yeux. L'artiste, présent à ces délibérations, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait ses notes, esquissait sous l'inspiration des anciens; enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des vieux de la paroisse, et il fixa sur la toile des figures convenablement costumées, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour des portraits passables des anciens curés. On en a souvent fait de plus mauvais. Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là les images de leurs défunts curés. Qui oserait aujourd'hui les contredire ? on prit acte de cette déclaration dans les registres de la paroisse, et les portraits furent placés dans la galerie de M. Paquin. Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ces tableaux dans le presbytère de la paroisse.

Son style se ressentait nécessairement de cette disposition originale de son caractère. Nous allons en donner une illustration tirée des registres de la paroisse.

C'était pendant le choléra de 1832. Il s'agissait d'établir un cimetière hors du village pour y enterrer ceux qui mourraient de l'épidémie. Le curé, M. Paquin, avait convoqué une assemblée des paroissiens, dans laquelle on discuta les avantages et les inconvénients de ce changement. Les choses allaient à souhait quand, tout-à-coup, l'un des membres de l'assemblée s'écria que le curé et les *gros messieurs* du village voulaient jouer un tour aux pauvres habitants; qu'on enterrerait les pauvres dans le

nouveau cimetière, mais que les riches continueraient de se faire enterrer dans l'ancien. Cette sortie, paraît-il, eut un effet remarquable sur l'auditoire. M. Paquin, dans son procès-verbal officiel, le décrit de cette manière :

" Il n'en fallut pas davantage, dit-il, pour faire une " explosion ; la jalousie présidait la foule et l'enflammea " de rage, de fureur. Les résolutions qui démontraient " jusqu'à l'évidence qu'il ne devait y avoir aucune préfé- " rence quelconque ; qu'au contraire, c'était l'avantage " commun, furent un coup d'électricité pour la multitude, " et le *galvanisme ne produit pas plus d'effet sur les gre- " nouilles* qu'elles n'en produisirent sur des gens pré- " jugés....." (1)

Nous avons dit que M. Paquin était né à Deschambault. Un des admirateurs de cette paroisse, M. l'abbé Jean Bte. Bédard, curé de St. Denis, avait composé, dans une de ses visites à cette localité, les vers suivants qui donnent, dans un latin très-élégant et très-classique, une gracieuse description du joli paysage de Deschambault :

A solis radiis, super alti culmina montis
Pineti veteris te frigida protegit umbra.
Sub pedibus fluvii spatiosi volvitur unda :
Flatibus et Boreæ, fumive vaporibus actæ,
Coram te naves spectacula grandia currunt.
Te super et zephirus ludit stridentibus alis
Te felix sedes ars et natura decorant.

M. Paquin fit de ces vers la traduction suivante, que l'on s'accorde à trouver très-heureuse :

Sur un mont escarpé que cent beaux pins couronnent,
De leur feuillage épais les ombres t'environnent.
La vapeur et les vents conduisent les vaisseaux.
Sur un fleuve profond, orgueilleux de ses eaux.
Sur toi, séjour heureux, souffle le doux zéphire ;
Pour t'orner, avec l'art, la nature conspire.

---

(1) Archives etc.

M. Paquin, dit le livre (1) auquel nous empruntons ces deux pièces de vers, était un homme d'une grande activité. Son infatigable énergie le portait à s'occuper de tout. Ce serait une injustice, néanmoins, à la mémoire de ce prêtre laborieux, de juger ses essais littéraires d'après les progrès de la science actuelle, plutôt que d'après l'état de la littérature à l'époque où il traçait laborieusement ses vues. Disons, toutefois, que, promoteur zélé, intelligent et éclairé de l'éducation et aussi de l'agriculture, il a laissé des traces de ce que pouvaient dans ces temps difficiles les hommes dévoués.

M. Paquin pendant le long espace de temps qu'il fut chargé de la cure de Saint-Eustache, avait su faire des économies qu'il employa généreusement en faveur de sa paroisse. C'est ainsi qu'il bâtit le couvent des sœurs de la Congrégation ; l'insurrection de 1837 le détruisit. Après le feu il en entreprit la reconstruction, et le laissa inachevé. Il fit allonger son église et construire le portail avec les deux tours qui existent maintenant. En 1845, il commença la construction d'un presbytère pour remplacer celui qui avait été détruit par l'incendie de 1837 ; mais il mourut avant de pouvoir le terminer, à l'âge de 56 ans, le sept décembre 1847, à la suite d'une maladie très-douloureuse de six ou sept semaines.

M. Paquin, disait un journal de l'époque, a été inhumé le 13 décembre dans le caveau de son église qu'il desservait depuis vingt-six ans. Un temps affreux, des chemins impraticables, n'ont pas empêché ses paroissiens d'assister en grand nombre à cette cérémonie funèbre. Beaucoup de citoyens recommandables des paroisses voisines n'avaient pas craint de braver l'inclémence du temps, pour

(1) Notice sur M. Jos. O. Lebrohon, p. 33.

venir payer à M. Paquin un dernier tribut d'hommages et de vénération. Parmi ces derniers on remarquait M. M. Girouard, le Dr. Dumouchelle, le maire de St. Benoit, Laviolette, de St. Jérôme, etc. Le service religieux a été célébré par M. Crevier, curé de St. Augustin, assisté de M. Brunet, de Ste. Rose, M. Bourassa, de St. Martin. MM. Groulx, curé de St. Benoit et Huberdeault, desservant de St. André, étaient aussi venus se joindre à M. Champoux, vicaire desservant de St. Eustache, pour honorer la mémoire de M. Paquin, leur collègue, et rehausser les pompes du service religieux. M. Cherrier, organiste de l'église St. Jacques de Montréal, a touché l'orgue et présidé aux chants religieux. Mgr. de Montréal et Mgr. le coadjuteur étaient entrés en retraite avant la mort de M. le curé Paquin, ce qui les a empêchés l'un et l'autre de présider au service. Depuis le jour du décès, M. le curé Paquin avait été exposé dans une chapelle ardente, revêtu de ses habits sacerdotaux, la figure découverte, où un grand concours de citoyens se pressaient chaque jour. Il a été ainsi porté à sa dernière demeure. Chacun remarquait la sérénité de ses traits glacés par la mort.

Un poëte canadien, (1) citoyen de St-Eustache, et dont plusieurs écrits ont passé à la postérité, a consacré à la mémoire de M. Paquin cette élégie.

Tu meurs, toi, le pasteur d'un immense troupeau,
Par tes soins vigilants, si florissant, si beau !
Tu meurs !.... C'est au milieu de ta noble carrière,
Que l'inflexible mort vient fermer ta paupière !
Si l'automne, à ta tombe, a refusé des fleurs,
Entends, reçois du moins nos soupirs et nos pleurs.
N'était-ce pas assez que naguère la foudre
Vint briser ta houlette, hélas ! réduire en poudre
Ce bercail tant de fois embelli de tes mains ?
Devais-tu donc flèchir aux rigueurs des destins ?

(1) Pierre Laviolette.

Déjà, grâce à tes soins, à ton ardent courage,
De Mars on recherchait le foudroyant passage.
L'étranger s'étonnait de voir que tes travaux
Eussent, si tôt, vaincu le sort et le cahos.
Il te restait, sans doute, encore beaucoup à faire,
Mais tu te promettais au bout de ta carrière,
Que la justice, un jour, la main lasse du temps
Couronnerait, enfin, tes labeurs incessants !
Hélas ! vœux superflus ! espérance éphémère !
Si le ciel fut d'airain, ingrate fut la terre.
Console-toi, du moins : le digne monument
De ton zèle pieux, de ton saint dévouement,
A l'ombre de tes autels, loin des regards profanes,
S'ouvrit pour racevoir tes pacifiques mânes.
Mais dans ce moment inachevé, si beau,
Que de pleurs épanchées ; hélas ! sur ton tombeau !
Oui ! j'en fus le témoin, ta dépouille fragile
Descendit lentement à son dernier asile,
Au milieu des soupirs, au milieu des sanglots
D'un peuple dont en vain on refoulait les flots !
Après six lustres, plus, de ton saint ministère,
Tant mille souvenirs s'évoquaient de ta bière,
Pouvait-on refouler les mille sentiments
Qu'inspiraient tes bienfaits..... et tes bienfaits constants ?
Là, la haine s'éteint avec la calomnie ;
Là, là, ne sifflent point les serpents de l'envie.
Repose donc en paix, du sommeil des élus,
Dans cet asile saint, ouvert à tes vertus,
Désormais insensible à toute humaine gloire,
Tu vivras, cependant, aux pages de l'histoire
Dont ta débile main traçait les derniers traits,
Quand la mort te surprit, succombant sous le faix !
Pour toi, ce fut toujours une terre promise ;
Tu meurs, à son aspect, comme un autre Moïse.
Mais l'Eglise et l'Etat apprécieront toujours
Ce fruit de tes labeurs, de tes chastes amours !
Et la religion unie à la patrie
T'offriront, de concert, la palme du génie !

M. Paquin est le prêtre qui, jusqu'à ce jour, a été chargé pendant le plus longtemps de la desserte de la paroisse Saint-Eustache, c'est-à-dire pendant 26 ans. C'est sous lui que la paroisse a été érigée, savoir canoniquement, le 15 novembre 1825, et civilement le 16 décembre 1835. Ce n'est qu'à partir de cette première date que les desser-

vants purent prendre le titre de curé ; ils n'avaient été auparavant que des missionnaires ou desservants. Pendant que M. Paquin était curé de Saint-Eustache, du 18 septembre au 2 octobre 1842, le R. P. Félix Martin, plus tard recteur du Collége Sainte-Marie, à Montréal, prêcha une retraite, laquelle, d'après le rapport que nous en lisons dans les journaux du temps, eut un remarquable succès. MM. les abbés Mouret, Cl. Aubry, Brais, de la Motte, Ménard, Brunet et Desève assistaient le P. Martin dans cet exercice religieux.

M. Paquin a laissé ses biens-fonds à la fabrique pour aider à l'éducation dans la paroisse et principalement pour soutenir le couvent.

Après la mort de M. Paquin la paroisse fut desservie par M. Charles Champoux, depuis le 7 décembre 1847 jusqu'au 25 février 1848, époque où M. Moreau vint prendre la direction de la paroisse comme curé.

XI.

Monsieur Hypolite Moreau, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Montréal, qui succéda à M. Paquin dans la cure de Saint-Eustache, est né à Saint-Luc, Rivière Chambly, district de Montréal, le huit mars 1815. Il eut pour père M. Raphaël Moreau, respectable cultivateur de l'endroit, et pour mère Marguerite Tremblay, du même lieu. Il fit ses deux premières années de latin chez le curé de Saint-Luc, M. Ed. Crévier, puis alla terminer ses études au collége de Saint-Hyacinthe, dont M. J. C. Prince, depuis évêque de Saint-Hyacinthe, était alors supérieur. Il fit environ deux ans de théologie au même collége, puis fut fait diacre le 22 décembre 1838 et envoyé au Lac des Deux-Montagnes pour y apprendre la langue des sauva-

ges Algonquins. Ordonné prêtre le 16 mars 1839, il alla accompagner M. Ed. Poiré dans les missions sauvages de Temeskaming, etc. Durant six ans, il fut chargé des missions sauvages de l'Ottawa pendant l'été, et pendant l'hiver il faisait la mission des blancs sur la même rivière. Le dix octobre 1844, il fut nommé curé de Saint-Joseph de Soulanges où il resta jusqu'en 1847.

Dans l'été de cette même année, lorsque l'émigration irlandaise apporta à Montréal une terrible épidémie, il se consacra avec un zèle et une charité tout apostolique au soin des malades. Passant ses journées dans les abris ou hangards que les citoyens de Montréal avaient fait élever pour les pestiférés, à la Pointe St. Charles, la santé de M. Moreau, déjà fortement ébranlée par les fatigues des missions, ne put résister plus longtemps au fléau qui menaçait toute la ville, et il prit les fièvres typhoïdes. Plus heureux que bien d'autres de ses compagnons qui périrent victimes de leur dévouement, ou moins favorisé de la Providence, il guérit après avoir été administré et lorsqu'on avait déjà presque désespéré de ses jours. Revenu des portes du tombeau, il fut nommé curé de Saint-Eustache, dont il prit la direction le 25 février 1848. Il y resta jusqu'en janvier 1853. Pendant son séjour dans cette paroisse, il s'appliqua particulièrement à répandre l'instruction religieuse parmi la classe pauvre et ignorante, et sur ce point il fit beaucoup de bien à la paroisse. En 1848, il aida de ses propres deniers à l'achèvement du presbytère et de ses dépendances, qui avaient été incendiés en 1837 et dont les réparations n'avaient pas été terminées par M. Paquin. Il y entra en septembre 1848. En 1850, il fit allonger le couvent et finir la chapelle qui fut bénite le 26 octobre 1851. Ce fut aussi M. Moreau qui fit faire en 1852 les travaux à la voûte de l'église.

Il quitta cette cure le 25 janvier 1853, et fut fait Chanoine de la cathédrale de Montréal le 18 mai 1854. Il a toujours, depuis, résidé au palais épiscopal. Il est aujourd'hui principalement employé à représenter l'Evêque dans les affaires temporelles des paroisses du diocèse, comme érections de paroisses, redditions de compte, constructions d'église, etc. Il s'est acquis dans cette branche de l'administration une réputation universelle d'intelligence, d'intégrité et d'habileté.

XII.

Le Père Frédéric Elphèze Honoré Pelletier, Français de naissance et membre de la congrégation de Ste. Croix, succéda à M. Moreau, et garda la cure de St. Eustache jusqu'au mois d'août 1855, époque où le Père Julien Pierre Gastineau, membre de la même société, y fut nommé Le P. Pelletier est retourné en France peu de temps après avoir laissé la cure de St-Eustache.

XIII.

LeP. Gastineau est né le 6 juin 1820, à Brulatte, département dela Mayenne, diocèse du Mans, de Julien Gastineau et de Renée Lair. Ordonné prêtre au Mans, le 10 juin 1843, il fut d'abord vicaire à Noyau-sur-Sarthe, en France, et en 1845 il arriva en Canada.

Sous le P. Pelletier et le P. Gastineau, des Frères appartenant à leur congrégation, furent chargés du collége de St. Eustache, qu'ils abandonnèrent peu de temps après le départ du P. Gastineau. Le P. Gastineau, après avoir été pendant plusieurs années au collége de St. Laurent, à titre de professeur de rhétorique et de philosophie, est

maintenant au Juvénat des PP. de Ste. Croix, à la Côte des Neiges, près de Montréal.

Le P. Gastineau fit de grands efforts pour maintenir un institut littéraire que quelques personnes de bonne volonté avaient établi à St-Eustache, et qui tomba lorsque le gouvernement retira son allocation annuelle. Il avait un goût très-prononcé pour l'enseignement; pendant tout le temps qu'il fut curé, il ne cessa d'avoir dans son presbytère des jeunes gens qui se faisaient remarquer, parmi les élèves du collége, par leurs talents et leurs bonnes dispositions. Il leur enseignait les éléments des lettres, des sciences et des langues grecques, françaises et latines, et les envoyait ensuite finir leurs études dans l'un des colléges classiques. Plusieurs de ces jeunes gens se sont distingués dans nos grandes maisons d'éducation. L'un d'eux a obtenu, contre plusieurs concurrents, la première bourse établie au Collége Ste-Marie, de Montréal. Ils feront de bons citoyens et n'oublieront jamais les leçons paternelles de leur premier maître, le bon Père Gastineau.

XIV.

Le 26 septembre 1860, M. Louis Ignace Guyon, curé actuel, remplaça le Père Gastineau dans la cure de St. Eustache.

M. Louis Ignace Guyon est né à Verchères, le 11 juillet 1816, du mariage d'Augustin Guyon et de Marguerite Dansereau. Son père était cultivateur; sans être riche, il avait une jolie aisance. Dans ses premières années, il fréquenta l'école de M. F. X. Nolin, instituteur à Verchères, pendant deux ans et demi. Dans l'automne de 1832, il entra au collége de St. Hyacinthe, dont Mgr.

Prince était alors directeur, et y fit ses études classiques. Il y connut M. Moreau, plus tard curé de St. Eustache, qui y faisait aussi ses études. M. Guyon eut pour professeur d'éléments latins M. G. Marchesseau ; de syntaxe, MM. Chabot et Eusèbe Durocher ; de méthode, M. le grand-vicaire J. B. Brouillet, de Nasqualy ; de versification, feu M. J. B. Bourassa ; d'humanités, M. le grand-vicaire Brouillet ; de rhétorique, Mgr. J. Larocque, évêque de St. Hyacinthe ; et enfin de philosophie, M. Isaac Desaulniers. Il fit son cours de théologie au séminaire de St. Hyacinthe, sous Mgr. Prince et Mgr. J. Larocque. Tonsuré le 1 septembre 1839, par Mgr. Ignace Bourget, il reçut les ordres mineurs le 12 septembre 1841, des mains du même prélat. Il fut fait sous-diacre à St. Édouard le huit octobre 1843, pendant une retraite prêchée par les RR. PP. Oblats. Il fut ordonné diacre par Mgr. Provancher, évêque de la Rivière-Rouge, dans la chapelle du collége de Montréal, le 15 octobre de la même année. Il fut fait prêtre par le même prélat, dans l'ancienne cathédrale de Montréal à St. Jacques, le 22 octobre 1843. Après avoir dit sa première messe au couvent des Sœurs-Grises de Montréal, assisté de M. Joseph Toupin, il fut envoyé, le 26 du même mois, à Sorel, comme vicaire sous M. le grand vicaire Kelly. Il fut chargé de desservir la mission de St. Gabriel de Brandon le 28 juin 1844, mais il ne s'y rendit qu'au mois d'octobre. Le 15 avril 1845, il fut nommé curé de Ste. Mélanie et de St. Ambroise de Kildare ; pendant son séjour dans cette seconde paroisse, il y fit bâtir le presbytère tel qu'on le voit aujourd'hui. Le 26 janvier 1850, il fut nommé curé de Ste. Élizabeth, qu'il desservit pendant onze ans. C'est pendant qu'il était dans cette paroisse, le 30 mai 1853, qu'il reçut ses lettres d'archiprêtre. Il fut nommé curé de St. Eustache le 23 septembre 1860.

Il dessert encore cette paroisse avec un zèle et une piété qui lui ont attiré l'estime et l'affection de tous ses paroissiens.

Récemment, le 15 avril 1866, M. Guyon a décidé la fabrique à faire l'acquisition d'un nouveau cimetière, dont le besoin se faisait depuis longtemps vivement sentir. On se rappelle que M. Paquin avait vainement essayé en 1832 de faire consentir la paroisse à abandonner l'usage de l'ancien cimetière qui, déjà à cette époque, était encombré de cadavres. Le terrain choisi par la fabrique, est situé sur le sud-ouest de la Rivière-du-Chêne ; il est élevé, bien égoutté et offre une belle exposition au soleil. M. F. J. V. Règnaud, arpenteur provincial, en a tiré les lignes de délimitation. Ce cimetière a quatre arpents en superficie, et a été acheté de la famille Scott, le 30 avril 1866, par acte devant Mtre. C. H. Champagne, notaire. MM. Octave Limoges, J. B. Gravel et François Lanthier, étaient les syndics nommés par la fabrique pour cette transaction.

Grâce aux conseils et à l'énergie de M. Guyon, la fabrique s'est aussi décidée à faire l'acquisition d'un orgue pour remplacer l'ancien qui était depuis longtemps d'un harmonie et d'une utilité contestables. Le nouvel instrument, qui est de grandes dimensions, a coûté $2,400, et a été construit par M. Eusèbe Brodeur, de St. Hyacinthe. Il fut inauguré le 29 mars 1867, à une messe solennelle chantée pour la circonstance, à laquelle assistaient M. Raphaël Larue, professeur au collége St. Hyacinthe, arbitre nommé par la fabrique pour recevoir l'orgue, et M. Decelles, organiste de la cathédrale de St. Hyacinthe, arbitre du facteur. M. le docteur David Marcil est aujourd'hui l'organiste de la paroisse.

XV.

Les différents curés, dont nous venons de donner une courte notice biographique, ont établi, avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques, parmi les paroissiens de St. Eustache, les diverses associations religieuses qui suivent :

L'Association du Saint-Scapulaire et du Sacré-Cœur de Jésus, fondées par le P. Martin, le 3 octobre 1842 ; l'Association de la Propagation de la Foi, de l'Adoration perpétuelle, de l'Archiconfrérie, de la Ste-Enfance ; la Confrérie de la Bonne Mort, et enfin la société de la Tempérance totale, établie par M. Chiniquy, le 20 mars 1849.

XVI.

La population de Saint-Eustache était, en 1851, comme suit :

Village........................	784
Paroisse........................	3365
Total	4149

Et en 1861 :

Village........................	912
Paroisse........................	2327
Total	3239

L'on compte aujourd'hui, d'après l'estimé du curé qui doit être assez exact,

Village........................	610
Paroisse........................	1422
	2032

Il y a de plus 25 familles protestantes.

Quelque limités que soient ces chiffres, ils indiquent cependant deux faits bien distincts : c'est que le village

s'est augmenté aux dépens de la paroisse, et que la population totale du village et de la paroisse a subi une décroissance marquée, qui, du reste, a été remarquée par les curés depuis plusieurs années. Cette diminution de la population se fait généralement au profit de Montréal; la plupart des familles qui laissent Saint-Eustache se dirigent vers cette ville. C'est sans doute un malheur. Il vaudrait mieux que le surcroit de la population de la paroisse, au lieu de prendre le chemin de la ville, se dirigeât vers les *townships*, où l'aisance et le bien-être futurs attendent ceux qui ont le courage de braver les travaux et les misères de la colonisation. D'un autre côté, il ne faut pas être exclusif, et il est certain que le démembrement d'une partie de Saint-Eustache pour former Saint-Augustin, a dû nécessairement influer sur la diminution de la population de Saint-Eustache. Toutefois notre remarque reste vraie pour les onze dernières années, au moins.. Ajoutons que Saint-Eustache se ressent, comme toutes les autres localités en Canada, de l'émigration incessante qui se fait aux Etats-Unis.

Voici du reste un tableau indiquant le chiffre des baptêmes, des mariages et des sépultnres depuis 1770, tiré des registres de la paroisse.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1770 (1)	2	0	0
1771	65	7	31
1772	55	8	49
1773	88	14	51
1774	76	14	18
1775	53	4	40
1776	57	7	14
1777	104	2	79
1778	115	6	52

(1) Les feuillets du registre pour 1769 sont détruits.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures,*
1779	86	9	38
1780	86	3	20
1781	101	14	36
1782	96	10	33
1783	73	14	42
1784	104	13	36
1785	114	13	44
1786	118	19	43
1787	127	22	49
1788	137	21	56
1789	140	12	64
1790	167	16	48
1791	168	20	72
1792	164	11	84
1793	166	25	79
1794	215	38	100
1795	202	31	96
1796	214	19	116
1797	232	16	108
1798	229	21	108
1799	251	21	101
1800	184	31	92
1801	210	28	110
1802	229	44	163
1803	207	29	151
1804	227	23	102
1805	208	19	93
1806	224	34	115
1807	213	35	96
1808	214	27	91
1809	223	29	97
1810	204	30	167
1811	216	35	117
1812	211	25	85
1813	192	33	187
1814	212	41	117
1815	205	52	123
1816	215	41	83
1817	239	40	128
1818	260	41	127
1819	263	38	129
1820	276	28	169
1821	209	31	147
1822	269	28	119
1823	275	31	124

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1824	274	30	120
1825	321	42	195
1826	292	45	177
1827	284	41	142
1828	279	39	160
1829	308	48	181
1830	297	39	177
1831	301	43	161
1832	228	48	236
1833	221	41	148
1834	237	49	175
1835	230	47	182
1836	228	46	75
1837	170	14	74
1838	214	30	135
1839	174	29	92
1840	124	24	76
1841	162	44	106
1842	234	28	67
1843	157	30	70
1844	179	28	46
1845	186	43	56
1846	154	39	81
1847	184	35	64
1848	179	29	67
1849	196	31	83
1850	193	34	96
1851	196	30	64
1852	165	25	58
1853	176	27	62
1854 (1)	191	35	124
1855	172	25	70
1856	149	22	56
1857	151	15	66
1858	168	14	68
1859	137	32	48
1860	150	18	78
1861	149	27	69
1862	125	16	78
1863	130	24	51
1864	119	22	51

(1) En 1854 le chiffre des décès est beaucoup plus considérable que pendant les années qui précèdent ou qui suivent; cela est dû au choléra qui règnait alors dans le pays.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1865	124	25	79
1866	129	22	56
1867	145	24	45
1868	106	24	57
1869	106	24	57
1870	132	21	57

XVII.

Nous avons cru utile de consigner ici les usages en force à Saint-Eustache, sur quelques points contestés de l'administration des paroisses. Dans un temps où on soulève tant de questions relatives au droit canonique et bénéficial du Bas-Canada, il peut être intéressant de constater comment la paroisse a été gouvernée depuis sa fondation et quelles sont les coutumes qui ont pu y acquérir force de loi.

Ce serait un travail important à faire que de recueillir les usages de chaque paroisse sur les questions controversées ; par ce suffrage universel on parviendrait à connaître la pratique générale, laquelle ordinairement est conforme aux vrais principes du droit. Certaines coutumes se sont introduites dans quelques paroisses ; leur origine et leur légalité sont devenues des problêmes difficiles à résoudre. C'est dans le but de contribuer à cette solution importante que nous avons voulu rapporter à la fin de ce travail les usages de Saint-Eustache dans l'administration de la paroisse et la gestion des biens de fabrique.

Nous avons déjà indiqué quelques faits importants au sujet des registres de l'état civil ; en voici quelques autres qui nous ont frappé.

Il faut d'abord déclarer que cette paroisse a générale-

ment observé avec soin les pratiques et les règlements du droit des fabriques, tel qu'il existait en France, sauf les modifications que nos lois ou les ordonnances de nos évêques ont pu y introduire. La paroisse s'est le plus souvent sagement défié des modifications aux tendances révolutionnaires, que des réformateurs ont cherché à introduire ailleurs et ont quelquefois introduites, grâce à la faiblesse des curés.

"Les marguilliers anciens et nouveaux, dit M. Paquin, (1) sont les seuls individus chargés avec le curé, du gouvernement de la fabrique dans la paroisse de Saint-Eustache ; et les notables n'ont jamais été appelés aux assemblées pour les élections, redditions de compte des marguilliers, etc., si ce n'est une seule fois en 1815, pour l'élection comme marguillier d'un M. McGillis, au rapport de quelqu'individu, quoique l'acte couché dans les registres ne fasse mention que du seul nom de M. Dumont, comme étranger à la corporation fabricienne."

Sur ce point, il s'est introduit un changement à Saint-Eustache depuis l'époque à laquelle écrivait M. Paquin.

Aujourd'hui les paroissiens assistent aux assemblées de fabrique pour reddition de comptes, mais seulement comme auditeurs et sans droit de discussion. Les anciens marguilliers ont, depuis un temps immémorial, acquis le privilége de discuter les comptes. C'est le curé qui clôt les comptes et qui redige les procès-verbaux de toutes les assemblées.

Les paroissiens sont aussi admis aux assemblées de fa-

(1) Questions soumises par un comité spécial de la Chambre d'Assemblee du Bas-Canada, aux curés des diocèses de Québec, relativement aux affaires de Fabrique ; avec les réponses des curés. Québec 1832.

brique pour l'élection des marguilliers ; à cette assemblée ils jouent un rôle plus actif qu'à l'autre, car ils y votent. Ce sont les deux seules assemblées de fabrique auxquelles les paroissiens, notables ou non-notables, soient admis.

Le curé préside toutes les assemblées de fabrique et de paroisse, et il l'a toujours fait. Le marguillier en charge occupe la première place. Le curé nomme le bedeau, les chantres, l'organiste et tous les officiers de l'église, sans consulter le bureau, qui les paye. La fabrique emploie un agent pour tenir ses livres de compte.

Il est d'usage que le curé fasse prêter serment au marguillier entrant en charge, le premier jour de l'an, de bien et consciencieusement remplir les devoirs de sa charge et d'administrer les affaires de la paroisse comme les siennes propres.

Les emprunts ne portant pas hypothèque sont contractés sur décision du bureau, avec le consentement du curé et sans assemblée de paroisse. Il ne parait pas, par les archives, qu'on ait fait d'emprunts portant hypothèque.

Concluons en disant que l'état moral de la population est satisfesant. Les mœurs y sont pures. On ne voit pas de ces désordres qui affligent le cœur d'un pasteur et qui jettent sur une paroisse une regrettable réputation. Assez éloigné de Montréal pour échapper à la pernicieuse influence du voisinage immédiat d'une grande ville, Saint-Eustache en est cependant assez rapproché pour profiter du rayonnement inévitable des affaires, du commerce, des œuvres de la publicité et de l'intelligence, et des progrès sages d'une civilisation chrétienne.

APPENDICE.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, RIVIÈRE DU CHÊNE.

1°—M. François Petit, *ptre,*—Du 23 novembre 1768 au mois d'octobre 1769. — Mort à Repentigny, le 29 juillet 1787, à 64 ans..... ....[Ne 645 de la *Liste*]

2°—M. R. P. Félix Berey, *récollet,*—Du mois d'octobre 1769 au 15 mai 1775.—Mort à Québec, le 18 mai 1800, à 79 ans, 11 mois et 9 jours...[N° 631.]

3°—M. Jean-Pierre Davaux-Besson de la garde, *sulpicien,*—Du 17 ou 24 mai au 13 novembre 1775—Mort à Sainte-Geneviève de Montréal, le 11 avril 1790, à 63 ans, 7 mois moins un jour. Il signait " Besson "................................[N° 688.]

4°—R. P. Antoine Gordan, *jésuite.*—Du 15 décembre 1775 au 25 juin 1776.—Mort à Saint-Régis, étant alors vicaire-général, le 29 juillet 1779 à 58 ans. (1)—On lit *Gordon* à plusieurs des orthographes du Père...[N° 669.]

5°—M. Alexis Pinet, *ptre.,*—Du 26 octobre 1776 au 18 octobre 1778. —Mort à Kamouraska, le 6 (non le 7) juillet 1816, à 67 ans.. Inhumé dans l'église de cette paroisse...........................[N° 788.]

6°—M. Charles-François Perrault, *ptre*, — Du 30 octobre 1778 au 22 août 1791.—Mort à Saint-Laurent, diocèse de Montréal, (dont il était curé), le 24 décembre 1794, à 41 ans 3 mois et 5 jours...[N° 794.)

7°—M. Benjamin-Nicolas Maillou (non Mailloux), *ptre.,* — Du 2 août 1791 au 19 janvier 1810.—Mort à Saint-Eustache le 19 janvier 1810, à 56 ans, 3 mois et 20 jours................[N° 795.]

8°—M. René-Flavien Lajus, *ptre.,*—Du 19 janvier au 14 septembre 1810 —Mort à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, le 13 février 1839, à 53 ans, 7 mois et 15 jours.......................................[N° 1010.]

9°—M. Jean-Baptiste Gatien, *ptre*,—Du 16 septembre 1810 au 16 août 1821.—Mort à Saint-Eustache, le 21 août 1821, à 57 ans. 7 mois et 9 jours ....[N° 875.]

10°—M. Jean-Baptiste Breguier-St.-Pierre, *sulpicien,*—Du 16 août au 4 octobre 1821.— Mort à Montréal, le 3 novembre 1856, à 64 ans, 3 mois et 11 jours.......................................[N° 1107.]

11°—M. Jacques Paquin, (non Pâquin) *ptre.,* — Du 4 octobre 1821 au 7 décembre 1847.—Mort à Saint-Eustache, le 7 décembre 1847, à 56 ans, 2 mois et 28 jours................[N° 1054.]

12°—M. Charles Champoux, *ptre.,*— Desservant, du 7 décembre 1847 au 25 février 1848.—Aujourd'hui à Ste. Anne des Plaines.

---

(1) Noiseux, *Liste Chronologique.*

13°—M. Hyppolite Moreau, *ptre*,—Du 25 février 1848 au 25 janvier 1853.—Aujourd'hui, chanoine de la cathédrale.

14°—R. P. Frédéric-Elphèze-Honoré Pelletier, *Société de Ste. Croix*,—Du 25 janvier 1853 au mois d'août 1855.— Aujourd'hui en France.

15°—R. P. P. Léonard-Aimé Desprez, *de la même société*, — Desservant dans l'intervalle,—Laisse le Canada en 1860.

16°—R. P. Julien-Pierre Gastineau, *Société de Ste. Croix*, — Du mois d'août 1855 au 16 juin 1860.—Aujourd'hui à la Côte des Neiges, au Juvénat des Pères de Ste. Croix.

17°—M. Louis-Ignace Guyon, *ptre*.—Curé depuis le 26 septembre 1860,—Curé actuel.

NOMS DES PRÊTRES QUI ONT PARTICIPÉ AVEC LES CURÉS A LA DESSERTE DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, EN QUALITÉ DE VICAIRES. (1)

1°—M. Félix Gatien,— Arrivé, à Saint-Eustache, le 18 mai 1800.—Mort, curé du Cap-Sante le 18 juillet 1844, à 67 ans, 8 mois et 20 jours.

2°—M. Jacques Varin,—Arrivé le 7 juin 1801.—Mort, curé de Kamouraska, le 11 avril 1843, à 65 ans, 5 mois et 17 jours.

3°—M. Jean-Baptiste (Isidore-Hospice) Lajus,—Arrivé le 16 octobre 1805.—Mort, retiré aux Trois-Rivières, le 5 janvier 1836, à 54 ans 7 mois et 15 jours.

4°—M. Pierre-Martin Beaulieu.— Arrivé le 2 octobre 1806, au 29 septembre 1808. —Mort, curé de St. Sulpice, le 22 février 1825, à 56 ans et 1 mois.

5°—M. Réné-Flavien Lajus,—Arrivé le 3 octobre 1808, au 14 septembre 1810.—Mort, à Saint-Pierre Ile d'Orléans, le 13 février 1839, à 53 ans 7 mois et 15 jours.

6°—M. Jean-François-Xavier Baillargé,—Arrivé le 22 novembre 1823,—Aujourd'hui au séminaire de Québec.

7°—M. Jean-Baptiste McMahon,—Du 27 octobre au 6 novembre 1824.—Parti le 9 janvier 1840 pour les Etats-Unis.

8°—M. Amable Brais,—Arrivé le 25 janvier 1825, au 17 juillet 1826. —Mort, retiré, à Montréal, le 19 mai 1866, à 74 ans.

9°—M. J. F. X. Baillargé,—De 1825,—(*Vide* N° 6 *supra*).

10°—M. Antoine Fiset,—Du 18 octobre 1826 au 28 septembre 1828. —Mort, curé de St. Cuthbert, le 23 avril 1870, à 67 ans.

11°—M. Michel-Marie Brien-Durocher,—Du 6 mars 1829 au 22 mai 1830.— Mort, curé de Ste. Anne de la Pérade, le 11 février 1852, à 51 ans 1 mois et 27 jours.

12°—M. Augustin Blanchet, — Du 16 février au 7 octobre 1831.

(1) Nous avons établi la liste des vicaires au moyen des Registres et Archives de la paroisse, nous la croyons donc exacte.

—Mort à St. Lin, dont il a été le 1er curé, le 2 janvier 1841, à 34 ans, 4 mois et 2 jours.

13°—M. François-Magloire Turcot,—Du 2 novembre 1831 au 26 février 1832.—Aujourd'hui à Montréal.

14°—M. Paschal Brunet.—Du 11 octobre 1832 au 1er octobre 1833. —Mort à Ste.-Rose le 9 avril 1864, à l'âge de 56 ans.

15°—M. Joseph-David Delisle.—Du 15 janvier 1834 au 15 janvier 1835,—Mort, curé de la paroisse de la Petite-Rivière, diocèse de Québec, le 14 mars 1849, à l'âge de 52 ans et 4 mois.

16°—M. Frs. Xavier Desève. — Du 12 novembre 1837 au 19 septembre 1838,—Mort, retiré, à St. Augustin, en 1870.

17°—M. Thimothé Filiatreault.—Du 28 janvier 1839 au 8 mai 1840, —Mort à l'Ile-Dupas en avril 1858.

18°—M. Charles Champoux.—Du 18 novembre 1847 au 21 février 1848.—Aujourd'hui curé de Ste Anne des Plaines.

19°—M. Marie-Joseph Balthazard.— Du 2 juin 1848 au 18 septembre 1849.—Aujourd'hui curé de Granby.

20°—M. François Ancé.—Du 6 octobre 1849 au 25 janvier 1853, —Maintenant retiré à Montréal. (Étant venu à St. Eustache à deux époques.)

2è°—M. Olivier Desorcy. — Du 18 janvier au 26 septembre 1851.— Aujourd'hui curé à St. Alexandre d'Iberville, diocèse de St. Hyacinthe.

22°—M. Léonard-Aimé Desprez.—Du 4 juin 1853 au 29 août 1855.— Laisse le Canada en 1860.

23°—M. Camille Lefebvre.—Du 3 octobre 1855 au 1er octobre 1860. —Aujourd'hui curé de Memromcooth, Nouveau-Brunswick.

24°—M. Marcel Mireau.—Du 23 octobre 1860 au 19 juin 1862.—Aujourd'hui curé de St. Calixte.

25e—M. Moïse Lavallée.—Du 25 juillet au 1er septembre 1862. Aujourd'hui curé de St. Zotique.

56°—M. Narcisse Levesque,—Du 8 octobre 1862 au 10 août 1863,— Mort, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 11 octobre 1863, à 30 ans 3 mois et 25 jours.

27°—M. Louis-Alfred Dequoy,—Du 12 septembre 1864 au 27 septembre 1865.—Aujourd'hui curé de Ste. Adèle.

28°—M. Louis-Oliviel Deligny,— Du 20 octobre 1866 au 19 août 1867.—Aujourd'hui à la Trappe, Township Langevin.

29°—M. Félix Perrault,—Du 21 octobre 1867 au 8 août 1869.— Aujourd'hui à St Martin.

30°—M. L. O. Deligny,—Du 18 août 1869 au 28 août 1870. (*vide* N° 28 *supra*)

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, DEPUIS 1778.

En charge pour MM.

1778.........Eustache Presseau,
1779.........François Bellanger,
1780.........François Filion,
1781.........Antoine Rochon,
1782.........Louis Droun,
1783.........Louis Sarrasin,
1784.........Alexis Grignon,
1785.........Antoine Filion,
1786.........Bazile Sauvé,
1787.........Bertrand Guérin,
1788.........Jean-Baptiste Turpin,
1789......Jean Grand-Maison,
1790.........François Rochon,
1791.........François Lauzon,
1792.........Joseph Beauchamp,
1793.........Antoine Laucas,
1794.........Rémond Labrosse,
1795.........Ignace Aubé,
1796.........François Robert,
1797......Michel Cheval,
1798.........J. B. Poirier,
1799.........Pierre Proteau,
1800.........Joseph Duquette.
1801.........Pierre Touchette,
1802......J. B. Cauron,
1803.........Joseph Charbonneau,
1804.........Jean Bone,
1805.........Augustin Rochon.
1806.........Joseph Bélanger,
1807.........Amable Guindon,
1808.........J. B. Labelle,
1809.........Joseph Vandet,
1810.........Charles Aubé,
1811.........Joseph Themens,
1812.........J. B. Richer,
1813.........Joachin Labrosse,
1814.........Jérôme Lallier,
1815.........Pierre Lauzon,
1816.........Paul Desjardins,
1817.........Jacques Cabana,
1818.........J. B. Bélanger,
1819.........J. B. Plante,
1820.........Benjamin Lefebvre,
1821.........Fr.-Jacques Rochon,
1822.........Joseph Graton,
1823.........Pierre Bourguignon,
1824.........F. X. Grignon,
1825.........Jean-Marie Bricot,
1826.........Joseph Paquette,
1827.........Paul-Benoit Lefebvre,
1828.........Alexandre Rochon,
1829.........J. A. Berthelot N. P.
1830.........Charles Dolbec,
1831.........André Lavallée,
1832.........Pierre Ethier.
1833.........J. B. Proulx,
1834.........J. Marie Labelle,
1835.........Pierre Filion,
1836.........Michel Charbonneau,
1837.........Jérôme Latour,
1838.........Jérémi Prud'homme,
1839....... .J. B. Savard,
1840.........Joseph Legault,
1841.........Paul Poirier,
1842.........Louis Dion,
1843 ....J. B. Spénard,
1844.........Amable Rochon,
1845.........Eméry Féré,
1846.........André Binet,
1847.........J. B. Sauvé,
1848.........François Guindon,
1849.........Eustache Lefebvre,
1850.........Joseph Robillard,
1851.........Antoine Lahaye,
1852.........Pierre Vannier,
1853.........Charles Belair,
1854.........Seraphin Raymond,
1855.........Pierre Godin,
1856.........Edouard Lefebvre,
1857.........Basile Choquette,
1858.........Eustache Belair,
1859.........J. Oct. Beauchamp,
1860.........Jean-Bte. Traversy,
1861.........Joseph Godin,
1862.........François Proteau,

1863.........Octave Limoges,
1864.........Jean Baptiste Gravel.
1865.........François Lanthier,
1866.........Pierre Goyer,
1867.........Joseph Tassé,
1868.........Michel Lebuis dit Lavergne.
1869.........Maxime Bellanger,
1870.........Charles Ladouceur, élu en 1870 pour 1871.

PAROISSE

DE

L'ENFANT JESUS de la POINTE-AUX-TREMBLES

(ILE DE MONTRÉAL)

I

Le nom de *Pointe-aux-Trembles* prit son origine d'une langue avancée de terre, complantée de trembles et que les eaux du fleuve ont fait disparaître depuis longtemps.

Dès que la Pointe-aux-Trembles commença à s'établir, les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Ville-Marie, seigneurs de l'ile de Montréal, y allèrent d'abord les jours de dimanche et de fête, pour célébrer la sainte messe dans quelques maisons des habitants ; mais à mesure que le défrichement des terres y attirait plus de monde, ils y fixèrent leur résidence ordinaire. On donna aux terres qui venaient après la Longue-Pointe le nom de Côte Sainte-Anne, et celles qui suivaient furent désignées sous celui de Côte Saint-Jean.

Pour la commodité et la sûreté des habitants de cette partie de l'ile de Montréal, le séminaire forma le dessein d'établir un fort ou village à la Pointe-aux-Trembles, et, dans cette vue, M. de Queylus, supérieur du dit sémi-

naire, en y concédant, l'année 1669, soixante arpents de terre à Jean Oury dit Lamarche, mit pour condition que les seigneurs pourraient en reprendre, à leur choix, ce qui serait nécessaire pour y bâtir une chapelle et un moulin, en remboursant toutefois à Oury le prix des travaux qu'il y aurait faits et en lui accordant de plus un terrain contigu et de même nature, égal à celui qui serait pris. (1)

La Pointe-aux-Trembles, une des plus anciennes paroisses de ce diocèse et distante de Ville-Marie d'environ deux lieues et demi, en descendant le fleuve, se trouve comprise dans la circonscription suivante, extraite de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 3 mars 1722, qui confirme le réglement fait par Messieurs de Vaudreuil et Bégon, et Mgr. l'Evêque de Québec, pour le district des paroisses de ce pays, remis à Monsieur l'Intendant : " L'étendue de la paroisse de l'Enfant Jésus, en l'isle de " Montréal, sera en premier lieu de celle du domaine de " la Dame veuve du sieur de l'Angloiserie et des habitations de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en " haut de l'isle Ste-Thérèse ; en second lieu, de deux " lieues ou environ que contient la dite Côte de la Pointe-" aux-Trembles, à prendre du bas de l'isle en remontant " le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'au chemin royal " qui conduit du bord du dit fleuve à Saint-Léonard ; et " en troisième lieu, de tout ce qui compose la dite Côte " de St-Léonard, depuis le bout d'en bas jusqu'au même " chemin royal ; et en attendant qu'il y ait une église " paroissiale à la côte de la Longue-Pointe, le curé de la

(1) Concession écrite sur parchemin en date du 5 avril 1669. C'est le plus ancien document qui se trouve dans les archives de la paroisse.

" Pointe-aux Trembles desservira, par voie de mission
" tout ce qui est de la dite côte St-Léonard, au-dessus du
" dit chemin royal, venant derrière la Longue-Pointe, et
" la demi-lieue d'étendue de la dite Côte de la Longue-
" Pointe qu'il a desservie jusqu'à présent, à prendre
" depuis le dit chemin Royal, en remontant le long du
" fleuve jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle com-
" prise."

Ce chemin royal *qui conduit du bord du fleuve à St-Léonard* se trouvait donc situé, à cette époque, sur la ligne frontière qui divise cette paroisse de celle de la Longue-Pointe.

II

Le premier curé ou desservant *régulier* de la Pointe-aux-Trembles a été M. François Seguenot, prêtre de Saint-Sulpice, natif du diocèse d'Autun, France. Il avait été envoyé au Canada par M. de Bretonvilliers en 1673. Il prit possession de la cure en octobre 1674. Après 20 ans de desserte, il fut chargé de la direction des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'affection qu'il portait à ses paroissiens et le désir qu'il avait de les servir jusqu'à la mort, le firent douter d'abord s'il devait se rendre aux désirs des religieuses qui l'avaient élu d'une voix unanime.

Quoique M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire, eût confirmé son élection et que Mgr. de Saint-Valier l'eût prié d'accepter ce nouvel emploi, dans l'espérance qu'il pourrait aussi diriger les Frères-Hospitaliers que M. Charron établissait alors, M. Seguenot voulut néanmoins, avant d'abandonner sa paroisse, consulter M. Tronson, supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice. Voici ce que ce dernier lui écrivait à la date du

28 mars 1695 : " Il y a vingt ans que vous travaillez à la " Pointe-aux-Trembles, vous y avez l'ordre et la piété ; la " paroisse de l'Enfant Jésus est bien réglée. Il y a appa- " rence que vous avez fait tout ce que Dieu demandait " de vous, puisque présentement il vous appelle ailleurs. " Car après la prière que vous a faite Mgr. de Québec, " après l'ordre de M. de Casson, après votre élection par " toutes les filles de l'Hôtel-Dieu, il est difficile de ne pas " croire que ce ne soit là votre vocation. Vous devez " espérer que ces bonnes filles ne profiteront pas moins " de la spiritualité que vous leur donnerez, qu'en ont " profité les habitants de la Pointe-aux-Trembles. Quoique " cet emploi demande du temps, je ne crois pas qu'il soit " aussi pénible que celui de votre paroisse, et la consola- " tion de voir de bonnes sœurs avancer à grands pas dans " la perfection, adoucira vos infirmités. Il est vrai que " le soin de l'hôpital de M. Charron, avec le service des " Religieuses, seront pour vous une grande charge ; mais " si l'obéissance vous impose ce double joug, je ne doute " pas que N. S. ne vous soutienne et ne vous donne les " forces nécessaires pour vous en acquitter dignement."

Dieu bénit le zèle que M. Seguenot déploya pour la sanctification des filles de Saint-Joseph, et il s'acquit dans cet emploi, qu'il exerça jusqu'en l'année 1699, une grande réputation par la conduite des âmes. Il reprit, au mois de juin 1715, la direction de la cure de la Pointe-aux-Trembles et y demeura jusqu'au trois de juillet 1718, alors qu'il retourna à Montréal, où il mourut le 8 août 1727, âgé de 83 ans. (1)

---

(1) M. Seguenot fut le directeur spirituel de Mlle. LeBer, morte le 2 octobre 1714, après 19 années de réclusion à la Congrégation de Ville-Marie.

III

Le dimanche, 18 novembre 1674, les principaux habitants du bas de l'ile de Montréal s'assemblèrent, sous la présidence de M. Jean Frémont, prêtre du séminaire de Montréal, dans la maison de François Beau, où jusqu'alors on avait célébré la messe, afin de délibérer sur les moyens à prendre pour bâtir une chapelle où l'on pût célébrer l'office divin plus décemment que par le passé. On y décida que chaque habitant de la paroisse donnerait ce qu'il pourrait, soit en argent, pelleteries, marchandises, grains, bois etc., et on procéda de suite à l'élection de deux marguilliers *pour avoir soin de la bâtisse de la dite chapelle ;* et François Beau ,de la Côte Saint-Jean, et Laurent Archambault, de la Côte Sainte-Anne, furent élus unanimement. (1)

Cependant nous voyons que cette chapelle n'était pas encore terminée en 1677, car M. Seguenot convoqua, le premier août de cette même année, une assemblée des paroissiens, dans la maison du dit Beau, aux fins de prendre les moyens les plus prompts et les plus convenables pour terminer cette même chapelle et la mettre dans un état tel que l'on pût y célébrer décemment les saints offices.

La chapelle étant achevée, M. Lefebvre, supérieur du séminaire et vicaire général, la bénit, le 13 mars 1678, sous le titre de l'Enfant Jésus, assisté de M. Seguenot et de M. Jean Cavelier, frère du Sieur Lasalle.

---

(1) *Registre des délibérations*, page 2.

Acte de la bénédiction de l'église paroissiale de l'enfant Jésus, au bas de l'isle de Montréal.

" Ce jourdhuy troisième dimanche de quarême trei-
" ziéme de mars de l'année mil six cent soixante et dix
" huit.

" L'Eglise dite de L'anfan Jésus batie à la pointe aux
" trambles au bas de l'isle de monréal an la nouvelle
" france septantrionale des deniers et aumônes des ha-
" bitans et paroissiens du bas de la dite isle, et de ceux
" de Mrs. les Seignrs. de la d. Ile, a été bénite an la ma-
" nière acoutumée et suivant le rituel romain sous le
" nom et titre de l'Anfan Jésus pour servir d'Eglise pa-
" roissiale, et pour y faire les fonctions Curiales, par
" Messire françois lefèvre prêtre Supérieur du Sémi-
" naire du dit Monréal, et grand Vicaire de Monseigneur
" L'Illustrissime et Révérandissime Evêque de Kébec,
" assisté de Messire françois Seguenot, prêtre du dit Sé-
" minaire Curé desservant a presant la dite paroisse de
" l'Anfan Jésus au bas de la d. isle du Monréal, et de
" Messire Jean Cavelier, prêtre, ou étoient Laurans Ar-
" chambau, Jean Raynau de presant marguilliers an la
" dite paroisse, françois Bau ancien marguillier Me. hanry
" Sabatier, Me. Joseph de Montenon, Antoine basinet,
" pierre perthuis, andré Carière, pierre Mersan, toussain
" Baudri, Jean desroche, honoré Langlois, Jean Bau-
" chan, pierre peyette, Guillaume richar, Jean Baudouin,
" Jean grou, françois Boular, Jean choron, Etienne fo-
" restier, françois fortin, paul daveluy, paul dazé, fran-
" çois dormez, nicolas Joly, Rolin Bellau et autres pa-
" roissiens, lesquels pour la pluspart ont signé le presant
" acte avec les dits Eclesiastiques pour servir de mémoire
" a la postérité sur le Régistre de la d. paroisse ou le d.

" acte a été registré pour y avoir recours toutes fois e
" et quantes qu'il an sera de besoin."

Malgré ce qu'en dit cet acte il n'y eut que les trois prêtres sus-nommés qui y apposèrent leur signature. (1)

Suivant un manuscrit conservé à l'archevêché de Québec, cette chapelle avait trente-six pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

Rien dans le village de la Pointe-aux-Trembles, n'indique l'endroit précis où était bâtie cette chapelle, mais, d'après la tradition, elle devait se trouver au haut de la rue Sainte-Anne, entre la rue transversale de l'Enfant Jésus et le nouveau chemin public.

Ce qui rend cette tradition vraisemblable, c'est que la petite rue, qui aboutit à l'emplacement de Jean-Baptiste Gervais, est encore appelée " Rue du Cimetière " et que cette rue devait nécessairement communiquer à l'ancien cimetière contigu, ou du moins, peu éloigné de la chapelle.

Il y a quelques années, en creusant en arrière de l'emplacement de Pierre Chalifoux, on trouva des ossements humains de vieille date, ce qui démontre clairement la localité de ce cimetière.

Par suite de la crue constante des eaux du fleuve, le village ou *fort* de la Pointe-aux-Trembles, comme on l'appelait alors, a subi des changements de configuration assez considérables. Ainsi l'ancienne rue Saint-Louis parallèle au fleuve, de même qu'un moulin à vent qui s'y trouvait, ont disparu depuis longtemps ; plus récemment et par la même cause, l'ancien chemin royal, longeant le fleuve, passant par conséquent devant l'église actuelle,

---

(1) *Registre des délibérations* page 4.

et à travers le village, par la rue Saint-François, a été abandonné et remplacé, en 1841, par le nouveau chemin en arrière du village, ce qui a nécessité l'ouverture d'une nouvelle rue pratiquée sur l'emplacement de feu Jean-Baptiste Archambault, appartenant actuellement aux sœurs de la Congrégation.

Voici le nom des rues du village tel qu'il se trouve présentement : La rue parallèle au fleuve, Saint-François; la première grande rue voisine du presbytère, Saint-Jean ; la seconde, Sainte-Anne, et celle transversale, de l'Enfant Jésus, aboutissant à la petite rue du cimetière sus-citée.

Le 10 septembre 1679, sur la proposition de M Seguenot, les habitants s'étant réunis en assemblée, résolurent d'acheter l'habitation de Jean Raynau dit planchar, pour servir de presbytère, ainsi que la terre de deux arpents sur vingt, sur laquelle était bâtie la dite habitation, pour la somme de neuf cents livres,(1) payable en deux termes, en castor, ou argent, ou bled marchand, au prix courant. Cette vente s'effectua le 4 novembre de la dite année, 1679, devant Mtre. Maugue, notaire.

C'est sur cette terre, qui appartient encore à la fabrique, que furent bâtis l'église actuelle, le couvent et la plus notable partie du village. Cette même terre formait originairement partie de la susdite concession faite à Oury et que Jean Raynau acquit plus tard du nommé Mathurin Martin.

Il est à remarquer que les seigneurs de Montréal octroyèrent à la fabrique le privilége de concéder des emplacements dans le village et d'en percevoir les rentes à son profit et avantage.

---

(1) $150.00.

Le 15 janvier 1680, les habitants de la Rivières des-Prairies s'engagèrent, en présence de M. Dollier, supérieur du séminaire, et de M. Seguenot, curé, à contribuer de bonne grâce à l'église de la Pointe-aux-Trembles, en attendant que leurs moyens les missent en état de bâtir une église pour eux-mêmes, à condition toutefois que M. le curé de la Pointe-aux-Trembles inviterait, au prône, les habitants de sa paroisse, à venir, aussi de bonne grâce, en aide aux habitants de la Rivière-des-Prairies.

Suivant le manuscrit sus-cité, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles comprenait, en 1683, environ 80 familles, formant 370 âmes.

Le 12 novembre 1684, M. Seguenot, accompagné de M. Basset, alors curé de Repentigny, fit la bénédiction d'une cloche, qui fut nommée *Thérèse du Saint-Enfant Jésus*, par le sieur Perthuis et Damoiselle Marie-Thérèse Dugué.

Le clocher ,qui fut rasé par un coup de vent le 4 août 1817, entraina cette cloche qui se brisa dans sa chute. Elle avait alors 133 ans, et fut beaucoup regrettée des paroissiens, qui l'aimaient pour son antiquité et son joli son argentin.

La dévotion des quarante heures avait été établie dans l'église de la Pointe-aux-Trembles, en réparation des outrages que Notre-Seigneur reçoit dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie et pour engager les paroissiens à passer, en exercices de piété, les trois jours qui précèdent le carême. Ce fut dans un de ces jours, en l'année 1685, le 4 mars, que M. Seguenot reçut l'abjuration d'un soldat, du nom de Daniel pépi dit Lafleur, calviniste, âgé de 20 ans. Dans la même année, 1685, le dimanche des Rameaux, il reçut aussi l'abjuration de deux autres soldats, du nom de Jacques Poissan dit La Saline et de Daniel fore dit Laprairie.

C'est vers cette époque que, par les soins et le zèle de M. Seguenot et de ses paroissiens, fut fondée et établie dans cette paroisse une mission des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui y subsiste encore. Une maison en bois leur fut procurée dans l'enceinte du fort, et c'est des mains mêmes de la vénérable Marguerite Bourgeois que le vertueux curé reçut deux de ses courageuses filles pour venir y habiter cette maison exposée et y commencer l'œuvre de l'éducation chrétienne de leur sexe. C'est une des plus anciennes missions de cette admirable institution à laquelle le Canada doit, depuis plus de 200 ans, d'inappréciables services, tant au spirituel qu'au temporel.

En 1686, M. Tronson engageait fortement M. Seguenot à ne rien négliger pour y former d'une manière solide l'établissement des sœurs.

" Deux filles de la Congrégation pour maîtresses
" d'école, *lui écrivait-il*, une maison propre pour les loger
" et un fonds suffisant pour assister les pauvres, vous
" seraient, à la vérité, d'un grand secours, et il faut faire
" ce que l'on pourra pour vous le procurer."

Cette première maison fut remplacée, en 1754, par la maison en pierre actuelle ; elle est d'assez grande dimension, et solidement construite ; elle n'avait eu jusqu'ici qu'un étage, mais pour répondre aux besoins du temps, elle fut élevée d'un autre étage en 1850 ; on en répara tout l'intérieur et on y fit une nouvelle division. Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, en fit la bénédiction ainsi que de la chapelle et de la cloche du réglement, à la fin de juin 1851. Les sœurs Saint-Jacques et Saint-Alexis étaient alors à la mission.

" Le deux juillet 1690, les Iroquois tuèrent au bout de

" l'ile, près de la Coulée de Jean Grou, le Sr Colombe,
" lieutenant réformé, Joseph de Montenon Sr de la Rue
" que les ennemis brulèrent le jour même derrière le fort
" de LaChenaye, Guillaume richar dit Lafleur, notre
" lieutenant de milice, Jean Jalot, notre chirurgien,
" ....Jean Delpué dit parisot, Joseph
" carrier dit Larose, Jean Raynau dit Planchar brulé
" aux Onëiouts avec Jean Grou, paschange et le bohême
" en présence du père Millet, Jean Beaudoin, fils, pierre
" Masta, et un employé du grand Beauchant nommé......
" Pierre Peyet dit St amour a été pris dans l'attaque et
" ammené prisonnier le 2 juillet 1690, il a été donné aux
" Onëionts qui lui ont donné la vie ainsi que nous a
" mandé le père Millet du mois fèvrier 1691 d'Onëiont ou
" il est aussi et ou on lui a donné la vie.

" Le dit St Amour est revenu au fort en 1693." (1)

Comme on craignait beaucoup les Iroquois, on enterra, à la hâte, les corps de ceux qui avaient été ainsi tués, à l'endroit même où le massacre avait eu lieu : ce ne fut que le 2 novembre 1694 que l'on transporta leurs ossements au cimetière, où ils furent inhumés en présence de presque tous les paroissiens. (1)

Le 8 mai 1691, les Iroquois, ayant fait irruption dans la paroisse, tuèrent le nommé Grégoire Simon et sa femme. Ils firent aussi prisonniers, le 27 août de la même année, Nicolas Millet et sa femme, qu'ils surprirent dans leur champ ; mais tous deux furent délivrés de leur captivité huit jours après.

Malgré ces dévastations et les difficultés sans nombre

---

(1) *Registre paroissial.*
(2) Idem.

de cette époque, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles fit des progrés rapides. Outre la mission des sœurs de la Congrégation, qui y était déjà établie, les Frères-Hospitaliers de Ville-Marie, aidés par les libéralités du séminaire, y établirent une école pour les garçons, et en 1718 ils y possédaient plusieurs terrains dans l'enceinte du fort, ainsi que des concessions de terre à la Côte Saint-Léonard.

C'est vers ce temps-là que s'établit la Côte Saint-Léonard, et qu'on y commença le défrichement des terres. On voit que, pendant l'année 1707, les seigneurs de Montréal octroyèrent, à divers habitants de la Pointe-aux-Trembles, vingt neuf concessions de terre, dans la dite Côte Saint-Léonard. (1)

M. Seguenot ayant été nommé, comme on l'a vu plus haut, directeur des religieuses hospitatières de Montréal, fut obligé de laisser sa paroisse où il eut pour successeur M. Claude le Breton, prêtre de Saint-Sulpice.

IV.

M. le Breton arriva au Canada le 3 août 1694 et desservit la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, de 1694 à 1699, et partit pour la France en 1702. Il fut remplacé par M. Léonard Chaigneau, prêtre de Saint-Sulpice, veu au Canada le 15 août 1688.

M. Chaigneau était de Limoges. Après avoir demeuré à la Pointe-aux-Trembles de 1699 à 1702, il desservit la Rivière-des-Prairies de 1702 à 1703, Ile-Dupas de 1704 à 1706, Repentigny de 1706 à 1708, etc. Il mourut à Montréal le 24 décembre 1711 à 49 ans.

(1) Minutes de Mtre. Senez, notaire.

V.

M. Benoit Roche, prêtre de Saint-Sulpice, succéda à M. Chaigneau. M. Roche était natif du diocèse du Puy et arriva au Canada le 6 août 1702. Onze jours après son arrivée, il fut chargé de la desserte de la Pointe-aux-Trembles, où il demeura jusqu'en 1715. Il fut inhumé à Montréal le 3 juillet de la même année, âgé de 40 ans, dix neuf jours après avoir quitté la cure de la Pointe-aux-Trembles.

Ce fut M. Roche qui détermina de commencer l'église actuelle, l'ancienne chapelle étant devenue tout-à-fait insuffisante pour les besoins du culte et le nombre toujours croissant des paroissiens. Il n'y avait plus à différer ; on se mit à l'œuvre, et, le 24 juin 1705, M. de Belmont, supérieur du séminaire et vicaire général de l'évêque de Québec, fit la bénédiction solennelle de la première pierre sur laquelle on mit l'inscription suivante :

A Dieu très bon, trés grand.
L'an de salut 1705
Le X des Ides de Juin
Séant en la Chaire de St. Pierre, Clément Pape XI
Régnant Louis le grand, 14e du nom
Sous l'Episcopat d'Illustrissime et
Revérendissime Père en Dieu
Messire Jean Bte. de la Croix, Evêque de Québec
Etant gouverneur, Lieutenant Général
pour le Roi en la Nouvelle France
Haut et puissant seigneur
Messire Philippe de Rigaut,
Marquis de Vaudreuil, Chevalier
de St-Louis.

Intendant de Justice, Police et Finance,
Messire François de Beauharnois,
Conseiller du Roi en tous ses Conseils,
Gouverneur de Montréal,
Messire Claude de Ramesais,
Chevalier de St-Louis.
Cette première pierre solennellement
bénite, Heureux commencement
de l'Eglise paroissiale dédiée au
TRÈS ST. ENFANT JESUS,
fut mise et placée dans les fondements
par ou au nom de Monsieur le
Marquis de Vaudreuil.

On ne fit pour lors que la nef, les moyens ne permettant pas sans doute d'en faire davantage. On ne sait pas ce qu'a coûté cette partie de l'église, vu que ce n'est qu'environ douze ans après, qu'il se trouve un livre des recettes et dépenses de la fabrique.

Les travaux de construction s'opérèrent assez promptement, puisque le sieur Honoré Langlois, un des plus anciens paroissiens, fut inhumé, dans *la nouvelle église* le 12 décembre 1709. (1)

VI.

Le 27 juin 1715, M. Seguenot fut, pour la deuxième fois, chargé de la desserte de cette paroisse, où il demeura, comme nous l'avons dejà mentioné, de 1715 à 1718. Il eut pour successeur M. Jean-Gabriel-Marie Le Pape du Lescoät, prêtre de Saint-Sulpice.

---

(1) *Registre paroissial.*

M. Du Lescoät naquit en Bretagne et arriva au Canada, le 28 juin 1718. Il desservit la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, du mois de juillet 1718 au mois de septembre 1719, et quelques années après, il fut nommé curé d'office de Ville-Marie, charge qu'il occupa depuis le 12 août 1725 jusqu'au 11 février 1730. Il mourut, le 7 février 1733, à 44 ans. " Il fut un grand homme et un " saint, regardé comme tel par l'opinion populaire qui a souvent honoré son tombeau." (1)

VII.

M. Du Lescoät fut remplacé par M. Charles De la Goudalie, prêtre de Saint-Sulpice.

M. De la Goudalie arriva au Canada, le 27 août 1707. Après avoir été missionnaire à l'Ile-Dupas pendant dix ans, de 1708 à 1718, il desservit la Pointe-aux-Trembles depuis le 21 septembre 1719 jusqu'au 12 février 1727, et partit, cette même année, 1727, pour l'Acadie. " En 1748, " il passa en France, pour revenir en Acadie en 1750." (2) M. De la Goudalie était vicaire-général.

Le tabernacle du grand autel a été fait en 1725, sous M. De la Goudalie, par le sieur François le Vasseur. Il est en bois doré, d'ordre corinthien et a coûté cent minots de bled et quatre cents francs en argent, ($66.67)

Le 12 mars 1727, M. Maurice Courtois, prêtre de Saint-Sulpice, successeur de M De la Goudalie, vint à la Pointe-aux-Trembles, où il demeura douze ans, jusqu'au 29 juin 1739.

---

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 88.
(2) Idem., *Rép. Gén.* p. 78.

M. Courtois était né le 8 septembre 1682, dans le diocèse de Clermont et arriva au Canada, le 27 août 1707. Quelques mois après son arrivée, il avait été chargé de la cure de Repentigny, qu'il desservit pendant trois ans, depuis le 4 mars 1708 jusqu'au 3 mars 1711. Il mourut, à Montréal, le 7 avril 1755, âgé de 72 ans et 7 mois moins un jour.

Depuis le 29 juin 1739 jusqu'au 15 octobre, même année, les actes de baptèmes, mariages et sépultures sont signés par MM. Joseph Hourdé, François Doinet, et Pierre Thomas-Ruffin (de la Maraudière), prêtres de Saint-Sulpice.

M. Doinet s'intitule *faisant les fonctions curiales.*

VIII.

M. Joseph Dargent, prêtre de Saint-Sulpice, desservit la paroisse de la Pointe-aux-Tremble, durant sept ans et quatre mois, depuis le 15 octobre 1739 jusqu'au 22 février 1747.

M. Dargent né, le 4 juillet 1712, dans le diocèse de Nantes, fut ordonné en mars 1737 et vint au Canada le 24 juillet de la même année. " Il était un excellent architecte. Il avait commencé les ouvrages du rétable de " l'église de la Pointe-aux-Tremble, lorsque la mort l'enleva." (1)

M. Dargent mourut, à la Pointe-aux Tremble le 22 février 1747, à l'àge de 34 ans, 7 mois et 18 jours, et fut inhumé le lendemain, le 23, dans le sanctuaire, sous la lampe, par M. Louis Normant du Faradon, vicaire-général et supérieur du séminaire de Saint Sulpice de Ville-

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 100.

Marie, assisté de MM. Alexis-Gilbert Favart et Mathieu Falcoz, prêtres de Saint-Sulpice.

Ce fut M. Dargent qui fit construire, en 1741, le chœur et les chapelles latérales ; les ouvriers qu'on employa furent Jean-Baptiste Deguire dit Larose, maçon, Joseph Dufaux, charpentier, Jean-Baptiste Couturier, menuisier et Antoine Cirier, sculpteur.

L'église, ainsi complétée, a cent douze pieds de longueur sur trente-sept et demi de largeur.

Durant les années 1869 et 1870, il fut fait diverses réparations et changements dans l'intérieur de l'église : le chœur fut réduit à sa dimension actuelle, le jubé agrandi, la voute et les bancs peints à neuf.

L'ancienne sacristie qui subsiste encore au chevet de l'église (rond point), qui avait vingt-deux pieds de longueur sur vingt-neuf de largeur, a été remplacée, en l'année 1802, sous M. Girouard, par la sacristie actuelle. Agrandie, en 1863, sous M. Porlier, elle a aujourd'hui trente-deux pieds de longueur sur vingt-neuf et demi de largeur.

Quant au presbytère, on a vu plus haut qu'il avait été arrêté, dans une assemblée des paroissiens, en 1679, que la maison bâtie sur l'habitation que l'on achetait de Jean Raynau, servirait de presbytère; depuis on l'a augmenté de deux autres parties dont la dernière, construite par M. Raimbault, sert actuellement de salle publique. Le presbytère, y compris cette salle, a soixante-trois pieds de longueur sur trente-et-un de largeur. Il est en pierre, à un étage et est couvert en bardeaux.

Des réparations considérables et jugées absolument nécessaires y ont été faites, en 1858, sous M. Porlier, ainsi qu'aux autres bâtisses qui en dépendent.

IX.

M. Clément Pagés, prêtre de Saint-Sulpice, successeur de M. Dargent, était né le 2 novembre 1715, dans le diocèse de Viviers, et arriva au Canada le 17 août 1741. Environ deux mois après son arrivée, il fut chargé de la cure de la Longue-Pointe, où il demeura deux ans, du 15 octobre 1741 au 3 novembre 1743 ; et, le 11 mars 1747, il fut nommé curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, qu'il desservit durant vingt-et-un ans et sept mois, jusqu'au 28 septembre 1768.

M. Pagés disparut le 3 mai 1769 et fut trouvé noyé à Verchères, où il fut inhumé le 23 du même mois dans l'église de cette paroisse. Il était âgé de 54 ans et 6 mois.

Le retable de l'église de la Pointe-aux-Trembles fut recommencé, en 1749, sous M. Pagés, et continué sous MM. Robert et Huet de la Valinière et entièrement terminé sous M. Durocher. Ce retable a été fait, dit-on, sur les desseins qu'en avait laissés M. Dargent.

Sous M. Durocher aussi, on orna la voute et on fit faire la chaire et le banc-d'œuvre actuel, en 1809.

X.

Le 5 octobre 1768, M. Jean-de-Dieu-François Robert, prêtre de Saint-Sulpice, arriva à la Pointe-aux-Trembles et y demeura cinq ans, jusqu'au 8 octobre 1773. Né, le 20 avril 1724, au diocèse de Limoges, il arriva au Canada le 3 septembre 1753, et mourut à Montréal le 23 avril 1784, âgé de 60 ans et 3 jours.

XI.

M. Robert fut remplacé par M. Pierre Huet de la Valinière, prêtre de Saint-Sulpice, natif du diocèse de Nantes Celui-ci arriva sous-diacre, en 1754 et fut ordonné le 15

juin 1755. Après avoir desservi la paroisse de la Pointe-aux-Trembles environ une année, du 11 octobre 1773 au 5 novembre 1774, il alla, le 19 novembre de la même année, remplacer M. Jacques Degeay, à l'Assomption, qu'il quitta le 31 janvier 1777, pour prendre charge de la cure de Saint-Roch-des-Aulnets, et, en 1778, de celle de Sainte-Anne de la Pocatière. " Il passa dans le diocèse de Balti-" more, en 1779, par ordre du gouvernement d'alors et " revint en Canada en 1792." (1)

M. Huet de la Valinière fut tué, en revenant de L'Assomption, dans une chute de voiture, le 29 juin 1806, âgé d'environ 75 ans, et à 51 ans de prêtrise. Il fut inhumé à Saint-Sulpice le 1er juillet 1806.

XII.

Après le départ de M. Huet de la Valinière, M. François-Xavier Noiseux, prêtre, vint prendre la charge de la cure de la Pointe-aux-Trembles, où il ne resta que onze mois, du 15 novembre 1774 au 15 octobre 1775. Il desservit en même temps la paroisse de la Longue-Pointe, du 15 décembre 1774 au 3 octobre 1775.

M. Noiseux était né à Québec, le 17 novembre 1748, de François Noiseux et de Marie-Anne Guilbeau. Ordonné le 18 mai 1774, il fut nommé vicaire de Saint-Pierre, Ile d'Orleans, qu'il quitta quelques mois après pour venir à la Pointe-aux-Trembles, d'où il partit pour Belœil, qu'il desservit environ vingt-et-un ans, jusqu'au 1er octobre 1796. Il desservit en même temps Saint-Hyacinthe, du 14 décembre 1777 au 19 août 1783. De Belœil, il se rendit aux Trois-Rivières, d'où il fut curé jusqu'à sa mort, arri-

---

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 117.

vée le 18 novembre 1834, à l'âge de 86 ans et un mois. Il était doyen d'âge du clergé canadien, avait 60 ans et demi de prêtrise et 39 ans de vicariat-général. (1)

XIII.

M. Noiseux eut pour successeur M. Joseph Racine, prêtre, qui fut curé de la Pointe-aux Trembles durant quinze ans, depuis le 25 octobre 1775 jusqu'au 26 octobre 1790. Il desservit en même temps la Longue-Pointe, du 3 octobre 1775 au 27 septembre 1790.

M. Racine, né le 26 décembre 1743, de François Racine et d'Elizabeth Lecomte, fut ordonné le même jour que son prédécesseur, M. Noiseux, le 18 mai 1774. Il mourut, à Montréal, le 6 mars 1791, à 47 ans, 2 mois et 8 jours.

XIV.

Le 12 novembre 1790, M. Antoine Girouard vint remplacer M. Racine, comme curé de la Pointe-aux-Tembles, et y demeura jusqu'au 28 septembre 1805 ; il continua en même temps à desservir la Longue-Pointe du 27 septembre 1790 au 30 septembre 1796. M. Girouard était né à Boucherville, le 7 octobre 1762, d'Antoine Girou ard et de Marguerite Chaperon, et a été ordonné le 23 octobre 1785. Il fut d'abord missionnaire à la Baie des

---

(1) On avait, de M. Noiseux, à l'archevêché de Québec, un manuscrit intitulé, " *Abrégé Chronologique et Historique de tous les prêtres, tant séguliers que réguliers, qui ont desservi le Canada et ensuite le diocèse de Québec, depuis sa découverte jusqu'à nos jours.*" Cet ouvrage, en deux parties, commence en 1611 et finit en 1823. C'est de ce manuscrit qu'est extraite la *Liste Chronologique des Evêques et Prêtres,* etc., imprimée à Québec, en 1834. Ce manuscrit a péri dans l'incendie de l'évêchée de Montréal le 8 juillet 1852.

Chaleurs. Après avoir demeuré environ 15 ans à la Pointe-aux-Trembles, il se rendit à Saint-Hyacinthe où il fut curé près de 27 ans, depuis le 5 octobre 1805 jusqu'au 3 août 1832. Ce fut durant son séjour dans cette paroisse qu'il y fonda, en 1811, le collége de Saint-Hyacinthe, et dota la ville de Saint-Hyacinthe, en 1816, d'un pensionnat pour les jeunes filles sous la direction des sœurs de la Congrégation.

M. Girouard mourut, étant archiprêtre, à Varennes, (et non à Saint-Hyacinthe), le 3 août 1832, à 69 ans et 10 mois, et fut inhumé à Saint-Hyacinthe le 4 du même mois. " Sa vie, a dit M. De la Bruère, fut une vie tout de sacrifice et de dévouement; et son cœur ne respira qu'amour et patriotisme. (1)

XV.

Après le départ de M. Girouard, M. Jean Raimbault ne fut chargé de la desserte de la Pointe-aux-Trembles que durant une année, depuis le 20 octobre 1805 jusqu'au 5 octobre 1806.

M. Raimbault était né le 5 février 1770. Après avoir terminé son cours d'études avec un succès distingué, il se consacra au service de l'église, dans son propre diocèse, celui d'Orléans, où il fut tonsuré le 31 mai 1789 par M. de Jarente, alors coadjuteur.

Il n'y avait que quelques mois que ce digne ecclésiastiques étudiait la théologie, lorsque la révolution, éclatant tout à-coup, le força d'abandonner le séminaire.

Ce fut au mois d'octobre 1793, lors de la réquisition forcée faite par la convention nationale, que M. Raim-

(1) Lecture donnée par M. P. B. De la Bruère, fils, à la premiére séance publique du *Cercle d'Union*, de Saint-Hyacinthe, le 3 juillet 1859.

bault sortit d'Orléans, mais il ne laissa définitivement la France qu'au mois de janvier suivant ; passant par Philippe-ville, il arriva à Bruxelles le 17 janvier 1794. Après quelques mois de séjour dans cette ville, il en partit, le 28 juin, pour se rendre en Angleterre, passa par Anvers et le 12 juillet il était sur la terre hospitalière, à Londres même.

Ce ne fut qu'au bout d'une année que, désirant spécialement suivre sa vocation, il se décida à venir en Canada ; embarqué à Portsmouth, le 1 juin 1795, il arriva heureusement à Québec le 6 julllet.

Dès le 19 du même mois, il fut admis aux ordres mineurs et au sous-diaconat, et le dimanche suivant, le 26, au diaconat et à la prêtrise.

Après avoir été professeur de philosophie au collége de Québec il fut, en novembre 1797, nommé curé de l'Ange-Gardien. Après y avoir exercé le saint ministère, pendant huit ans, avec un zèle dont les habitants du lieu n'ont point perdu le souvenir et que le legs généreux que le défunt fit aux pauvres de cette paroisse n'a pu que prolonger, M. Raimbault fut transferé à la cure de la Pointe-aux-Trembles, de Montréal ; mais, dès l'année suivante, 1806, l'illustre évêque Plessis, qui venait de prendre sous sa protection spéciale l'intéressant établissement dont le vénérable M. Brassard, avait en mourant, doté la paroisse de Nicolet, (comme nous le mentionnerons à la page 232) l'appela à cette cure et le nomma en même temps supérieur du nouveau collége. Ce fut dans cette place importante que M. Raimbault passa 35 ans à travailler au salut des âmes, encourageant constamment l'éducation et la favorisant de tous ses moyens.

M. Raimbault mourut, à Nicolet, le 16 février 1841, âgé de 71 ans et 11 jours. Les restes de ce vertueux

prêtre fûrent déposés dans le sanctuaire de la chapelle saint Louis.

" Il eut pour élèves en mathématiques, au collége de " Québec, puis au presbytère de l'Ange-Gardien, le fon- " dateur du collége Sainte-Anne (1) et Henry Hardings, " devenu depuis Viconte, *field-marshal* et commandant " des forces en Angleterre. Il composa pour eux des trai- " tés d'algèbre et de géométrie." (2)

XVI.

M. Raimbault eut pour successeur M. Alexis Durocher, prêtre, qui fut curé de la Pointe-aux-Trembles durant vingt-huit ans et huit mois, depuis le 11 octobre 1806 jusqu'au 30 juin 1835.

M. Durocher, (3) né à l'Assomption, le 1er juin 1767, fut

---

(1) M. Ch. Frs. Painchaud, curé de Sainte-Anne de la Pocatière.

(2) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 147.

(3) M. Alexis Durocher était fils de M. Jean-Baptiste Durocher, négociant, et de Mme Marguerite Boucher-Denois.

Un de ses frères, M. Paul-Siméon-Hypolite Durocher, propriétaire de la rue Durocher, à Montréal, avait épousé Mlle Marie-Julie Foretier, sœur de Mesdames D. B. Viger, L. C. Foucher, (juge), Henri Baron et Hugues Heney.

Une de ses sœurs, Mlle Louise-Charlotte-Charles-Adélaïde Durocher, épousa M. Paul Trottier sieur de Beaubien, seigneur de l'ile Moras, à Nicolet, aieul de l'épouse de l'auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie*. M. le curé Durocher était ainsi grand-oncle maternel de cette dernière, et de plus son parrain.

Une autre de ses sœurs, Mlle Marie-Marguerite Durocher, épousa M. Alexis Guay-Trottier de Beaubien, frère du précédent, et père des quatre religieuses suivantes :

1° Sœur Marguerite-Dorothée Beaubien, dite Sœur Beaubien, supérieure des Sœurs-Grises de Ville-Marie, du 4 septembre 1833 au 28 septembre 1843, morte, le 11 août 1848, à 50 ans.

2° Sœur Marie-Hélène Beaubien, dite Sœur Youville, de la même communauté. Aujourd'hui à la maison-mère.

3° Sœur Marie-Zoé Beaubien, dite Sœur Normant, de la même communauté. Aujourd'hui à Saint-Jean Dorchester.

4° Sœur Marguerite Beaubien, dite Sœur Saint-Alexis, de la Congrégation de Notre-Dame. Aujourd'hui supérieure à Bourbonnais, Illinois, Etats Unis.

ordonné prêtre le 9 avril 1791. Après avoir exercé le ministère à Montréal, en qualité de vicaire, il fut chargé de la cure de Nicolet, dont il eut soin pendant dix ans. Il prit une part très active dans l'établissement du collége de Nicolet. M. Charles-Joseph Brassard donna par testament à M. Durocher, son successeur dans la cure de Nicolet, la terre où se trouve le collége, à la condition de fonder une école pour la paroisse. Quelque temps après cependant, M. Brassard révoqua son testament. M. Pierre-Louis Deschenaux, alors juge aux Trois-Rivières, conseilla à M. Brassard de faire son testament en faveur de la fabrique de la paroisse aux mêmes charges et conditions. Lorsqu'il mourut, le 9 juillet 1801, on découvrit que le testament était nul. En conséquence, M. Durocher, exécuteur testamentaire, alla trouver le frère de M. Brassard et lui annonça que, vû la nullité de ce testament, il héritait de tous les biens du défunt. Mais ce brave homme refusa de prendre des propriétés destinées, dans la pensée de son frère, à un autre usage et en fit cadeau à Mgr. Denaut, alors évêque de Québec. M. Durocher fut lui-même, pendant plusieurs années, un des professeurs du collége, bien qu'il fût en même tems curé de Nicolet et de Saint-Grégoire.

En 1806, Mgr. de Québec le nomma curé de la Pointe aux-Trembles. Il desservit aussi, alternativement pendant plusieurs années, les paroisses de Longue Pointe et Rivière-des-Prairies ; la Rivière-des-Prairies, depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au mois de juin 1810 ; Longue-Pointe, depuis le 16 septembre 1810 jusqu'au 6 novembre 1817. M. Durocher avait une grande bonté de cœur et il déploya beaucoup de zèle pour l'embellissement de son église. Il mourut le 30 juin 1835 à l'âge de 68 ans et un

mois et dans sa 45me année de prêtrise. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église de la Pointe-aux-Trembles, près de la balustre, en avant du banc seigneurial, près la chapelle St. Joseph, le 2 juillet suivant, par M. Antoine Manseau, curé de Longueuil, en présence de treize autres prêtres et d'un grand concours tant des paroissiens que des habitants des paroisses circonvoisines. (1)

Le 10 mai 1818, sous M. Durocher, les marguilliers chargèrent le sieur Thomas Though, négociant de Montréal, de faire venir d'Angleterre trois cloches pour remplacer l'ancienne brisée en 1817. Ces cloches étant arrivées le 31 août de la même année, 1818, furent bénites solennellement, le 29 septembre suivant, en présence d'un nombreux clergé et d'un grand concours. La première, du poids de cinq cent huit livres, fut nommée Pierre-Marie-Joseph et présentée par Sieur Pierre Babin-Lacroix et Mme Marie-Josephte Christin, épouse de Sieur Charles Laporte. La seconde du poids de quatre cent quatre livres, fut nommée Marie-Louise et présentée par le Sieur Louis Langlois-Lachapelle et Mme Marie-Louise Archambault, épouse de Joseph Brouillet dit Bernard. La troisième, du poids de deux cent soixante-quatorze livres, fut nommée Joseph-Octave par Sieur Louis Reeves et Mme Joseph Beaudry épouse de Sieur Gabriel

---

(1) "Le deux juillet mil huit cent trente cinq, nous prêtre soussigné, curé de Longueuil, avons inhumé dans l'église de cette paroisse ; dans la chapelle St Joseph, le corps de Messire Alexis Durocher, prêtre, curé de cette paroisse depuis vingt neuf ans, décédé la surveille à l'âge de soixante et huit ans et un mois. Présens à l'inhumation un grand nombre de Messieurs du clergé soussignés. Th. Pepin, Ptre., Eus. Durocher Ptre. J. Ol. Archambault Ptre. L. Nic. Jacques Ptre. Pch. Brunet, ptre. frs. P. Porlier ptre. Léonard ptre. Jos. Marcoux, ptre. J. C. Prince Ptre. Ml. Morin ptre. F. M. Turcotte Ptre. P. Burke ptre. Lafrance . arc. Pretre, Ant. Manseau Ptre."

Blais. Le prix total de ces cloches était de $638.50 ; mais M. le curé Alexis Durocher ayant offert le prix de la commission et ayant de plus souscrit avec cinquante-huit habitants de la paroisse la somme de $302.80, la fabrique n'eut à débourser que la somme de $335.70.

En 1822, le portail de l'église, qui menaçait ruine, fut refait ainsi qu'un clocher à deux lanternes. En 1823 on fit le jubé et de nouveaux bancs, on répara et on orna la voute.

XVII.

Après le décès de M. Durocher, M. François-Louis Lefebvre de Bellefeuille, prêtre, desservit la paroisse pendant l'espace de trois mois, depuis le 13 juillet 1835 jusqu'au 16 octobre de la même année. M. Patrice Burke, prêtre, succéda à M. de Bellefeuille.

M. Patrice Burke, né le 24 novembre 1804, fils de Jacques Burke et de Sara Monin, fut ordonné le 27 septembre 1829. Avant de venir à la Pointe aux-Trembles, il avait été vicaire à Saint-Roch de l'Achigan, et en 1830, professeur d'écriture-sainte, au séminaire de Québec ; en 1831, vicaire à Saint-Antoine de Tilly; en 1832, à Kamouraska. Il fut curé de la Pointe-aux-Trembles depuis le 19 octobre 1835 jusqu'au 9 août 1838. Il desservit en même temps la paroisse de la Longue-Pointe, depuis le 17 décembre 1835 jusqu'au 4 octobre 1837 ; il avait aussi desservi cette dernière paroisse avant de venir à la Pointe-aux-Trembles, depuis le 2 octobre 1834 au 23 octobre 1835.

Quelque temps après avoir quitté la Pointe-aux-Trembles, il fut nommé professeur de rhétorique au collége de Chambly, et en 1839, vicaire à Varennes. Il mourut, re-

tiré, au Côteau-du-Lac, le 15 mai 1861, à l'âge de 56 ans, 3 mois et 21 jours.

XVIII.

M. Edouard Labelle remplaça M. Burke, et fut curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles depuis le 1er octobre 1838 jusqu'au 29 septembre 1849.

M. Labelle, né le 22 mai 1799, à la Pointe-Claire, de François Labelle et de Françoise Biron, fut ordonné le 13 octobre 1822. Avant de prendre la desserte de la Pointe-aux-Trembles, il avait été vicaire à Sainte-Geneviève de Montréal ; en 1824, missionnaire de Bonaventure et de Paspebiac ; curé de Sainte-Elizabeth depuis le 1er ocrobre 1827 jusqu'au 28 septembre 1829 ; de Saint-Polycarpe depuis le 28 septembre 1829 jusqu'au 29 mai 1831, de sainte-Rose de Lima depuis le 7 juin 1831 jusqu'au 4 juin 1833 ; en 1836, directeur du collége de l'Assomption.

Les infirmités et l'affaiblissement de sa santé l'obligèrent en 1849 à se retirer chez son frère, M. François Labelle, curé de Repentigny. Il emporta avec lui le respect et les regrets justement mérités de tous ses paroissiens.

Malgré les exhaussements successifs qu'on y avait pratiqués, le cimetière qui entoure l'église et qui était en usage depuis près d'un siècle et demi, ne pouvait plus servir décemment aux sépultures. On se détermina donc, dans une assemblée des marguilliers tenue à cet effet, sous M. Edouard Labelle, le 4 juin 1843, d'en établir un nouveau sur le terrain de la fabrique qui se trouve entre le jardin du curé et le chemin public. La première inhumation qui eut lieu dans ce cimetière fut celle de Jacques Chatelain, hôtellier, décédé le 17 décembre 1843

L'ancien cimetière est néanmoins resté intact et aucune exhumation n'en a été faite.

XIX.

Après le départ de M. Labelle pour Repentigny, M. François-Paschal Porlier fut nommé curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, qu'il desservit pendant près de vingt ans, depuis le 28 septembre 1849 jusqu'au 28 janvier 1869.

M. Porlier naquit à Contrecœur, le 17 avril 1802, de Joseph Porlier, alors négociant en cette paroisse et de Marguerite Badeaux, de la ville des Trois-Rivières. Il fut baptisé le 19 avril, dans l'église de Contrecœur, par M. Laurent Aubry, curé du lieu ; il eut pour parrain son grand oncle M. François Malhiot, négociant de Verchères et pour marraine Mlle Louise Porlier, sa tante.

A l'âge de huit ans, ayant eu le malheur de perdre sa mère, son père, qui venait de s'établir à Saint-Hyacinthe, le confia à ses respectables tantes qui résidaient à Verchères, lesquelles se chargèrent bien volontiers de l'éducation de leur neveu. De ce moment, il regarda Verchères comme sa propre paroisse.

Il eut le bonheur de faire sa première communion, le 23 juillet 1812 ; docile aux instructions de son curé, M. Thomas Kember, il évitait tout ce qui pouvait le porter au mal, et tout son plaisir était de visiter l'église de sa paroisse, entre ses heures d'école, et de servir la sainte messe tous les matins. Cette conduite lui gagna les bonnes grâces de son curé, qui engagea et aida ses bonnes tantes à le mettre au petit séminaire de Montréal, pour y faire son cours d'études. Il eut pour directeur M. Jacques-Guillaume Roque et pour professeurs MM. Antoine Houdet, Claude Rivière, McDonald, Toussaint Lagarde,

Poirier et Michel Dufresne. Il reçut la confirmation, dans le cours de ses études, dans la chapelle du petit séminaire, de Mgr. Bernard-Claude Panet, alors coadjuteur de Mgr. l'évêque de Québec.

Ayant terminé ses études au mois d'avril 1821, il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, auquel il était porté depuis son enfance, par les avis charitables et les exemples de vertu de son respectable curé, qui avait bien voulu être l'ami de son jeune âge. Il reçut la tonsure, le 1er octobre 1821, de Mgr. Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et alla de suite au séminaire de Nicolet, où il étudia sa théologie et fit la classe pendant trois ans. Il reçut les ordres mineurs de Mgr. Joseph Plessis, dans l'église de Nicolet, le 11 mai 1823. Il eut le bonheur d'être un des premiers qui firent partie de la congrégation de la sainte Vierge, qui venait d'être établie canoniquement dans le séminaire, qui avait alors pour directeur M. Joseph-Onésime Leprohon.

Au mois de mars 1824, Mgr. Plessis le fit descendre à Québec pour y recevoir le sous-diaconat. Cette cérémonie eut lieu à la cathédrale de Québec, le 3 avril 1824. Après son ordination, il revint à Nicolet terminer son séminaire. Mgr. l'évêque de Telmesse lui donna le diaconat le 18 septembre 1824, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Au mois d'octobre il alla au grand séminaire de Québec pour se préparer à son ordination. Ce fut le 21 novembre 1824, fête de la Présentation de la sainte Vierge Marie, qu'il eut le bonheur de recevoir, de Mgr. Plessis, évêque de Québec, dans l'église des religieuses Ursulines, l'ordre sacré de la prêtrise. Le lende main, fête de sainte Cécile, il célébra sa première messe

dans la chapelle du séminaire. Quelques jours après, il fut nommé vicaire de Sorel où il demeura jusqu'au mois de septembre 1825. Il fut alors appelé à Montréal où il exerça le ministère en qualité de chapelain de la nouvelle église Saint-Jacques, mais il n'eut pas le bonheur de demeurer longtemps auprès de Mgr. Lartigue. Au mois d'avril 1826, il fut envoyé à Varennes pour être vicaire de M. Joseph-Frs. Deguise, vicaire général, et curé de Varennes.

Avant de se rendre à son poste, il alla passer quelques semaines à la Pointe-aux-Trembles, qu'il devait plus tard desservir, chez M. le curé Alexis Durocher, qui était alors indisposé. Au mois de septembre 1829, il fut nommé curé de Terrebonne. A l'imitation de son vénérable protecteur, M. Kember, il contribua, pendant son séjour à Terrebonne, à l'éducation de plusieurs jeunes gens en qui il avait découvert de grands talents, unis à de bonnes dispositions.

Il laissa Terrebonne au mois de septembre 1846. Il occupa ensuite successivement les paroisses de Saint-Philippe, de Blairfindie (Acadie) et de Soulanges. Le 29 septembre 1849, il prit possession de la cure de la Pointe-aux-Trembles. Il s'occupa de l'établissement des frères Josephites, pour lesquels il fit des sacrifices considérables, fit séparer le presbytère et aggrandir la sacristie. Il continua, comme à Terrebonne, à aider à l'éducation de plusieurs jeunes gens, au collége de l'Assomption, autant que ses moyens le lui permirent.

M. Porlier mourut le 28 janvier 1869, âgé de 66 ans 9

mois et 9 jours, et fut inhumé dans le chœur de l'église du côté de l'épitre, le premier février suivant. (1)

XX.

M. Médard Caisse succéda à M. Porlier, et dessert la Pointe-aux-Trembles depuis le mois de mars 1869.

M. Caisse, né le 26 mars 1827, à la Conversion de Saint-Paul, de Joseph Caisse et de Pélagie Hervieux, fut ordonné à Montréal le 3 décembre 1854.

XXI.

La paroisse de la Pointe-aux-Trembles compte parmi ses enfants les prêtres suivants :

1o M. André-Joseph Montenon de la Rue, fils de Sieur Joseph de Montenon et d'Elizabeth Charly dit Saint-Ange, né le 9 octobre 1685, ordonné prêtre, à Québec, le 27 août 1713. Il desservit la Pointe-Lévis jusqu'à sa mort, arrivée le 11 juin 1739, âgé de 53 ans et 8 mois ; son corps répose dans l'église de Saint-Joseph de Lévis. Il signait " Joseph Larue."

2o M. Pierre-Victor Archambault, fils de Pierre Archambault et de Marie-Joseph Roy, (et non Chalifour),

---

(1) M. Porlier descend d'une ancienne famille du pays. Son bisaieul était notaire et greffier de la jurisdiction de Montréal. Son ayeul avait épousé Damoiselle Marie Lacroix-Gamelin, fille de M. Ignace Gamelin, négociant de Montréal et de Demoiselle Louise Dufrost de Lajemmerais, sœur de Mme Youville. Ainsi, M. Porlier se trouve arrière petit neveu de la vénérable fondatrice des Sœurs-Grises, et allié à la famille Boucher de Labroquerie, dont une sœur de Mme Youville avait épousé M. Boucher de Labroquerie, et enfin à Mgr. A. Taché, évêque de Saint-Boniface.

Nous sommes redevable à M. le curé Porlier et à M. Marc Campbell de la plupart des renseignements contenus dans l'histoire de cette paroisse.

né le 22 juillet 1750, ordonné prêtre le 16 août 1778 et décédé à la Baie-du-Febvre, dont il était curé, le 19 décembre 1796, âgé de 46 ans et 5 mois.

3o M. Jean-Baptiste Deguire, fils de Nicolas Deguire Larose et de Marie-Anne Baudry, né le 13 mars 1744, ordonné prêtre le 24 octobre 1779. (Il était alors veuf de Marie-Anne Senécal.) Après son ordination, il fut nommé, en 1779, curé de Sainte-Anne-la-Pocatière ; en 1789, curé de Vaudreuil jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1815, âgé de 71 ans 9 mois et 16 jours. Il était archiprêtre. Il eut pendant sept ans et demi pour vicaire, à Vaudreuil, son fils, M. Joseph Deguire.

4o M. Charles Brouillet, fils de Charles-Alexis Brouillet et de Marie Jannot, né le 4 mai 1768, ordonné prêtre le 21 septembre 1800. Après avoir été quelques années vicaire de Saint-Denis, Chambly, il fut nommé, en 1805, curé de Saint-François des Abénaquis ; en 1817, vicaire de Saint-Philippe, en 1825, de Sainte-Marie de Monnoir, où il décèda le 20 novembre 1829, âgé de 61 ans 6 mois et 16 jours.

5o M. Joseph Deguire, fils de Jean-Baptiste Deguire et de Marie-Anne Senécal, sus-nommés, né le 27 août 1773, ordonné prêtre le 8 mars 1797. Il fut, en 1798, vicaire de Vaudreuil, dont le curé était M. Jean-Baptiste Deguire, son père; depuis le 7 octobre 1804 jusqu'au 22 avril 1813; curé de LaValterie, (1) où il décéda, le 26 avril 1813, à 39 ans, 8 mois et 16 jours.

6o M. François Bricaut, fils de Nicolas Bricaut dit Lamarche et de Marie-Charles Baudry, né le 8 janvier 1827, ordonné prêtre aux Etats-Unis et décédé à Balti-

(1) M. Deguire desservit en même temps la paroisse de La Noraie.

more, le 23 avril 1858, âgé de 31 ans et trois mois et demi.

7o M. George Jeannot, fils d'Antoine Jeannot dit Lachapelle et d'Angélique Dufresne, né le 18 septembre 1832, ordonné prêtre à Montréal, le 26 août 1860. Après son ordination, il fut nommé vicaire à Chateauguay, en 1862, il était à l'Hôtel-Dieu ; en 1863, vicaire à Champlain.

8o M. Jean-Baptiste Langlois, fils d'André Langlois et de Théophile Blais, né le 17 février 1837, ordonné prêtre à la Pointe-aux-Trembles, le 16 octobre 1859. Après avoir été professeur au collége de l'Assomption, il fut nommé, le 8 octobre 1867, curé de Saint-Vincent-de-Paul, ville de Montréal. Aujourd'hui curé de St. Hubert.

9o M. Joseph-Achille Langlois, frère du précédent, né le 23 juin 1841, ordonné prêtre à Montréal le 11 août 1867. Après son ordination il fut nommé vicaire à Sainte-Rose-de-Lima ; et en 1868 il alla à Ogdensburg, Etat de New-York. (1)

XXII.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

L'école des garçons est sous la direction des frères Joséphites de la Congrégation de Sainte-Croix. Cette maison, située sur la terre de l'église, a été construite, en 1855,

(1) M. Toussaint-Victor Papineau, ancien curé de Saint-Barthélemy et d'autres lieux, mourut au presbytère de la Pointe-aux-Trembles le 10 décembre 1869, et fut inhumé dans le chœur de l'église du lieu, côté de l'évangile, le 13 du même mois. Il était âgé de 71 ans, 8 mois et 10 jours.

M. Papineau était fils de Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, et petit-fils de M. Joseph Papineau, marié à Melle Marie-Joseph Baudry, fille de M. Jacques Baudry et de Angélique Archambault, de la Pointe-aux-Trembles.

en partie avec les deniers de la fabrique et en partie avec ceux que l'on a obtenus du Gouvernement. Elle a quarante-quatre pieds de longueur et trente-neuf de largeur ; elle est à deux étages en pierre et couverte en bardeaux. Elle a coûté $2,500 et a été bâtie par Isidore Larose, entrepreneur, de la paroisse de Repentigny. Les écoles furent ouvertes le 7 novembre 1855 par les frères Flavien et Diogéne.

Le 30 décembre suivant, Mgr. Joseph Larocque, évêque de Cydonia, coadjuteur de l'évêque de Montréal et administrateur du diocèse, assisté de M. J. O. Paré, chanoine, primicier de la cathédrale et de M. Poulin, prêtre, de l'évêché, fit la bénédiction de l'établissement ainsi que d'une cloche, du poids de soixante-six livres, destinée à cette maison. Cette cloche, don du curé de la paroisse et qu'on nomma Marie-Joseph, fut présentée par M. le curé et Mme DesAnges Messier, épouse de Sieur Joseph Laporte, député au Parlement Provincial pour le comté d'Hochelaga, par le dit Sieur Joseph Laporte et Mme Angélique Archambault, épouse de M. Timothée Saint-Julien et par François Baudry, maire de la paroisse et Mme Julie Lorion, épouse de Sieur Joseph Brodeur.

Sujet des tableaux dans l'église de la Pointe-aux-Trembles.

Dans le chœur.	La naissance de N. S. Jésus-Christ. L'Adoration des Mages. La Présentation de Jésus au Temple.
Dans les chapelles.	La sainte Vierge en prière. Saint-Joseph en Egypte.

Dans la nef.	La sainte Vierge donnant le chapelet à saint Dominique. La sainte Vierge donnant le Scapulaire au bienheureux Simon Stock. La descente de la Croix, (copie de Rubens). La Pentecôte, (copie de Lebrun).

La bibliothèque paroissiale, établie par M. E. Labelle, contient présentement plus de trois cents volumes.

La première communion a lieu chaque année à la fin de juin.

Dans sa dernière visite, faite le 9 juillet 1864, Mgr. Bourget, évêque de Montréal, confirma soixante-dix-neuf personnes dont trente-six garçons et quarante-trois filles.

Le premier baptême y fut fait le 30 octobre 1674 : Paul, fils de Paul Perot et de Marie Crétien.

Le premier mariage, le 12 novembre de la même année, 1674, entre Jean Verger et Anne Poiteron.

Il ne s'y trouve pas d'acte de sépulture avant le 4 juillet 1677. C'est celle de Noël Sommereux, âgé de 28 ans, noyé par accident.

La première assemblée de paroissiens pour l'élection de marguilliers a eu lieu le 18 novembre 1674 et MM. François Bau et Laurent Archambault furent nommés.

XXIII.

DÉVOTIONS, CONFRÉRIES, ETC.

La dévotion des quarante heures a été établie, dès le commencement de la paroisse, par M. Seguenot.

Les confréries du Rosaire et du Scapulaire datent aussi de l'établissement de la paroisse, mais comme on ne pou-

vait trouver les actes d'érection de ces confréries, Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, les a érigées de nouveau, la confrérie du Rosaire par un mandement en date du 11 septembre 1840, et la confrérie du Scapulaire par un décret en date du 3 juillet 1846. Le curé est chapelain de ces confréries. Il y a procession de la sainte Vierge, les 1er et 2me dimanches du mois.

Le Chemin de la Croix a été établi le 16 mai 1839, par un décret de Mgr. Lartigue ; et Mgr. Bourget, alors évêque de Telmesse et coadjuteur, en a fait l'érection le 7 juin 1839. On le fait publiquement pendant le carême.

La confrérie de la sainte Famille a été érigée le 16 juin 1857, par Mgr. Bourget. L'élection annuelle des officiers a lieu le jour de la fête de la sainte Famille. Il y a réunion, le 1er dimanche de chaque mois, à l'église après la sainte messe.

L'œuvre de la Propagation de la Foi. Distribution des *Annales* plusieurs fois l'année.

L'œuvre de la sainte Enfance. On distribue les *Annales*, le dernier jour de mai et le 2 octobre, fête des Saints-Anges-Gardiens.

Le Mois de Marie. On le fait publiquement à l'église, à sept heures du soir.

Neuvaines en l'honneur de la sainte Vierge.

Carnaval sanctifié par le pieux souvenir des douleurs de Marie. Il se fait régulièrement au couvent des sœurs de la Congrégation.

L'Archiconfrérie du saint cœur de Marie, les troisième et quatrième dimanches du mois, à sept heures en été et après vêpres en hiver.

L'Association de la Couronne d'Or.

L'Apotolat de la prière et la dévotion aux âmes du

purgatoire sont encore des dévotions en usage dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

En 1850, la paroisse fit un pélerinage à N. D. de Bon-secours, à Montréal. M. le curé célébra la sainte messe et Mgr. Prince, évêque de *Martyropolis* donna le sermon, après lequel le curé fit, au nom de sa paroisse, la consécration à la sainte Vierge et l'offrande d'un cœur d'argent qui fut placé près de la statue de N. D. de Bonsecours, comme monument de la dévotion et de la confiance de la paroisse à la très sainte Mère de Dieu.

Un *Triduum* solennel, en l'honneur de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge eut lieu les 4, 5 et 6 octobre 1855. Les offices de ce *Triduum* furent célébrés au milieu d'un concours considérable de fidèles, avides de profiter des grâces accordées dans ces solennités.

Les exercices du Jubilé de 1865 se sont faits dans le mois de juin. Les prêtres suivants assistaient M. le curé : R. P. Schneider, S. J., (1) directeur et prédicateur des exercices. MM. A. Toupin, curé de la Rivière-des-Prairies, Tréflé Gaudet, directeur du Lycée de Varennes.

XXIV.

Le dimanche 16 octobre 1859, l'antique et vénérable église de la Pointe-aux-Trembles fut témoin, pour la première fois, d'une imposante cérémonie. Mgr. l'évêque de Montréal y conférait l'ordre sacré de la prêtrise à M. Jean-Baptiste Langlois, fils aîné de Sieur André Langlois, un des respectables citoyens de la paroisse. L'éclat de cette solennité était réhaussé par la présence de plu-

---

(1) Le R. P. Schneider est mort, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 1er octobre 1868, à 61 ans, il fut inhumé au Sault-au-Récollet.

sieurs membres du clergé et d'une nombreuse assistance. M. Plamondon, chanoine de la cathédrale, faisait l'office d'archidiacre, M. Porlier, curé, et M. A. Dupuis, directeur du collége de l'Assomption, diacres d'honneur, et Messieurs Damase Laporte et George Laporte, prêtres du même collége, diacre et sous-diacre d'office. M. Edouard Labelle, ancien curé de la paroisse, assistait le nouveau prêtre et M. Edmond Moreau, prêtre de l'évêché, agisssait comme maître des cérémonies.

Une autre fête non moins intéressante avait également lieu dans la même église, le lundi 12 août 1867 : M. Achille Langlois, frère du précédent et ordonné prêtre la veille à Montréal, y célébrait solennellement sa première messe avec diacre et sous-diacre, en présence de plusieurs de ses confrères, des membres de sa famille et d'un grand concours des paroissiens. Le vénérable M. Porlier, curé, assistait le nouveau prêtre et M. Fabre, chanoine, fit le sermon de circonstance.

XXV.

Lors du recensement, fait en 1861, le chiffre de la population de cette paroisse s'élevait à treize cent soixante-deux âmes.

Le tableau suivant indique le chiffre des baptêmes, des mariages et des sépultures depuis 1785, tiré des registres de la paroisse, déposés au greffe de Montréal.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
....	....	....	....
1681	2 (1)	2	0

(1) Les lacunes suivantes des registres se trouvent au greffe de Montréal :
1° Du mois d'octobre 1674 au 19 octobre 1681 : sept années ;
2° Du 30 octobre 1687 au 1er janvier 1689 : une année et un mois ;

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1682	17	1	0
1683	24	1	6
1684	26	2	12
1685	22	3	6
1686	24	7	3
1687	18	3	17
....	....	....	....
1689	19	3	11
1690	14	3	5
....	....	....	....
1694	23	2	18
1695	20	2	4
1696	21	1	6
1697	23	4	4
1698	39	9	22
1699	38	8	22
1700	34	4	19
1701	27	5	9
1702	29	2	6
1703	19	3	16
1704	25	4	2
1705	21	3	3
1706	20	4	9
1707	32	3	12
1708	17	5	7
....	....	....	....
1710	27	6	7
1711	28	7	10
1712	27	4	7
1713	21	4	10
1714	29	5	25
....	....	....	....
1718	29	8	12
1719	36	9	10
1720	21	2	5
1721	33	2	33

3° Du 14 mars 1691 au 24 janvier 1694 : deux années et dix mois ;
4° Du 12 décembre 1708 au 2 janvier 1810. une année etc., ;
5° Du 14 décembre 1714 au 3 janvier 1718 : trois années, etc.
6° Du 12 décembre 1724 au 6 janvier 1747 : vingt-deux années, etc. Total : trente-sept années de lacunes de registres au greffe de Montréal.

La paroisse de la Pointe-aux-Trembles a l'avantage de posséder tous ses registres depuis 1674, mais il nous a été impossible de nous procurer aucun des renseignements que nous désirions.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1722	35	9	18
1723	31	10	17
1724	41	6	19
....	....	....	....
1747	38	5	30
1748	30	7	17
1749	35	11	32
1750	36	7	31
1751	36	8	34
1752	34	8	21
1753	32	5	18
1754	47	12	30
1755	41	9	37
1756	40	8	24
1757	33	10	29
1758	45	10	35
1759	38	7	26
1760	34	9	35
1761	41	13	34
1762	34	18	27
1763	42	6	23
1764	41	10	23
1765	40	3	35
1766	40	9	26
1767	42	3	25
1768	46	10	26
1769	42	4	43
1770	46	13	47
1771	42	6	20
1772	41	3	40
1773	45	11	23
1774	54	17	36
1775	42	6	21
1776	39	7	29
1777	53	9	49
1778	39	5	15
1779	45	8	23
1780	35	6	18
1781	42	12	21
1782	52	9	25
1783	40	7	25
1784	44	8	60
1785	48	13	21
1786	52	7	30
1787	43	8	16
1788	35	5	22

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1789	46	6	19
1790	32	5	20
1791	62	12	22
1792	51	16	17
1793	45	8	18
1794	23	2	18 (1)
1795	49	8	18
1796	36	14	18
1797	45	6	22
1798	39	8	22
1799	37	8	22
1800	39	6	24
1801	37	8	28
1802	48	9	26
1803	38	6	16
1804	48	6	21
1805	43	9	11
1806	37	12	20
1807	38	9	30
1808	48	7	22
1809	38	6	19
1810	43	7	41
1811	46	13	14
1812	50	12	21
1813	56	14	19
1814	63	7	33
1815	48	7	22
1816	55	16	10
1817	56	10	17
1818	59	4	16
1819	45	8	20
1820	64	4	24
1821	35	8	27
1822	41	9	23
1823	28	11	22
1824	40	7	20
1825	47	13	20
1826	26	7	17
1827	45	10	29
1828	30	8	19
1829	48	11	19
1830	33	12	15
1831	51	6	17

(1) De ce nombre, huit ont été tués par les Iroquois.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1832	54	15	54
1833	47	9	26
1834	66	9	40
1835	47	9	13
1836	57	12	10
1837	34	7	13
1838	44	6	17
1839	52	10	38
1840	52	10	31
1841	48	9	31
1842	49	4	44
1343	60	16	23
1844	51	11	23
1845	47	4	32
1846	59	11	18
1847	57	11	24
1848	49	9	20
1849	62	10	44
1850	41	11	34
1851	53	6	22
1852	38	15	34
1853	45	8	41
1854	45	6	40
1855	36	10	29
1856	49	8	40
1857	47	8	23
1858	40	9	27
1859	48	4	31
1860	44	10	25
1861	54	3	32
1862	39	6	30
1863	51	5	32
1864	43	10	53
1865	56	8	28
1866	47	6	31
1867	48	7	40
1868	42	3	34
1869	54	2	30
1870	30	12	48

XXVI.

Il conviendrait peu de clore cette notice sans faire une mention particulière et l'éloge des vertus civiques et religieuses des premiers habitants de cette paroisse. Ce

qu'on a dit de la valeur et de la piété des premiers colons de Ville-Marie peut s'appliquer également à ceux de la Pointe-aux-Trembles qui, pour la plupart, avaient habité auparavant Ville-Marie. Et quand on songe aux difficultés de leur nouvelle situation dans un pays aussi inhospitalier que l'était alors le Canada, et les effroyables dangers qu'ils courraient à chaque instant de la part des cruels Iroquois, on est saisi d'admiration pour ces intrépides pionniers de la Foi et de la Civilisation, dont la valeur eut tous les caractères de l'héroïsme et d'un dévouement sans bornes envers leur patrie d'adoption.

Etant enfin parvenus, à force de courage et de persévérance, à fonder solidement cette paroisse, et le danger des ennemis une fois passé, c'est alors que fleurirent les vertus paisibles de ces familles patriarcales qui se sont pour la plupart perpétuées jusqu'à nos jours et dont les descendants devinrent presque tous de riches cultivateurs. De fait la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, quoique de peu d'étendue, était réputée autrefois une des plus opulentes de la Province, et ce qui s'en voit présentement fait croire que cette réputation n'était nullement exagérée. Si plusieurs circonstances l'ont fait quelque peu décroître de son ancienne splendeur, espérons néanmoins que la génération actuelle comprendra, au moyen de l'éducation qu'elle reçoit, qu'il est de son devoir et qu'il y va de son honneur et de ses plus chers intérêts de suivre les nobles exemples de simplicité, d'honnêteté, et de patriotisme que lui ont légués ses ancêtres, et d'ajouter, à leur industrie si persévérante, une culture améliorée qui puisse suppléer aux élémens de fertilité enlevés au sol par tant de récoltes répétées et qui puisse même doubler les produits nouveaux et variés de ses terres.

APPENDICE.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE L'ENFANT-JÉSUS DE LA POINTE-AUX-TREMBLES.

1°—M. François Seguenot, *sulpicien*, — Du mois d'octobre 1674 au 14 novembre 1694.—Mort, à Montréal, le 8 août 1727, à 83 ans. (1) .... (No. 173 de la *Liste*).

2°—M. Claude le Breton, *sulpicien*, — Du 17 novembre 1694 au 30 de septembre 1699. — Parti pour la France, en 1703.................................... (No. 279).

3°—M. Léonard Chaigneau, *sulpicien*, — Du mois de septembre 1699, au 21 juillet 1702, — Inhumé, à Montréal, le 24 décembre 1711, à 49 ans.................................... (No. 266).

4°—M. Benoit Roche, *sulpicien*, — Du 17 août 1702 au 14 juin 1715,—Inhumé, à Montréal, le 3 juillet 1715, à 40 ans..(No. 348).

5°—M. François Seguenot, *sulpicien*,—Du 27 juin 1715 au mois de juillet 1718 .... (*Vide* Ne 1, *supra*).

6°—M. Jean. Gabl. Marie Le Pape du Lescöat, *sulpicien*,—Du 24 juillet 1718, au 12 septembre 1719. —Mort, à Montréal, le 7 février 1733, à 44 ans.................................... (N° 448)

7° M. Chs. de la Goudalie, *sulpicien*,— Du 21 septembre 1719 au 2 mars 1727,—Parti pour l'Acadie en 1727................ (N° 361).

8°—M. Maurice Courtois, *sulpicien*,—Du 12 mars 1727, au 29 juin 1739,—Mort, à Montréal, le 7 avril 1755, à 72 ans et 7 mois moins un jour.................................... (N° 371).

—M. Joseph Hourdé, *sulpicien*, (2)
—M. Pierre-Thomas Ruffin (de la Maraudière) *sulpicien*. (3)
—M. François Doinet, *sulpicien* (4)
} Du 29 juin au 15 octobre 1739.

9°—M. Joseph Dargent, *sulpicien*, — Du 15 octobre 1739, au 22 février 1747,—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 22 février 1747, à 34 ans, 7 mois et 18 jours.................................... (N° 564).

10°—M. Clément Pagés, *sulpicien*,— Du 11 mars 1747 au 28 septembre 1768.— Disparu le 3 mai 1769, et trouvé noyé à Verchères où il a éte inhumé le 23 mai.—Il était âgé de 57 ans et 6 mois.................................... (No. 588).

11°—M. Jn. de Dieu Frs. Robert, *sulpicien*, — Du 5 octobre 1768 au 8 octobre 1773.—Mort, à Montréal, le 23 avril 1784, à 60 ans et 3 jours .... (No. 712).

---

(1) M. Michel Barthelemy, *sulpicien*, desservant Repentigny, fit quelques actes entre le 30 octobre 1674 et le 10 janvier 1677 ; inhumé, à Montréal, le 12 avril 1706.

(2) M. Hourdé, mort, à Montréal, le 10 mai 1760, à 72 ans.

(3) M. Ruffin parti pour la France le 15 octobre 1741.

(4) M. Doinet, mort, à Montréal, le 9 juillet 1742, à 53 ans.

12°—M. Pierre Huet de La Valinière, *sulpicien*, — Du 11 octobre 1773 au 5 novembre 1774.—Tué, en revenant de l'Assomption, dans une chute de voiture, le 29 juin 1806, à environ 75 ans, et inhumé à Saint-Sulpice, le 1er juillet....................(No. 736).

13°—M. François-Xavier Noiseux, *ptre.*,—Du 15 novembre 1774 au 15 octobre 1775.—Mort, vicaire-général, aux Trois-Rivières, le 18 novembre 1834, à 86 ans et un mois....................(No. 779).

14°—M. Joseph Racine, *ptre.*,—Du 25 octobre 1775 au 26 octobre 1790.—Mort, à Montréal, le 6 mars 1791, à 47 ans 2 mois et 8 jours ....(No. 780).

15°—M. Antoine Girouard, *ptre.*,—Du 12 novembre 1790 au 28 septembre 1805.—Mort, archiprêtre, à Varennes, le 3 août 1832 à 60 ans et 10 mois, et inhumé à Saint-Hyacinthe le 4. — Fondateur du collége de Saint-Hyacinthe ....(No. 861).

16°—M. Jean Raimbault, *ptre.*,—Du 20 octobre 1805 au 5 octobre 1806.—Mort, à Nicolet, le 16 février 1841, à 71 ans......(No. 915).

17°—M. Alexis Durocher, *ptre.*,—Du 11 octobre 1806 au 30 juin 1835,—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 30 juin 1835, à 68 ans et un mois (1)..(No. 918).

17°—M. François Lefebvre De Bellefeuille, *ptre.*,—Desservant du 13 juillet au 16 octobre 1835.—Mort, à Saint-Roch, le 5 septembre 1836, à 38 ans et 9 mois, et inhumé à Saint-Eustache, le 8...(No. 1115).

18°—M. Patrice Burke, *ptre.*,— Du 19 octobre 1835 au 9 août 1838. Mort, retiré, au Côteau du Lac, le 15 mai 1861, à 56 ans 3 mois et 21 jours...(No, 1226).

19°—M. Edouard Labelle, *ptre.*, — Du 1er octobre 1838 au 29 septembre 1849. — Aujourd'hui, retiré chez son frère à Repentigny..(No. 1127).

20°—M. M. François Paschal porlier, *ptre.*,—Du 29 septembre 1849 au 28 janvier 1869.—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 28 janvier 1869, à 66 ans 9 mois et 9 jours. (2)................ (No. 1155).

21°—M. Médard Caisse, *ptre.*,—Depuis le mois de mars 1869.—Curé actuel.

NOM DES PRÊTRES QUI ONT PARTICIPÉ AVEC LES CURÉS A LA DESSERTE DE LA PAROISSE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, EN QUALITÉ DE VICAIRES.

1°—M. Gabriel-Léandre Arsenault,—Du mois d'octobre 1827, au mois de septembre 1829,—Mort, à St. Hyacinthe, le 27 octobre 1838, à 77 ans, 8 mois et 5 jours.

2°—M. Louis Naud,—Du 13 janvier au 16 février 1831,—Parti pour les Etats-Unis, en 1836.

3°—M. François-Joseph L'Heureux,—Du mois de novembre 1831,

(1) *Vide*, page 231.
(2) *Vide*, page 236.

au mois d'octobre 1832,—Mort, à Contrecœur, dont il était curé, le 15 octobre 1864, à 58 ans, 2 mois et 25 jours.

3°—M. Joseph-Trefflé Gaudet,—Du 24 décembre 1862, au mois de septembre 1863,—Aujourd'hui, directeur du collége de l'Assomption.

4°—M. Louis-Jules Piché, — Du 26 septembre 1863, au mois de mars 1869,—Aujourd'hui à Saint-Isidore.

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, DEPUIS 1674.

En charge pour MM.

1674 ...François Bau,
...Laurent Archambault,
1678 ....Jean Raynau dit Planchard,
1679 ....Toussaint Baudry,
1680 ....Guillaume Richar dit Lafleur,
1681 ....Pierre Perthuis dit Lalime,
1682 ....Jeseph de Montenon,
1683 ....Antoine Bazinet, dit Tourblanche,
1684 ....Jean Déroche,
1685 ....Pierre Peyet dit St. Amour,
1686 ....Jean Dupuis,
1687 ....Frs. Fortin,
1688 ....Nicolas Déroche,
1689 ....Nicolas Millet,
1690 ....Honoré Langlois,
1691 ....Jean Bricau dit Lamarche,
1692 ....André Trajot,
1693 ....Jean Beauchant,
1694 ....Jean Roy,
1695 ....Joseph Loisel,
1696 ....Nicolas Seney,
1697 ....Pierre Jannot,
1698 ....Pierre Hénaux,
1699 ....Nicolas Gervais,
1700 ....Nicolas Perthuis,
1701 ....Toussaint Baudry,
1702 ....Robert Jannot,
1703 ....François Vaudry,
1704 .... Jacques Archambault,
1705 ....Jacques Aubuchon,
1706 ....Louis Lefebvre,

MM.

1707 ....Louis Baudry,
1708 ....André Foran,
1709 ....André Archambault,
1710 ...Jacques Chapron,
...Philippe Vinet dit Préville, élu en juillet, en remplacement de Jacques Chapron, décédé le 30 juin 1710,
1711 ....Giles Brouillet,
1712 ....François Blau,
1713 ....Giles Brouillet, (pour la 2ème fois),
1714 ....Jean Archambault,
1715 ....Pierre Richard,
1716 ....Jean Raynau dit Planchar, fils,
1717 ....Blaise Juliet,
1718 ....Jean Mersan,
1719 ....Giles Brouillet,

Les susdits Philippe Vinet et Giles Brouillet ont continué comme marguillers pour les années 1720 et 1721,

1722 ....Joseph Loisel,
1723 ....François Vaudry,
1724 .... François Mersan,
1725 ....Pierre Brien dit Desrochers,
1726 ....Joseph Basinet,
1727 ....Jean-Bpte. Demers,
1728 ....Jean-Bpte. Coiteux,
1729 ....Jacques Beaudry,
1730 ....Giles Brouillet,
1731 ....Jean-Bpte. Beaudry,
1732 ....André Langlois, dit Lachapelle,

1733.........Urbain Desrochers,
1734.........Jacques Senet,
1735.........Jn. Jannot Lachapelle.
1736.........Germain Toin,
1737.........Jean-Bpte. Galipeau,
1738.........Toussaint Beaudry,
1739.........Jean-Bpte. Loiselle,
1740.........Antoine Basinet,
1741.........Joseph Bricaut dit Lamarche,
1742.... { Jacques Beaudry,
Joseph Brouillet,
1743.........Jacques Chapron,
1844.........Nicolas Gervais, fils,
1845.........Giles Brouillet,
1746... { Jacques Bonier dit Laplante; Jean Millet élu le 16 octobre en remplacement de Giles Brouillet, décédé,
1747.........Jean-Baptiste Bricaut dit Lamarche,
1748......Jacques Chalifoux,
1749.........Gabriel Blais,
1750.........Jean Venne,
1751.........Joseph Vaudry,
1752.........Joseph Bricaut dit Lamarche,
1753.........Pierre Bricaut dit La-Lamarche,
1754.........Charles Brouillet,
1755.........Louis Blais.
1756.........Antoine Beaudry,
1757.........Jacques Forand,
1759.... { Dominique Robert Chartier,
Joseph Gervais
1760.........Joseph Archambault,
1761.........Gabriel Blais,
1762.........Pierre Venne,
1763........ Jn. Jannot Lachaplle,
1764........ Joseph Chapron,
1765.... { Joseph Chartier, en remplacement de Joseph Chapron,
Jean-Bte. Langlois dit Lachapelle.
1766.........Nicolas Millet,
1767.........François Bricaut dit Lamarche,
1768.........Nicolas Bricaut dii Lamarche,
1769.........Joseph Janot,
1770.........Pierre Duclos,
1771.........Isidore Janot,
1772.........Jean-Baptiste Brouillet dit Bernard,
1773.........Louis Germain,
1774.........Pierre Lamarche,
1775.........Jean-Bte. Deguire dit Larose,
1776........ Louis Blais, (pour la 2ème fois),
1777.... { Laurent Galipeau, en remplacement de Jean Bte. Deguire, entré dans l'état ecclésiastique.
Pierre Beauchamp,
1778.........Dominique Robert (pour la 2ème fois).
1779.........Toussaint Brion,
1780.........Pascal Beauchamp,
1781.... { Dominique Janot dit Lachapelle,
Raphaël Brouillet dit Bernard, élu le 9 juin 1781, en remplecement de Toussaint Brion, décédé le 3.
1783.........Jean-Bte. Milard,
1784.........Antoine Chartier,
1785.........Louis Lorion,
1786.........Toussaint Beaudry,
1787.........Joseph Desrochers,
1788.........Alexis Galipeau,
1789.... { Raphaël Duclos,
Nicolas Gervais, élu le 8 mars, en remplacement du dit Raphaël Duclos,
1790.........Gabriel Blais,
1791.........Joseph Archambault,
1792.........Etienne Beauchamp,
1793.........Louis Blais,
1794.........Charles Rainaud,

1795.........Jean-Bte. Venne,
1796.........Joseph Lépine,
1797.........Pierre Archambault,
1798.........Nicolas Archambault,
1799.........Pierre Bourguignon,
1800.........Maurice Vaudry,
1801.........Jean-Louis Tenant,
1802.........Joseph Bricaut dit Lamarche,
1803.........Maurice Basinet,
1804.........Pre. Babin dit Lacroix,
1805.........Basile Janot dit Lachapelle,
1806.........Joseph Brouillet dit Bernard,
1807.........Joseph Mercier,
1808.........Joseph Desrochers,
1809.........Bonaventure Brouillet,
1810.........Jean-Bte. Bricaut dit Lamarche,
1811.........Jean-Bte. Chaudillon,
1812.........Ambroise Morand,
1813.........Jean-Bte. Langlois,
1814.........Gabriel Blais,
1815.........Louis Langlois Lachapelle,
1816.........François Beaudry,
1817.........Louis Blais,
1818.........Etienne Fissiault,
1819.........Nicolas Gervais,
1820.........François Monet,
1821......Pierre Régnier,
1822.........Louis Reeves,
1823.........Antoine Chartier,
1824.........Ambroise Morand, fils,
1325.........Raphaël Beauchamp,
1826.........Joseph Blais,
1827.........Jacques Lorion,
1828.........Pierre Dubreuil,
1829.........Antoine Janot dit Lachapelle,
1830.........Louis Langlois Lachapelle, fils,
1831.........Louis-Pascal Brouillet
1832.........Jean Raynaud,
1833.........Jean-Bte. Brouillet,
1834.........Michel Beaudry,
1835.........Joseph Blais, fils,
1836.........Charles Basinet,
1837.........Louis Beauchamp,
1838.........Laurent Brien Desrochers,
1839.........Joseph Vaudry,
1840.........François Beaudry,
1841.........Maurice Bricaut dit Lamarche,
1842.........Michel Chalifoux,
1843.........Casimir Tenant,
1844.........Joseph Chartier,
1845.........Alexis Basile Galipeau, élu le 16 février, en remplacement de Nicolas Vaudry, précédemment élu, mais non qualifié,
1846.........Hypolite Beaudry,
1847.........Joseph Tessier dit Lavigne,
1848.........Alexis Laurent Galipeau,
1849.........Louis Reeves, fils,
1850.........Jean-Louis Brien Desrochers,
1851.........Hubert Prevost,
1852.........Joseph Laporte,
1853.........Jean-Bte. David,
1854.........François Galipeau,
1855.........Joseph Déroche,
1856.........François Monet, fils,
1857.........Jacques Beaudry,
1858.........Edouard Marion,
1859.........Louis Brien Desrochers,
1860.........Léon Laporte,
1861.........Magloire Dubreuil,
1862.........Pascal McNeil,
1863.........François-Xavier Langlois,
1864.........Joseph Janot,
1865.........Léon Marion,
1866.........Frs. Brien Desrochers,
1867.........Jacques Léonard,
1868.........Pierre (Honoré) Archambault,
1869.........Edouard Janot,
1870.........Louis Gervais,

PAROISSE

DE

La Sainte Famille de Jesus-Marie-Joseph

DE BOUCHERVILLE.

Le temps est aux recherches historiques. Tous les amis de leur pays veulent donner une page à l'histoire nationale. Poussé par ce mouvement général et plus encore par une inclination naturelle, M. Thomas Pepin, dont nous déplorions la perte il y a quelques mois, s'était occupé depuis quelques années, dans les courts moments de loisir que laisse à un curé l'accomplissement de son ministère, à faire, lui aussi, des recherches sur l'histoire de la paroisse dont il fut curé durant trente-six ans.

C'est le fruit de ses recherches que nous offrons aujourd'hui au public et surtout à ses chers paroissiens comme gage de son attachement pour eux, et de sa vraie reconnaissance pour le bonheur et la satisfaction qu'ils lui ont procurés par leur conduite constamment honnête et chrétienne.

En relisant ces pages, ils verront combien pieuses et ferventes furent les premières familles qui vinrent s'établir dans cette paroisse bénie, et, comme " noblesse oblige," ils se feront un devoir de perpétuer au milieu d'eux les nobles traditions d'honneur, de probité et de vertu qui distinguèrent si bien leurs ancêtres.

I.

Boucherville, primitivement les *Iles Percées*, est une de ces charmantes paroisses comme il y en a tant dans notre chère patrie, où règnent la paix, le bonheur et cette aisance dorée tant vantée par le poëte. Agréablement située sur la rive sud du majestueux St. Laurent, à neuf milles de Montréal, elle a devant elle une multitude de petites îles qui lui donnent un caractère tout-à-fait champêtre. C'est dans ces îles, riantes oasis, que, dans la belle saison, les citoyens de Montréal aiment à venir respirer le grand air, et se préserver, à l'ombre de leurs verts bocages, des ardeurs du soleil. Une de ces îles est encore la propriété d'un des descendants du fondateur de cette paroisse, M. Thomas Boucher de Grosbois, mort il y a quelques années, et qui a laissé pour héritier de son nom un fils, M. Thomas Boucher de Grosbois, qui, après un brillant cours d'études au petit Séminaire de St. Sulpice de Montréal, cultive aujourd'hui la terre de ses ancêtres ; il est juge de paix.

Boucherville doit son nom à son illustre fondateur, M. Pierre Boucher, (1) seigneur primitif des *Iles Percées*. Ce grand homme, remarquable autant par sa piété que par sa bravoure et son habilité dans les combats, voulant se retirer des embarras et des affaires du monde vint, en 1668, se fixer dans sa seigneurie des *Iles Percées*, qn'il nomma Boucherville. Il abandonna en conséquence en faveur de son gendre, M. Gauthier de Varennes, le poste de gouverneur des Trois-Rivières qu'il occupait déjà depuis plusieurs années, à la grande et générale satisfaction des habitants. Ce poste lui avait été confié en récompense des services dont la colonie lui était redevable. En effet, M. de la Potherie, étant gouverneur des Trois-Rivières, fut obligé de s'absenter pour se rendre à Québec, où l'appelaient des affaires importantes. M. Boucher reçut une commission pour commander en son absence. Ce fut dans ce temps, au mois de juin 1653, que les Agniers

(1) Voir Appendice A.

(Iroquois), au nombre de six cents, vinrent assiéger le bourg des Trois Rivières. M. Boucher n'avait à opposer à cet ennemi cruel et formidable que quarante-cinq à quarante-six hommes, y compris les vieillards et les enfants. Cependant, le brave commandant ne se déconcerte pas ; sans tenir compte du grand nombre il les reçoit à coups de canon. Il exhorte ses hommes à faire vaillamment leur devoir, puis se recommandant à la puissance du Dieu des batailles, il attend l'ennemi de pied ferme. En voyant le calme et la tranquillité de leur chef, les hommes un moment effrayés, reprennent courage. Malgré leur grand nombre et leur bravoure incontestable, les Iroquois sont repoussés avec perte et forcés de conclure une paix fort avantageuse à la Nouvelle-France. Cette action hardie sauva les Trois-Rivières. En vertu de ce traité, ils s'engageaient à remettre tous les prisonniers qu'ils avaient, soit dans leurs armées, soit dans leurs villages. Ils exécutèrent fidèlement cet engagement, et au mois d'août de la même année, ils ramenèrent à Québec tous les prisonniers, parmi lesquels se trouvait le R. P. Poncet, jésuite, depuis quelque temps captif chez ces barbares. (1)

En voyant M. Boucher, après ce beau fait d'armes, le Gouverneur de la Nouvelle France lui dit, en l'embrassant : " Ah ! que vous avez eu de bonheur d'avoir bien conservé votre poste, car si les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays était perdu. Mais que puis-je faire pour vous récompenser ? Le pays est

(1) Le R. P. Joseph Poncet, Jésuite, né à Paris en 1608, arriva à Québec le 1er. août 1639 ; 1er. missionnaire à Ville-Marie, du 18 mai 1642 au 30 mars 1644 ; il y baptisa, le 28 juillet 1642, le premier sauvage qui y fut chrétien, dont les parrains et marraines furent M. de Maisonneuve et Melle. Jeanne Mance. Le 20 août 1653, le R. P. Poncet fut fait prisonnier au Cap Rouge par les Iroquois, qui y avaient massacré plusieurs français ; il fut conduit au milieu de leur nation, et subit de leur part un cruel martyr. Ses mains mutilées furent en partie brulées avec des charbons ardents. Il obtint cependant sa délivrance et put retourner à Québec où il arriva le 5 novembre de la même année. Il partit pour la France le 18 septembre 1657, et mourut à la Martinique le 18 juin 1675, âgé de 65 ans.

si pauvre qu'il n'y a pas de quoi payer les officiers. Tout ce que je puis, c'est de vous donner le commandement d'une place que vous avez si bien défendue." M. de Mezy le nomma gouverneur des Trois-Rivières, poste qu'avait occupé en 1649 M. le Gardeur de Tilly et que remplissait alors M. Jacques Leneuf de la Poterie. (1) C'est à cette même héroïque défense que M. Boucher dut de recevoir quelques années plus tard des lettre de noblesse. Jamais homme ne les mérita mieux. (2)

Rien n'est beau, rien n'est digne, rien n'est touchant, comme les motifs qui engagèrent M. Boucher à quitter le poste honorable de Gouverneur des Trois-Rivières pour venir s'établir à Boucherville. Il les a consignés par écrit, afin de pouvoir se les remettre sous les yeux si jamais il venait à les oublier. Voici comment il s'exprime lui-même dans les mémoires qu'il a laissés sur ce sujet, et que notre ami, l'honorable M. Charles Boucher de Boucherville (aujourd'hui premier ministre), digne héritier du nom et des nobles qualités du glorieux fondateur de cette paroisse, a eu l'extrême obligeance de nous passer.

" Ce qui m'engage à aller m'établir dans ma seigneurie des *Iles Percées*, que j'ai nommées Boucherville c'est :

1o Pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

2o C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde qui ne sert qu'à nous détourner de Dieu, et nous occuper de la bagatelle et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et de celui de toute ma famille.

3o C'est pour tâcher d'amasser quelque peu de bien

(1) Voir Appendice B.

(2) Voir Appendice C.

par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver, afin de faire subsister ma famille, faire instruire mes enfants en la vertu, la vie civile, et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera, et ensuite les pourvoir chacun dans la condition où il plaira au Seigneur.

C'est, enfin, qu'il me semble que j'aurai plus de moyen de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande famille (1) ce qui fait que je n'ai à présent que presque le désir et la bonne volonté ! Peut-être dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ai vu pratiquer à un grand homme de bien, ce que je ne pourrais faire demeurant ici. Pour y réussir je prie notre bon Dieu par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur, le père de Brébœuf, (2) de m'en faciliter l'établissement si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille, sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté."

On vante beaucoup et avec raison le noble désintéressement, les vues pieuses et élevées des fondateurs de Ville Marie, mais les sentiments qui animaient M. Boucher, en venant établir Boucherville ne sont ni moins dignes, ni moins honorables. Dieu sans doute a eu pour agréables des vues si propres à favoriser ses intérêts, à étendre la gloire de son règne, et il s'est plu à répandre les bénédictions les plus signalées sur la famille du vénérable Pierre Boucher, ainsi que sur la paroisse qui se glorifie de l'avoir pour fondateur.

Sous la direction d'un homme si plein d'activité, d'é-

(1) Voir Appendice D.

(2) Le R. P. Jean de Brébœuf, jésuite, né le 25 mars 1593, en Normandie, France, vint à Québec le 19 juin 1625, avec M. de Champlain. Le 16 mars 1649, les Iroquois s'étant emparé de la bourgade de St. Louis, chez les Hurons, où il travaillait avec le R. P. Gabriel Lallemand S. J., firent prisonniers ces deux pères, et leur firent subir, le même jour, le plus cruel martyr dans la bourgade de Saint Ignace.

nergie, et animé d'intentions si honorables, Boucherville prit en quelques années de rapides développements. Treize ans seulement après l'arrivée de M. Boucher, on comptait déjà dans cette paroisse trente-neuf habitants, comme en fait foi le recensement de 1681.

Comme il serait trop long et d'ailleurs sans intérêt pour les lecteurs, de citer tous les noms des habitants qui se trouvaient alors à Boucherville, nous citerons seulement ceux que l'on retrouve encore dans la paroisse :

Pierre Boucher, seigneur,
Jeanne Crevier, son épouse.

M. Boucher avait treize enfants.

Il avait 8 fusils, 3 pistolets, 3 bêtes à cornes et 100 arpents de terre.

Pierre Larrivée,
Denise Beauchamp.

Un enfant.

Il avait 2 bœufs et 8 arpents de terre.

Denis Véronneau,
Marguerite Bertaulx.

Trois enfants.

Il avait 4 bêtes et 11 arpents de terre.

Pierre Bourgery,
Marie Boulard.

Cinq enfants.

Il avait 7 arpents de terre.

Joachim Reguindos,
Magdeleine Hanneton.

Cinq enfants.

Il avait 4 bêtes à cornes et 8 arpents de terre.

Lucas Loyseau,
Françoise Cive.

Cinq enfants.

Il avait 2 bêtes à cornes et 6 arpents de terre.

François Quintal, tailleur,
Marie Gauthier.

Il avait un fusil, une vache et 6 arpents de terre.

Jean Vinet,
Jeanne Etienne.
Trois enfants.
Il avait 4 bêtes à cornes et 7 arpents de terre.

François Pillet, charpentier,
Françoise Loisel.
Quatre enfants.
Il avait 3 bêtes à cornes et 13 arpents de terre.

Louis Robert, (Lafontaine), cordonnier.
Marie Bourgery. (1)
Quatre enfants.
Il avait 2 vaches.

Désir Viger,
Catherine Mootier.
Six enfants.
Il avait un fusil, 9 bêtes et 6 arpents de terre.

François Séguin, tisserand,
Jeanne Petit.
Quatre enfants.
Il avait 5 bêtes et 6 arpents de terre.

Jacques Bourdon,
Marie Ménard. (2)
Trois enfants.
Il avait une vache et 2 arpents de terre.

Ainsi, d'après le recensement de 1681, il y avait alors à Boucherville trente-neuf familles qui formaient une population de 179 âmes. Et il y avait dans toute l'étendue de la paroisse 322 arpents de terre propres à être ensemencées.

III.

Un des premiers soins des habitants en s'établissant à Boucherville fut de construire un fort, chose néces-

(1) Ancêtres du R. P. C. Robert, de la compagnie de Jésus, et de M. Rémi Robert, ancien curé de l'Acadie.

(2) Marie Ménard, fille de M. Jacques Ménard-Lafontaine, et de Dame Catherine Fortier, ancêtres de Sir Louis-Hypolite Lafontaine.

saire en ces temps-là pour se mettre à l'abri des incursions fréquentes et si soudaines du cruel Iroquois.

On donna à ce fort le nom de Fort St. Louis, probablement en l'honneur du grand roi Louis XIV, qui illustrait à jamais son nom en l'attachant à son siècle. Ces fortifications dont on voyait encore les ruines il n'y a que quelques années, se trouvaient à l'entrée d'une petite rivière désignée tantôt sous le nom de ruisseau St. Jean, tantôt sous celui de Rivière Sabrevois, parcequ'elle traverse le fief Sabrevois. C'est dans l'enceinte de ces remparts que M. Boucher fit bâtir, à ses frais, la première petite chapelle où se réunirent les nouveaux colons de Boucherville, pour rendre à Dieu leurs hommages, et lui demander sa toute puissante protection. Cet emplacement est aujourd'hui la propriété du dernier rejeton d'une des plus nobles familles du pays, M. Joseph-Antoine Boucher de la Broquerie. (1)

Là, seul avec une sœur digne par ses vertus et ses éminentes qualités d'être la mère d'une de nos gloires religieuses et nationales, Mgr. Alexandre Taché, archevêque de St. Boniface, il coula sa vie en faisant le bien et en partageant sa fortune avec les pauvres. Personne mieux que M. de la Broquerie et son illustre sœur, Madame Taché, n'étaient dignes d'habiter ces lieux où ont retenti pour la première fois les louanges qu'adressèrent à leur Dieu les premiers habitants de Boucherville. La maison qu'habite M. de la Broquerie est la même qu'habitait le fondateur de Boucherville. (2)

Mais cette chapelle ou Fort St. Louis, n'était que temporaire, car, en 1670, M. Pierre de Caumont, second desservant de Boucherville, fit bâtir une chapelle en bois, longue de 50 pieds et large de 35, à l'endroit même

(1) Voir Appendice E.

(2) Madame Taché, après une cruelle maladie, pendant laquelle elle donna constamment des preuves de l'énergie de son âme et de sa piété forte et éclairée, dut se séparer de son frère bien-aimé, lui donnant rendez-vous au ciel. Mme. Taché est morte le 23 juillet 1871, à l'âge de 72 ans et 11 mois, et fut inhumée le 25, sous les voûtes de l'église, par ~~son fils~~ Mgr. l'~~arch~~evêque ~~de St.~~ ~~Boniface~~. Voir appendice F.

où est l'église actuelle sur un terrain donné par M. Boucher, mais dont il ne passa contrat que plusieurs années après.

Voici les termes de ce contrat : ils sont dignes de la générosité et de la grande foi du donateur.

" Le 28 sept. 1685, est comparu devant moi, " Le Notaire Royal Adhémar," Sieur Pierre Boucher, lequel a dit et déclaré que dans le pieux dessein qu'il a toujours eu que l'Eglise paroissiale de Boucherville fût bâtie et située sur la terre seigneuriale et dominale, il avait dessein projeté de donner et délaisser en pur don à toujours et à jamais sept à huit arpents de terre sur lequel est actuellement bâtie l'Eglise du dit Boucherville, avec le cimetière, en attendant qu'il passât contrat de donation ; qu'il a entendu et entend en faire, et que voulant et souhaitant encore contribuer à l'avenir à la subsistance du curé ou prêtre qui en fera les fonctions en la dite église, à cet effet et pour cette cause, il reconnait et confesse donner, céder et délaisser...............en pure et pleine propriété sept à huit arpents de terre........ Et ce don il le fait sans autres prétentions de sa part que de participer aux bonnes œuvres et dévotes prières qui se feront en la dite église." (1)

Comme les habitants avaient épuisé leurs modiques ressources pour construire cette nouvelle église, il leur fut impossible de bâtir un presbytère pour le curé ou prêtre desservant ; M. Boucher, avec une générosité digne de tout éloge, se chargea alors de le recevoir chez lui. Ce fait, attesté par les archives de Québec, est encore confirmé par la tradition qui porte que M. Boucher avait fait bâtir une maison longue et étroite, qu'une partie était réservée pour lui et sa famille, une autre pour le curé et une troisième pour les religieuses de la Congrégation qui, avant qu'elles eussent à Boucherville un établissement, venaient tous les ans, en été, y passer quelques mois pour enseigner le catéchisme et la lecture aux petits enfants.

(1) L'arpentage de ce terrain se fit par M. Radisson, arpenteur, en 1698. C'était un huguenot.

IV

Le premier prêtre qui vint exercer le saint ministère à Boucherville se nommait HUGUES POMMIER. Le premier acte inscrit dans les régistres est l'acte de baptême d'une fille nommée Marie-Magdeleine, dont le père s'appelait Charles. Cet acte est du 17 novembre 1669. Le 20 mai de l'année précédente le R. P. Jacques Marquette, le même qui a découvert le Mississippi, suppléait les cérémonies du baptême à une petite fille sauvage ondoyée à Saurel par M. Morel, prêtre.

On voit au premier régistre de la paroisse de Boucherville un précieux autographe parfaitement conservé ; c'est celui du R. P. Jacques Marquette, jésuite, célèbre par sa découverte du Mississippi en 1673, avec M. Louis Jolliet, depuis l'embouchure du Ouisconsin jusques aux Arkansas. Cet autographe, l'unique peut-être au pays, est de 1668 :

Je Jacque Marquette, de la compagnie de Jésus ay donné les cérémonies à Marie fille Victor *Ki8enta8e* (qui a perdu la voix) et Antoinette de *Misk8minich* (la graine rouge) aagé de 2 mois et ondoyé à Saurel par M. Morel, prestre. Le parrain Ignace Boucher et la marraine Marie Boucher. Le 20 may 1668.

Pendant les douze mois qu'il demeura à Boucherville, M. Pommier ne fit que quatre baptêmes, point de mariage ni de sépulture.

V.

M. PIERRE DE CAUMONT succéda à M. Pommier. Dès son arrivée il se mit à construire la chapelle dont nous avons déjà parlée. Il demeura à Boucherville à deux reprises différentes, la 1ère. de 1670 à 1678, la 2me. de 1680 à 1688. Voulant reconnaître son mérite et s'éclairer de ses conseils, Mgr. François de Laval de Montmorency, 1er. évêque de Québec, le fit en 1675 chanoine de l'église cathédrale de Québec. En même temps et quoiqu'il ne fut pas grand vicaire, il reçut le pouvoir d'accorder des dispenses de bans de mariage.

Il parait qu'à cette époque les parents étaient bien négligents pour faire baptiser leurs enfants, et ne se fai-

saient pas de scrupules de les faire baptiser à la maison sans nécessité ; car une ordonnance de Mgr. de Laval, inscrite dans le régistre du temps, interdit l'entrée de l'église pour un mois aux pères et mères qui retarderaient de faire baptiser leurs enfants, ou qui les feraient baptiser à la maison, sans qu'ils fussent en danger de mort, et en cas de coutumace l'évêque menaçait de l'excommunication.

VI.

Le 21 mai 1691, nous trouvons la bénédiction de la première cloche qu'il y ait eu à Boucherville. M. Pierre Rodolphe Guybert de la Saudrays, fit au milieu de tout son peuple, cette imposante cérémonie. Cette cloche, qui reçut le nom de *Marie Jeanne*, eut pour parrain M. Ignace de Grosbois et pour marraine, Melle Jeanne Boucher, sa sœur, tous deux enfants de M. Pierre Boucher, seigneur de la paroisse. Les religieuses hospitalières de Ville-Marie l'avaient vendue à la fabrique de Boucherville pour la somme de deux cents francs. Elle fut montée dans le clocher la veille de la grande fête de l'Ascension, (le 23 mai 1691). Pour la première fois, à Boucherville, le jour du triomphe glorieux du Sauveur fut annoncé aux habitants par les sons joyeux de la petite cloche qu'ils venaient de se procurer. Nous trouverions bien grèle le son d'une cloche de deux cents francs, nous qui sommes habitués aux magnifiques carillons que nous entendons tous les dimanches et souvent même la semaine. Mais les sons de *Marie-Jeanne* durent paraître pleins d'harmonie à ces braves et honnêtes colons dont plusieurs n'avaient peut-être pas entendu le son d'une cloche depuis leur départ de la vieille France. (1)

L'année suivante (1692) la paroisse était érigée canoniquement sous le vocable de *Sainte Famille de Jésus-Marie-Joseph*. Le décret d'érection nommait en même temps M. Guybert de la Saudrays curé de la nouvelle paroisse canonique.

(1) Voir Appendice G.

"Indeò invocato nomine divino dictam parochiam sub titulo Sanctæ Familiæ...sub omni moda juridictione nostrâ et successorum nostrorum Quebecensium Episcoporum, super decimas ereximus et per presentes erigigimus. Curam autem dictæ parochiæ cujus electio, nominatio, collatio et provisio ad nos et successores nostros pleno jure attinebit majistro P. R. Guybert de la Soudrays, presbytero orthodoxo, digno, capaci et idoneo reperto concessimus et concedimus, volentes et statuentes ut parochiani sumptibus suis dictam parochiam, debite perpetuòque ornent et decorent. Et ut dictus Rector victum et vestitum debite et honestè habeat, illi decimas omnes cujuscumque generis, oblationes quascumque intra missarium solemnia, factas, cæteraque alia jura parochialia à nobis decernenda et constitutuenda adjudicavimus et assignavimus, assignamus et adjudicamus."

Ce décret d'érection canonique ne fut confirmé par l'autorité civile que le 3 mars 1722.

M. de la Saudrays, qui fut le premier curé fixe (1) de Boucherville, sut tellement s'attirer l'affection de ses paroissiens, qu'ayant été rappelé, ils adressèrent à l'évêque de Québec une lettre touchante, suppliant sa grandeur de leur rendre leur curé. L'évêque y consentit et leur écrivit une lettre fort élogieuse et pour le pasteur et pour le troupeau.

" Le désir, dit Monseigneur, que vous m'avez témoigné de retenir Monsieur de la Saudrays vostre curé, m'a paru si louable que je n'ai rien omis pour le satisfaire. Je crois aussi que Dieu à qui vous vous êtes adressés par vos prières a béni vos intentions et le soin que j'ai pris de les faire réussir. Enfin j'ai obtenu de Monsieur Dol-

(1) Boucherville a eu deux curés fixes, savoir, M. de la Saudrays, de 1703 à 1716, qu'il remit son titre, et M. Marchand qui mourut titulaire. La démission du premier de ces messieurs est attestée aux régistres même, par M. Saladin, son successeur, qui formule ainsi la première entrée qu'il y fait : "Par moi prêtre soussigné " faisant les fonctions curiales en qualité de missionnaire, *depuis " que M. de la Saudrays s'est démis de la qualité de curé fixe ;* " en foi de quoi j'ai signé le présent acte ce 28 nov. 1716."

" SALADIN, *ptre.*"

lier (1) qu'il ne laisserait pas plus longtemps un troupeau si affectionné et son pasteur privé de sa présence. Le plaisir qu'il nous fait à vous et à moi est d'autant plus considérable qu'il se prive lui-même et son séminaire d'un sujet dont il a grand besoin. Mais il ne peut rien refuser à son évêque et votre évêque ne peut rien refuser à des paroissiens qui ont un amour si ardent et si sincère pour leur père. Recevez-le donc de ma main, une seconde fois je vous le renvoye, profitez d'autant plus de ses instructions que vous avez eu plus de craintes de le perdre et que j'ai eu moi-même plus de peine de le rendre. Vous m'avez demandé que j'en fisse un curé fixe : je le fais de tout mon cœur. Mais souvenez-vous que le véritable moyen de le fixer, c'est de faire fructifier de plus en plus la divine semence qu'il répandra dans les cœurs. Adieu, mes chers enfants, Je suis tout à vous en Notre Seigneur et en sa très-sainte Mère."

Ces nobles sentiments de respect, d'amour et d'attachement que les habitants de Boucherville avaient pour M. de la Saudrays, ils les ont toujours conservés pour tous les prêtres qui ont exercé au milieu d'eux le saint ministère, et il n'en est aucun dont le départ ou la mort n'ait excité leurs regrets.

Au reste, pour ce qui est de M. de la Saudrays, il était bien digne de l'attachement que ses paroissiens lui témoignaient, car il leur rendit des services importants.

(1) M. Frs. Dollier de Casson, 4ème. Supérieur du Séminaire St. Sulpice de Montréal, de 1671 à 1674, arrivé en Canada le 7 septembre 1666, et mort à Montréal, le 27 septembre 1701, à 65 ans, auteur de l'*Histoire du Montréal* publiée, en 1869, par la Société Historique de Montréal, 296 in 8o. Cette société a publié plusieurs autres mémoires, entre autres; En 1859, *De l'Esclavage en Canada*, 64 pp.; *De la Famille des Lauson*, 96 pp.; *Vice-Rois et Lieutenants Généraux des Rois de France en Amérique*, 26 pp.; En 1860 *Ordonnances de M. de Maisonneuve 1er. Gouverneur de Montréal*, 24 pp.; *Guerre de* 1812 *à* 1815, *Bataille Navale du Lac Champlain*, par un témoin oculaire, 12 pp.; En 1872, *Règne Militaire en Canada*, ou *Administration Judiciaire de ce pays par les Anglais*, du 8 septembre 1760 au 10 août 1764, 328 pp.; En 1875, Voyage de *MM. Dollier de Casson et de Galinée* 1669-70, 34 pp.; même format, etc.

C'est lui en effet qui procura à la paroisse un couvent qu'il fit bâtir en grande partie à ses propres frais.

Déjà, depuis longtemps, les bonnes religieuses de Notre-Dame venaient tous les ans, dans la belle saison, faire l'école et le catéchisme aux enfants de la paroisse; mais ce ne fut que vers la fin du 17ème. siècle qu'elles y eurent un établissement permanent. M. Faillon les fait arriver en 1703, mais sur ce point il fait erreur, car cette même année, le 14 février, on voit dans les régistres l'acte de sépulture d'une sœur de la Congrégation, Marie-Renée Gagnon, en religion sœur Ste Agnès. Il est donc certain qu'avant 1703 les sœurs de la Congrégation étaient déjà établies à Boucherville, puisqu'elles n'ont pas du et elles n'ont pas même pu venir prendre possession de leur maison en hiver. En outre, une tradition soigneusement conservée dans la paroisse atteste que la sœur Bourgeois elle-même vint à Boucherville pour visiter l'établissement de la Congrégation, qu'elle donna elle-même les divisions du couvent que l'on était à construire. Ce doit donc être avant 1703, puisque cette sainte fondatrice est morte au commencement de l'année 1702. (1) Boucherville se glorifie d'avoir vu dans l'enceinte de ses murs, cette illustre femme, gloire si pure de son sexe, comme il se glorifie de posséder depuis plus d'un siècle et demi ses dignes filles, émules de son zèle. C'est sans doute à ces sages et pieuses institutrices qu'il faut rapporter en partie la gloire d'avoir conservé la piété, la ferveur au sein de la paroisse. Les pieux enseignements, les sages leçons du couvent, en se gravant dans la mémoire des élèves, en préservèrent plus d'une des dangers qui les attendaient à leur entrée dans le monde. Elles perpétuèrent dans les familles les sages traditions de vertu, d'honneur, de probité et exercèrent, par leur bonne éducation, leur science de la religion, et leur fidélité à

(1) Marguerite Bourgeois naquit à Troyes, en Champagne, France, le Vendredi-Saint, le 17 avril 1620. Elle arriva à Montréal le 16 novembre 1653, et commença dès 1653 à instruire les jeunes filles, en allant de maison en maison. Elle mourut à Montréal, le 12 janvier 1700, à l'âge de 79 ans, 5 mois et 26 jours.

la pratiquer, une influence salutaire sur la société. Les grands services que les religieuses de la Congrégation ont rendus à la paroisse dès les premières années de son établissement se continuent encore aujourd'hui. Le pensionnat compte maintenant, année commune, 40 pensionnaires, avec 60 ou 70 externes ou demi-pensionnaires. L'éducation qu'on y donne est en rapport parfait avec la mission qu'ont à remplir dans le monde les jeunes personnes du sexe.

Mais si l'éducation des filles a toujours été soigneusement cultivée, les garçons n'ont pas été négligés, car dès 1689, il y avait une école pour ces derniers, tenue par M. Bausault. Aujourd'hui, il y a, dans la paroisse, à part le couvent, quatre écoles fréquentées par plus de 200 enfants. Trois de ces écoles sont tenues par des maîtresses, et la quatrième par les Clercs Viateurs. Ces religieux, qui, depuis leur arrivée en Canada, ont déjà rendu tant de services à l'éducation, furent appelés à prendre la direction de l'école modèle du village, en 1856. L'estime générale dont ils jouissent peut se calculer par le nombre des élèves qui fréquentent leur maison. Ce nombre s'élève chaque année de 110 à 120. Aussi l'éducation que donnent ces bons religieux qui, ne travaillent que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif d'intérêt personnel, est bien propre à contenter les plus difficiles. Les enfants apprennent, sous leur charitable direction, tout ce qui fait l'honnête homme, le bon citoyen, le chrétien fervent, en même temps qu'ils reçoivent une instruction utile et solide. Puisse la paroisse avoir le bon esprit de conserver toujours ces guides sages et éclairés de l'enfance ! C'est chose si nécessaire dans les jours mauvais où nous vivons.

Revenons maintenant à M. de la Saudrays et à ses œuvres. Sentant qu'un des moyens les plus puissants de conserver la ferveur dans une paroisse est de cultiver la dévotion à la sainte Vierge, il établit une congrégation pour les hommes, ou plutôt il la trouva tout établie et n'eut qu'à diriger le zèle et l'activité de ses membres. Dès l'origine de la paroisse, les hommes avaient une chapelle particulière où, après les rudes

travaux de la semaine, ils se réunissaient tous les dimanches pour chanter les louanges de l'auguste Reine du ciel. C'est ce qu'atteste l'acte de donation que M. Boucher fit à la révérende sœur Marguerite Lemoine,(1) 3ème. supérieure de la Congrégation, daté de 1699. Dans ce contrat, passé le 7 mars 1705, il est dit : " En outre, moyennant que la chapelle de la Congrégation de la Ste Vierge, qui est présentement située sur le dit terrain, y demeurera pour y faire les prières que les congréganistes du dit lieu ont accoutumé d'y faire, sans cependant pouvoir agrandir ou transporter en d'autres endroits du dit terrain concédé que l'endroit qu'elle a à présent, et au cas que le dit Sieur Boucher ou autres tenant sa place en la Congrégation, voulut la transporter ou en faire une autre hors du dit terrain, etc."

C'est à la pieuse initiative de M. Boucher qu'est dû l'établissement de la Congrégation de la Ste. Vierge. Lui-même fit bâtir à ses frais la chapelle des congréganistes. Il sentait, ce grand chrétien, qu'il avait besoin de la protection du Ciel pour réussir dans l'établissement de sa seigneurie. Il comprenait que rien mieux que la dévotion à la Ste. Vierge ne pourrait conserver les mœurs des colons qu'il avait choisis entre les plus honnêtes et les plus vertueux.

Et à cette époque de périls et de dangers incessants, où les habitants étaient à chaque instant exposés aux attaques d'ennemis qui faisaient impitoyablement tomber sous les coups du terrible *tomahawk* les têtes de ceux qui tombaient entre leurs mains, naturellement on se rangeait avec empressement sous la blanche bannière de Celle qui en tout temps, a été regardée comme le secours des chrétiens. Aussi cette Congrégation, dont M. Boucher fut le premier président, n'a pas peu contribué à conserver parmi les hommes un esprit de foi et de piété remarquables. Les premiers

(1) Sœur Marguerite Lemoine, du Saint-Esprit, née à Villemarie, le 3 février 1664. Elue supérieure le 28 juin 1698, elle gouverna la communauté pendant dix années consécutives ; morte à Ville-Marie le 21 février 1746, à l'âge avancé de 82 ans, c'était la 84e sœur morte de cette communauté. Le nombre de sœurs mortes jusques aujourd'hui, est de 474.

citoyens, les nobles, et il y en a beaucoup qui ont vécu à Boucherville, se faisaient un devoir d'être membres de cette Congrégation, et se montraient en toute circonstance les généreux et dévoués enfants de Marie.

En 1740, la chapelle des Congréganistes, bâtie sur le terrain des sœurs, tombant en ruines, on en construisit une nouvelle à l'endroit où est maintenant le presbytère. On a retrouvé, il y a quelques années, une plaque de plomb, renfermée dans la première-pierre de cette chapelle, dédiée à la Ste. Vierge, et portant cette inscription :

D. O. M.
Anno salutis M.DCC.XXXX. vacante sede
ponticali Ludovici decimi quinti Regni XIIII capella
Sanctæ Mariæ virgini sacra, fœlicibus auspiciis inchoat. Lapidem primariam aquà lustrali piatum
solemni ritu in fondamentis (1) collocant D. petrus
De Boucherville dominus parochiæ,
Et D. Stephanus Marchand Ejusdem loci
parochus die 29 junii, anni supradicti
Ad majorem Dei gloriam.

On remarquait dans cette chapelle, qui fut réparée plus tard par M. Connefroy, un petit navire suspendu à la voûte et qui était l'œuvre de M. Connefroy lui-même. Ce petit vaisseau, transporté dans l'église, lors de la démolition de la petite chapelle de la Congrégation en 1832, a été brûlé dans l'incendie de 1843. Les habitants l'ont beaucoup regretté, car il leur rappelait le souvenir d'un pasteur tendrement aimé et qui, après avoir dirigé son troupeau avec beaucoùp de zèle, de science et de dévouement, était allé recevoir au Ciel la récompense due à ses travaux et à ses mérites. (2)

(1) fundamentis.

(2) Cette maison de Boucherville a changé de local depuis le 24 juin 1843, qu'un incendie consuma la maison de 1703, qui n'a point été rebâtie depuis.

Le 5 décembre 1844, la Fabrique donna aux sœurs la possession d'une maison nouvelle, acquise de Sa Grandeur Mgr. de Montréal, lequel l'avait eue par testament de feu Mgr. Tabeau. C'était l'ancienne maison de feu M. Joseph Quesnel, natif de St Malo, mar-

VII

L'année 1717 fut une année de deuil pour la paroisse qui vit mourir son illustre fondateur. Parvenu à une extrême vieillesse, M. Pierre Boucher de Boucherville, plein de mérites, rendit à Dieu sa belle âme le 21ème jour du mois d'avril de l'année 1717, âgé de 97 ans. Sa mort fut comme sa vie, celle d'un grand et fervent chrétien. Il emporta dans la tombe les regrets unanimes de tous ceux qu'il avait édifiés pendant sa longue et belle vie.

Dans la crainte que la mort ne vint le surprendre sans lui laisser le temps de donner à sa famille les recommandations que son amour lui inspirait, il lui fit par écrit ses derniers adieux; c'est ce qu'on appelle dans la famille : *les adieux du grand-père Boucher.* On ne peut lire sans ètre touché jusqu'aux larmes, ces belles pages où M. Boucher laisse parler son cœur et sa foi, révèle tous les secrets de sa grande âme. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner ce long et précieux document, nous nous contentons d'en détacher quelques fragments. Cet écrit est adressé à une de ses filles, religieuse chez les Ursulines de Québec.

" Je donne, dit-il en commençant, mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foi et religion catholique, apostolique et romaine. Je laisse le peu de bien que j'ai à mes pauvres enfants, auxquels je recommande : 1o. de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2o. d'avoir soin de payer ce qui se trouvera estre dû lorsque je mourrai ; d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter

chand, homme de lettre et surtout poëte fort aimable et de mérite, mort au Détroit le 4 décembre 1722.

Les noms des premières missionnaires n'ont pas été conservés.

Noms des sœurs qui dirigent aujourd'hui le couvent de Boucherville :

R. Sœur St. Joachim, née Marie-Théophile Frémont, supérieure ;
Sœur de l'Intérieur de Marie, née Marguerite Blais ;
Sœur St. Philémon, née Célina Marceau ;
Sœur Ste. Olivine, née Antoinette Trudel.

et défendre contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine. Enfin rendez-lui les devoirs de bons enfants, et assurez-vous que Dieu vous en récompensera.

" Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très-bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous. Mais Dieu qui est le maître ne m'en a pas voulu donner d'avantage, etc., etc.

" Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte du Seigneur devant les yeux et l'aimez de tout votre cœur.

" C'est à vous, ma chère femme, que je parle à présent :

" Continuez d'aimer vos enfants, mais aimez-les également comme j'ay fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et qui ont plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions d'avantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres, parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous, sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez combien je vous ai aimée, vous et tous vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci, je m'examine sur le temps que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée, mais en cela je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur."

Puis s'adressant à tous ses enfants en général, il leur dit :

" Mes chers enfants, voulez-vous que Dieu vous bénisse? Tenez-vous en paix les uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir.........

" Souvenez-vous que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu. Ayez

confiance en sa bonté, et il vous donnera ce qui vous est nécessaire ; faites du bien à tout le monde, pour l'amour de lui, ne faites de mal à personne......... Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser, ne négliger aucune occasion, mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur ; plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous.

" Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur : "Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme."

" La vie est courte, l'éternité ne finira jamais. Je ne m'étends pas d'avantage. Vous êtes assez instruits de vos obligations de chrétiens ; mettez en pratique ce que vous savez, et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez ; faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien, parceque les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs conseils, prières et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire.........

......Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte*, par le père Cordier, jésuite ; les *Conseils de la Sagesse*, et autres semblables.

" Adieu donc, mes pauvres enfants, pour un peu de temps, parceque j'espère que nous nous reverrons dans le paradis pour louer Dieu pendant toute l'éternité, sans jamais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur. C'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelqu'affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de temps, que nous nous reverrerons bientôt, d'ailleurs

que ne vous étant plus utile à rien, il ne faut pas tant vous affliger, la perte n'est pas grande."

M. Boucher fait ensuite ses adieux à chacun de ses enfants en particulier, puis s'adressant à sa fille, religieuse Ursuline à Québec, il lui dit :

" Adieu, ma chère fille de St. Pierre. Adieu ! ma chère enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort ; au contraire, réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sçai que cela vous sera difficile parce que vous m'aimez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous causera bien de la peine dans de semblables rencontres. Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous faire une lettre à part pour vous dire adieu. Votre attachement pour moi mérite bien cela. Ce sera à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais cecy d'avance, de crainte d'être surpris par la mort, sçachant que ce vous sera et à tous vos frères et sœurs une consolation, surtout à ceux qui ont plus d'affection pour moi, de voir que j'ai eu le soin de leur dire adieu devant que de partir de ce monde."

Enfin s'adressant à la dernière de ses filles, encore en bas âge, il lui donne les sages recommandations qui suivent et que pourraient méditer les jeunes personnes du monde :

" Comme je ne sais pas, ma chère fille, quand je vous quitterai et qu'il plaira à Dieu m'appeler à lui, voici ce que je vous recommande en cas que je meure avant que vous ayez l'usage de la raison. Premièrement, d'être bien dévote, de vous recommander souvent à votre protecteur le père Régis. (1) C'est un homme mort en odeur de sainteté et qui fait beaucoup

(1) M. Boucher avait présenté à Dieu sa petite fille par les mains du père Régis, de la compagnie de Jésus, le priant de vouloir bien être son protecteur et défenseur (textuel).

de miracles. J'espère qu'il vous obtiendra la grâce d'être une bonne servante de Dieu et de la Ste. Vierge. Je vous recommande, ma chère enfant, une grande dévotion, à Jésus, Marie et Joseph, à votre bon ange, et à votre patronne, Ste Geneviève. Quand vous serez en âge de choisir un état de vie, recommandez bien l'affaire à Dieu et à la sainte Vierge ; priez le père Régis de vous obtenir les lumières nécessaires pour une affaire si importante ; prenez conseil de quelqu'homme de bien, et suivez ce qu'il vous dira après que vous lui aurez fait connaître le fond de votre âme. Mais, dans quelqu'état que vous soyez, tâchez d'acquérir la perfection du dit état. Souvenez-vous toujours que vous n'êtes en ce monde que pour servir Dieu et travailler à votre salut ; pour cet effet, fuyez toute mauvaise compagnie ; aimez les gens de bien parce qu'ils sont serviteurs de Dieu. Soyez charitable, humble, chaste, patiente et dévote ; aimez la lecture des bons livres, mais fuyez la lecture des mauvais. Evitez la compagnie des libertins et libertines qu'il faut plus fuir que le diable. Aimez et honorez votre mère, soyez-lui bien obéissante. Aimez tous vos parents, mais surtout vos frères et vos sœurs ; parmi vos parents, chérissez spécialement ceux qui font profession d'être serviteurs de Dieu. Priez pour moi, ma chère enfant, qui vous ai tant aimée et qui vous aimerai tant dans toute l'éternité où j'espère que nous jouirons ensemble de notre souverain Bien, me promettant de sa miséricorde qu'il nous donnera son saint Paradis. C'est à quoi il faut travailler, ma chère fille, tant que nous serons en ce monde. Courage donc, ma chère fille, travaillons à servir Dieu et à notre salut, afin que nous puissions le louer ensemble éternellement. C'est ce que j'espère de son infinie bonté et ce que je lui demande tous les jours par les mérites de son cher fils, Mon Seigneur J.-C., et par l'entremise de notre bonne et miséricordieuse mère la très-sainte Vierge et du grand St. Joseph."

"Quel beau et précieux monument, s'écrie ici l'Annaliste des Religieuses Ursulines, pour une famille !
" Quel bonheur d'avoir recueilli une succession tempo-
" relle si riche en bénédictions pour l'éternité ! Quel

“ puissant stimulant pour tenir du fond de son âme aux
“ lois immuables de l'honneur et de la vertu !”

VIII

Comme nous l'avons vu, les habitants de Boucherville s'étaient mis avec empressement sous la protection de la Ste. Vierge. Pour se la rendre favorable, ils avaient élevé malgré leur pauvreté, une chapelle et établi une congrégation en son honneur. Plus d'une fois, ils eurent occasion de ressentir les effets visibles de sa protection sur eux. Cependant elle ne devait pas les préserver de tout malheur. Boucherville devait avoir, comme la plupart des autres paroisses sur le fleuve, à enrégistrer des scènes de deuil. Le terrible Iroquois devait là aussi assouvir sa soif du sang.

En 1695, ces ennemis jurés des nouveaux habitants du Canada, pénétrant par la petite rivière Sabrevois, vinrent fondre à l'improviste sur la population du village et en firent un massacre épouvantable. Se répandant ensuite dans les profondeurs, ils égorgèrent impitoyablement les vieillards, les femmes et les enfants qui n'avaient pas pu se sauver. Un des ancêtres de feu M. le commandeur Jacques Viger, Christophe Février, sieur de la Croix fut une des victimes de leur barbarie.

M. Faillon, rapportant ce fait, dit : “ Monsieur de la Soudrays, curé de Boucherville, après avoir eu la douleur de voir ses brebis dispersées et cruellement égorgées par les Iroquois, ne voulut jamais consentir à se séparer du petit nombre de celles qui avaient échappé à ces terribles massacres. ”

IX

L'église en bois construite en 1670, étant devenue trop petite pour la population, on jeta, en 1712, les fondations d'une église en pierre, qui put être plus en harmonie avec la foi des habitants devenus un peu plus riches et plus capables par conséquent d'avoir un tem-

ple digne de la majesté de Dieu. (1) La première pierre en fut bénite le VI des Calendes de juillet 1712 (le 26 juin 1712) par M. Vachon de Belmont, V. G. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante conservée dans les régistres :



D. O. M.
Anno salutis MDCCXIIo blementis Papæ,
XIi Pontificatus XIi, Ludovici Magni XIVi
Regni 69i, Illust. Ro. D. D. Joanne de Lacroix
Epò Quebecensi Templum hoc parochiale
Sacrœ Familiœ J. M. J. Sacrum,
fœlicibus auspiciis in choabat,
Lapidem primariam aquâ lustrali piatum
Solemni ritu in fundamentis
Collocabat D. D. franciscus Vachon
De Belmon (2) in Diocesi Quebecenci
Vicarius generalis VIo Kalendis
Julii.



Il est certain qu'a cette époque le curé avait déjà son presbytère, car M. Dauzat qui a fait bâtir l'église, signe un acte dans la *maison presbytérale*. Quand ce presbytère avait-il été bâti ? Rien ne l'indique. Tout porte à croire cependant qu'il y avait déjà assez longtemps, car six ans après, le 14 juillet 1718, M. Saladin bénissait la première pierre d'un nouveau presbytère dont il prit possession le 23 juillet 1720.

Un acte que nous a laissé M. Dauzat prouve tout le soin que l'on prenait alors de ne choisir pour sages-

(1) On lit à la page XLIII de la table des Edits et Ordonnances imprimés en tête du 2e. volume, le titre suivant d'une ordonnance concernant l'église en pierre ci-dessus de 1712—" 1713,9 septem-" bre. Ordonnance, qui ordonne conformément au marché que " les habitants de Boucherville ont passé entre eux pour la *bâtisse* " d'une nouvelle église en pierre que chacun des dits habitants " contribuera au dit édifice et argent, etc." Vol. VI, fol. 56 des Régistres des Intendants.

(2) M. Frs. Vachon de Belmont, 7e supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, du 28 septembre 1701 au 22 mai 1732 ; arrivé au Canada en juin 1680, mort à Montréal, le 22 mai 1732, à 87 ans. Il a écrit les *Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté*, à Montréal.

femmes que des personnes recommandables et dignes de toute confiance, car elles étaient soumises à l'élection des Dames de toute la paroisse, et devaient prêter un serment solennel comme on le voit dans l'acte suivant :

" Aujourd'hui, ce onzième jour du mois de Février de l'année 1713, Catherine Guertin, femme de Denis Vérono de cette paroisse, âgée d'environ 46 ans, a été élue dans l'assemblée des femmes de cette paroisse à la pluralité des suffrages pour exercer l'office de sage-femme, et a fait serment entre mes mains, conformément à l'ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Québec, (Mgr. de St. Valier)."

Que n'a-t-on toujours suivi de si sages dispositions ! Et on aurait évité bien des malheurs.

X

Bien qu'il y ait eu certainement des assemblées de fabrique dès l'origine de la paroisse, cependant on ne trouve dans les régistres aucun acte qui en fasse foi avant 1727. M. Jacques le Tessier est le premier qui ait écrit ces actes d'assemblée ; la première qu'il fit eut lieu le 28 décembre 1727. Convoquée et présidée par M. le curé, cette assemblée élut pour marguillier Jean Martimbeau, habitant de Boucherville. Dans ce temps-là il n'y avait que deux marguilliers, ce ne fut que plus tard qu'on en nomma un troisième.

A la date du 2 février de l'année 1728, on trouve dans les archives, le premier acte d'engagement de bedeau. Jacques Racicot consentit à remplir cet office pour la modique somme de 30 frs., payable en bled au prix courant. Mais il stipule expressément qu'on lui acheterait une *robe neuve*, ce à quoi M. le curé et les marguilliers s'engagèrent. Si les bedeaux valent ce qu'ils coûtent, Dieu ! que je plains le pauvre curé au bedeau de 30 frs., même quand il portait *sa robe neuve.*

La première visite épiscopale dont il est fait mention dans les régistres, eut lieu en 1731. Huit ans après, M. Ls. Normant, V. G., fit une seconde visite et alloua les comptes pour les années 1732, 33, 34 et 35. Il prescri-

vit en même temps des fonts baptismaux, et ordonna qu'à l'avenir on entretiendrait une lampe allumée jour et nuit en présence du St. Sacrement. Ce qui ferait croire que la pauvreté de la fabrique et le peu de ressources des habitants n'avaient pas permis jusqu'à présent de mettre à exécution ce point rigoureux de la rubrique.

En 1753, on remplaça la petite cloche *Marie Jeanne*, ou plutôt on lui donna une compagne pour soulager sa pauvre voix devenue par 62 ans d'exercise d'une faiblesse extrême. Quelques années auparavant on avait orné le maître autel d'un magnifique tabernacle doré par les religieuses Ursulines de Québec. C'est ainsi que peu à peu on relevait la pompe et la solennité du culte en donnant à l'église toutes les décorations possibles. Les habitants étaient heureux de pouvoir contribuer en autant que leurs moyens le leur permettaient à tout ce qui pouvait procurer la gloire du Bon Dieu et rehausser la solennité de son culte.

Cependant il fallait songer non-seulement à la demeure de Dieu, mais aussi à celle de son ministre. Le presbytère bâti en 1720 tombant en ruines, M. Dufrost, alors curé, entreprit de le réparer et la fabrique prêta à cette fin la somme de 500 francs.

La population de Boucherville s'était accrue depuis quelques années d'une manière considérable. Il est certain en effet que dès 1759, toutes ou presque toutes les terres de la seigneurie de Boucherville avaient été concédées et étaient en partie défrichées. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur de retrouver ici l'acte de foi et hommage que le vassal rendait à son suzerain. Ce sera un souvenir du règne féodal dont il ne reste plus aucun vestige sur notre terre :

" Aujourd'huy, le Douze 9bre 1736, cest présenté devant nous, Pierre Boucherville, Ecuier, Seigneur principal de la terre et seigneurie de Boucherville, le nommé jaques Le Beau, (1) tenant des papiers en main, nous disant : Monsieur, je me présente devant vous, pour vous dire que j'ay acheté un arrière fief releuant de la

(1) M. Jacques Le Beau, ancêtre de l'auteur de l'*Annuaire*.

seigneurie et domaine de Boucheruille, je vous apporte tous les contrats pour la vérification de ce que je vous dis, et vous prier de les voir et lire, après quoy me réserue à vous faire la foy et hommage et le serment de fidélité, comme enseigne la coutume, je me présente à vous pour vous dire que je suis prest à faire ce qu'il faut faire en tel cas requis et coutumé. Ensuite de quoy nous auons lu ses contrats où nous n'auons rien trouué à redire ; après quoy ayant été payé au droit de Lachap ainsy étant contant et satisfait je tiens quitte le dit jaques Le beau de tous les droist dûs au seigneur pour la présente vente. Ensuitte nous l'auons reçeu à la foy et hommage qu'il a fait, tout sur le champ, en la manière qui suit: En mettant un genoüst en terre, teste nüe, en disant : Monseigneur je vous rends et vous fais la foy et hommage, et vous fais le serment de fidélité comme un bon vassal doit à son seigneur féodal. Nous l'auons releué et embrassé, après quoy il nous a requis de lui donner acte pour luy seruir au besoin, ce que nous lui auons accordé. Luy ayant donné acte de notre main fait ce jour et an que dessus en présence de nos enfants Boucheruille et de Montaruille et nous l'auons dispensé des autres seruitudes pour cette fois seulement, fait le jour et an que dessus et signé de nous,—

(Signé) de Boucheruille avec Parafe."

Voyant que l'église construite ne pouvait plus rencontrer les besoins de la paroisse, on proposa, en 1786, d'y ajouter deux chapelles ; l'année suivante, on changea d'opinion et on résolut de bâtir en neuf. Mais le plan échoua, car l'année 1788 ayant été très mauvaise, on fut obligé, après s'être autorisé auprès de l'évêque qui ne consentit à cela qu'avec difficulté, de prêter les deniers de la fabrique aux habitants pour leur permettre d'ensemencer leurs terres. On donna aussi gratuitement aux pauvres plusieurs cents francs.

Ce ne fut qu'en 1801 que l'on put réaliser le projet de démolir la vieille église pour la remplacer par une plus vaste. Ce fut M. Conefroy qui entreprit cette œuvre. Dès son arrivé à Boucherville, ce prêtre éminent par ses vertus et sa science s'attira l'affection de

tous ses nouveaux paroissiens. Une lettre que M. de Boucherville écrivait à l'évêque de Québec, Mgr. Plessis, prouve toute la satisfaction qu'avait causée à la paroisse la nomination de ce curé, en même temps qu'elle fut un éloge mérité de ce prêtre distingué.

" L'honneur, dit M. de Boucherville dans cette lettre, que votre grandeur a bien voulu nous faire en m'écrivant, me persuade plus que jamais de la grâce que le Seigneur a bien voulu nous accorder de nous donner un pasteur si digne de nos respects et de notre amitié. Nous n'avons pas douté un instant que notre digne curé, M. Dufrost, ne fut remplacé par votre grandeur suivant nos vœux, et Monsieur Conefroy est conforme à nos désirs surtout dans une famille qui a toujours eu pour principe d'être toujours l'ami et le défenseur de leurs curés. Monsieur Lamothe que vous nous avez envoyé pour vicaire, s'est si fort attiré notre estime par un zèle et une conduite exempte de tout reproche, que nous ne pouvons nous empêcher de le regretter. C'est un sujet rare, et il fera partout où il ira l'honneur de son état."

M. de Boucherville ne se trompait pas dans ses appréciations, car M. Lamothe, aussi bien que M. Conefroy ont fourni noblement leur carrière, et ils ont été l'honneur du clergé canadien.

Aidé des sympathies générales, M. Conefroy se mit à l'œuvre. Il entreprit d'abord de réparer le presbytère, puis en 1801, il commença la bâtisse de l'église. Comme il était habile dans l'architecture, il en traça lui-même le plan. Il était si bien conçu, si parfaitement exécuté, qu'on regardait la nouvelle église comme une des plus belles de ce temps-là.

Elle fut consacrée en 1802, le 26 octobre, par Mgr Denaut, évêque de Québec. Sa grandeur plaça dans le tombeau du maître autel les reliques des martyrs Flavien et Félicite. Plus tard, le 15 février 1823, à la sollicitation de M. Tabeau, Mgr Plessis, en vertu d'un privilége que lui avait accordé Pie VII, attacha au maître autel l'indulgence perpétuelle en faveur des

âmes du purgatoire pour tous les prêtres qui célébreraient à cet autel. (1)

M. Hudon, successeur de M. Tabeau, s'occupa avec un goût exquis d'orner l'intérieur de l'église. Il plaça au dessus du maître autel un superbe et riche baldaquin, soutenu par quatre colonnes ; il fit peinturer la voûte, construire de nouveaux jubés, et embellir le chœur des ornements d'une architecture remarquable. A son départ il laissa une église parfaitement achevée et qui faisait l'orgueil et l'honneur de la paroisse.

XI.

Malheureusement cette joie si légitime, pour de bons catholiques, d'avoir un temple splendide et digne de la demeure de Dieu, fut de courte durée. Car un incendie désastreux devait bientôt réduire en cendres ce que l'on avait édifié au prix de tant de sacrifices. C'était le 20 juin 1843. Le bateau à vapeur était au quai attendant pour partir que les passagers fussent débarqués. Comme le vent soufflait à l'ouest avec une extrême violence, les étincelles s'échappant du bateau à vapeur mirent le feu à une bâtisse qui se trouvait en face. En peu d'instants il s'était communiqué aux édifices voisins. Ce fut bientôt un immense incendie que rien ne put ralentir. Malgré d'héroïques efforts, l'élément destructeur poursuivant sa course, ne put être maîtrisé. Après avoir brûlé plus de 20 maisons il s'attaqua à l'église qui en quelques heures devint un vaste brasier. (2)

Quand les secours arrivèrent de la bonne ville de Montréal, le feu, n'ayant plus rien à consumer et le vent s'étant appaisé, était presqu'éteint. C'est alors qu'on admira la piété et la foi de ce bon peuple. Réunis en grande foule, autour des ruines fumantes de leur église, ils déploraient leur malheur. Encore, di-

(1) Le dix-sept novembre 1833, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, il a été décidé que l'on chaufferait l'église cette année même. Jusque là, bien qu'on ait eu le bois sous la main, on n'avait jamais songé à se procurer l'avantage de la chaleur, tant est grande la force de la coutume.

(2) Voir appendice H.

saient, en pleurant, des gens qui avaient tout perdu, encore si le bon Dieu avait conservé notre église. Et M. Pepin, qui les écoutait, se disait : " Pauvres gens, le " bon Dieu bénira votre foi, il aura pitié de vous, il " vous soulagera dans le malheur profond qui vient de " vous frapper." Il ne se trompait pas, car à la nouvelle de cette calamité, des secours abondants leur furent envoyés de tous côtés. Montréal et Québec surtout leur donnèrent des marques sensibles de leur compassion et leur fournirent les moyens de réparer leurs ruines. Les habitants de Boucherville ont la mémoire du cœur ; ils se sont souvenus de la générosité de leurs bienfaiteurs et ils leur ont donné un témoignage éclatant en envoyant près de $300 aux incendiés de Québec. Ce témoignage de reconnaissance a été apprécié, car ces malheureux ont bien voulu les remercier par l'organe du " Courrier du Canada " qui dans son numéro du 13 novembre 1866, disait:

" Les paroisses du Bas-Canada n'ont pas été non plus sourdes à l'appel de nos évêques. Elles ont envoyé au Comité de secours des aliments, des vêtements et de rondes sommes d'argent. Parmi les paroisses qui se sont le plus distinguées par leur libéralité, nous remarquons la petite paroisse de Boucherville qui a envoyé au Comité la belle somme de $234, plus des effets pour la valeur de $20. Quelques jours après, à cette somme Boucherville ajoutait encore $13."

Les religieuses de la congrégation dont le couvent avait subi le sort de l'église, se montrèrent comme toujours généreuses et charitables. Sans égards aux pertes énormes qu'elles venaient de subir et n'écoutant que la sensibilité de leurs cœurs, elles offrirent aux pauvres victimes de l'incendie tout ce qu'elles avaient pu sauver. Mais elles furent encore bien plus utiles à tous ces malheureux en leur donnant l'exemple de la résignation à la volonté du bon Dieu. Voyant que le couvent allait infailliblement être la proie des flammes, la supérieure se rend sur le rivage et puis, là, à genoux, tournée vers la montagne de Ville-Marie, elle offre généreusement à Dieu son sacrifice. Cet acte de résignation édifia tout le monde, mais ne sur-

prit personne, car la bonne religieuse était très connue. Plus d'une fois on avait admiré sa foi naïve et candide. M. Pepin en eut lui-même personnellement une preuve très touchante le lendemain de l'incendie. Comme dans la confusion, on avait jeté pèle-mèle tous les objets qu'on avait pu arracher à la flamme, on travailla les jours suivants à mettre un peu d'ordre. La supérieure du couvent de la congrégation, la sœur Ste. Claire (Ritchot, de l'Assomption, c'est son nom) travailla comme tous les autres. Elle était occupée à retirer d'une grande boîte des effets de la sacristie, lorsqu'elle trouva l'Enfant Jésus, le même qu'on avait coutume d'exposer dans l'église, à Noël. Elle le prend dans ses mains, puis le regardant avec amour elle se met à lui reprocher tendrement d'avoir laissé brûler son église. " Petit Enfant Jésus, pourquoi as-tu laissé brûler ton " église ? où allons-nous te placer maintenant, qu'al- " lons-nous devenir ? tu aurais bien pu conserver ta " maison : Eh ! bien."... Elle était ainsi à gronder l'Enfant Jésus, lorsque par hazard M. le curé s'adonna à passer dans cet endroit. Il s'arrêta pour être témoin de cette expression naïve de foi. Il ne put s'empêcher de sourire et de dire : Mais, que faites-vous donc là, ma sœur ? Alors, sœur Ste. Claire, qui se croyait bien toute seule, se retourna toute surprise et répond en riant : " Aussi pourquoi a-t-il laissé brûler son église ? "

Quatre jours seulement après l'incendie, encore sous le coup de la pénible impression qui venait de les frapper, les paroissiens de Boucherville, réunis en assemblée, adressèrent à leur bien aimé évêque et père, Mgr. I. Bourget, une supplique sollicitant de sa grandeur la permission de procéder aux moyens les plus expéditifs pour reconstruire au plus tôt leur église. Monseigneur compatissant à l'infortune de ses enfants, leur accordait deux jours après, la permission sollicitée. Ce ne fut cependant que le 1er. septembre que l'on put commencer les travaux, parce que ce n'est qu'à cette date que l'assurance rencontra ses engagements. Ces travaux furent poussés avec tant de vigueur que le 25 de décembre, c'est-à-dire cinq mois après l'incendie, l'é-

glise était relevée de ses ruines et on put y célébrer la Ste. Messe, la Nuit de Noël.

Dans cet intervalle on fit tous les offices dans la chapelle du Mont-Carmel située sur la rue St. Christophe en arrière du village, et juste assez grande pour contenir le célébrant et les servants; de sorte que tous les assistants étaient obligés de se tenir au grand air. Mais par une Providence spéciale, ce temps fut toujours beau, du moins les *dimanches* et les *fêtes d'obligation*, pendant les cinq mois où on fut obligé de dire la messe dans cette chapelle. C'était chose surprenante et qui fut remarquée, avec étonnement, la pluie tombait quelquefois par torrents ailleurs pendant qu'ici le ciel plein de nuages, semblait attendre la fin des offices pour se décharger.

Cette chapelle, qui est devenue pour les habitants de Boucherville un monument précieux était l'œuvre de la piété et de la dévotion de Mademoiselle Louise Boucher de Montizambert, (1) dont la vie pleine d'aventures formerait, si elle était écrite, une légende d'un intérêt palpitant. Melle. Louise Boucher de Montizambert, qui avait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement de l'autel un amour très ardent, avait fait bâtir cette chapelle tout à côté de sa maison pour servir de *reposoir* à son cher Jésus dans les processions de la Fête-Dieu. Toute son ambition se bornait là, et elle ne pensait pas qu'un jour on serait obligé d'y célébrer le Saint Sacrifice. Ce fut donc pour elle une ample rémunération de ses peines et une immense consolation pour son cœur, de pouvoir dans sa vieillesse, et alors que de nombreuses infirmités la retenaient clouée sur son lit de douleurs, entendre de sa maison la Sainte Messe qui se disait dans la chapelle, œuvre de sa foi et de sa générosité.

Soupirant depuis longtemps après le bonheur de s'unir pour toujours à Jésus, elle vit arriver la mort avec calme et tranquilité. Le jour de l'Immaculée Conception, une nièce étant allée la voir, elle lui exprima le désir qu'elle avait de communier : " Ce n'est pas possi-

(1) Voir appendice I.

ble à présent, plus tard vous communierez, ma tante. " " Je suis capable d'attendre jusqu'à dix heures, jusqu'à onze heures, s'il le faut. " Plus tard, mais pas aujourd'hui, ma tante, ce n'est pas possible, M. le Curé est trop occupé. " " Quand donc, s'écria-t-elle alors en levant ses regards vers le ciel, quand donc, ô ma fête bien-aimée, irai-je te célébrer au ciel. " Le 16 décembre 1843, elle rendit à Dieu sa belle âme, laissant une mémoire en bénédiction parmi ceux qui avaient été témoins de sa vie toute sainte et toute remplie d'œuvres de zèle et de charité. Elle était âgée de 86 ans.

L'église, reconstruite sur le plan de l'ancienne, car une partie des murs avaient été conservés, ne coûta rien aux habitants ; elle fut bâtie avec les $10,000 de l'assurance et les deniers de la fabrique qui s'endetta pour cela de plusieurs mille piastres

XII.

L'année qui précéda l'incendie avait été pour les habitants de Boucherville une année de faveurs et de bénédictions très grandes. Dieu sans doute les préparait ainsi à supporter la terrible épreuve qu'il se préparait à leur envoyer. Quoiqu'il en soit, 1843 n'a pu effacer les beaux souvenirs de 1842.

Les Revds. Pères Oblats venaient d'arriver dans le pays. Ces hommes de Dieu que la Providence nous envoyait pour ranimer la foi et la ferveur de nos populations, vinrent à Boucherville pour y faire leur première grande mission. Attirée par la nouveauté de la chose, mais plus encore par le zèle, l'éloquence, la sainteté des missionnaires, et par la pompe et l'éclat des grandioses cérémonies, une foule nombreuse, pendant ces trois semaines que dura la mission, se pressa chaque jour dans l'enceinte de l'église. Recueillie, attentive, elle écoutait chaque parole qui tombait de la bouche des éloquents et zélés prédicateurs. Cette mission produisit des fruits admirables de conversion, car malheureusement depuis les troubles de 1837, plusieurs s'étaient négligés dans la pratique de leurs devoirs religieux et avaient abandonné le chemin de l'é-

glise. Mais ces jours de salut les virent tous se réconcilier avec leur Dieu et avec leur conscience. Monseigneur de Montréal, toujours avide du bonheur de ses enfants voulut bien venir clore lui-même les exercices de cette retraite qui avait procuré tant de gloire à Dieu et tant de bonheur à une humble portion de son troupeau.

Depuis cette mission, des sympathies profondes, inaltérables se sont établies entre les dévoués apôtres et ceux à qui ils ont consacré les prémices de leur zèle en Canada. Boucherville aime d'un amour sincère et profond ces prêtres selon le cœur de Dieu qui ont tout quitté pour venir en notre pays où notre saint évêque les appelait en leur donnant l'espérance qu'ils y opéreraient le bien. Ces sentiments d'affection, d'attachement, de reconnaissance, la paroisse toute entière les exprimait noblement dans deux adresses que ses habitants présentaient à ces bons *pères* à la fin d'une seconde grande mission qu'ils donnaient en 1862. Ces adresses lues, la première par M. Alexandre Lacoste, au nom des jeunes gens, la seconde par M. le docteur Charles Boucher de Boucherville au nom des hommes mariés, trouvent bien leur place ici. Ce sont des monuments qu'une population doit tenir à conserver, parcequ'elle y retrouve la ligne de conduite que doivent tenir en toutes circonstances de bons chrétiens.

RR. Pères,

" Qu'il soit permis à la jeunesse de Boucherville de vous présenter ses sentiments de respect et de reconnaissance pour le service signalé que vous venez de rendre à la paroisse. " Soyez toujours fidèles, " nous avez-vous dit, la dernière fois que vous êtes monté dans la chair. Eh bien ! nous vous disons avec toute l'ardeur de notre âge, afin que cette parole soit contre nous, si jamais nous nous écartons du chemin de la vérité : cette religion que vous nous avez prêchée nous avons cru la comprendre, nous l'avons comprise ; ce Christ, cette Vierge que vous avez proclamés, nous les aimons. Cette croix, elle est la nôtre, elle est notre signe de ralliement.

" Oui, nous voulons que la religion conduise la charrue du laboureur, dirige l'épée des combattants, inspire la plume de l'écrivain, afin que tous servent la Patrie, cette terre privilégiée que Dieu nous fait aimer plus que toute autre.

" Nous sommes fiers de dire cette parole dans cette enceinte sacrée, dans ce temps d'incrédulité, où l'apostolat laïque doit plus que jamais seconder le prêtre.

" Le prêtre ! Vous nous avez retracé ses bienfaits pour l'humanité. Le prêtre ! aujourd'hui plus que jamais nous apprenons à le vénérer dans le chef auguste de la Catholicité, dans le Vieillard du Vatican si indignement persécuté, dans ses illustres défenseurs, dans ces hommes d'élite qui abandonnent tout, Patrie, parents, amis, pour le salut de leurs frères. Depuis longtemps nous apprenons à le respecter, à l'aimer, nous lui avons donné notre confiance, dans la personne de notre Pasteur, devenu indispensable à notre cœur. Qu'il veuille bien, lui aussi, agréer nos hommages.

" La jeunesse surtout a besoin du prêtre ; c'est à lui qu'elle va demander des conseils éclairés ; c'est lui qui lui communique le courage pour accomplir sa mission.

" Mais il est de ces hommes dévoués que l'on aime tout particulièrement.

" Ainsi la paroisse de Boucherville, Révérends Pères, est bien fortement unie à votre communauté, non seulement à cause des bienfaits signalés que vous lui avez rendus, mais surtout par ce lien si fort, si étroit, par cet ami commun, cette gloire de la paroisse, qui est aussi l'honneur de votre communauté, je veux parler de Monseigneur Alexandre Taché. "

Puissent de si beaux sentiments être toujours ceux de la jeunesse de Boucherville et alors l'honneur, la vertu, la religion en feront des hommes dignes de ceux qui vinrent il y a deux siècles fonder cette paroisse.

Dans l'adresse que M. de Boucherville présenta, il s'exprimait ainsi :

Révérends Pères,

" Choisi par les chefs de famille de cette paroisse, pour déposer à vos pieds l'hommage de leur gratitude, je suis heureux de venir m'acquitter de ce devoir.

" Les parents qui vous doivent le retour de leurs enfants dans le sentier de la vertu, les époux dont vous avez resserré les liens en leur montrant la voie du vrai bonheur, les chrétiens égarés ou indifférents dont vos prédications ont élairé l'esprit et touché le cœur, vous bénissent. Nous savons bien que vous ne cherchez pas dans ce monde la récompense de votre dévouement, néanmoins permettez-nous d'espérer que ce concert de reconnaissance qui s'élève vers vous, ne vous trouvera pas indifférents. Missionnaires, vous avez quitté la vieille France, pour venir dans la France nouvelle répandre les bénédictions dont Dieu vous a faits les dispensateurs; puissiez-vous longtemps encore faire le bien dans notre cher Canada et, que le souvenir des heureux fruits de cette retraite soit pour vos cœurs de prêtres un parfum de consolation, comme pour nous il sera un motif puissant de persévérance dans les bonnes résolutions que vous nous avez fait prendre."

On est heureux de retrouver dans ce langage d'un arrière petit fils de M. Pierre Boucher, fondateur de Boucherville, l'expression de cette foi ferme et profonde qui animait le grand homme.

XIII.

Etat actuel de la Paroisse.

L'église reconstruite en 1843 est loin d'être terminée et il reste encore à lui donner bien des décorations pour la rendre aussi belle qu'elle était avant l'incendie. Mais cela ne doit pas étonner vû que la fabrique l'a fait bâtir à ses propres frais, sans rien exiger des paroissiens. Mr. le curé actuel de Boucherville, Monsieur J. Primeau, grâce à la bonne volonté des paroissiens, a fait cette année même 1878, une répartition

qui va permettre de terminer complètement les travaux intérieurs de l'église, et d'agrandir la sacristie de manière à en former une belle chapelle, où on pourra faire les offices de semaines pendant la saison d'hiver. On a au reste le nécessaire. On y remarque surtout un orgue du coût de $2600.00, qui est regardé par les connaisseurs comme un des plus beaux orgues des églises de la campagne. En 1845, la fabrique faisait encore l'achat de quatre cloches pesant 2723 lb., et coûtant $1000. Elles furent solennellement bénites par Mgr Charles Prince, coadjuteur de Montréal, le 16 septembre 1845, sous les noms : la première de *Marie-Amélie*, (1) du poids de 961 lbs., parrain, M. H. Tessier, ptre., marraine, Mme. Amélie Sabrevois de Bleury, épouse de l'Hon. Pierre de Boucherville, seigneur de cette paroisse ; la seconde, de *Marie-Thaïs*, du poids de 812 lbs., parrain, M. Joseph Boucher de Labroquerie, marraine, Mme. Thaïs Proulx, épouse de Son Honneur, Ls. Lacoste, maire, etc., M. P. P.; la troisième, de *Marie-Eloïse*, du poids de 660 lbs., parrain, M. Joseph Jodoin, ancien marguillier, marraine, Mme. J. Bte. Jodoin ; la quatrième, de *Marie-Louise*, du poids de 350 lbs., parrain, M. Jacques Audet, 2d marguillier de l'œuvre,

(1) Cette cloche, cassée pendant la procession de la Fête-Dieu, 31 mai 1877, fut envoyée à Londres par l'entremise de M. Isidore Gravel, ancien curé de Laprairie, et bénie par Mgr. l'archevêque Taché, le 20 juin 1878, comme l'atteste l'acte suivant :

" *Le vingt juin, mil huit cent soixante et dix-huit, nous, soussigné, Archevêque de St. Boniface, avons béni solennellement avec les cérémonies et rites marqués au Pontifical Romain, et ce en présence d'un grand concours de fidèles, dans l'église paroissiale de la Ste. Famille de Boucherville, une cloche du poids de huit quintaux et quatorze livres, sortie de la fonderie de MM. Mears et Stamsbank, de Londres et destinée à l'usage de la dite église en remplacement d'une cloche de même pesanteur et proportion qui avait été cassée. Laquelle nouvelle cloche nous avons béni comme dit ci-dessus, sous les noms de* Marie Joseph Emélie Alexandre, *et a été présentée par l'Honorable Charles de Boucherville et sa Dame. Mr. M. Benoist, M.P., et sa Dame, L. Massue, Ecr., et sa Dame, Paul Lussier et sa Dame, agissant comme parrains et marraines. En foi de quoi, nous avons signé ainsi que MM. les parrains et marraines susnommés et autres assistants à la cérémonie.*"

† Alex., Archevêque de St. Boniface.

marraine, Mme. Augustin Quintal, (ancien marguillier. Cette dernière cloche fut descendue il y a quelques années du clocher de l'église pour être placée dans celui de la sacristie où elle sert maintenant à sonner les basses messes.

En 1875, la fabrique achetait six arpents de terre au prix de mille piastres pour un nouveau cimetière ; l'ancien étant tellement encombré qu'il était devenu impossible d'y enterrer de nouveaux corps. Ce cimetière situé sur le chemin du Lac, à une trentaine d'arpents de l'église, a été béni par M. P. E. Lussier, avec les formalités ordinaires et au milieu de tous les paroissiens, le 21 novembre 1875. La première inhumation fut celle du corps d'Antoine La Belle.

Le 13 juillet 1876, M. P. E. Lussier, avec l'autorisation de Mgr. Ign. Bourget, y érigeait les stations du *Via Crucis.*

Cette dévotion qui va si bien au cœur de ceux qui pleurent leurs parents et amis défunts, est très encouragée. Il est beau et consolant de voir chaque soir dans la belle saison, lorsque le soleil commence à tomber et que les ombres de la nuit se répandent sur la terre, plusieurs personnes qui parcourent au milieu des tombes, les stations du Chemin de la croix.

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR.

Comme il n'y avait qu'une pauvre chapelle tombant en ruines pour servir de *Reposoir* dans les processions de la Fête-Dieu, M. P. E. Lussier conçut le projet d'en construire une plus spacieuse. Après s'être assuré d'un magnifique et vaste terrain, dû à la noble générosité de Mme. veuve Louis Jodoin, M. Lussier s'adressa à Mgr. de Montréal, pour lui exposer son projet. Monseigneur de Montréal voulut bien lui répondre par la lettre suivante :

Monsieur,

" Je vous permets, de l'agrément de Mr. le Curé,
" de faire construire, dans le village, au lieu jugé le
" plus convenable, une chapelle qui pourra servir aux

“ processions du St. Sacrement et aux réunions des “ différentes Congrégations, établies dans la paroisse.

“ Vous pourrez faire appel à la générosité de la “ paroisse pour subvenir aux frais de construction, et “ vous pourrez faire de cette chapelle un monument “ de jubilé. ”

Je suis, bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

M. P. E. Lussier ptre., de Boucherville

† Ig. Ev. de Montréal.

Suivant les suggestions de Monseigneur, appel fut fait à la générosité des paroissiens, qui y répondirent avec un zèle admirable. Les dames de la Ste. Famille organisèrent le premier bazar et députèrent pour une quête à domicile, celles dont suivent les noms : Mesdames Narcisse Larrivé, F. X. Robert, Edouard Malhiot, Henri Jodoin, Louis Normandin, Octave Peltier Désiré Beland, Nicolas Hogleman, Veuve Laforce, Toussaint Benard, Constant Normandin, Louis Lacoste, Rémi Charron, Alphonse Carmel, Etienne Lussier, Alcidas Renaud, Alfred Huet, Ferdinand Lamoureux, Paschal Vinnet, Napoléon Dulude, Louis Racicot, Louis Lussier, Gilbert Benard, Toussaint Daigneau, Louis Jetté, Azarie Messier, Joseph Savariat, Veuve Louis Sicotte, Emery Lalumière, Narcisse Dalpé, Adolphe Dulude, François Audet, et Joseph Daigneau.

Le plan de la nouvelle chapelle est l'œuvre du R. Père Michaud, des Clercs Viateurs, c'est assez dire qu'il rencontre l'approbation des hommes de l'art et fait l'admiration de tous. L'exécution en a été confiée à M. Sylvain Narbonne, maçon de Longueuil, et Henri Achim, habile et intelligent ouvrier de Boucherville.

La première pierre de la nouvelle chapelle du Sacré-Cœur de Jésus fut bénite le 10 septembre 1876, par M. E. Croteau, directeur du Lycée de Varennes, assisté de M. F. X. Bourdonnais, ancien curé, et de M. N. Valois, vicaire à Boucherville, M. le chanoine Hicks ainsi que M. Dupras curé de St. Hubert, et M. N. Cinqmars, an-

cien curé assistaient à cette cérémonie. M. Alexis Pelletier, curé, de St. Bruno fit, en cette occasion, un éloquent sermon qui toucha tous les cœurs, aussi la collecte fut-elle abondante.

Le 14 septembre 1876, les maçons commencèrent à poser la brique, et terminèrent leur ouvrage six semaines après.

Parmi les bienfaiteurs signalés, les archives conservent le nom de Madame Veuve Louis Jodoin, qui, outre le don du terrain, a donné $500, de M. et Mme. Charles Boucher de Boucherville, de M. Michel Desrochers. Au reste, les dames de la Ste. Famille, les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, les hommes de la société St. Joseph et les paroissiens en général ont rivalisé de zèle pour le succès de cette œuvre. Dieu a béni de si nobles efforts ; Boucherville pourra se glorifier de posséder une des plus belles chapelles du diocèse. La bénédiction en fut faite le 2 juillet 1878, par M. le chanoine P. E. Lussier, qui y célébra la première messe.

Le même jour (2 juillet 1878), avait lieu un pélerinage au Sacré-Cœur. C'était les petites Servantes des Pauvres qui venaient inaugurer la nouvelle chapelle avec l'approbation et la bénédiction de Mgr. E. C. Fabre, évêque de Montréal, qui adressait à M. E. Picard, directeur des petites servantes des pauvres, la lettre suivante :

Montréal, 22 juin 1878.

Monsieur,

J'autorise bien volontiers ce pélerinage en l'honneur du Sacre-Cœur de Jésus que vous devez entreprendre avec les petites servantes des pauvres du Saint Nom de Marie.

Propager la dévotion au très saint et très-adorable Cœur de Jésus, c'est une œuvre qui mérite très certainement l'encouragement et l'approbation d'un évêque. Aussi, je vous félicite sincèrement d'inaugurer cette ère des pélerinages au Sacre-Cœur dans la nouvelle chapelle que les paroissiens de Boucherville ont élevée à la gloire de ce Saint Cœur, et aux prix de sacrifices qui les honorent.

Vous prierez ce divin Cœur qu'il bénisse l'Evêque de Montréal et le vaste diocèse dont la Providence lui a confié l'administration.

Je vous accorde de tout cœur, ainsi qu'à vos pieuses pélérines, la bénédiction demandée.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

✝ Edouard Chs. Ev. de Montréal.

M. E. Picard, ptre., S. S.

Les petites servantes des pauvres laissèrent comme souvenir de leur pélerinage et témoignage de leur foi et de leur générosité une magnifique statue du Sacré Cœur avec un cœur d'une grande valeur, renfermant leur nom.

M. le curé est à faire terminer la chapelle, il a confié à deux artistes canadiens, MM. Lavoie et Beaulieu, les décorations intérieures. Ces Messieurs dont le nom est avantageusement connu, s'acquittent dignement de leur tâche.

La population de Boucherville d'après le recensement fait en 1871, était de 2,131 âmes, toutes catholiques, dont 767 pour le village et 1364 pour la paroisse. Il y avait 337 maisons habitées, dont 135 au village et 202 dans la paroisse, et 28 maisons inoccupées, dont 2 au village et 26 dans la paroisse.

La superficie était de 18,233 acres, dont 114 pour le village et 18,119 pour la paroisse.

Boucherville a cinq milles de large sur six de profondeur. Elle est traversée par deux petites rivières, la rivière Sabrevois ou ruisseau St. Jean, et le Petit Lac. Ce dernier intercepte, quand la crue des eaux est abondante, toute communication entre la paroisse et le village, qui devient alors une île véritable. (1)

Il y a dans toute la paroisse sept rangs ou conces sions, savoir : 1o *La Grande Côte*, 2o *le Lac* qui à son extrémité prend le nom de *Rivière aux Pins ;* 3o le 2me

(1) Le 22 janvier 1818, inondation du village de Boucherville, d'où on ne pouvait aller ni à Varennes, ni à Longueuil.

rang ou le *pays brulé*, dont l'extrémité est désigné sous le nom d'*Ustrucrue;* 4o le 3eme *rang* ou *coteau des Loups*, dont une partie s'appelle *Pérou;* 5o le 4eme *rang;* 6o le 5eme *rang;* 7o le 6eme *rang* et *la savanne* qui, à son extrémité prend le nom de *Campion.* Voici d'après la tradition l'origine de ce nom. Un ancien curé, M. Dufrost, dit-on, passant un jour par cet endroit s'écarta un peu de la route. On était au printemps e les chemins dans la *Savanne* étaient horriblement mauvais, de sorte qu'une fois hors de la route battue, le cheval de M. le curé s'embourba. En vain le bon curé criait *Campion*, *Campion*, c'était le nom de son cheval, *Campion* faisait bien de temps en temps un effort généreux, mais chaque fois c'était pour s'enfoncer d'avantage. A la fin *Campion* ne bougeait plus, il en avait jusqu'aux oreilles. Et quand les habitants, attirés par les cris de M. le curé, vinrent au secours, déjà il n'était plus temps, *Campion* venait de rendre le dernier soupir. Mais pour honorer la mémoire et perpétuer à jamais le souvenir de sa fin si tragique, les habitants, toujours sensibles au malheur, donnèrent son nom à l'endroit qui avait été le témoin de la cause de sa mort. La tradition ajoute que M. le curé, en apprenant qu'on rendait tant d'honneur à *Campion*, se consola de sa perte.

XIV.

LES PRINCIPALES DÉVOTIONS

ÉTABLIES DANS CETTE PAROISSE ET QUI SERVENT A ALIMENTER LA FOI ET LA PIÉTÉ SONT :

1o La Ste. Famille.—Etablie dès l'origine de la paroisse vers, 1692, cette association à laquelle se sont toujours fait gloire d'appartenir toutes les femmes pieuses et désireuses d'élever chrétiennement leurs enfants, a produit, de tout temps, d'admirables fruits, elle a formé beaucoup de bonnes mères et par suite conservé beaucoup d'enfants dans le devoir.

Mme (Honble.) Louis Lacoste, présidente.

Mme. Jacques Dulude, 1ère assistante.
Madame Quintal, 2de assistante.
Mmes. Ant. Larivé et J. Bte. St. Jean, conseillères.

2o La Congrégation des Enfants de Marie, érigée, le 24 novembre 1872, par M. P. E. Lusier, à la suite d'une retraite prêchée aux demoiselles de la paroisse, avec un très grand succès,par M. E. Demers, ptre.

Cette congrégation, d'après ses règlements, est sous la direction de la supérieure du couvent de la congrégation N.-D. Elle fait un grand bien en développant dans le cœur des jeunes personnes du sexe le goût de la piété et la dévotion pratique à la Sainte Vierge. Les congréganistes se sont chargées d'orner l'autel de Marie, et elles s'acquittent avec un zèle admirable de cet agréable devoir. La congrégation comprend aujourd'hui près de 150 associées. (1)

3o Congrégation des hommes sous le patronage de St. Joseph, pour le maintien de la tempérance. Cette congrégation a été fondée par M. P. E. Lussier, ptre., à la demande des principaux citoyens de la paroisse, le 8 mars 1876. L'Hon. M. Chs. Boucher de Boucherville en a toujours été le président, les autres officiers sont : M. Elie Lalumière, vice-président, M. Théophile Sicotte, 1er conseiller, M. Zacharie Aubertin, 2d conseiller, M. Gédéon Jodoin, 3ème conseiller, M. Auguste Carrier, maître de cérémonies, M. Thomas Boucher de Grosbois, secrétaire-trésorier, M. J. Primeau, curé, directeur.

Grâce au zèle de M. le curé, la congrégation des hommes se maintient dans sa première ferveur, et elle contribue à affermir l'œuvre si belle de la tempérance. Elle a un autre effet, c'est d'attirer plus fréquemment à la sainte table les hommes qui en font partie. Elle est aussi un moyen efficace d'établir l'union et la charité entre ses membres.

4o L'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie, à laquelle toute la paroisse fut agrégée en 1841 dans un pèlerinage célèbre qu'elle fit à l'église de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.

(1) Voir Appendice K.

5o La propagation de la Foi qui, depuis 1848, a rapporté au profit des Missions la somme de $4000.

6o La Sainte Enfance dont les sœurs de la congrégation, les Clercs Viateurs, les maîtres et maitresses d'écoles, sont d'ardents propagateurs. Il existe entre les enfants des diverses écoles une noble émulation qui a pour effet d'augmenter chaque année les recettes en faveur de cette œuvre si propre à attirer les bénédictions du bon Dieu sur les petits enfants.

7o La confrérie de Saint Pierre, Denier de Saint Pierre, établie en 1862 dans tout le diocèse, en vertu d'un mandement de Mgr Igu. Bourget. Cette œuvre fournit actuellement de $100 à $120 au trésor pontifical. C'est d'ailleurs un bonheur pour la paroisse de pouvoir secourir le Père de la Chrétienté, dans l'état de détresse où l'a réduit la révolution.

8o Le Chemin de la Croix érigé le 29 octobre 1835, par M. J.-B. Roupe, prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, délégué à cet effet par Mgr. J. J. Lartigue, évêque de Telmesse. (1)

9o La confrérie du Saint Scapulaire de N.-D. du Mont Carmel.

10o La confrérie du Saint Rosaire de N.-D. de la Victoire, établie en 1679, par M. de la Saudrays.

11o L'association de prières dite la dévotion au Saint-Sacrement de l'autel, ou l'Adoration Perpétuelle.

12o L'association de la Couronne d'Or.

13o La confrérie du Rosaire Vivant.

14o L'association de l'Apostolat de la Prière, établie par Mgr Bourget, par un mandement en date du 25 décembre 1863.

15o La société de Tempérance, qui a tant fait de bien, surtout dans les premières années. Malheureuse-

(1) Mgr. Jean-Jacques Lartigue naquit à Montréal, le 20 juin 1777, de M. Jacques Lartigue, médecin, et de Marguerite Cherrier. Ordonné à Saint Denis le 21 septembre 1800. Nommé évêque de Telmesse le 1er février 1820, et 1er évêque de Montréal le 13 mai 1836, mort à l'Hôtel-Dieu le jour de Pâques, 19 avril 1840.

ment plusieurs de ses membres semblent oublier leurs engagements, et on sent partout le besoin d'un apôtre pour réchauffer le zèle de cette belle association et préserver notre pays de malheurs incalculables.

16o Le Précieux Sang établi dans la paroisse par l'apôtre de cette belle association en Canada, Mgr. Joseph-Sabin Raymond, Vicaire Général, supérieur du collége St. Hyacinthe et fondateur du monastère du Précieux Sang dans cette dernière paroisse.

17o L'œuvre de la Communion Réparatrice établie dans le diocèse de Montréal, le 19 janvier 1876, par Mgr. Ign. Bourget, aujourd'hui archevêque de Martianopolis.

La paroisse jouit en outre du privilége de deux indulgences plénières, la première fut accordée par Sa Sainteté Pie VI. D'après la teneur de l'indult, tout fidèle de l'un et l'autre sexe qui vraiment pénitent, s'étant confessé et ayant communié, visitera l'église de la paroisse, gagnera une indulgence plénière, un jour de l'année que l'évêque déterminera. L'évêque de Québec ayant vu et approuvé cet indult, assigna le jour de la Pentecôte.

Un autre indult, en date du 10 janvier 1830, accorde une seconde indulgence plénière applicable *per modum suffragii* aux âmes du purgatoire, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui, s'étant confessés et ayant communié, prieront pour la propagation de la foi et dans les intentions du Souverain Pontife, pourvu qu'ils assistent pendant trois jours aux exercices d'une neuvaine qui a lieu chaque année, qui commence le 1er juillet et se termine le 9 inclusivement du même mois. Cet Indult a été vu et approuvé le 30 juillet 1830 par Mgr Bernard-Claud Panet, évêque de Québec.

Affiliation à Notre-Dame de Lorette.—Un des priviléges les plus précieux dont jouit l'église de Boucherville est bien celui d'être affiliée à la maison de la Sainte Vierge,—Notre-Dame de Lorette. Cette affiliation lui communique en effet les mêmes priviléges dont jouit la sainte maison elle-même. Elle fut obtenue par M. P. E. Lussier, ptre., pendant son séjour à Rome. Le diplôme d'affiliation, sous la date du 31 mars

1871, porte la signature du cardinal Antonelli, mort à Rome, le 6 novembre 1876·

Ce privilége accorde à tous ceux qui dans cette église de Boucherville rempliront les conditions voulues, les indulgences plénières et partielles qu'on obtient à Lorette même, aux fêtes suivantes, savoir: Noël, l'Immaculée Conception, La Nativité de la B. Vierge Marie, l'Annonciation, et des indulgences de 7 ans, et 7 quarantaines aux fêtes de St. Joseph et Ste. Anne.

Parmi les archives qui ornent cette église, on admire le corps de saint Généreux, qui repose dans une châsse magnifiquement décoré. Ce corps saint, extrait des catacombes de Rome, fut procuré à la paroisse par son vénérable curé M. Pepin, qui l'avait reçu en don, le 1 juin 1869. La translation en fut faite d'une manière très solennelle, le 6 août 1870 par sa grandeur Mgr. Taché. Vingt-cinq prêtres et plusieurs laïques distingués assistaient, au milieu d'une grande foule, à cette belle cérémonie.

Les paroissiens de Boucherville s'adressent avec confiance à ce glorieux Martyr et reconnaissent lui de voir bien des grâces depuis qu'il a plu à Dieu les favoriser d'une si puissante protection.

Le grand autel ayant été détruit dans l'incendie de 1843, perdit sa consécration et le privilége qui y était attaché. Mais le 13 mars 1845, Mgr Rémi Gaulin, évêque de Kingston, vint consacrer de nouveau ce maître-autel qui est encore privilégié. L'acte de consécration en effet dit que Mgr. de Montréal, en vertu d'un Indult en date du 31 mai de l'année 1840, à déclaré cet autel privilégié à toujours pour tout prêtre séculier ou régulier de quelqu'ordre que ce soit.

Messes de Fondation :—1o Le 1er février, par Mme. Vve. René Chaussegros de Lery ; 2o Le 12 mai, par la famille Charles Boucher de Boucherville; 3o Le 3 octobre, par M. Thomas Pepin, curé de Boucherville.

XV

Prêtres qui ont exercé le saint ministère a Boucherville, soit comme Missionnaires, soit comme Desservants, soit comme Curés·

1o

R. P. JACQUE MARQUETTE, *jésuite*, né en 1637, à Laon, en Picardie, arriva a Québec le 30 septembre 1666. Il est un des plus illustres missionnaires du Canada. Il fit en 1668 une mission chez les Outaouais, et le 17 juin 1673, il découvrit, avec Louis Jolliette (1) le fleuve du Mississippi, depuis l'embouchure du Ouisconsin jusques aux Arkansas. Deux ans après cette découverte, dont il a publié la relation, comme il allait de Chicago à Méchillimakinac, il entra le 18 mai 1675, dans une rivière qui porte aujourd'ui son nom, à l'entrée de laquelle il dressa son autel et y dit

(1) M. Louis Jolliet était fils de M. Jean Jolliet, natif de Sezane, en Brie et de Dame Marie d'Abancour dite Lacaille, né à Québec, et baptisé le 21 septembre 1645, par le R. P. Barthélemy Vimont, S. J.; Hydrographe du Roy, M. le comte de Frontenac se détermina à utiliser ses talents et le chargea d'aller à la découverte de la grande rivière que l'on prétendait se décharger dans le Golfe de la Californie; il s'y rendit avec le R. P. Jacque Marquette, son compagnon.

En 1673, il découvrit le Mississippi, et ainsi immortalisa son nom, resté à une ville de l'Union Américaine, et que porte encore un des comtés du district de Montréal, dans lequel comté se trouve la ville de Jolliet fondée par l'Honble. Barthelemy Jolliet, un de ses descendants à la cinquième génération.

En récompense de cette découverte et des autres services que M. Louis Jolliet rendit, il reçut la seigneurie de l'Isle d'Anticosti, puis celle de Jolliet. Il mourut en 1700, entre mai et octobre, probablement sur l'Isle d'Anticosti, où il se rendait chaque année pour le traité de la pelleterie.

Une de ses petites filles, Marie-Anne Jolliet de Mingan, épousa, le 27 août 1752, M. Jean Taché, premier du nom au Canada, armateur, négociant, prévôt des marchands et notaire, ancêtre de Mgr. l'archevêque de St. Boniface, dont le père Charles Taché, notaire, avait épousé, à Boucherville, le 2 juin 1820, Melle. Louise-Henriette Boucher de La Broquerie, sœur du vénérable M. Joseph-Antoine Boucher de La Broquerie. Voir page 264.

la messe. Il s'éloigna ensuite un peu pour faire son action de grâces, et pria les deux hommes qui conduisaient son canot de le laisser seul pendant une demie heure. Ce temps passé, ils allèrent le chercher et ils furent fort surpris de le trouver mort ; ils se souvinrent néanmoins qu'en entrant dans la rivière il lui était échappé de dire qu'il finirait là son voyage. Son corps fut inhumé sur le bord de la rivière, et, l'année suivante, transporté à Méchillimakinac." Charlevoix, (liv. III p. 314.), ce père est mort, sur les bords du lac Michigan, le 19 mai 1675 à environ 38 ans.

2o

M. HUGUES POMMIER, *prêtre*, natif du Vendômois, prêtre des Missions étrangères, arriva en Canada en juin 1663. S'étant arrêté à Plaisance, dans l'ile de Terreneuve, il y trouva un grand nombre de français et autres abandonnés, leur prêtre et le commandant du poste avaient été massacrés. Il passa l'hiver avec eux et n'arriva à Québec que l'année suivante. Il fut envoyé à Boucherville en 1669, en qualité de prêtre missionnaire du séminaire épiscopal de Québec. Au mois de juillet 1676 il fit des missions à la Pointe-Lévi, et dans les autres endroits habités aux environs de Québec. Le 6 décembre 1676, il signait, à Beauport, comme *prêtre missione*, avec Jean Costé, David Courbin, paul Vachon, notaire royal (avec paraphe) l'acte ayant pour titre : *Estat pour l'église de beauport pour les bans.* Il desservit aussi la paroisse de la Côte de Beaupré et retourna en France, où il mourut vers la fin de 1686. " Il se piquait de peinture et fit plusieurs tableaux pendant son séjour en Canada." De la Tour, p. 42

3o

M. PIERRE DE CAUMONT, *prêtre*, arriva en Canada le 16 mai 1669, et alla à Boucherville en septembre 1670, en qualité de prêtre missionnaire. Il a desservi la paroisse à deux reprises différentes ; la première, de septembre 1670 au 22 septembre 1678, et la seconde, du 2 septembre 1680 au 22 septembre 1688. En 1675,

Mgr. l'évêque de Québec l'avait créé chanoine. Il est le premier prêtre dont le nom apparait sur les régistres du Cap Saint-Ignace en 1679. Il est mort, le 16 février 1694, à 64 ans, au Séminaire de Québec où ses infirmités l'avaient forcé de se retirer (1).

4o.

M. JEAN GAUTHIER DE BRULLON, *prêtre*, était né dans la province de St. Laurent, évêché d'Angers ; il fut ordonné à Québec le 22 décembre 1675, et alla, l'année suivante, 1676, comme missionnaire à Château-Richer, d'où il partit pour desservir la mission de la Pointe-

(1) On voit, à Boucherville, aux régistres, que le 21 décembre 1670, M. de Caumont baptise dans la chapelle du Fort St. Louis de Chambly ; que le 2 février 1674, il baptise dans la chapelle de Boucherville, et ce 1671 aussi, il enterre à Boucherville, "au lieu destiné pour un cimetière en cette paroisse." On voit encore, que le 11 février 1671, (et plusieurs autres fois) que Jeanne Crevier, femme de M. Pierre Boucher, 1er seigneur de Boucherville, est appelee *La Meslée*, mais ce dernier mot est batonné aux régistres. On voit aux mêmes régistres, que, le 24 novembre 1680, un M. Pre. Saurel, Ecr., seigneur de Saurel, signe d'une belle et ferme main, "Saurel" (non Sorel) à un acte de mariage, à Boucherville, fait par M. de Caumont.

1683, février 20.—Enterrement par M. de Caumont, curé de Boucherville et autres lieux, de Jeanne Sevinier, femme de Jean, habitant de Longueuil, âgée de 37 ans, dans l'église de St. Antoine de Pade, paroisse de Longueuil.

1687, octobre 20.—Baptême de Charles, fils de Charles Le Moyne, Ecr., seigneur de Longueuil, et de Damoiselle Elizabeth Souart, son épouse, en la maison seigneuriale de Longueuil, né d'avant-hier. Ce baptême est fait par M. Gabriel Souart. prêtre du Séminaire St. Sulpice de Montréal, qui était l'oncle de la mère. M. Souart a fait ce baptême en l'absence de M. de Caumont, ptre. curé. Il ne signe pas ; c'est M. de Caumont qui signe. Le parrain a été Jacques LeMoyne, Sr. de Ste. Hélène, demeurant à Montréal, et la marraine, Anne Robutel, fille de M. de Saint André (Claude Robutel, seigneur de l'Ile de St. Paul), lesquels n'ont pu signer sur le présent régistre.

1696, le 13 août.—Enterrement de Charles LeMoyne, (né le 10 août à Montréal) dans la dite église paroissiale de Longueuil, en présence de M. de Longueuil, son père et autres, par M. de Caumont.

aux-Trembles en 1678. Il desservit Boucherville, du 15 septembre 1678 au 14 août 1679. Homme éminent par ses vertus et ses talents, il attira sur lui l'attention de son évêque, qui l'adjoignit à son chapitre en l'honorant du titre de chanoine, en l'année 1682. En 1693, il fut nommé curé de Château-Richer. Il est mort à Québec le 7 avril 1726, à l'âge avancé de 76 ans. Il signait *J. G. de Brullon* (1).

5o. 1er Curé.

M. PIERRE-RODOLPHE GUYBERT DE LA SAUDRAYS, *prêtre, sulpicien*, natif de Rennes, arriva au Canada le 8 juillet 1686 et fut envoyé en septembre 1688 à Boucherville, pour remplacer M. de Caumont. La première année de son séjour à Boucherville, il prenait le titre de prêtre, faisant les fonctions curiales Mais l'année suivante, il prit le titre de curé et l'a toujours gardé depuis. M. de la Saudrays ne négligeait rien pour l'éducation de la jeunesse, car dans les régistres on voit que dès 1696 il y avait un maître d'école du nom de J. Bte. Bau, et en 1714, le 21 avril on trouve l'acte de sépulture de Mathurin Durand, chantre et maître d'école. Ce Mathurin Durand ne pouvait être autre qu'un frère Charon hospitalier de Montréal. Ayant quitté la paroisse en 1711, il y revint une seconde fois en 1714 et y demeura jusqu'au mois de novembre 1716. De Boucherville, il se rendit, cette même année, au Séminaire de Montréal, pour cause d'infirmités. Il est mort le 17 mai 1721, et

(1) On voit, à Boucherville, aux régistres, que M. de Brullon, prêtre, missionnaire de Boucherville, baptise le 14 août 1679, Mie. Eliz. Bleau, dans l'oratoire de Longueuil ; et il avait dit que le 6 nov. 1678, il avait baptisé, dans une chambre de la maison de Longueuil qui tenait lieu de chapelle, Charles Deline, fils de Charles Deline et de Jeanne Braconnier, habitants de Longueuil ; que le 22 avril 1679, M. de Brullon baptise au Cap *Varenne, en la maison du seigneur qui tient lieu d'église,* Mie. Thérèse Meuson. Dès le 12 janvier 1671, M. de Caumont avait baptisé en *l'habitation de M. de Varennes*, un enfant d'André Dumais, (pour Damois,) et aussi le 6 février 1672, en l'habitation du même.

fut inhumé à Montréal le 18 mai 1721, à 61 ans, sans mention de jour du décès.

6o.

M. CLAUDE DAUZAT, *prêtre*, *sulpicien*, natif d'Auvergne. Parti d'Europe avec Mgr. de St. Vallier en 1704, il fut pris dans la traversée par les Anglais, et après six ans de captivité en Angleterre, il put se rendre au Canada, où il arriva le 16 août 1710. Il fut immédiatement envoyé à Boucherville, qu'il desservit du 22 novembre 1711 au 10 mars 1714. Il desservit aussi la paroisse de Longueuil, du 26 septembre 1715 au 4 mai 1717, et retourna en France en septembre 1717.

7o.

M. SIMON SALADIN, *prêtre sulpicien*, né le 12 janvier 1686, dans le diocèse de Viviers, et ordonné le 4 septembre 1710, arriva en Canada, le 28 juillet 1714. Il se rendit, en 1716, à Boucherville, qu'il desservit du 26 novembre 1716 au 6 août 1727. Il quitta Boucherville pour la Rivière-des-Prairies qu'il desservit du 13 août 1727 au 11 août 1746. Il est mort à Montréal le 7 octobre 1747 à 61 ans, 8 mois et 25 jours (1).

(1) On voit, à Boucherville, aux régistres :

1717, 21 avril.—A été enterré dans l'église paroissiale de Boucherville, sous son banc, M. pierre boucher. Ecr., seigneur de boucherville, décédé le 19 en présence de M. dauzat, prêtre du séminaire de St. Sulpice, curé de Longueuil, qui a fait le service, de marien tailhandier, chirurgien, notaire. de gilles papin, soussignés avec moy missionnaire de boucherville, Tailhandier, René LeMoyne, C. Dauzat, ptre, Saladin, prêtre, missionnaire.

1722, 31 mai.—inhumation, ce jour, à Boucherville, de Frs. Hertel, Ecr., âgé d'environ 80 ans. Rien de plus à l'acte fait par M. Saladin, curé.

14 juin 1718.—" M. nicolas boucher, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste, en l'ile d'Orléans, proche de Québec," fait l'inhumation d'un enfant.

M. Nicolas-Michel Boucher était fils de M. Pierre Boucher de Boucherville, gouverneur des Trois-Rivières ; il naquit à Boucherville le 15 novembre 1672 et fut ordonné à Québec le 6 juin 1696 et mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec le 30 juillet 1733, à 60 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale.

8o.

JACQUES LE TESSIER, *prêtre sulpicien*, né au Château-Goutier, diocèse d'Angers, arriva au Canada le 9 juillet 1717. Après avoir desservi Boucherville du 13 août 1727 au 15 août 1732, il alla à St. Laurent, île de Montréal, qu'il desservit du 15 septembre 1732 au 31 janvier 1735.

Il est mort à Montréal le 5 mars 1735, à 59 ans.

9o.

M. PAUL-THOMAS DE GANNE-FALAISE, *prêtre missionnaire*. Il était né à Port-Royal, Acadie, de Louis De Ganne-Falaise, major de l'Acadie, et de Marguerite Leneuf. Il n'avait que quatorze ans, quand il fut tonsuré à l'Hôpital-Général de Québec, par Mgr. de St. Valier, le 8 octobre 1819, et minoré à la cathédrale, le 4 mars 1730 ; et il fut ordonné le 21 octobre 1731. Il remplaça M. le Tessier et ne fut curé qu'un mois à Boucherville : du 18 août au 15 septembre 1732; il fut ensuite nommé, en 1733, curé de Ste. Anne de Beaupré, après quoi l'évêque de Québec l'a fait venir auprès de lui pour en faire un membre de son chapitre. Il quitta le Canada pour la France, le 6 octobre 1743.

10o.

M. JOSEPH ISAMBART, *prêtre missionnaire*, prêtre

23 décembre 1719.—M. f. De metivier, prêtre de St. Sulpice, résidant à Boucherville, baptise un enfant.

M. Marc-Antoine Metivier, venu le 26 juillet 1716 et reparti en octobre 1723.

27 février, 1762.—Inhumé dans la chapelle de la Congrégation, le corps de Joseph Boucher, Ecr. Sr. de la Broquerie, enseigne de cette paroisse, âgé d'environ 60 ans, en présence de Rémi-Alexis Duburon, récollet, et Jean Marchant, Ecr.

16 janvier 1762.—Autre inhumation par le même.

Le R. P. Joseph-Etienne Feré-DuBuron, récollet, en religion, "frère Alexis," ordonné le 22 septembre 1742, mort le 16 novembre 1776.

de St. Sulpice pour un temps, né dans le diocèse du Mans et venu en Canada le 9 juillet 1717. Il fut ordonné le 15 août de la même année, et desservit Sorel et l'Ile Dupas, du 16 octobre 1718 au 8 janvier 1720, après quoi il desservit Longueuil, du 6 octobre 1720 au 16 août 1763. Durant son séjour dans cette dernière paroisse, il desservit en même temps Boucherville du 20 septembre au 6 octobre 1732. Il est mort à Montréal, chez les Sœurs Grises, le 14 décembre 1763, à 70 ans et fut inhumé à Longueuil, qu'il avait desservie près de 43 ans.

11o.

M. PHILLIPPE D'AILLEBOUST, *prêtre*, était le 5ème. fils de M. Jean-Baptiste d'Ailleboust, sieur des Musseaux (1) et d'Anne Le Picard, habitants de la Côte Beaupré, Québec ; il fut ordonné prêtre en même temps que M. de Ganne-Falaise, le 21 octobre 1731, il le remplaca le 11 octobre 1732, à Boucherville, qu'il desservit jusqu'au 6 octobre 1734. En quittant Boucherville il se rendit à Repentigny qu'il desservit durant 35 ans, du 5 novembre 1734 au 7 juillet 1769. Il est mort, deux mois après, à Montréal, le 9 septembre 1769, âgé de 65 ans. Il fut inhumé sous les noms de *Phil. Dailleboul Demusseaux*, au lieu de *Des Musseaux*.

12o.

M. C. MOUCHARD, *prêtre*, arriva en Canada le 6 juillet 1734. On le trouve cette même année à Varen-

(1) M. J. B. d'Ailleboust laissa une nombreuse postérité. Melle Marie-Catherine, sa fille ainée, épousa M. Godfroy, sieur de Linctot, capitaine d'une compagnie de troupes de la marine ; Melle Félicite-Josephete, la 7ème fille, épousa M. Nicolas-Auguste Guillet de Chaumont, not. royal ; M. Ignace Réné, sieur de Perigny, son 6ème. fils, épousa Melle Marguerite-Josephte Coureau de la Cote ; M. Nicolas, sieur des Musseaux, son dernier fils, épousa Melle. Louise Trottier des Rivières Beaubien. M. J. B. d'Ailleboust était fils de M. Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux et de Melle Catherine Le Gardeur de Repentigny, de ce mariage sont nés neuf enfants qui ont été la souche des belles familles des Musseaux, de langes, de Perigny, d'Argenteuil, de Mantet.

nes et à Boucherville qu'il desservit du 15 octobre 1734 au 3 octobre 1735. Il mourut en 1736. Il signait *C. Mouchard.*

13o.

M. ETIENNE MARCHAND, *prêtre*, né le 27 novembre 1707, à Québec, de M. Etienne Marchand et de Melle. Marie-Anne Durant. fut ordonné le 21 octobre 1731, en même temps que M. de Falaise et M. d'Ailleboust. Il desservit Boucherville l'espace de 38 ans, du 2 novenbre 1735 au 1 octobre 1773. L'évêque de Québec, Mgr Jean-Olivier Briand, (1) le fit le 24 juillet 1766 son grand Vicaire pour Montréal. C'était un homme distingué et qui jouit continuellement de la confiance du St. Evêque, qui ne faisait rien sans le consulter. Il est mort un an après avoir quitté Boucherville le 17 janvier 1774, à l'âge de 67 ans, 1 mois et 21 jours, à l'Hôpital-général de Québec, et fut inhumé dans l'église de cette communauté.

14o.

M. JOSEPH MARTEL, *prêtre*, né à Montréal, le 18 décembre 1747, fils de M. Pierre Martel et de Melle. Marie-Anne Roy; ordonné le 9 juin 1772. L'année suivante, il fut envoyé à Boucherville, qu'il desservit du 11 octobre 1773 au 9 mai 1774. Une semaine après il fut envoyé à Châteauguay qu'il desservit environ un an, du 16 mai 1774 au 14 mars 1775. Il desservit ensuite Ste. Marie, de l'automne 1775 à l'automne 1782; St. Charles Rivière Chambly, du 20 novembre 1782 au 4 octobre 1794; en dernier lieu, la paroisse St. Marc, dont il fut curé et qu'il desservit du 2 janvier 1794 jusqu'à sa mort, arrivée le 1er. décembre 1800, à l'âge de 53 ans moins 17 jours. Il fut inhumé dans l'église de cette dernière paroisse.

(1) Mgr. Jean-Olivier Briand, arrivé à Québec, le 17 août 1741, en qualité de secrétaire de Mgr. de Pontbriand. Nommé évêque de Québec, le 21 janvier 1766, mort au séminaire de Québec, le 25 juin 1794, âgé de 79 ans, 5 mois et 2 jours.

15o.

M. CHARLES MADELAINE YOU DE LA DÉCOUVERTE-DUFROST, *prêtre*, né à Montréal, le 12 juillet 1729, de M. François Madeleine You de la Découverte (1) et de Melle. Marie-Marguerite Dufrost de Lagemmerais, fondatrice de l'Hôpital-Général de Ville-Marie. Il fut ordonné le 26 août 1752. Il desservit Ste. Rose de Lima, Ile Jésus, du 13 juin 1760 au 12 octobre 1761 et fut nommé curé de la Pointe-Lévis, avec la desserte de St. Henri, de 1766 à 1774, auquel temps il fut envoyé à Boucherville, où il fut curé du 12 mai 1774 jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mars 1790, âgé de 60 ans, 7 mois et 19 jours. Il a été le premier curé enterré dans l'église de Boucherville, son corps fut placé dans le caveau de l'église du côté de l'épitre. Quelques années avant sa mort, le 13 juin 1788, il avait reçu des lettres de Grand-Vicaire de Mgr. l'évêque de Québec, Mgr. Jean-François Hubert (2) Il est le second curé de Boucherville qui ait été revêtu de cette dignité: Ce monsieur a toujours signé " Dufrost, " jamais " Youville" aux régistres des paroisses qu'il a desservies. (3) Un de ses frères, autre fils de Mme. de Youville de la Découverte, M. Joseph-François Youville de la Découverte, desservit les paroisses de Lanoraie, St. Denis

(1) M. François-Magdeleine You, était fils de M. Pierre You, sieur de la Découverte, qui fut un des signataires de l'acte de prise de possession du pays des Arkansas, faite au nom du Roi de France, les 13 et 14 mars 1682. En vertu des priviléges accordés par le Roi aux découvreurs, il prit le titre de Sieur de la Découverte, en 1683.

(2) Mgr. Jean-François Hubert, né à Québec le 23 février 1739, élu coadjuteur de Mgr. d'Esglis, le 30 novembre 1784, et évêque à Québec, le 4 juin 1788 ; mort à l'Hôpital général de Québec, le 17 octobre 1797, à l'âge de 58 ans et 8 mois.

(3) M. d'Youville composa, quelques années après la mort de sa mère, un écrit ayant pour titre: *Mémoires pour servir à la vie de Mme. d'Youville, tirés pour la plupart des dépositons des sœurs Despins, La Source, Rinville, de Mme. Gamelin et d'une autre sœur.*

et St. Ours de 1742 à 1777, et mourut le 10 avril 1778, à 53 ans et 6 mois, aux Sœurs Grises, où il fut inhumé aux pieds de sa mère, Mme. veuve You de Youville, fondatrice et première supérieure de cette communauté. Il signait " Youville " seulement. (1)

16o.

M. PIERRE DENAUT, *prêtre*, né à Montréal, le 20 juillet 1743, fils de M. André Denaut et de Melle. Françoise Boyer, fut ordonné dans l'église de St. Pierre, Ile d'Orléans, le 25 janvier 1767, par Mgr. d'Esglis, (2) et deux mois après il fut envoyé dans la paroisse des Cèdres ou de Soulanges, où il fut curé depuis le 22 mars 1767 jusqu'en octobre 1789, et il desservit en même temps Vaudreuil du 5 septembre 1773 au 30 octobre 1775, et l'Ile Perrot du 16 janvier 1786 au 14 octobre 1787. En 1789 il fut envoyé à Longueuil, qu'il desservit du 11 octobre 1789 au 17 janvier 1806. Durant son séjour à Longueuil, il desservit la paroisse de Boucherville du 7 au 16 mars 1790. Mgr. Bailly (3)

(1) Régistre de Boucherville, No 700, 9 mars 1790 à la sépulture de M. Charles Magdeleine You de la Découverte Dufrost mort G. V., à Boucherville, le 7 mars 1790, à 60 ans, 7 mois et 19 jours, fils de Mme de Youville, fondatrice des Sœurs Grises. Il signait " Dufrost " ont signé

A. Pouget, ptre. — Bedard, ptre.
J. Gamelin, ptre. — Marchand, ptre.
H. Desery, ptre. — Frs. Duburon, ptre.
Denaut, ptre. — Poulin Courval ptre.
Ecuier, ptre

(2) Mgr. Louis-Philippe Mariauchau d'Esglis, né à Québec le 24 avril 1710, fils de François Mariauchau d'Esglis et de Dame Louise-Phillippe Chartier de Lotbinière; élu coadjuteur de Québec, le 29 novembre 1784 ; mort à St. Pierre, île d'Orléans, le 4 juin 1788, âgé de 78 ans et 2 mois, et inhumé le 6, dans le chœur de cette paroisse dont il avait été curé pendant 54 ans.

(3) Mgr. Charles-François Bailly de Messein. né à Varennes, près Montréal, le 4 novembre 1740, ordonné prêtre à Québec le 10 mars 1767; élu coadjuteur le 30 juin 1788, et nommé à Rome par le Pape Pie VI, évêque de Capse, *in partibus* le 26 novembre 1788 ; mort à l'Hôpital Général de Québec, le 20 mai 1794, inhumé le 22, dans le chœur de l'Eglise de la Pointe-aux-Trembles de Québec, dont il était curé depuis 16 ans. Il était âgé de 59 ans 6 mois et 10 jours. Il ne fut point évêque de Québec.

étant mort, il fut élu coadjuteur de Mgr. Hubert le 23 mai 1794. Le Pape Pie VI confirma cette élection, et le nomma évêque de Canathe en Palestine, et coadjuteur de Québec, par une bulle datée du 30 septembre 1794. Il fut consacré à Montréal sous ce titre, le 29 juin 1795. Mgr. Hubert s'étant démis de l'évêché de Québec le 1er. septembre 1797, il lui succéda, et prit possession du siége épiscopal de Québec le 4 du même mois. Il mourut à Longueuil, le 17 janvier 1806, âgé de 62 ans, 5 mois et 27 jours, et fut inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, dont il était curé depuis 16 ans et 9 mois.

17o.

M. LOUIS LAMOTHE, *prêtre*, né à Québec, le 26 avril 1764, fils de Jacques-Antoine Lamothe et de Melle. Louise Drolet ; ordonné le 16 août 1789. Il desservit la paroisse de Boucherville du 21 mars au 5 octobre 1790 ; et encore Repentigny du 28 mars au 2 octobre 1793, et St. Sulpice, du 23 août au 23 septembre de la même année, et La Valterie du 10 octobre 1793 au 22 décembre 1799. Etant curé à La Valterie, il desservit la paroisse de la Conversion de St. Paul, du 25 novembre 1797 au 10 octobre 1798 et Lanoraie du 7 octobe 1793 au 29 novembre 1799. En 1800 il desservait St. Cuthbert, et

Le 2 juil. 1792 Mgr. Bailly baptisait, à Beauport, *Edouard-Alphonse* né le 20 juin du légitime mariage de Monsieur Ignace-Michel Louis-Antoine de Salaberry, Ecuyer, Seigneur de Montmorency, etc., et de Dame Catherine de Hertel ; le parrain a été Son ALTESSE ROYALE, Monseigneur le prince EDOUARD d'Angleterre, Chevalier du Très-Noble Ordre de la Jarretière et de l'Ordre très-illustre de St. Patrick, Colonel du Régiment Royal Fusiliers, commandant à Québec, etc., etc., etc. ; et la marraine Madame Alphonsine-Thérèse-Bernardine-Julie de Montgenêt de St. Laurent, Baronne de Fortisson ; (ont signé) Edouard, Prince de la Grande Bretagne, Mongenêt de St.-Laurent, Bne. de Fortisson, Hertel de Salaberry, John Vesey, Edmund Byng, Lt. Roy, Fusrs. Fredk. Aug. Wetherall, captn. 11th Regt. ; Renauld, ptre. (curé de Beauport), Adélaïde de Salaberry, John Hale, Wm. Henry Digby, Lt. Royal Fusiliers, de Salaberry, Chs. de Salaberry, Chs.-Thomas C. C. P. ; ✝ Charles François Evêque de Capse.

fut nommé curé de Berthier, qu'il desservit l'espace de près de 17 ans, du 21 juin 1818 au 30 septembre 1835. Il desservit en même temps Terrebonne du 3 juin au 3 septembre 1818. Il est mort à St. Cuthbert le 20 novembre 1835, à 71 ans, 6 mois et 24 jours. Il demeurait, retiré, à St. Cuthbert, dans une maison en face de l'église, avec deux de ses sœurs, qui sont toutes deux, mortes, à un âge avancé, Melle. Marguerite Lamothe, l'ainée, est morte, en mai 1839, âgée de 63 ans, et Melle. Josephte, sa sœur, en février 1840 (1).

180.

M. PIERRE CONEFROY, *prêtre*, né à Québec, le 28 décembre 1752, fils de M. Robert Conefroy et de Melle. Marie-Josephte Métivier; ordonné le 21 décembre 1776. En 1781, il fut envoyé à la Pointe-Claire, qu'il desservit du 1er. juillet 1781 au 22 septembre 1790, de là il se rendit à Boucherville, où il fut curé 26 ans, du 10 octobre 1790 à sa mort, arrivée le 20 décembre 1816, étant âgé de 64 ans moins 8 jours. M. Conefroy était un homme de talents distingués ; il fit beaucoup au spirituel et au temporel pour le bien et l'avantage de ses paroissiens. Il avait été nommé grand vicaire, par Mgr. Plessis et avait reçu ses lettres, le 16 juillet 1808. (2)

(1) M. Antoine Lamothe, mort, curé de La Chenaie, le 14 février 1829, à 69 ans, était leur frère. Ils étaient petit enfants de Pierre Lamothe et de Charlotte Bois, (ancêtres de l'auteur de l' "*Annuaire de Ville-Marie*,") dont la fille, Marie-Charlotte Lamothe, épousa, à Québec, le 27 août 1745, Claude Huguet (Latour.)

(2) 1816, 23 décembre.—Inhumé dans le chœur de l'église de Boucherville, près de l'autel, du côté de l'église, le corps de M. Pierre Connefroy, vic. gén. et curé de cette paroisse, mort le 20, à 66 ans moins 8 jours.

J. I. Roy, ptre.	J. B. Kelly, ptre.
Kember, ptre.	R. Paré, ptre.
B. Prévost, ptre.	R. Consigny, ptre.
Alexis Durocher, ptre.	J. Robitaille, ptre.
J. B. Bédard, ptre.	Chaboillez, ptre.
J. B. Boucher, ptre.	Frs. Ch. Deguise, ptre.
R. J. Primeau, ptre.	Pigeon, ptre.

19o.

M. JEAN-ROMUALD PARÉ, *prêtre*, né le 27 février 1779, fils de M. Louis Paré et de Melle. Angèle Fortier ; ordonné le 25 février 1809. A la mort de M. Conefroy, M. Paré, qui depuis plusieurs années était son vicaire, fut chargé de la desserte de la cure de Boucherville, du 20 décembre 1816 au 25 septembre 1817; il desservit ensuite la Longue-Pointe, du 6 novembre 1817 au 28 juillet 1819, et St. Jacques de l'Achigan, l'espace de 39 ans, du 28 juillet 1819, à sa mort, arrivée le 7 octobre 1858, à l'âge de 79 ans, 7 mois et 8 jours. Il était archiprêtre et doyen du clergé du diocèse de Montréal. M. Paré fonda, en 1842, à St. Jacques de l'Achigan, l'établissement du Sacré-Cœur, qui fut remplacé, en 1853, par les sœurs de Ste. Anne. Ce digne prêtre, mort en odeur de sainteté, a laissé à Boucherville des souvenirs encore vivaces de son zèle. Il était surtout le guide et l'ami des jeunes gens, à qui il sut inspirer l'amour de l'étude et surtout de la religion.

20.

M. PIERRE-ANTOINE TABEAU, *prêtre*, né à Montréal, le 20 octobre 1782, fils de M. Jean-Baptiste Tabeau, capitaine du 3me. bataillon de la milice de Montréal, et ancien voyageur, et de Melle. Françoise-Barbe Proulx ; ordonné le 13 octobre 1805 ; il fut vicaire à Québec ; et en 1810, curé de Ste. Anne de Mascouche ; en 1813, de St. Jean-Port-Joli ; en 1814, vicaire une seconde fois à Québec ; en 1815, chapelain de l'Hôpital-Général et de Notre-Dame de-Foye ; et en 1817, il fut nommé curé de Boucherville, qu'il desservit du 28 septembre 1817 au 1er octobre 1831. Il fit deux missions successives dans le Nord-Ouest, la 1ère en mai 1818, accompagné de M. Crevier, la 2d en mai 1819, et en 1829 il fut député à Rome, et fut près de 16 mois en Europe. A son retour, Mgr. Lartigue, évêque de Telmesse, l'appela à l'évêché et le nomma grand-vicaire. M. Antoine Tabeau était un homme remarquable par ses talents, mais plus encore par ses vertus. D'une humilité profonde, il fuyait les

honneurs, mais les honneurs semblaient le poursuivre. Il aurait voulu mourir à Boucherville ; ce ne fut donc qu'avec beaucoup de regret et par obéissance qu'il se rendit à l'évêché. De leur côté, les paroissiens le regrettaient, car, s'il était d'une vertu austère, il était aussi très-bon et surtout plein de zèle et de dévouement. On était toujours sûr de trouver en lui un bon père, constamment à son poste et toujours prêt à donner les soins de son ministère à ceux qui les réclamaient. M. Tabeau avait beaucoup de zèle pour l'éducation de la jeunesse. Il avait, en 1821, établi une classe pour le latin, qui dura plusieurs années.

Mgr. Lartigue avait jeté les yeux sur lui, et l'avait désigné comme son successeur. Il reçut en effet de la cour de Rome, des Bulles, en date du 3 octobre 1834, l'une le nommant "évêque de Spiga" (*in partibus infidelium cum futurâ successione*) qui se trouve dans le patriarchat de Constantinople, et l'autre le nommant vice-gérant, vicaire-général, suffragant et auxiliaire de l'archevêque de Québec, dans la ville et le district de Montréal. A la réception de ces lettres, M. Tabeau fut profondément attristé, et il en conçut un si vif chagrin que sa santé déclina rapidement, et ce fut probablement ce qui causa ou du moins hata sa mort, qui arriva le 18 mai 1835, avant sa consécration. L'évêque perdait en lui un zélé et habile défenseur, un conseiller sage et éclairé, et le diocèse un saint prêtre. Il fut inhumé dans l'église de Boucherville le 25 du même mois où repose maintenant son corps. Il était âgé de 52 ans, 6 mois et 28 jours (1).

(1) Le vingt mai 1835, par nous soussigné, Evêque de Tabraca, et coadjuteur de Kinston (Mgr. Rémi Gaulin), a été inhumé dans le sanctuaire de cette église, le corps de Messire Pierre Antoine Tabeau, vicaire-général de ce diocèse, âgé d'environ cinquante-trois ans, décédé au Séminaire de St. Jacques. Furent présents à l'inhumation, Messire Bonin, exécuteur-testamentaire du dit défunt, Antoine Manseau, Réné Olivier Bruneau et autres prêtres soussignés. (Signé)

Jos. Marcou, ptre. ; R. Ol. Bruneau, ptre. ; Léonard, ptre. ; J. Primeau, ptre. ; Ch. L. Vinet, ptre. ; Am. Brais, ptre. ; Et. Birs, ptre. ; Et. Lavoie, ptre. ; L. C. Deligny, ptre. ; P. Burke, ptre. ; G. Chabotte, ptre. ; Al. Truteau, ptre. ; Ch. D. Delisle, ptre. ; Ant. Manseau, ptre. ; F. Bonin, ptre.; H. Hudon, ptre.;

† RIUS, Eppus, Teb., Coadj.-Kingst.

21o.

M. HENRY-LIBOIRE GIROUARD, *prêtre*. Durant l'absence en France de M. Tabeau, du 17 mai 1829 au 5 septembre 1830, M. Girouard a desservi la paroisse de Boucherville. M. Girouard, né le 28 novembre 1798, à St. Joseph de Soulanges, baptisé sous le nom de *Henri*, était fils de M. Antoine Girouard et de Melle. Marie-Louise Harel; ordonné le 1er octobre 1826. Il fut d'abord vicaire à Nicolet, et en 1828 à St. Benoit. En quittant Boucherville, au retour de M. Tabeau, il fut nommé curé de St. Hugues, (Seigneurie de Ramzay) qu'il desservit du 26 septembre 1830 au 22 septembre 1834, et desservit en même temps St. Simon, (même seigneurie) du 21 janvier 1832 au 23 septembre 1834; le 1er octobre de la même année, 1834, il fut nommé curé de Ste. Marie de Monnoir, qu'il quitta en 1852 pour St. Simon de Bagot. Etant curé de Ste. Marie, il desservit deux autres paroisses, St. Grégoire-le-Grand, du 8 décembre 1842 au 24 septembre 1843, et Ste. Brigide de Monnoir, du 5 octobre 1844 au 25 septembre 1845, mort le 1er avril 1876, à 77 ans, 4 mois et 3 jours.

22o.

M. FRANÇOIS DEMERS, *prêtre*, né à Montréal, le 22 mai 1791, fils d'Alexis Demers et de Catherine Roy, ordonné le 9 octobre 1814, vicaire à St. Charles de Chambly, dont il fut curé du 26 octobre 1814 au 12

On voit à Boucherville, aux régistres No. 459, 12 juillet 1826, la sépulture de M. Amable-Clément Boucher de la Broquerie, ancien curé de Rigaud, mort à Boucherville, le 10 juillet 1826, à 53 ans, 7 mois et 15 jours. Ont signé Chaboillez ptre., Ant. Tabeau ptre., Fr. P. Porlier, ptre., N. Trudel, ptre., P. Jh. Deguise, ptre.

M. Clément B. de la Broquerie était fils de M. Joseph Boucher de la Broquerie, et de Mme. Clémence Gamelin, fille de M. Pierre Gamelin Maugras, et de Dame Marie Clémence Dufrost de la Jemmerais, sœur de Mme. d'Youville, fondatrice des sœurs-grises.

avril 1815, après quoi il desservit Châteauguay du 29 avril au 31 juillet 1815 ; il fut envoyé en mission à Bonaventure, en 1815 ; après avoir desservi St. Luc (Côteau des Hêtres), du 29 septembre 1819 au 26 septembre 1821, et St. Grégoire, il fut envoyé en 1831 à Boucherville, où il ne resta que 5 mois, du 2 octobre 1831 au 6 mars 1832 ; une semaine après, il alla à St. Marc, qu'il desservit du 13 mars 1832 au 2 octobre 1834 ; le même jour, 2 octobre, il se rendit à St. Denis dont il fut curé jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai 1862, à l'âge de 71 ans moins 8 jours. Vicaire général du diocèse de St. Hyacinthe, laissant dans sa paroisse une mémoire de bénédiction.

230.

M HYACINTHE HUDON, *prêtre*, né à la Rivière-Ouelle, le 28 novembre 1792, fils de M. Jérémie Hudon et de Melle. Marie Bergereau, fut ordonné le 9 mars 1817; vicaire à Québec, et en 1818 chapelain à l'église St. Roch de Québec, en 1822 il fut envoyé comme missionnaire à Arichat, et en 1826 il fut nommé curé de Rigaud, qu'il desservit du 9 octobre 1826 au 27 décembre 1829 ; il quitta Rigaud pour venir remplacer M. Demers à Boucherville. Il y demeura 8 ans et 7 mois, du 1er mars 1832 au 21 septembre 1840. Monseigneur de Montréal l'appela alors auprès de lui et le fit chanoine du chapitre de sa cathédrale, qu'il avait institué le 21 janvier 1841. Quelque temps après, le 20 avril 1841, M. Hudon devint vicaire général et doyen du chapitre, à la fondation duquel il avait activement et efficacement travaillé, ayant fait dans ce but un voyage à Rome. Il mourut, âgé de 54 ans, 8 mois et 15 jours, à l'Hospice St. Joseph de Montréal, le 12 août 1847, victime de son zèle et de sa charité pour les immigrants irlandais attaqués du typhus. (1) Il fut inhumé à l'évêché de Montréal.

M. Hudon était doué d'un grand talent. Il parlait avec beaucoup de facilité et avec beaucoup d'esprit. Cependant, malgré tant de belles qualités, il ne fut pas

(1) M. Hudon était chanoine honoraire de Notre Dame de Chartres, en France.

heureux dans son ministère à Boucherville, dans les dernières années surtout, car ses intentions les plus pures furent dénaturées, travesties par des hommes qui se disaient patriotes, et qui n'étaient que des révolutionnaires étourdis. Aussitôt que la révolution de 1837 éclata, M. Hudon, avec cette pénétration d'esprit qu'il possédait, vit tout de suite qu'on égarait le peuple et qu'on lui préparait des malheurs. Il résolut de les éviter pour ses paroissiens. Il s'employa activement à les maintenir dans le calme et à les éloigner de tout excès. Mais, les têtes étant montées, ses avis furent méprisés, on l'accusa d'être l'ennemi et le délateur de ses propres paroissiens. Bref, on poussa la sottise jusqu'à décréter sa mort, et celle de ses deux voisins, M. Manseau (1) et M. Primeau, (2) le premier curé de Longueuil, le deuxième curé de Varennes. Mais heureusement, la révolution fut comprimée et les desseins iniques qu'on avait projetés furent ainsi réduits à néant. Quand les esprits furent appaisés, on reconnut l'injustice des accusations qu'on avait portées contre ces trois prêtres vraiment remarquables. On s'apperçut que, s'il y avait eu des délateurs, ils ne se trouvaient pas dans les rangs du clergé.

M. Hudon avait fait son devoir en signalant au peuple les conséquences désastreuses qu'entraînerait à sa suite une révolution à main armée. Il le fit encore en usant de toute son influence auprès du gouverneur pour obtenir la réparation des injustices et du pillage auxquels on s'était livré dans la répression de la révolte.

240.

M. THOMAS PEPIN, *prêtre*. Deux jours après le départ de M. Hudon, M. Pepin le remplaca à Boucher-

(1) M. Antoine Manseau, né à la Baie-du-Febvre, le 12 juillet 1788, mort à l'Hospice St. Joseph de Montréal, le 7 avril 1866, à 77 ans, 8 mois et 16 jours. Il était vicaire général depuis le 27 octobre 1837 et chanoine depuis le 18 janvier 1841.

(2) M. Joseph-Charles Primeau, né le 25 septembre 1792, à Saint-Michel de Bellechasse. En 1834, curé de Varennes, où il décède le 31 janvier 1855, à 62 ans 4 mois.

ville, dont il fut curé 36 ans du 23 septembre 1840 à sa mort arrivée le 29 décembre 1876, à 75 ans, 8 mois et 9 jours.

25o.

M. ARSENE-PIERRE DUBUC, *prêtre*, né le 21 août 1842, à Longueuil, fils de Toussaint Dubuc et de Marguerite Lamarre; ordonné à Longueuil le 8 mars 1868 ; il fut nommé, le lendemain, 9 mars, vicaire à Boucherville, et le 28 décembre de la même anné, desservant de cette paroisse, qu'il desservit aussi durant l'absence de M. Pepin (à Rome) du 20 juin 1869 ; il fut ensuite nommé vicaire à St. Jean, le 3 juin 1871 ; à Ste. Cécile, le 27 octobre 1871 ; à Châteauguay, le 21 janvier 1873; à Ste. Brigide, le 20 septembre 1873 ; et desservant de l'église du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal, le 5 juin 1874 et curé depuis le 11 decembre 1375.

26o.

M. PIERRE-EUCHER LUSSIER, *prêtre*, né le 21 octobre 1835 à Boucherville, fils d'Antoine Lussier et de Dame Marie-Anne Célerier-Roch, ordonné à Montréal le 2 septembre 1860, vicaire à Laprairie du 7 septembre 1860 au 9 septembre 1762. Il fut alors envoyé comme vicaire à Boucherville où il demeura jusqu'à son départ pour Rome. Le 19 février 1868, M. Lussier partit de Montréal en qualité d'assistant aumônier du 1er détachement de Zouaves Pontificaux qu'il conduisait à Rome, et revint à Montréal le 11 mai 1871, avec le titre de Docteur en Droit Canon, et le 12 septembre 1871 il fut nommé desservant à Boucherville qu'il desservit, durant la maladie de M. Pepin, jusqu'au 4 janvier 1877, auquel temps il fut appelé à l'évêché de Montréal, et le 1er mars 1878, Mgr. E. C. Fabre le nomma chanoine titulaire de la Cathédrale de St. Jacques de Montréal.

27o.

M. JOACHIM PRIMEAU, *prêtre*, né le 13 octobre 1830, à Châteauguay, fils de M. Joachim Primeau et de Dame Marie Maheux, ordonné à Châteauguay le 19

août 1857, nommé vicaire à Berthier le 1er septembre 1857 ; à St. Barthelemy, le 23 décembre 1859 ; à St. Jean l'Evangéliste, le 17 septembre 1861 ; à St. Cyprien, le 7 octobre 1862, desservant cette paroisse durant l'absence de M. Morrisson, en Europe ; et le 30 septembre 1863, il fut nommé curé de St. Patrice de Sherrington, qu'il quitta le 4 janvier 1877, pour la paroisse de Boucherville, qu'il dessert depuis.

BIOGRAPHIE
DE
M. THOMAS PEPIN,

Curé de Boucherville.

Monsieur Pepin est né de parents fort à l'aise et sur tout très honorables et très chrétiens. Il eut pour père Thomas Pepin, ménuisier, et pour mère Marie-Dorothée Lefebvre. Sa famille, originaire de Normandie, paroisse Grizy, évêché de Suz, était venu s'établir en Canada vers le milieu du 17ème siècle.

Il vint au monde le 20 avril 1801, dans la paroisse de Charlesbourg, que son père quitta un an après pour aller se fixer à Beauport. Il reçut à son baptême le nom de Thomas, et fut tenu sur les fonts sacrés par son grand-père, Jacques Lefebvre et sa grande-mère Marguerite Thibault, épouse de Thomas Pepin.

A peine le nouveau baptisé, tout resplendissant de l'innocence de Jésus-Christ, eut-il été remis aux bras de sa mère, qu'il devint l'objet des soins les plus assidus et les plus dévoués, et il serait difficile d'exprimer la sollicitude avec laquelle elle veilla sur ce fils unique, qu'elle aimait d'autant plus que Dieu avait retardé plus longtemps de l'accorder à ses prières, à ses vœux et à son amour.

Né avec une âme ardente, un cœur aimant et sensible, un caractère vif et impétueux, le jeune Thomas avait besoin de tout le dévouement, de tout l'amour et de toute la vigilance d'une mère profondément chré

tienne et vertueuse ; car avec un semblable caractère, il n'est pas rare de voir, au contact malheureux des mauvaises compagnies, des cœurs inexpérimentés surpris à leur insu par le vice, et entraînés dans les pièges tendus à l'innocence. Mais madame Pepin, femme aimant et craignant Dieu, eut le soin d'inspirer de bonne heure ses propres sentiments à son fils bien-aimé. Elle sut cultiver et diriger vers le bien les heureuses dispositions que Dieu avait mises dans ce jeune cœur.

A l'âge de deux ans, une cruelle maladie, la petite vérole, vint le mettre à deux doigts du tombeau, et faillit l'enlever à l'amour et à l'affection de ses parents. Dieu qui voulait plus tard en faire un de ses ministres ne permit pas à la mort de le frapper. Il releva donc de cette maladie, mais il demeura si faible qu'il ne put commencer à marcher que deux ans après. Cette même maladie lui ôta presque complètement l'usage de la parole. Ce ne fut que fort tard qu'il put prononcer quelques mots, et au grand étonnement de sa bonne mère qui lui avait donné une Bonne qui instruisait en même temps plusieurs enfants de son âge. Il savait parfaitement lire quand il sut parler, car si la langue était liée, rien ne retenait captive cette belle intelligence.

M. Vanfelson était alors curé de Beauport, et ami de la famille Pepin qu'il visitait souvent. (1) Ce bon prêtre témoignait au jeune Thomas une affection toute paternelle. Il s'était constitué son protecteur et établi son défenseur envers et contre tous. De sorte que Mme. Pepin n'avait rien à dire à son jeune enfant, en présence de M. Vanfelson, car aussitôt il allait se jeter

(1) M. Antoine Van Felson, né le 29 août 1776, d'Antoine Van Felson et de Josephte Massue, ordonné le 16 février 1800, vicaire à la mission de Saint-Régis (où M. Roderic-Joachim Macdonnell a été missionnaire durant 21 ans), missionnaire au Sault St. Louis (Kahnauwake), du 10 septembre 1802 au 15 septembre 1808, desservant Lachine depuis 1806 ; 6ème cure de Beauport, du 25 septembre 1808, à sa mort, arrivée le 2 decembre 1813, à l'âge de 37 ans et 3 mois, inhumé à la cathédrale. Il était frère de M. le juge Van Felson, mort à Montréal le 16 févriér 1856, à 72 ans.

dans les bras du bon prêtre, et là il était en parfaite sureté. Un jour que ce Monsieur, qui venait de parler des peines qu'il avait à Beauport, tenait le jeune Thomas sur ses genoux, il lui dit en lui frappant doucement sur la tête: " Attends un peu, mon enfant, tu auras tes peines toi aussi un jour; quand tu seras prêtre, on te persécutera, on méconnaîtra tes bonnes intentions." Cette parole ne passa pas inaperçue, la mère la recueillit soigneusement dans son cœur, et plus tard quand la parole de M. VanFelson eut toute la réalité d'une prophétie, que M. Pepin eut des déboires et des peines, dans la paroisse de St. Pierre-les-Becquets, elle aimait à lui rappeler cette circonstance qu'il avait oubliée.

Ce fut sous M. VanFelson que le jeune Pepin fit sa première communion. Il n'avait que dix ans, mais les sages leçons de sa mère avaient abondamment suppléé à l'âge. Depuis longtemps cette pieuse mère le préparait à cette action si solennelle, où le jeune homme jette la base de son avenir heureux ou malheureux. Cette première communion a laissé dans son cœur des souvenirs que 50 et quelques années n'ont ni effacées ni rendues moins vives. M. Pepin aimait à reporter sur sa mère le bonheur d'avoir fait une bonne première communion. Avec la sensibilité et la générosité de son cœur, il ne devait pas oublier les bons soins d'une si tendre mère, et sa mort a laissé dans son âme un vide que rien ne saurait combler. On lui disait dernièrement encore: c'est singulier comme il est impossible de s'habituer à l'idée de n'avoir plus de mère. " C'est vrai, répondit-il, il y a plus de 20 ans que j'ai perdu la mienne, et chaque jour m'en fait ressentir plus vivement l'absence."

Cependant l'enfant avait grandi, et il fallait songer à son avenir. Il désirait ardemment faire ses études, mais son père qui craignait qu'il ne pût réussir, vu la faiblesse de sa santé, s'opposa d'abord à ce dessein. Cependant sur de nouvelles instances, il consentit à le mettre au séminaire de Québec, où il entra au mois d'octobre 1815.

A son arrivée au séminaire, le jeune élève eut beaucoup à souffrir de la part de ses camarades. L'extrême

difficulté qu'il éprouvait pour parler d'une manière intelligible lui attira bien des quolibets, mais ce fut de courte durée, car on s'aperçut bientôt que c'était peine perdue, le jeune écolier ne se fachait pas, il était toujours le premier à rire. Et comme les écoliers sont espiègles, mais ne sont pas méchants, la persécution se changea bientôt en affection sincère. Avec leur perspicacité naturelle et proverbiale, les collégiens ne furent pas longtemps sans découvrir toutes les qualités de l'esprit et du cœur du nouveau camarade. Il réussissait d'ailleurs à merveille, et rien n'est propre comme le succès à attirer le respect et l'estime de la gent écolière. La première année de collége, il fit ses élements latins et une partie de sa syntaxe ; et grâce à M. Dumoulin, (1) il parlait beaucoup mieux. Ce professeur qui connaissait le moyen dont s'était servi Démosthène pour triompher d'un vice d'organe, en employa un à peu près semblable pour son élève. Il l'obligea à avoir constamment dans la bouche un petit morceau d'ivoire. Plus d'une fois, le jeune disciple, la bouche ensanglantée, eut la tentation de jeter cet instrument de supplice, mais l'obéissance et l'espérance de pouvoir parler d'une façon intelligible, le firent toujours triompher. Dieu n'a pas confondu de si legitimes espérances.

La seconde année de collége, il fut presque tout le temps malade ; il put cependant suivre ses classes pendant deux mois, et comme il avait appris une partie de sa syntaxe l'année précédente, ce peu de temps lui suffit pour la terminer.

Il reprit, l'année suivante, ses études qu'il termina en 1822. Pendant tout ce temps il ne cessa de jouir de l'estime de tous ses condisciples et de la considération de ses maîtres, et directeurs. Les bons rapports qu'il a entretenus depuis avec les uns et les autres prouvent

(1) M. Sevère-Joseph-Nicolas Dumoulin, né le 5 décembre 1793, à Sainte-Anne du bout de l'Ile de Montréal, fils de François-Nicolas Dumoulin et de Louise-Charlotte Cressé : en 1818 missionnaire de la Rivière Rouge ; en 1823 curé de St. François, rivière du sud ; en 1825, curé d'Yamachiche, oû il décède le 27 juillet 1853, à 60 ans.

la solidité et la sincérité de ces affections de collége.

Ses études terminées, il lui restait à chercher un état. Bien des fois déjà il avait songé à embrasser l'état ecclésiastique, tous ses goûts le portaient là; mais il était si persuadé que le vice d'organe dont il était affligé, était un obstacle insurmontable à la réalisation de ses vœux, qu'il était déterminé à aller dans le monde, sans manifester à son directeur son attrait pour la vie ecclésiastique. Grand fut donc son étonnement, indescriptible sa joie, lorsque son directeur lui intima le premier les ordres du ciel,en lui disant que Dieu l'appelait à devenir prêtre; cependant, malgré cet ordre formel il hésitait encore. Comme Moïse recevant sa mission de délivrer le peuple juif de la tyrannie de Pharaon, il semblait dire au directeur de sa conscience: *Obsecro Domine, non sum eloquens ab heri et nudius tertius .....impeditoris ct tardioris linguæ sum.....* Mais celui-ci lui répondit comme le Seigneur à Moïse :" Mon " enfant, n'est-ce pas le Seigneur qui a fait la bouche de " l'homme, qui a formé le muet et le sourd, celui qui " voit et celui qui est aveugle? Allez donc sans rien " craindre, Dieu qui vous appelle à être son ministre " sera dans votre bouche et vous apprendra ce que vous " devrez dire. " Plein de confiance dans la sagesse, la vertu et les lumières de son directeur, le vénérable M. J. Demers, (1) M. Pepin n'hésita plus. Il prit avec bonheur et joie cet habit ecclésiastique qu'il avait tant aimé et que dans son humilité, il s'était cru indigne de porter. Il entra donc au Seminaire de Québec pour y suivre son cours de Théologie. Le 6 octobre 1822, il fut tonsuré; le 15 mars de l'année suivante, il recevait les ordres mineurs et devenait Lévite dans la maison du Seigneur. Dès lors, il marcha à grands pas vers le sacerdoce. Bien qu'il redoutait l'échéance de cette époque

(1) M. Jérôme Demers, né à Saint-Nicolas, le 1er août 1774, fils de J. Bte. Demers et de Geneviève Loignon; ordonné le 24 août 1798; agrégé au Séminaire de Québec le 11 août 1799, directeur, supérieur trois fois de 1800 à 1842; V. G. professeur de philosophie pendant plusieurs années, décédé le 17 mai 1853, à 78 ans. M. Demers a composé des traités de philosophie morale, de physique, d'astronomie, d'architecture, etc., pour ses élèves.

solennelle et redoutable tout-à-la fois pour le cœur d'un jeune homme, cependant par obéissance il ne refusa pas d'avancer. Le 9 novembre 1823, il fut donc admis à l'ordre sacré du sous-diaconat; le 3 mars de l'année suivante il recevait l'ordre du diaconat; et enfin sept mois après, le 3 octobre 1824, il franchissait le dernier pas et montait au saint autel pour y célébrer la Sainte messe. Ce fut Mgr. Plessis, d'illustre mémoire, qui confera au jeune prêtre tous les ordres mineurs et majeurs. Il avait été confirmé aussi par cet évêque qui a jeté tant d'éclat sur le siège archépiscopal de Québec.

Cependanl ce ne fut qu'avec la plus grande appréhension que le jeune lévite reçut l'ordre de se préparer à la prêtrise; à cette nouvelle toutes les anciennes craintes se renouvelèrent. Il lui semblait qu'il allait succomber sous ce fardeau redoutable aux anges eux-mêmes. Mais la voix de son évêque lui semblait être la voix de Dieu; il se rendit à son appel avec une humble soumission . Dieu a béni la générosité de son obéissance et a réalisé la promesse que lui avait faite son directeur: "Que le Seigneur serait dans sa bouche pour lui apprendre à parler" car le ministère de la parole qu'il a rempli durant plus de 50 ans a porté de beaux et d'admirables fruits. Sans avoir toutes les qualités qui forment l'orateur parfait, M. Pepin possédait un genre d'éloquence à laquelle on ne résistait que difficilement, l'éloquence du cœur. Il avait au suprême dégré, "ce *pectus quod disertos facit.*" Avec elle, il touchait, il remuait les consciences, il savait faire vibrer les fibres les plus délicates du cœur humain, pour le tourner ensuite à songer à Dieu et à la vertu. Doué d'une grande prudence, rehaussée par la délicatesse la plus exquise, M. Pepin était surtout admirable dans les avis même pénibles qu'un bon pasteur est quelquefois obligé de donner à ses ouailles. Ses paroles, même quand il était obligé de réprimander, étaient toujours réservées, toujours pleines de douceur. On voyait que c'était un père, qui, même lorsqu'il parlait avec force, voulait le bien de ses enfants. Aussi ses paternels avis atteignaient toujours leur but, sans jamais le dépasser; et

nous ne voyons pas que personne, fut-il d'une extrême susceptibilité, ait jamais été blessé des avertissements qu'il a dû donner dans le cours de son long ministère, soit en public, soit en particulier.

Cette délicatesse dans son langage, comme dans tous ses autres procédés, délicatesse qui est le prix d'une bonne éducation, d'un naturel heureux, et d'une vertu solide, n'a pas peu contribué au succès de son ministère,et à lui gagner l'estime et la considération générale dont il jouit, soit dans le clergé, soit au milieu de ses paroissiens.

Aussitôt ordonné, le nouveau prêtre fut nommé vicaire de la ville de Québec. Dans son humilité il regarda cette nomination comme une marque de bonté de la part de son évêque,qu'il croyait avoir eu pitié de son prétendu peu de connaissance. Mais pour nous qui savons que le ministère de la ville est le plus ardu de tous les ministères, nous voyons dans cette nomination, une marque de confiance de l'évêque en son nouveau prêtre. Car s'il l'eut cru aussi incapable qu'il prétendait l'être, l'évêque, sans doute, l'aurait envoyé sous un bon curé à la campagne pour y exercer sous sa direction, le ministère qui y est beaucoup moins difficile qu'à la ville.

Dans sa position nouvelle, le jeune vicaire eut un vaste champ pour exercer son zèle, aussi, bien que faible et délicat, il ne se ménagea pas et travailla comme un bon soldat du Christ-Jésus. C'est là que commencèrent surtout, au milieu des nombreuses et grandes difficultés du ministère, à se manifester ces belles qualités de prudence, de sagesse, que le temps et l'expérience sont venus perfectionner pour le grand bien et l'avantage des âmes. Comme son cœur avait été doué par Dieu d'une très grande sensibilité, il ne pouvait souffrir la vue d'un malheureux sans se sentir porter à l'assister. Aussi avait-il reçu dès les premiers jours de son ministère la charge de distribuer des aumônes et plus d'une fois il se trouva le soir avoir donné les épargnes de toute une semaine. Mais il ne s'en inquiétait pas, et s'endormait heureux, quant aux dépens de sa bourse,

il avait pu soulager une famille dans la pauvreté et la misère.

Il avait surtout un attrait particulier pour aider à l'instruction des enfants qui montraient quelqu'aptitude pour l'état ecclésiastique. C'est ainsi que n'étant que simple vicaire, il paya lui seul la pension d'un jeune écolier, fils d'une pauvre veuve, et qui se faisait remarquer par une grande piété et une dévotion sincère. Ce jeune homme devint plus tard prêtre, enlevé trop tôt de ce monde, M. Moïse Fortier, curé de St. Georges de la Beauce qui se noya en allant à Québec où l'appelaient des affaires importantes (1). Mais outre lui, plusieurs dans le sacerdoce, comme dans le monde, doivent à la charité de M. Pepin le bienfait de l'éducation comme plusieurs aussi doivent à ses bons conseils leur vocation à l'état ecclésiastique. La bonté de ce digne prêtre était intelligente; il voulait qu'elle fut utile pour l'avenir, et produisit des fruits permanents. Aussi il a favorisé l'éducation d'un certain nombre de ses jeunes paroissiens, et il a eu la consolation de voir l'effet de ses dons dans le profit qu'ils ont su en tirer : plusieurs de ses protégés servent Dieu et les âmes dans le ministère sacerdotal, et dans l'un d'eux, objet d'une complaisance spéciale de son cœur, décoré à Rome du titre de docteur en droit canon, devenu son auxiliaire dans ses fonctions curiales, il a trouvé un dévouement filial qui a réjoui ses dernières années, au milieu de l'épreuve de la longue infirmité qu'il a soufferte.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur communiquant une partie de la lettre que M. Lussier adressait à M. le chanoine Hicks quelque temps avant la mort de M. Pepin. (2)

(1) M. Moïse Fortier, né a Québec le 3 octobre 1813, fils de Moïse Fortier et de Madeleine Gourdeau, ordonné à Québec le 21 décembre 1837, vicaire à Maskinongé ; en 1840 premier curé de Saint-Georges de Gallion, noyé dans la rivière Chaudière, le 12 mai 1845, et inhumé dans l'église de Saint-Georges.

(2) Nous offrons ici avec reconnaissance, nos plus sincères remerciements à M. le chanoine Lussier, pour sa bonne volonté et son empressement à nous transmettre tous les renseignements qui étaient à sa disposition.

" Pour ma part, je bénis tous les jours le ciel d'a-
" voir suggéré au saint évêque qui honore sous tant
" de. rapports le siége épiscopal de Montréal, (Mgr.
" Bourget,) l'idée d'envoyer M. Pepin curé à Boucher-
" ville, car c'est à ce prêtre vénéré que je dois d'être
" ce que je suis, sans lui je ne pourrais pas dire ce
" que tous les jours je redis avec tant d'amour et de
" reconnaissance au Dieu bon : " *De stercore erigens*
" *pauperem, ut collocet cum cum principibus populi sui.* "
" (Psaume 112). J'étais en effet un pauvre enfant qui
" n'avait d'autre mérite que d'aimer beaucoup à servir
" la basse messe. Mais je me trompe, j'avais, aux
" yeux du bon prêtre, un grand mérite, car Dieu
" m'avait fait don d'une bonne mère, ce n'est pas assez,
" je devrais dire d'une sainte mère. Elle aurait voulu
" un prêtre dans sa nombreuse famille, un prêtre qui
" put la consoler dans sa vieillesse, l'assister dans ses
" derniers instants, ses vœux devaient être exaucés,
" mais elle n'en devait pas voir la complète réalisation.
" Car cet enfant qui devait être prêtre n'était encore
" que diacre quand Dieu la rappela à lui. Que Dieu
" bénisse ma pauvre mère ! c'est elle qui me valut la
" protection si honorable du curé qu'elle vénérait et
" respectait.

" Sans m'en rien dire, elle s'ouvrit un jour à ce der-
" nier de ses projets d'avenir. M. Pepin ne lui donna
" pas de réponse immédiate. Mais quelques jours
" après, un matin que je venais de servir la basse messe,
" je m'en rappelle comme si c'etait d'hier, M. le curé
" m'appella à lui et me dit : Mon enfant, aimerais-tu
" à aller au collége ? " Oh ! oui, M. le curé, mais il n'y
" a pas à y songer, nous sommes trop pauvres. " " Vou-
" drais-tu faire un prêtre ? " J'avouerai ici que je ré-
" pondis oui de tout mon cœur sans savoir si c'était
" bien là mon désir. " Eh bien ! mon enfant, dis à ta
" mère qu'elle prépare tes effets, tu iras au collége. "
" Je ne pensai même pas à remercier, mais
" je partis à toutes jambes pour porter à ma mère la
" bonne, l'heureuse nouvelle. Je croyais bien la faire
" rire, elle se mit à pleurer. L'excès du bonheur dans
" une âme sensible se traduit plus souvent par les

" pleurs que par les ris. Mais comme j'ignorais alors " cela, je me mis à pleurer avec ma mère. " Mon en- " fant, me dit-elle alors en essuyant une grosse larme, " tu aimeras beaucoup ton protecteur, tu prieras bien le " bon Dieu pour lui." Et pouvais-je oublier cette re- " commandation quand de nouveaux bienfaits vien- " nent chaque jour m'imposer le doux devoir de la re- " connaissance.

" Je vous le demande, vous qui avez éprouvé la " même faveur, pouvez-vous ne pas aimer, ne pas prier " le bon Dieu de bénir celui qui va vous prendre par " la main pour vous retirer d'une condition obscure, et " vous donner le plus grand de tous les bienfaits, celui " qui vaut mieux que la fortune la plus brillante, le " bienfait de l'éducation."

" Mon histoire, à quelques variantes près, est celle " de beaucoup d'autres, qui ont reçu de la même main " les mêmes bienfaits ; avec eux je n'ai qu'un souhait " à former, c'est que le ciel fasse vivre longtemps en- " core notre bienfaiteur, et lui réserve dans ses de- " meures dorées une place brillante."

Après avoir passé trois ans à Québec, où il s'attira l'estime et l'affection de tous ceux qui avaient eu quelque rapport avec lui, M. Pepin fut nommé curé des paroisses de St. Jean-Deschaillons et de St. Pierre-les-Becquets. Cette dernière paroisse était en proie aux dissentions les plus déplorables. La construction d'une église avait été le motif de la division qui y régnait. Deux curés avaient en vain, malgré leur zèle, essayé d'y rétablir la paix. C'est dans ces circonstances pénibles et difficiles à la fois que M. Pepin fut envoyé pour tenter de nouveau l'œuvre de réconciliation. A force de douceur, de calme, de prudence, de sagesse, il réussit à déterminer les habitants à bâtir. Il fit faire toutes les démarches nécessaires pour cela : mais fatigué de ces troubles et du surcroit d'ouvrage que lui donnait la déserte de deux paroisses, il demanda son rappel et l'obtint. Il fut alors nommé curé au Sault-au-Recollet, dans le diocèse de Montréal ; c'était en 1833. Ce ne fut pas sans faire violence à son cœur

que M. Pepin accepta cette nouvelle position. Il lui fallait, en effet, briser des liens forts, nombreux et puissants, qui l'attachaient à Québec, où il était né, où il avait fait ses études, où se trouvait un cercle nombreux d'amis sincères et dévoués. Cependant, comme les désirs de son évêque ont toujours été pour lui des ordres, il fit généreusement le sacrifice demandé, et vint prendre possession de sa nouvelle cure en octobre 1833. M. Pepin n'eût pas lieu de se repentir d'avoir fait la volonté de ses supérieurs, car il trouva, dans son nouveau poste, paix, contentement et bonheur. C'est là qu'il comprit cette maxime des saints : " Que l'obéissance est le principe de la victoire ;" et il aimait à dire que c'est précisement là où il lui répugnait le plus d'aller qu'il a goûté plus de bonheur.

Si l'obéissance et le dévouement à son évêque forment la marque qui caractérise les bons prêtres, M. Pepin l'a porté gravée dans toute sa vie en caractères frappants. Dans tous les démélés que son évêque a dû avoir avec une certaine opposition sourde et parfois malhonnête, M. Pepin a toujours pris chaudement le parti du droit, le parti de l'autorité contre les mécontents et les rebelles.

Cependant, un nouveau sacrifice attendait M. Pepin. Il lui fallait dire adieu encore à la douce tranquillité dont il jouissait au Sault-au-Récollet, où il aurait volontiers terminé ses jours, tant il y goûtait les douceurs et les joies de la paix, après la vie de troubles et d'agitations qu'il avait menée à St. Pierre. Mais précisément parcequ'il estimait et prisait beaucoup la paix, Dieu voulait l'employer à l'établir au milieu de son troupeau. Or depuis longtemps, la paix avait fui la paroisse de St. Roch-de-l'Achigan et avait fait place à l'esprit de chicane, de haine et de division. Monseigneur Lartigue, ce glorieux et énergique combattant, jeta les yeux sur le curé du Sault comme l'homme le plus capable de rétablir l'union dans cette paroisse profondément divisée. A son grand regret, l'homme pacifique fut donc obligé d'abandonner la belle et heureuse paroisse du Sault pour venir encore au milieu des troubles et des agitations.

Arrivé dans cette paroisse au mois d'octobre 1836, il se mit immédiatement à l'œuvre, et, la grâce de Dieu aidant, il réussit parfaitement à s'assurer l'estime et la confiance de ses nouveaux paroissiens. Dès lors il en obtint ce qu'il voulait. Il bâtit le presbytère actuel, en faisant des sacrifices pécuniaires considérables ; mais il n'a jamais regardé à sa fortune quand il s'est agi de la gloire de Dieu et du bien des âmes.

Sur ces entrefaites, les troubles de 1837 éclatèrent. L'effervescence révolutionnaire se communiqua bientôt du sein des villes au milieu de nos campagnes. St. Roch compta de nombreux et d'ardents patriotes. Plusieurs mêmes s'étaient gravement compromis.

Mais, quand la révolte fut comprimée et que la vengeance d'Albion sembla prête à s'appesantir sur les vaincus, alors on vit recourir aux prêtres ceux qui avaient méprisé leurs conseils. La peur de l'exil et de la potence rendit la sagesse aux esprits un moment égarés. Les habitants de St. Roch vinrent donc trouver leur curé pour lui demander conseil à l'heure du danger. Il se chargea lui-même de faire toutes les démarches en son pouvoir pour obtenir leur grâce. Il se rend donc à Montréal, demande et obtint une entrevue avec le gouverneur Lord Colborne. Celui-ci fut très honnête en cette circonstance. M. Pepin, après lui avoir exposé l'état des choses en les atténuant autant que possible, sans trahir la vérité, ajouta que les habitants de St. Roch n'ont jamais voulu qu'obtenir le redressement des griefs dont les canadiens avaient à se plaindre sans autre intention de prendre les armes contre Sa Majesté.

“ S'il en est ainsi, reprend le gouverneur, je fais grâce à votre paroisse, à condition cependant que vous la preniez sous votre protection.” “ J'y consens, lui répondit M. Pepin, seulement, si, ce que je ne crois pas, mes paroissiens venaient à prendre les armes, je ne voudrais pas en porter la responsabilité ; et dans ce cas j'en donnerai avis à Votre Excellence, sans cependant dénoncer personne. ” “ C'est ainsi que je l'entends, lui repartit le gouverneur, je sais que dans votre position votre devoir est de ne dévoiler personne.”

Cette démarche de la part du bon pasteur était plus que suffisante pour lui attacher à jamais des paroissiens à qui il avait par là rendu un service éminent. En effet, les troupes avaient déjà reçu ordre d'aller piller et incendier St. Roch. Et d'ailleurs plusieurs s'étaient si gravement et si ostensiblement compromis que sans l'intermédiaire de leur pasteur, ils auraient probablement comme tant d'autres, porté leur tête sur l'échafaud, ou au moins été forcés de prendre la route de l'exil.

Aussi quand Sa Grandeur, l'évêque de Montréal, retira M. Pepin de St. Roch, ce fut pour toute la paroisse un grand sujet de peine. C'en fut un aussi pour le bon curé, tant il est vrai que l'on s'attache à ceux à qui l'on a fait du bien, même quand ils ne savent pas toujours reconnaître les services rendus.

Il commençait à jouir de la tranquillité dans sa nouvelle paroisse, quand la voix de son évêque l'appela à un autre poste. Boucherville venait de vaquer par le départ de M. Hudon appelé à l'évêché de Montréal. Certes, si M. Pepin eut ambitionné les honneurs il n'aurait pas hésité à accepter cette mission qui a toujours été regardée comme une position honorifique et un sujet de récompenses. Mais M. Pepin n'ambitionnait qu'une chose, la paix, la tranquillité, et là encore il y avait des luttes à soutenir, des combats à livrer. Il y restait encore comme ce mouvement qui agite la mer longtemps après que la tempête a cessé. La révolution de 1837 avait tellement monté certaines têtes, avait imbu certains esprits d'idées tellement anti-religieuses, que plusieurs ne fréquentaient plus l'église, ne s'approchaient plus des sacrements et affligeaient leur pasteur et tous les cœurs honnêtes, par leur conduite anti-catholique et anti-canadienne. C'était donc encore un poste difficile et pénible que Sa Grandeur, Mgr. Bourget, confiait à un de ses prêtres les plus dévoués, en la sagesse duquel il reposait une pleine confiance.

Dieu, sans doute, voyant l'esprit de sacrifice, de dévouement, de soumission du pasteur à son évêque, a voulu le récompenser, même dès ici-bas ; car il a ramené dans les sentiers du devoir ceux qui s'en étaient éloignés pour quelques années. Il a fait de Boucherville une paroisse modèle.

Son grand talent, ici comme ailleurs, a été de prendre soin de l'enfance, de s'attacher les jeunes gens pour les conduire à Dieu en les formant à la vertu.

Durant les 36 ans qu'il a exercé à Boucherville son saint ministère, il n'a cessé de jouir de l'estime, de l'amour, de la vénération et de la confiance de tous ses paroissiens. Les enfants, les jeunes gens le regardaient comme un père, les vieillards comme un guide sage et éclairé ; tous comme un ami dévoué. Les pauvres surtout l'aimaient et redoutaient l'instant où il s'éloignerait d'eux.

Quelque chose manquait au bonheur de M. Pepin. Depuis qu'il était prêtre, un de ses plus beaux rêves était d'aller à Rome, de voir le Pape. Enfin les circonstances lui permirent de réaliser ce rêve de sa vie sacerdotale.(1) Le 20 juin 1869,il partait pour la ville éternelle, en compagnie de Mgr. Ign. Bourget, évêque de Montréal, de Mgr. Desautels et de M. Isidore Gravel, curé de Laprairie, à bord du bateau "La Ville-de-Paris." Ils arrivèrent à Civitta Vecchia le 13 février, à huit heures du matin. Mais le vénérable monsieur avait entrepris un voyage au-dessus de ses forces. Un rhume violent qu'il avait pris à NewYork, et qui ne fit qu'augmenter durant la traversée, l'avait tellement épuisé, qu'en arrivant à Rome il fut obligé de prendre le lit, mais les bons soins d'un habile médecin, le Docteur Aldeza, espagnol d'origine, et les soins encore plus assidus d'une brave femme romaine chère à tous les zouaves canadiens, qui ont trouvé en elle une véritable mère, permirent à M. Pepin de goûter, après un mois de maladie, les parfums de Rome. Il visita avec une indicible émotion, les sanctuaires de la ville sainte et eut la grande consolation d'être admis plusieurs fois à l'audience du Pape. Ce souvenir a fait la joie et l'honneur des dernières années de sa vie. Comme il aimait à parler de tout ce qu'il avait vu à Rome, et comme il en parlait avec amour et éloquence ! Cependant, la maladie le faisait toujours souffrir et il dut, à cause de cela, songer à quitter Rome plus tôt qu'il ne le voulait.

M. Pepin arriva à Boucherville le29 septembre 1860.

Voir Appendice L.

M. A. Dubuc avait, durant son absence, desservi la paroisse avec le zèle et l'habilité qu'il déploie aujourd'hui dans la desserte de la paroisse du Sacré-Cœur.

M. Pepin put encore se livrer au ministère pendant quelques mois, mais les forces s'en allaient et le vieillard avait besoin de repos. En 1871, au mois de mai, M. P.-E. Lussier, qui arrivait de Rome, fut désigné par Monseigneur pour aller porter secours à son protecteur et celui-ci se déchargea sur son protégé et sur ses vicaires pieux et zélés du soin de sa paroisse. Mais ses conseils et sa direction sage et prudente étaient pour les auxiliaires d'un secours puissant.

Monseigneur sut d'ailleurs utiliser la sagesse et l'expérience du prêtre dévoué et ami, en le nommant Vicaire-Forain, en 1873.

Le 8 octobre 1874, M. Pepin avait la consolation de célébrer ses noces d'or. Son ami de cœur, Monseigneur Taché, fit à cette occasion, dans l'église de Boucherville, un discours éloquent qui fit couler bien des larmes. Malgré sa faiblesse, M. Pepin put chanter la messe.

Mgr. Bourget qui n'avait pas pu assister à cette fête, étant malade lui-même, écrit à M. Pepin une lettre pleine de sentiments et dans laquelle il lui annonçait qu'il le nommait Chanoine honoraire (1).

Après avoir souffert pendant cinq ans, avec une résignation et une patience qui ne se démentirent jamais, M. Pepin dut se préparer à faire les préparatifs du grand voyage. Il se prépara à la mort avec la confiance la plus entière dans la miséricorde de Dieu. C'est le 29 décembre 1876, sur les quatre heures de l'après-midi qu'il rendit le dernier soupir.

Le 4 janvier 1877 avait lieu son enterrement au milieu d'un concours immense de prêtres et de laïques, comme l'atteste l'acte de sépulture du vénéré et regretté défunt, "Ce quatre Janvier mil huit cent soixante-dix sept, nous soussigné, évêque de Montréal, avons inhumé, sous les voûtes de l'église paroissiale de cette paroisse

(1) Voir *Noces d'Or du Rév. Messire Thomas Pepin, curé de Boucherville, Vicaire Forain et Chanoine honoraire.*—Des presses à vapeur du Franc-Parleur, 1874, 16 pp. in 8o.

de la Sainte Famille de Boucherville, dans un tombeau spécialement préparé pour lui, sous le sanctuaire, du côté de l'Evangile, le corps de Monsieur Thomas Pepin, Vicaire Forain, Chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et curé de cette dite paroisse depuis trente six ans et quelques mois et décédé sur icelle, dans la maison presbytériale, âgé de soixante quinze ans et huit mois. Etaient présents l'honorable Charles de Boucherville, premier ministre de la Province de Québec. Messire Pierre-Eucher Lussier, protégé et aide du vénérable défunt depuis quelques années et grand nombre de prêtres amis du défunt, tant du diocèse de Montréal que de celui de St. Hyacinthe, lesquels ont signé, lecture faite. Le vénérable curé est décédé le vingt-neuf décembre dernier, sur les quatre heures de l'après-midi."

C. B. de Boucherville ; P. E. Lussier, Ptre., Dess. de Boucherville ; P. Poulin, Ptre., anc. curé de Ste Philomène ; I. Gravel, Ptre., curé de Laprairie ; Alexis Pelletier, Ptre. ; J. Tortel, O. M. I., Sup., A. Thibault, curé de Chambly ; L. M. Dugast, Ptre., d'Hochelaga ; Chs. Bournigal, O. M. I. ; J. E. Levesque, de St. Charles ; P. O. Allaire, Ptre. ; J. E. Dupras, curé de St. Hubert ; J. L. J. Adam, Vic., S. Cœur, Montréal ; Wittaker, Ptre. Vic., Ste. Brigide ; G. D. Lesage, ptre., curé de St. Valentin ; F. X. Chagnon, Ptre., Vic. ; Alf. Chs. Desnoyers, curé de St. Pie ; R. Prud'homme, Chap., Hospice St. Jean de Dieu ; Chs. Frs. Painchaud, J. H. P. ; L. M. Taillon, curé du Coteau St. Louis ; J. Bte. Ménard, Ptre., curé de St. Jean Baptiste ; P. Chatelle, Ptre., Vic. ; M. J. E. Chevigny, curé de Verchères ; J. A. Demers, M. D. ; A. M. Colaneri, Ptr., du diocèse de Rome, Italie ; J. Gagnon, Ptre., anc. Vic. de Boucherville ; N. A. Valois, Ptre., Vic. de Boucherville ; Et. Hicks, Ptre., Chan. ; L. J. Piché, Ptre., curé de Terrebonne ; C. Huet, Vic. de Laprairie ; J. Morin, Ptre., curé., de St. Jacques le Mineur ; A. Seguin, Ptre., curé de Ste. Cunégonde ; Th. S. Prevost, Curé de St. Philippe ; A. P. Dubuc, Ptre., Curé du Sacré Cœur de Jésus ; C. Collin, Ptre., Vic. St. Henri des Tanneries ; J. C. Dubois, Ptre., Vic. de St. Cunégonde ; Ed. Croteau, Ptre., Dir. du Collége de Varennes ; C. Martin, Ptre., curé de la Longue-

Pointe ; A. Lorion, Ptre., Vic. de Varennes ; M. Decelles, Ptre., curé de St. Hyacinthe : P. E. Gendreau, Ptre., Proc. Sém. de St Hyacinthe; G. V. Villeneuve, Ptre., Proc. collége l'Assomption ; J. C. Daigneau, ptre., curé de Ste. Julie ; C. W. Raymond, ptre., professeur, Séminaire St. Hyacinthe ; Chs. Lenoir, Ptre. St. Sulpice, Jos. Charette, Ptre., Vic. St. Vincent, Montréal ; Louis. Jos. Huot, Ptre., curé de St. Paul l'Hermite ; Z. Racicot Ptre., St. Vincent, Montréal ; L. G. S. Langlois, Ptre., St. V ; A. S. Limoges, Ptre., curé de St. J. B. de Rouville ; Féréol Dorval, Ptre.,Sup. du Collége l'Assomption ; P. J. H. Bédard, chapelain ; F. Ph. B. Beauchamp Ptre., Vic. de N. D. de Grâces ; Alp. Villeneuve, Ptre., F. X. Bourbonnais, Ptre., Théophile Maréchal, Ptre.,Vic. de N.D. de Grâces ; R. C. Dufresne, Ptre.Chan ; Th. Plamondon, Ptre.,Chan; M.Piette, Ptre., a. c ; J.Desautels, curé de Varennes ; Jos. de Repentigny, Ptre., du Petit Séminaire de Ste. Thérèse ; G. Thibault, Ptre., Curé de Longueuil.

† EDOUARD CHS., EV. DE MONTREAL.

En ce jour de sa sépulture, M. Pepin a reçu une démonstration très solennelle de l'estime dont il était l'objet. Plus de soixante prêtres, malgré les obstacles que la saison leur présentait, étaient réunis autour de ses restes, ayant à leur tête le premier pasteur du diocèse; la parole de ce pontife redisait en termes éloquents les vertus et les services de ce digne prêtre, qu'avait distingué, entre autres mérites, un dévouement si affectueux à l'autorité épiscopale ; sa paroisse presque entière se pressait dans l'enceinte sacrée où avaient lieu ses obsèques. De tous les yeux coulaient des larmes produites par la perte que l'on déplorait ; de tous les cœurs semblaient s'ehxaler l'affection et l'estime dont ils étaient pénétrés à son égard. et au sortir du temple saint, de toutes les bouches sortaient des paroles rappelant les divers titres qu'il avait à la louange publique.

Mercredi, le 17 du même mois (janvier 1877), eut lieu, dans la chapelle du séminaire de St. Hyacinthe, un service pour le repos de l'âme de feu M. Thomas Pepin, curé de Boucherville, un grand nombre de prêtres se trouvaient à la cérémonie et NN. SS. les évêques de St. Hyacinthe et de Montréal y assistaient également.

Monseigneur Jos. Sabin Raymond, supérieur du collége de St. Hyacinthe, prononça l'oraison funèbre du défunt, qui était un des bienfaiteurs de cette maison.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS

de la paroisse de Ste. Famille de Boucherville.

1o. R. P. JACQUES MARQUETTE (non Joseph Marquet) *jésuite.*—En 1668, le 20 mai,—baptême d'un sauvage par ce père : 1er et seul acte curial de toute l'année.—Mort sur les bords du lac Michigan, le 19 mai (non le 18 mars) 1675, à environ 38 ans. (No. 97 de la Liste N.)

2o. M. HUGUES POMMIER (non Pommiers ni Paumier), *prêtre, missionnaire.*—Du 17 novembre 1669 au 22 juillet 1670.—Mort, en France, dans l'automne de 1686 (et non à Québec le 1er mai 1682).—M Pommier a fait aussi à Boucherville un baptême en juin 1677. (No. 115).

3o. M. PIERRE DE CAUMONT, *prêtre missionnaire.*–Du 15 septembre 1670 au 22 sept. 1678.–Mort, au séminaire de Québec, le 16 février 1694, à 64 ans, chanoine. (No. 130),

4o. M. JEAN GAUTHIER DE BRULLON, (non de Brûlon). *prêtre missionnaire.*—Du 15 septembre 1678 au 14 août 1679.—Mort, à Québec, le 7 avril 1726, à l'âge avancé de 76 ans, chan. (Il signait J. G. de Brullon. (No. 169.)

M. PIERRE DE CAUMONT, *ptre. miss.*—Du 2 septembre 1680, au 22 septembre 1688. (*vide No.* 3 *supra*).

5o. M. PIERRE-RODOLPHE GUYBERT DE LA SAUDRAYS, (non Guibert de la Sudrays, ni de la Soudrays), *ptre. sulpicien.*—1er curé.—Du 26 septembre 1688 au 23 octobre 1711.—Inhumé à Montréal, le 18 mai 1721, sans mention du jour du décès, à 61 ans. (No. 218).

6o. M. CLAUDE DAUZAT, (non Emmanuel) *ptre. sulpitien.*—Du 22 novembre 1711 au 10 mars 1714.—Parti pour la France en septembre 1717. (No. 379.)

M. P.-R. G. DE LA SAUDRAYS, *sulpicien.*—Du 20 mars 1714 au 26 novembre 1716, (*vide No.* 6).

7o. M. SIMON SALADIN, *ptre miss.*, 2nd curé.—Du 26 novembre 1716 au 6 août 1727.—Mort, à Montréal, le 7 (non le 27) octobre 1747, à 61 ans et 8 mois. (No. 408).

8o. M. JACQUES LE TESSIER, *ptre. sulpitien*, 3ème curé. Du 13 août 1727 au 15 août 1732.—Mort, à Montréal, le 5 mars 1735 (non le 15 mars 1736) à 59 ans. No. 436).

9o. M. PAUL (non Pierre) THOMAS DE GANNE-FALAISE, (non Gaume), *ptre. miss.*—Du 18 août au 15 septembre 1732.—Parti pour la France le 6 octobre 1743. (No.529)

10. M. JOSEPH ISAMBART, (non Isambert), *ptre. miss.*—Du 20 septembre au 3 octobre 1732.—Mort, à Montréal, le 14 déc. 1763, à 70 ans, inhumé à Longueuil. (No. 439).

11o. M. PHILIPPE D'AILLEBOUST (non Daillebout) DES MUSSEAUX, *ptre.*, 4ème curé.—Du 11 octobre 1732 au 6 octobre 1734.—Mort, à Montréal, le 9 sept. (non le 11) 1769, à 65 ans, inhumé sous les noms de Phil. Dailleboust Demussaux, au lieu de Des Musseaux. (No. 533.)

12o. M. C. MOUCHARD, (non Paul Réné Mouchard ni Marchand,) *ptre.* 5ème curé.—Du 15 octobre 1734 au 3 octobre 1735, mort en 1736. (No. 540).

13o. M. ETIENNE MARCHAND, *ptre.*, 6ème curé.—Du 2 novembre 1735 au 4 octobre 1773.—Mort, grand vicaire, à l'Hopital-général de Québec, le 17 janvier 1774, à 66 ans, 1 mois et 21 jours. (No 531).

14o. M. JOSEPH MARTEL, *ptre.*—Desservant, du 11 octobre 1773 au 9 mai 1774.—Mort, à St. Marc, le 1er (non le 2) décembre 1800, à 53 ans moins 17 jours. (No. 768).

15o. M. CHARLES-MAGDELEINE YOU DE LA DÉCOUVERTE DUFROST, (et non Chs. Marie Magdeleine Youville Dufrost), *ptre.*, 7ème curé.—Du 12 mai 1774 au 7 mars 1790, —Mort, grand-vicaire, à Boucherville le 7 mars 1790, à 60 ans, 7 mois et 19 jours, (non à 60 ans 8 mois comme aux régistres de Boucherville, moins encore à 63 ans comme dit M. Noiseux). (No. 700).

16o. M. PIEERE DENAUT, *ptre.*—Desservant, du 7 au 16 mars 1790, plus tard, évêque de Québec.—Mort, à Longueuil, le 17 janvier 1806, à 62 ans, 5 mois et 27 jours. (No. 756).

17o. M. LOUIS LAMOTHE, *ptre.*—Desservant, du 21 mars au 5 octobre 1790.—Mort à St. Cuthbert, le 20 novembre 1835, à 71 ans, 6 mois et 24 jours. (No. 901).

18o. M. PIERRE CONEFROY, *ptre.*—Curé, du 10 octobre 1790 au 20 déc. 1816.—Mort à Boucherville, grand vicaire, le 20 déc. 1816, à 64 ans, moins 8 jours. (No. 793).

19o. M. JEAN-ROMUALD PARÉ, *ptre.*—Desservant, du 20 déc. 1816 au 25 septembre 1817.—Mort à St. Jacques-de-l'Achigan, le 7 octobre 1858, à 79 ans, 7 mois et 8 jours. (No. 1014.)

20o. M. Pierre-Antoine Tabeau, *ptre.*—Curé, du 28 septembre 1817 au 1er octobre 1831.—Mort à l'évêché de Montréal, le 18 mai 1835, à 52 ans, 6 mois et 28 jours. grand vicaire, évêque élu de *Spiga in partibûs ;* inhumé à Boucherville. (No. 1000).

M. J. R. Paré, *ptr. curé de la Longue-Pointe.*—Desservant durant l'absence de M. Tabeau, 1ère mission au Nord Ouest, durant l'été de 1818. (*vide No.* 19 *supra*).

21o. M. Pierre Clément, *ptre., vicaire de Boucherville.*—Desservant durant l'absence de M. Tabeau. 2ème mission—Du 1er février à septembre 1819.—Mort, à la Baie St. Paul, le 15 novembre 1877, à 89 ans moins 9 jours. (No. 1067).

22o. M. Henri-Liboise Girouard, *ptre.*—Desservant durant une absence de M. Tabeau en France, du 17 mai 1829 au 5 septembre 1830.—Mort le 1er avril 1876, à 77 ans, 4 mois et 3 jours.

23o. M. François Demers, *ptre.*—Curé, du 2 octobre 1831 au 6 mars 1832.—Mort à St. Denis, le 14 mai 1862, à 71 ans, grand vicaire. La liste lui donne le nom de Frs.-Xavier, qu'il ne signe pas. (No. 1055).

24o. M. Hyacinthe Hudon, *ptre.*—Curé, du 1er mars 1832 au 21 septembre 1840.—Mort à l'hospice St. Joseph de Montréal, le 12 août 1847, à 54 ans, 8 mois et 15 jours, inhumé à l'évêché ; grand vicaire, et doyen du chapitre de Montréal, chanoine honoraire de N.-D. de Chartres, en France. (No. 1071).

25o. M. Thomas Pepin, *ptre.*—Curé, du 23 septembre 1840, au 29 décembre 1876.—Mort à Boucherville, le 29 décembre 1876, à 75 ans et 8 mois. (No. 1150).

26o. M. Arsène-Pierre Dubuc, *prêtre.*—Desservant durant l'absence de M. Pepin, du 20 juin 1869, au 3 juin 1871.

27o. M. Pierre-Eucher Lussier, *prêtre.*—Desservant durant la maladie de M. Pepin, du 12 septembre 1871, au 29 décembre 1876, et jusqu'au 4 janvier 1877.

28o. M. Joachim Primeau, *prêtre*,—Curé depuis le 4 janvier 1877, curé actuel.

Noms des prêtres qui ont participé avec les curés, à la desserte de la paroisse de Boucherville, en qualité de vicaires.

1o. M. Simon Saladin, *prêtre, S.S.* — De novembre 1716 à 1718, (curé de 1718 à 1727).—Mort, à Montréal, le 7 octobre 1747, âgé de 61 ans et 7 mois.

2o. M. A. Morel, *prêtre-missionnaire.*—Durant l'hiver de 1729-30.—Mort.

3o. M. Henry-Louis-Léonard-Charles-Melchior Galet de Vallières, *prêtre S.S.* — Durant l'hiver de 1730-31.—Mort, à Montréal, le 8 janvier 1782, à 77 ans.

4o. M. Philippe d'Ailleboust des Musseaux, *prêtre.* —Durant l'hiver de 1731-32, (curé de 1732 à 1734.) —Mort, à Montréal, le 9 septembre 1769, à 65 ans.

5o. M. Joseph Martel, *prêtre.*—Durant l'hiver de 1733, (desservant de 1773 à 1774).—Mort, à St. Marc, le 1er décembre 1800, à 53 ans.

6o. M. Pierre Marchand, *prêtre.*—De juin 1755 à mai 1756.—Mort le 22 août 1808, à 76 ans et 3 mois ; inhumé à Terrebonne.

7o. M. Amable-Simon Raizenne, *prêtre.*—De novembre 1765 à octobre 1766.—Mort, à l'hôpital-général de Québec, dont il était chapelain, le 14 avril 1788, à 68 ans ; il est inhumé dans l'église du couvent.

8o. M. Joseph Martel, *prêtre.* — Durant l'hiver de 1771-72. (*Vide* No. 5 *supra*).

9. M. Louis Lamothe, *prêtre.*—De 1800 à 1801, (desservant du 6 mars au 5 octobre 1790.)—Mort, à St. Cuthbert, le 20 novembre 1835, à 71 ans, 6 mois et 24 jours.

10. M. Michel-François Noel, *prêtre.*—De 1801 à 1802. —Mort, à Cacouna, le 15 août 1823, à 50 ans.

11o. M. François Boissonneau, *prêtre.*— De 1803 à 1804.—Mort, le 7 février 1854, à 78 ans.

12o. Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus, *prêtre.*— De 1804 à 1805.—Mort, retiré, aux Trois-Rivières, le 5 janvier1836, à 55 ans.

13o. M. Francois-Louis Parant, *prêtre.*—De 1805 à 1806.—Mort, à Repentigny, le 1er juin 1850, à l'âge de 72 ans ; grand bienfaiteur de l'archevêché de Québec.

14o. M. JEAN-ROMUALD PARÉ, *prêtre.*—Du 1er février 1809 à l'automne de 1816.—Mort, à St. Jacques-de-l'Achigan, le 7 octobre 1858, à l'âge de 79 ans.

15o. M. PIERRE CLEMENT, *prêtre.*—Du 1er février au 1er septembre 1819.—Mort, le 15 nov. 1877.

16o. M. ALEXIS-FRÉDERIC TRUTEAU, *prêtre.*—De septembre 1830 à octobre 1831.—Mort, à la Providence, le 28 décembre 1872, et inhumé sous les voûtes de l'église de cette communauté, à 64 ans, 6 mois et 17 jours; Chanoine, vicaire-général.

17o. M. FRANÇOIS-LOUIS L'HEUREUX, *prêtre.*—De janvier au 6 mai 1806.—Mort à Contrecœur, en octobre 1864, à l'âge de 58 ans.

18o. M. JOSEPH-DAVID DELISLE, *prêtre.* — En 1835. —Mort, à la Petite-Rivière, le 14 mars 1849, à 52 ans.

19o. M. ANTOINE-JOSEPH GINGUET, *prêtre.*—En 1836. —Mort, à St. Judes, le 21 février 1846.

20o. M. JOSEPH-OLIVIER ARCHAMBAULT, *prêtre.*—Mort, à St. Thimothée, le 9 février 1876, à 70 ans, 5 mois et 24 jours.

21o. M. EDOUARD LECOURS, *prêtre.*—En 1837. Aujourd'hui, à St. Théodore d'Acton.

22o. M. MARIE-JOSEPH BALTHAZARD, *prêtre.*—En 1847. Aujourd'hui, à Adamsville.

23o. M. JEAN-FRANÇOIS DUMORTIER, *prêtre.*—En 1848. —Entré en 1853 chez les Jésuites.—Aujourd'hui, missionnaire à Guelph, Province d'Ontario.

25o. M. ETIENNE-HYPOLITE HICKS.—En 1849.—Aujourd'hui, chanoine, à l'évêché.

26o. M. THOMAS-ETIENNE DAGENAIS, *prêtre.*—En 1849. —Aujourd'hui, curé de Contrecœur.

27o. M. JEAN-BAPTISTE LEMONDE, *prêtre.*—En 1852. —Aujourd'hui, curé de Ste. Dorothée.

28o. M. DIEUDONNÉ BÉRARD, *prêtre.*—En 1853.—Mort, à Ste. Marthe, le 17 août 1864, à 37 ans, 7 mois et 13 jours.

29o. M. JEAN-BAPTISTE COUSINEAU, *prêtre.*—En 1855. —Aujourd'hui, curé de St. Louis de Gonzague.

30o. M. HYACINTHE ST. JACQUES, *prêtre.*—En 1856. —Aujourd'hui, curé de St. Gabriel de Brandon.

31o. M. GEORGE-DENIS LESAGE, *ptre.*—En 1859.—Aujourd'hui, curé de St. Valentin.

32o. M. Jean-Baptiste-Hospice Germain, *ptre.*— En 1862.—Aujourd'hui, vicaire à St. Martin.

33o. M. Jean-Baptiste Langlois, *ptre.*—En 1862.—Mort, à Savannah, (Georgie), le 16 septembre 1876, à 39 ans et 7 mois.

34o. M. Pierre-Eucher Lussier, *ptre.* — De 1862 à 1868. Plus tard, desservant de la paroisse.—Aujourd'hui, chanoine, à l'évêché.

35o. M. Arsène-Pierre Dubuc, *ptre.* — Du 9 mars au 28 décembre 1868, et desservant du 28 décembre 1868 au 20 juin 1869.—Aujourd'hui, curé du Sacré-Cœur de Jésus, à Montréal.

36o. M. Jean-Baptiste Bourget, *ptre.*—En 1869.—Aujourd'hui, vicaire à St. Henri des Tanneries.

37o. M. Augustin Provost, *ptre.*—En 1871.—Aujourd'hui vicaire à St. Antoine de Lavalterie.

38o. M. Jérémie Gagnon, *ptre.*—En 1874.—Aujourd'hui, vicaire, au Sacré-Cœur de Montréal.

39o. M. N. A. Valois, *ptre.*—En 1876.—Aujourd'hui, vicaire à Ste. Brigide de Montréal.

40o. M. N. E. Demers, *ptre.*—En 1877.—Aujourd'hui, vicaire à St. Jacques le Mineur.

41o. M. A. Harnois, *ptre.* — En 1877.—Aujourd'hui, vicaire à St. Barthélemy.

42o. M. A. Desnoyers, *ptre.*—En 1878.–Vicaire actuel.

La paroisse de Boucherville compte parmi ses enfants les prêtres suivants ;

1o. M. Nicholas-Michel Boucher de Boucherville, né le 15 novembre 1672, fils de Pierre Boucher de Boucherville, (gouverneur des Trois-Rivières), et de Jeanne Crevier ; ordonné à Québec, le 6 juin 1696. Mort, curé de St. Jean, à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 30 juillet 1733, à l'âge de 60 ans ; il fut inhumé dans la cathédrale.

2o. M. Jean-Baptiste Huet-Dulude, né le 14 février 1760, fils de Pierre Huet et de Josephte Bénard ; M. Dulude fut un des premiers maîtres du collége de la Longue-Pointe, et suivit M. Curatteau à Montréal, le 1er octobre 1773, pour l'ouverture du collége de St-

Raphaël, dans le château Vaudreuil, au bas de la place Jacques-Cartier ; il fut ordonné le 14 août 1784. Mort, à l'Hôpital-Général de Québec, le 29 décembre de la même année, à 24 ans, 10 mois et 15 jours, et fut inhumé, dans la cathédrale, sous le nom de J..Bte. Huet d'Alude.

3. M. Antoine Girouard, né le 7 octobre 1762, fils d'Antoine Girouard et de Marguerite Chaperon ; ordonné, le 23 octobre 1785 ; fondateur, en 1811, du collége de St. Hyacinthe ; en 1816 il dota aussi la paroisse de St. Hyacinthe, dont il a été curé près de 27 ans, d'un pensionnat pour les jeunes filles, sous la conduite des Sœurs de la Congrégation. " Sa vie, a " dit M. de la Bruère, fut une vie toute de sacrifice et " de dévouement ; et son cœur ne respira qu'amour et " patriotisme."(1) Il mourut, à ~~St. Hyacinthe~~ Varennes, le 3 août 1832, à 70 ans, inhumé à St Hyacinthe

4o. M. Clément-Amable Boucher de la Broquerie, né le 24 novembre 1772, fils de Joseph Boucher de la Broquerie et de Clémence Maugras ; ordonné le 13 août 1797 ; mort à Boucherville, le 10 juillet 1826, à 54 ans, 8 mois ; il était curé de la Rivière à la Graisse de Rigaud depuis 22 ans, depuis 1804.

5. M. Charles-Marie Boucher de Boucherville, né le 29 décembre 1781, fils de Réné-Amable Boucher de Boucherville et de Madeleine de Simblin ; curé de Charlesbourg, de 1808 à sa mort, arrivée le 16 janvier 1823 ; il était âgé de 41 ans.

6o. M. Jean-Baptiste St. Germain, né le 1er avril 1788 ; fils de Jean-Baptiste St. Germain et d'Amable Sénécal ; ordonné le 15 septembre 1811 ; fondateur du couvent des Sœurs de la Congrégation, en 1818. M. St. Germain, qui prit aussi une grande part dans la fondation de deux communautés religieuses, aujourd'hui si florissantes à St. Laurent, reçut en 1863, par Mgr. de Montréal (Mgr. Ign. Bourget) une magnifique médaille, présent de N. S. Père le Pape Pie IX, avec les lignes suivantes : " Notre S. P. le Pape, ayant appris tout ce " que la charité vous a fait faire pour les pauvres, et

(1) Lecture déjà citée à la page 229.

" l'éducation dans votre paroisse et dans le diocèse, en " contribuant puissamment à la fondation de deux " communautés religieuses, me charge de vous témoi- " gner sa satisfaction, en me donnant l'honorable " commission de vous remettre une médaille, qui sera " pour vous, je n'en doute pas, un souvenir très- " précieux." M. St. Germain est mort, le 3 décembre 1863, à St. Laurent, où il était curé depuis 1829. Il était âgé de 75 ans.

7o. Michel Quintal, né le 9 août 1797; fils d'Etienne Quintal et de Félicité Gauthier; ordonné le 9 juin 1822. Mort à Boucherville, le 4 mars 1875, à 77 ans, 6 mois et 23 jours; inhumé dans le cimetière de la même paroisse.

8o. M. Joseph-Jean-Narcisse Trudel, né le 27 avril 1804; fils de Joseph-Paschal Trudel et de Marie Charbonneau; ordonné le 23 décembre 1826; aujourd'hui retiré du saint ministère et demeurant à Lachine chez les sœurs de Ste. Anne.

9o. M. Joseph-Paschal Trudel, né le 25 mars 1808; fils de Joseph-Paschal Trudel et de Marie-Elizabeth Charbonneau; ordonné, à Montréal, le 11 février 1838. Mort, le 3 avril 1841, à 33 ans.

10. M. Etienne Birtz-Desmarteau, né le 24 juin 1808; fils de Etienne Birtz-Desmarteau et de Thérèse Cicotte. Aujourd'hui à Belœil.

11o. M. Etienne Blyth, né le 1er mars 1810; fils d'Etienne Hegginson Blyth et de Sarah Kingsley; ordonné, à Montréal, le 21 septembre 1833. Aujourd'hui curé de Ste. Martine.

12o. M. Louis-Charles Lussier, né le 2 février 1815; fils de Louis Lussier et de Marie-Louise Fidi; ordonné, à Montréal, le 16 juin 1851. Mort, le 10 mai 1876, à Chateauguay, ou il était curé depuis 1859. Il était âgé de 61 ans.

13o. M. Pierre-Eucher Lussier, né le 21 octobre 1835, fils d'Antoine Lussier et de Marie-Anne Célérier-Roch; aujourd'hui chanoine, à l'évêché de Montréal.

14o. M. Adolphe Jodoin, né le 28 juin 1836, fils de Joseph Jodoin et d'Angèle Adam; ordonné, à Montréal, le 30 octobre 1864; aujourd'hui, curé de St. Sauveur des Montagnes.

15o. M. François Birtz-Desmarteau, né le 2 août 1837; fils de François Birtz-Desmarteau et de Marguerite Dufort; aujourd'hui, curé de l'Enfant-Jésus du Côteau St. Louis.

16o. M. Joseph-Noel Lussier, né le 21 février 1839; fils de Noël Lussier et de Lucie Renaud; ordonné, à Montréal, le 30 octobre 1864; aujourd'hui, curé de Ste. Béatrix.

17o. M. Cyrille Huet Dulude, né le 11 décembre 1842; fils de François Huet Dulude.—Aujourd'huit missionnaire aux Etats-Unis.

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE BOUCHERVILLE, DEPUIS 1733.

En charge pour MM.
1733..........François Gauthier.
1734..............Marien Dulude.
1735................J. Bte. Lepin.
1736...........Etienne Demers.
1737..............Joseph Benard.
1738...... ....Louis Quintal.
1739........Jean Charbonneau.
1740... ....J. Bte. Chaperon.
1741............ J. Bte. Loiseau.
1742.............J. Bte. Loiseau.
1743...........J. Bte. Vertefeuil.
1744..............Pierre Laporte.
1745............ Pierre Aubertin.
1746...J. Bte. Normandin Beausoleil.
1747................Pierre Carmel.
1748.............Antoine Robert.
1748... ....Joseph Chicot.
1749...............François Vigé.
1750...............Pierre Favreau.
1751.................Louis Déloner.
1752.............François Chicot.
1753 ....Joseph Joachin.
1754................ ...Jean Vigé.
1755...........Frs. Chicot, con-
1756.......tinué 1er Marguiller.
1757.................Louis Sicotte.
1758.... ....Pierre Huet.
1759.............François Leriche.
1760...P. Gauthier St. Germain.
1761...............Etienne Demers.
1762
1763.............Jacques Racicot.
1764......Jean Robin-Lapointe.
1764...... ....Jacques Huet.
1765 ....Joseph Huet.
1766.........J. Bte. Gauthier St. Germain.
1767..........Augustin Quintal.
1768.......François Martimbeau.
1769........François Aubertin.
1770.. Chs. Lacoste-Languedoc.
1771........... ..Pierre Aubertin.
1772........François Carignan.
1773.....Barthelemy Levasseur.
1774.... ....Louis Sénecal.
1775.............. Jacques Trudel.
1776 .... Toussaiut Delorme.
1777............ Joseph Denoyon.
1778..........Antoine Bourdon.
1779... ....Antoine Leriche.
1780............Joseph Aubertin.
1781 ....Louis Delorier.
1782...............Joseph Dubois.
1783........François Lassonde.
1784......Charles Charbonneau.
1785...........Baptiste Aubertin.
1786...............Nicolas Lacaille.
1787...Toussaint Decardonnet.
1788............. .Joseph Demers.
....

1798........................Dubois.
1799................François Viger.
1800......Baptiste Reguindeau.
1801.................. Louis Cicot.
1802...............Etienne Quintal.
1803..............J. Bte. Favreau.
1804............Jacques Racicot.
1805....................... Bachant.
1806.............Toussaint Chicot.
1807
1808...Toussaint Decardonnet.
1809...............André Favreau.
1810................Guillaume Roy.
1811..........................Demuis.
1812........Joseph St. Germain.
1813..........François Sabourin.
1814.........François Sabourin-
1815............Joseph Lacombe.
1816.......Jacques Marien Huet.
1817.........Augustin Delaurier.
1818................Michel Arrivée.
1819...... J. Bte. Huet Dulude.
1820..........Chs. Jos. Aubertin.
1821......Jos. J. Bte. Aubertin.
1822......Augustin Martimbeau.
1823...J. Bte. Etier dit Dragon.
1824......Louis Babin-Lacroix.
1825.................Joseph Racicot.
1826...................Aimé Dugas.
1827...J. Bte. Cheffre-Vadeboncœur.
1828.............Joseph Jodouin.
1829...André Gauthier St. Germain.
1830.....................Louis Cicot.
1831................ Michel Pilet.
1832............... Toussaint Cicot.
1833.........François Aubertin.
1834...........François Bachant.
1835......... François Gauthier.
1836............. Michel Bourdon.
1837.. ....Augustin Quintal.
1838................ Alexis Robert.
1839.....................J. Bte. Cicot.
1840.........Mathurin Favreau.
1841...Fs. Favreau, fils d'Aut.
1842...........Frs. Delières Bonvouloir.
1843...Jacques Lamoureux, fils.
1844......Jacq. Audet-Lapointe.
1845...Pre. Pepin-Laforce, *boulanger.*
1846...........Nicolas Sabourin.
1847..............François Audet, *remplaçant Nicolas Sabourin, mort.*
1847.........Frs. Ant. Bourdon.
1848...........Paschal Sénécal.
1849.............Constance Cicot.
1850.................Joseph Huet.
1851.........Edouard Tremblay.
1852............Antoine Quintal.
1853................. Etienne Birz.
1853......J. Bte. Pepin, *pour remplacer Ant. Quintal, décédé.*
1854..................Jacques Huet.
1855....................Michel Jetté.
1856...........Narcisse Savariat.
1857..............Antoine Larrivé.
1858.........Frs. Birz, g. c. bar.
1859........... Frs. Xaxier Céré.
1860.................Michel Peltier.
1861..................Joseph Babin.
1861...Toussaint Sicotte, fils de Frs. *pour remplacer Jos. Babin, mort.*
1862.............Jos. St. Germain.
1863...........Alexandre Robert.
1864..............Etienne Quintal.
1865.............J. Bte. Geoffrion.
1866...........Guillaume Jodoin.
1867...........François Gauthier.
1868.................Edouard Cicot.
1869...........Charles Aubertin.
1870.................Michel Messier.
1871......Constant Normandin.
1872.................Joseph Racicot.
1873.................Henri Sicotte.
1874............. Pierre Savaria.
1875................Antoine Vinet.
1876............ Rémy Daigneau. *unanimité, 5em rang.*
1877.. ....Désiré Bélend.

N.B. De 1733 à 1845, l'élection des marguilliers se faisait seulement par les anciens et nouveaux marguilliers.

APPENDICES.

A page 258.

M. Pierre Boucher, originaire du Perche, n'avait encore que treize ans lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, avec M. Gaspar Boucher, son père, au mois de juin 1635, peu de mois avant la mort de Champlain, fondateur de Québec. Il y vint avec la flotte du Sieur Duplessis, qui, outre les Pères Lallemand et Butteux, de la compagnie de Jésus, portait la colonie percheronne que conduisait M. Robert Giffard, dans sa seigneurie de Beauport.

M. Gaspard Boucher, né à Langy Mortague, a eu de son mariage avec Nicole Lemaine, entre autres enfants :

1o. Magdeleine, baptisée en 1621 ; mariée en 1647 à M. Urbain Baudry ; inhumée, à Montréal, le 14 septembre 1691 ;

2o. Pierre, bapt. 1622 (gouverneur des Trois-Rivières) ; marié, 1648, à la fille d'un chef sauvage élevée par les Ursulines de Québec. Marie Chrestienne, ainsi se nommait-elle, avait reçu de l'instruction ; sa signature apposée au contrat de mariage est d'une main ferme et nette ; elle survécut peu de temps après son mariage. M. Pierre Boucher épousa en secondes noces, le 9 juillet 1652, Melle. Jeanne Crevier, fille de M. Christophe Crevier, (1) de St. Jean, évêché de la Rochelle, et de Dame Jeanne Enard

3o. Marie, bapt. 1630 ; mariée le 30 janvier 1645, à Etienne De La Fond ; (1) inhumée le 30 novembre 1706.

4o. Marguerite, bapt. 1634 ; mariée en 1646 à Sieur Toussaint Toupin, Sieur Dussault, bourgeois de Québec. Une des filles de M. Toupin-Dussault, Marie, bapt. le 29 août 1651, épousa, le 8 avril 1668, M. Pierre Moüet, Sieur de Moras, enseigne dans la compagnie de Loubias, régiment de Carignan, et eut pour enfant Thérèse Moüet de Moras, bapt. 1688 ; mariée, le 27 octobre 1715, à Michel Trottier, Sieur de Beaubien, seigneur de la Rivière du Loup des Trois-Rivières, ancêtre maternel de l'épouse de l'Annuaire de Ville-Marie. M. Michel Trottier de Beaubien avait épousé en 1res noces, 3 mai 1700, Melle. Agnès Godfroy de Linctot, morte en 1714, fille de M. Michel Godfroy Sieur de Linctot, seigneur de Dufort, capitaine reformé, et de Melle. Périnne Picoté de Bellestre.

(1) Sieur de la Meslé. Aux Régistres de Boucherville, Mme. P. Boucher est plusieurs fois appelée La Mesléc ; voir page 305. Une de ses sœurs, Marguerite Crevier, épousa, en 3mes noces, à Boucherville, le 21 août 1683, François Renon de la Chapelle.

(1) Une des filles d'Etienne De La Fond, Geneviève De La Fond, épousa, en 1666 M. Jean Trottier de Beaubien, frère du père de Michel Trottier de Beaubien.

B page 260.

MINUTE DE LA COMMISSION DE M. PIERRE BOUCHER, COMME GOUVERNEUR DES TROIS-RIVIÈRES

" Nous, Sieur de Mézy, Lieutenant Général et Gouverneur pour " Sa Majesté en la Nouvelle-France, etc., au Sieur Pierre Boucher " Salut. Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la " main et sous la protection du Roi, par la démission des asso- " ciers de la compagnie, qui en étaient seigneurs, et Sa Majesté " nous ayant établi Gouverneur et son Lieutenant Général dans " toute l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il était du bien " de son service de pourvoir de personnes capables de comman- " der sous son autorité, tous les lieues éloignés et notamment les " Trois-Rivières, et qu'à cet effet, nous ne pouvions faire un meil- " leur choix que celui de votre personne, étant bien informé des " services de confiance en votre fidélité au service du Roi, valeur " expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous com- " mettons et députons pour exercer la charge de Gouverneur et " commander, sous l'autorité du Roi, en tout le pays des Trois- " Rivières, pour jouir de la dite charge, émolument, droits et hon- " neurs y appartenant ; tant et si longtemps que nous le jugerons " utile au service du Roi. Donné au Château St. Louis, ce 28 oc- " tobre 1663, (signé) MÉZI. "

C page 260.

Pour donner à M. Boucher une preuve de sa singulière estime, le grand Roi lui accorde des lettres de noblesse, 1661. Ces lettres ayant été perdues, quelques années après, dans l'incendie du séminaire de Québec, M. Boucher s'est fait délivrer une nouvelle copie en 1707. Là voici : " Les témoignages qui nous ont été " rendus en l'année 1661, des services distingués que le Sieur " Pierre Boucher, alors gouverneur des Trois-Rivières, nous avait " rendus dès l'année 1639, dans les emplois importants que nous " lui avions confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement " dans celui de Gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient en- " gagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en " lui accordant des lettres d'annoblissement, pour lui et pour " ses enfants, nés et à naître en loyal ménage; mais ces lettres " ayant été brûlées dans l'incendie du séminaire de Québec, " nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a fait pour " nous supplier de lui en faire expédier des nouvelles, en vertu " desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité des " honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A " ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité " royale, nous avons, par ces présentes, signés de notre main, le " dit sieur Boucher et ses enfants nés et à naîtres en loyal mé- " nage, annobli et annoblissons et du titre de gentilhomme décoré

" et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits " de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, " ils soient tenus et réputés nobles et gentils hommes, et comme tels " qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyers et parvenir à tous les " degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réser- " vés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminen- " ces, franchises, exemptions dont jouissent les anciens nobles " de notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement, tenir et pos- " séder Fiefs et seigneuries qu'il a ou qu'il pourra acquérir. Et " afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait " mettre notre sceau. Donné à Versailles le 17 juin de l'an de " grâce 1707, et de notre règne le 5e (signé) Louis."

D page 261.

Les enfants de M. Pierre Boucher de Boucherville et de Jeanne Crevier étaient :

1o PIERRE, baptisé en 1653 ; marié, 25 août 1683 à Melle Charlotte Denis, veuve de M. Pierre de Brahé, sieur Dupas, qui a laissé son nom à une des îles voisines de Montréal, fille de M. Simon Denis, sieur de la Trinité.

2o MARIE, b. 1655 ; m. 1667, à M. Réné Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, de Tremblay, etc., et gouverneur des Trois-Rivières en 1669.

3o LAMBERT, *sieur de GrandPré*, b. 1656 ; m. 1693, à Marie-Marguerite Vauvril de Blazon, (inhumée en 1730) ; major de la ville des Trois-Rivières, inhumé en 1699, dans l'église de cette ville, Louis, son fils aîné a été filleul de Frontenac.

4o JOACHIM, b. 1659 ; tué, le 12 juillet 1692, par les Iroquois dans un combat.

5o IGNACE, *sieur de Grosbois*, b. 1659 ; m. 1694, à Montréal, à Melle Marie-Anne-Marguerite de la Valterie ; inhumé, à Boucherville, le 25 octobre 1699.

6o MADELEINE, b. 1661 ; m. à Boucherville 1680, à M. Pierre-Noël le Gardeur de Tilly, conseiller au conseil souverain et lieutenant des troupes de la marine.

7o MARGUERITE, b. 1663 ; m. à Boucherville 1687, à M. Nicholas Daneau, seigneur de Muy, chevalier St. Louis, capitaine d'une compagnie d'un détachement de la marine et gouverneur de la Louisiane ; inhumée à Boucherville en 1678.

8o PHILIPPE, b. 1665 ; ordonné prêtre, 1689 ; inhumé le 18 avril 1721, à St. Joseph de Levis.

9o RÉNÉ JEAN, *seigneur de Montbrun*, b. 1667 ; m. 1° en 1692, à Melle Françoise-Claire Charest, (inhumée dans l'église de Boucherville en 1725) ; 2° en 1729, à Melle Françoise Godfroy, inhumée en 1770, fille de M. Jean-Amador Godfroy de St. Paul, et de Melle Françoise Le Pelée-Lahaie ; M. de Montbrun était capitaine dans un détachement de la marine, commandant toute la milice de la côte du Sud, en 1729 ; mort en août 1742.

10o Réné, *sieur de la Perrière*, b. 1668, m. 1705, à Melle Françoise Malhiot.

11o Jeanne, b. à Boucherville, 1670 ; m. à Boucherville, 1695, à M. Jacques-Charles Sabrevois de Bleury, lieutenant de M. de Muy ; inhumée à Boucherville, 1703.

12o Nicolas, b. à Boucherville, 1672 ; ordonné prêtre 1696 ; mort en 1733.

13o Jean-Baptiste, *sieur de Niverville, seigneur de Chambly*, b. 1673 ; m. 1716, à Melle Thérèse Hertel de Rouville.

14o Geneviève, b. à Boucherville 1676 ; religieuse ursuline dite St. Pierre ; inhumée en 1766, aux ursulines de Québec.

Louise, b. à Boucherville 1670 ; morte fille.

Jacques, b. à Boucherville 1673 ; inhumé à Boucherville en 1688, à 14 ans et 9 mois.

Extrait mortuaire de Pierre Boucher de Boucherville.

L'an de notre seigneur mil sept cent dix-sept, et le vingtunième d'avril, a esté enterré dans l'église paroissiale de boucherville sous son banc Monsieur pierre boucher escuyer, seigneur de boucheruille, décédé le dix neuuième jour du mesme mois et ans que dessus, En la communion de notre mère La Ste Eglise catholique, apostolique et romaine, après auoir reçu les sacremens de viatique et d'extreme onction, agé d'Enuiron nonante sept ans, en presence de Mr. dauzat pretre du Seminaire de St. Sulpice, curé de Longueuil qui a fait le seruice, de maxime taîlhandier, notaire de Gilles papin, soussignés auec moy missionnaire de Boucheruille C. Dauzat pretre. Tailhandier, Rene lemoyne, Saladin pretre missionnaire.

E, Page 264.

M. Joseph-Antoine Boucher de la Broquerie était le fils ainé de M. Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie, (mort, à Boucherville, dimanche le 24 octobre 1830, à 71 ans), et de Dame Charlotte Boucher de Niverville de Montizambert.

Melle Anne-Charles de la Broquerie, sa sœur, épousa M. J.-Bte-Réné Hertel de Rouville.

Melle Louise-Henri, une autre de ses sœurs, épousa à Boucherville le 3 février 1830, le docteur Charles Taché, et eut cinq enfants, parmi lesquels le pays est fier de compter l'illustre archevêque de St. Boniface, à la Rivière Rouge ; le chevalier J.-C. Taché M. D., député ministre de l'agriculture, et M. Louis Taché, N. P., Shérif de St. Hyacinthe.

M. Joseph-Antoine Boucher de la Broquerie ne s'est pas marié. Après la mort du Dr. Taché, il prit en soin sa jeune famille et n'a cessé d'en être le bienfaiteur et ami. Il réside à Boucherville, où sa conduite exemplaire est comme une prédication vivante pour toute la paroisse.

F, Page 264.

Extrait mortuaire de Mme. Vve. Taché.

Aujourd'hui, ce vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-onze, nous, Evêque des Trois-Rivières avons inhumé sous les voûtes de l'église, le corps de Dame Louise Henriette-Boucher de la Broquerie, veuve de feu Charles Taché, Ecuier, en son vivant docteur en médecine, décédée, la surveille en cette paroisse, âgée de soixante douze ans et onze mois. Etaient présents: Charles et Louis Taché Ecuyers, l'Honorable Charles de Boucherville, lesquels ont signé avec nous ainsi que plusieurs parents et amis :

J. C. Taché. — Ls. Taché.
J. B. Brousseau. — Jos. Daigle.
Hertel de Rouville. — Boucher de la Bruère.
C. B. de Roucherville. — Taché de la Broquerie.
Louis Taché, fils de Louis. — J. J. Vinet, ptre.
L. M. Quintal, Ptre. — G. Huberdeau, ptre.
E. A. Coallier, Ptre, Vic. Varennes,
Js. Lonergan, Ptre. — G. Thibault, Ptre.
G. D. Lesage, Ptre. — J. Royal, M. P. P.
Orateur de la Chambre d'Assemblée Législative de Manitoba.
Alfred Desilet, Avocat. — H. Moreau, Chan. Archidiacre.
F. Tétréau, Ptre. — L. Zébret, O. M. I. Ptre. — A. P. Dubuc, Ptre.
Ed. Sing S. D. — P. E. Lussier, Ptre.
G. Dugast, Ptre., missionnaire (Rivière Rouge),
Ma. Girard, Trés. Prov. Manitoba. — Chs. Collin, Eccl.
J. L. Mongeon, Ptre., Curé. Longue-Pointe.
F. Vandenbergh, O. M. I. — A. Lacoste. — C. Huet, S. D.
Thos. Pepin, Ptre., Curé. — † L. F. Ev. des Trois Rivières.

G, Page 267.

Régistre de Boucherville.

Le 21 de may 1691, un jour de dimanche, avec la permission de Mgr. et de Mr. Dollier son G. V. j'ay fait la bénédiction solemnelle d'une cloche que nous auons reçue du 2e jour de may de Kébec et qui est présentement au seruice dans le clocher de cette paroisse de la Ste. Famille de Boucheruille. Mr. Grosbois et Melle sa sœur Jeanne Boucher enfants de Mr. Boucher escuyer, seigneur de Boucheruille ont donné le nom à la cloche, laquelle s'appelle Marie-Janne (Elle a esté montée dans le clocher le 23 may 1691, la veille de la fête de l'ascension). Cette cloche coutte à l'église de Boucheruille 200lbs. payées aux Religieuses hospitalières de Villle Marie au nom de Monseigneur de Kébec, j'ay toute fois retenu 20lbs. sur les 200 tant pour le fret de la cloche que pour faire faire un battan à la cloche, j'ay aussy recue en mesme temps de Monseigneur des ornements pour la future chapelle de varennes

et ie declare auoir trouué de manque à ces ornements de la manière que i'en estais conuenu avec monseigneur. 1ent Monseigneur m'auait promis 2 deuant d'Autel dont deuait estre de cuir dorè tout neuf et un autre de moindre valleur. ie n'ay trouué aucun deuant d'Autel parmy ces ornements. 2ent i'estais conuenu avec monseigneur que les 2 nappes d'autel qu'il me deuait fournir deuaient estre de 4 aulnes chaque et de toile fine et les 2 nappes que i'ay recue n'ont que 2 aulnes et demye de longueur et sont de grosse toile de chanure, et deplus iavais demandé un ornement de brocart de soye et un autre de moindre prix et les choses ne sont pas tout à fait en cet estat car il y a un vieil ornement rouge fort usé et l'autre ornement est d'une brocatelle à fleur demy soye et laine mais neuf à la vérité. Monseigneur m'auait chargé de donner 20 escus aux Religieuses hospitalières pour le reste du payment de ces ornements, mais i'ay ueu ces choses cy dessus nottées y manquer i'ay retenu 20lbs. dont i'en ay employé 20us. pour un deuant d'autel iusques à ce que Monseigneur m'ait suppléé a ce qui est marqué manquer à nos conuentions. fait par moy Pierre Rodolphe guybert de la Saudrays, prètre, curé de Boucheruille.

H, page 285.

Un affreux malheur vient de jeter l'épouvante et la consternation dans tout le pays. Le beau village de Boucherville est presqu'entièrement détruit ! Mardi dernier, à cinq heures trois quarts, le feu éclata dans la toiture d'un bâtiment dépendant de la maison de M. J. Weilbrenner. On présume que ce fut l'effet d'une étincelle échappée d'un bâteau-à-vapeur qui se trouvait en ce moment au quai. Le vent soufflait avec une impétueuse violence ; en un clin d'œil toutes les maisons, tous les bâtiments adjacents deviennent la proie des flammes. Malgré le vent qui portait le feu dans la direction de l'est, les maisons en de ça du foyer de l'incendie, à partir de celle de M. L. Lacoste (1) qui fut miraculeusement épargnée, les quais, les remises qui bordaient la rivière, jusqu'à la place de l'église, tout fut détruit en un instant. A six heures, le couvent, l'église, cette église si belle, si riche, qui faisait l'orgueil et la consolation de cette paroisse si justement renommée pour sa foi et sa piété, la nouvelle et magnifique maison d'école, toute la profondeur du village, jusqu'au chemin des concessions, tout brûlait à la fois. Les flammes se propagaient avec une si effrayante rapidité que cinq minutes suffisaient à embraser entièrement une maison intacte l'instant d'auparavant. A 7 heures le clocher tomba dans le cimetière, porté dans cette direction par le vent. Dans cette chûte il se dégagea une si prodigieuse quantité d'étincelles que soulevait et emportait le vent, que deux granges situées au lac, à un mille de là, furent au même instant embrasées et

(1) L'hon. M. Louis Lacoste, notaire, sénateur.

détruites. On porte à soixante le nombre des maisons incendiées, sans compter les autres bâtiments. On dit, mais nous ne pouvons le croire, qu'on cria au capitaine qui prenait le large pour continuer son voyage, de retourner à Montréal pour y chercher des pompiers. Le fait est qu'au contraire il descendit à Varennes, où son bâteau mit de nouveau le feu à l'hôtel Rasco ; mais on s'en aperçut à l'instant et on put aussitôt l'éteindre. Le *Lady Colborne*, qui avait quitté Montréal à six heures, pour descendre à Québec, s'étant aperçu de l'incendie, se dirigea sur le lieu du sinistre, et s'étant assuré qu'il n'y avait là ni pompes ni secours, il retourna aussitôt sur ses pas pour amener des pompes et aussi des hommes de police, ce qui n'était pas moins nécessaire, car on assure que des brigands avaient profité du désastre et du tumulte pour piller ceux dont le feu dévorait les maisons ; on les vit charger des canots et prendre le large avec leur butin ; si ces faits sont vrais, nous n'avons pas de paroles assez énergiques pour flétrir des actes aussi hideux. Ce ne fut que vers 9½ heures que M. le Maire de Montréal, dont on ne saurait assez louer le zèle et la générosité, arriva avec les secours qu'il avait organisés. Mais il était trop tard, les pompes devenaient dès lors inutiles tout le village était détruit. On doit à l'intrépidité et à l'intelligence du Dr. Painchaud, d'avoir sauvé le presbytère de la conflagation générale ; les bâtiments des cours seulement furent détruits. Si le presbytère eut pris feu tout le bas du village eut été aussi réduit en cendres. Mais c'est tout ce qui reste de Boucherville, avec quelques maisons au-dessus de celle de M. Lacoste, environ un tiers de ce beau village. Jamais spectacle aussi terrible n'avait été offert à l'imagination ; ce vaste champ de feu qu'attisait un vent de tempête ; cette grande église, son clocher d'où s'échappaient comme des vagues de flammes, s'agitant, se courbant, sous les coups de vent, cet immense foyer représentant une mer en fureur et que labouraient de brûlantes raffales ; cette longue ceinture des quais d'où s'élançaient, comme des profondeurs d'un enfer, des tourbillons de flammes, ces lueurs sinistres, effrayantes, que projettait l'incendie au milieu de la nuit sur tous les objets dans un immense rayon ; ces visages livides, cette consternation générale, le bruit de la tempête, des édifices, qui s'écroulaient ; les cris de désespoir, les prières, les sanglots. c'était un spectacle plein d'horreur, et si quelque chose pouvait donner une idée de l'enfer, ce sera cela.

On cite plusieurs traits d'intrépidité et de dévouement. Ainsi le jeune M. L. Taché a sauvé par son courage la maison de ses tantes les demoiselles de Montizambert, comme le Dr. Painchaud sauva le presbytère, comme le jeune M. Ph. Proulx sauva la maison de son oncle, M. L. Lacoste.

M. le curé mérite la plus grande part d'éloges ; il put transporter le Saint Sacrement, les vases sacrés, tout le trésor de la sacristie. Il n'y eut que l'orgue et le corps de l'édifice qui devinrent la proie des flammes. L'église était assurée pour deux mille cinq cents louis, et l'orgue pour cinq cent louis ; mais aucune autre propriété

du village n'était assurée, et la plus grande partie des victimes du sinistre sont de pauvres gens ! Ainsi au moment où nous écrivons ces lignes, il y a cinq à six cent personnes sans asile et sans pain ! Ils offraient, le lendemain du désastre, la scène la plus déchirante ; couchés la plupart sur les cendres encore fumantes du lieu qui avait été leur demeure, exposés aux ardeurs d'un soleil dévorant, ne faisant entendre que des soupirs et des gémissements ne sachant ni où aller, ni que faire, ils redisaient que trop à tous les passants, leur malheur et leur désespoir. C'était un spectacle à briser le cœur !

M. le maire revint à Montréal dans la nuit, et le mercredi matin il repartit avec l'hon. L. H. Lafontaine, (1) porter des provisions et des secours pour les plus pressants besoins : vingt-cinq quarts de farine, deux cents pains, dix quarts de lard, une tonne de morue sèche. Reconnaissance à ces généreux bienfaiteurs, qui ont ainsi pris l'initiative dans cette œuvre de charité qui ne manquera pas d'imitateurs. Il faut dire, à la louange des personnes du village qui n'ont pas souffert du désastre, qu'elles ont mis leurs biens et leurs maisons à la disposition des victimes de l'incendie. La société de St. JeantBaptiste, qui devait donner son banquet lundi prochain et dont la carte était cotée à $3 par tête, a résolu, dans un élan de véritable patriotisme, de donner le montant des souscriptions au soulagement de ces infortunés. La corporation de Montréal doit convoquer une assemblée à l'effet de voter un secours public pour la même fin. On se propose aussi d'émettre une liste de souscription volontaire qui serait offerte à tous les citoyens de Montréal, de Québec, de Kingston, de Toronto pour secourir une grande infortune.

(*Mélanges Religieux*, 22 juin 1843, alors redigés par M. J.-C. Prince, plus tard, coadjuteur de Montréal et évêque de St. Hyacinthe.) Mort, à St. Hyacinthe, le 5 mai 1860, à 56 ans, 2 mois et 22 jours.

Avant l'incendie du 20 juin 1843, lè village de Bouchervlle consistait en

Bâtiments		en pierre		en bois.
1	Eglise	1		
1	Chapelle	1		
1	Ecole des Sœurs de la Congrégation	1		
1	Ecole de paroisse			1
100	Maisons de particuliers, dont	22	et	78
104		25		79

Toutes ces propriétés avaient des dépendances plus ou moins considérables et étaient généralement closes en planches.

(1) Hon. Sir L. H. Lafontaine, bart., juge en chef, décédé, à Montréal, le 12 décembre 1858, à l'âge de 71 ans, 7 mois et 5 jours.

La population était de 316 adultes, 335 enfants.
Total.. 651 âmes.

L'école des Sœurs était fréquentée par 70 élèves (filles). L'école de paroisse par 60 (garçons).

L'incendie du 20 juin a détruit: l'église, la chapelle, les deux écoles, 51 maisons particulières avec leurs clôtures, et 92 bâtiments de cour, la plupart construits de pièces sur pièces. Du nombre des édifices incendiés (tant publics que privés), il y en a 11 en pierre, et 44 en bois, ou 55 sur 104. Toutes les dépendances étaient en bois.

La perte du mobilier a été estimée, par gens experts, valoir..	$14,978.00
Et le coût de la reconstruction de tout ce que le feu a consumé en bâtiments et clôtures........................	68,315.00
	$83,292.20

L'église et une ou deux maisons seulement étaient assurées. Par ce sinistre 207 adultes et 112 enfants, ou 513 individus ont été délogés; et 24 autres personnes se sont trouvées y perdre; mais ces dernières ou résident hors du village, ou ont des propriétés et un chez-soi ailleurs qu'à Boucherville. 130 enfants sont rentrés chez leurs parents forcés par cet accident d'interrompre leurs classes.

J. page 288.

Melle de Montizambert était fille de M. Pierre-Louis Boucher de Niverville de Montizambert et de Melle Charlotte-Caroline (Catherine) Hate, jeune orpheline. originaire d'Allemagne. " Le père de " cette demoiselle, rapporte Mme Taché, la vénérable mère de Mgr. " l'archevêque de St. Boniface, était venu s'établir sur les bords " de la belle Rivière où s'est élevé depuis Pittsburgh. Il y vivait " paisible et heureux au milieu de sa famille, lorsque tout-à-coup " les sauvages vinrent fondre sur son établissement, le tuèrent, lui " son épouse, et plusieurs de ses enfants. Charlotte-Caroline, " échappée au massacre, avec deux de ses sœurs, fut emmenée en " captivité. L'ayant rencontrée providentiellement, M. de Monti- " zambert fut touché de son malheureux sort. Il l'acheta des " barbares et la fit instruire. Elle pouvait avoir alors quinze ans. " Lorsqu'elle fut grande et catholique son bienfaiteur l'épousa." Une des sœurs de Melle de Montizambert, Melle Charlotte-Sophie, avait épousé, en 1798, M. Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie, (père de Mme. Charles Taché); elle est morte en 1832.

Une autre de ses sœurs, Melle Thérèse de Montizambert, épousa M. François Piedmont de la Bruère; une troisième, Melle Marie-Anne, est morte à 85 ans.

K. page 299.

Noms des Officières des Enfants de Marie de Boucherville

Présidente, Victorine Grenier.
1ère Assist., Adeline Roy.
2ème Assist., Alice Munro.
1ère Conseil., Aurélie Benoit.
2ème Conseil., Malvina Laforce.
Secrétaire, Emélie Weilbrenner.
Trésorière, Mélina Bourdon.

Présidente, Victorine Grenier.
1ère Assist., Elisa Racicot.
2ème Assist., ElisaDesrochers.
1ère Conseil., Exilda Loiseau.
2ème Conseil., Marie Jodoin.
Secrétaire, Olivine Chagnon.
Trésorière, Emélie Weilbrenner.

Présidente, Victorine Grenier.
1ère Assist., Alvina Laforce.
2ème Assist., Eliza Racicot.
1ère Conseil., Elisa Desrochers.
2ème Conseil., Exilda Loiseau.
Secrétaire, Emélie Weilbrenner.
Trésorière, Mélina Bourdon.

Présidente, Victorine Grenier.
1ère Conseil., Philomène Malo.
1ère Assist., Elisa Racicot,
2ème Assist., Elisa Desrochers.
2ème Conseil., Marie Jodoin.
Secrétaire, August. Desrochers.
Trésorière,Olivine Gagnon.

L, page 334.

Réponse de M. Thomas Pepin, à une adresse que lui présentaient les paroissiens de Boucherville, en apprenant son départ pour la Ville Eternelle.

Boucherville, 2 janvier 1869.

Mes Chers Paroissiens,

Depuis longtemps je connais les heureuses dispositions de vos cœurs envers moi ; et les beaux sentiments que vous m'exprimez en ce jour ne me sont point chose étrange, toutefois je ne vous en remercie pas moins cordialement et vous en témoigne ma gratitude et ma reconnaissance.

Le voyage que je vais entreprendre me coûte et me sourit en même temps. Il me coûte à cause de mon âge et de mes infirmités, mais surtout à cause de vous, car si, comme vous le disiez, c'est un sujet de peine pour une famille de se séparer de son chef, c'est aussi un sujet de douleur pour un père de s'éloigner de ses dévoués enfants. Comme tel, en effet, vous m'avez

toujours été, depuis que je vous connus. Aussi les 28 années de ministère que j'ai coulées parmi vous, ont été pour moi, non des années de travail et de sacrifices, mais des années de contentement, de bonheur et de jouissance. Votre continuelle soumission et docilité à ma voix, votre perpétuel amour et dévouement à ma personne m'imposent la douce obligation de vous rendre ce témoignage mérité. Au milieu de vous, j'ai donc été heureux comme un père au milieu de ses bons et chers enfants.

D'autre part, le voyage de Rome me sourit. Il me plaît à raison de ses beautés et des agréments; à cause des jouissances et des souvenirs religieux dont il abonde pour le catholique, le prêtre surtout. De plus, par lui, j'espère trouver le repos et la force qui me sont nécessaires pour venir vivre encore de nombreuses années parmi vous, et y mourir entre les bras de mes bien aimés paroissiens.

Vous me demandez de ne pas vous oublier dans les différents sanctuaires que je visiterai; comment vous oublierai-je, vous pour qui je vis depuis près de trente ans, vous dont les noms sont gravés dans mon cœur; vous que je nommerai pour tout dire en un mot, mes enfants chéris.

Vous sollicitez encore pour vous, quand je me prosternerai aux pieds de l'auguste Pie IX, une bénédiction spéciale. Ah! je n'y manquerai pas! je le prierai ce bon père, qu'il bènisse, avec effusion de cœur, vous tous qui êtes ici présents; qu'il bénisse vos parents, vos épouses, vos enfants, qu'il bénisse vos intérêts spirituels et temporels. Oui en toute prière, mes demandes seront vos demandes, en toute bénédiction mes faveurs seront vos faveurs, mes grâces seront vos grâces.

Mais surtout, qu'il me sera agréable de remplir la glorieuse mission dont vous me chargez: d'exprimer à l'illustre Pontife Pie IX, votre amour pour sa personne sacrée, votre attachement à la religion dont il est le chef suprême, votre compassion aux maux et aux angoisses qui affligent son cœur paternel. Cette protesta-

tion jointe à la connaissance qu'il a déjà de votre générosité et de vos sacrifices pour lui, comme elle touchera son cœur de père et sera propre à le consoler et à le réjouir! Par avance et de ma bouche, recevez ses plus affectueux remerciements.

Je vais partir, m'éloigner de vous, mais seulement pour un temps, je l'espère. Je ne vous dis donc pas adieu, mais au revoir, oui, au revoir.

Jusqu'à ce jour heureux, je me flatte de n'apprendre de vous que de bonnes et consolantes nouvelles; j'espère que, bénis de Dieu, le bonheur et le contentement seront toujours votre partage; je compte que, fidèles à votre bon esprit ordinaire, toujours l'union, la paix et la charité règneront parmi vous. Heureux, mille fois heureux serai-je s'il en est ainsi! Oh! alors, à mon retour comme par le passé, je vous trouverai selon votre belle expression, mes amis, mes frères et mes enfants. Oui, mes amis sincères, mes frères dévoués et mes enfants reconnaissants.

(Signé) THOS. PEPIN, Ptre.,
Curé de Boucherville.

SUPPLÉMENT.

Prêtres qui ont fait ou signé des actes à Boucherville.

1671, 18 juillet.—Le R. P. Henri Nouvel, *jésuite* (1), baptise, par danger de mort, en la maison de M. *darpentigny*, Jean, enfant de Jacques Maneau et de Marguerite Soreau.

(1) Le père Nouvel arriva à Québec le 4 août 1662, et hiverna à Tadoussac. Le 19 nov. 1663, il partit de Québec, pour aller hiverner chez les Papinachois, mais, ayant fait naufrage sur l'ile Verte, il y passa dix jours, et se remit en route avec deux français, et quelques sauvages, et arriva heureusement le 7ème jour de décembre du côté du sud, vis-à-vis l'ile de St. Barnabé; il y célébra le lendemain, la fête be l'Immaculée Conception de la B. Marie.—La pointe de terre vis-à-vis l'ile St. Bereabé, où le père Nouvel descendit, a depuis cette époque été désignée sous le nom de "Pointe-au-Père," paroisse de Rimouski.

1686, 13 mai.—Le Père THIERRY BESCHEFER, *jésuite*,—arrivé, à Québec, le 19 juin 1665, avec le régiment de Carignan.—Sup. du collége de Québec.—Retourné. en France.

1687, 20 octobre.—M. GABRIEL SOUART, *prestre*, ancien curé de Ville-Marie.—Mort, à Paris, le 8 mars 1671.

1690,23 et 24 juil.—M. JEAN-FREMONT, *prêtre*, *S.S.*,—curé d'office de Ville-Marie,—Mort, le 17 juin 1694, à 70 ans.

1691, 24 sept. et 12 nov.—M. AMABLE DE VALENS, *Ptre. S.S.*—Mort, le 10 sept. 1714, à 55 ans.

1693, 20 fév.—Le R. P. HILAIRE ST. HILAIRE, *récollet, missionnaire des côtes.*—Mort, à Québec, le 16 août 1720, à 56 ans.

1696, 26 janvier.—Le R. Père FRANÇOIS-VAILLANT-DE-GUESLIS, *S. J.*,—Supérieur des P.P. Jésuites, à Ville-Marie. Il était à Laprairie en 1711.

1696, 1698, et 1704.—Le Père MICHEL-BRUSLÉ, *récollet, missionnaire.*—Mort le 1er septembre 1740.

Entre le 3 oct. et le 21 décembre 1696, et en juillet 1702.—M. YVES PRIAT, *prêtre S.S.*, fit plusieurs actes.—Il signait *Priat, faisant les fonctions curiales, en l'absence de M. de la Saudrays.*—Curé d'office de Ville-Marie, de 1703 à 1717, *V.G.*,—Ret. en France, en oct. 1725.

1700, 17 et 18 juin.—Le R.P. LAURENT VATIER, *récollet*,—Massacré par les sauvages Renards et Sioux, en février 1713, à 43 ans.

1708, 29 juin.—M. HENRI-ANTOINE MERIEL, *ptre. S.S.*—Mort le 2 janvier 1713, à 52 ans.

1711, 18 mai.—M. CHARLES DE LA GOUDALIE, *ptre. S.S.*—En 1748, il passa en France pour revenir en Acadie, en 1750.

1715, 2 sept.—M. JEAN BOUFFANDEAU, *ptre.*, *S.S.*—Mort, à Montréal, le 25 août 1747, à 73 ans.

1718, juin.—M. NICOLAS-MICHEL BOUCHER, *ptre.*, fils du gouverneur.—Mort, le 30 juillet 1733, à 60 ans.

1719, août.—M. FRANÇOIS JULLIEN, *ptre. S.S.*, *curé de Rivière des Prairies*,—1er missionnaire de la Longue-Pointe. Il était aux Trois-Rivières, en 1746.

1719, novembre.—M. Marc-Antoine de Métivier, *ptre. S.S.*,—Retourné en France, en oct. 1723.

1720, juillet.—Le R. Père Nicolas-Bernardin-Constantin de Lhalle, *récollet.*—Tué au Détroit, le 1er juin 1706, par les Outaouais.

—Septembre.—M. Joseph Isambart, *ptre.*—Desservant en 1732.—Mort, le 14 décembre 1763.

1723, février.—M. Mathurin Gasnault, *ptre.*, *S.S.*—Mort, à Montréal, le 15 avril 1749, à 55 ans.

—Avril.—M. Benoit Baret, *ptre.*, *S.S.*—Retourné en France en sept. 1731.

1724, janvier.—M. Paul-Armand Ulric, *ptre.*, *curé de la Prairie.*—Mort, à Varennes, le 26 nov. 1749, à 55 ans.

1725, mai.—Le R. Père Chérubin Deniaux, *récollet.*—Mort, à Montréal, le 11 janvier 1732, à 65 ans.

1728, 13 juin.—M. Jean Matis, *ptre. S.S.*—Mort, à St. Sulpice, le 4 janv. 1769, à 68 ans.

1730, juin.—M. Mathieu Falcoz, *ptre. S.S.*—Procureur du séminaire St. Sulpice, pendant 30 ans.—Mort, à Montréal, le 12 avril 1763, à 61 ans.

1732.—M. Joseph Hourdé, *ptre. S.S.*—Mort en Canada, le 10 mai 1760.

—M. Jean-Gabriel Le Pape du Lescöat, *ptre. S.S.*, *missionnaire*,—curé d'office de Ville-Marie, de 1725 à 1730.—Mort, le 7 fév. 1733, à 44 ans.—Il fut un grand homme et un saint, regardé comme tel par l'opinion populaire qui a souvent honoré son tombeau.

—Octobre.—M. Joseph Dufrost de Lajemmerais, *ptre.*,—frère de Mme. Youville.—Mort, à Ste. Famille, Ile d'Orléans, le 11 nov. 1756, à 50 ans.

1736, janvier.—Le R. Père Louis-Marie-Bonaventure Carpentier, *récollet*, en religion " frère Bonaventure. "—Mort, à St. Nicolas, le 6 janv. 1778.

1737, janvier.—Le R. Père Etienne Piscot, *récollet*, supérieur des récollets de Montréal.

—Janvier.—M. Louis Chardon, *ptre.*—Mort, à Beauport, le 13 mars 1739.

1739, octobre.—M. JEAN-BAPTISTE BREUL, *ptre.*, *S.S.*—Mort, à Montréal, le 2 mars 1757, à 80 ans.

—Novembre.—Le R. Père BERNARDIN DE GANNES-FALAISE, *récollet*, en religion "frère Bernardin."—Supérieur des récollets, à Québec.—Mort, le 24 décembre 1775.

1740, novembre.—Le R. Père JEAN-BAPTISTE-CHARLES BARBEL, *récollet.*—Mort, le 16 mars 1746.

—Le R. Père BARNABÉ CORDIER, *récollet.*—Mort, en octobre 1758.

1743, février.—M. CHARLES-LOUIS-MARIE BEAUDOIN, *prêtre.*—Mort, à Montréal, le 4 février 1761, à 42 ans.

1744.—Le R. Père SIMON FOUCAULT, *récollet.*—Mort, le 9 octobre 1747.

—Janvier.—Le R. Père CHARLES BARON, *récollet* en religion "frère Denys."—Mort, au fort Frédéric, sur le lac Champlain, le 6 nov. 1758.

—Mars.—Le R. Père PIERRE-DANIEL NORMANDEAU, *récollet*, en religion frère Daniel.—Mort, le 25 août 1772.

1749.—M. JEAN-BAPTISTE PETIT-MAISONBASSE, *prêtre*, *missionnaire à Varennes.*—Mort, à St Thomas, le 21 déc. 1780, à 61 ans.

—Le R. Père ANTOINE HERVIEUX, *récollet.*—Mort, le 10 octobre 1756.

—Le R. Père CHARLES-ANTOINE-ISIDORE LEMIRE-MARSOLET, *récollet*, supérieur des récollets, aux Trois-Rivières —Mort, le 4 nov. 1786.

1750.—M. BASILE PAPIN, *prêtre.*—Mort, en nov. 1784, à 58 ans et demi.

1751.—M. JEAN-BAPTISTE LACOUDRAY, *prêtre*, *curé d Varennes.*—Mort, le 5 mai 1760, à 62 ans.

1752.—Le R. Père CLAUDE CARPENTIER, *récollet*, *curé de Varennes.*—Mort, le 2 nov. 1798, à 76 ans.

1756.—Le R. Père FÉLIX DE BEREY, *récollet*, dernier supérieur des franciscains, en Canada.—Mort, le 18 mai 1800, à 90 ans.

1755.—Le R. Père HYPPOLITE COLLET, *récollet.*—Mort, le 8 juillet 1756. Missionnaire à Lotbinière, en 1741.

1756.—M. IGNACE GAMELIN-LAJEMMERAIS, *prêtre*.—Mort, à St. Philippe, le 22 sept. 1799, à 68 ans.

1757.—M. ANTOINE-MARIE MORAUD, *prêtre*.—Mort, à Varennes, le 4 avril 1773, à 48 ans.

1762 et 1777.—Le R. Père FRANÇOIS FERÉ-DUBURON, *récollet*, *curé de Varennes*, où il est mort, le 11 nov. 1801, ans.

1764.—M. JEAN BEAUZÈLE, *ptre. S.S.*—Mort, à St. Laurent, le 24 de juin 1790, à 68 ans.

1765.—Le R. Père LEGER VEYSSIERE, *récollet*, en religion, " frère Emmanuel. "—Mort, aux Trois-Rivières, le 26 mai 1800.

1766.—M. LOUIS JOLLIVET, *ptre. S.S.*—Mort, à Montréal, le 26 janv. 1776, à 51 ans.

—M. HENRY MARIE-CAMIN LA TAILLE, *prêtre*.—Mort, à Montréal, le 26 juin 1768, à 57 ans. Inhumé chez les Sœurs Grises.

1768.—M. ANTOINE PROULX, *prêtre*, *curé de Terrebonne*.—Mort, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 7 nov. 1788, à 62 ans, inhumé à Terrebonne.

—M. LOUIS-JOSEPH MERCEREAU, *prêtre*, *curé de Verchères*, où il mourut, le 8 juillet 1777.

1769.—M. FRANÇOIS CHERRIER, *prêtre*.—Mort, à St Denis, le 18 sept. 1809, à 64 ans et demi, V. G.

1770.—M. PIERRE-MATHIEU GAMELIN-MAUGRAS, *ptre S.S.*—Mort, à Montréal, le 12 nov. 1771, à 31 ans

—M. MICHEL GERVAISE, *prêtre*, *curé de St. Antoine*, où il est mort, le 5 mai 1787, à 71 ans.

1771.—Le R. Père JEAN-BAPTISTE WELL, *missionnaire de la c. de J.*—Mort, à Montréal, le 18 juillet 1791, à 71 ans.

—M. JEAN-DE-DIEU-FRANÇOIS ROBERT, *ptre.S.S.*—Mort, à Montréal, le 23 août 1784, à 58 ans.

—M. JEAN-BAPTISTE CURATEAU DE LA BLAISERIE, *ptre.S.S.*—fondateur du collége, à la Longue-Pointe, vers 1767—Mort, à Montréal, le 11 février 1790, à 60 ans.

—Le R. Père FRANÇOIS MAUGÉ, *récollet*, en religion " frère Elzéar. "—Mort, le 22 juillet 1771.

1772.—M. Vincent-Henri Guichard de Kersident, *ptre., S.S.*—Mort, à Montréal, le 16 oct. 1793, à 64 ans. Il avait, paraît-il la voix la plus belle et la plus mélodieuse qu'on eût entendue en Canada.

—M. Joseph-Etienne Demeules, *prêtre, curé de Belœil.* —Mort, à Longueuil, le 10 mars 1789, à 45 ans et demi.

1778.—M. Charles Basile Campeau, *prêtre, curé de Longueuil.*—Mort, à Montréal, le 29 nov. 1782, à 46 ans. —Il était veuf de Melle Catherine Duchouquet,—son fils, Basile Campeau, marié à Melle Marguerite Mezières, fille de M. Frs. Mezières, avocat.

1780.—M. Jean-Marie Fortin, *prêtre, curé du Sault-au-Récollet.*—Mort, à l'hôpital-général de Québec, le 9 déc. 1829, à 78 ans.

1784.—Le R. Père Claude Loiseau, *récollet*, en religion " frère Théodore. "—Mort, le 21 déc. 1788.

1786.—M. Antoine Girouard, *prêtre.*—Mort, à St. Hyacinthe, le 3 août 1832, à 70 ans.

1788.—M. Jean-Baptiste Bruguier-Belair, *prêtre, curé de Longueuil.*—Mort, à Châteauguay, le 19 fév. 1815, à 50 ans.

1789.—M. René-Paschal Lancto, *prêtre.*—Mort, à Blairfindie, (l'Acadie) le 11 mars 1816, à 61 ans.

1790, février.—M. Joseph-Octave Plessis, évêque en 1800, 1er archevêque de Québec, en 1819 ;—Mort, à l'Hôpital-Général de Québec, le 4 déc. 1825, à 62 ans et 9 mois.

—M. Jean-Charles Bédard, *ptre.*—Mort, à Montréal, le 2 juillet, 1825 à 58 ans.—Il était sulpitien depuis 1792.

M. François-Xavier Latour-Dézéry, *ptre. S.S.*,—curé d'office à Montréal.—Mort, le 30 oct. 1793, à 53 ans. Il est le premier canadien agrégé au séminaire de Montréal.

M. Jean-Baptiste-Noel Pouget, *prêtre.*—Mort, à Berthier, le 17 mai 1818, à 72 ans et 9 mois.

M. Joseph-Claude Poulin-Cressé-de-Courval, *prêtre.* —Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 22 août 1846, à 84 ans.

M. Charles Ecuyer, *prêtre.*—Mort, à Yamachiche, le 29 mai 1820, à 63 ans.

M. Jean-François Sabrevois-de-Bleury, *prêtre.*—Mort, le 23 sept. 1802, à 37 ans ; inhumé à Lachenaie.

M. François-Joseph Cazeneuve, *prêtre.*—Mort, à St. Laurent, le 15 août 1817, à 51 ans.

1796.—Pre Evêque de Canathe, coadjut.—Mgr. Pierre Denaut.—10me évêque de Québec.—Mort, à Longueuil, le 17 janvier 1806, à 62 ans et 6 mois.

M. François-Marie Robin, *prêtre, S.S.*—Mort, à l'Ile-aux-Coudres, le 28 fév. 1804, à 36 ans et demi.

M. Jean Raimbault, *prêtre.*—Mort, à Nicolet, le 16 février 1841, à 71 ans. Professeur de philosophie. (1)

1797.—M. Thayer

M. Auguste Chaboillez, *prêtre, vicaire de Longueuil*, où il mourut le 29 août 1834, à 61 ans.

M. Alexis Durocher, *prêtre.*—Mort, le 30 juin 1835, à 68 ans, à la Pointe-aux-Trembles, dont il était curé depuis 1806. Voir note page 231.

1798.—M. Clément-Amable Boucher-de-la-Broquerie, *prêtre, vicaire de Verchères.*—Mort, à Boucherville, le 10 juillet 1826, à 54 ans et 8 mois.

M. Charles-Bonaventure Jahouin, *prêtre, S.S.*—Mort, à Montréal, le 30 janvier 1806, à 59 ans. Il signait " Jahoüen."

M. Pierre Gibert, *prêtre.*—Mort, à St. Michel de Yamaska, le 31 juillet 1824, à 61 ans.

1799.—† Pre. Evêque de Québec, (Mgr. Denaut).

1800.—M. Jean-Baptiste-Janvier Leclerc, *prêtre.*—Mort, à l'Hospice St. Joseph de Montréal, le 28 mai 1846, à 73 ans.

(1) M. Raimbault eut pour élèves en mathématiques, au collége de Québec, puis au presbytère de l'Ange-Gardien, le fondateur du collége Ste. Anne (M. C. F. Painchaud, ptre), et M. Henry Hardings, devenu depuis Viconte, field-marshal et commandant des forces, en Angleterre.

1800.—M. JOSEPH LELIÈVRE-DUVAL, *prêtre, aumônier du régiment Royal-canadien-Voltigeur*, en 1796 ;—Mort, à Repentigny, le 14 déc. 1807, à 40 ans.

1801.—M. THÉODORE LÉTANG, *prêtre.*—Mort, à Beaumont, le 8 avril 1838, à 65 ans.

—M. FÉLIX GATIEN, *prêtre.*—Mort, au Cap Santé, le 18 juillet 1844, à 68 ans.

—M. J.J. LARTIGUE, *prêtre.*—1er évêque de Montréal.—Mort, à l'Hôtel-Dieu, le 19 avril 1840, à 62 ans et 10 mois moins un jour.

1802.—M. MAURICE-JOSEPH LAMEDÈQUE-FÉLIX, *prêtre, vicaire de Varennes.*—Mort, à St. Benoit, le 24 mai 1831, à 58 ans et demi. Il signait "Félix."

1804.—M. JOS. SIGNAY, *prêtre,*—13me évêque de Québec.—Mort, frappé d'apoplexie foudroyante, le 3 octoble 1850, à 71 ans et 11 mois.

1805.—M. PIERRE VEZINA, *prêtre, vicaire à Varennes.*—Mort, à Champlain, le 20 octobre 1814, à 37 ans.

1806.—M. CH. BOUCHERVILLE, *prêtre,*—(Chs.-Marie Boucher de Boucherville.—Mort, à Charlebourg, le 16 janvier 1823 à 41 ans.

—M. ESPRIT CHENET, *prêtre, curé de Varennes*, où il mourut le 23 décembre 1805, à 42 ans et 10 mois.

1807.—M. CHS. BEDARD, *prêtre, vicaire de Varennes.*—Mort, à St. Ambroise, près Québec, le 29 juin 1808, à 24 ans et 9 mois.

1808.—M. ANTOINE SATTIN, *prêtre, S.S.*—Mort à Montréal, le 23 juin 1836, à 69 ans.

M.—JOSETH DEGUIRE-LAROSE, *prêtre.*—Mort, à Lanoraie, le 26 avril 1813, à 39 ans et demi.

—M. JEAN-BAPTISTE MORIN, *prêtre, vicaire de Varennes.*—Mort, à Raleigh, Ont., le 10 déc. 1847, à 73 ans et demi.

1811.—M. CHS.-VINCENT FOURNIER, *prêtre.*—Mort, à la Baie-du-Febvre, le 26 mai 1839, à 68 ans.

1812.—M. JEAN-BAPTISTE ST. GERMAIN, *ptre., vicaire à Montréal.*—Mort, à St. Laurent, le 3 décembre 1863, à 75 ans.

1812.—M. JEAN-LOUIS BEAUBIEN, *prêtre, vicaire à Varennes.*—Mort, le 17 janvier 1863, à 76 ans, à St. Thomas, dont il a été plus de 44 ans curé.

1816,—M. GABRIEL-LÉANDRE ARSENAULT, *prêtre, curé de Contrecœur.*—Mort, à St. Hyacinthe, le 27 octobre 1838, à 79 ans.

—M. THOMAS KIMBER, *prêtre, curé de Verchères.*—Mort, le 19 janvier 1823, à 73 ans.

—M. JEAN-JOSEPH ROY, *prêtre.*—Mort, à St. Pierre-du-Portage, de l'Assomption, le 13 décembre 1824, à 65 ans.

—M. LOUIS-AMABLE PREVOST, *prêtre.*—Mort, à St. Hilaire, le 11 septembre 1820, à 63 ans.

—M. JEAN-BAPTISTE BOUCHER-BELLEVILLE, *archiprêtre.*—Mort, le 6 septembre 1839, à 78 ans. Il publia le *Recueil des Cantiques à l'usage de Missions;* plusieurs cantiques sont de lui, entre autre "*Nous vous invoquons tous.*"

—M. JEAN-BAPTISTE BÉDARD, *prêtre.*—Mort, V. G. à St. Denis, le 23 août 1834, à 62 ans.

—M. JEAN-BAPTISTE KELLY, *prêtre.*—Mort, à Montréal, le 24 février 1854, à 71 ans et 4 mois.

—M. PIERRE ROBITAILLE, *prêtre,*—aumônier des troupes de 1812 et 1815.—Mort, à Ste. Marie de Monnoir, le 27 août 1834, à 76 ans, victime du choléra.

—M. PIERRE CONSIGNY, *prêtre.*—Mort, à St. Mathias, le 11 juillet 1832, à 58 ans.

—M. FRANÇOIS PIGEON, *pretre.*—Mort, à St. Philippe, le 8 octobre 1838, à 60 ans.

—M. RÉNÉ-OLIVIER BRUNEAU, *pretre, Doyen du clergé canadien,*—il a renouvelé, le 14 mars 1862, sa 50e année de sacerdoce.—Frère de Mme. Louis-Joseph Papineau.—Mort, le 28 juillet, à 82 ans et 2 mois.
1864

1690, 12 fév.—Le R. P. ELIE ANDREY, *récollet, au cap St. Michel de ma mission* (de M. de la Saudrays.)

1696, 14 juin.—M. PIERRE VOLANT DE ST. CLAUDE, *ptre.*—Mort, à Québec, le 3 janvier 1790, à 55 ans.

Tableau indiquant le chiffre des baptêmes, des mariages, et des sépultures depuis 1668, tiré des régistres de la paroisse.

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.
1668	1			1708	27	3	18
1669	1			1709	27	2	11
1670	6	4		1710	34	10	8
1671	22		1	1711	26	10	17
1672	12	3	5	1712	24	9	10
1673	27	4	4	1713	36	5	10
1674	23			1714	28	4	27
1675	17	1	3	1715	34	6	20
1676	18			1716	32	6	21
1677	26	3	1	1717	40	5	14
1678	17		2	1718	32	7	8
1679	8	5	2	1719	40	7	22
1680	23	5	9	1720	43	4	6
1681	13	2	2	1721	32	3	11
1682	29		7	1722	37	18	18
1683	22	2	5	1723	41	13	24
1684	21	3	5	1724	52	5	13
1685	21	2	9	1725	49	5	20
1686	28	15	4	1726	47	3	17
1687	26	4	31	1727	47	8	20
1688	27	13	17	1728	46	6	32
1689	35	7	13	1729	45	3	28
1690	31	7	15	1730	42	18	46
1691	26	3	8	1731	53	9	22
1692	29	4	11	1732	53	9	23
1693	35	4	10	1733	47	6	40
1694	34	5	8	1734	48	6	20
1695	29	2	11	1735	55	10	12
1696	23	2	5	1736	84	13	28
1697	30	7	10	1737	40	8	45
1698	40	9	11	1738	53	7	10
1699	21	6	14	1739	41	13	19
1700	31	7	8	1740	56	10	28
1701	31	4	5	1741	51	10	28
1702	28	6	2	1742	58	8	43
1703	23	3	23	1743	46	6	36
1704	28	3	4	1744	59	10	29
1705	20	1	7	1745	65	6	28
1706	26	8	10	1746	49	7	24
1707	37	1	8	1747	51	8	39

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.
1748	68	8	30	1794	101	24	49
1749	55	18	41	1795	115	20	88
1750	55	8	36	1796	106	20	44
1751	52	12	26	1797	108	17	65
1752	54	14	22	1798	98	13	51
1753	50	10	12	1799	123	21	52
1754	46	18	22	1800	102	11	36
1755	57	8	41	1801	104	23	64
1756	49	4	27	1802	133	22	82
1757	50	22	20	1803	128	17	82
1758	54	11	13	1804	118	24	75
1759	61	16	18	1805	122	15	59
1760	55	18	20	1806	130	18	76
1761	62	18	18	1807	127	9	82
1762	71	20	20	1808	114	8	55
1763	80	12	12	1809	113	17	41
1764	77	13	23	1810	165	30	82
1765	90	15	24	1811	125	25	54
1766	91	14	30	1812	143	26	55
1767	67	11	17	1813	140	13	81
1768	78	12	18	1814	141	26	58
1769	70	14	33	1815	144	36	72
1770	92	14	34	1816	163	32	62
1771	99	20	20	1817	165	22	68
1772	103	17	39	1818	126	31	69
1773	95	13	40	1819	146	28	103
1774	89	14	58	1820	148	25	125
1775	96	19	69	1821	138	26	58
1776	94	12	61	1822	133	25	74
1777	88	10	126	1823	132	21	66
1778	94	12	46	1824	110	25	67
1779	84	21	53	1825	116	25	71
1780	89	21	47	1826	151	26	58
1781	96	10	48	1827	133	43	63
1782	90	13	48	1828	137	24	60
1783	99	19	59	1829	137	24	58
1784	92	9	91	1830	156	33	97
1785	89	16	40	1831	151	30	45
1786	65	16	66	1832	131	34	123
1787	88	17	57	1833	170	35	65
1788	94	17	56	1834	144	29	125
1789	97	16	59	1835	163	31	66
1790	98	16	68	1836	138	27	82
1791	107	18	41	1837	132	23	100
1792	108	19	42	1838	148	24	75
1793	98	10	41	1839	140	25	70

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.	Années.	Baptêmes	Mariage.	Sépultures.
1840	189	26	92	1859	106	22	56
1841	138	43	100	1860	101	8	46
1842	130	40	61	1861	117	12	45
1843	176	24	91	1862	92	20	54
1844	144	26	72	1863	110	14	47
1845	130	27	50	1864	86	23	64
1846	125	29	73	1865	104	23	54
1847	151	18	59	1861	86	24	39
1848	124	30	56	1867	107	26	57
1849	169	22	115	1868	85	9	44
1850	158	35	67	1869	93	19	51
1851	137	17	56	1870	94	20	65
1852	130	32	44	1871	89	18	57
1853	135	25	63	1872	82	19	51
1854	103	18	91	1873	80	12	43
1855	126	24	72	1874	74	13	72
1856	116	20	70	1875	79	22	100
1857	107	14	56	1876	81	10	60
1858	126	21	44	1877	86	14	86

Pour la page 266.

5 Février 1677.

Ordonnance de mon-seigneur Leuesque de Québec.

françois par la grâce de dieu et du Saint Siege premier Evesque de Quebec à touts les prestres ayant soin du salut des ames et faisant les fonctions curialles dans toute la nouuelle france Salut

Ayant appris au mespris de nostre ordonnance du 29 mars 1664 les abus qui se commettent au regard du Sacrement de baptesme pour obuier aux accidents fréquents qui arrivent en ce pays et à ce que personne ne pretende cause d'ignorance du temps auquel les enfants doiuent estre baptisés nous uous mandons de publier au prosne que nous ordonnons à touts les pères et mères de quelle qualité et condition quils soient de faire baptiser leurs enfants aussitost après leur naissance : nous leur deffendons pareîllement d'en ondoyer ou faire ondoyer aucun en la maison sil n'est en péril de mort et en ce cas nous ordonnons que celuy qui aura esté ondoyé soit sans delay porté a leglise pour y receuoir les Saintes ceremonies du baptesme. Ordonnons tout ce que dessus sur peine d'interdiction encourue *ipso facto* par les dits pères et mères pour un mois de l'entrée de l'église et en cas de coutumace, d'excommunication après avoir esté aduertis de la part des Curés ce que

nous enioignons aux dits Curés de faire aussitost quils en auront cognoissance. Voulons en outre que nostre présente ordonnance soit enrégistrée au livre des baptesmes de chaque paroisse et que lecture en soit faitte au prosne de six mois en six mois. Donné à Québec en nostre demeure ordinaire soubs nostre sceau et sein et celuy de nostre secretaire le cinquiesme jour de feburier mil six cents soixante et dix sept.

3 Août 1681.

Jusques aujourd'huy touts les mariages qui sont marques en ce registre faits avec dispense des bancs donnée par Mon Seigneur Levesques ceste dispense a esté donnée par moy Pierre de Caumont prestre chanoine de leglise Cathédralle de Québec faisant les fonctions curialles à Boucheruille et austres lieux le pouvoir de dispenser mayant esté accordé par Mon Seigneur de Laval premier Evesque de Québec et bien que jaye marqué la dispense donnée par mon dit Seigneur jay voulu dire que je la donnois par le pouuoir que jen ay toujours eu de luy dans la nécessité et que je lay cru deuoir faire. Faict ce 3 daoust 1681.

(Signé) P. de Caumont, *prestre.*

Pour page 281.

28 Décembre 1727 :—

L'An de grace 1727 et le 28e décembre après midy assemblée à esté faite en la maison du presbytaire après que Mr. le Curé en a eut auerty les parroissiens au prosne et assure leure au son de la cloche se sont trouués à la d. assemblée Mr. Tecier fesant les fonctions curialles à la parroisse de Boucheruille Jacque Raguindeau premier marguiller Pierre Arriué second marguiller Jean Faureau Marien Tailhandier chirurgien lesquels après sestre consultés pour l'election d'un nouveau marguiller cest trouué que la plus haute voix a esté pour Jean Martinbault habitant de Boucheruille qu'ils ont nommé pour estre marguiller avec le d Larivée. Faiet le d. jour et au susd. les d. Raguindeau Lariuée Faureau on déclaré ne scauoir signer de ce interpellés lecture faitte suiuant l'Ordre.

(Signé) Le Tessier, *Curé de Boucheruille.*

Tailuandier, *Norc.*

22 Janvier 1728 (2 féurier ?)

Le vingt deuxiesme jour de l'année mil sept cent vingt huit après midy assemblée a esté faite en la maison presbytérale se sont trouués les Messieurs Boucher, scauoir Messire Pierre Boucheruille Seigneur de cette paroisse, Messire Jean Boucher Colonel de milice de la coste du Süe, Pierre Arriué marguiller en charge, Jean Martinbault second marguiller, Jacques Reguindeau ancien marguiller, Jacques Munier ancien habitant lesquels ayant

consultés pour l'élection d'un nouvea bedeau tous les susdits nommés ont donné leurs voix à Jacques Racicot Tisserand fait le dit jour et an susdits, les dits Reguindeau, Larriué, Martinbault, Munier ont déclaré ne scauoir signer. Les dits Larriué et Martinbault ont promis de donner une robe neuve au dit Racicot et dix escus c'est à dire trante liures chaque année payable en bled, au prix courant.

(Signé) JACQUE RACICOT,
J. LE TESSIER, *Curé de Boucheruille.*

Requeste de m. Boucher comme margiler des 3 R.

A Monseigneur le Gouuerneur.

Suplie humblement pierre Boucher Gouuerneur des Trois Riuières disant qu'il auroit esté eslu Marguilier de la parroisse des Trois Rivières auecq (*mots déchirés*) le 13[e] jour de May 1651 et (*mots déchirés*) seulement et que depuis ce temps la Il aurait requis diuerses fois qu'on eusse a faire assemblée pour procéder a l'eslection dautres Marguiliers afin dauoir lieu de pouuoir rendre Compte de ce dont Il aura maniment et qu'il ua pû obtenir en aucune façon mais Il a eu aduis que quelques personnes dius mal intentionnées empeschoient la d[e] assemblée disant que s'il arriuoit quelque changement Ils embarasseroient le d. suppant. l'obligeant a rendre compte de tout ce quy a appartenu a leglise quoyqu'il ne laye pas eu en maniement quoyque ces menaces ne doiuent pas mettre en peine le d. suppant. Veuqué quelque changement qui puisse arriver Il est prest de rendre compte toutefois et quand Il en sera requis et que dailleurs la susd. soit peu considérable d'autant que Leglise des Trois Rivières na jamais eu Valiant Mille francs neantmoins co[e] Il ny a rien de si incertain que la vie et que si le d[t] Suppant Venoit à mourir on pourroit donner de la peine a ses heritiers lesqels nont pas telle cognoissance de ces affaires que lui a ce considéré Monseigneur Il vous plaira agreer que le d[t] Suppant vous enuoye les Memoires tant des receptes que des despenses pour les examiner receuoir ses comptes et lui en donner descharge afin qu'il s'en puisse sebuir en temps et lieux et vous ferez justice.

(Signé) BOUCHER.

Se retirera le suppliant par deuers (*mots déchirés*) le R. R. Léonard Garreau (1) ayant charge de la paroisse des trois riuières Et

(1) Le R. R. Léonard Garreau, jésuite, arriva à Québec le 15 août 1643, et fut de suite missionnaire au pays des Hurons. Il vint en 1652 sur l'ile d'Orléans avec les familles Huronnes qui s'y réfugièrent. Remontant la rivière des Outaouais, avec le R. R. Gabriel Druillettes, et un parti de Hurons qui retournait dans les missions de l'Ouest, il tomba, le 30 août 1656, dans une embuscade

Mr. Jean Sauuaget procureur fiscal au dit lieu pô rendre les comptes de la fabrique de la ditte paroisse Mandons faict au fort St. Louis de Québec ce cinquiesme juin mil six cent cinquante six.

(Signé) De Lauzon.

Ordre de mr dallebous gouuerneur pour mr Boucher capitenne des abitants des 3 R.
ordre et coumision de nos gouuerneurs.

Ordre au Sr Boucher Capne.
dans le Bourg des Trois Riuieres

Il fera faire exercise le plus souuent qu'il pourra soù pour tirer au blanc ou autremeat

et aurr soing de faire qun chacun tienne ses armes en bon estat et bien chargées de postes ou de balles.

Il fera po cet effet quelques fois visitter par les maisons afin dempescher que personne né sé deffasse dé ses armes sans congé expres du gouuerneur

Il excitera souuent ceux qui vont au trauail dé sé tenir sur leurs gardes sur tout aura loeil qué leurs armes soient bien chargées et non pour tirer sur des couvertures ? qu'il leur deffendra de ma part.

La palissade et les deux Redouttes aschcuées il diuisera le Bourd en Trois Escouades ou Quatre s'il y a assez d'hoes dont une entrera tous les soirs en garde dans la Redoutte qui regarde les champs dans un corps de garde Il y aura tou sjours une personne qui veillera et celui qui deburoit estre en sentinelle fera ronde tout au tour du dedans de la palissade et aura loreille souuent ? au Guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par lennemy ny du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

Il fera son possible po presser la pallissade et fera Memoires des journées pui seront données par qui a quoy et combien

Sil arriuoit Quelque refractaires au Commandement ou qui manquassé aux Gardes Il le condamnera a lamande telle qu'il jugera

---

d'Iroquois. Ceux-ci firent feu sur les canots, et une balle ennemie lui rompit l'épine d'orsale et le renversa sur le champ. Les sauvages le traînèrent comme un chien dans leur fort, et pendant trois jours, étendu sur la terre, baigné dans son sang et privé de toute nourriture, il endura les souffrances du martyr. Ils le portèrent enfin à Montréal, où le R. P. Claude Pijart, après l'avoir administré reçut ses derniers soupirs le 2 septembre suivant. Il était âgé de 36 ans. Son corps fut inhumé dans le cimetierre commun, en un lien destiné pour les prêtres, *Relations*, 1656, ch. XVI.

a propos ou sil arriuoit quelque refus dobeir Il en fera son rapport au Gouuerneur po en faire lé chastiment, faict et expédie au fort des Trois Riuieres ce Six de Juin Mil Six cent cinqte et un.

(Signé) DAILLEBOUST
par Monsr le Gouuerneur.

1683 Pour M Moreau.

Commission pour les offices de notaire greffier et sergent

Nous Pierre Boucher esquier Seigneur de Boucheruille a tous ceux qui ces presentes Lettres vairont Salut Etant nécessaire de pouruoir d'une personne pour exercer les offices de greffier, notaire et sergant de la iurisdiction ne nostre Seigneurie, nagreant pas de nous seruir dauantage de La personne du Sieur Jacques Bourdon que nous auions instalé aux dittes offices il y a quelques années ayant pleine confiance a La probité suffisance et capacité de Michel moreau nous auons y celuy sieur moreau pourueu des ditte charges de greffier notaire et sergant de nostre dite seigneurie pour faire et passer toute actes nécessaires et faire generalement tout acte dependant des dittes offices et du deu des dittes charges dans toute lestandue de nostre ditte Seigneurie du dit Lieu de Boucheruille pour en iouyr aux honneurs droits prerogatiue appartenant aux dittes charges tant et si Longement que Le iugerontappropes sy priont et requeront Mrs Royuinet Lieutenant general des Trois Riuieres que informations prealablement faitte de Laage vie meurs et religion catolice apostolice et Romaine il institue et establisse en la ditte charge de greffier notaire et sergant de La ditte Seigneurie de Boucheruille enioingnons a tous les habitants du dit Lieu de Le reconnoistre Le dit sieur moreau en la ditte qualité en tesmoin de quoy nous auons signé La presente et ycelle apposé Le cachet de nos armes en nostre m aison Seigneuriale du dit Lieu Le mardy 15 Juin 1683.

L. S. (Signé) BOUCHER,

(Armes de M. Boucher,)

Veu les lettre de lautr part, apres que nous nous sommes informés des bonnes vies meurs relligion Catholique apostolique et Romaine de michel moreau, et attendu qu'il a Exercé les charges de notaire greffier et sergent en dautre Seigneurie, nous lauons receu aux dittes charges et au Serment en tel cas requis pour en jouir suiuant le contenu aux dittes lettres. à Boucheruille ce vingt quastre Juillet 1683.

(Sjgné) ROYUINET.

Oe Lordonnance de Monsieur Le Lieutenant Général Comis au siege de La Juron royalle de Lisle de montreal et autrex Lieux appendant du Gouuernement de La d. Isle du deuxiesme aoust mil

six cent quatre vingt sept Les prouisions de Lautre part et susd' réception ont esté Insignées et registrees par moy greffier de Lad. Juron au registre des audiances du d. Siége a folio six cent douze pour seruir et valloir au d. Sr moreau et a tous autres quil appartiendra ce requerant anthoine Galipau praen pour Le d sieur moreau dont acte ville marie L'audiance tenant Jour deuxiesme aoust mil six cent quatre vingt dix sept.

(Signé) ADHEMAR, *N. R.*

Esmolument Gratis,

L. S.

Sicéllé cé deuxiesme aoust 1697.

(Signé) ADHEMAR, *N. R.*
Gration (gratification).

---

16 aoust 1728.

foy et homage rendu au roy par Mr. Boucher 16 *Aoust* 1728 (*Inventorie et cotte R. R.*

CLAUDE THOMAS DUPUY, Chevalier Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé Maitre des requestres ordinaires de son hotel Intendant de Justice police etfinances dans toute lEtendue de la nouvelle france Isle et Terres adjacentes en dependantes.

CEJOURD'HUI quinzieme aoust Mil sept cent vingt huit Est Comparu en nostre hôtel Pierre Boucher Escuyer sieur de Boucherville ancien officier des Troupes du Detachement de la marine en ce pays, fils aisné et heritier de feu Pierre Boucher Escuyer Sieur de Grosbois et de Boucherville, et de feu Dame Jeanne Crevier, cy devant veuve dud. feu Sieur Boucherville et décédé le 9 xbre 1727, led. Sieur Boucher en qualité de fils aisné proprietaire pour moitié du fief de Boucherville cy apprès Expliqué faisant aussy non pas pour la foy et homage qu'il n'Entend rendre que pour luy personellement Mais pour ce qui touche l'aveu et Denombrement qu'il Entend nous donner pour Jean Boucher Escuyer Sieur de Montbrun, nicholas Boucher prestre curé de St. Jean en l'Isle Dorleans Escuyer, René Boucher Escuyer Sr de la Periere lieutenant de Compagnie du d. Detachement de la marine Jean Baptiste Boucher Escuyer Sieur de niverville Enseigne de Compagnie du d. Detachement, Louise Boucher fille agée de quarante six ans, les enfants et héritiers de Lambert Boucher Escuyer Sr. de Grandpré Major des Trois Rivières, les enfants et heritiers d'Ignace Boucher Escuyer Sieur de Grosbois, Magdelaine Boucher Ve de Pierre Noel le Gardeur Escuyer Sieur de Tilly capitaine de Compagnie du d. Detachement, les enfants et heritiers de feu Nicolas Danean Escuyer Sieur de muy Gouverneur du Mississipy et de marguerite Boucher sa femme leur Père et Mère, Et Les Enfants et heritiers de Jean Boucher a son deced Espouse du Sieur Charles de Sabrevois capitaine de Compagnie tous heritiers tant

de leur chef que les d. Veuves et heritiers par representation chacun pour un onzieme dans l'autre moitié de la d. moitié de fief avec feu Sieur Philippe Boucher prestre curé de la paroisse St Joseph coste de Lauzon, et les Sieurs jean, nicolas René et Jean Baptiste Boucher avec les enfants Males representant Lambert et Ignace Boucher heritiers chacun pour un septieme dans la onzieme partie avenue aud. Sieur Philipe Boucher dans la d. moitié de la moitié du d. fief lequel d. sieur comparant es d. nom accompagné de Mre hiché nre. royal en la prevoste de cette ville nous a dit qu'il comparoissoit pour rendre et porter entre nos mains la foy et homage qu'il Est tenu rendre et porter au Roy au Chateau St. Louis de Québec a cause du d. fief et à cet Effet nous a represénté Les titres de proprieté d'Iceluy qui sont les mesmes désignés par l'acte de foy et homage qu'il a rendu pour le d. fief entre les mains de Monsieur Begon notre predécesseur le treize Juin mil sept cent vingt trois nous supliant le d. siéur comparant esd. noms qu'il nous plaise le recevoir a la d. foy et homage et à l'instant s'étant mis en devoir de Vassal teste nüe sans Espée ni Esperon et un Geno ux en terre auroit dit a haute et intelligibl voix qu'il rendoit et portoit entre nos mains la foy et homage qu'il est tenue rendre et porter au Roy au Chateau St Louis de Québec a cause du d. fief et des d. Isles au devant d'Iceluy a laquelle foy et homage nous l'avons receu et recevons par ces presentes Sauf les Droits du Roy, et de l'autruy en toutes choses, et a fait le sermen entre nos mains de bien et fidelement servir Sa Majesté et de nous avertir et nos successeurs sil aprend qu'il se passe quelque chose contre son service l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au d. Chateau St Louis de Québec à la charge de Bailler et fournir son aveu et denombrement dans les quarante jours suivant la Coutume de Paris a quoy étoient presents avec le notaire le Sr Guillaume Gaillard et le Sr Louis Roüer Dartigny tous deux Conseillers au Conseil superieur de Québec, Etant depresent logés avec nous dans le Palais du Roy après quoy le dit Sr comparant nous representant que les Srs ses frères et neveux sont ou absens ou mineurs mais que n'estant pas chargé d'aucune procuration il nous suplie d'office de leur accorder soufrance sur lesquels Excuses avons donné soufrance aux d. absens jusque a ce qu'ils puissent venir en personne faire la foy et homage chacun pour les parts et portions quils ont aud. fief de Boucherville ce qu'ils seroient tenus de faire dans l'espace de six Mois au plutard lesquells Expirés nous leur declarons que nous nous pourvoirons pour le Roy par voye de saisie féodale de chacune des portions du d. fief pour lesquelles n'aura pas été faite dans led. temps la foy et homage à Sa Majesté après lequel devoir de foy et homage rendu le d. comparant nous a fourny l'aveu et Denombrement tel qu'il l'avoit fait le 24 du mois d'aoust 1724 Ayant avoué et declaré que luy d. Sr comparant et les cy devant nommés tiennent de Sa Majesté le d. fief de Boucherville et qu'il a seulement a adjouter au d. aveù et denombre-

ment les concessions cy apres qu'il a donne depuis le dit aveu et denombrement fait le d. jour, vingt quatre aoust 1724, scavoir :

Dans le Quatrieme Rang.

Est Gilles Papin qui possede quatre arpens de front sur trente de profondeur chargé d'un sol par arpent ce qui fait six livres pour le tout avec six deniers de cens pour les d. quatre arpens et quatre chapons vifs sans Batiment en bois debout.

Ensuitte Est le nommé Maillou qni possede trois arpens de front sur trente de profondeur chargé d'un sol par arpens ce qui fait quatre livres dix sols avec six deniers de cent et trois chapons vifs sans Batiments.

Ensuitte le Sr de la Duranthaye deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur chargés des mesmes cens et rentes et sans Batiments.

Ensuitte laframboise possede deux arpens de front sur ving cinq de profondeur chargé des mesmes cens et rentes et sans Batiments.

Ensuitte est le nommé Montarville possede quatre arpens de front sur vingt cinq de profondeur chargé des mesmes cens et rentes et sans Batiments.

Ensuitte est le nommé La Bruere possede quatre arpens su vingt cinq de profondeurs chargé des mesmes cens et rentes et sans Batiments.

Cinquieme Rang d'Enhant.

Le sieur Boucherville fils possede quatre arpene et demy de front sur vingt cinq de profondeur chargé des mesmes cens et rentes sans Batiments et en Bois debout.

Ensuite est le nommé Chico qui possede deux arpens sur vingt cinq de profondeur chargé des mesmes cens et rentes sans Batiments.

Ensuite Est le nommé Saladin qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur chargé des mesmes cens et rentes et sans Batiment et en Bois debout.

Ensuitte Est le nommé Mesayer qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Ensuitte Est Joseph Riuiere qui possede deux arpents de front sur vingt cinq arpens de profondeur aux mesmes cens et rentes saas Batiments et en Bois debout.

Cinquiesme Rang d'En Bas,

Est le nommé Depin possede trois arpens de front sur vingt cinq de profondeur chargé d'un sol de rente par arpen, six deniers de cens et dix sols pour le chapon de chaque arpens sans Batiment et en Bois debout.

Est Mademoiselle Boucherville possede quatre arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Est La Verronneau possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment en Bois debout.

Est Langevin qui possede deux arpens de front sur vint cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Est Thoma qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Est Donay qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Est Pinard qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout.

Est frenière qui possede deux arpens de front sur vingt cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes sans Batiment et en Bois debout dont et du tout il nous a requis acte que nous lui avons octroyé en présence des Srs Boucherville, Gaillard, et Louis Roüer Dartigny signé avec le dit notaire a la miuute des presentes et à Icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secretaires les jour et an susdit.

(Signé) Dupuy — Gaillard
D'artigny.
Boucheruille — hiché N. R.
L. S, — Par monseigneur
Baune.

M. Pierre Boucher est auteur de l'*Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle France*, (1) ouvrage remarquable à plus d'un point de vue, s'attachant surtout à faire ressortir les ressources du Canada.

Parlant du climat et de la fertilité des terres, il dit : " Dès le " commencement de mai les chaleurs sont extrêmement grandes, " et l'on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver. Cela " est cause que tout avance, et que l'on voit en moins de rien la " terre parée de verdure, c'est une chose admirable, que le blé " qu'on sème dans la fin d'Avril et jusqu'au 20 Mai, s'égrénille " dans le mois de Septembre, et soit parfaitement beau et bon. " L'hiver y est très froide, mais c'est un froid qui est gai, et, la " plupart du temps, ce sont des jours beaux et sereins. Mont-" Royal, la dernière de nos habitations, est située dans une " grande et belle île ; les terres y sont très-bonnes et produisent " du grain en abondance. Tout y vient parfaitement bien, la " pêche et la chasse y sont très bonnes. "

En parlant des animaux, l'auteur dit : " Les animaux tels que " l'Elan, portent un bois semblable à celui des Cerfs ; le Caribou

(1) Dédiée à Colbert, par une épitre, en date du 8 octobre 1663.

" a le pied fourchu et il l'ouvre si grand en courant qu'il n'en-" fonce jamais, l'hiver, dans les neiges. Les Castors ont l'adresse " de construire des chaussées que l'eau ne peut rompre, d'arrêter " les petites rivières et d'inonder ainsi une grande partie du pays " qui leur sert ensuite d'étang pour séjour et y faire leur de-" meure."

M. Boucher fait les réflexions suivantes sur le fameux tremblement de terre qui se fit sentir en 1663 depuis Gaspé jusqu'au delà de l'île de Montréal et même dans la Nouvelle Angleterre, en Acadie. " Depuis trente ans environ que je suis dans ce pays, je " n'avais jamais rien vu de semblable à ce tremblement de terre " qui a duré plus de sept mois. Nous en avons eu des atteintes aux " Trois-Rivières, dès le commencement ; mais Dieu nous a telle-" ment conservés au milieu de ce désastre que pas une personne " n'en a reçu la moindre incommodité."

L'intendant Talon, voulant récompenser les services de M. Boucher, lui accorde, en 1672 le fief appelé depuis Fief de Boucherville : " Sa Majesté désirant qu'on gratifie les personnes qui, " se conformant à ses grands et pieux desseins, veuillent bien se " lier au pays en y cultivant des terres d'une étendue proportion-" née à leur force, et le sieur Boucher ayant déjà commencé à " faire valoir les intentions de Sa Majesté, nous a requis de lui " en repartir. Nous, en considération des bons et utiles services " qu'il a rendus à Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, " donnons, accordons et concédons au dit sieur Boucher cent " quatorze arpents de front sur deux lieues, bornés des deux " côtés par le sieur de Varennes, avec les Iles nommées Percées, " pour jouir de la dite terre en tous droits de seigneurie et justice, " lui ou ses ayant cause, à la charge qu'il continuera de tenir ou " de faire tenir feu et lieu dans la dite seigneurie. En foi de " quoi nous avons signé ces présentes. Québec, 3 Novembre " 1672. (signé) Talon."

Cette même année, l'Intendant lui donnait encore sur la rivière Yamachiche, une terre d'une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur. Avant ce temps, en 1655, M. Boucher avait obtenu de M. de Lauzon une île située dans le fleuve des Trois-Rivières, contenant quarante à cinquante arpents. Et en 1698, il arrondissait encore sa terre de Boucherville, en obtenant d'y joindre les ilots, battures et grèves adjacentes.

M. Pierre de Boucherville, fils de M. Boucher, obtint de M. Talon une concession près de Trois-Rivières : " Savoir faisons " qu'en vertu du pouvoir à nous accordé nous avons accordé et " octroyé, par ces présentes, à Pierre Boucherville, fils du Sieur " Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, la consistance de dix " arpents de terre de front sur vingt de profondeur, pour en jouir " en Fief, lui ou ses ayant cause. En foi de quoi nous avons si-" gné la présente, (signé) de Lauzon."

En 1672, M. Talon lui fit une nouvelle gratification de trois quarts de lieues de front sur une lieue de profondeur, aux environs du lac St. Pierre, près du fief de son père.

PREMIERS BAPTÊMES DE FRANÇAIS A BOUCHERVILLE.

1669 ENFANTS. PÈRES. MÈRES. PARRAINS. MARRAINES.

7 Nov. *Marie-Madeleine* (1). 1. Et. Charles *dit Lajeunesse*, Mad. Niel,—Chs. de Narges, Marie Chauvin (No. 9).

1670

23 Fév. *Françoise*. 2. Jean Valiquet *dit Laverdure*, Renée Loppé,—P. Boucher, fils, Franç. Loisel (No. 22).
20 Mai. *Me.-Gertrude*. 3. Ant. Daunet, Marie Richard,—Chr. Février, Jeanne Crevier, femme de P. Boucher.
22 Juil. *Me.-Jeanne*. 4. Pr. Picard, Jeanne Cederet, — Pr. Boucher, fils, Me.-Urs. Boucher, (No. 9).
21 Déc. *Louise*. 5. J. Paladeau *dit St. Jean*, J. Le Roy, — J. de Chambly, *seigneur du Fief St. Louis*, J. Barbier.
5 Déc. *Jeanne* et *Louise*. 7 et 8. Pierre Boucher, 1*er seigneur de Boucherville*, Jeanne Crevier, (3).

1671

12 Jan. *Robert* (2). 6. André Dumets *ou Demers*, Marie Chedville, — Robert Le Cavelier, Marie Dumets.
2 Fév. *Marie*. 9. J. de Noyon *ou Desnoyers*, M. Chauvin,—J. Lafond, M. Boucher, fe. de R. Gaulthier de Varennes.
4 Fév. *Pierre*. 10. Ant. Goderre *dit Emery*, Me. Desvaux, — Pr. Andegrave, Marg. Charpentier, fe. de T. Lucas.
5 Fév. *Anne-Adrienne*. 11. Rob. Le Cavelier *dit Deslauriers*, Adr. Duvivier,—M. Messier, A. Le Moyne, sa femme.
11 Fév. *François*. 12. François de Jarret, *seigneur de Verchères*, Marie Perrot, (*ondoyé*).
11 Fév. *Marie*. 13. Jacques Lussyé, Charlotte de la Marche, — Pr. Boucher, fils, Marie Boucher, (No. 9).
18 Fév. *Jacquelin*. 14. Jean Besset, Anne le Seigneur, — Jacques de Chambly (No. 5), Jeanne Le Roy (No. 5).
8 Mars. *Léger*. 15. Pierre Bourgery, Marie Boullard, — Léger Le Baron, Marie Bourgery.
8 Mars. *Me.-Renée*. 16. Ths. Frérot, *sieur de la Chenaye*, Anne D'Ollery, — René Gaultier, Je. Crevier (No. 7).
2 Avril. *Anne*. 17. Jacques Ménard *Lafontaine* (4) Cath. Fortier, — Prudent Pougret, Anne Tailbot (No. 31).
8 Avril. *Jeanne*. 18. Pierre Boucher, Jeanne Crevier, — Pierre Boucher, fils, Catherine Primeau.
8 Avril. *Louise*. 19. Pr. Boucher, Jeanne Crevier, — Frs.-Marie Perrot, (5) Marie Boucher (No. 9).
10 Avril. *Marie*. 20. Jean Cherlot *dit Dumoulin*, Jeanne Mansion, — Frs. Jaret (No. 12), Marie Perrot, *sa femme*.
19 Avril. *Joachim*. 21. Joachim Requindeau, Madeleine Haneton, — Jeen Le Bellet, Jeanne Crevier.
19 Avril. *Jeanne-Thérèse*. 22. François Pilet, Françoise Loisel, — Pierre Gauland, Jeanne Loisel.

1671

26 Avril. *Me.-Madeleine*. 23. Lucas Loiseau, Frse. Curé, — Jean Lafond, Madeleine Boucher, fille de P. Boucher.

7 Mai. *Adrien*. 24. Ls. Lamoureux, France. Boivin, — Adrien St. Aubin, fils, Jeanne Servinier, f. de J. Losere.

18 Juil. *Jean*. 26. Jac. Maneau, Marguerite Soreau, — Jean Senécal, fils de Marin, Anne Poitron (No. 28).

11 Août. *Michel*. 27. J.-Bte. Le Gardeur, Marguerite Nicolet, — Michel Leneuf, Barbe d'Ailleboust.

11 Août. *Marguerite*. 28. Pierre Martin, Anne Poitron, — Jean Lemire, *de Québec* (7), Marguerite Nicolet.

21 Sept. *Pierre*. 29. Louis Robert-*Lafontaine*, (6) Marie Bourgery, — Pierre Sauché, Marguerite Brault.

10 Nov. *Marie*. 31. Jean Gareau *dit St. Onge*, Anne Taillebot, — Thomas Frérot, Marie Chauvin (No. 9).

1672

6 Fév. *Pierre*. 33. Jacques Bissonnet, Marguerite Colet, — Pierre Girard, Marie Boucher (No. 4).

9 Fév. *Antoine*. 34. Mathieu Binet, Marie-Anne Leroy, — Antoine Emery, Jeanne Mansion (No. 20).

9 Fév. *François*. 35. Jean Plouf (*Blouf*), Me.-Madeleine Guillebœuf, — Frs. Chagnon, Jeanne Mansion (No. 20).

1er Mars. *Pierre*. 36. Pr. Ghaperon, Marie Besche. — Pr. Picard, Lse. André, femme de N. Bossu *dit le Prince*.

19 Avril. *Catherine*. 37. Ber. Delpesches, Mgt. Jourdain, — Jean Verger, fils de Lucas, Anne Poitron (No. 28).

27 Avril. *Marie*. 39. Pierre Joffrion (8), Marie Briau, — J. Bte. Lefebvre *dit St. Jean*, Jeanne Mansion (No. 20).

3 Juin. *Jean*. 40. René Richard, Marie-Charlotte Pequet, — Jean Brunet, Charlotte Denis.

15 Nov. *Nicolas*. 43. Pierre Boucher, Jeanne Crevier, — Pr. Boucher, fils, Marg. Boucher, *fille de Pierre, père*.

1673

1er Jan. *Jean*. 44. Bernard De Niger *dit Sansoucy*, Marg. Raisin, — Jean Paladeau, Jeanne Le Roy, sa femme.

7 Mars. *Françoise*. 45. Jean Poirier *dit Lajeunesse*, Marie Langlois, — Jac. Duguay, Franç. Ceré, f. de Aufray.

1er Jan. *Me.-Jeanne*. 47. J. Callet, Jeanne Deschard, — René Poupard *dit Lafleur*, M. Lefebvre, f. de J. de Paris.

4 Jan. *Gilbert*. 48. Pierre Ratel, Marie Lemaire, — Gilbert Roux, Marguerite Jourdain.

13 Jan. *Charles-Joseph*. 49. J.-Bte. Le Gardeur (No. 27), Marg. Nicolet, — Chs.-Jos. D'Ailleboust, *sieur des Musseaux, juge de la seigneurie de Montréal*, Louise Bissot, *femme de Sér. Margane, seigneur de Lavalterie*.

14 Jan. *Marie*. 50. Paul Perrot *dit Laforce*, Marie Chrétien, — Séraphin Margane, Marie Moyen.

5 Fév. *Françoise*. 52. René Dumats *dit Rencontre*, Marie LeLoup, — François Hablin, Etiennette Loré (No. 53).

15 Fév. *René*. 53. Jean Bau *dit Lalouette, Le Beau, ou Bois*, Et. Loré, — René Poupart, *fils de Pierre*, Je. Le Roy.

PREMIERS BAPTÊMES DE FRANÇAIS A BOUCHERVILLE.

1673 ENFANTS. PÈRES. MÈRES. PARRAINS. MARRAINES.

18 Fév. *Prudent*. 54. Christophe Fevrier *dit Lacroix*, Marie Martin, — Prudent Pougret, Jeanne Crevier.
24 Mars. *Thomas*. 59. Claude Jodouin, Anne Thomas, — Ths. Frérot, Marie Ménard, *f. de Jacques Bourdon*.
4 Mai. *Marie*. 61. André Barsa, Françoise Pilois, — René Oudain, Marie Perrot (No. 20).
3 Oct. *Christophe*. 66. Jac. Lhuyssier, *Lussier*, Cat. Clerice, — Chr. Febrier, Marie Bailly, *fille de François*.
17 Nov. *Louis*. 68. J.-Bte. Le Gardeur, *de Repentigny*, Marg. Nicolet, — Ls. de Buade, *gouv.*, Marie Le Neuf.
10 Déc. *Jean-Baptiste*. 69. Pr. Boucher, Jeanne Crevier, — J.-Bte. Le Gardeur, Jeanne Le Ber, *fille de Jacques* (9).
10 Déc. *Jacques*. 70. Pierre Boucher, Jeanne Crevier, — Jacques Le Bon *dit Larose*, Marie Martin (No. 41.)

1674

23 Jan. *Jeanne*. 71. Michel Brouillé *dit Laviolette*, Marie Dubois, — Christophe Brusy, Jeanne Le Roy (No. 5).
6 Avril. *Me.-Jeanne*. 77. Frs. Jarret, Marie Perrot (No. 20), — Frs.-Et. Denison, Jeanne Messier, *fille de Michel*.
9 Juin. *Denise*. 79. Denis Veronneau, Marg. Bertault, — Jean de Noyon, Denise Beauchamp, *f. de Pr. Larivée*.
9 Juil. *Jean-Michel*. 81. Michel Messier, *sieur de St. Michel*, Anne Le Moyne, — Jean-Vincent Philippes, *sieur de Haulmesny*, Marie Moyen (No. 50.)
20 Juil. *Louis*. 82. Pierre Boisseau, Anne Foubert — Ls. Lamoureux, Cat. Isambert, *f. de Ls. Denis-Lafontaine*.
8 Août. *Guillaume*. 85. Nic. Forget, *Froget dit Despatis*, Mad. Martin, — Guil. Leblanc, Isab. Godillon.
11 Août. *Jacques*. 86. Crespin le Thuillier *dit La Tour*, Je. Braconnier, — Jac. Lhuyssier, Cat. Isambert, No. 82).
9 Oct. *Jean*. 87. Jean (*Prudent*) Pougret *dit Dufort*, Me.-Charlotte Etienne, — Jean Vinet, Marie Martin (No. 41.)
1er Nov. *Françoise*. 90. François Seguin *dit Laderoute*, Jeanne Petit, — Pierre Garreau, Françoise Loisel (No. 22).
8 Nov. *Antoine*. 91. François Jarret (No. 12), Marie Perrot, — Antoine Pécody, Barbe Denis, *sa femme*.
3 Déc. *Jeanne-Françoise*. 92. Jean Ronseray, Jeanne Servignan, — Chr. Fevrier, Me.-Mad. Plouard (No. 109).
20 Déc. *Pr.-Michel*. 93. J.-Pr. Chagnon, Je. Quinton, — Ml. Dubuc, Je. Thibault, *f. de P. Luymont dit Laforge*.

1675

10 Fév. *Jeanne*. 101. Mathurin Bernard, Marguerite Fiart, — Jean Lacombe, Jeanne Barbier.

1675

19 Mars. *Catherine.* 103. Désiré Viger (10), Catherine Moitié, — Louis Robert, Marie-Charlotte Etienne (No. 87).
11 Août. *Marie.* 107. Jacques Bourdon. Marie Ménard, — Jean Quenet, Catherine Fortier (No. 17).
5 Déc. *Michel.* 109. Jac. Viau-*Lespérance*, Me.-Mad. Plouart, — Michel Dubuc, Mad. Chrétien, *f. de Pr. Chicoine*.

1676

15 Jan. *Marie-Marthe.* 111. Jean Gazaille, Jeanne Touzé, — Jean Duval, Marie Desveaux (No. 10).
9 Avril. *Nicolas.* 116. Pierre Charron, Catherine Pilliart *ou Pillet-Pillard*, — Nicolas Bonet, Madeleine Vallé.
9 Avril. *Catherine.* 117. Chr. Laurent *dit Champagne*, Marie Petit, — Jean Bonet, Cat. Charron, *fille de Pierre*.
30 Août. *Geneviève.* 124. Pr. Boucher, Jeanne Crevier, — Chs. Basire, *seig. de Lachenaye*, Marg. Nicolet (No. 27).
13 Déc. *Pierre.* 127. Pierre Chicoine, *seig. de Bellevue*, Mad. Chrétien, — Jean Robert, Anne Foubert (No. 82.)

1677

16 Fév. *Catherine.* 131. Charles Edeline, Jeanne Braconnier, — Jean Petit, Catherine Isambert (No. 82).
17 Fév. *Barbe.* 132. Claude Jodouin, Anne Thomas, — François Bois, Barbe Barbier, *fille de Gilbert Barbier* (11).
26 Fév. *Jean-Baptiste.* 133. Pr. Larrivée, Denise Beauchamp, — Jean Lafond, Je. Beauchamp, *fille de Jacques*.
29 Mars. *Anne.* 136. Claude Pastourel *dit Lafranchise*, Marie Leclerc, — Nic. Le Baron, Marie Chauvin (No. 9).
22 Avril. *Pierre.* 137. Vincent Monceau, Me.-Anne Beaumont, — Pierre Rivière, Marie Deshaies.
23 Avril. *Charles.* 138. J.-Bte. Le Gardeur (No. 27), Marg. Nicolet, — Charles Basire (No. 121), (13), Je. Crevier.
11 Juil. *Françoise.* 141. Adrien Senécal, Jeanne Lecomte, — Nicolas Senécal, Françoise Loisel (No. 22).
23 Juil. *Geneviève.* 144. Pierre Ménard, Marg. Deshayes, — Pierre Dextra, Me.-Mad. De Bidquin, f. de J. Bouvet.

NOTES.

(1) 1er baptême de français. (2) 1er baptême de garçon.

(3) L'an de n. Seigneur 1670 sont nés deux enfants, le 5 décembre, de pierre boucher et Jeane Creuier lesquels, estant en péril de mort jay ondoiés—pierre de caumont prestre mission. auxquelles ayant esté apportées à léglise jay donné le 8 de auril 1671 les ceremonies sainctes et imposé le nom.

pierre de caumont prestre mission.

(4) Ancêtre de Sir L.-H. Lafontaine—Sir Lafontaine a laissé, avant de mourir, à sa paroisse natale (Boucherville), un riche crucifix en ivoire, qu'il avait apporté de Rome. Ce crucifix orne le maître autel de l'église de Boucherville et est un magnifique témoignage de l'esprit de foi qui animait ce grand patriote.

(5) Seigneur de Ste. Geneviève, gouverneur de Montréal. Il a donné son nom à l'île Perrot, près Montréal.

(6) Ancêtre du R. P. Robert de la compagnie de Jésus.

(7) Ancêtre des Lemire de La Baie-du-Febre et des environs.

(8) Mort subitement, inhumé à Montréal le 8 octobre 1704.

(9) Melle. Jeanne Le Ber, fille de Jacques Le Ber dit Larose et de Jeanne LeMoyne, a vécu recluse, pendant 19 ans, un mois et 28 jours, dans une étroite cellule, en arrière de l'autel de Notre-Dame de Pitié de Montréal, où elle est morte en odeur de sainteté, le 3 octobre 1714, à l'âge de 54 ans, 9 mois moins un jour.

(10) Ancêtre de l'Hon. D. B. Viger, et de M. le command. J. Viger.

(11) Barbe Barbier, fille de Gilbert Barbier et de Catherine de Lavau, mariée à Toussaint Baudry, ancêtre de M. le Juge Baudry; une autre de ses sœurs, nommée Adrienne Barbier, épousa Etienne Truteau, ancêtre de l'auteur de l'Annuaire de Ville-Marie, et une troisième, appelée Marie Barbier, fut la seconde supérieure de la Congrégation de N.D., remplaçant la vénérée Sœur Bourgeois, qui visita Boucherville quelques mois avant sa mort.

1er Mariage—L'an de N.-S. 1670. 21 du mois d'octobre pierre de caumont ay marié ensemble en présence de tesmoins sans aucune proclamation de band par permission de Mgr. levesque de pétrée mathieu binet habitant de Vercher avec marie anne le Roy ce que jay fait appres auoir receu leur mutuel consentement et leur ay donné selon la coutume de léglise la bénediction celebrant la messe en presence de Rene oudin habitant de Vercher René fezeret habitant de Montréal francois rabellant serviteur du dit sieur de Vercher Jacques de la porte habitant de contrecœur.

1ere Sépulture—15 février 1671. L'an de n. S. 1671, charlotte la marque (Lamarche) fame de Jacque Luyssier habitant de Mr. de Varenne est morte en sa maison dans la communion de nostre ste mère léglise catholique apostolique et Romaine. Son corps a esté enterré dans la chapelle de la paroisse de boucheruille sans estre assistée et aydée daucun sacrement faute de prestre.

(sîgné) pierre de caumont prestre missionnaire.

SUPPLEMENT.

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE

SUIVI DE RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA.

HISTOIRE de la PAROISSE de BOUCHERVILLE



La croix est l'étendard de la civilisation.
CHATEAUBRIAND.

MONTRÉAL

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS

31 et 33, Rue Cotté.

MDCCCLXXIX

Suite de la page 402.

1695, 7 oct.—*Jacques-Pierre*, enf. de Nicolas Daneaux, Ecr., sieur de Muy et de Marguerite Boucher; par. Pierre Boucher, mar. Delle Denys femme de M. de Boucheruille.

(Signé) Boucher charlote Denys, R. de la Saudrays P. C.

1696, 25 féver,–Parrain ToussaintTruteau,fils d'Etienne Truteau et de Marie Barbier.

—12 mar,—*Joseph*, enfant de Pierre boucher, Ecr, sieur de Boucherville et de Charlotte Denys; par M. de Sabreuois lieut. de la comp. de M. De muy; mar. Ma. Marguerite Boucher, fem. de M. Demuy, cap.

(Signé) De Sabrevois, de Boucheruille, marguerite Boucher, R. De la Saudrays, P. C.

—12 mars,—*Jacques*, fils de Jacques Viger et de Marie Lagardelette, par. Moyse Hilarest Maitre charpentier pour les batteaux du Roy ordinairemeni habitué a uillemarie, mar. Cath. Moitié femme de Jean Poirier.

(Signé) Moyse hilerest, R. De la Saudrays, P. C.

1696, le 19 juin.—Monsieur Volant Prestre curé de Repantigny et autres lieux circonuoisins en l'absence de Moy curé de Bouchereille a baptisé dans l'église Paroissialle Charles Ménard ne du iour Precedent de Jan Bapt. Menard dit belle Rose, et delizabeth Valiquet son espouse hbts du tramblay, Paroisse de Boucheruille son Parain a été Mr Gloria Sergent de la Compie de Mr. de Leuilliers, Sa Marraine a été Catherine Charles fille dEstienne Charles et de Magdelaine niel son espouse aussi hbts du tramblay.

23 aoust.—*Marie-Joseph*, fille d'Ecuyer Jacques Charles de Sabreuois lieut. en pied de la comp. de Mr de Muy, et de Delle Janne Boucher; par: Mr. de Boucheruille; mar: Louyse Boucher tante de l'enfant.

12 nou.—Bapt. *par. Monsieur Prial faisant les fonctions curiales à Boucheruille en mon absence de moy sousigné, etc. de Ignace-Séraphin*, enf, d'Ignace Boucher Sieur de grosbois et de Delle Marie Marguerite la Valterie; par. Pierre Boucher ecuyer Sieur de Boucheruille; mar: dalle Janne creuier sa famme.

23 nov.—Parrain; thomas du hamel soldat de la Comp. de Mr. Cabana.

1697, 15 janu.—Par; Beniamin Deuiliers (Le gardeur de Villiers) ensgne en pied de Mr. de Leuiliers, (Ch Petit Le Villiers.)

29 Janu,—Par: Jan Maussard dit la Brisée, soldant de la Comp. de Mr. de Muy.

20 mars.—*Jacq-Marie*, fils de Jan. Bapt. Menard et de Charlotte Estienne;—par: Mr. de Levaucourt ens. en pied de Mr. de Longueil; mar: dalle. therèse Migeon famme de Mr. Juchereau lieut. gén de l'isle de Montréal, (Charles Juchereau de Beaumarchais, " Saint-Denis," conseiller du Roi.

7 juin.—*Catherine*, fille de Jan Boucher Sieur de Monbrun, et de demlle françoise Charet, par; Mr. Boucher Seignr. de Boucheruille; mar: demlle Jane creuier son espouse.

(*A Continuer sur la 3e page du couvert.*)

DERNIÈRES VOLONTÉS DE M. BOUCHER.

" Mes dernières volontés."

1o *Sentiments et Vues de M. Boucher, seigneur de Boucherville.*

" Considérant que la mort est certaine et l'heure incertaine, me voyant déjà dans un âge fort avancé, et voyant d'ailleurs que j'ay des Enfans encore jeunes et que la coutume de ce pays est que, dès qu'un homme est mort, les enfans les plus âgés demandent que leur bien soit partagé, et que d'ordinaire la part des plus jeunes s'en va à leur nourriture et entretien, quoique les ainés les fassent servir comme des valets et souvent même les traitent plus mal, sans considérer qu'ils ont été élevés eux-mêmes aux dépens de la maison et du bien commun, il semble que les pauvres petits misérables ne soient rien en comparaison d'eux ; d'ailleurs, une femme demeurant veuve, ils la tracassent avec leur inventaire et leur partage ; de plus, considérant qu'il y a quelques dettes, je souhaite qu'elles soient payées préférablement à tout. Cependant, prévoyant que si l'on partageoit ma seigneurie, il y aurait de l'inconvénient, pour toutes causes ci-dessus mentionnées. Pour remédier donc à tout, autant que je le puis, je dresse l'acte qui suit, où je déclare mes Dernières Volontés qui sont telles qui est : Que si Dieu m'appelle de ce monde sans que j'aye le temps de parler et de mettre ordre à mes affaires, ma dernière volonté est que les choses demeurent comme elles sont, et que ma femme les fasse valoir comme j'ay fait jusqu'à présent, tant que les dettes soient payées et les Enfans élevés ; ne prétendant pas qu'aucun de mes enfans trouble leur mère, mais bien au contraire, je les prie tous et les conjure de luy aider en tout ce qu'ils pourront. Et en cas que quelqu'un d'eux eût de l'argent, s'il en veut prêter pour payer les dettes, je prétends qu'il lui soit rendu, assigné sur la Seigneurie de Boucherville, afin qu'il soit remboursé comme à un Étranger. Et en cas que ma femme vint à mourir, avant que les dettes soient acquittées les ainés élèveront leurs frères. Je souhaite et prétends que l'ainé, ou un des autres frères se charge du soin de la ditte Seigneurie, jusqu'à ce que les dettes soient payées et les enfans élevés ; et celui-là rendra compte à trois ou quatre des autres. Et en cas que pas un d'eux s'en voulût charger, le tout sera mis en vente et à ferme, pour payer comme dit est. Et en cas que ma femme se remariât, alors je consents que tous les biens soient partagés, afin qu'elle ait ce qui luy appartient, et qu'elle en puisse jouir et en faire ce qu'elle voudra."

" Si quelqu'un de mes Enfans, soit fils ou fille, ou gendre, s'opposent à mes dernières volontés, je leur déclare que mon bien est à moy, l'ayant eu d'acquit et non de patrimoine ; ainsi je ne luy donne rien, et je prétends et entends qu'il n'entre dans aucune part de ce que je laisse en mourant ; mais que le tout soit partagé entre ceux de mes Enfans qui auront été bien obéissants et qui au-

ront mis en exécution mes dernières volontés, que je leur fais entendre par le présent papier. "

" Je leur donne de plus ma bénédiction, et je prie Dieu de les bénir et toute leur famille : au contraire, je prie Dieu de châtier ceux qui s'opposeront à mes dernières volontés, marquéès ci-dessus. "

" Fait à Boucherville, ce 6 Août 1688 "

" BOUCHER. "

2o *Les Adieux du Grand Père Boucher*,

" Au nom du Père, du Fils et du St. Esprit. "

" Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foy et religion catholique, Apostolique et Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ay à mes pauvres enfans, auxquels je recommande : premièrement, de prier Dieu pour le repos de mon âme, 2o d'avoir soin de payer ce qui se trouvera estre dû lorsque je mourrai : 3o d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter et deffendre contre tous ceux qui voudroient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs de bons enfans et assurez-vous que Dieu vous en recompensera. 4o Je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns et les autres le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu, pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir."

" Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très-bien acquis. J'ai fait ce que j'ay pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis ; je ne vous laisse aucun Ennemy de ma part, que je sache, J'ay fait ce que j'ay pu pour vivre sans reproche, tâchez d'en faire de même. Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvû que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers Enfans, la crainte du Seigneur devant les yeux et l'aimez de tout votre cœur."

" C'est à vous, Ma chère Femme, que je parle à présent."

" Continuez d'aimer vos Enfans, mais aimez-les également, comme j'ay fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et qui ont plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paroisse aux yeux des autres ; parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous

sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous scavez combien je vous ai aimée et tous vos parens pour l'amour de vous. En écrivant cecy je m'examine sur le tems que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur."

"A Monsieur De Muy." (1)

"Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous scavez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous me donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voicy une occasion. Je scais qu'il n'appartient qu'à une âme aussy généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort ; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments."

"A Tous en général."

"Je vous parle à tous, mes chers Enfans. Voulez-vous que Dieu vous bénisse ? tenez-vous en paix les uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir ; ce qui pourrait arriver dans le partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine ; mais si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivoit quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis des plus gens de bien et leur remettez tous vos intérêts entre les mains, et passez-en par où ils jugeront à propos ; vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès. Souvenez-vous encore que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu. Ayez confiance en sa bonté et il vous donnera ce qui vous est nécessaire. Faites du bien à tout le monde, pour l'amour de lui ; ne faites de mal à personne autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse ; il m'en a assez donné pour vivre honorablement avec les honnêtes gens ; il vous en donnera aussy autant qu'il vous sera nécessaire, et à vos enfans ; je l'en prierai de tout mon

(1) M. Nicolas Daneau, seigneur de Muy, chevalier de St. Louis, capitaine d'une compagnie d'un détachement de la marine, gouverneur de la Louisiane, marié à Melle Marguerite Boucher. Leur fille *Marie-Charlotte*, ursuline, dite Ste. Hélène, Québec.

cœur, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté. Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit, pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser; ne négliger aucune occasion; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur. Plus-tôt vivre pauvre, plus-tôt mourir, que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous."

"Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfans ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur: "que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il pert son âme." La vie est courte, mais l'éternité ne finit jamais. Je ne m'étends pas davantage, vous êtes assez instruits de vos obligations de Chrétiens; mettez en pratique ce que vous sçavez, et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte. Il arrive souvent que l'intérêt ou la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité de la Colombe, mais en même temps la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à cœur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux: pour lors, vous pouvez lui ouvrer votre cœur, sans crainte d'être trompé. Mais prenez garde qu'il y a bien des hypocrites, qui sont malaisés a connoître. Tout ami intéressé il ne s'y faut pas fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec défiance, sans toutefois le faire paroître."

"Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte* par le Père Cordier, jésuite. les *Conseils de la Sagesse* et autres semblables."

"Adieu donc, mes pauvres Enfans pour un peu de tems, parceque j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité sans jamais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur; c'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de tems, et que nous nous réunirons bientôt: d'ailleurs, que ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger; la perte n'est pas grange. Ainsi, je vous dis adieu, comme celui qui s'en va devant vous vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le feray pour vous. Comme je ne sçais quand je mourray, ni la manière, et que j'ignore si j'auray le tems de vous parler, c'est pour cela que je le fais cy, de crainte de ne pouvoir le faire dans ce tems là."

" Je commence par vous, ma chère Femme. "

" Je vous dis adieu. " " Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moi et songez à vous préparer à la mort. Vous êtes aagée et par conséquent ne pouvez pas tarder à me suivre. D'ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre. Réparez par vos bons exemples les mauvais que j'ai donnés. "

" Et vous mon fils De Boucherville, " (1)

" Je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfans. Priez tous le Seigneur pour moi, je le ferai pour vous. Je vous recommande trois choses, 1o de vivre dans la crainte de Dieu, 2o de continuer à y élever vos Enfans, 3o de vivre en homme d'honneur, et que rien ne paroisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et sœurs. Vous êtes l'ainé, agissez en père de famille et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, mais surtout des pacifiques et miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfans que j'aime tendrement comme aussi votre femme pour qui j'ai bien de la considération, et que je n'oublieray pas devant Dieu. "

" Dites à votre sœur de Varenne (2) que je lui dis adieu et à tous ses Enfans, que j'aime et que j'ai toujours aimés. Je leur donne et à elle ma bénédiction. Je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu et de s'entre aimer les uns les autres comme Dieu et la bienséance le demandent "

" Vous direz à votre frère de Granpré, (3) Major des Trois-Rivières que je lui dis adieu, à sa femme et à ses enfans ; que je leur donne ma bénédiction ; qu'ils prient Dieu pour moy et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation, qui ne sera que pour un tems. La vie est courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à-présent. "

" Adieu mon fils De Grosbois. (4) " Vous savez combien je vous ai aimé, n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moi en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte ; Dieu le veut et il est tems de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde ; j'y suis à charge aux autres et à moy-même. Je vous donne ma bénédiction, à votre femme et à tous vos enfans, à qui je dis aussi adieu. Vivez tous dans dans la crainte du Seigneur. Continuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre

(1) M. Pierre Boucher, marié à Melle Charlotte Denis, veuve de M. Pierre Dubraché, sieur Dupas. Leurs filles *Louise* et *Marie-Angélique*, rel. cong. N. D. toutes deux sous le nom de *Ste. Monique*.

(2) Melle. Marie Boucher, mariée à M. Réné Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, de Tremblay, etc. et gouverneur des Trois-Rivières en 1669, leur fille *Anne-Marguerite*, rel. Ursuline.

(3) M. Lambert Boucher, sieur de Grandpré, maj. des Trois-Rivières.

(4) M. Ignace Boucher, sieur de Grosbois.

vos frères et sœurs ; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion. "

" Je dis adieu, à ma fille (1) LeGardeur, à son mary et à tous ses enfans auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter, ma chère Fille, que je n'aye bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme et engagez Mr. LeGardeur de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille Qu'il se souvienne que Bienheureux sont les pacifiques. La vie est courte l'eternité bien longue puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu, en remplissant fidellement tous les devoirs de votre état. "

" Adieu, ma fille De Muy, (2) adieu à tous vos enfans à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon cœur, le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui vous est nécessaire en ce monde et le Paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour Mr. De Muy. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement. "

" Je prie derechef Mr. De Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différents qui pourroient noître dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela ; de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole ; ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous. "

" Mandez à votre frère le Curé de St. Joseph (3) que je lui dis adieu ; qu'il se souvienne de moy au St. autel et que je lui donne de tout mon cœur, ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille ; qu'il y travaille ; je l'en prie très instamment. "

" Adieu, mon cher fils de Monbrun, (4) adieu à votre femme et à vos enfans. Je vous donne à tous ma bénédiction. Priez Dieu pour moy. Vous sçavez que je vous ay toujours beaucoup aimés ; je sais que vous m'aimez réciproquement et que par conséquent vous aurez de la douleur de ma mort ; mais je vous conjure de ne point vous affliger ; cela ne serviroit qu'à intéresser votre santé. Songez que vons avez une famille qui a besoin de vous ; d'ailleurs, vous ne perdez rien en me perdant. Je vous seray plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde, comme je l'espére de sa bonté. "

" Adieu mon cher Fils De Lapérière (5). Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible, mais consolez-vous et dites souvent : Dieu l'a voulu de la sorte... que son saint nom soit béni. Priez le Seigneur pour moi. Je ne vous en dis pas davantage, vous sçavez mes sentimens. Jevous donne ma bénédiction, et je prie le Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché. "

(1) Melle. Madeleine Boucher, mariée à M. Pierre-Noël LeGardeur de Tilly, conseiller au Conseil souverain et lieutenant des troupes de la Marine.

(2) Melle Marguerite Boucher, plus haut, (page 387.)

(3) M. Philipp Boucher, Curé de St. Joseph de Levis.

(4) M. Réné-Jean Boucher, Seigneur de Montbrun, capitaine dans un détachement de la marine, commandant toute la milice de la côte du sud.

(5) M. Réné Boucher, sieur de Lapérière.

" Adieu ma chère fille De Sabrevois (1) dites à Mr. DeSabrevois que je lui dis aussy adieu et à votre fille ; je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché, Priez le Seigneur pour moy, je le ferai pour vous. Je conjure Mr. De Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille. "

" Adieu, ma chère fille Boucher (2). Je suis fâché de vous laisser, sans que vous soyez pourvue. Vous sçavez que ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père. Vous avez votre mère, qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moy, je le prierai pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la sainte Vierge."

" Mandez à votre frère Boucher (3) prêtre du séminaire de Québec que je lui dis adieu, que je lui donne ma bénédiction, ; qu'il prie Dieu pour ma pauvre âme, surtout au saint sacrifice de la messe. Je ne lui donne aucune instruction, parce qu'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a commencé, et qu'il contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille.

" Adieu, mon fils De Niverville. (4) Je vous donne ma bénédition. Ayez bien soin de votre chère mère, qui vous a tant aimé, et qui vous aime encore tendrement. "

Adieu, ma chère fille de St. Pierre (5), adieu, ma chère Enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort, au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appellé à lui, et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'aimez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres. Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussy eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu ; votre attachement pour moi mérite bien cela, je la ferai à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais cecy d'avance, de crainte d'être surpris par la mort, sachant bien que ce vous sera, et à tous vos frères et sœurs, une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moi, de voir que j'ay eu le soin de leur dire adieu, devant que de sortir de ce monde. "

" En cas que je mourrusse subitement, ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St. Pierre mon Reliquaire d'argent que je porte sur moi. Il y a bien des Indulgences appliquées dessus, mais elles ne lui peuvent plus servir ; elle en poura faire mettre d'autres.

(1) Melle. Jeanne Boucher, mariée à M, Jacques-Charles Sabrevois de Bleury, lieutenant de M. de Muy.

(2) Melle. Louise Boucher morte fille par choix d'état

(3) M. Nicolas-Michel Boucher, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Ile d'Orléans.

(4) M. Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, seigneur de Chambly.

(1) Melle Geneviève, Boucher, religieuse Ursuline de Québec.

Comme c'est tout ce qui me reste, à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection, et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement, pendant que j'ai vécu en ce monde. "

" Aux autres je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun dix messes, sans compter les prières qu'ils feront ; c'est bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère, à qui ils ont tant d'obligation. "

"Du 18 d'Aout (1). J'ai cru devoir ajouter icy que ma femme et moi avons fait un Testament, (1) lequel nous ne souhaitons pas qui soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survint quelque chose qui obligeât à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir. Mais quoiqu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions, qui sont de vous faire vivre en paix, et d'empescher que vous ne plaidiez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout ; cependant, s'il paroit que quelqu'un soit plus avantagé, souvenez-vous que vous êtes tous frères at sœurs, et qu'il ne se faut pas porter envie les uns aux autres."

" Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier les uns plus que les autres, mais, quand cela serait, nons avons droit de le faire, étant maîtres de notre bien. "

" Tout notre désir, en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous. "

" Je ne doute pas que si quelqu'un de vous la veut troubler, Dieu l'en punisse : je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur. "

" Boucher. "

NOTES.

La 2de partie des " Dernières Volontés " de M. Boucher, ou ses Adieux (p. 385) est sans date, tandis que la 1re partie ou *ses sentiments et vues*, porte celle du 6 août 1688. Et comme l'addition à ces *Adieux* (de la p.392) porte aussi la date du mois d'août (le 18) on pourrait conclure que les "*Adieux.*" et les "*Sentiments et vues*" ayant le titre commun de " *Dernières Volontés, etc.*" les *Adieux* sont aussi de 1688. Ce serait une erreur. Ces deux parties bien distinctes d'un même M. S. ont incontestablement été écrites à deux époques différentes, et voici notre raison pour le dire. Dans la *2de partie*, M. Boucher fait ses *Adieux* à sa fille *Geneviève*, sous son nom de religion de *St. Pierre*, car il faut observer ici, que Melle. Geneviève Boucher prit ce nom de St. Pierre, en entrant aux Ursulines de Québec, or, d'après les "régistres

(1) Quelle année ? Voir note.

de cette Communauté " Mademoiselle Geneviève Boucher est *entrée au Noviciat le* 10 *de Juin* 1694 et *n'a fait profession* (sous le nom de St. Pierre,) *que le* 18 *septembre* 1696 " Telle doit donc être à peu près, la date des *Adieux*, 1696, tandisque celle des *Sentiments et vues* demeurera 1688.

"Naissance de Geneviève
Boucher notre fille."

Observation.

Ce troisième M, S. de M. Boucher fait ordinairement *suite* à ses *Adieux*, dans toutes les copies de ce dernier Écrit, que nous avons vues : tous deux pourtant ne peuvent pas être de même date. Ses *Adieux*, parce que nous en avons dit dans la *Note* plus haut, doivent être de 1696, ou plus tard même ; mais, les mots " en cas que je meurre *devant que vous ayez l'usage de raison* " et ceux " *quand vous serez en âge de choisir un état de vie* " qu'on lit dans le *M. S.* de la "Naissance etc," indiquent certainement que M. Boucher s'adresse ici à un jeune enfant. Melle. Geneviève Boucher est née en 1676 comme on va voir, et son père la consacrait à Dieu à l'instant même de sa naissance, Cette circonstance n'aurait-elle pas été l'occasion de l'Ecrit qu'on va lire ? et ne devrait-elle pas même en fixer la date ? Porté que nous sommes à le croire, d'après les antécédents déjà connus de M. Boucher, toujours en garde contre les surprises de la mort, nous n'hésitons point à dire que l'Ecrit suivant doit être daté, "Boucherville 19 *août* 1676" *ou environs.* "

3o. " Naissance de *Geneviève*
Boucher, notre fille."

Elle vint au monde le dix neuf d'Aoust de l'année mil six cent soixante et seize, sur les six heures du soir, un mercredy, dixième de la lune. Nous l'avons présentée à Dieu par les mains du Père Régis, de la compagnie de Jésus, que je prie de vouloir bien estre son protecteur et deffenseur. Elle fut baptisée le trente du même mois par Mr. Caumont, notre curé, et tenue sur les fonds de baptême par Mr. et Mme De Repentigny, et nommée Geneviève. (1)

" Comme je ne sais pas ma chère Fille, quand je vous quitteray et que Dieu m'appellera à lui, voicy ce que je vous recommande en cas que je meurre devant que vous ayez l'usage de raison." "Premiérement, d'être bien dévote, de vous recommander souvent à votre protecteur le Père Régis. C'est un homme mort en odeur de sainteté et qui fait beaucoup de miracles. J'espère qu'il vous obtiendra la grâce d'être une bonne servante de Dieu et de la Ste. Vierge. Je vous recommande, ma chère Enfant, une grande dévotion à Jésus, Marie et Joseph, à votre bon Ange et à votre patronne Ste. Geneviève. Quand vous serez en âge de choisir un état de vie, recommandez bien l'affaire à Dieu et à la Ste. Vierge. Priez le Père Régis de vous obtenir les lumières nécessaires pour une affaire si importante. Prenez conseil de quelqu'homme de bien et suivez ce

(1) **Toutes ces dates ont été vérifiées aux " Registres de Boucherville "**

qu'il vous dira, après que vous luy aurez fait connoître le fond de votre âme : mais, dans quelque état que vous soyey, tâchez d'acquérir la perfection du dit état. Souvenez-vous toujours que vous n'êtes en ce monde que pour servir Dieu et pour travailler à votre salut. Pour cet effet, fuyez toute mauvaise compagnie ; aimez les gens de bien, parcequ'ils sont Serviteurs de Dieu. Soyez charitable, humble, chaste, patiente et dévote. Aimez la lecture des bons livres, mais fuyez la lecture des mauvais. Evitez la compagnie des libertins, qu'il faut plus fuir que le diable."

" Aimez et honorez votre mère ; soyez luy bien obéissante. Aimez tous vos parents, mais surtout vos frères et vos sœurs. Parmy vos parens, chérissez spécialement ceux qui font profession d'estre serviteurs de Dieu. Priez pour moi, ma chère Enfant qui vous ai tant aimée et qui vous aimerai dans toute l'éternité, où j'espère que nous jouirons ensemble de notre souverain bien, me promettant de sa miséricorde qu'il nous donnera son St. Paradis. C'est à quoy il faut travailler, ma chère Fille, tant que nous serons en ce monde.

" Je vous écris cecy d'avance, de crainte d'être surpris devant que vous soyez en âge que je vous puisse faire connoître mes dernières volontés. Courage donc, ma chère Fille, travaillons à servir Dieu et à notre salut, afin que nous puissions le louer ensemble éternellement. C'est ce que j'espére de son infinie bonté et ce que je lui demande tous les jours par les mérites de son cher Fils, mon Seigneur, J. C. et par l'entremise de notre bonne et misericordieuse mère la très Ste. Vierge et du grand St. Joseph. Ainsi-soit-il. "

" BOUCHER. "

RÉGISTRE DE BOUCHERVILLE.

Premiers Baptêmes. (*Suile de la page* 383.)

Page 380.

No, 5—1670, 21 Déc.—Parrain : Jacques de Chambly, seigneur du fort St. Louis (et non du fief), capitaine d'un détachement de la marine ; marraine : Jeanne Barbier, femme de Julien Plumereau dit Latreille, 1672.

11o—1671, 5 fév.—Par., Michel Messier seigneur du cap St. Michel ou de la Trinité ; au baptême de sa fille Jeanne, le 18 juin 1661, on voit qu'il avait été pris par les Iroquois et que l'on ignorait s'il était encore vivant. Jeanne épousa, le 31 janv. 1679, à Boucherville, Ignace Hébert.

25o—26 juillet,—*Anne*, fille de Pierre Picard et de Jeanne Cederet ; p. Jean Forget, m. Marie Besche.

30o—29 oct.—*Clément* fils d'Etienne Charles, et de Mad. Niel.

32o—1672, 23 janv.—*Marie-Anne* f. d'A. Daunet et de M. Richard.

38o—27 avril.—*Jean-Baptiste* fils d'Antoine Coderre dit Emery. et de Marie Desveaux : par. Frs.-Etienne Denison fils de Pierre, mar. Ant. Legrand.

41o—18 juin.—*René*, f. de Thomas Frérot Sieur de la Chenaye, marchand, not. royal, et d'Anne d'Ollery ; p. René Rémy, procureur des Pères Jésuites, à Beauport ; m. Marie Martin femme de Christophe Février.

42o—30 oct.—*Marie-Madeleine*, fille de Pierre Bourgery et de Marie Boullard ; p. Jacques Brunel ; m. Madeleine Haneton.

46o—1673, 1 janv.—*Jean*, fils de Jean Bessestre, ou Besset et d'Anne Le Seigneur.

50o—14 ianv.—B -chez Messire Sidrac Dugué, Sieur de Bois Briant, capitaine du régiment de Chambelle, Seigneur de l'ile Ste. Thérèse, établi à Varennes,—de *Marie* fille de Paul Perrot dit Lagorce (et non Laforce) et de Marie Chrétien ; p. M. Séraphin Margane, Sieur de la Valterie, lieutenant d'une compagnie du régiment de Lignières; m. Melle Marie Moyen, fe. du dit M. Dugué.

51o—janv.—*Marie*, fille de Frs Pilet et de Françoise Loisel.

52o—5 fév.—*Marie Le Long*, et non Marie le Loup.

55o—22 fév.—*Nicolas* fils de J. Bissonnet et de Mar. Colet.

56o—24 fév.—*Jacques*, f. de J. Reguindeau, et de M. Haneton.

57o—*Marie*, fille de Pierre Martin et de Anne Poitron.

58o—1 mars,—*Joachin*, fils de Lucas Loiseau et de F. Curé.

60o—1 mai,—*Pierre*, fils de Jean Gareau et d'Anne Tailbot ; p. Pierre Boucher, seign. de Boucherville ; m. Marie Martin, f. de Christophe Fevrier.

62o—14 juin,—*Catherine*, fille de J. Cherlot et de J. Mansion.

63o—4août,—*François*, fils de Pierre Picard et de Jeanne Cederet.

64o—20 août,—*Marguerite*, fille de Jean de Noyon ou Desnoyers, et de Marie Chauvin.

65o—29 Sept.—*Catherine*, fille de Jacques Ménard-Lafontaine et de Cath. Forestier.

67o—17 nov.—*Denise*, fille de Bernard Delpesches et de Marguerite Jourdain.

68o—17 nov.—*Louis*, fils de M. Jean-Baptiste LeGardeur seigneur de Repentigny, et de Marguerite Nicolet, "*auquel pour nauoir* le parrain ny la marraine ici nay pas donné les Ste. cérémonies ny fait les prières de leglise ny imposé le nom lesquelles luy ont été données par Jean baptiste du bois prestre le dixième du mois de Juillet 1674 " p. M, Louis de Buade de Frontenac, chevalier, comte de Palluau, IXe gouverneur du Canada, de 1672 à 1682, et XIIème de 1689 à 1698 ; m. Melle Marie-Anne Le Neuf de la Poterie, femme de M. René Robineau, *Seigneur de la poterie.*

72o—1674, 23 janv.—*Guillaume*, fils de Jean Poirier dit Lajeunesse et de Marie Langlois.

73o—2 fév.—*Catherine*, fille d'Et. Charles, et de Madeleine Niel.

74o—18 fév.—*Denise*, fille d'Ant Daunet et de Marie Richard.

75o—4 mars,—*Charlotte*, fille de Th. Frérost et d'Anne d'Ollery.

76o—3 avril,—*Joseph*, fils de Frs. Pilet et de Françoise Loisel.

78o—7 Mai,—*Claude*, fils de P. Bourgery et de Marie Boullard.

80o—14 juin,—*Marie-Barbe*, fille de Christophe Fevrier dit Lacroix (fils d'honble. M. Eustache) et de Marie Martin (fille d'honble Abraham), p. Pierre Boucher sieur de Boucherville fils de

Pierre ; m. Melle Barbe d'Ailleboust, fille de M. Chs. Joseph d'Ailleboust, sieur DesMusseaux, juge civil et criminel et de Catherine LeGardeur.

83o—29 1674 juil. *Louise*, fille de Jac. Bissonnet et de Mar.Colet.

84o—30 juil.—*Pierre*, fils de Pierre Ratel et de Marie Le maire.

88o—10 oct.—*Jeanne*, fille de Mathieu Binet et d'Anne Bardin.

89o—23 oct.—*Joseph*, fils de Louis Robert-Lafontaine et de Marie Bourgery.

94o—1675, 19 janv.—*Marie-Madeleine*, fille de Jacques-Menard-Lafontaine et de Catherine Fortier.

95o—24 janv.—*Marguerite*, fille de Jean Cherlot-Desmoulins et de Jeanne Mansion.

96o—24 janv.—*Jean*, fils de Jean Plouf (Blouf,) et de Me.-Mad. Guilbœuf.

97o—31 janv.—*Jeanne*, fille de L. Loiseau et de Françoise-Curé.

98o—6 fév.—*Anne*, fille de Jean Gareau et d'Anne Tailbot.

99o—8 fév.—*Marie*, fille de René Dumats et de Marie Le Long.

100o—9 fév.—*Gilles*, fils de Michel Brouillet dit Laviolette et de Marie Dubois.

102o—12 fév.—*Jean*, fils de Jean Bois, (Bau) et d'Etienne Loré.

104o—3 avril,—*Marie-Jeanne*, f. de J. Reguindeau et de M. Haneton.

105o—29 avril,—*Marie-Madeleine*, fille d'André Barsa et de Françoise Pilois.

106o—23 mai,—*Pierre*, fils de Jacq. Lussier et de Cath. Clerice.

108o—6 oct.—*Ignace*, fils de Pierre Bourgery et de Marie Boulard ; p. Ignace Boucher ; m. Jeanne Boucher fille de Pierre.

110o—1676, 14 janv.—*Toust* f. de P. Joffrion et de M .Briand.

112o—5 fév.—*Michel*, fils d'Etienne Charles et de Mad. Niel.

113o—12 fév.—*Marie*, fille d'Ant. Coderre-Emery, et de Marie Desveaux.

114o—13 fév.—*Marie-Mad.*, f. de Jn. Cherlot et de Jne. Mansion.

115o—1 mars,—*Jean*, fils de Jacq. Bissonnet et de Mad. Colet.

118o—22 juin,—*Marie-Anne*, fille de Christophe Fevrier dit Lacroix et de Marie Martin.

119o—22 juin,—*Jeanne*, fille des mêmes.

120o—30 juin,—*Pierre*, fils d'Ant. Daunet et de Me. A. Richard.

121o—16 juil.—*Françoise*, f. de Ls. Lamoureux et de F. Boivin.

122o—7 août,—*Bernard*, fils de P. Boisseau et d'Anne Foubert.

123—16 août,—*Me-Madel.*, f. de Frs. Seguin et de Jeanne Petit.

125—30 août.—*Suzanne*, fiile de Jean De Noyon et de Marie Chauvin.

126—4 oct.—*Thérèse*, fille de Jacques Menard-Lafontaine et de Catherine Fortier.

128—1677, 14 janv.—*Marguerite*, fille de Denis Véronneau et de Marguerite Bertault.

129—18 janv.—*Barbe*, fille de Frs. Pilet et de Françoise Loisel.

130—22 janv.—*Catherine*, fille de J. Lussier et de Cath. Clerice.

134—27 fév.—*Pierre*, fils de P. Bourgery et de Marie Boullard.

135, 1677, 15 mars,–*Madeleine*, fie. de J. Gareau et d'Anne Tailbot.
139—30 avril,—*Roger*, fils de L Loiseau et de Françoise Curé.
140—6 fév.—*Marie-Franç.*, fille de Dés. Viger et de Cath. Fortier.
142—20 juil.—*Paul*, fils de Pierre Picard et de Jeanne Cederet, p. Jean-Paul LeGardeur fils de Jean-Bte. LeGardeur de Repentigny; m. Jeanne Beauchamp f. de Ger. Gauthier dit St. Germain.
143—21 juil.—*Marguerite*, fille d'An. Barza et de Franç. Pilois.
145—1 août,—*Jean-Baptiste*, fils de Pierre Abiron et de Marie-Anne Desperray dit Charpentier p. Jean-Bap. Fleuricour, not. roy.
146—2 août,—*Pierre*, fils de J. Reguindeau et de Mad. Haneton.
147—12 août,—*Madeleine*, f. de Math. Binet et de M. A. Le Roy.
148—17 août,—*Pierre*, f. de P. Bougret et de M. C. Etienne.
149—24 août,—*Michel*, f. de Math. Colin et de JacquelineLabre.
150—21 sept.—*Geneviève*, fille de Jean Plouf et de Madeleine Guilboeuf; par. André Jaret, Sieur de Beauregard; mar. Marie Perrot, femme de François de Jarret de Verchères.
151—26 oct.—*Marguerite*, fille de André Jarret Sieur de Beauregard et de Marguerite Anthiaume; par. Michel Messier, Seigneur du cap St. Michél ou de la Trinité; mar. Marie Perrot femme de Frs. Jarret, Seigneur de Verchères.
152--26 oct.—*Michel*, fils de Pierre Geoffrion et de Marie Briau; par. Michel Messier Seigneur du cap St. Michel ou autrement de la Trinité, mar. Marie Perrot sa femme.
153—6 oct—B. "chez M. de Repentigny, deux enfants sauvages, l'un *Louis*, par. Louis d'Ailleboust sieur de Coulonges; mar. Marie Chrètien femme de Paul Perrot dit Lagorce; l'autre *Alexandre*, par. Alexandre Le Gardeur Sieur de Montesson, lieutenant, tué par les Iroquois et inhumé le 22 juillet 1672, à Montréal sur le lieu même du combat.
Fin des baptêmes pour les dix premières années, 1668 à 1678.

BAPTÊMES.

1678.—Janv,—*Marie Charlotte*, fille de Jean Vinet et de Jeanne Etienne.
—7 fév.—*François*, enf. de Paul Perrot et de Marie Chrétien.
—24—*François*, enf de Louis Robert et de Marie Bourgery.
—27—*Marie-Françoise*, fille de Pierre Chagnon et de Noelle Quirîmond.
—3 mars.—*Jacques*, enf de Jacques Bissonnet et de Marg. Colet.
—30—*Catherine*, fille de Charles Martin et de Catherine Dupuis.
—5 avril,—*Marie-Anne*, fille de J. Letellier et de Marie Gratiot.
—2 sept.—*François*, enf. de Jean de Noyon et de Marie Chauvin.
—4—*Suzanne*, fille de Jacques Brunet et de Suzanne Bertault.
—4—*Anne*, fille de Ls. Lamoureux et de Françoise Boivin.
—15—*Claude*, enf. de C. Fevrier-Lacroix et de Marie Martin.
—18—*Prudent*, enf. de Jean Gareau et d'Anne Tailbot.
—18—*Jacques*, enf. de Jacq. Lussier et de Cath. Clérice.
—24—*Madeleine*, fille de Claude Jodoin et de Anne Thomas. mar. Madeleine Boucher, fille de Pierre.

1678 12 oct.—*Marie-Anne,* fille de Claude Coignac dit Lajeunesse et de Françoise Simon.

— 6 nov.—*Charles,* fils de Chs. Edeline et de Jean. Braconnier.

— 4 déc.—*Antoine,* f. d'A. Daunet et de Me. A. Richard.

1679,17 janv.—*Madeleine,* fille de Dèsiré Viger et de Cath. Moitié.

—1680, 2 sept.—*Marie,* fille de Louis Robert et de Marie Bourgery ; bapt. par M Seguenot prest de S. S., en la chapelle de la pointe aux Trembles en l'absence du prestre de Boucherville. "

"de lannée mil sept cent quatreuing—le 17 septembre Je soubsigné missionnaire récollet ay baptisé dans leglyse paroissiale de la Ste. famylle de boucheruille *Marie Joseph* robert née du mesme jour de Joseph robert et de marie Joseph lariué son espouse legitime habitants de la ditte paroisse, le parain a esté Jean-Baptiste boucher et la marajne louyse arnaud de laditte paroisse lesquels ont signé auec moy.

frere mychel Bruslé Recollet missionnaire.

niueruille, Louïse Arnaud.

—4 déc.—*Marguerite,* fille de Jacques Viau dit Lespérance et de Marie-Mad. Plouart ; par. Pierre Le Gardeur de Repentigny demeurant de présent à Boucherville.—Mariée le 18 sept. 1699 à Pierre Lussier, à Varennes.

1681, 8 fév.—*Marguerite,* fille de Pierre Bourgery et de Marie Boullard, par. Pierre Perthuis marchand de Montréal ; mar. Damoiselle Jeanne Crevier, femme de Pierre Boucher.

—21 avril,—*Michel-René,* enf. de Michel Messier et d'Anne Le Moine ; par. René Gaultier Ecr. chevalier, seigneur de Varennes, du Trembly et de plusieurs autres lieux, et gouverneur des Trois-Riviéres, en 1669 ; mar. Marie Boucher, sa femme.

—23 mai,—*François,* fils de Desiré Viger et de Catherine Moitié.

—9 août,—*Alexis,* enf. de Pierre Picard et de Jeanne Cederet ; par. Pierre de Caumont ptr. missionnaire ; mar. Marie Messier femme de Jean Le Brodeur dit De la Vigne.

—20—*Pierre,* enf. de Pierre Noël Le Gardeur, conseiller au Conseil Souverain et lieut. des troupes de la marine, et de damoiselle Marie-Madeleine Boucher ; par. Pierre, Boucher ; mar. Damoiselle Catherine Le Gardeur femme de Pierre Saurel Seigneur de Sorel, officier.

—2 déc.—*Jeanne,* fille de Jean Bau dit Lalouette, ou Le Beau, et d'Etiennette Loré ; par. Nicolas Rousselot de la paroisse de N. D. des gardes ; mar. Me.-An. Magnan femme de Frs. Le Ber.

—15 déc.—*Michel,* fils de Jean Robin dit Lapointe, juge de la Seigneurie de Longueuill et de Jeanne Charreton,

1682, 19 mars,—*Ignace,* fils de Ignace Hebert et de Jeanne Messier ; par. Michel Messier, son gd. père, Sgn. de St. Michel ; mar. Adriane Duvivier fe. de Robert Le Cavelier dit Deslauriers.

—23 mars ; *Marguerite* Le Moyne fille de Jacques Le Moyne de St. Helène, Seign. de la Trinité de Varennes, et de Mathurine Godé (veuve de Jean St. Père,)—Marguerite fut plus tard sœur dite du St. Esprit de la Congrégation N. D.

1682 9 avril,—*Pierre*, fils de Jacques Bourdon, notaire royal et Marie Ménard-Lafontaine.

—30 sept.—*Marie-Charles*, fille de J.-Bte. Ménard-Lafontaine, procureur des pauvres et contremaître des hospitalières, de Montréal, en 1703, et de Marguerite Etienne.

—17 déc.—*Jacques*, fils de Jacques Hubert dit Lacroix et de Marguerite Godet ; mar. Marguerite Le Moyne fille de Jacques.

1683, 3 fév.—mar : Marie Truteau, fille d'Etienne et d'Adrienne Barbier.

— 1 juil.—par. Pierre Truteau, fils des mêmes.

1684, 23 mars,—mar. Charlotte Truteau, fille des mêmes.

—29 janv.—*Madeleine-Angelique*, fille de Pierre-Noël Le Gardeur et de Mad. Boucher ; p. et m. M. et Mde. P. Boucher.

1685, 23 mars,—*Marie-Anne*, fille de Jean Le Brodeur et de Me. Anne Messier ; par. Jacques Le Moyne, Sgn. de la Trinité ; mar. Anne Le Moyne femme de Michel Messier.

—29 juillet,—par. Charles Le Moyne, ecr. Seign. de Longueuil ; mar. Adrienne Barbier, femme d'Etienne Truteau.

—25 oct.—*François*, fils de Jacques de Martinbault et d'Hélène Valiquet ; par. Frs. Bernard-Claude de Fleutel, seignenr, marquis de Romprey, capt. d'une comp. de 50 hommes ; mar. damelle Marguerite Boucher.

—21 nov—*Louis*, fils de Désiré Viger et de Cath. Moitié ; par. Louis Doré, Ecuyer, cadet de la comp. de M. de Saint Cirque ; mar. Anne Ménard, fille de Jacques et de Cath. Fortier.

—12 déc.—*Jean-Louis* fils de Michel Bourgery et de Marie Boullard ; par : Jean-Louis de Jado Ecr., sieur de St. Cirque de Mallemore, capt. d'inf. dans les troupes du Roy en Canada ; mar : Damelle Louise Boucher.

—27 déc.—*Marguerite*, fille de Pierre Gareau et de Barbe de Montreuil ; mar. Marguerite Le Vigueur, femme de Léonard de Montreuil, gd. mère.

1686, 13 mai.—*César-Marin*, fils de Jacques Bourdon, not. roy. et de Marie Ménard-Lafontaine ; par : M. César Marin Sieur de la Massière, capt. de la comp. de la marine, commandant le fort Rolland, (son fils Ls.-Hector fut le filleul de M. de Callières) ; mar. Jeanne Boucher.

—25 août,—*Marie-Charlotte*, fille de Pierre-Noêl LeGardeur et de Madeleine Boucher ; par. Charles Henry de Doligny, Ec. chevalier, marquis de la Grois, lieut. dans la mar,—capt. en 1695.—mar. Mad. Marie Boucher, femme de M. de Varennes, Sgr. de Varennes, gouverneur des Trois Rivières.

—16 sept.—Parrain : Pierre-Louis Des Cloches, Ecr. Sieur de la Renaudière, capt. d'une comp. des Troupes du Roy en Canada ; mar. Marguerite Boucher.

—24 nov.—Parrain : Etienne Truteau.

—2 déc.—*Louise-Marie*, fille de Nicolas Jamus chirurgien de son art, et de Me. Anne Gauthier ; par. Cesar Marin, Ecr. Sieur de la Messière, capt., marraine, Louise Boucher.

1686 4 dec.—Par. Gabriel Dumont, Sieur de la Blaignac, baron-Seigneur de Blaignac lieut. de M. de Chassaigne, dép. de la marine, marraine Lse. Boucher.

1687, 20 oct.—*Charles*, fils de Charles Le Moyne, 1er baron de Longueuil, chevalier de St. Louis, gouverneur de Montréal, administrateur de 1725 à 1726, et de damelle Claude-Elizabeth Soüart,femme de Son Altesse Royale Mad.de France; par.Jacques Le Moyne Ecr. Sieur de Ste. Helène; mar. Anne de Robutel, fille de M. de Saint André de son nom Claude Robutel Sieur de la Noue, Seigneur de l'Ile. de St. Paul.

Nous lisons sur une feuille volante l'acte suivant:

" Ie soussigné Gabriel soüart, " Prestre ancien curé de l'Eglise paroissiale de Ville Marie, en l'isle de Montréal certifie auoir baptisé cejourd'huy vingtième d'Octobre mil six cent quateuingt sept auec la permission de Monsieur de caumont Prestre Chanoine de l'Eglise de nostre Dame de Québec et missionnaire faisant les fonctions curiales en la paroisse de Longueuil Charles fils de Charles Le Moyne seigneur du d. Lieu et d'Elisabeth Soüart sa femme qui estoit né le Jour de St. Luc à 8 heures du soir ou enuiron, en présence de Jacques Le Moyne son oncle qui en a esté le parrein, et Damoiselle Anne Robutel, fille du sieur Claude de Robutel seigneur de l'isle de St. Paul la Marreine, et de Jean Baptiste dusereau cadet dans la compagnie de Monsieur de Troyes qui ont signé.

Charles Le Moyne de Longueuil de St. Hélène, anne robutel, G. Soüart J. Baptiste duserreau.

—11 nov.—*Jean-Martin*, fils de Jacques de Martinbault, fermier de M. Boucher, et d'Helène Valiquet; par. Jean Boucher de Montbrun, mar. Jeanne Boucher, tous deux enfans. de Pierre.

—24 oct.—Par. Jacques Denys Ecr. Sieur de la Broquerie enseigne; mar. Anne Ménard, fille de Jacques.

1688, 15 fév.—*Marguerite-Philippe*, fille de M. Nicolas Daneaux, Ecr. Sieur de Muy, capt. d'une comp. d'inf., gouverneur de la Louisiane, et de Marguerite Boucher; par. Mr. Philippe de Vaudreuil (de Rigaud) colonel de toutes les troupes du Roy, en la Nouvelle France, marquis, chevalier de St. Louis, capt. de vaisseau, et gouverneur gén. de toute la Nelle. France en 1704; mar. Jeanne Crevier, femme de M. Pierre Boucher, Sgnr. de Boucherville (Signé) chevalier de vaudreuil, Jeanne Crevier, p. de caumont, prestre.

—6 sept....Par. Guillaume de Lorimier, Ecr. Sieur des Bord, capt. d'une comp. du dét. de la marine; mar. Geneviève Boucher, (Signé) De Lorimier, geneuiève boucher.

—5 nov.—*Prudent*. fils de Marien Tailhandier Sieur de la Baume, chirurgien de la coste de Boucherville, soldat de la comp. de M. de Muy, not.royal, juge, et de Madeleine Baudry; mar. Madeleine Boucher veufe de deffunt urbain Baudry, uiuant maistre taillandier et demeurant aux Trois Rivières, le père de l'enfant n'a pu assister à la ceremonie.

1689, 18 avril, Par. Monsieur Duclaux, lieut. de la comp. de M. de Saint Jan. (signé Duclaux, *comme témoin*, De Bretonuille.

—11 Juin,—*François-Pierre*, fils de Pierre Boucher Sieur de Boucherville et de Me. Charlotte Denys ; par. M. Desiordy, lieut. de la comp. de M. Desgueros.—M. Frs. Desjordy de St George Sieur de Cabanac, capt. chevalier, major et commandant des Trois-Rivières, Seigneur des Iles Bouchard ;—mar. Jeanne Boucher (signé) Deiordy, Janne boucher, Duclos.

—7 août.—Marraine, Madeleine Boucher, femme de M. LeGardeur, Ecr. sous-lieut. de la comp. de M. le chevalier d'Aux.—M. Pierre d'Aux, Sieur de Jolliet, chevalier, capt. d'une comp. de la mar. inhumé le 10 avril, 1694, dans l'église des Récollets, à Montréal.

1690, 20 avril, "Par. et Mar.—louys de uarennes Escuyer, sieur de la verandrie (1) et Magd. de uarennes, frère et sœur, enfants de feu Mr. de uarennes gouverneur des Trois-Rivières et de Marie Boucher.

—13 août,—Par. M. de Callières, Escuyer, cheualier gouuerneur de l'isle de Montréal et des lieux circonuoisins ; mar. Mme. de uarennes, veufe de feu monsieur de uarennes, gouu. de la ville des Trois-Riuières, (signé) lecheualier De callières, marie boucher.

—29 sept.—Par. Anthoine le Planiol Escuyer, lieut. en pied d'une comp. du dét. de la mar., de la comp de Mr. de la Mollerie.

—6—oct.—Par. Jacques Charles Sabrevois Ec., sieur de Bleury, lieut. en pied d'une comp. du dét. de la m. (signé) De Sabreuois.

1691, 19 avril,—*François*, fils d'Alexandre Lacoste et de Marguerite Denyau fermiers de M. LeGardeur ; par. François pour lors meusnier de M. de Boucheruille ; mar. Marie Reguindeau fille de Joachim. (signé) Coste.

—19 avril,—*Claude*, fils de Pierre-Noël LeGardeur Ecr. cons. au cons. souv. et lieut. des troupes de la m. et de Mme. Magd. Boucher ; par. M. Claude Dorvilliers Ecr. capt. en pied d'une comp. du dét. de la m., mar. geneuièue Boucher fille de Pierre, (signé) Doruilliers, geneuièue Boucher.

—25 août,—*Marie-Janne*, fille de P. Boucher, Ecr. s. de Boucherville et de Charlotte Denys ; par. *Jan* Boucher, Ecr. sieur de Monbrun : mar. *Janne* Boucher veufe de feu M. de Varennes.

1691, 19 déc.—*Marie-Marguerite*, fille de Nicolas Daneaux Ecr. sieur de Muy, cap. et de Marguerite Boucher ;—par. "M. Joseph de Monic, cap. d'une comp. et major des troupes en la nouuelle france, lequel n'ayant pas peu assister à la ceremonie a substitué M. de la verandrie en sa place lequel a tenu l'enfant sur les fonds Baptismaux auec Madelle sa sœur du tramblet, enfants de feu Mr. de uarennes gouuerneur pour le roy de la uille des trois riuières" (signé) Lauerandery, magdeleine gaultier
Louis gaultier, de la Verandrie et madeleine Gaultier de Varennes

(1) Oncle de Madame d'Youville.

1693, 1 avril,—*Bapt.* " dans la maison de M. St. Michel au cap de St. Michel " Pierre fils de Lambert Celles, Ecuyer, sieur Duclos et de Marie-Anne Messier ; par. Pierre Lamoureux, Ecr., sieur de St. Germain, marchand de Ville-Marie ; mar. Anne Le Moyne femme de M. St. Michel, seigneur du cap St. Michel.

1693, " Le 20 féu.—Le Reuerend Père Hilaire Recolet a supléé les cérémonies du Baptesme a deux enfants gumeaux de Jacques Mongeaux et de Catherine Milot leurs pères et mères hbts. de St. Michel De la Mission du curé de Boucheruille le 1er a esté nommé mé *Jacq. Hilaire*, parrain Maistre Ignace hebert accompagné de Elizabeth Mongeaux, le 2nd a esté nommé *Jan Pierre*, parrain M. Jan pierre de galles dit la fleur d'or sergent de la compagnie de M. de langloiserie, (Charles-Gaspard Piot de l'Angloiserie, capitaine, chevalier de St. Louis, père de Charlotte-Angélique, sœur de Ste. Rosalie, Congrégation N.D.) accompagné de Petronille Milot, les 2 enfanis sont nés du 16 de feurier 1693 et ont esté ondoyés dans le fort de St. Michel. "

(signé) f. Hilaire Hilaire Recollet Jud. et missionnaire des costes de St. Ours. R. De la Saudrays P. C.

1693, 7 avril—marraine Marie Barbier femme d'Etienne Truteau.

1694, 22 juin,—*Jean-Baptiste*, f. d'Alexandre Lacoste dit Lanquedoc et de Marguerite Denyau hbts. de Longueuil ; par. J. B. Ménard ; mar. Marguerite Ménard femme de François L'ancteau, (signé) Jean Baptiste Menard, alexandre Coste.

—24 juin, —*Marie*, fille de Pierre Picard et de Janne Sederay ; par. Ignace Boucher Ecr. sieur de Grosbois, mar. Claude la Missays (Damisé) f. de M. Pierre Perthuis marchand de Montréal.

—23 nov.—*Marie-Charlotte*, fille de Nicolas Daneaux Ecr. sieur du muy et de Marguerite Boucher ; par. Charles Le Moyne Ecuier, sieur de Longueüil, cap. d'une comp. du dét. de la m. en Canada ; mar. Damoiselle Marie Madeleine Dupont femme de Paul Le Moyne Ecr. sieur de Maricour, aussi cap d'une comp du dét. de la m.,

(signé) longueüil R. De la Sandrays
Marie Mg. Dupont. De Villiers

1695, 25 mai,—*Marie-Anne*, fille de Léger Hébert et de Marguerite Gamelin ; par. Ignace Boucher Ecr. sieur de Grosbois ; mar. Janne Boucher, fille de M. Boucher.

(Signé) Grosbois, Jeanne boucher, lhebert, R. De la Saudrays.

—31 juillet,—*Marie-Louyse*, fille d'Ignace Boucher, Ecr., sieur de Grosbois et de Marie Marguerite (Anne) Marganne De la Valtrie ; par. M. Boucher, seigneur de Boucheruille ; mar. Damoiselle Louyse Bissot famme de Séraphin Marganne Ecr., sieur de la Valtrie, lieut. d'une comp., du régiment de Lignières

(Signé) Boucher, Grosbois, Lse. Bissot, R. De la Saudrays, P. C.

—18 sept.—*Marie-Charlotte*, fille de Charles Petit Ecr., sieur de Le Villiers, capt, et de Madel Gaultier de Varennes ; par. René Roucher, Ecr. sieur de la Perrière, ens. dans la comp. de M. de la Chassaigne ; mar. Marie Boucher, veufe de M. de Varennes gouv. des T. R.

ERRATA ET ADDENDA.

Pages	Lignes	Au lieu de	Lisez
257	8	indication	inclination.
261	avant dernière	martyr	martyre
263	14	mootier	moitier.
264	dernière	par son fils, etc.	par Mgr l'év. [des 3 Rivières.
272	dernière	274	474.
274	6	97	95.
285	25	métrisé	maitrisé.
298	2	L'ustrucue	l'ustucrue.
311 et 312	note	d'Esglis	d'Esgly.
312	5 l. de la 2de note	2 mois	1 m. et 11 j.
314	9	63	69
"	2de l. de la 2de n.	de l'église	de l'épitre.
"	dernière	R. J. Primeau	R. O. Bruneau.
316	28	25 mai	20 mai.
320	dernière	19 août	9 août.
342	12	1806	1832.
344	11	St. Laurent	St. Hyacinthe.
"	16	St. Hyacinthe	Varennes.
351	24	maxime	marien.
"	36	3 février 1830	2 février 1820.
359	3e l. d'on bas	St. Béréabé	St. Barnabé.
362	16	Frédéric	St. Frédéric.
363	3	M. Moraud	M. Morand.
"	34	Curateau	Curatteau.
364	5	Demeules	Demeulle.
"	18	St. Hyacinthe	Varennes.
370	en titre	1877	1677
374	en titre	officiers	offices.
381	6	Brault	Bertault.
382	9	Le Bon (41)	Le Ber (14)
"	17	Leblanc	Leclerc.

311 2de note.—Mgr. Hubert prit possession de son siége le 12 juin 1788 et non évêque de Québec le 4 juin 1788.

312 2de note.—Mgr. d'Esgly élu co-adjuteur en septembre 1770 et non le 29 novembre 1784.

321 M. Primeau fut nommé, le 17 septembre 1861, vicaire à St. Jean l'Evangéliste, mais il n'y a jamais été; il quitta St. Barthelemy en septembre 1861 pour aller vicaire à St. Cyprien.

344 16 ligne.—M. Girouard est mort à Varennes et fut inhumé à St. Hyacinthe.

344 32 l. Après "de la Congrégation" ajoutez: "de Notre-Dame, à St. Laurent."

348 8 l. du No. 4.—Après "de l'épouse" ajouter "de l'auteur."

303, 351 et 352—M. Charles Taché, père de Mgr. l'archevêque de St. Boniface, était négociant et militaire en retraite, recevant une pension de capitaine des Voltigeurs (milice incorporée et ayant fait la guerre de 1812) et non "Notaire" comme à la page

558 du *Dictionnaire Généalogique,* 1871, et non plus " Médecin, Docteur" tel que mentionné aux régistres de Boucherville 1871 et à la p. 187 de l'*Histoire des Grandes Fam. Franç. du Cana.* 1867.

355—Dernière ligne.—Sir L. H. Lafontaine est mort, le 26 février 1864, et non le 12 déc. 1858, à 71 ans.

361—4e l.—Le R. Père Constantin, récollet, est mort, à Québec, le 16 juillet 1722, à 48 ans, et non tué le 1 juin 1706.—Il fait, à Boucherville, le 6 juillet 1720, comme "Prêtre Récollet de la commission de Monsieur Saladin, curé de la paroisse de la Ste. Famille de Boucherville," l'acte de baptême de Marie-Joseph, fille de Jacques David et de Madeleine Dazenec, et signe: F. nicolas Bernardin Constantin Missionnaire Récollet."

361—22e l. M. Hourdé est mort à Montréal.

363—5e l.—Lisez comme suit.

1762—Le R. Père Jean (Joseph)Etienne Feré—Duburon, récollet, en religion *frère Alexis ;* mort, le 16 Novembre 1776.

364—Après la 7ème ligne, ajoutez :

1777—M. François Féré—Duburon, curé de Varennes, où il est mort, le 11 novembre 1801, à 75 ans.

367—5e l. d'en bas—Après juillet, ajoutez 1870.

Decharge du 12 doust 1651.

Extraict des Regtres Du Conel Estably par Sa Maté pour les affaires de La Nouuelle france.

Vus par Le Conseil Les Comptes pretés (présentés) par Pierre Bouché Commis Gnal (général) des magasins des Trois Riuieres tant de Recepte que despenses pour Lannée de mil six cent cinquante et cinquante et un des marchandises par luy Reçues dont Il a partie asisté Les françois, partye traictté aux sauuages ainsy quil apparoist par sa despense. Sur ce Ouy Le Raport du Reuerend Pére Paul Raguenaud (1) prié den faire La Recherche et examen Les d. comqtes quand à la Recepte et despense trouués deliurés aux d. Lieux, produire Justifiaon arrestée tant de Receptes que despenses, ainsy quil a paru par les attestaons faictes aux articles d'iceluy par le susd. Reuerend Père, ont esté declarés clos et arrestês aud. Conseil, ensuitte Led. comptable descharge, quitte du susd. compte sauf Linventaire dont Il sera obligé de tenir compte ances et nouuelles Receptes. faict et aresté au Conseil Le Samedy douziesme Jour d'aoust mil six cent cinquante Et extraict par Moy secretaire du Conseil soubsigné sur Le Regtre du greffe dud. Conseil le jour et an que dessus AUDOUART,

Ecrit sur parchemin. *Secretaire.*

(1) Le R. P. Ragueneau, S. J. né en 1605 à Paris, arriva à Québec le 28 juin 1636 sur le vaisseau de M. du Plessis-Bochard, et monta au pays des Hurons dès l'année suivante. En 1650, il succéda au R. P. Lalemant comme supérieur de toutes les missions de Canada. Mort, à Paris, le 3 septembre 1680, âgé de 75 ans. Il a écrit les relations de 1649, 1650, 1651 et 1652, ainsi que la vie de la mère de Saint Augustin.

1697, 25 juillet.—*Angélique,* fille de Mr. Boucher et de Charlotte Denis ; par : Ignace Boucher Sieur de grosbois, oncle de l'enfant ; mar : Marie Magd. Baudry sœur de Madame la Beaume (famme de Marien Tailhandier La Beaume chirurgien.

1er déc.—*Charles* fils d'Ecuyer Charles de Sabreuois lieut. de Mr. De Muy, et de demlle Jane Boucher, par ; Mr. de Leuilliers, capit ; mar : Madele de Boucheruille famme de Mr. Boucheruille.

1698, 19 feur,—*Charles Séraphin,* fils d'Ignace Boucher Sieur de Grosbois et de Marie Marguerite La Valterie ; par : Mr. de Sabreuois, ex-lieut., mar , Louyse de la Valterie, tante de l'enfant.

4eme may.—Par : Jean Lafond sieur de la Fontaine.

30 may.—Par : Pierre trudault, fils d'Estienne Truteau. et de Marie Barbier.

Le 9eme iour de juin.—*Joseph-thomas* aagé d'enuiron 4 ans,natif de l'isle de gersé près de St. Malo de parents inconnus pris a l'aage d'enuiron deux ans par les Anglais et qu'on leur a repris à Plaisance il y a dix-huit mois, lequel est de présent chez Mr. de Monbrun demeurant en cette paroisse de Boucheruille, ie l'ay baptisé sous condition par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et Reuerendissime Eueque de Kebec, lequel a bien voulu le presenter aux Saints fonds de Baptesme & luy imposer le nom de *Joseph,* R.De la Saudrays, P. C.

19 juin.—*Charles*, fils d'Ecuyer charles Petit de Leuiliers, capit. et de demoiselle Marie-Magdelaine Gaultier de Varennes; par : Monsieur le Marquis de Crisfay, lieut. du Roy dans le gouuernement de Montréal, mar : Melle de Sabreuois famme de Mr. de Sabreuois, lieut. de Mr. de Muy,

23 oct.—Par : Mr. Charbonnier, marchant de uille Marie.

1699, 10 janu.—*René,* enfant de Jan Boucher sieur de Monbrun et de françoise Charet ; par : René Boucher sieur de La Perrière, oncle ; mar : Louyse Boucher, tante.

15 feur.—*Nicholas*, fils d'Ignace Boucher sieur de grosbois et de M. Marg, La Valterie ; par : Mr. De Muy capit. mar : Mme de Leuilliers, famme de Mr. de Leuilliers, capt.

17 may.—*René,* fils de Pierre Boucher sieur de Boucheruille et de Delle Charlotte Denys ; par : René Boucher sieur de La Perrière, oncle ; mar : Mme de Leuilliers.

7 juillet *Jacques*, fils de Julien Choquet et de Marie-Magdelaine Lozon, hbts de l'isle de Ste. Therèse, par : Jacques du gué Ecuyer Lieut. refformé de Mr. De Muy ; mar : Marie Renée, fille de feu Mr. Gauthier de Varennes, uiuant gouuerneur des Trois Riuières.

9 oct.—*Pierre-Louys*, fils de Charles Petit Ecuyer sieur de leuiliers et de Dame Madgd. Gaulthier ; par : Louys trantouin de la touche, conseiller du Roy, commissaire ordinaire de la Marine, et subdelegué de Mr. Lintendant de canada (en 1692 à Montréal), mar : Damoiselle Barbe dailbout.

15 nov.—*Charles* fils d'Ecuyer Charles de Sabreuois et de Jan Boucher ; par : M. Boucher, mar : Mme de Leuillier.

1700, 30 feur.—*Igace*, fils de feu Ignace B. sieur de Grosbois et de M. Marg. de la Valterie ; par ; J. B. Boucher Sr de Niverville oncle, mar . Louyse Boucher tante.

SOMMAIRE

Du Supplément à l'Histoire de la paroisse de Boucherville.

A VENDRE,

Chez les Editeurs, J. CHAPLEAU & FILS, 31 et 33 rue Cotté.

Séparément, moyennant 50 centins, les trois premières livraisons de l'Histoire des Paroisses du Canada, contenant : pages.

La 1ère liv.—ILE DUPAS..............	1ers régistres,		1704	1 à 56
—ST. ROCH DE L'ACHIGAN	"	"	1787	57 à 80
—SAINT-HERMAS............	"	"	1837	81 à 106
—SAINTE-PHILOMÈNE.......	"	"	1840	107 à 128
La 2ème liv.—SAINT-EUSTACHE........	"	"	1768	126 à 208
—LA POINTE-AUX-TREMBLES	"	"	1674	209 à 256
La 3ème liv.—BOUCHERVILLE	"	"	1668	257 à 384

Le présent supplément, séparément 25 cts............... 385 à 404

Ouvrages du même auteur :

1o Annuaire de Ville-Marie, origine, utilité et progrès des Institutions catholiques de Montréal, 200 pages in-12o, séparément 50 cts.

2o Douze livraisons du supplément, (qui complètent le premier volume ci-dessus) séparément, 25 cts. par livraison.

3o La 1ère livraison du 2nd volume, (*la 2nde sous presse*) séparément 25 cts.

N.B.—Les souscripteurs ne payent que la moitié des prix ci-dessus.

PREMIÈRE LIVRAISON DU SECOND VOLUME.

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE,

ORIGINE, UTILITÉ ET PROGRÈS

DES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE MONTREAL.



La croix est l'étendard de la civilisation,
CHATEAUBRIAND.

MONTRÉAL, MDCCCLXXVIII.
J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Cotté.

Contract de fondation d'une grande messe fait par Dame Barbe de Boulongne Vve. de feu Mre. Louis Dailleboust en datte du 6 sepbre 1662.

Par devant Benigne Basset comis au greffe et Tabellionnage de Villemarie pour messrs. les associés pour la conuersion des Sauuages de la Nouuelle France en lisle de Montreal et temoins desnommes et cyapres Soubzsignez, fut presente en sa personne Dame Barbe de Boulongne Ve de feu Messire Louis Dailleboust, viuant esCuier Seigneur de Coulonges et austres Lieux, cy deuant Lieutenant general et gouuerneur pour luy le Roy en la Nouuelle France; Laquelle Désirant que Les Intentions du d. Sr. Seigneur de Coulonges son Mary et les siennes soient connues aux Marguilliers de la parroisse du d. lieu de Villemarie de present en charge, a causce de la somme de sept cent seize liures dix sols que les d. Seigneur et Dame de Coulonges auoient mise et desposce entre les mains des sieurs Gilbert Barbier, Jean geruaise et Louis preudhomme, Marguillers de la d. parre. en charge, les années 96j; cinquante huict, cinquante neuf et soixante, de laquelle somme la fabrique de la d. parre. est encore présentement chargée; a La d. Dame de sa pure, franche et Libéralle volonté, fondé et fonde, La d. some de sept cent seize liures dix sols pour une fois payée, La quelle somme Mr. Pierre gadoys, Mr. charles le Moyne et Mr. Jacques Le Ber, marguilliers de la d. parre. de presens en charge, ont reconnu et confessé par ces prestres etre encore dans le trésor d'icelles, de laquelle somme de sept cent seize Liures dix sols, les d. sieurs gadoys, le Moyne et le Ber à ce presens, ont accepte, et acceptent, stipulant pour ce au nom et comme marguilliers de la d. parre. de Villemarie, La d. fondation de sept cent seize liures dix sols dont ils se sont contentes et contentent, pour laquelle fondation ils se sont obliges et obligent esd. noms et ceux qui leur succedderont à la d. Marguillarge, enuers la d. Dame ses successeurs et ayants cause a tousjours, de faire dire et célébrer, par chacun an, au premier Jour de Juin, Jour du deceds du d. Sieur Seigneur de Coulonges, une grande Messe chantée et célebrée par un pret. de la d. parroisse ou aut. au mtre autel de leglise de la d. parre. avec diacre et soudiacre, six prestres au chœur au tant que faire se pourra, fournir d'ornements, Luminaire, pain et vin pr. la messe, offrande d'une pinte de vin, pain de six liures pesant ou enuiron et fre. aller les dits six prets, qui y assisteront à l'offrande, auxquels leur sera fourny a chacun une petitte bougie ou cierge et un sol marqué pour présenter et donner à Icelle, comme aussy faire sonner La d. Messe a huict heures, un coup en bransle, et La tinter demye heure apres; et commencer a faire dire et celebrer la d. Messe en la maniere que dessus, au premier Jour de Juin de lannée prochaine mil six cent soixante et trois, et ainsy continuer d'année en année Jusquà perpetuité, à quoy fre. les d. Sieurs gadoys, le Moyne et le Ber es d. noms, ont presentement affecté et hypothequé tous les biens fonds de la d. parroisse presents, et ad uenir generallement quelconques à l'entretien et accomplissement de la d. fondation cy dessus et en outre les d. Srs Marguilliers sont demeurés d'accord avec la d. Dame, que la d. Messe cy dessus ofndée, sera ditte et Celebrée en l'Intention de pryer Dieu pour le

La suite sur la 3me page du couvert.

COMMUNAUTES.

BIENVEILLANCE, SECOURS, DEVOUEMENT.

HOTEL-DIEU DE VILLE-MARIE. (1)

(*Religieuses Hospitalières de St. Joseph.*)

1642-1878.

SUPÉRIEURES.

		Noms des Soeurs.	Du	Au
1—	1	Judith Moreau de Bresoles	25 mai 1659	9 avril 1663
2—	2	Catherine Macé	9 avril 1663	10 mai 1669
		Judith Moreau de Bresoles. (2)	10 mai 1669	11 nov 1669
3—	3	Devernay du Ronceray	11 nov 1669	24 août 1670
4—		Catherine Macé	24 août 1670	3 sept 1675
5—	4	Le Jumeau de Lanaudière	3 sept 1675	3 sept 1678
6—		Le Jumeau de Lanaudière	3 sept 1678	3 sept 1681
7—		Catherine Macé	3 sept 1681	3 sept 1684
8—		Catherine Macé	3 sept 1684	3 sept 1687
9—		Le Jumeau de Lanaudière	3 sept 1687	8 sept 1690
10—		Catherine Macé	3 sept 1690	3 sept 1693
11—	5	Marie Morin	3 sept 1693	3 sept 1696
12—	6	Françoise Maumousseaux	3 sept 1696	9 juill 1699
13—		Françoise Maumousseaux	9 juill 1699	10 juill 1702
14—	7	Charlotte Gallard	10 juill 1702	10 juill 1705
15—		Charlotte Gallard	10 juill 1705	9 juill 1708
16—		Marie Morin	9 juill 1708	9 juill 1711
17—		Charlotte Gallard	9 juill 1711	9 juill 1714
18—		Charlotte Gallard	9 juill 1714	9 juill 1717
19—	8	Marie Leduc	9 juill 1717	9 juill 1720
20—		Charlotte Gallard	9 juill 1720	9 juill 1723
21—		Charlotte Gallard	9 juill 1723	10 mars 1725
22—	9	Françoise Godé	28 mars 1725	9 juill 1728
23—		Françoise Godé	9 juill 1728	9 juill 1731
24—	10	Geneviève Le Vasseur	9 juill 1731	9 juill 1733
25—		Françoise Godé	13 juill 1733	9 juill 1736

(1) Voir pp. 57-62 de l'*Ann. de Ville-Marie,* 1re. partie 1864-77.

(2) La mère de Bresoles, qui avait succédé le 10 mai 1669 à la sœur Macé en qualité de supérieure, se démit de sa charge en présence de la communauté, et la sœur du Ronceray prit sa place le 11 nov. 1669. Mme. de Bresoles se remit au noviciat pour se préparer à prononcer les vœux de stabilité, ce qui eut lieu, avec ses premières compagnes, en octobre 1670.

26—	Françoise Godé	9 juill 1736..	9 juill 1739
27—11	Françoise Leduc	9 juill 1739..	10 juill 1742
28—	Françoise Leduc	10 juill 1742..	9 juill 1745
29—12	Angélique Bouthier	9 juill 1745..	9 juill 1748
30—	Angélique Bouthier	9 juill 1748..	9 juill 1751
31—13	Madeleine Guillet	9 juill 1751..	9 juill 1754
32—	Madeleine Guillet	9 juill 1754..	11 juill 1757
33—14	Catherine Martel	11 juill 1757..	23 juill 1760
34—	Catherine Martel	23 juill 1760..	9 juill 1763
35—15	Lemoine de St. Hélène	9 juill 1763..	30 juill 1766
36—	Catherine Martel	30 juill 1766..	10 juill 1769
37—	Catherine Martel	10 juill 1769..	9 juill 1772
38—16	Catherine de St. Ours	9 juill 1772..	10 juill 1775
39—	Catherine de St. Ours	10 juill 1775..	10 juill 1778
40—17	Gabrielle d'Ailleboust	10 juill 1778..	9 juill 1781
41—	Gabrielle d'Ailleboust	9 juill 1781..	9 juill 1784
42—18	Angélique d'Agneau-Douville	9 juill 1784..	9 juill 1787
43—	Angélique d'Agneau-Douville	9 juill 1787..	9 juill 1790
44—	Gabrielle d'Ailleboust	9 juill 1790..	9 juill 1793
45—	Gabrielle d'Ailleboust	9 juill 1793..	9 juill 1796
46—19	Charles Désery	9 juill 1796..	9 juill 1799
47—	Gabrielle d'Ailleboust	9 juill 1799..	9 juill 1802
48—	Gabrielle d'Ailleboust	9 juill 1802..	9 juill 1805
49—20	Catherine de Céloron	9 juill 1805..	9 juill 1808
50—	Catherine de Céloron	9 juill 1808..	25 mai 1809
51—21	Charles Le Pailleur	5 juin 1809..	9 juill 1812
52—	Charles Le Pailleur	9 juill 1812..	9 juill 1815
53—22	Marie Levêque	9 juill 1815..	9 juill 1818
54—	Marie Levêque	9 juill 1818..	9 juill 1821
55—23	Marie-Anne Le Pailleur-Devoisy	9 juill 1821..	9 juill 1824
56—	Marie-Anne Le Pailleur-Devoisy	9 juill 1824..	9 juill 1827
57—24	Marie-Louise Lepellé-Mésière	9 juill 1827..	9 juill 1830
58—	Marie-Louise Lepellé-Mésière	9 juill 1830..	9 juill 1833
59—	Marie-Anne Le Pailleur-Devoisy	9 juill 1833..	9 juill 1836
60—	Marie-Anne Le Pailleur-Devoisy	9 juill 1836..	9 juill 1839
61—	Marie-Louise Lepellé-Mésière	9 juill 1839..	3 sept 1842
62—	Marie-Louise Lepellé-Mesière	3 sept 1842..	3 sept 1845
63—25	Catherine Lacroix	3 sept 1845..	3 sept 1848
64—	Marie-Louise Lepellé-Mésière	3 sept 1848..	3 sept 1851
65—26	Julie Cerée dite Mance	3 sept 1851..	3 sept 1854
66—	Julie Cerée dite Mance	3 sept 1754..	3 sept 1857
67—27	Marie Pagé	3 sept 1857..	3 sept 1860
68—	Marie Pagé	3 sept 1860..	3 sept 1863
69—	Julie Cerée dite Mance	3 sept 1863..	3 sept 1866
70—	Julie Cerée dite Mance	3 sept 1866..	3 sept 1869
71—	Marie Pagé	3 sept 1869..	3 sept 1872
72—	Marie Pagé	3 sept 1872..	3 sept 1875
73—28	Justine Bonneau	3 sept 1875..	sup. actuelle

Notes sur les Supérieures de l'Hotel-Dieu.

1o. La sœur Judith Moreau de Bresoles, d'une illustre famille de Blois, France, arriva à Ville-Marie en octobre 1659; nommée supérieure avant son départ de France; morte à Ville-Marie le 1er. juillet 1687, âgée de 76 ans, après 54 ans de profession.

2o. La sœur Catherine Macé, née à Nantes, France, arriva à Ville-Marie, avec la sœur de Bresoles, comme assistante; morte le 4 octobre 1700, âgée de 81 ans, dans la 65e année de son entrée en religion. L'odeur de sa sainteté, qui s'était répandue dans toute la ville, attira le peuple en foule à ses obsèques; M. Dollier de Casson présida lui-même au service, assisté de tous ses ecclésiastiques, en présence du gouverneur et de tout l'état-major. Pour satisfaire à la dévotion des fidèles, on fut obligé de couper ses habits et de les distribuer par morceaux.

3o. La sœur André Devernay du Ronceray, fille du Dr. Antoine Devernay, seigneur du Ronceray, de Laval, France, arrivée à Ville-Marie, le 1er. novembre 1669, retourna à Laval, après avoir achevé sa troisième année de sa supériorité. Morte à la Maison de Laval.

4o. La sœur Rénée Le Jumeau de Lanaudière, d'une famille noble du Mans, France, arriva le 1er. novembre 1669, à Ville-Marie, où elle mourut le 25 mai 1709, âgée de 92 ans, après 68 ans de profession.

5o. La sœur Marie Morin, qui fut la première novice canadienne, reçue par les hospitalières de Ville-Marie, naquit à Québec, le jour de la fête de St. Joseph, 19 mars 1649, de Noël Morin et d'Hélène DesPortes, et eut pour parrain M. d'Ailleboust, associé de Montréal, et alors gouverneur-général de la Nouvelle France; elle entra le 23 février 1660, au pensionnat des Ursulines de Québec; en 1662, âgée de 13 ans, elle quitta Québec pour entrer au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, où elle fit profession en 1664. Ce fut elle qui écrivit les *Annales des Hospitalières de Ville-Marie*, œuvre digne de son intelligence et de sa haute piété, et à laquelle elle mit la dernière main le 29 sept. 1725. Morte à Ville-Marie, le 8 avril 1730, âgée de 85 ans,

après 72 ans de profession ; elle était sœur de M. Germain Morin, le premier canadien qui fut promu à la prêtrice (1665) et de M. Morin de Rochebelle, un des premiers enfants du pays qui aient été appelés au conseil supérieur de Québec.

6o. La sœur Françoise Maumousseau, née à Beaufort, France, arriva le 1er. août 1679, à Ville-Marie, où elle mourut le 16 janvier 1704, âgée de 53 ans, après 28 ans de profession. C'était une personne d'un rare mérite.

7o. La sœur Charlotte Gallard, d'une noble et vertueuse famille d'Angers, France, arriva le 1er. août 1679, à Ville-Marie, où elle mourut le 10 mars 1725, âgée de 74 ans, après 49 ans de profession. Dès son enfance, la sœur Gallard avait éprouvé une sorte d'instinct pour la vie hospitalière ; elle fut d'abord novice de l'ordre des hospitalières de Saint Joseph à Beaufort. Elle partit de son monastère, au printemps de 1679, en compagnie de la sœur Maumousseau, (supérieure) qui n'avait que le voile blanc. Elles se rendirent toutes deux à La Rochelle, où elles s'embarquèrent sur le vaisseau du capitaine Chaviteau. Parmi les passagers se trouvait le R. P. Chrétien LeClercq, récollet, auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle France*, et qui allait à Ville-Marie pour préparer les voies à la fondation d'une communauté de son ordre dans ce lieu.

8o. La sœur Marie Le Duc, née à Ville-Marie, vers 1665, morte le 22 octobre 1750, âgée de 85 ans, après 66 ans de profession.

9o. La sœur Françoise Godé, née à Ville-Marie, le 16 avril 1671, de Nicolas Godé et de Marguerite Picard ; morte le 15 janvier 1751, âgée de 80 ans, après 61 ans de profession.

10o. La sœur Geneviève Le Vasseur, née à Québec vers 1671, morte à Ville-Marie, le 29 novembre 1734, âgée de 63 ans, après 45 ans de profession.

11o, La sœur Catherine-François Leduc, née à Montréal, en 1657, entrée en religion, en 1677, à l'âge de 20 ans.

12o. La sœur Louise-Angélique Bouthier, née à Québec, le 23 déc. 1690, de Guillaume Bouthier et de Françoise Denys (de la Ronde) filleule de M. de Frontenac, morte le 17 août 1756, âgée de 65 ans, après 50 ans de profession.

13o. La sœur Magdeleine Guillet, née à Batiscan, morte à Ville-Marie, le 20 mars 1758, âgée de 72 ans, après 55 ans de profession.

14o. La sœur Catherine Martel, née à Verchères, en novembre 1707, de Raymond Martel, seigneur de Lachenaye,et de Marie-Anne Trottier de Beaubien, sœur de Michel Trottier de Beaubien, seigneur de la Rivière du Loup, (ancêtre de l'épouse de l'auteur de l'Annuaire de Ville-Marie) : morte à Ville-Marie, le 27 août 1786, âgée de 79 ans, après 51 ans de profession.

15o. La sœur Agathe-Françoise Le Moine de St. Hélène, fille de M. le lieutenant Jacques Le Moine de St. Hélène et de Dame Philippes Jeanne Dufrasnoy de Carion, née le 28 mars 1691, à Ville-Marie, où elle mourut le 24 avril 1768, âgée de 77 ans, après 62 ans de profession. Son père Jacques Le Moine, ayant été blessé par les anglais, contre lesquels il était en guerre, mourut à Québec et fut inhumé le 4 décembre 1690, au cimetière de l'Hôtel-Dieu de cette dernière ville.

16o. La sœur Marie-Catherine de St. Ours, fille du chevalier Pierre de St. Ours, capitaine, et de dame Céloron de Blainville, naquit le 22 novembre 1721, à Ville-Marie, où elle mourut, le 13 février 1779, âgée de 57 ans, après 43 ans de profession.

17o. La sœur Louise-Gabrielle d'Ailleboust, fille de Paul-Alexandre d'Ailleboust d'Argenteuil, et de dame Thérèse Fournier du Vivier, naquit vers 1731, à Ville-Marie, où elle mourut le 30 avril 1811, âgée de 80 ans, après 59 ans de profession.

18o. La sœur Angélique d'Agneaux-Douville, née vers 1731, à Ville-Marie, où elle mourut le 28 février 1808, à 77 ans, après 60 ans de profession.

19o. La sœur Marie-Joseph-Charles Desery, fille d François Desery-Latour et de Marie-Françoise Lefebvre, née le 2 juin 1752, à Ville-Marie, où elle mourut le 26 janvier 1814, âgée de 62 ans, après 24 ans de profession.

20o. La sœur Cathérine de Céloron, née vers 1744, à Ville-Marie, où elle mourut le 25 mai 1809, âgée de 65 ans, après 47 ans de profession.

21o. La sœur Marie-Charlotte Le Pailleur, fille de Charles Le Pailleur et de Suzanne Tessier, naquit le 14 juillet 1752, à Ville-Marie, où elle mourut le 28 décembre 1831, âgée de 79 ans, après 60 ans de profession.

22o, La sœur Marie-Louise Levêque, née à La Valterie vers 1758, mourut à Ville-Marie, le 23 avril 1823, âgée de 65 ans, après 42 ans de profession.

23o. La sœur Marie-Anne Le Pailleur-Devoisy, fille de Charles Le Pailleur et de dame Louise Roy, naquit le 29 juillet 1777, à Ville-Marie, où elle mourut le 5 mars 1854, àgée de 77 ans, après 46 ans de profession.

24o. La sœur Marie-Louise Lepellé-Mésière-Lahaye, fille d'Alexis Lepellé-Mésière-Lahaye et de dame Louise Massue, naquit à Belœil, le 14 février 1786, et mourut à Ville-Marie, le 23 novembre 1855, âgée de 70 ans, après 51 ans de profession.

25o. La sœur Catherine Lacroix, née à Laprairie le 23 décembre 1788, entrée le 10 janvier 1815, morte le 26 juin 1874, à 85½ ans, après 59 ans de profession. Elle était sœur de la sœur Launière, vivante, née le 9 novembre 1796, professe depuis 61 ans, depuis le 25 novembre 1817; toutes deux étaient sœurs de Mme. Vve. Chs. Sér. Rodier, (Hble. C. S. Rodier, ex-maire,M.C.L.)

26o. La sœur Julie Cérée dite Mance, née à Longueuil, le 29 juin 1807, entrée le 19 février 1815, morte le 6 décembre 1876, à 69½ ans, après 59 de profession.

27o. La sœur Marie Pagé, née à St. Philippe, le 25 décembre 1812, entrée le 13 mars 1834, vivante.

28o. La sœur Justine Bonneau, née à St. Philippe, le 6 novembre 1839, entrée le 6 sept. 1853, supérieure actuelle.

Personne n'a déployé, pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu et la conservation de la colonie française en Canada, un zèle plus constant et plus efficace que celui qui parut dans M. Le Royer de La Dauversière et Mellc. Jeanne Mance.

M. DE LA DAUVERSIÈRE.

La noble et ancienne famille Le Royer, après avoir donné des preuves de son attachement à la religion et de sa valeur dans les guerres des croisades, avait ensuite servi les ducs de Bretagne jusqu'à la révolution survenue dans cette province par la mort de Charles de Blois, qui fut tué en 1364 à la célèbre bataille d'Auray. Alors une branche de la famille Le Royer passa de la Bretagne, d'où elle était originaire, dans l'Anjou. Elle s'attacha au service des ducs de Vendôme de la maison de Bourbon ; et enfin, par la faveur de Charles de Bourbon, père d'Antoine, roi de Navarre, elle se fixa à la Flèche, dont ces princes étaient seigneurs, et y occupa des emplois importants. Jérôme Le Royer de La Dauversière, né dans cette ville, le 2 mai 1597, y exerçait la charge de receveur des finances, et Réné Le Royer de Boistaillé, son frère, celle de juge au siége présidial.

M. de La Dauversière demeura toujours dans l'état de simple laïque ; il se trouvait même engagé dans les liens du mariage, ayant épousé Melle. Jeanne Beaugé, dont il eut un grand nombre d'enfants ; il était dépourvu des biens de la fortune et même des charmes extérieurs de la parole : deux moyens que la prudence humaine eut jugés comme indispensables au succés de deux œuvres si importantes.

Un jour de la Purification, M. de La Dauversière ayant reçu Jésus-Christ dans la Sainte Communion, et s'étant ensuite consacré à la Sainte-Famille conjointement avec son épouse et ses enfants, Dieu lui commanda d'instituer un nouvel ordre d'hospitalières, qui honorassent saint Joseph comme guide et gouverneur de Jésus-Christ pauvre, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangelique. En même temps il lui ordonna d'établir dans l'île de Montréal, en Canada, un Hôtel-Dieu qui fut desservi par les filles de cet institut, pour le soulagement et l'instruction des malades tant français qne sauvages ; ajoutant que la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph serait particulièrement honorée dans cette île.

M. de La Dauversière est mort, en saint comme il avait vécu, le 6 novembre 1659, âgé de 63 ans.

MELLE. JEANNE MANCE.

Melle. Jeanne Mance, était née vers l'an 1606, à Nogent-le-Roi, à quatre lieues de Langres en Bassigny. Sa famille, qui fut une des plus honorables de Nogent, a fourni une suite honorable de magistrats et d'hommes d'épée, dont plusieurs ont été annoblis par le souverain. Pierre Mance, son père, l'un de ses frères, deux de ses neveux et d'autres de ses parents, occupèrent successivement à Nogent la charge de procureur du roi, qui semblait être devenue comme héréditaire dans cette famille. Parmi ses frères, qui étaient au nombre de six, aussi bien que ses sœurs, l'un d'eux, Pierre Mance, archidiacre de Troyes et auparavant professeur du Collége de Cambrai, à Paris, se rendit célèbre dans cette université par sa profonde érudition. Mais de tous les membres de cette famille, il n'y en eut aucun qui lui acquit une gloire plus solide et plus durable que Melle. Jeanne Mance.

Son père étant venu à mourir, Melle. Mance se trouva par là maîtresse de ses actions ; car elle avait déjà perdu sa mère depuis plusieurs années. Elle ne mit plus alors de bornes à sa ferveur, et se voua à toutes les pratiques de la vie parfaite, à laquelle elle s'était sentie appelée de tout temps.

De l'avis de son directeur, elle se rendit à Paris, durant le mois de mai 1640, pour consulter le R. P. Charles Lallemand, S. J., chargé des affaires du Canada. Dans ce même temps elle visita le R. P. de Saint-Jure, recteur du noviciat des Jésuites, qui jugea qu'elle était appelée à aller en Canada.

Plusieurs dames de condition désirèrent de la voir et de l'interroger sur sa vocation. Entre les personnes qui prirent plaisir à s'entretenir avec elle, on compte Mme. la princesse de Condé, Charlotte de Montmorency, Mme. la chancelière, enfin la reine elle-même.

L'hiver suivant, un provincial des récollets, homme de grand mérite, le R. P. Rapin (2), s'étant rendu à

---

(2) Les Récollets ayant porté la foi les premiers dans la Nouvelle France, où ils avaient fait leur résidence jusqu'en 1629, que

Paris, approuva son dessein d'aller en Canada, et loua fort la disposition où elle était de s'abandonner parfaitement à Dieu pour le servir dans ce pays.

Le R. P. Rapin fit connaître Melle. Mance à Mme. de Bullion. Cette dame avait perdu depuis quelques semaines Claude de Bullion, son mari, surintendant ou ministre des finances, mort à Paris d'une attaque d'apoplexie, la nuit du 22 au 23 décembre 1640 ; et cet événement qui la laissait maîtresse de grands biens, lui donnait toutes facilités de suivre son attrait pour les bonnes œuvres. Au printemps de 1641, Mme. de Bullion remit à Melle. Mance une somme de 1200 livres comme arhes de sa bonne volonté. En 1643, elle lui donna, pour commencer cette fondation, 42,000 livres, dont 36,000 devaient être employées à en construire les premiers bâtiments. En outre, elle envoya 2,000 à Melle. Mance, lui laissant la liberté d'en faire l'usage qu'elle jugerait à propos ; De plus elle voulut payer tous les frais de son voyage, lui fit quantité de présents, lui donna des ornementsd'église et divers bijoux pour qu'ils servissent au culte divin, enfin plusieurs sommes pour les familles de Ville-Marie les plus nécessiteuses. En 1647, Mme. de Bullion ajouta une somme de 24,000 livres à celles de 36,000, qu'elle avait assignée pour fondation, le 12 janvier 1644, ce qui elèva de suite ce capital à 60,000 livres, ou 3,088 lbs de rente annuelle.

Par le contrat de fondation, Mme. de Bullion établit Melle. Mance administratrice de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à la fin de ses jours.

Peu après l'arrivée des hospitalières, à Ville-Marie, M. de Maisonneuve leur donna, le 23 décembre 1659, au nom des seigneurs de l'île et en exécution de la promesse qu'ils avaient faite, cent arpents de terre situés entre la ferme de Saint-Gabriel et la montagne,

---

les anglais les en chassèrent, comptaient y retourner prochainement, et avec d'autant plus de raison que la grande Compagnie du Canada s'était engagée à les y conduire, et qu'enfin, le Pape Urbain VIII leur avait donné, en 1635, tous les pouvoirs nécessaires pour y reprendre une mission.

au lieu appelé alors le Lac ou la Prairie-aux-Loutres. Ces cent arpents ayant été séparés de la seigneurie de Montréal et attribués à l'Hôtel-Dieu par la compagnie des associés lorsqu'ils avaient le droit de faire de pareilles aliénations, il est résulté que l'Hôtel-Dieu s'est trouvé seigneur-propriétaire de ces terres connues sous le nom de *Fief Nazareth*, qui fait aujourd'hui partie du faubourg Sainte Anne et est un fonds assuré de revenus considérables pour l'Hôtel-Dieu, ou plutôt la ressource et le soutien de cet établissement.

Plus tard, le séminaire de Saint-Sulpice donna à Melle. Mance, à foi et hommage, sept à huit arpents de terre renfermés dans l'enclos de l'établissement, et deux cents arpents de bois debout.

Melle. Mance est morte, *en odeur de sainteté*, le 19 de juin 1673, âgée de 66 ans. Cette illustre servante de Dieu, qui édifia tout le pays par ses grandes vertus, fut inhumée dans la chapelle de la communauté, afin que son corps reposât au milieu des *Pauvres et des Filles de saint Joseph* qu'elle avait tant aimés ; et son cœur, qu'on renferma dans un vase d'étain, fut mis en dépôt sous la lampe de la même chapelle, en attendant que l'église paroissiale, dont on n'avait posé encore que les fondements, eût été élevée. Mais la construction de l'église paroissiale ayant trainé en longueur, et le transport du cœur de Melle. Mance ayant d'ailleurs été différé, il arriva que ce dépôt si cher à la piété des fidèles fut consumé dans l'incendie qui réduisit en cendres les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, le 24 février 1695.

NÉCROLOGE.

1642.—1878.

" Les plus beaux faits de notre histoire appartiennent à ces religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qui s'associèrent aux premiers colons de Montréal, pour soulager leurs souffrances, en partageant leurs misères,

dans la fondation de cette ville (2); en se consacrant à Dieu, elles sont devenues les mères de nos pauvres; et elles n'ont cessé, depuis, de remplir cette sublime mission.

" Nous publions ici les noms de ces humbles servantes des pauvres qui, pour les mieux soigner, s'ensevelirent toutes vivantes, afin de pouvoir leur prodiguer, sans aucun obstacle, avec leur jeunesse et leur beauté, leurs soins maternels durant le jour, et leurs veilles assidues durant la nuit.

" Ces noms si chers à la charité catholique méritent sans doute d'être révélés au monde pour vivre dans toutes les générations par les tendres souvenirs qui s'attachent nécessairement à la mémoire des justes."

Jusqu'en 1827, les sœurs se faisaient inhumer dans leur église. En faisant rebâtir à cette époque leur monastère, elles firent faire pour leur sépulture une voûte sous le chœur, où elles se réunissaient pour leurs offices religieux, parce que l'église était remplie des ossements de leurs anciennes sœurs. On remarque sur leur nécrologe que la dernière sœur inhumée dans l'église fut la sœur Marie-Anne Donoughoo, le 27 octobre 1827; et que la première qui descendit dans la nouvelle voûte, le 24 mars 1831, fut la sœur Marguerite Bougrette-Duford.

La première qui fut inhumée au Mont Sainte-Famille, le 21 mai 1861, fut la sœur Philomène Léonard.

" En lisant ce nécrologe intéressant, sous tous les rapports, chacun se laissera doucement aller à ces salutaires rêveries qui produiront infailliblement des impressioms vives dont il est difficile de se défendre lors qu'on s'approche des tombes de tant d'héroïnes chrétiennes; car leurs cendres sont toutes imprégnées de l'odeur suave de la pureté et de charité qui les sanc-

---

(2) " Le 1er. hôpital, à Ville-Marie, prit naissance avec la 1ère. chapelle.

" Pendant les 28 premières années la maison en planches où elles demeuraient, était tellement exposée aux intempéries de l'air, que le matin les pauvres sœurs secouaient la neige qui les couvrait dans leurs lits et qui formait une couche de plusieurs pouces dans leurs salles."

tifièrent ; et il s'en exhale une vertu puissante qui saisit les cœurs qui paraissent les moins accessibles au sentiment religieux.

" Ce qui frappe d'abord, c'est que, pendant près d'un demi-siècle, et dans le temps où les premières sœurs avaient à surmonter des misères de toute espèce, il n'est mort que quatre religieuses. Cependant, l'on comptait à cette époque jusqu'à 49 sœurs.

" On est également étonné de voir vivre si longtemps, en religion, tant de sœurs qui parvinrent à un âge fort avancé, surtout lorsque l'on fait attention à la vie laborieuse que mènent ces religieuses, au milieu des morts et des mourants, travaillant tout le jour, veillant la nuit, respirant l'odeur de toutes les maladies, et s'exposant à toute la contagion des épidémies.

" Avec cet intéressant nécrologe, chacun aimera sans doute à faire un calcul, et à tirer ses conséquences. Pour nous, voici ce qui nous frappe par rapport à la longévité d'un si grand nombre de ces humbles servantes des pauvres.

" Sur les 192 religieuses qui ont vécu à l'Hôtel-Dieu, en ville, jusqu'en 1861, (année de leur déménagement au Mont Ste. Famille) il s'en trouve 59 qui ont vécu de 60 à 80 ans ; et 14 qui ont atteint 80 ans, dont 3 jusqu'à 90, 92 et 96. Voilà donc 73 sœurs que l'on peut dire avoir atteint l'âge avancé.

" Une autre chose nous remplit d'étonnement ; c'est le grand nombre de celles qui ont vieilli en religion. En effet, on en voit 31 qui ont passé dans cette communauté de 40 à 50 ans ; 23 qui y ont vécu de 50 à 60 ; 13 de 60 à 70 ; et, enfin, 3 qui ont été religieuses septuagénaires, ayant passé dans le cloître, l'une 70, l'autre 72, et la troisième 74 ans. Voilà donc 70 sœurs que l'on peut dire avoir vieilli en religion. Nous en concluons, qu'à proportion gardée, l'on vit plus longtemps à l'hôpital que dans le monde ; et il est à croire que l'on y est plus heureux à soigner les malades, qu'à se divertir dans le monde. Si on en doute, qu'on en fasse l'expérience.

" Ces longues vies de sœurs dans les communautés expliquent pourquoi et comment les antiques usages et

les saintes traditions s'y conservent et s'y perpétuent, car les anciennes ne manquent pas de répéter sans cesse aux jeunes ce qu'elles ont toujours vu et entendu depuis qu'elles sont en religion. Ce sont de vraies mères qui parlent à leurs filles affectionnées et qui se transmettent par ce moyen un dépôt sacré, savoir, l'esprit religieux qui anima les fondatrices. C'est là comme le feu sacré qui est descendu du ciel et qui s'y conserve avec tant de soin, et avec raison ; car c'est pour elles toutes le souffle de vie.

" Ainsi, l'on voit pourquoi la vie patriarcale se perpétue dans ces saintes maisons."

NÉCROLOGE

Des Religieuses Hospitalières de St. Joseph, décédées depuis l'établissement de l'Hôtel-Dieu, à Ville-Marie, 1642-1878.

No.	Noms des Soeurs.	Age	Temps de Religion.	Décès.	
1	Marie Maillet, *fondatrice* (1)...........	78	42 ans	30 nov.	1677
2	Moreau de Bresoles, *fond. 1re sup*...	76	54 "	1er juil.	1687
3	Marie-Geneviève Archambault, (2)	30	7 "	4 oct.	1687
4	Jeanne-Gabrielle Migeon, (3)..........	43	13 "	8 sept.	1698

(1) La sœur Maillet fut la première des fondatrices que Dieu appela à lui. Elle exerça d'abord l'office de dépositaire, et ensuite celui d'hospitalière, avec une singulière bénédiction. Elle était aimée sincèrement de tous les malades, et spécialement des sauvages qui, pour cela, ne l'appelaient que du nom de leur *chère mère*. La sœur Maillet est une des trois sœurs que M. de La Dauversière avait choisies, pour aller exécuter, dans l'Ile de Montréal l'ordre que Dieu lui avait donné autrefois.

(2) Melles. Marie-Geneviève et Catherine (vide No. 46) Archambault, étaient filles de M. Laurent Archambault et de Catherine Marchand. Une de leur sœur, nommée Françoise, épousa Toussaint Baudry, ancêtre de M. le Juge Baudry.

(3) Melle. Jeanne-Gabrielle Migeon de Bransac, fille du Lieut.-Gén. Jean-Baptiste Migeon de Bransac et de Dame Catherine Gaucher de Belleville, sortit du pensionnat des Ursulines de Québec à 16 ans et entra chez les hospitalières de St. Joseph de Ville-Marie, au temps même fixé pour son mariage, en septembre 1687, âgée de 19 ans. Sa mère se fit aussi religieuse à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie (vide No. 20, p. 14)

No.	Noms des Soeurs.	Age	Temps de Religion.	Décès.	
5	Catherine Macé, *fond.*, *2de sup*	81	65 "	4 oct.	1700
6	Louise-Catherine Fidelet, (1)	45	17 "	1er déc.	1700
7	Françoise Maumousseau, 6e *sup*	53	28 "	16 janv.	1704
8	Marie-Barbe Roy, (2)	27	12 "	4 déc.	1706
9	Renée Babonneau	90	74 "	40 janv.	1707
10	Marguerite Picard, (3)	31	14 "	14 mars	1708
11	Le Jumeau de Lanaudière dite Soeur Magdeleine, 4e *sup*	92	68 "	24 mai	1709
12	De Sainte, associée			10 oct.	1711
13	Marie Matot	27	2 "	12 janv.	1712
14	Boudeville		27 "	16 janv.	1712
15	Thérèse Milot	43	28 "	6 mai	1712
16	Marie Leduc, (4)	55	35 "	22 juin	1712
17	Marie Souligny-Leduc, (5)	27	12 "	17 fév.	1713
18	Geneviève Cadet	38	16 "	20 juin	1717
19	Thérèse			21 mai	1718
20	Catherine Gaucher de Belleville, (6)	78	15 "	14 mars	1721
21	Angélique Basset, (7)	63	40 "	23 fév.	1722

(1) La sœur Fidelet, vertueuse demoiselle de Paris, fut envoyée à Ville-Marie, en 1673, par Monsieur Macé, prêtre, S.S., frère de la Rév. sœur Macé, supérieure.

(2) Fille de Jean Roy et de Dame Marie Dumay, veuve de Nicolas Nevaux.

(3) Fille de Pierre Picard, de St. Rémi, évêché de Rouen, et de Jeanne Cederet.

(4) Melle. Marie Leduc est la première fille de Ville-Marie admise à la profession religieuse ; elle était entrée au pensionnat des Ursulines de Québec, en octobre 1669, et au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, en 1677, à l'âge de 20 ans, et elle fit profession en 1679.

(5) Melle. Marie Souligny-Leduc, sœur de la précédente. A peine sa sœur était-elle sortie du noviciat que celle-ci vint prendre sa place.

(6) Melle. Catherine Gaucher de Belleville, d'ancienne noblesse, originaire de Senlis, nièce de M. Gabriel Souart, prêtre, S.S., 1er. curé-missionnaire de Ville-Marie, épousa, à Ville-Marie, le 26 nov. 1665, M. J. Bte Migeon de Bransac ; l'ainée de leur fille, Melle. Jeanne-Gabrielle, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu. Mme. Migeon elle-même entra au noviciat, à l'âge de 70 ans, vers 1713, et elle mourut en odeur de sainteté, en 1721.—Melle. Marie-Anne Migeon, une autre de leurs filles, entra au noviciat des Ursulines de Québec, et fit profession en 1704, sous le nom de la Nativité.

(7) Melle. Angélique Basset, était fille du notaire Benigne Basset, sieur des Lauriers et de Jeanne Vauvilliers, et sœur de Gabriel et de Benoit Basset, donateurs de la terre "La Providence," sur laquelle est bâti l'hôpital actuel.

No.	Noms des Soeurs.	Age	Temps de Religion.	Décès.
22	Françoise Delisle	24	8 "	27 oct. 1723
23	Marie Lamoureux	30	10 "	27 oct. 1723
24	Louise Brucy de La Fresnière...(1)	42	27 "	14 nov. 1723
25	Marguerite Daveluy	42	6 "	18 mai 1724
26	Marie-Madeleine Bizar, (2)	43	28 "	6 juin 1724
27	Charlotte Gallard, *7e sup*	74	49 "	10 mars 1725
28	Marie-Anne Auclair	32	15 "	10 janv. 1726
29	Gabriel Godette	24	8 "	20 juin 1726
30	Catherine Denis, (3)	90	68 "	6 sept. 1730
31	Marie Morin, *5e sup*	85	62 "	8 avril 1731
32	Charlotte de Boucherville, (4)	45	30 "	28 avril 1731
33	Angélique Lidrefil, (*anglaise*)	28	13 "	9 janv. 1732
34	Geneviève Le Vasseur, *10e sup*	63	43 "	29 nov. 1734
35	Françoise, *converse*	54	15 "	13 nov. 1734
36	Marguerite d'Ailleboust, (5)	63	40 "	14 nov. 1734

(1) Un second incendie ayant détruit l'hôpital, le 19 juin 1721, les religieuses de l'Hôtel-Dieu se retirèrent avec leurs malades, à l'Hôpital-Général, alors administré par les frères Charon. Pendant les trois années qu'elles y demeurèrent, elles perdirent cinq sœurs qui furent inhumées dans l'église des sœurs-grises.

(2) Fille de M. Jacques Bizar seigneur du Cap St. Claude et de Vincennes, et de Dame Jeanne-Cécile Closse, fille de Lambert Closse, sergent-major de cette ville.

(3) Melle. Catherine Denis, était née à Tours, France, de M. Simon Denis, sieur de la Trinité, membre du Conseil Souverain de Québec ; les sulpiciens défrayèrent ses dépenses au pensionnat des Ursulines de Québec. Elle partit de Québec, en compagnie de la sœur Raisin, de la Congrégation de Notre-Dame, en novembre 1666 et entra à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, le 21 novembre. Une de ses sœurs, Melle. Gabrielle Denis, (du nom de M. Gabriel de Queylus, supérieur) au pensionnat, aux Ursulines, avec elle, devint la seconde supérieure de l'Hôpital-Général de Québec, sous le nom dite de l'Annonciation.

(4) Melles. Charlotte et Pierre de Boucherville (No. 73) étaient filles de Pierre Boucher de Boucherville et de dame Charlotte Denis, veuve de M. Brahé, sieur Dupas. Deux autres de leurs filles, Melles. Angélique et Louise, ont été religieuses à la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Ste Monique, toutes deux.

(5) Melles. Marguerite et Louise-Gabrielle d'Ailleboust (No. 128) étaient nièces de la mère Marie-Joseph d'Ailleboust, fille de l'intrépide d'Ailleboust de Mantet, mort aux Ursulines de Québec, en 1749, à 48 ans ; elles étaient aussi nièces de la sœur Marie d'Ailleboust de Mantet, religieuse à l'Hôpital-Général de Québec, sous le nom ds Ste. Clotilde, morte le 7 avril 1735. La sœur Marguerite prit l'habit dans l'église paroissiale, le 29 avril 1695, et eut pour prédicateur, M. Michel Caille, alors curé d'office de Ville-Marie.

No.	Noms des Sœurs.		Age	Temps de Religion.	Décès.
37	Madeleine Vinet, *converse*..........	(1)	44	26 "	20 nov. 1734
38	Elizabeth Du Gué (2)............		54	37 "	20 nov. 1734
39	Agnès le Picard. (3)............		63	40 "	27 nov. 1734
40	Marie de Préville......................		38	16 "	28 nov. 1734
41	Agathe Gatien............................		20	5 "	13 déc. 1734
42	Jeanne Du Gué, *converse*............		59	40 "	21 déc. 1734
43	Geneviève Renaud........................		65	46 "	19 janv. 1735
44	Marie Joseph, *postulante*...............				24 janv. 1735
45	Marie Racine, (4).........................		80	60 "	30 janv. 1736

(1) Le 10 avril 1734, un troisième incendie ayant consumé l'Hôpital, les religieuses hospitalières durent encore chercher un abri hors de leur enclos. Elles le trouvèrent cette fois à Bonsecours, où elles se logèrent avec leurs malades. Nous lisons dans les Annales des Ursulines de Québec : " Pour témoigner à nos " chères sœurs la part que nous prenons à leur malheur, notre " communauté leur a envoyé cent livres en espèces. et du linge, " de l'étoffe, de la vaisselle et autres choses nécessaires à la vie " pour la valeur de 400 livres (400 fr.) Notre volonté eut été de " leur donner bien davantage. "

Ce fut dans le mois d'octobre suivant (1734) qu'arriva à Ville-Marie un vaisseau du Roi dont l'équipage était atteint de la peste. Un soldat qui avait cette maladie fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où les religieuses lui prodiguèrent tous leurs soins. En récompense de leur charité, neuf d'entre elles moururent martyres de leur dévouement, et furent inhumées dans ce religieux sanctuaire (église de Bonsecours). Cette chapelle (N. D. de Bonsecours), dit le R. P. Félix Martin, leur servait d'église, de salle des malades, pendant quelque temps, et bientôt de tombeau pour plusieurs d'entre elles.

Au plus fort de la contagion. et lorsque personne n'osait approcher des religieuses, les trois nobles demoiselles de Ramezai, filles de l'ancien gouverneur de Montréal, allèrent s'offrir aux sœurs pour les aider dans le service des malades, ne demandant d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que d'être soignées à l'Hôtel-Dieu, si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, si elles mourraient, d'être inhumées, comme les hospitalières, dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

(2) Sœur DuG ué, née le 6 juin 1681, à la Pointe-aux-Trembles, de Messire Sidrac Dugué, sieur de Bois Briant, capitaine, seigneur de l'Ile Ste Thérèse et de Dame Marie Moyen.

(3) La cérémonie de la prise d'habit de la sœur le Picard se fit dans l'église de la Congrégation, le 6 avril 1695, et sur la fin du même mois la sœur Levasseur y fut reçue à la profession, en présence de sa mère venue exprès de Québec.

(4) Melle. Racine sortit du pensionnat des Ursulines de Québec, le 20 avril 1674, pour monter à Ville-Marie et entrer au noviciat de l'Hôtel-Dieu.

No.	Noms des Sœurs.	Age	Temps de Religion.		Décès.	
46	Catherine Archambault, (1)	74	61	"	27 janv.	1738
47	Marie-Adelaïde Silver, (2)	47	30	"	22 avril	1740
48	Suzanne de Couägne, (3)	42	20	"	20 août	1740
49	Madeleine Archambault	45	28	"	27 sept.	1741
50	Louise Sarau	56	36	"	23 janv.	1745
51	Marie-Françoise d'Argy	63	39	"	5 mars	1745
52	Louise-Angélique Dubuisson, (4)	63	40	"	6 mars	1745
53	Marguerite Montigny, (5)	45	30	"	15 mars	1745
54	Clémence Quenet	65	32	"	25 avril	1745
55	Marie-Anne Leduc, 8*e sup*	85	66	"	22 oct.	1750
56	Marie-Josephte Montigny de Lafoye, (6)	49	35	"	20 nov.	1750
57	Marie Morin	26	5	"	15 janv.	1750
58	Françoise Godé, 9*e sup*	80	61	"	15 janv.	1751
59	Marguerite Herbin		5	"	23 nov.	1751
60	Veronique Cullérier, (7)	71	57	"	21 janv.	1751
61	Louise Le Page	50	30	"	2 janv.	1751
62	Charlotte Dumaine	30	8	"	8 janv.	1752
63	Marie Gaudet	85	63	"	16 août	1753
64	Madeleine Ménard, (8)	63	45	"	5 juin	1755

(1) Voyez No. 3.

(2) Melle. Silver était anglaise de nation et protestante ; elle fut amenée à la foi catholique par le ministère de M. Henri-Antoine de Meriel de Meulan, Ptre S.S., mort en odeur de sainteté, en servant les pauvres de l'Hôtel-Dieu, le 12 janvier 1713. M. de Meriel parlait et entendait la langue anglaise avec facilité.

(3) Melle. de Couägne était fille de M. Charles de Couägne, marchand et de Dame Marie Godé, sœur de de la supérieure Françoise Godé, (No. 58).

(4) Fille de M. J. B. du Poitiers, sieur Du Buisson, et de Dame Elizabeth Jossard.

(5) Fille de M. Jacques Testard, sieur de Montigny (de la Forest), capitaine, chevalier de St. Louis et de Dame Marguerite Damours.

(6) Fille du même; filleule de M. de Vaudreuil, gouverneur.

(7) Melle. Cullérier prit le voile blanc dans l'église paroissiale, le 18 avril 1695, et eut pour prédicateur M. de Belmont.—La première de ces cérémonies dans l'église paroissiale eut lieu pour les sœurs DuGué (No. 38) et Marguerite, le 11 avril de la même année qui tomba le lundi de la Quasimodo.

(8) Fille de M. J. B. Ménard-Lafontaine, procureur des pauvres et contre-maître des Hospitalières de Montréal, 1703.—Ancêtre de sir Louis-Hyppolite Lafontaine.—Une de ses sœurs, Marie-Charlotte mariée à M. Pierre Truteau, fils d'Etienne Truteau, et d'Adrienne Barbier, ancêtres de l'auteur de l'Annuaire de Ville-Marie.

No.	Noms des Sœurs.	Age	Temps de Religion.		Décès.	
65	Marie-Anne Guenet-Varin, (1)	60	45	"	4 juil.	1755
66	Geneviève Jorian	58	36	"	22 juil.	1756
67	Louise-Angeline Bouthier, 12*e sup.*	65	50	"	17 août	1756
68	Charlotte de Lantagnac, (2)	28	10	"	16 nov.	1756
69	Marie Coulon	32	17	"	5 déc.	1756
70	Louise d'Aguille	39	19	"	17 déc.	1756
71	Charl. Le Page de St. François	29	9	"	21 déc.	1756
72	Louise Langoiserie, (3)	69	42	"	28 fév.	1757
73	Pierre de Boucherville, (4)	72	54	"	31 juil.	1757
74	Madeleine Guillet, 13*e sup.*	72	55	"	20 mars	1758
75	Marie-Anne Le Compte-Dupré	26			6 nov.	1758
76	Angelique Monière	37	20	"	12 mars	1759
77	M.-Anne Hertel de Cournoyer, (5)	56	40	"	4 nov.	1759
78	Angélique Porneuf, (6)	42	16	"	11 juin	1761
79	Lassaussaye	25	8	"	11 sept.	1761
80	Marie-Anne Dupré, (7)	69	51	"	24 fev.	1762
81	Lafrenière	63	44	"	9 mars	1762
82	Porlier	29	7	"	25 mars	1763
83	Dubois-Filion	24			14 sept.	1763
84	Marguerite Patenaude	67	49	"	16 août	1767
85	Le Moine de St. Hèlène, 15*e sup.*	77	62	"	24 avril	1768
86	Véronique Barsalou	26	8	"	14 nov.	1768
87	Marguerite Plante	87	58	"	21 nov.	1769
88	Marie-Catherine Lefebvre	30	12	"	27 avril	1770
89	Marie-Anne Lanctôt	56	38	"	3 mars	1772
90	Françoise d'Agneau-Douville	81	59	"	12 avril	1772
91	Geneviève Lepage	75	55	"	6 nov.	1775
92	Marie-Anne Lecomte	23	5	"	28 déc.	1775
93	Louise Cabassier, (8)	62	14	"	8 avril	1777

(1) Fille de M. Jean Guenet, contracteur des fermes du Roi et receveur des droits des seigneurs de Montréal.—Varin est le nom de la mère de son père. Il signait Guenet.

(2) Fille de Chevalier Gaspard de Lantagnac, major de la place et gouverneur de Montreal, et de Dame Geneviève de Lino.

(3) Fille de M. Charles-Gaspard Piot de l'Angloiserie, capitaine, chevalier de St. Louis, et de Dame Marie-Thérèse Du Gué, sœur de la Rév. sœur Du Gué (No. 38).

(4) Voir No. 32.

(5) Fille de M. Hertel de Cournoyer.

(6) Fille de M. Robineau de Portneuf.

(7) Fille de M. Louis Le Compte-Dupré, et de Dame Marie-Catherine de St. George.

(8) La sœur Cabassier fit sa profession religieuse sous le nom de sœur Ste. Thérèse, le 19 avril 1735, dans l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours, entre les mains de M. Louis Normant, Ptre, S. S., alors supérieur du Séminaire St. Sulpice.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.	Décès.	
94	Françoise Malhiot	45	30 "	22 juin	1777
95	Ang. Bonneron-Dumaine, *tourrière*	57	33 "	21 nov.	1777
96	Louise Curot	47	19 "	15 juil.	1778
97	Marguerite Haï	71	43 "	24 sept.	1778
98	CATHERINE DE ST. OURS, 16e *sup*	57	43 "	13 fév.	1779
99	Marie-Josephte Benoit	25	10 "	29 oct.	1780
100	Barbe Souligny	50	14 "	2 mai	1781
101	Catherine Ste. Claire	48	26 "	19 déc.	1782
102	Marie-Josephte Déroche	63	49 "	8 sept.	1783
103	CATHERINE MARTEL, 14e *sup.*	79	51 "	27 août	1786
104	Marie-Gabrielle Chevrefils	47	30 "	11 nov.	1787
105	Marie-Louise Malbœuf	31		8 juin	1788
106	Masie-Josephte Morin	25	6 "	6 sept.	1793
107	Marie-Anne Désautels	74	55 "	1 déc.	1293
108	Marie-Jeanne Compain	52	36 "	12 janv.	1785
109	Marguerite-Josephte LeBlanc	63	40 "	13 janv.	1795
110	Marie-Charles Bonneron-Dumaine	77	50 "	5 sept.	1795
111	Marie-Françoise Vallée	60	46 "	16 nov.	1797
112	Angélique Lavallée, *tourrière*	68	28 "	7 nov.	1798
113	Marguerite Pigeon	78	58 "	19 nov.	1798
114	Louise Viger	72	58 "	22 août	1802
115	Marie-Charles Baron	41	23 "	16 mars	1803
116	Catherine La Coste	50	29 "	12 avril	1804
117	Marie-Anne Catin	69	47 "	27 juin	1804
118	Louise Campeau	71	51 "	28 janv.	1807
119	Thérèse Harel	49	28 "	24 juin	1807
120	MARIE-ANGELINE D'AGNEAU-DOUVILLE, 18e *sup*	77	60 "	23 fév.	1808
121	Marie-Josephte Pilet	35	13 "	4 mai	1808
122	Marie-Josephte Dérocher	29	13 "	4 mai	1808
123	Marie-Josephte De Couägne	88	67 "	11 janv.	1809
124	CATHERINE DE CELORON, 20e *sup*	65	47 "	25 mai	1809
125	Angélique Chamberland	62	30 "	5 nov.	1809
126	Marie-Josephte Clément-Proulx	67	43 "	22 nov.	1809
127	Marie-Angélique Guillon	70	55 "	24 mai	1810
128	LOUISE-GABRIELLE D'AILLEBOUST, 17e *sup*	80	57 "	30 avril	1811
129	Marie-Desanges Lavigne	22	5 "	29 fév.	1812
130	MARIE-CHARLES DÉSERY, 19e *sup*	62	24 "	26 janv.	1814
131	Elizabeth Burnet	52	26 "	21 avril	1814
332	Louise Asselin,	38	17 "	13 juil.	1815
133	Scholastique Raizenne	45	29 "	17 janv.	1816
134	Marie Thibodeau	58	38 "	7 mai	1816
135	Marie Compain-Lespérance	71	47 "	23 avril	1817
136	Marie-Josephte Dumouchel	68	39 "	22 oct.	1818
137	Marie-Anne Brien-Durocher	36	21 "	30 oct.	1819

No.	Noms des Soeurs	Age.	Temps de Religion.	Décès.
138	Marguerite Allen, (1)	35	11 "	10 déc. 1819
139	Marie-Amable Dufresne	61	41 "	27 mars 1821
140	Ursule Viger	70	48 "	24 mars 1822
141	Reine-Ursule Raizenne	57	40 "	11 oct. 1822
142	Marie-Louise Levêque, 22e *sup.*	65	42 "	23 avril 1823
143	Marguerite-Suzanne Perras	48	17 "	10 août 1823
144	Jeanne de Chantal Hénault	31	11 "	14 janv. 1824
145	Claire Castonguay	23	5 "	5 mars 1824
146	Angélique Guillon-Duplessis	28	12 "	14 mai 1824
147	Marie-Geneviève Asselin	57	36 "	6 mars 1825
148	Marie-Angélique Robout	24	6 "	6 déc. 1825
149	Monique Tessier	31	5 "	13 mars 1827
150	Marie-Angélique Dubois	48	28 "	3 avril 1827
151	M.-Anne Donoughue, *tourrière*	24	5 "	27 oct. 1827
152	(2) Marguerite Bougrette-Dufort	57	35 "	22 mars 1831
153	Marie-Angélique Beauchamp	73	52 "	24 déc. 1831
154	M.-Charles Le Pailleur, 21e *sup.*	79	60 "	28 déc. 1831
155	Marie-Josephe Viger	34	17 "	5 avril 1832
156	Charles-Angélique Limoges	49	16 "	31 juil. 1834
157	Marie Guillon-Duplessis	41	21 "	3 oct. 1837
158	Clotilde Denaut-Perras	32	12 "	30 juin 1834

(1) Melle. Allen était Américaine et protestante, née dans le Vermont, fille du général américain Ethan Allen, et de Dame Françoise Mon-trésor; elle fut baptisée par M. Le Saulnier, curé de Ville-Marie. Un des fruits que l'on peut attribuer aux impressions de grâce que la conversion de la sœur Allen avait produites sur ses anciens coréligionnaires, fut la conversion même de M. Barber, ce ministre presbytérien, qui l'avait baptisée dans sa secte. M. Barber fut ordonné prêtre et entra dans la compagnie de Jésus, Mme. Barber fit profession chez les Visitandines de Baltimore. M. et Mme. Barber avaient cinq enfants, quatre filles et un garçon: trois entrèrent chez les Ursulines, l'une à Québec, l'autre à Boston, une autre aux Trois-Rivières; et la quatrième fit profession chez les Visitandines de Baltimore; et leur frère (également ministre presbytérien et marié) se fit recevoir dans la compagnie de Jésus.

(2) Jusqu'en 1827, les sœurs se faisaient inhumer dans leur église. En faisant rebâtir à cette époque leur Monastère, elles firent faire pour leur sépulture une voûte sous le chœur, où elles se réunissaient pour leurs offices religieux, parce que l'église était remplie des ossements de leurs anciennes sœurs. La dernière sœur inhumee dans l'église fut la sœur Donoughue, le 22 octobre 1827,et la première qui descendit dans la nouvelle voûte, le 22 mars 1831,fut la sœur Dufort, et la dernière qui y fut enterrée fut la sœur Luce Plourde, No. 193.

Repos de lame du d. feu Seigneur de Coulonges et la sienne après qu'il aura pleu a Dieu Lappeler de ce Monde, et de faire chanter la d. Messe finie un Libera me domine a leurs d. Intentions, car ainsy a esté accordé entre les d. partyes qui ont promis avoir le present contract de fondation agreable et n'y contreuenir, qui a esté fait delagrement et consentement de Messire gabriel Soüart, pre. et cure de la d. parre. lan 96jc soixante et deux, le sixiesme Jour de septembre, auant midy, en la maison des d. Srs. le ber et le Moyne en presence des Sieurs Jean Geruaise et Jacques le Moyne tesmoins a ce requis qui ont signe à la minutte des presentes avec les d. partyes et le d. Sieur Curé.

B. BASSET,
Nore., Re

1657

---

mémoire de ce qui est à la compagnie
dont on ft. dt, (dot) a leglise

Premièrement un tabernacle, donc auecq quatre chandeliers.
2. Une croix dargent auecq un barton débenne
3. Une Chapelle dargent scauoir deux Calices un Soleil
et un ciboire une petite Croix dargent les burettes
et un bassin et deux chandeliers dargent, un encensoir dargent
4. des chazublier de toutes couleurs de tafetas, et un de camelot
5. un daix de velour a la turque doublé de Satin
6. un aube de point coupé

" La fabrique doibt tenir compte du contenu cydessus la compagnie ny moy (*mots illisibles*) ayant pour despot.

De maisonneufue.

Memoire du bois que l'hospital a eu de leglise de Montreal du x. 8 bre. 1665,

Memoire du bois. que Mademoiselle Mance, apris de leglise parroissialle deVillemarie, pour les Bastiments de lhospital du cylieu.,

Premièrement

Six pièces de dixsept pieds delong et dix huiet pouces despaisseur plus quatorze pièces de seize pieds de long dix pr. pouces despaisseur plus une pièce de quarante pieds de long et douze ou treize pouces despaisseur, le tout de bois de chesne.

Je soubsigné Jeanne Mance au nom et comme administratrice lhospital St Joseph de Villemarie, Reconnois et confesse auoir Receu dusieur St ange, ce bois contenu au Memoire cy dessus prouenant de leglise dud Villemarie, lequel je promets Rendre àud, nom, a lad. Eglise en mesure nature et Espece y Enoncées, lorsque Jen seray Requise par le Marguillier en charge ou autre ayant pouuoir de ce fe. aulieu et place présentement destiné pour leglise, et ce dans led. temps et saison qui sera conuënable faiet Montreal ce dix octobre 96j C. soixante et cinq.

Jeanne Mance.

UNE NOMINATION DU SAINT PÈRE.

Nous sommes heureux d'annoncer que Mr. L. A. Huguet-Latour, de Montréal, vient d'être fait Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire-le-Grand, ce dont toute la presse le félicitera, car chacun connait le dévouement dont il a fait preuve, depuis si longtemps, pour l'extension des bonnes œuvres, principalement dans le diocèse de Montréal.

La lettre suivante de Mgr. Bourget parlera avec plus d'éloquence que nous :

" Sault-au-Récollet, 3 Jan. 1878.

Monsieur,

" Vous recevrez, avec la présente, des Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape, Pie IX, en date du 2 octobre dernier, qui vous constituent Chevalier de St. Grégoire-le-Grand et vous autorisent à porter l'habit et la Croix d'honneur de cet Ordre de Chevalerie.

" La divine Providence, ayant tout disposé pour que je fusse chargé de vous remettre cet honorable Document, je me fais un honneur de m'y conformer, afin de pouvoir, dans une circonstance si solennelle, reconnaître hautement le zèle que vous n'avez cessé de déployer, tout le temps que j'ai pu être en rapport avec vous, pour le succès des œuvres qui font honneur à la charité et au bien de la religion.

" Je suis bien aise de pouvoir vous exprimer ici combien se trouvent heureux de votre promotion à cet insigne honneur, ceux de vos bons amis qui se sont prêtés de grand cœur à le solliciter, pendant qu'ils étaient à Rome, pour représenter le Canada, au joyeux anniversaire de la cinquantième année d'Episcopat de notre glorieux Pontife Pie IX.

" Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que c'est pour me conformer au bon plaisir de S. G. Mgr. Ed. Ch. Fabre, évêque de Montréal, que je vous transmets les susdites Lettres, qui vous donnent une place honorable parmi les Chevaliers Romains, et qui seront pour vous et pour toute votre famille, jusqu'à la dernière génération, des titres à votre filiale reconnaissance et à votre généreux dévouement pour le Siége Apostolique.

" Plein de cette espérance, je demeure plus que jamais,

M. le Chevalier,

Votre très-ob. et dév. Serviteur,

† IG., ARCH. DE MARTIANOPOLIS.

" Mr. L. Adolphe Huguet-Latour,

Chevalier de St. Grégoire-le-Grand."

M. Huguet-Latour avait coutume de dire qu'il était fier de son titre de secrétaire-général de la Societé de St. Vincent de Paul, pour le diocèse de Montréal, mais voici que, après l'avoir porté un quart de siècle, on lui en décerne un autre bien plus élevé et qu'il portera, nous le savons, aussi dignement que tout autre. Ajoutons que, depuis plus de trente ans, il a rendu des services importants à la cause de l'Eglise et à celle de la tempérance.

La suite sur les 3ème et 4ème pages du couvert.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Relfgion.	Décès.
159	Marie Weekes, (1)	48	23 ans	6 janv. 1838
160	Marie-Elizabeth Hay	70	40 "	12 nov. 1838
161	Marie-Louise Décarie	31	11 "	25 avril 1839
162	Marie-Clémence Paré	25	10 "	14 sept. 1840
163	Thérèse Bonneron-Dumaine	37	19 "	29 juil. 1843
164	Marie-Elizabeth Lévêque	24	3 "	19 avril 1844
165	Emélie Frigon	36	14 "	29 oct. 1845
166	Marie-Anne Beckwith	40	19 "	8 déc. 1845
167	Marie-Josephte Dandurand	26	4 "	4 fév. 1846
168	Marie Patenaude *converse*	59	39 "	9 mars 1846
169	(2) Sophie Darche	25	3 "	24 juil. 1847
170	(2) Louise-Gertrude Poirier	22	2 "	31 juil. 1847
171	(2) Domit. Roy-Portelance, *conv*	29	1, 10 m.	7 août 1847
172	Agathe Fiset, (3)	49	29 ans	14 juin 1848
173	Emélie Leblanc, (4) *postulante*	23	1½ m.	25 avril 1848
174	Marie-Hermine Dufresne, *postulante*	25	8 m.	1 avril 1849
175	Sophie Poirier, *converse*	43	20 ans	10 août 1849
176	Charles-Catherine Adhémar	76	50 "	4 nov. 1849
177	Marguerite Starnes	29	3 "	26 nov. 1849
178	Marie-Anne Béford	24	4 "	29 déc. 1850
179	Léocadie Martin, *converse*	45	23 "	7 nov. 1851
180	M.-Catherine Denis-Veronneau	20	2 "	25 déc. 1851
181	Marie-Delphine Bro-Pominville.	26	3 "	17 fév. 1852
182	Marie-Angél. Bourbonnière-Laferre	34	14 "	19 déc. 1852
183	Marie-Geneviève Mercil	72	52 "	30 sept. 1853

(1) Melle. Mary Weekes était sœur de M. Georges Weekes, notaire, pendant longtemps procureur et administrateur des biens de l'Hôtel-Dieu, mort le 9 mars 1877, à 79 ans; Melle. Mary Weekes (No. 211) était sa fille. M. G. Weekes né, en 1798 à Kingston, Ontario, marié, à Montréal, à Marie-Catherine Baron, (morte le 5 septembre 1873, à 83 ans), était fils de M. Georges-Richard Weekes, négociant, du Nord d'Irlande, mort en mer ; il était protestant, mais son épouse était une fervente catholique ; la sœur Baron, No. 115, était une de leurs tantes.

(2) Ces trois sœurs furent victimes du typhus de 1847. 71 religieuses furent frappées de cette maladie, en soignant les malades, à la Pointe St. Charles, et 13 succombèrent. Il y eut un grand nomdre de prêtres qui contractèrent aussi cette épidémie, en administrant ces pauvres malades, et huit en moururent ; MM. Hyacinthe Hudon, V. G., Antoine Rey, John Richards (Jackson), Pierre Richard, Réné Carof, Patrick Morgan, Thomas Colgan et Lawrence McInerney.

(3) Melle. Fiset était sœur de M. Antoine Fiset, curé de St. Cuthbert, pendant 40 ans, mort, le 24 avril 1870, à 67 ans ; elle était fille de M. Pierre Fiset, anciennement résidant à Montréal, au No. 282 rue Notre-Dame, mort, à Berthier, et inhumé, à St. Cuthbert, âgé de 83 ans, le 14 mars 1848, trois mois avant sa fille religieuse ;—sa mère, Catherine Mercil, est morte à St. Cuthbert, le 14 octobre 1840 à 73 ans, et fut inhumée dans l'église. Melle. Marie-Louise Fiset, (sœur de la religieuse), qui demeurait depuis 40 ans, avec M. le curé de St. Cuthbert, pensionne depuis la mort de son frère, au couvent de Sorel, elle est âgée de 75 ans. Le Dr. Fiset, M. P., Rimouski, est son neveu.

(4) Morte d'une maladie contractée au service des pestiférés.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.	Décès.
184	Marie-Anne Lepailleur-Devoisy	77	46 ans	5 mars 1854
185	Marie-Catherine Hurtubise	76	59 "	22 juil. 1854
186	Marie-Amable Bourbonnière, (1)	63	37 "	18 mars 1855
187	Me. Lse. Lepellé-Mézière, 24e *Sup.*	70	51 "	23 nov. 1855
188	Rose Gagnon, *postulante*	19	"6m.	24 fév. 1856
189	Angélique Poirier	25	10 "	3 jan. 1857
190	Suzanne Brunet, *converse*	76	54 "	23 mars 1858
191	L. Dubeau, dite Sœur Marg., *conv.*	83	61 "	23 oct. 1858
192	Martine Leblanc	41	21 "	28 avril 1859
193	Luce Plourde, (2)	34	13 "	13 avril 1860
194	Philomène Léonard	23	21 "	2 mai 1861
195	Adèle Coulombe, (3)	27	10 "	13 avril 1862
196	Vitaline Préfontaine	42	13 "	22 juil. 1862
197	Cécile Gigon	63	42 "	20 août 1862
198	Josephte Marchesseault	46	29 "	13 mai 1864
199	Brigith Burn dite St. Michel des Saints	33	5 "	24 mai 1864
200	Hélène Dunn	29	2 "	25 mars 1865
201	Eulalie Bonneau dite Ste. Thérèse	22	5 "	17 fév. 1866
202	Cordelia Ricard, *postulante*	20	6m.	16 mar. 1866
203	Caroline Brouillet, *converse*	47	30 7	2 mai. 1866

(1) La sœur Bourbonnière fut pharmacienne, pendant plus de 17 ans; en 1845, elle fut choisie, avec les sœurs Huguet-Latour, Davignon et Emélie Barbarie pour commencer l'Hôtel-Dieu de Kingston, Ontario ; elle revint, à Montreal, en 1849.

(2) Le 31 janvier 1861 eut lieu, à leur nouveau monastère, au Mont Ste. Famille, la translation des 178 sœurs inhumées à l'Hôtel-Dieu, en ville, rue St. Paul, depuis leur établissement à Ville-Marie, et de trois autres personnes qui quoique étant laïques, ne manquaient pas d'intérêt pour tous ; c'est d'abord Melle. Jeanne Mance, qui, sans quitter le monde, a été l'illustre fondatrice de cette grande œuvre, et MM. Benoit et Gabriel Basset, bourgeois de Montréal, donateurs de la terre de la Providence sur laquelle est bâti le nouvel hôpital.—Cette terre avait alors 150 arpents en superficie.

Cette translation de ces 181 corps fut faite dans 23 bières sur 13 chars. Le service funèbre à la petite église, rue St. Paul, fut chanté par Mgr. Ign. Bourget, alors évêque de Montréal, aujourd'hui archevêque de Martianopolis, et l'éloge des bonnes sœurs mortes en faisant le bien dans l'asile de la paix, fut prononcé par M. Pierre Billaudèle, prêtre, S. S., V.G., chanoine honoraire, supérieur de l'Hôtel-Dieu, mort le 19 octobre 1869, à 72 ans et 11 mois.

(3) Marie-Apolline-Adèle Coulombe, née un vendredi, 23 mai 1835, à la Rivière-du-Loup, diocèse des Trois-Rivières, était la plus jeune des filles de M. Antoine-Albert Coulombe, mort en 1843, petit neveu de Mgr. Jean-François Hubert, évêque de Québec ; sa mère était sœur de M. Jean-Zéphirin Caron, curé de Beauharnois grand-vicaire de Mgr. Ign. Bourget évêque de Montréal, mort le 19 juillet 1844.—Adèle Coulombe entra à l'Hôtel-Dieu, le 25 juillet 1850 et reçut le saint habit le 23 octobre 1852, ; et fut nommée 1ère pharmacienne le 4 septembre 1860 ; elle mourut le lundi saint, 13 avril 1862, à 9¾ h. du matin, et fut inhumée le mercredi saint 16 avril, jour anniversaire du bienheureux Labre ; ce grand serviteur de Dieu était mort l'an 1583, le 16 avril qui, cette année, tombait aussi le mercredi.

No.	Noms des Sœurs.	Ans.	Temps de Religion.		Décès.	
204	Emélie Barbarie *converse*..............	62	42		18 mai.	1866
205	Philomène Lavoie, *converse*.............	29	10	6	18 juil.	1866
206	Philomène Milotte.........................	30	11	2	22 nov.	1867
207	Hermine Chagnon, *novice*.................	20	1	10	25 juin	1868
208	Henriette Dulude. *converse*..............	63	42	10	13 juil.	1868
209	Eulalie Gaudry............................	66	43		15 août.	1869
210	Angèle Martin, *converse*.................	39	13	9	27 déc.	1869
211	Mary Weeks (1)............................	39	14	5	18 juin	1870
212	Rose Dozois...............................	34	12	5	25 déc.	1870
213	Mélanie Larocque..........................	27	8	8	11 mai	1871
214	Elizabeth Commeau.........................	27	6	3	31 août	1871
215	Olive Bédard..............................	21	3	6	20 fév.	1872
216	Anne Kennedy, *converse*..................	46	19	1	21 mai	1872
217	Marguerite Tribotte.......................	75	55	11	4 janv.	1873
218	Lia Gariépy dite Marie des Anges, *converse*..............	35	9	1	26 juil.	1873
219	Hermine Fresne............................	24	4	6	20 nov	1873
220	Virginie Davignon.........................	50	31	5	2 févr.	1874
221	Elizabeth St. Germain, dite Sr. Marie-Anne, *converse*..............	65	47	3	27 avril	1874
222	Victorine Bastien.........................	31	13	10	20 mai	1874
223	Catherine Lacroix 25ème Sup. (2)...	85	59	5	26 juin	1874

(1) Voir No. 159, page 21.

(2) Les sœurs Lacroix et Olive Launière (page 6) étaient filles de M. Paul Lacroix (mort à 85 ans) fils d'un officier noble d'Alsace nommé (Von Krenz,) Hubert-Joseph de Lacroix, né à St. Georges, en Hasbaye? le 25 juin 1703, lequel, sous Louis XV honora par sa bravoure la devise en faveur de Marie-Thérèse : *Moriamur pro rege nostro.*

M. Hubert-Joseph de Lacroix fit, en 1719, un pélérinage à Rome où le Pape Clément XI voulut bien lui accorder une indulgence à perpétuité à lui et à douze autres membres de sa famille. Il était fils de Dominique de Lacroix, Seigneur de Maufoirs, du diocèse de Liège, (évêché de Limbourg).

Il vint s'établir à Québec comme chirurgien vers 1731 ; il était porteur de deux passeports ; l'un signé à Bruxelles, le 25 mars 1731, par Marie-Elizabeth, princesse royale de Hongrie, de Bohême et des deux Siciles, etc., et gouvernante générale des Pays-Bas Autrichiens, et l'autre signé le 29 mars 1731, par les Bourgmaitre, Eschevins et Conseil de la ville de Bruxelles.

Il se maria à Québec, le 26 janvier 1732, à Mlle Anne-Magdeleine Dontaille, fille de feu Jacques-Philippe Dontaille Ecr., ancien lieutenant de l'infanterie, et de dame Magdeleine Bouchet, en présence et de l'agrément et consentement du haut et puissant seigneur Messire Charles Marquis de Beauharnois chevalier de l'ordre militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la nouvelle france, et de Messire Gilles Hocquard chevalier conseiller du Roy, en ses conseils, intendant de justice, police et finances etc.

M. Paul Lacroix épousa, en 1ères noces une Demoiselle américaine, et en 2des noces, Mlle Launière, sœur de Mme Hubert-Joseph de Lacroix.

Mme veuve C. S. Rodier, (Louise) sœur des deux religieuses, est morte à Montréal, le 14 avril 1879, âgée de 84 ans. Une autre de leurs sœurs, Melle Charlotte Lacroix, est morte à Montréal, en 1832, du choléra ; elle avait environ 25 ans ; Pierre-Paul Lacroix, leur frère, se battit à Châteauguay en 1813, sous la conduite du Colonel de Salaberry. et épousa au Détroit, une demoiselle Baby ;—Gabriel Lacroix, un autre de leurs frères, (mort garçon), était capitaine

No.	Noms des Soeurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
224	Josephte Levêque, dite Sr. St. Augustin	82	63	6	14 fév.	1875
225	Marie Hudon	28	5	6	5 mai	1875
226	Emér. Brissette, dite Sr. Levêque	23	5	6	29 fév.	1876
227	Josephine Brissette	30	8	4	2 avril	1876
228	JULIE CÉRÉ DITE SR. MANCE, 26*e sup.*	69	51	9	6 déc.	1876
229	Elmire Gauthier dite Marie-Joseph, *tourrière*	54	28	"	29 juil.	1877
230	Christine Gagné	46	20	"	8 nov.	1878
231	Josephte Dupuis	75	54	"	17 nov.	1878
232	Euphrosine Brassard	89	67	"	14 déc.	1878
233	Louise Préfontaine	58	36	"	28 fév.	1879
234	Josephine Healy. (1)	34	00	"	23 juil.	1879

COMPARAISON.

Etat et récensement de l'Hôtel-Dieu au 31 décembre 1878, et au 31 décembre 1863 (*Annuaire de Ville-Marie*, page 58) et au 31 déc. 1853 (Jacques Viger, *Servantes de Dieu en Canada*).

	1878	1863	1853
Nombre de religieuses professes	89	67	39
Nombre de novices et postulantes	7	16	16
Nombre total	96	83	55

et se battit en 1812, lorsque les Américains furent répoussés de Lacolle ;—et Paul-Joseph Lacroix, un troisième frère, est mort à Montréal, le 4 décembre 1858, à 80 ans ; il était marié à Melle Marie-Charlotte Lacroix, morte le 18 mai 1852, âgée de 70 ans ; Melle Marie-Louise Lacroix sœur de cette dernière, est morte, à l'asile de la Providence, le 14 janvier 1847, à 76 ans, 4 mois et 6 jours.

M. Hubert-Joseph de Lacroix avait un autre fils, nommé aussi Hubert-Joseph de Lacroix, baptisé le 5 mai 1743, à Québec, où il se maria, en 1ères noces à Melle Françoise-Pélagie Poncy, morte le 15 septembre 1808, et en 2des noces à Melle Louise Launière ; il était marchand et seigneur de Ste. Thérèse de Blainville et lieut. Colonel ; il mourut le 17 juillet 1821, à 79 ans ; il était le père de M. Janvier Domtail Lacroix, avocat, père de Mme. Pangman, (Honorable John Pangman, seigneur de Lachenaie,) et de Melle Emélie Lacroix qui réside à Montréal.

(1) Sœur de Mgr. James Healy, évêque de Portland.

1760—Après la cession du Canada à l'Angleterre, une seule religieuse de l'Hôtel-Dieu passa en France,—la sœur Hery, fille du riche négociant de Ville-Marie, M. Jacques Hery, Duplanty, laquelle fut reçue dans la maison de Baugé.

M. Hery, qui allait quitter pour toujours, le Canada, avait proposé aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de les transporter gratuitement en France, avec tout leur mobilier, sur un vaisseau qui lui appartenait.

Nombre de malades à l'hôpital.........	216	210	170
Nombre de malades admis à l'Hôtel-Dieu, durant l'année 1878......	2955	3659	2946
Nombre de malades décédés...........	158	169	129
Nombre de malades guéris ou soulagés...	2797	3995	2917
Nombre d'orphelins à l'Hôtel-Dieu le 31 déc. 1878..........................	40		
Nombre d'orphelines....................	33		

FONDATIONS PIEUSES.

1713--M. et Mme. Biron fondent à perpétuité, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, une messe et un salut du très-saint Sacrement en l'honneur du sacré Cœur de Jésus et du saint Cœur de Marie.—A être célébrés chaque année, le lendemain de la petite Fête-Dieu.

1713--M. Vincent Truteau et Mme. Jeanne Mansion, sa femme, fondent, dans la même église, une grande messe solennelle, qui devait être célébrée, chaque année le jour de la fête de l'Assomption.

1714--M. Jean Vinet, de la Longue-Pointe, fonde une grande messe, qui serait célébrée tous les ans le jour de la sainte Trinité, jour anniversaire de celui où l'institut de Saint-Joseph a pris naissance.

FONDATIONS DE MAISONS.

1o La Maison de Kingston fut fondée le 2 septembre 1845, auquel jour partirent les sœurs Amable Bourbonnière, Louise-Claire Huguet-Latour (sœur de l'auteur de l'Annuaire), Virginie Davignon, et Emélie (Barbarie) sœur converse.

—Kingston, province d'Ontario, a une population de 12,407 âmes, dont 3986 catholiques. (*Dernier Récens.*

Supérieures.

1o Sr. Amable Bourbonnière,—Du 2 septembre 1845 au 3 septembre 1849.—Morte à Montréal, le 18 mars 1855, à 63 ans.

2o Sr. Josephte Dupuis,—Du 3 septembre 1849 au 3 septembre 1852.—Morte à Montréal, le 17 nov. 1878.

3o Sr. Olive Launière (Lacroix),—Du 3 septembre 1852 au 3 septembre 1858.—Aujourd'hui, à Montréal.

4o Sr. Lse.-Claire Huguet-Latour,—Du 3 septembre 1858 au 3 sept. 1864.—Aujourd'hui à Montréal.

5o Sr. Julia O'Brien,—Du 3 septembre 1864 au 3 septembre 1869.—Morte à Kingston.

6o Sr Monica Brady,—Du 3 septembre 1869 au 3 septembre 1872.—Aujourd'hui à Kingston.

7o Sr. Jane Leahy,—Du 3 septembre 1872 au 3 septembre 1878.—Aujourd'hui à Kingston.

8o Sr. Monica Brady,—Du 3 septembre 1878.—Supérieure actuelle.

II La Maison de Chatham fut fondée, le 12 juillet 1869, auquel jour partirent les sœurs Virginie Davignon, Hélène McGurty, Elizabeth Beauchamp, dite St. Louis Hareki, et Vitaline Léveillé, *converse.*

—Chatham situé dans le district de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick, contient une population de 4203 âmes dont 1836 catholiques.

Supérieures.

1o Sr. VirginieDa vignon,—Du 12 juil. 1869 au 23 mai 1873.—Morte à Madawaska, N.B., le 2 fév. 1874, à 50 ans.

2o Sr. Césarine Raymond,—Du 3 juillet 1873, au 31 juillet 1879.—Aujourd'hui, à Montréal.

3o Sr. Emélie Sirois,—Depuis le 31 juillet 1879.—Supérieure actuelle.

III La Maison de Tracadie fut fondée le 12 septembre 1868, auquel temps partirent les sœurs Marie Pagé,

Eulalie Quesnel, Delphine Brault, Amanda Viger, dite Sr. St. Jean de Goto, Clémence Bonin, *converse* et Lumina Fournier, *tourrière*.

—Tracadie se trouve dans le district d'Antigonish, province de la Nouvelle-Ecosse et contient 1882 âmes dont 1542 catholiques.

Supérieures.

1o Sr. Marie Pagé,—Du 12 septembre 1868 au 1er juin 1869.—Aujourd'hui, à Montréal.

2o Sr. Monique Reid,—Du 25 juillet 1869 au 3 septembre 1875.—Aujourd'hui à Montréal.

3o Sr. Amanda Viger, dit St. Jean de Goto,—Du 3 septembre 1875 au 3 septembre 1878.

4o Delphine Brault,—Depuis le 3 septembre 1878. —Supérieure actuelle.

IV La Maison de Madawaska fut fondée le 4 septembre 1873, auquel temps partirent les sœurs Virginie Davignon, Catherine Quérin, Alphonsine Ranger dite Maillet, Josephine Brissette, Philomène Descoteaux, *converse*, et Rachel Chapleau, *tourrière*.

—St. Basile de Madawaska situé dans le district de Victoria, province du Nouveau-Brunswick, a une population de 1669 âmes, toutes catholiques.

Supérieures.

1o Sr. Virginie Davignon,—Du 4 septembre 1873, à sa mort, arrivée le 2 février 1874.

2o Sr. Eulalie Quesnel,—Depuis le 2 février 1874. —Supérieure actuelle.

NOMS DES MEMBRES DU CLERGÉ QUI SONT MORTS A L'HOTEL-DIEU.

—M. Antoine Proulx, ptre.—Né à la Pointe-aux-Trembles, mort le 7 novembre 1788, à 62 ans, inhumé à Terrebonne.

—M. Jean-Marie Rimbault, curé de la Pointe Claire,—Mort, le 11 sept. 1813, à 59 ans, inhumé dans le cimetière de la paroisse de Montréal.

—M. François Plessis-Belair, ptre—Né à Montréal, mort le 31 octobre 1830, à 61 ans ; inhumé à Ste. Rose.

—Mgr. Jean-Jacques Lartigue, Ier évêque de Montréal—Né à Montréal, de M. Jacques Lartigue, chirurgien, et de Dame Marie-Marguerite Cherrier ; mort, le 19 avril 1840, à 62 ans et 9 mois ; le corps de Mgr. Lartigue fut déposé dans les voûtes de l'église cathédrale St. Jacques, rue St. Denis, et quelques jours après l'incendie du 3 juillet 1852, (le 25 juillet) il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, et au commencement de février 1861, (quelques jours après la translation du corps des sœurs défuntes de l'Hôtel-Dieu au Mont Ste. Famille,) les restes de Mgr. Lartigue furent déposés dans les voûtes de la Congrégation N. D. où ils reposent encore.

—M. Amable Boyer, ptre. missionnaire—Né à St. Philippe, mort, le 10 juin 1863, à l'âge de 30 ans.

—M. Pierre-Narcisse Lévêque, ptre.—Né à St. Ambroise de Kildare, mort le 11 oct. 1865, à l'âge de 30 ans.

—M. Daniel Brosnaham, ptre.—Né en Irlande, mort le 20 février 1863, à 47 ans environ.

—M. Modeste Foisy. ptre.—Né à l'Assomption, mort le 11 octobre 1864, à 43 ans.

—R. P. Jean- Claude Léonard-Baveux, O. M I.—Arrivé le 1er août 1828: mort le 21 novembre 1865, à 69 ans.

—Le R. P. Georges Schneider, S. J.—Arrivé en 1849, mort le 1er octobre 1868, à 61 ans ; inhumé au Sault-au-Récollet.

—M. Réné-Olivier Bruneau, ptre.—Né à Québec, le 12 mai 1788, mort le 29 juillet 1870, à 82 ans.

—M. Charles-François-Ernest Bousquet—Né à St. Antoine de Chambly, le 25 mai 1843, mort, le 31 janvier 1871, à 28 ans.

—M. Charles Champoux, ptre.—Né, à St. Paul de Joliet, en 1818, mort le 17 juillet 1873, à 55 ans :

—M. Louis-Désiré Laferrière, ptre.—Né, le 7 avril 1842, mort le 17 août 1873, à 31 ans.

—M. Maurice Roux, ptre.—Arrivé le 15 janvier 1849, mort le 16 octobre 1876, à 61 ans.

—M. Urgel Gaudet, ptre.—Né à St. Jacques de l'Achigan, le 5 nov. 1835, mort le 29 janvier 1876 à41 ans.

—M. Charles Vaillancourt, postulant Jésuite, fils de M. Charles Vaillancourt et de Marie Normand, né à Mascouche, mort le 18 mars 1869, de la *variole*.

N. B.—M. Brosnaham, M. Bousquet, M. Lévêque et M. Gaudet ont été inhumés dans le caveau de l'Hôtel-Dieu, en attendant que la cathédrale en construction soit terminée.

II

HOPITAL-GENERAL.—SŒURS-GRISES.

(Les sœurs de la charité de Ville-Marie.) (1)

1737—1879.

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES.

NOMS DES SOEURS	DU		AU	
1o Marguerite-Marie Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville........................		1737	23 déc	1771
2o Marguerite-T. Lemoyne-Despins........	27 déc	1771	6 juin	1792
3o Thérèse-Geneviève Coutlée...............	9 juin	1792	17 juil	1821
4o Marguer.-M. Lemaire St. Germain.....	20 juil	1821	3 sept	1933
5o Marguer.-Dor. Trottier de Beaubien...	4 sept	1833	29 sept	1843
6o Elisabeth Forbes-McMullen.................	2 oct	1843	24 sept	1848
7o Marie.Rose Coutlée..........................	2 oct	1848	29 sept	1853
8o Marie-J. Hénault-Deschamps...............	3 oct	1853	2 oct	1853
9o Jane-Mary Slocombe..........................	5 oct	1863	22 juin	1872
10 Angélique-Elizabeth Dupuis...............	26 août	1872	28 sept	1877
11 Marie-Julie Hainault-Deschamps.........	1 oct	1877	Sup. actuelle	

Notes sur les supérieures de l'Hôpital-Général.

1o. Marguerite-Marie Dufrost de Lajemmerais, née à Varennes, près Montréal, le 15 octobre 1701, de Christophe Dufrost de Lajemmerais, gentilhomme breton, originaire de Médréac, alors diocèse

(1) Voir, Annuaire de Ville-Marie, vol. 1er. p. 62 à 70.

de Saint-Malo, et de Marie-Rénée de Varennes (fille de Réné Gauthier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et petite fille de Pierre Boucher de Boucherville, aussi ancien gouverneur des Trois-Rivières) mariée dans l'église paroissiale de Ville-Marie, le 12 août 1722, à M. François Magdeleine You d'Youville, mort, à Montréal le 4 juillet 1731.

Madame d'Youville a commencé son œuvre dans le courant de l'année 1737. Elle fut supérieure jusqu'à sa mort, arrivée le 23 décembre 1771, elle était âgée de 70 ans, 2 mois et 8 jours.

2o. La Mère Marguerite-Thérèse Lemoine-Despins, née, à Boucherville, le 23 mars 1722, de Réné-Alexandre Lemoine-Despins et de Marie-Rénée Le Boulanger.

Le 2 juillet 1739, âgée de 17 ans, elle entra comme pensionnaire à l'hôpital-général, où durant les 14 ans de séjour avec Mme. d'Youville, elle eut lieu d'admirer le zèle et dévouement envers les pauvres qu'elle logeait et qu'elle soignait avec une attention et une tendresse de mère.

En 1753, elle se détermina à embrasser son œuvre et demanda de l'admettre au nombre de ses filles ; ce qui lui fut facilement accordé, car elle était une personne accomplie sous tous les rapports. Aussi dès le jour même de son entrée au noviciat elle fut choisie pour première maîtresse des novices; charge qu'elle remplit, avec beaucoup de sagacité et de sollicitude, jusqu'à la mort de Mme. d'Youville, arrivée le 23 décembre 1771.

La mère Despins, élue, le 27 du même mois, supérieure, à l'unanimité des voix, était bien propre à remplacer la vénérable fondatrice avec laquelle elle avait demeuré trente-deux ans, et dont elle possédait si parfaitement l'esprit ; elle mourut dans cette même charge, regrettée de tout le monde, le 6 juin 1792, âgée de 70 ans, 2 mois et 14 jours. Elle avait gouverné la maison pendant 20 ans, avec une sagesse et une douceur qui lui avaient concilié l'estime des personnes du dehors en même temps que l'affection de ses sœurs et des pauvres de l'Hôpital.

3o. La mére Thérèse Coutlée, née, à Ville-Marie, le 23

novembre 1742, de Louis Coutlée et de Marie-Geneviève Laboussi, entra au noviciat de l'Hôpital-Général, le 14 octobre 1762 et fit profession le 24 octobre 1764. Après avoir occupé la charge d'éconôme, durant 20 ans, elle fut élue supérieure, le 9 juin 1792, et mourut le 17 juillet 1821, âgée de 78 ans, 7 mois et 24 jours. (Mme. d'Youville lui avait prédit qu'elle survivrait à toutes ses compagnes.)

D'une taille robuste, d'un naturel ardent, d'une intelligence vive, pénétrante et accomplie, d'un jugement sûr, la mère Coutlée avait une rare aptitude pour les affaires qu'elle savait mener à bonne fin; au premier coup d'œil, il était aisé de voir qu'elle était toute faite pour l'action, aussi elle sut en tout temps rendre de très grands services à la communauté.

4o. La Mère Marguerite Lemaire-St. Germain, née au Lac-des-deux-Montagnes, le 14 mai 1766, de Ignace Lemaire-St. Germain et de Louise Castonguay. (Elle était tante de l'Hon. M. Félix Lemaire, M. P. P.) Entrée au noviciat, le 24 novembre 1785, elle fit profession le 24 janvier 1788. Mgr, François Hubert, alors évêque d'Almyre, et coadjuteur de Québec, reçut l'émission de ses vœux. Douée d'un cœur d'or sous une écorce un peu rigide, elle était charitable et compatissante; d'un jugement solide et éclairé, d'une perspicacité étonnante, jointe à un tact exquis, elle était, en un mot, très propre au gouvernement. Ayant eu soin, pendant plusieurs années, de gérer les affaires de la maison, ce fut elle qui composa, à force de travail, le premier Livre-Terrier de la seigneurie de Châteauguay. Elle fut élue supérieure le jour de sa fête, 20 juillet 1821, fête de sainte Marguerite, et occupa cette charge douze ans, un mois et quatorze jours, jusqu'à l'année 1833, époque où ayant été atteinte de paralysie, elle fut contrainte de demander sa démission. Après avoir langui pendant cinq ans dans des souffrances presque continuelles, elle mourut le 12 avril 1838, âgée de 68 ans, 10 mois et 29 jours.

5o La Mère Marguerite-Dorothée Trottier de Beau-

bien, (1) née à Nicolet, le 29 janvier 1798, de Alexis Guay-Trottier de Beaubien et de Marie-Marguerite Durocher.—Elle entra au noviciat, le 12 juillet 1816, et fit profession le 17 juillet 1818. Elle fut élue supérieure, le 4 septembre 1833 et donna sa démission le 23 septembre 1843, et mourut à Ville-Marie, le 11 août 1848, âgée de 50 ans, 6 mois et 12 jours.

Elle était, à la fois, douce et gaie et d'une grande et rare affabilité ; égale dans sa conduite envers tout le monde, elle était également aimée des grands et des petits. Ayant fait le sacrifice de laisser la maison-mère pour aller fonder la Mission d'Ottawa, Dieu se contenta de sa bonne volonté, et au moment de partir, elle tomba de paralysie. Elle fut souffrante pendant plusieurs années sans jamais se plaindre, et ne paraissait pas même souffrir, tant son air naturellement tranquille se soutenait malgré la force du mal. Aussi son dernier soupir fut doux comme une prière, et sa mort paisible comme un sommeil.

6_0 La mère Elizabeth Forbes dite McMullen, née à St. André, Ontario, le 12 février 1806, de John Forbes et d'Ann McDonnell. Entrée au noviciat, le 21 février 1823, elle fit profession le 22 février 1825. Ayant été éconôme pendant plusieurs années, elle fit preuve d'un jugement sûr et d'une grande capacité, en même temps qu'elle était l'édification de la communauté par

---

(1) La Mère Marguerite-Dorothée Beaubien était sœur des trois religieuses suivantes :

1o Sr. Marie-Hélène Beaubien, dite Sr. Youville, de la même communauté ; aujourd'hui, elle réside à la maison-mère, rue Guy.

2o Sr. Marie-Zoé Beaubien, dite Sr, Normant, de la même communauté, aujourd'hui à l'hospice St. Joseph, rue, Cathédrale.

3o Sr. Marguerite Beaubien, dite Sr.St. Alexis de la Congrégation de Notre-Dame, aujourd'hui, à la maison-mère, rue Notre-Dame.

Leur mère, Mme. Marguerite Durocher, était fille de Jean-Baptiste Durocher, négociant, et de Marguerite Boucher-Denoix, et sœur de M. Alexis Durocher, curé de la Pointe-aux-Trembles durant 28 ans, et de Paul-Siméon-Hypolite Durocher, propriétaire de la rue Durocher, à Montréal, marié à Melle. Marie-Julie Foretier (sœur de Mmès. D. B. Viger, L. C. Foucher, *juge*, Henri Baron, et Hugues Heney.)

La mère de la sœur Beaubien, sup. était aussi sœur de Louise-Charlotte-Charles-Adélaïde Durocher, épouse de M. Paul Trottier de Beaubien, seigneur de l'ile Moras, à Nicolet, aieul maternel de l'épouse de l'auteur de *l'Annuaire de Ville-Marie* ; ainsi M. le curé Durocher était grand oncle de cette dernière, et de plus son parrain. (Sa marraine est Mme Pierre Beaubien (Dr.) née Justine Casgrain.)

ses grandes vertus religieuses. D'un courage à toute épreuve et d'une grande force de caractère, elle sut malgré la faiblesse de son tempéramment, braver des obstacles qu'une volonté moins énergique n'aurait osé envisager.

Elue supérieure le 2 octobre 1843, elle fut déposée au bout de cinq ans et nommée assistante, charge qu'elle occupa jusqu'à sa mort qui arriva le 7 avril 1875, âgée de 69 ans, 1 mois et 16 jours.

7o La Mère Marie-Rose Coutlée, née aux Cèdres, le 16 novembre 1814, de Louis Coutlée et de Rose Watier. Entrée au noviciat le 7 août 1830, elle fit profession le 10 août 1832.—Elle était nièce de la première Mère Coutlée 3ème supérieure.

D'une nature ardente, ses qualités saillantes semblaient plutôt l'apanage d'un autre sexe, et encore plus que sa tante, d'heureuse mémoire, elle était aussi faite pour l'action. Son énergie semblait croître à proportion des difficultés et elle ne savait reculer devant aucune, aussi sut-elle se rendre très utile à la communauté, qui reconnaissant ses rares qualités, lui donna toujours les premières charges.

Elle fut élue supérieure le 2 octobre 1848 et ayant été déposée au mois de septembre 1853, elle fut choisie pour première supérieure de l'Hospice St. Joseph

Victime de son courage, elle termina sa trop courte carrière le 9 avril 1877, âgée de 62 ans, 4 mois et 24 jours.

8o La Mère Marie-Julie Hainault-Deschamps, née à Lachine, le 19 mai 1819, de Joseph Hainault et de Marie Boyer. Entrée au noviciat le 9 septembre 1836, elle fit profession le 10 septembre 1838.

Après avoir géré pendant plusieurs années les affaires de la seigneurie de Châteauguay, elle fut élue supérieure le 3 octobre 1853, charge qu'elle occupa pendant dix ans ; elle est aujourd'hui supérieure.

9o La Mère Mary-Jane Slocombe née, à Tawnton, en Angleterre, le 29 octobre 1819. Entrée au noviciat, le 28 juillet 1840, elle fit profession le 16 juillet 1842.

Ayant été dix ans maîtresse des novices, elle fut élue supérieur le 5 octobre 1863.

Douée des plus rares qualités de l'esprit et du cœur, possédant une éducation accomplie, elle était cependant d'une si parfaite modestie qu'il fallait l'avoir étudié longtemps, avant d'avoir su apprécier son mérite, tant elle aimait à demeurer inconnue et ignorée.

Elle n'était encore que dans la 52ème année de son âge et la 9ème de sa supériorité, quand la mort l'enleva à l'estime et à l'affection de sa communauté le 22 juin 1872.

10o La Mère Elizabeth Dupuis née à St. Roch de Québec le 18 octobre 1831 de Jean Dupuis et d'Angélique Julien ; entrée au noviciat le 26 juin 1849, elle fit profession le 28 août 1851. Après avoir occupé la charge de maîtresse des novices, elle fut choisie pour remplacer la défunte Mère Slocombe, fut élue le 26 août 1872 et déposée le 28 septembre 1877. Aujourd'hui, elle est 2ème assistante.

11o La Mère Marie-Julie Hainault-Deschamps, supérieure actuelle et mise en charge le 1 octobre 1877.

Hôpital-Général de Ville-Marie.

C'est à M. François Charon de la Barre, citoyen vertueux et charitable de Montréal, que l'Hôpital-Général de Ville-Marie doit sa première fondation, en 1692. M. Charon voulut bien y consacrer ses biens et sa personne, et fut puissamment secondé par deux autres pieux laïques, MM. Jean Fredin et Pierre Le Ber, frère de la sainte recluse qui vécut vingt ans dans une cellule du couvent de la congrégation N. D., sans communication avec le monde.

M. Le Ber resta fidèle à sa vocation jusqu'à sa mort, ne fit point de vœux, mais mourut en saint, comme pensionnaire à l'Hôpital-Général en octobre 1707.

Les trois amis associés voulaient former une communauté de Frères Hospitaliers, dits *Frères Charon*, destinés à soigner des hommes pauvres et infirmes.

Dès 1688, M. le supérieur du séminaire St. Sulpice de Montréal leur donna un terrain convenable, situé à la Pointe à Callière, pour commencer leur œuvre de

charité, de zèle et de désintéressement. Ils firent bientôt, à leurs frais, plusieurs autres acquisitions pour servir à la fondation de l'hôpital, dont le but, comme le portent les lettres patentes du Roi, du mois d'avril 1694, était de " retirer les pauvres enfants, orphelins, " estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux " mâles, pour y être logés, nourris et secourus dans " leurs besoins, les occuper dans les ouvrages qui " leur seront convenables, faire apprendre des métiers " aux dits enfants, et leur donner la meilleure éduca- " tion que faire se pourra."

En octobre 1694, Mgr. de St. Valier, 2ème évêque de Québec, approuva cette communauté d'hommes sous le nom de "*Frères Hospitaliers de St. Joseph de la Croix.*"

Le frère François Charon est mort sur un vaisseau, devant La Rochelle, en 1719. Il était originaire de Blois, France.

En 1747, plus de cinquante ans après cette fondation, les efforts des Frères Hospitaliers ayant été infructueux, le Séminaire donna provisoirement à Madame d'Youville, née Marie-Marguerite de Lajemmerais, la charge de l'Hôpital-Général ; et l'établissement de ces Frères, qui ne pouvaient plus se soutenir, fut remplacé par la fondation que Mme d'Youville fit de l'institut des Sœurs-Grises.

Mme. D'Youville.

Marie-Marguerite de Lajemmerais naquit à Varennes, près l'ile de Montréal, le 15 octobre 1701, d'une des fa-

---

Les *Frères Charon* avaient pris l'habit le 25 avril 1701 étant alors au nombre de six ; ils avaient fait des vœux simples l'année suivante et celui de stabilité en 1704, le 27 juillet, et le 22 octobre 1722, on ajouta aux vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance envers les pauvres, celui de l'instruction de la jeunesse.

En 1721, ils avaient formé six écoles, celle de l'Hôpital-Général, dirigée par le frère Dumoire ; celle de la Pointe-aux-Trembles. par le frère Jeantot, l'école de Boucherville, par le frère Pillard (il signait au régistre, *Louis Pillard, fr. hosp. et Miss.*), celle de Longueuil par le frère Simonnet de la Croix, la cinquième à Batiscan. par le frère Dath, et la sixième, celle des Trois-Rivières, par le frère Lagirardière.—Nous voyons encore plusieurs fois aux régistres de Boucherville, de 1720 à 1725, les noms de *frère louis. maître d'école, fr. Louis hosp. et miss ; frère Antonin maître d'école, fr. Antonin, fr. hosp.*

Les *frères Charon* devaient être vêtus de noir. et porter un habit à peu près semblable à la soutanelle des écclésiastiques, avec un manteau noir, des manchettes et un rabat blanc.

milles françaises les plus honorables qui fussent alors établies en Canada. Son père, Christophe Dufrost de Lajemmerais, gentilhomme breton, originaire de Médréac, alors diocèse de Saint-Malo, vint en Canada en 1687, en qualité d'enseigne, pour servir, sous M. de Denonville, contre les Iroquois. Quelque temps après il fut élevé au grade de lieutenant, et nommé commandant du poste important de Catarakoui, Kingston, sous M. de Frontenac, gouverneur. Le 15 juin 1705, il fut promu au grade de capitaine.

Le 18 janvier 1701, il épousa Melle. Marie-Rénée de Varennes, fille de Messire Réné Gauthier de Varennes, mort gouverneur des Trois-Rivières, et petite fille de Pierre Boucher de Boucherville ancien gouverneur de la même place. M. de Lajemmerais est mort 1708.

La jeune Marie-Marguerite, âgée de dix ans, fut placée au pensionnat des religieuses-Ursulines de Québec où elle fut instruite et où elle fit sa première communion. Après deux ans de séjour dans cette commu. nauté, elle revint auprès de sa mère.

Le 12 août 1722 elle épousa M. François-Madeleine You, (1) gentilhomme de Montréal, qui jouissait d'une honnête aisance. Leur mariage fut béni, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, par M. Priat Ptre. S. S., V. G.

M. d'Youville mourut, à Montréal, le 4 juillet 1730, à la suite d'une pleurésie, âgé de 31 ans, laissant deux garçons en bas âge au soin de Mme. d'Youville.

Après la mort de son mari, Mme. d'Youville entreprit un petit commerce, dans l'espérance de subsister par ce moyen et d'élever ses enfants, et d'assister les pauvres. Sans négliger l'éducation de ses enfants qu'elle eut même la consolation de voir élevés l'un et l'autre au sacerdoce,--François d'Youville, curé de St. Ours, mort en 1778, et Charles-Marie-Madeleine Dufrost,

---

(1) M. You était fils de M. Pierre You, natif de la Rochelle. qui s'était joint à M. de la Salle pour son expédition de la Louisiane, et fut l'un des signataires de l'acte de prise de possession du pays des Arkansas faite au nom du roi de France les 13 et 14 mars 1682. Ce fut après cette expédition qu'il prit le titre de sieur de Ladecouverte. Il épousa à Ville-Marie, le 19 avril 1697, Melle. Madeleine Just, née à Brèves en Bourgogne, de laquelle il eut, outre Françoise-Madeleine You, plusieurs autres enfants, qui s'allièrent aux Migeon de Lagauchetière, aux de Joncaire, Il mourut, à Ville-Marie, le 28 août 1718.

curé de Boucherville, mort en 1790,—elle soulageait les pauvres dans leurs besoins, elle les visitait dans leurs maladies, et allait de plus à l'hôpital-général raccommoder les hardes du petit nombre d'infirmes qu'on y entretenait, et tous réduits alors à un état de délaissement, de misère et de malpropreté qui excitait la compassion des âmes sensibles.

En 1737, Mme. d'Youville fit, avec Melle. Louise Thaumur-Lasource, une neuvaine, sur le tombeau de son ancien directeur, M. Jean-Gabriel Le Pappe du Lescoät Ptre. S. S. et le 31 décembre de la même année, deux autres jeunes personnes, Melle. Demers et Melle. Cusson, s'associèrent à elle pour servir les pauvres ; et pour donner commencement à l'essai qu'elles allaient entreprendre, elles louèrent une maison, où elles entrèrent le 30 octobre 1738, et reçurent d'abord quatre ou cinq pauvres, dont le nombre s'éleva bientôt jusqu'à dix.

Quelque temps après, Dieu, pour affermir la confiance de ces saintes filles, en sa providence, envoya à Mme. d'Youville une infirmité qui la retint six ou sept ans sur une chaise et la réduisit à une sorte d'inaction. C'était un mal considérable au genoux, qui fut encore augmenté par la maladresse ou l'inexpérience de trois chirurgiens qui lui firent souffrir des douleurs presque intolérables, sans altèrer pourtant ni sa patience ni sa confiance en Dieu.

Le 2 février 1745 (le surlendemain même d'un incendie qui les réduisit à une extrême pauvreté,) elles mirent en commun tous leurs revenus et leurs biens mobiliers, par un acte qui fut signé par toutes ; elles étaient alors au nombre de six. Cet acte même qui est devenu la base de la société a été signé jusqu'à ce jour par toutes les sœurs professes.

En 1755, M. de Pontbriand approuva les règlements donnés par M. Normant, Ptre. S. S., à Madame d'Youville et à ses compagnes ; il approuva aussi l'usage des costumes uniformes, qui consistaient en une robe de camelot, de couleur appelée *grise* ; la coiffure aussi fort modeste, était en laine noire, avec un simple bonnet de gaze de même couleur, et sous le bonnet une bande de mousseline blanche. Madame d'Youville et

ses compagnes prirent leur nouveau costume le jour de la fête de M. Normant, le 25 août 1755, fête de saint Louis. Depuis qu'on les vit revêtues de ce costume, on ne leur donna plus que le titre de *Sœurs de la charité ou de Sœurs-Grises.*

Mme d'Youville,étant parvenue à l'âge de soixante-dix ans, aprés une vie éprouvée par tant de fatigue, de privation et de sacrifices, ressentait depuis quelque temps un affaiblissement assez notable dans sa santé, lorsqu'au commencement du mois de novembre 1771 ses forces s'affaiblissant encore d'avantage, elle se vit contrainte de garder la chambre. Le 9 décembre étant dans sa chambre avec une de ses sœurs, elle fut frappée tout à coup d'une première attaque de paralysie, qui, affectant la partie gauche de son corps et sa langue, lui ôta toute liberté de parler, et même de faire aucun mouvement, surtout du côté gauche. Le 13 du même mois, elle fut atteinte d'une autre attaque de paralysie à laquelle elle ne devait survivre que peu de jours ; elle est morte le 23, à environ huit heures et demie du soir, au moment même où la communauté achevait la prière du soir. L'inhumation fut différée jusqu'au 26 décembre, fête de saint Etienne. M. Montgolfier, Ptre. S. S. chanta le service et fit les dernières absoutes, assisté des messieurs du séminaire et de plusieurs ecclésiastiques des environs. Enfin le corps fut descendu dans un des caveaux de l'église de l'Hôpital, et inhumé en face du *regard* des pauvres, c'est-à-dire du lieu par où ils avaient jour dans l'église.

NÉCROLOGE

Des Sœurs de la Charité, (Sœurs-Grises), décédées depuis l'établissement de leur institut, à Ville-Marie.

1737-1879.

No.	Noms des Sœurs,	Age	Temps de Religion.	Décès.	
1	Catherine Cusson. (1)........................	70	34 ans	20 fév.	1741
2	Catherine Huet-Dulude, *novice*.........	23	1 "	24 juin	1743

(1) Catherine Cusson, née à Montréal, le 16 février 1707, fille de Jean Cusson et de Marguerite Aubuchon ; entrée en 1735 ; la 1ère des trois compagnes de Mme. d'Youville, que Dieu appela à lui : après avoir édifié ses sœurs par sa charité pour les pauvres, par son exactitude au règlement, par sa ferveur et sa patience, attteinte d'une fluxion de poitrine, elle mourut le 20 février 1741.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
3	Agathe Véronneau, (1).........	58	18	"	20 avril	1764
4	Me. Madeleine Celoron, *novice*.........	20	2	"	10 déc.	1768
5	Th érèse Beaufrère..........................	48	16	"	29 avril	1769
6	Mme d'Youville, *fondatrice lère Sup.*	70	34	"	23 déc.	1771
7	Me. Antoinette Arelle, (2)................	55	34	"	15 avril	1777
8	Madeleine Pampalon.........................	34	14	"	18 mai	1776
9	Me. Thaumur-Lasource, (3).............	71	53	"	13 sept	1778
10	Suzanne-Amable Benoit.....................	28	9	"	17 juil.	1780
11	Thérèse Lassère-Laforme, (4)...........	70	39	"	13 mai	1783
12	Catherine de Rainville, (5)...............	73	42	"	29 nov.	1783
13	Catherine Demers-Dessermont.........	87	48	"	21 août	1785
14	Thérèse Lemoine-Despins *2ème Sup.*.	70	43	"	6 juin	1792
15	Me. Joseph Bernard Bourjoly, (6)......	71	50	"	23 janv.	1796
16	Cat. Laperonnelle, veuve Celoron, (7)	74	27	"	3 nov.	1797
17	Me. Joseph Gosselin.........................	66	53	"	22 août	1803
18	Angélique Dussault, (8)....................	72	53	"	7 fév.	1809
19	Me. Joseph Demers..........................	36	20	"	3 juil.	1811
20	Me. Louise Lanouillier de Bois-clair..	81	58	"	28 sept.	1812
21	Marie-Anne Varambourville............	79	57	"	22 mai	1813
22	Me. Angélique Bonnet-Métras........	64	38	"	30 août.	1815
23	Me. Geneviève Gosselin....................	82	59	"	11 oct.	1815

(1) La sœur Véronneau, une des plus anciennes compagnes de la fondatrice, s'était vouée, en 1755 au service des malades atteints de la petite vérole qu'on reçut à l'hôpital ; attaquée elle-même de ce mal et encore du typhus, elle tomba, par la violence de cette maladie, dans une sorte d'aliénation d'esprit qui ne finit qu'avec sa vie.

(2) La sœur Arelle fut l'une des premières associées de la fondatrice.

(3) Melle. Louise-Therèse Thaumur de LaSource, née à Montréal le —— octobre 1706 ; fille de Dominique Thaumur de LaSource, chirurgien, et de Jeanne Prud'homme (fille de Louis Prud'homme, ler marguillier de Ville-Marie), une de ses sœurs, Melle. Marie-Jeanne Thaumur de LaSource fut religieuse de la congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Ste. Cécile. La sœur Thérèse fut la première qui s'était jointe à la fondatrice, ou plutôt qui lui avait été associée par la divine providence pour concourir avec elle à la formation de la sociétée ; M. Normant, ptre. S. S. la choisit pour être assistante de Mme. d'Youville, charge qu'elle occupa jusqu'à sa mort.

(4) La sœur Lassère-Laforme fut élue, le 27 décembre 1771, maitresse des novices et garda cette charge jusqu'à sa mort.

(5) La sœur Rainville fut élue, le 18 septembre 1778, assistante supérieure, et garda cette charge jusqu'à sa mort.

(6) La sœur Bernard-Bourjoly fut élue le 3 décembre 1783, assistante supérieure et garda cette charge jusqu'à sa mort.

(7) Mme. Marie-Catherine Eury de la Péronnelle, veuve de Pierre-Joseph Celoron de Blainville, entra, après la mort de son mari, en religion chez les sœurs-Grises, sous le nom de Marie-Catherine Eurrie, et fit profession le 3 juillet 1771, et fut quatorze ans maitresse des novices. Ce fut la dernière des sœurs que Mme. d'Youville reçut à la profession.

Madame de Celoron, née à Louisbourg, avait placé, parmi les pensionnaires de l'hôpital-général, deux de ses filles. L'ainée ne quitta l'hôpital que pour se consacrer au service des malades, parmi les sœurs de l'hôtel-Dieu, où elle fit en effet profession et devint même dans la suite supérieure (la 20ème), et l'autre entra dans la communauté des sœurs-grises, (No. 4).—M. Pierre-Joseph Celoron était fils de M. Jean-Baptiste Celoron, sieur de Blainville, lieutenant d'un détachement de la marine et de Dme. Hélène Picoté de Bellestre.

(8) La sœur Dussault fut élue le 28 janvier 1796 assistante supérieure et garda cette charge jusqu'à sa mort.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.	Décès.	
24	Me. Charles Raizenne-Anson	43	22 ans	10 juil.	1816
25	Me. Apolline Boucher	62	41 "	4 juin.	1818
26	Catherine Pepin-Barolette	68	45 "	19 sept.	1818
27	Me. Véronique Bréguier	25	2 "	15 juin.	1821
28	Barbe Prud'homme (1)	73	58 "	20 fév.	1821
29	THERÈSE-GENEVIÈVE COUTLÉE, 3*e Sup.*	79	59 "	17 juil.	1821
30	Me. Angélique Legault	21	4 "	21 mai	1822
31	Me. Elizabeth Bonnet (2)	73	57 "	12 mars	1824
32	Me. Marie-Louise O'Flaherty (3)	69	50 "	18 mars	1824
33	Charlotte Lemonde	20	4 "	22 mai	1824
34	Me. Anne Bréguier (Ste. Croix)	22	6 "	4 mai	1827
35	Catherine Boucher-Montbrun (4)	70	52 "	6 avril	1829
36	Véronique MacDougall	20	3 "	10 avril	1829
37	Me. Joseph Turgeon (5)	61	31 "	25 avril	1829
38	Clotilde Raizenne (6)	60	42 "	20 août	1829
39	Me. Euphrosine Sabourin (7)	43	25 "	10 oct.	1829
40	Me. Emélie Lallier	21	6 "	25 janv.	1830
41	Me. Madeleine Lamprohon	40	19 "	30 juin	1830
42	Catherine Millet	68	47 "	3 juil.	1183
43	Isabelle Forbes-MacDonnell	32	9 "	21 juil.	1832
44	Me. Victoire Gravel	22	6 "	20 août	1832
45	Me. Angélique Leduc	38	21 "	25 oct.	1832
46	Me. Joseph Sabourin-Laplante	42	20 "	28 août	1835
47	Me. Angélique Magnan	42	20 "	10 juin	1836
48	Me. Sophie Goulet	26	6 "	15 déc.	1837
49	MARG. LEMAIRE-ST. GERMAIN, 4*e. Sup.*	69	53 "	12 avril	1838

(1) La sœur Barbe-Françoise Prud'homme, formée par Mme. d'Youville elle-même, fut vingt-neuf ans hospitalière des hommes, et le 12 juin 1809 elle fut élue à la charge d'assistante supérieure qu'elle occupa jusqu'à sa mort. C'est à l'adresse de cette sœur pour les petits ouvrages de goût et à son amour pour le travail, que la communuauté est redevable de l'usage de faire des fleurs artificielles, qu'elle y introduisit.

(2) La sœur Bonnet, entrée au noviciat le 19 juillet 1767, fit professien le 27 octobre 1769; elle fut la dernière compagne de Mme. d'Youville qui ait survéçu à cette fondatrice; elle exerça durant trente ans l'office d'hospitalière des femmes.

(3) La sœur O'Flaherty, cette jeune Irlandaise que M. de Lavalinière, Ptre. S. S. racheta des sauvages, qui allaient la faire mourir avec sa mère, n'était âgée encore que de quelques mois lorsque ce charitable missionnaire la remit à Mme d'Youville, en la priant de la faire élever avec soin ; elle fit profession le 19 décembre 1776 ; elle avait une très belle voix. Les sœurs Bonnet et O'Flaherty, étaient les deux dernières sœurs qui avaient eu le bonheur de connaître Mme. d'Youville.

M. Pierre-Huet de La Valinière mourut d'une chute de voiture, à l'Assomption le 29 juin 1806, à 75 ans.

(4) La sœur de Montbrun, dont la famille tenait par des liens de parenté à celle de Mme, d'Youville, entra à la communauté le 14 octobre 1777, et fit profession environ six mois après Apolline Boucher, sa sœur (No. 25) qui l'avait déjà précédée dans la maison. Elle occupa, pendant vingt-sept ans, la charge de maîtresse des novices, du 6 novembre 1797 au 2 janvier 1825.

(5) La sœur Turgeon fut maîtresse des novices du 18 mai 1828 au 25 avril 1829.

(6) La sœur Raizenne fut élue, le 23 février 1821, assistante supérieure et donna sa démission, le 18 mars 1828, pour aller fonder une mission à Sandwich, Ont. où elle mourut le 20 août 1829, âgée, de 63 ans

(7) La sœur Sabouriu. fut maitresse des novices du 4 janvier 1825 au 10 octobre 1829, qu'elle mourut d'apoplexie.

Il a publié, depuis 1863, plusieurs centaines de pages en brochures qui comprennent l'histoire des institutions catholiques de Montréal, et l'histoire des paroisses des environs de cette ville. Ces publications lui font le plus grand honneur, en outre qu'elles sont utiles à la religion et à l'histoire du pays. Depuis trente ans, M. Huguet-Latour est en rapport avec plusieurs sociétés savantes du Canada et des Etats-Unis. On l'a vu aussi prendre une part active aux mouvements qui se sont manifestés parmi nous pour encourager l'agriculture, l'étude de l'histoire naturelle, de l'horticulture, de la numismatique, de l'archéologie, de la météorologie ; en un mot, il a été, on peut le dire, de tous les comités, où le travail en vue d'une bonne action était nécessaire. Tout récemment il a été nommé *Maitre-ès-arts* du *St John's College*, de Fordham, qui est une Université sous la direction des RR. PP. Jésuites, en reconnaissance de services rendus à diverses reprises, depuis nombre d'années.

En 1864, l'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial* disait : " Puisque nous parlons de celui qui sait si bien reconnaître et proclamer les services de nos grandes œuvres religieuses et morales, nous devons prendre occasion pour rappeler que, depuis dix ans, M. Huguet-Latour a été l'un des membres les plus dévoués de nos principales associations, et un de ceux qui ont le plus contribué à leurs succès si merveilleux et si extraordinaires. " C. D.

Enfin, en voit que le Saint Siége, qui ne distribue pas ses récompenses au hasard, a su faire choix d'un homme de mérite, notre compatriote, pour l'honorer d'un titre que nous sommes tous heureux et fiers de lui voir porter. B. S.

Foyer Domestique, Ottawa, 16 janv. 1878.

HONOR TO A CANADIAN.

His many friends will be glad to learn that Major L. A. Huguet-Latour, M. A., N. P. has been created, by His Holinesss the Pope, a Chevalier of the Order of St. Gregory the Great. We learn from the " Foyer Domestique, " of Ottawa, that the letter containing the documents by which the distinguished honor was conferred, was sent to Mr. Huguet-Latour by His Grace the Archbishop of Martianopolis, in most complimentary terms. The newly appointed Chevalier has gained deserved distinction by his works of charity and his zealous devotion to the cause of religion and temperance. He has also won a high reputation as a man of letters, and is connected with several learned and scientific societies both in Canada and the United States. He is well known for his researches in numismatics and archæology, and took a leading part in the Caxton celebration, initiated by the Antiquarian Numismatic Society, of which he was then Vice-President. We heartily congratulate Mr. Huguet-Latour on his promotion.—*Montreal Gazette, Feb.* 4th 1878.

This is believed to be the last honor conferred by Pius IX: The recipient is well known to many in Halifax.

Morning Herald, Halifax, N. S., February 1878.

LETTRE DE M. POULIN, PRÊTRE,

Sault-au-Récollet, 15 Juillet 1878,

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je devais vous adresser quelques mots lorsque Mgr. l'Archevêque de Martianopolis vous présenterait le diplôme de Chevalier.

La maladie vous empêcha de venir au moment où vous étiez attendu. J'ai eu le malheur d'être absent quand vous êtes venu.

En fesant visiter mes petits manuscrits, que je ne puis, hélas ! lire moi-même, voici qu'on m'a indiqué les feuilles sur lesquelles se trouvaient écrites les paroles que je devais vous adresser, à la réception de vos lettres.

Comme elles devaient faire partie de cette jolie page de votre vie, j'ai cru devoir vous les adresser, pensant qu'en bon archéologue il vous prendrait fantaisie de les annexer au dossier où elles devaient prendre place.

J'ai bien l'honneur d'être,

Monsieur le Chevalier,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. POULIN, PTRE.

M. HUGUET-LATOUR,

Chevalier de St. Grégoire-le-Grand.

ADRESSE A M. LE CHEVALIER HUGUET-LATOUR,

MONSIEUR LE CHEVALIER.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Martianopolis a bien voulu vous rappeler la part que j'ai prise dans la demande faite à Rome pour obtenir le titre glorieux dont vous êtes aujourd'hui décoré.

Vos travaux d'archéologie religieuse m'étaient trop connus pour laisser plus longtemps dans l'oubli un infatiquable travailleur catholique.

Mon influence avait peu de poids, il est vrai, mais elle pouvait être rehaussée par le vif intérêt que je vous porte depuis longtemps. C'est donc avec joie, croyez-le bien, M. le Chevalier, que j'assiste en ce moment à la Collation qui est faite par l'entremise de celui qui, par ses éminentes qualités, ajoute encore à l'honneur qui vous arrive du siège apostolique.

Si jusqu'ici vous avez pu dire : *religion* et *patriotisme obligent*, vous pourrez donc ajouter : *noblesse aussi*.

Sault-au-Récollet, 3 Janvier, 1878.

TROISIÈME LIVRAISON DU SECOND VOLUME.

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE,

ORIGINE, UTILITÉ ET PROGRÈS

DES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE MONTREAL.

HOPITAL-GÉNÉRAL, (*Suite.*)



La croix est l'étendard de la civilisation.
CHATEAUBRIAND.

MONTRÉAL, MDCCCLXXX.
J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Cotté,

1662.
CONCESSION POUR LESGLISE DE VILLE-MARIE DU 16 AOUST 1662.

PAUL DE CHOMEDEY, GOUVERNEUR DE LISLE DE MONTRÉAL EN LA NOUUELLE-FRANCE ET TERRES QUI EN DESPENDENT.

Les nommés Pierre gadois, Jacques Leber, Et Charles Lemoyne, habitans et Marguilliers de La parroisse de Villemarie en la ditte Isle, nous ayant represcnté que des Il y a longtems que les habitans du dict lieu auroient faict un fonds des deniers apartenant a leur communauté pour bastyr une Eglise parroissale au dict lieu, Celle ou se faict à présent Le service diuin apartenant a lhospital St Joseph nestant qun emprunt, ils nous requeroient de leur desliurer pour ce subiect une place La plus conuenable pour la commodité du public pour y faire bastyr la ditte esglise, A quoy ayant esgard nous auons donné Et conceddé donnons et conceddons aux dts marguilliers une piece de Terre Joignant La commune du dict lieu dun costé et daustre la terre de feu nicolas goddé, menuysier, dun bout a la concession de messieurs les prestres de la communauté de montreal, daustre bout au chemin quy passe Joignant La concession de Sieur de St André, auecq quastre arpens de Terres Joignant Icellela ; La propriété desquelles nous auions cy deuant accordée, scauoir Deux arpents a defunct nicolas goddé, menuisier, un arpan a nicolas goddé Charpentier son fils, et un arpan a defunct Jean d St pere son gendre; le tout à la charge et condition que les ditts marguilliers ou leurs successeurs en la ditte charge Lorsque pour le bien de la ditte parroisse Ils prendront possession et Jouissance des dits quatre arpents de Terres, ils scront obligés den payer pou chacun arpan La somme de deux cens Liures aux propriéttaires d Icelluy, soit des deniers apartenant à la ditte parroisse, soit des charges quy seront faictes pour ce subject par ceulx a quy dieu Inspirera comme aussy les dits marguilliers seront obligés des mesmes deniers mentionnés cy dessus de payer aux dits prsprietaires les bastimens faicts jusques a present sur les dits quastres arpans de terres suiuant lestime de gens a ce cognoissants, faict a Villemarie en la ditte Isle Le seize aoust mil six cents soixante deux.

Paul de Chomedey
p gadois LeBer
C LeMoyne

Memoire des Debtes de reuient a Loeuure et fabrique de leglise parroissialle de Montreal.

Premierement

Par Monsieur de Maisonneuue la somme de deux cens

La suite sur la 3me page du couvert.)

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
50	Me. Apolline Ducharme	23	5	"	7 juin	1840
51	Me. Louise Lepellé-Mezière, (1)	81	51	"	8 juin	1842
52	Me. Angélique Hainault, (2)	54	30	"	6 mai	1845
53	Esther Bohémier	23	3	"	14 janv.	1846
54	Me. Rose-Virginie Allard	17	1	"	17 mars	1846
55 (3)	Marie-Anne Nobless	72	46	"	4 août	1847
56 (3)	Me. Odile Simard, (St. Joseph)	21	4	"	10 mars	1847
57 (3)	Me. Adéline Limoges, *nov.*	20	1	"	10 juil.	1847
58 (3)	Me. Angél. Chevrefils-Primeau	20	1	"	14 juil.	1847
59 (3)	Janet Collins, *novice*	20	1	"	16 juil.	1847
60 (3)	Me. Rose Barbeau, (Ste. Marie)	45	23	"	21 juil.	1847
61 (3)	Me. Alodie Bruyère, *postulante*	20		8m.	23 juil.	1847
62 (3)	Charlotte Pominville, (Ste. Croix)	36	10	ans	31 juil.	1847
63	Marg.-Dorothée Beaubien, 5e *Sup.*	50	32	"	11 août	1848
64	Michel-Archange Thuot, (4)	62	46	"	5 mars	1850
65	Me. Angélique Leblanc	30	7	"	16 mars	1850
66	Me. Angélique Brazeau, (St. Alp.)	44	26	"	30 janv.	1850

(1) La sœur Lepellé-Mezière était d'une famille honorable ; elle survécut à toutes les sœurs formées par la mère Despins. Lorsque la sœur Despins mourut, la sœur Mézière, qui était encore novice, fit peindre cette digne supérieure. On lui doit aussi le portrait de Mme d'Youville, qu'on conserve à la communauté, et celui de M. Claude Poncin, ptre. S. S., mort, à Montréal, le 10 mars 1811.

(2) La sœur Hainault fut assistante supérieure du 1er mai 1829 au 10 octobre 1838.

(3) Dans l'espace de 25 jours seulement, sept d'entre les dignes filles de Mme d'Youville eurent le bonheur de mourir martyres de leur charité pour le prochain, en soignant les pauvres émigrés Irlandais en proie aux ravages de la maladie pestilentielle la plus effrayante, le typhus. (voir p. 21).

Cette même charité qui a éclaté dans les filles de Mme d'Youville a attiré à l'église catholique plusieurs de nos frères jusqu'alors égarés.—L'église catholique offre seule ce signe toujours permanent de la charité chrétienne.

Une jeune fille de Ville-Marie, dans le désir de partager les nobles emplois des sœurs de la charité, et d'assurer par là son salut, s'arracha généreusement à sa famille, et renonça à la secte dans laquelle elle avait été nourrie jusqu'alors. Melle Caroline Kollmeyer, fille de M. J. S. Kollmeyer, marchand-tailleur, demeurant durant plusieurs années au No. 339 de la rue Notre-Dame, élevée dans les préceptes de la religion protestante, sortit un soir (de 1847) furtivement de la maison paternelle et alla résolument se présenter à l'hôpital-général pour être admise au nombre des sœurs : "S'il faut être catholique pour être religieuse, " dit-elle, avec assurance à la supérieure qui la questionnait, "Pourquoi ne le serais-je pas ? car je veux devenir sœur-grise." Après avoir été instruite de la croyance catholique, elle fit son abjuration, reçut le saint baptême et entra au noviciat en 1848 et prononça ses vœux le 19 mars 1850. Après trois années, depuis sa profession, la sœur Kollmeyer est morte, le 1er avril 1853, à la suite d'une maladie de poitrine et a laissé la communauté comme toute embaumée de l'odeur de ses vertus et des souvenirs précieux de sa sainte mort ; elle n'était âgée que de 21 ans.

(4) La sœur Thuot fut maîtresse des novices, du 15 octobre 1829 au 8 octobre 1838, et assistante supérieure du 10 octobre 1838 au 5 mai 1840. Après avoir fondé la mission de St. Hyacinthe, elle mourut dans cette même mission, le 5 mai 1850.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
67	Henriette Moreau	19	3	"	5 oct.	1851
68	Elmire Clément	22	5	"	2 janv.	1852
69	Me. Ursule Caron	22	6	"	18 fév.	1852
70	Me. Marguerite Ouimet	26	8	"	18 mars	1852
71	Me. Rose Ladurantaye	51	30	"	10 mars	1853
72	Me. E. Caroline Kollmeyer, (1)	21	5	"	1 avril	1853
73	Me. Joseph Hardy	71	54	"	9 avril	1853
74	Me. Marcelline Macé	19	2	"	15 août	1853
75	Clothilde-Denise Lepailleur	26	6	"	27 sept.	1853
76	Me. Eléonore Turcot	33	15	"	1 fév.	1854
77	Me. Elmire Bourret	31	4	"	23 fév.	1854
78	Me. Julie Pilon	30	10	"	16 fév.	1855
79	Me. Emérance Cinq-Mars	29	12	"	26 mai	1856
80	Me. Eliza. Devins, (St. Patrice), (2)	23	3	"	17 juil.	1856
81	Catherine Holland	20	3	"	21 janv.	1857
82	Suzanne Monarque	22	5	"	15 mars	1858
83	Sophie Sylvestre, (St. Roch)	36	14	"	7 oct.	1858
84	Sophie-C. Primeau	20	3	"	18 avril	1859
85	Me. Eulalie Lagrave	54	38	"	4 août	1859
86	Me. Onésime Maréchal	29	12	"	30 oct.	1859
87	Me. Adélaïde Ceoffroy	37	15	"	18 mai	1860
88	Me. Eléonore Frérault	22	3	"	10 juil.	1860
89	Me. Louise Valade	52	34	"	13 mai	1861
90	Me. Odile Lachapelle	23	4	"	11 juil.	1861
91	Célanire Beaudry—Sr. Regnier	21	6	"	25 juil.	1862
92	Marie-Louise Crooks	21	5	"	29 sept.	1863
93	Me. Pétronille Clément, (Xavier)	39	20	"	14 avril	1864
94	Me. Céleste Séguin	81	59	"	8 juin	1864
95	Me. Aimée Gagnon	26	8	"	9 fév.	1865

(1) Voir la note 3, page précédente.

(2) La sœur Elizabeth-Wilhelmine Devins, née à Montréal, le 26 janvier 1833, était fille de M. Peter Devins et de Dame Anna-Maria Hallahan. Elle fut, comme sa sœur ainée, élève de la Congrégation N. D. A l'âge de 20 ans, elle entra au noviciat de l'hôpital-général, où elle prit le nom de Sr. St. Patrice, le 2 mai 1853. Elle prit le saint habit le 6 mai 1854 et fit profession le 24 mai 1855. Elle était sœur de la Sr. Marguerite-Amalie Devins, de la même communauté, qui fut chargée durant plusieurs années, du soin des orphelines de l'asile St. Patrice, puis de l'enseignement des jeunes aveugles à l'asile Nazareth et est aujourd'hui à la maison-mère, comme éconôme des missions. Elle était aussi sœur de M. Richard-John Devins, pharmacien. M. Peter Devins, leur père, est né à Sligo, en Irlande, en 1801 et se maria le 23 avril 1827 et mourut à Montréal, le 2 septembre 1865, à 78 ans ; Mme Devins est morte le 27 septembre 1856.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
96	Me. Catherine Hurley	65	36	"	20 avril	1865
97	Me. Antoinette Howard	45	26	"	6 mai	1865
98	Me. Rose Brown, (St. Patrice)	23	6	"	19 mai	1865
99	Eléonore Dugal	37	13	"	29 juin	1865
100	Marguerite Bannon	27	9	"	3 juil.	1865
101	Me. Constance Girouard	26	9	"	12 mars	1866
102	Me. Anastasie Pontbriand	35	16	"	2 nov.	1866
103	Philomène St. Armand	22	3	"	2 fév.	1867
104	Me. Louise Lanthier, *novice*	29	1	"	19 mai	1867
105	Me. Adéline Bayeur	21	2	"	23 juin	1867
106	Marguerite Limoges	29	13	"	10 nov.	1867
107	Emélie Cherrier (1)	72	53	"	15 déc.	1867

---

(1) Marie-Emélie Cherrier naquit à St. Denis, (Riv. Chambly) de parents distingués par le rang qu'ils occupaient dans la société Canadienne, mais surtout par la probité et les vertus patriarcales qui en ont fait une famille des plus chrétiennes et des plus édifiantes.

Son père, M. Benjamin Cherrier était un homme craignant Dieu et sincèrement vertueux ; il était frère de M. François Cherrier, ancien curé de St. Denis, V.G., mort en 1809, à 64 ans, et de trois autres messieurs Cherrier dont la conduite a toujours été édifiante dans le monde. Il mourut très-chrétiennement le 15 décembre 1836.

Melle Marguerite Richer-Laflèche, sa mère, avait des qualités bien estimables. Elle était douée d'une grande piété, aimait les pauvres et s'adonnait aux bonnes œuvres. Devenue veuve, elle prit le parti de quitter le monde pour vaquer avec plus de loisir au salut de son âme. En 1840, elle vendit une partie de ses biens et se retira chez les sœurs de St. Hyacinthe qui venaient d'ouvrir un Hôtel-Dieu.

Quoiqu'elle payât sa pension, elle travailla néanmoins avec beaucoup d'édification à l'entretien des pauvres.

M. et Mme Cherrier eurent cinq enfants qu'ils élevèrent très chrétiennement ; trois fils et deux filles :

Marie-Emélie, l'aîné, entra en cette communauté, le 20 juin 1814, sous la très honorée Mère Coutlée. Elle eut pour maîtresse la sœur Catherine de Montbrun, petite cousine de Mme d'Youville, l'un des sujets les plus capables de diriger et de former les novices.

La sœur Cherrier avait reçu à la maison paternelle une éducation des plus chrétiennes. Elle avait aussi puisé au pensionnat de la Congrégation N.D., à St. Denis, l'instruction qu'on pouvait attendre de ce temps-là. Elle était âgée de 19 ans, quoique jeune, elle entra avec ferveur et générosité dans la voie du sacrifice religieux. Elle fit profession le 24 juin 1816, entre les mains de Sa-Grandeur. Mgr. Claude-Bernard Panet, évêque de Salde et coadju-

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.		Décès.	
108	Adèle Bélanger	33	14	"	27 juil.	1868
109	Philomène Beaudry, (St. Charles)	52	11	"	9 août	1868
110	Ann Ralph	27	11	"	29 avril	1869
111	Mathilde Denis, (St. Joseph)	46	24	"	14 juil.	1869
112	Elizabeth Bannon-Hoy	27	9	"	18 dec.	1869
113	Me. Célina Labelle-Cloutier	25	8	"	15 janv.	1870
114	Me. Christine-Geneviève Sullivan	26	5	"	15 janv.	1870
115	Me. Rachel Lecomte	21	4	"	7 mai	1870
116	Marie-Henriette Blondin	45	23	"8m	3 déc.	1871
117	Marie-Elizabeth Woods	44	27	"6	3 janv.	1872
118	Marie-Rachel Clément	21		"4	23 avril	1872
119	Jane-Mary Slocombe *9e Sup*	52.7	29	"11	22 juin	1872
120	Marie-Constance O'Donoughue	38	16	"10	15 août	1872
121	Denise Houle, Sr. Lepailleur	28	2	"8	11 déc.	1872
122	Me Justine Séguin, Sr. Quesnel	39	8	"4	7 mars	1873
123	Marie-Rose Roque	25	2	"6	13 avril	1872
124	Célanire Lamy, Sr Jeanne de Chantal (1)	24	3	"4	21 avril	1873

teur de l'évêque de Québec. Elle fut placée dans différents offices, quelques-uns furent peu éclatants peut-être, mais toujours assez importants pour réclamer de la sagesse et de la prudence. Ses vertus religieuses éclatèrent en cette vénérable sœur d'une manière peucommune, aussi, son nom est resté en grande vénération, tandis que le parfum de sainteté qui environne son souvenir est une garantie que sa mort, qui arriva le 15 décembre 1867, fut précieuse aux yeux du Seigneur.

M. Benjamin Cherrier, père de la religieuse, était frère de M. Joseph-Marie Cherrier, père de M. C. S. Cherrier, avocat, C. R.; il était aussi frère de Mlle Marie Cherrier, mariée avec M. Jacques Lartique, chirurgien, père de Mgr. J. J. Lartique, 1er évêque à Montréal, et de Melle Perrine-Charlotte Cherrier mariée avec M. Denis Viger, père de l'hon. M. D.-B. Viger, et de Melle Marie-Anne Cherrier épouse de M. Toussaint LeCavalier

M. Benjamin Cherrier (père de la religieuse) était fils de François-Pierre Cherrier, nég., not., et de Dme Marie Dubuc (sœur de Michelle Dubuc mariée à Toussaint Truteau (ancêtre maternel de l'auteur de l'Annuaire) et sœur de Michel-Paschal Dubuc, marié à Marie-Charlotte Truteau, il était petit fils de Pierre-François Cherrier et de Perrine Isambart, sœur de M. Joseph Isambart, curé de Longueuil durant 43 ans, de 1720 à 1762.

(1) La sœur Lamy était sœur des quatre religieuses suivantes :

1o Hélène Lamy, Sr. Beaubien, hôpital-général; aujourd'hui à la maison de St. Lawrence, près Boston, Mass ;

2o Marie Lamy, Sr. Victor, au noviciat de cette communauté ;

3o Eliza Lamy, Sr. de l'Intérieur de Jésus, Congrégation N. D.; aujourd'hui directrice du couvent de St. Jean Dorchester.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.	Décès.
125	Elizabeth Hughes	65	44 "4	5 nov. 1873
126	V. Depin, Sr. du Sacré-Cœur	29	10 "	13 nov. 1873
127	Me Isabelle Brazeau Sr. Ste. Germaine	21	1 "	20 fév. 1874
128	Me. Marguerite McCullough	24	3 "	13 avril 1874
129	Marie-Euphrasie Chenier	80	57 "	3 nov. 1974
130	Elizabeth Forbes, Sr. McMullen, 6e *Sup.*	69	50 "	7 avril 1875
131	Salomé Bricault, Sr. Prévost	43	15 "8	29 avril 1875
132	Me Suzanne Versailles (8)	42	23 "5	21 août 1875
133	Marie Hethman	68	27 "11	21 oct. 1875
134	Scholastique Gosselin	70	48 "3	5 oct. 1876
135	Louisa Ryan	44	11 "2	14 nov. 1876
136	Caroline-Catherine Houle	27	9 "3	26 mars 1877
137	Catherine Forbes	73	52 "9	28 mars 1877
138	Marie-Rose Coutlée	63	44 "8	9 avril 1877
139	Me Josephine Pivin, Sr. Bulter	42	13 "7	28 avril 1877
140	Me Caroline Terriault, Sr. Janson	22	3 "1	16 jnin 1877
141	Marie-Anne Brennan	40	21 "	4 nov. 1877
142	Marie-Hedwidge Dandurand	40	21 "11	8 nov. 1877
143	Ellen Carroll, Sr. Sweny	26	"1	4 mars 1878
144	Mélina Rousse	28	8 "3	30 mars 1878
145	Marie-Victoire Gaudard	56	24 "11	18 aeût 1878

4o. Odile Lamy, Sr. Eutychienne, Congrégation N. D., morte le 22 juin 1868, à 28 ans.

Melle Hermine Lamy, leur sœur, demeure auprès de Mme Lamy, leur mêre, qui est veuve.

Elles sont filles de Calixte Lamy, d'Yamachiche, et de Dme Hermine Beaubien, fille de François Trottier de Beaubien, frère de Alexis Guay-Trottier de Beaubien, père des sœurs Beaubien, Youville, Normand et St. Alexis, page 32.

Les sœurs Beaubien, (p. 32) et les sœurs Lamy sont alliées à la fondatrice et 1ère supérieure de l'hôpital-général, par M. Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, aïeul de Mme d'Youville.

Marguerite Boucher, sœur du patriarche, épousa M. Toussaint Toupin, sieur Dusssult dont la fille, Marie, épousa M. Pierre Mouët, Sieur de Moras, offi. dans la comp. de Loubias, régt. de Carignan. Thérèse Mouët, fille de ce dernier, épousa M. Michel Trottier de Beaubien, seigneur de la Rivière du Loup, ancêtre des sœurs Beaubien et Lamy. M. Michel Trottier de Beaubien était veuf de Agnès Godfroy de Linctot, fille de M. Michel Godfroy, sieur de Linctot seigneur de Dutort, et de Périne Picoté de Bellestre.

(8) La Sœur Versailles fut maitresse des novices du 26 août 1872 au 27 mars 1874.

No.	Noms des Sœurs.	Age.	Temps de Religion.	Décès.
146	Joséphine Cardinal, Sr. Lenoir........	23	4 "	8 janv. 1879
147	Salomé Briault............................	49	22 "	16 janv. 1879
148	Me Athalie Prévost Sr. Ste.Elisabeth.	29	10 "	22 fév. 1879
149	Ma L. Angélina Watts....................	33	8 "	17 août 1879
150	Ma Albina Cummings.....................	21	4 "	22 août 1879
151	Me Louise Masson.........................	26	3 "	8 juin 1879
152	Ann Meagher...............................	21	3 "	20 juin 1879

——:o:——

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

ŒUVRES DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL

Les établissements des Sœurs-Grises qui sont sous le gouvernement de la supérieure générale sont au nombre de vingt-neuf :

Huit dans la ville dc Montréal.

Sept dans le diocèse de Montréal.

Cinq dans le diocèse de St. Boniface.

Trois dans le diocèse de St. Albert, Saskatchiwan.

Un dans le vicariat apostolique de la grande-Rivière McKenzie, dans la partie extrême du sud de l'Amérique.

Un à Athabaska, dans le vicariat apostolique de Mgr. Faraud, Rivière McKenzie.

Un au Lac-au Diable, dans le territoire de Dakota

Trois aux Etats-Unis, dans les diocèses de Cleveland et de Boston.

1°

ETABLISSEMENTS A MONTREAL

§1° MAISON-MÈRE.

1747-1879.

Le soin des hommes et des femmes infirmes admis dans l'hôpital, sans distinction d'origne et de croyance.—Le soin des orphelins des deux sexes. — L'œuvre des enfants trouvés. — Résidence de dames pensionnaires.—Adoption d'écoliers pendant leur cours d'étude.—Pharmacie et Laboratoire.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles auprès des malades au besoin etc.

(*Voir page* 29 *pour le nom des supérieures générales*)

NOMS DES SOEURS DE LA MAISON-MÈRE.

Au 31 Décembre 1879.

No. du Régistre.
79 Sr Me Julie Hainault-Deschamps, Sr Deschamps, *sup. gén.*
96 Sr Me Hedwidge Robin, *assistante générale.*
136 Sr Me Angélique-Elizabeth Dupuis, *assistante.*
84 Sr Me Joseph-Urs.-Cécile Charleboîs, *assistante.*
172 Sr Me Victorine Pepin, Sr Stubenger, *maît. des novices.*
66 Sr Catherine Fréchette.
67 Sr Zoé Beaudry.
70 Sr Tharsille Guyon.
73 Sr Me Honorine-Euphémie Pinsonnault.
77 Sr Me Adina Desjardins.
83 Sr Mathilde Manseau.
88 Sr Me Hélène Beaubien, Sr Youville.
89 Sr Me Anne-Louise Pope, Sr Olier.
91 Sr Julie Chevrefils.
102 Sr Eléonore Frigon.
109 Sr Esther-Sara-Agnès Labrèche.
118 Sr Marie-Eulalie Perrîn.
119 Sr Perpétue Terriault.
120 Sr Marie-Martine Reid, *économe.*
129 Sr Marguerite-Thérèse Neveu.
130 Sr Marguerite-Amalie-C. Devins.
138 Sr Elmire-Célina Mongeon.
140 Sr Elmire Thibodeau.
150 Sr Dorothey Cobourne-Harkin, Sr Harkin.
153 Sr Caroline Duhault-Jacques, Sr Duhault.

No. du Régistre.
157 Sr Marie-Jeanne Hickey.
166 Sr Sophie Villeneuve
167 Sr Marie-Angélique Pivin.
176 Sr Me Louise Bélanger, Sr Casgrain.
180 Sr Marie-Louise Berthelet.
184 Sr Marie-Malvina Colette.
191 Sr Mary Kennedy.
199 Sr Me Denise Pepin, Sr Dufrost.
203 Sr Me Emélie Frigon, Sr Gravelle.
204 Sr Philomène Boucher.
208 Sr Marie-Herménie Malépart.
213 Sr Marie-Philomène Lévesque.
215 Sr Marie-Céiina Dostaler.
217 Sr Me Julie Casgrain, Sr Baby.
218 Sr Marie-Estelle Lanthier.
221 Sr Philomène Meilleur-Prévost, Sr Meilleur.
223 Sr Sophie Bélanger, Sr St. Olivier.
230 Sr Marie-Philomène Sabourin.
231 Sr Lucie-Ann-Amanda McBean, (Vve Henri Bourret.)
258 Sr Rose de Lima Provost, Sr St. Michel.
278 Sr Marie-Lisa Desaulniers.
279 Sr Marie-Zoé Mongeon, Sr St. Jean.
286 Sr Me Aglaë-Adwilda Perrin, Sr Delvecchio.
290 Sr Me Elisabeth Lévesque, Sr Roy.
308 Sr Josephine Tassé.
313 Sr Me Zéline Gadbois, Sr Bernard.
318 Sr Marie-Lumine Lemieux, Sr Gougeon.
325 Sr Marguerite-Georgine Letestre.
339 Sr Luce-Esther Baril.
341 Sr Henriette Ouimet, Sr Ménard.
357 Sr Me Louise Prévost, Sr St. Hyacinthe.
359 Sr Marie-Célina Gouette.
365 Sr Me. C.-Adélaïde McKenzie.
366 Sr Me Rose-Pulchéne Bourrassa, Sr Lepailleur.
379 Sr Julienne Forgel, Sr Despatis.
381 Sr Me Eugène-Ernestine Letellier.
385 Sr Eloise Schetté, Sr Desrosiers.
388 Sr Me Anne Heurtebise, Sr Grandin,
311 Sr M. Celestine Caron, Sr St. Stanislas.
392 Sr Marie-Alix Lamarche.
408 Sr Marie-Louise Octavie Dugas.
410 Sr Me Alphonse Lajoie, Sr Charon.
411 Sr Vitaline Lajoie, Sr. Cherrier.
413 Sr Me Eulalie-Florentine Malchelosse.
416 Sr Julienne Théoret.
418 Sr Léocadie Bourgeois—Prince.

§2o ASILE St. PATRICE. (1)

(Commencé en 1847.)

Le soin des orphelins et des orphelines Irlandaises.—Veilles, etc. Cet asile est soutenu par la Congrégation catholique Irlandaise de St. Patrice.

L'Asile St. Patrice fut commencé en 1846, par la Sœur Catherine Hurley et Mme. McGrath. Elles y admirent des orphelins et des orphelines et quelques vieilles femmes. La maison où s'ouvrit cette bonne œuvre était située sur la rue Murray et appartenait à M. Thomas McGrath, chef de Police, qui fit don de six mois de loyer. La Sœur Hurley et Mme. McGrath purent subvenir à la dépense journalière par les quêtes qu'elles-mêmes faisaient et par les dons de quelques âmes charitables.

Au printemps de 1847, l'œuvre fut transférée dans une maison de Mme. veuve McDonnell.

Dans l'automne de la même année, on la transféra dans la maison des prêtres dite St. Patrice, ci-devant appartenant à M. de Rocheblave (2), servant aujourd'hui d'asile aux enfants orphelins de la congrégation irlandaise et portant le nom de St. Columban.

Mgr. A. Pinsonnault (3), prêtre du Séminaire à cette époque et aumônier des pauvres, figure à la tête de la bonne œuvre par sa générosité à lui venir en aide.

La Sœur Elizabeth Hughes en fut nommée la directrice, et eut pour compagnes Sœur Mathilde Denis,—Sr St. Joseph, et Sœur Henriette Blondin.

Dans l'été de 1848, l'œuvre fut discontinuée, faute de moyens pécuniaires, les enfants furent placés dans les plus respectables familles de la province, et un bon

---

(1) Voir pp. 62–64, vol. 1er *Annuaire de Ville-Marie.*

(2) M. Pierre de Rocheblave, fils de M. Marie-Pierre-Louis Ratel, Sieur de Rocheblave, épousa en 1820 Mlle. Bouthillier ; de ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres Mlle Elmire de Rocheblave qui demeure avec sa mère, âgée de 80 ans. L'hon. M. de Rocheblave est décédé le 5 octobre 1840.

(3) Mgr. Adolphe Pinsonnault, évêque de London, Canada-Ouest, en 1856, demeure retiré à l'évêché de Montréal.

nombre trouvèrent refuge sous le toit de l'Hôpital-Général.

La Sœur Reid, de son côté, chargée du service des pauvres émigrés, avait loué une maison dans le faubourg Ste. Anne, où elle put loger 50 familles qu'elle avait recueillies, après les avoir trouvées dispersées çà et là dans les granges ou les remises. M. Vincelet Franklin (père de la Sœur Bridget Franklin, aujourd'hui sœur-grise), avait la surveillance de cette maison. Mais outre un asile et du pain qu'on donnait aux enfants de ces 50 familles entassées, il fallait de plus les sauvegarder; alors le R. P. Henri DuMerle, S. J. (1), homme aussi saint que zélé, vint au secours de la Sœur Reid, qui se trouvait fort embarrassée et lui procura une personne dévouée et respectable, Mme Michel Brown, pour enseigner les prières et le catéchisme à tous ces enfants et leur faire en même temps un peu d'école.

La Sœur Hughes, sur les entrefaites, travaillait avec activité à préparer une place de refuge pour les filles et veuves sans situation; à cette fin elle s'était procuré une maison de la rue Craig, appartenant à M. Augustin Perrault qui ne voulut aucun paiement de loyer jusqu'au 21 novembre 1851, (2) temps où la maison fut évacuée comme nous le verrons plus bas.

M. Dowd, P. S. S., déjoua les plans de la bonne Sœur Hughes, et trouvant les enfants encore bien plus à plaindre que les filles, il envoya en un seul jour (qui était le 25 octobre 1849), cinquante enfants pour y trouver logement dans la susdite maison; la Sœur Hughes (3), connue d'ailleurs pour son excellent cœur, ne put y tenir, et tendit volontiers les bras à ces orphelins abandonnés.

---

(1) Le R. P. Henri DuMerle, S. J., est mort à Montréal, le 21 juin 1851. victime de son zèle, dans une recrudescence du fléau qui avait sévi les années précédentes (le typhus.)

(2) A la seule condition que les orphelins assisteraient à son service. M. Augustin Perrault est mort le 27 août 1859, à l'âge de 80 ans, 3 mois et 12 jours.

(3) La Sœur Elizabeth Hughes, née à Delphen, comté de Roscommon, en Irlande, le 10 octobre 1803, fille de Thaddé Hughes et de Ann Doulan, est morte le 5 novembre 1873, après 44 ans de profession.

Le nombre de pauvres irlandais augmentant considérablement, il fut d'une nécessité urgente de leur bâtir une maison pour les y recevoir et on vit s'élever l'asile St. Patrice, qui fut ouvert le 21 novembre 1851.

La Sœur Reid en fut nommée supérieure et eut pour compagnes Sœur Elizabeth Dupuis, Sœur Odile E. Christin, et Sœur Adèle Robin (Sr Ste. Croix).

Au mois de septembre 1847, le capitaine Weatherby, intendant des émigrants, vint à la communauté des Sœurs-Grises, accompagné de M. Mathew Ryan, commissaire, pour demander si elles accepteraient la direction d'un asile qu'on se proposait d'ouvrir pour y recevoir les veuves et les filles émigrées.

Sa demande fut acceptée, un comité de dames irlandaises fut organisé, et le 17 du même mois les Sœurs Hurley (1), Emerance Cinq-Mars et Catherine Sylvestre allèrent ouvrir le refuge, pour la saison de l'hiver, dans une maison située sur le terrain de la ferme St. Gabriel, sur le chemin qui conduit à la rivière St. Pierre. Au printemps suivant, après avoir réussi à placer convenablement toutes ces pauvres filles, on jugea bon de cesser l'œuvre pour quelque temps. Il n'y eut pas proprement de maison de refuge sous la direction immédiate des sœurs, c'est-à-dire que ces pauvres filles furent toujours assistées, mais dans des maisons particulières.

Au 22 janvier 1857, les Sœurs-Grises voulurent ouvrir dans leur hôpital une salle de refuge ; elles en reçurent 17 le même jour. Enfin les messieurs (prêtres) de St. Patrice purent céder leur propre maison, qui depuis leur a toujours servi d'asile jusqu'à ce qu'enfin, la congrégation leur fit élever la maison actuelle.

Supérieures

1ère — Sr. Martine Reid. — Du 21 novembre 1851 à octobre 1853. — Aujourd'hui économe, à la maison-mère.

---

(1) La Sœur Catherine Hurley, née en Irlande, dans le comté de Cork, le 3 avril 1799, fille de Maurice Hurley et de Marguerite Lahay, mourut le 20 avril 1865, après 36 ans de profession.

2de — Sr Catherine Forbes. — D'octobre 1853 au 28 mars 1871. — Morte, le 28 mars 1877, à 73 ans.

3ème — Sr. Anna-Louise Pope, Sr Olier. — En 1877. Aujourd'hui à la maison-mère.

4ème — Sr Madeleine Pagnuelo (Sr. Dalpée). Depuis 1877. — *Supérieure actuelle.*

Sœurs Résidentes :

No. 116 Sr Dalpée, sup.
114 Sr Marguerite Poulin—Sr Montgolfier.
144 Sr M.-Anne Pepin—Sr Lachance.
173 Sr Marie-Joséphine Forget.
179 Sr Elizabeth Mailer.
259 Sr Mary-Ann Mullin—Sr Fernand.
272 Sr M.-Radegonde Hamel—Sr Miville.
280 Sr Hélène-Catherine Quinn.

---

§3o HOSPICE St. JOSEPH.

1854-1879

Orphélinat.—Dispensaire desservi par six médecins qui donnent leurs soins gratis aux pauvres. — Entretien d'une église très fréquentée par plusieurs congrégations de la ville. — Visites des pauvres et des malades à domicile. — Veilles au besoin. -- Dépot pour distribuer les aumônes des messieurs du séminaire St. Sulpice, etc.

L'hospice St. Joseph, rue du Cimetière (aujourd'hui rue Cathédrale), à Montréal, a été fondé par M. Olivier Berthelet (1), dont le nom vivra longtemps en cette cité à raison de sa grande charité envers les pauvres et les nombreux établissements de bienveillance qui lui doivent en grande partie leur existence (2). M. Berthelet a

(1) M. Berthelet a été puissament aidé par Mme. O. Berthelet, son épouse, née Marie-Angélique-Amelie Chaboillez, morte le 20 avril 1850, à l'age de 54 aus et 2 mois.

(2) Antoine-Olivier Berthelet est né à Montréal, le 25 mai 1798 ; il était fils de M. Pierre Berthelet, négociant, et de Dame Marguerite Viger, (de Boucherville). Il descend de M. François Berthelet (l'Eris), évêché de Genève, en Suisse. La famille Berthelet, originaire de la viile de Genève, avait une grande vénération pour le St. évêque François de Salles. Le nom de François se rencontre plusieurs fois parmi ses ancêtres.

Eloi Jarry dit Lahaie et René Chartier, deux des ancêtres de M.

été le bienfaiteur de l'Asile de la Providence, du Bon Pasteur, de la Maternité, du collège de Ste. Marie, fondateur et bienfaiteur de l'Hospice St. Antoine, de l'Hospice St, Vincent de Paul, etc., etc. Sa charité et son zèle pour les bonnes œuvres de tous genres égalaient les moyens que la divine Providence avait mis à sa disposition.

Destiné d'abord pour donner un refuge aux pauvres vieille femmes destituées de toutes ressources, il vit bientôt que le local, adopté pour cet effet, devenait beaucoup trop étroit pour ses vues charitables, il fit bâtir un établissement plus spacieux, où, sans préjudice de l'œuvre primitive, les orphelins délaissés par la mort de leurs parents y trouvèrent un refuge.

Jusque là, cette œuvre naissante avait été dirigée

Berthelet. Le premier, ayant été fait prisonnier, fut tué par les Iroquois, en 1659. Le second, propriétaire de la petite rivière de la Présentation, fut massacré, avec deux de ses fils, le 5 août 1689, par les Iroquois. Quelques ossements de René Chartier, trouvés sur son habitation, furent déposés dans l'église de Lachine, le 23 mai 1670.

Une de ses filles, Jeanne Chartier, épousa, le 26 août 1701, Antoine Berthelet.

Agé de 7 ans, Olivier Berthelet entra au collége ou petit séminaire de Montréal, le 20 octobre 1806, dans la classe française.

(Le château Vaudreuil (situé au bas de la place Jacques-Cartier), où était installé le collége St. Raphaël, depuis le 1er octobre 1773, ayant été réduit en cendres, le 6 juin 1803, le séminaire rétablit à ses frais, le collége, sur la rue du Collège, sous le nom de collège ou petit séminaire de Montréal. M. Roque était alors directeur.)

M. Berthelet eut pour compagnons de classe :

François-Pierre Bruneau, avocat.
Jean-Casimir Bruneau, juge.
Benj. Berthelet, M. D., son frère.
Edwin-Ad. Cadwell, d'Albany.
Côme-Séraphin Cherrier, avocat.
Jean-Ant. Donegani, médecin.
Joseph Donegani.
Adolphus Delisle, grand-con.
Narcisse-Chamilly de Lorimier.
Ed.-Raymond Fabre, maire.
Pierre-Louis Guy.
Fred.-Cornelius Greece, avocat.
James Leodel, médecin.
P.-Ed. Leclerc-Lafrenaye, not.
Pierre Lukin, notaire.
Dominique Mondelet, juge.
James Middleberge.
John et Wm. McGinnis.
Toussaint-Victor Papineau, ptre.
Henry Laberge, médecin.
Thomas-John O'Sullivan.
Hypollte St. George Dupré.
Wm. Skeakel.
Joseph-Ovide Turgeon.
Jean-Bapt.-C. Tresler, médecin.
William Teasdale.
Georges Weekes, notaire.

par des filles séculières (1), qui s'étaient sacrifiées pour faire le bien ; mais M. Berthelet voulant donner une forme plus durable à une œuvre qui prenait, de jour en jour, de nouveaux développements, fit don aux sœurs-grises de cet établissement, à condition qu'elles continueraient l'œuvre qu'il avait tant à cœur.

Quelques années plus tard, il voulut y mettre une dernière main, en faisant bâtir une belle église, attachée à l'hospice. Ce sanctuaire, consacré au glorieux saint Joseph, est devenu un lieu de pieux pélerinages. (2)

Les premières religieuses qui prirent la direction de l'Hospice St. Joseph furent : Sr Marie-Rose Coutlée, sup. ; Sr Zoé Beaubien—Sr Normand, Sr Marguerite-Julie Gaudry. Sr Rose Carron — Sr Agnès, et Sr Victoire Godard.

1ère supérieure :—Sr Marie-Rose Coutlée, morte le 9 avril 1877, âgée de 63 ans.

Supérieure actuelle :— Sr Marguerite-Elmire Thibodeau—Sr Brault.

M. Olivier Berthelet se maria en 1822, avec Mlle. Marie-Angélique-Amélie Chaboillez, (morte le 20 avril 1850), fille de feu M. Louis Chaboillez, notaire, et de Dame Marguerite Conefroy, (morte le 17 octobre 1840). Sa fille unique, Mlle M.-Amélie, épousa M. Alfred La Rocque. Mme A. LaRocque est morte à Paris, le 2 avril 1856, à l'âge de 33 ans, 2 mois et 10 jours.

Le 21 octobre 1851, M. Berthelet se remaria avec Mlle. Charlotte Guy, fille de l'Hon. Louis Guy, notaire.

Il est mort le 25 septembre 1872, à l'âge de 74 ans.

(1) L'hospice St. Joseph fut occupé (inachevé) le lendemain des deux grands incendies des 8 et 9 juillet 1852, par des orphelins et des personnes âgées et infirmes, sous les soins de Melle Laferté et ensuite sous ceux de Melle Benoit. Les sœurs-grises acceptèrent cet hospice le 23 décembre 1853 et en prirent possession le 4 janvier suivant.

(2) L'église St. Joseph a été construite en 1862-3, et a coûté plus de $20,000, avec le terrain. Melle Thérèse Berthelet, sœur de M. Berthelet, y a contribué pour $2400.00. Melle Thérèse Berthelet est morte le 18 août 1866, à l'Asile de la Providence où elle fut inhumée avec le costume de sœur de charité. Elle avait été admise au nombre des sœurs de la Providence quelque temps avant sa mort. Le 28 avril 1854, don gratuit à la communauté des sœurs de charité de l'Hôpital-Général des Sœurs Grises, par M. Olivier Berthelet et Mme. Alfred Larocque, sa fille, de la maison, terrain et dépendances (aussi bien de la chapelle St. Joseph) rue du Cimetière, aujourd'hui rue de la Cathédrale.

Sœurs Résidentes :

No. 75 Sr Brault, supérieure.
87 Sr M.-Zoé Beaubien—Sr Normant.
194 Sr M.-Elizabeth Robin—Sr Chapleau.
229 Sr Odile-Angélique Chartrand.
240 Sr M.-Louise Bayeur.
249 Sr Caroline Lecours.
274 Sr Praxède Brunet.
288 Sr Apolline-Hedwidge Hubert.
315 Sr M.-Eveline Denys—Sr Trottier.
320 Sr M.-Gen.-Ernest. Colette—Sr Marie de la Présentation.
335 Sr Louise-Césarie Blanchard—Sr Duchesnault.
356 Sr Julie Laplante.
390 Sr M.-Caroline-Juliana Casgrain—Sr Panet.

§4 ASILE STE. BRIGIDE, (*St. Patrick's Home.*) 1860–1879.

Le soin des hommes et des femmes pauvres et infirmes de la nation Irlandaise. — Station pour les serventes en recherche de situation.—Maison de repos temporaire pour les indigents sans abri. — Visites des pauvres et des malades à domiciles. — Veilles, etc. —Dépôt pour distribuer les aumônes des Messieurs du Seminaire St. Sulpice. — Entretien de l'église paroissiale de St. Patrice.

Cet asile est soutenu par la congrégation catholique Irlandaise de Montréal, sous la présidence de M. le curé de la paroisse St. Patrice.

1ère *Supérieure* : Sr. Hermine Pinsonnault.

Supérieure actuelle, Sr. Luce Michaud.

Sœurs Résidentes :

No. 256 Sr Michaud, supérieure.
220 Sr Mary-Ann Kavanagh.
228 Sr Marguerite Papineau.
282 Sr Marie-Rose-Délima Renaud.
317 Sr Philomène-Hermine Blondin—Sr Doucet.
394 Sr. Hélène Lanctot—Sr Normandin.

SALLES D'ASILF.

Les salles d'Asile sont des établissements d'éducation, où les enfants des deux sexes, de trois à sept ans reçoivent les soins que reclame leur développement moral et physique.

Le but principal est de rendre aux parents de la classe peu aisée la disposition de leurs journées, afin qu'ils se livrent à un travail fructueux, pour leur famille ; elles sont cependant également fréquentées par la classe aisée.

OBJET DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement dans les salles d'asile comprend :

1o Les premiers principes de l'instruction religieuse. Les notions élementaires de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal, de la géographie, de l'histoire naturelle, de la grammaire et de l'explication de l'ancien et du nouveau Testament, au moyen des gravures.

2o Des connaissances usuelles à la portée des enfants.

3o Des chants religieux, des exercices moraux, des exercices corporels.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Celle qui est suivie en France dans les établissaments de même nature.

---

§5o SALLE D'ASILE ST. JOSEPH
1859–1879

Pour les enfants en bas âge pendant le jour.—Ouvroir pour les jeunes filles.—Ecole d'externes.

La salle d'asile St. Joseph, sur la rue St. Bonaventure doit son existence à un des dignes messieurs du Séminaire de St. Sulpice de Montréal. Nous ne prétendons pas faire son éloge, du fondateur des salles d'asile en Canada, mais qu'il nous soit permis de dire que M. Victor Rousselot, aujourd'hui curé de Notre-Dame de Montréal, ne s'est pas contenté de déployer son zèle et son dévouement pour l'établissement et l'organisation des salles d'asile ; qu'il y a mis même ses propres deniers à contribution pour conserver l'enfance dans l'innocence et lui inspirer de bonne heure l'amour et la pratique des vertus chrétiennes. Cet asile est estimé, avec le terrain, à $17,000.

Les premières religieuses qui prirent la direction de l'asile St. Joseph en 1858 furent : Sr. Ursule Charlebois, *sup.* ; Sr. M.—— Julie Gaudry, 1ère *maîtresse* ; Sr. Adeline Mongeon, 2e *maîtresse*..

1ère Supérieure : Sr Ursule Charlebois.

1ere Directrice : Sr. Marguerite-Julie Gaudry.

Supérieure actuelle : Sr. Brault (*demeurant à l'Hospice St. Joseph.*)

Directrice actuelle : Sr. Elizabeth Robin, — Sr. Chapleau.

No. *Sœurs résidentes.*

194 Sr. Chapleau, *directrice.*
247 Sr Emérance Caron, Sr. Turgeon.
324 Sr Marie-Adèle Garon.
387 Sr Marie-Malvina Diguière.

---

§6 SALLE D'ASILE NAZARETH, 1861-1879

Pour les enfants en bas âge pendant le jour.—Classe pour les externes.—Ouvroir pour les jeunes filles.—Institution des aveugles.—Résidence de Dames pensionnaires.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles, etc ,—Dépot pour distribuer les aumônes des Messieurs du Séminaire St. Sulpice.—Dispensaires pour les malades d'yeux, tenus par le Dr. Desjardins, habile oculiste·

Le bel établissement situé sur la rue Ste. Catherine connu sous le nom de Salle d'Asile Nazareth, est encore l'œuvre gratuite de M. Rousselot.

Outre les centaines d'enfants qui y reçoivent les principes d'une éducation religieuse proportionnée à leur âge, cet établissement a un double but : celui d'asile pour les aveugles des deux sexes. Pour améliorer le sort de ces pauvres infortunés, rien n'est épargné pour leur procurer une éducation aussi complète que possible.

Par les soins du fondateur, les sœurs-grises, chargées de la direction de cet établissement si intéressant, sont pourvues de tous les caractères particuliers à ce genre d'étude. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc., on leur enseigne la musique vocale et instrumentale, pour la laquelle ils ont en général une aptitude exceptionnelle, les travaux manuels leur sont aussi enseignés. Dieu seul sait ce qu'il en a coûté au pieux et zélé fondateur pour mettre cette œuvre sur le pied qu'on le voit aujourd'hui, et ce qui lui en coûte chaque jour encore pour faire subsister une pareille entreprise. L'asile des aveugles, l'asile Nazareth et la chapelle ont coûté environ $80,000.

Les premières religieuses qui prirent la direction de l'asile Nazareth le 23 décembre 1861 furent : Sr. Alice Christin, *sup.;* Sr. Adéline Mongeau et Sr. Valérie Séguin, Sr. St. Louis.

1ère Supérieure : Sr. Alice Christin
Supérieure actuelle : Sr. Marie-Praxède Filiatrault.

No. *Sœurs résidentes.*
255 Sr Filiatrault, *supérieure.*
209 Sr Marie-Delphine Labelle.
222 Sr Marie-Estelle Dumouchel.
241 Sr Me Cornélie Bélanger, Sr. Séguin.
296 Sr Apolline-Rose Laberge.
334 Sr Marie-Corinne Perrault.
342 Sr Marie-Delphine Brassard.
345 Sr Me Emelie-Clotilde Dumouchel, Sr. Félix.
361 Sr Margaret McKenna.
368 Sr Me Aurélie Brochu, Sr Ste. Jeanne de Chantal.
378 Sr Me Léocadie L'Heureux, Sr. du S.-Cœur.

---

§7 SALLE D'ASILE BETHLÉEM,
1868-1879.

Pour les enfants en bas âge pendant le jour.—Orphélinat.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles, etc. Dépôt pour distribuer les aumônes des Messieurs du Séminaire St. Sulpice.

L'établissement connu sous le nom de Salle d'Asile Bethléem, doit sa fondation à l'Honorable M. Charles Séraphin Rodier, M. C. L., ex-maire de Montréal. (1).

---

(1) Charles-Séraphin Rodier naquit le 4 octobre 1796, dans une petite maison que l'on voyait naguère dans la rue St. Joseph, et qui est devenue dernièrement la proie des flammes. Il était fils de M. Jean-Baptiste Rodier et de Catherine Le Jeune.

En 1809, il entra en 6e (Eléments) au Collége de Montréal, où il eut pour compagnons de classe :

Charles Sabrevois de Bleury, avocat, M. C. P.
Michel Boucher.
François Bonin, prêtre.
Henri Beaubien, avocat.
Joseph Couillard.
Toussaint-Champeau Laneuville.
Jean-B.-Filiatrault St. Louis.
Louis Gingras, prêtre, supérieur du Séminaire de Québec.
Xavier Edouard Leduc.
Hugues-Evan Eugène McDonald.
Antoine-Charles Taschereau, oncle de Sa Grâce l'Archevêque de Québec et de M. le juge Taschereau.
Simon Valois, bienfaiteur du couvent d'Hochelaga, des SS. Noms de Jésus et Marie.

Ce digne citoyen rempli de zèle pour le bien de ses concitoyens et de compasion pour la classe indigente, voulut bien consacrer une partie de sa fortune à élever un monument qui attestera aux générations futures les sentiments de philantropie toute chrétienne et l'esprit de foi qui l'animait.

Ce bel établissement, situé en face du carré Richmond, à coté de la demeure princière de son généreux fondateur, est ouvert aux enfants pauvres du quartier, qui viennent y puiser une éducation en rapport avec leur position sociale.

Les orphelins, abandonnés à la merci des étrangers, y trouvèrent aussi un abri comfortable et des sœurs de mères qui s'appliquent à les former aux travaux domestiques et à l'économie et qui se font un devoir pardessus tout de leur donner une éducation chrétienne et religieuse.

Là aussi se trouve un dépôt, où les pauvres du quartier sont assistés dans leurs besoins et dans leurs maladies.

Bien jeune encore, M. Rodier entra dans le commerce.

Le 18 mars 1825, il épousa Melle Marie-Louise Lacroix (v. p. 23)

Il traversa l'océan quarante fois pour les affaires de commerce ; son dernier voyage eut lieu en 1832.

Après avoir ramassé une belle fortune, il se retira des affaires en 1836, et se mit à étudier la loi sous M. A. C. Buchanan, C. R., et fut admis avocat en mars 1841.

Il fut commissaire du Hâvre de 1841 à 1849 ; président des Quartiers de Sessions de la Paix ; directeur de la Banque Jacques-Cartier ; il fut aussi commissaire pour les indemnités de 1837-38.

Elu maire de Montréal en 1857 et reélu trois fois ; en 1860, dans sa princière demeure de la rue St. Antoine, qui en a conservé dans le Directoire le titre de *Prince of Wales Castle*, il réçut l'héritier présomptif du trône de la Grande-Bretagne, comme il y a reçu depuis princièrement le prince de Joinville, le prince Alfred d'Angleterre, le prince Napoléon Bonaparte.

En 1862, il était promu au grade de lieutenant-colonel, et en 1867, nommé membre du Conseil Législatif pour la division de Lorimier.

Rentrée en Canada le 31 mai 1842, la compagnie de Jésus n'avait encore aucune résidence à Montréal. M. Rodier alla offrir à Mgr. l'évêque de Montréal une jolie maison qu'il achevait de bâtir, près le carré Richmond ; il la donna aux Jésuites pour cinq ans sans aucune charge. Le 9 septembre 1843, les RR. PP. Pierre Chazelle,

Dieu, le protecteur de la veuve et le père de l'orphelin, ne manqua pas de rendre au centuple ce que le noble donateur a semblé ravir à ses propres enfants, pour le verser dans le sein de ses membres souffrants. Jésus-Christ lui a fait entendre, à ce grand jour des révélations, ce mot sorti de la bouche de la vérité même : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, " j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'ai été nu " et vous m'avez révêtu, etc. Venez posséder le royau-" me que mon Pére vous a préparé." (1)

Les premières religieuses qui prirent, le 4 août 1868, la direction de l'asile Bethléem furent : Sr. Julie Fournier—Sr. Painchaud, *sup.*, Sr Delphine Labelle et Sr. Rachel Lecompte.

1ère Supérieure : SR. JULIE FOURNIER-PAINCHAUD.

Supérieure actuelle : SR. HENRIETTE PAGNUËLO.

Sœurs résidentes : Sr. Pagnuëlo, *sup.* (No 105.)

271 Sr. Rose-Delima Prévost—Sr. Savaria.
329 Sr Me Hermine Allard—Sr. St. Charles.
417 Sr. Aglaé Lavoie.
386 Sr. Marie-Ursule Lefebvre.
375 Sr. Me Euphémie Terriault—Sr. Ste. Marthe.

---

§8. — HOSPICE ST. CHARLES.

Le soin des pauvres âgés et abandonnés, de l'un et de l'autre sexe.

L'Hospice St. Charles fut fondé le 10 mai 1877, par M. René Rousseau, Ptre. S. S., chapelain de l'église Bonsecours, et aumônier de la société St. Vincent de Paul, depuis la mort du regretté M. Villeneuve, depuis le 25 avril 1873.

Félix Martin et Paul Luiset y entrèrent, avec quelque solennité, pour y établir une chapelle et un noviciat. Monseigneur vint ave c joie célébrer la première messe dans le nouveau logis qu'ils occ upèreut huit années. Le noviciat de la compagnie de Jésus, dont la maison de M. Rodier fut le berceau à Montréal, est aujourd'hui au Sault-au-Récollet, et est dédié à St Joseph.

Non content d'avoir construit le bel édifice de l'asile Bethléem situé près de sa demeure princière, et donné le terrain, la valeur du tout pouvant être supputée à $35,000, M. Rodier a encore établi en faveur des sœurs-grises une rente annuelle.

M. Rodier est mort le 3 février 1876. Sa mémoire ne passera pas comme celle des hommes qui n'ont fait que du bruit ; ses œuvres demeureront.

quatre vinght sept liures quatre sols et demie, pour trois années et demye de Rente au denier 18 escheües le 16 mars dernier. a cause d 1481 16 s. 2 d. de principal qu Il doibt a la d fabrique cy.............. 287—4—1

Par françois Bailly dit lafleur par obligation du 16 may 1664 la some. de.. 171—2—0

Par Jacques Millot dit laual, 97 10 s. pour 3 années de Rente de 32. 10 s. par chacun an, escheües le 16. d aoust dernier seuf a deduire ce qu Il se trouuera auoir été payé par quittance.................................097—10—0

Par la Demoiselle vefue de feu le sieur Lambert closse par promesse la some. de cent cinquante liures........ 150—0—0

Par Jean castau pour trois années de Louage de la maison du deffunct pierre Cauuin 20 par an la some. de 60 sauf a Rabattre ce qu Il aura payé sur sulte... 060—0—0
plus po. quelqune planche qui étoient restées a la d. Maison .... 008—0—0
po. 2 sols pour lieux de la valleur des planches 48 s. 002—8—0

Par le Sieur Bouchard chirurgien, pour 5 années de Jouissance de la terre du cimetiere a raison de 3 minots minots et demi de cled par chacun an araison de 5 le minot sauf a deduire ce quIl aura payé cy.....087—10—0

Par Mademoiselle de Sailly pour une année de la rente de Monsieur Souart La somme de.........................

Par Pierre Gadoys du Relicat de son compt. la some. de.. 170—6—10

Par françois Bailly dit Lafleur pour les rentes de sa Maison..

Par lauson la sº de 200 p. six barriques de chaud.. 200
12 barriques de chaud a 9 lt.

Bonnome

Basset
nore

---

promessse de gilles lauzon
6 barriques de chaud.

Entre Les Marguilliers de Ville Marie Et francois bailly Et Estienne Campeau tous deux Maytres Massons habittans de La dt paroisse on faict Marche pour faire et construire un fourneau pour faire de La chaud pour Le bastiment de S. s guilles et L. Sdt. Massons promet de faire La massonne du d. fourneau moyennant La somme de soixante Et quinze Liures que L. Sdt. Marguilliers soblig. de fournir de pierre Et Manœuure. n.ssaire pour L. dt. fourneau Et L. Sdi. Massons Le garantiront ce que de Raisson L. dt fourneau doibt Estre grand De La grandeur de ce Luy du Sr. de Casson ce

C LeMoyne, f. bailly.

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR.

I.

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE.

Origine, Utilité et Progrès des Institutions Catholiques de Montréal.

Le 1er Volume comprend une brochure de 210 pages, publiée en 1864, et douze livraisons de 24 pages, publiées de 1871 à 1877, formant un volume de près de 500 pages, contenant :

140 pages sur la paroisse de Montréal.
168 " sur les Institutions d'éducation.
106 " sur le Collége de Montréal.
28 " sur la Compagnie de Jésus.
56 " sur les Communautés de femmes.
10 " de gravures.
7 " pour Table alphabéthique et statistique, pp. 425 à 431.
8 " pour Nécrologe alphab. et chronologe, pp. 432 à 439.

Le 2d Volume comprend trois livraisons (de 24 pages chaque,) sur l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-général: *Historique, biographie, statistique.—(A continuer.)*

II.

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE.

SUIVI DE RECRERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES SUR LES INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA.

TOME PREMIER :

Histoire des Paroisses du Diocèse de Montréal.

(1ère Livraison (128 pp.) publiée en 1867.) contenant : Pages

QUATRIÈME LIVRAISON DU SECOND VOLUME.
No. 21.

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE,

ORIGINE, UTILITÉ ET PROGRÈS

DES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE MONTREAL.

HOPITAL-GÉNÉRAL, (*Suite.*)

In hoc signo vinces.



La croix est l'étendard de la civilisation.
CHATEAUBRIAND.

MONTLÉAL, MDCCCLXXX,
J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Cotté.

8 JUILLET 1674. — ORDONNANCE QUI RÈGLE L'ORDRE A OBSERVER DANS LES PROCESSIONS.

1674. De Par Le Roy.

Sa majesté ayant esté Informée du differend suruenu dans La ville de québec, en La nouuelle-france, entre Les officiers des trouppes de sa Majesté et Les marguilliers de Léglise parroissiale acause du rang quils prétendent auoir Les uns sur Les autres dans Les marches Et processions, Et Sa Majesté voulant empescher qu'un pareil scandalle ne puisse plus arriuer, sa ditte Majesté a ordonné et Ordonne que dans toutes Les processions et autres cérémonies qui se feront à laduenir soit au dedans ou au dehors des églises tant catédralles que parroissialles du dit pays Le gouuerneur-général ou Le gouuerneur partic de chaque Lieu Marchera Le premier, après Luy Les officiers de La Justice, et ensuitte Les Marguilliers sausque Les officiers des trouppes qui sont ou pourront estre cy-après au dit pays puissent pretendre aucun rang dans Les dittes processions et autres cérémonies publiques.

Mande Sa Maiesté à son Lieutenant-général dudit pays, au sieur talon, Intendant, et à tous ses autres officiers quil appartiendra de tenir La main à Lexecution du présent Reglement, et à tous Les suiets et habitans dudit pays dy obéir sous peine de punition. fait à St. germain en Laye, Le deuxiesme Jour de mars mil six cent soixante et huict. Signé, Louis, et plus bas de honne et scellé du petit sceau collationné sur Lenregistrement fait au Conseil souuerain, Le vingt-uniesme de mars mil six cent soixante et treize suiuant Larrest Iceluy, *et signe* par Le secretaire dudit Conseil soubsigné, Le vingt-quatriesme Juin mil cent septante quatre, signé peuuret avec paraphe.

Leu, publié et affiché au lieu des dit montréal accoustumée Issue de La Grande messe de paroisse ditte église de Lhôpital, Le dimanche, huitiesme Juillet mil six cent septante et quatre, par Moy, greffier au baillage du dit Lieu soubsigné à ce que personne nen ignore. Signé, basset, greffier, avec paraphe.

Lan mil six cent quatrevingt huict et Le vingt cinquiesme jour de may apres Midy, a La requestre des sieurs officiers du baillage de montreal, pour Lequel domle est Elue en sa maison de residence du dit adhemar, greffier, scize en cette ville de ville marie, rue St. paul, Je, huissier Immatriculé au baillage de montreal, residant audit ville marie, soubsigné ay signifié Ledit de Sa Maiesté ci-dessus transcript selon sa forme et teneur aux marguilliers de La paroisse de cette ville, en parlant a la femme du Sr. Cauchois, un des Marguilliers de Lœüvre et fabrique de Léglise, et ce a telle fin que de raison et quil nen ignore Les ans et Jours susdits. Gillet.

Cette œuvre prit naissance dans une ancienne maison en pierre (située sur la rue du Bord-de-l'Eau) qui avait servi d'hôpital militaire, et fut transférée le 10 septembre 1879, dans l'ancienne résidence de feu l'hon. D. B. Viger, rue Notre-Dame, près le carré Dalhousie.

Cette maison a été agrandie et améliorée par les soins et aux frais de M. R. Rousseau, (au montant de $8.000.)

Ce nouvel hospice, que l'on peut et que l'on doit avec raison nommer l'hospice pour la vieillesse, — car on n'y reçoit personne avant l'âge d'au moins de 60 ans,— est uniquement destiné aux vieillards de l'un et de l'autre sexe. Il est soutenu par la charité publique et desservi par les sœurs-grises, qui là, comme partout ailleurs, opèrent vraîment des merveilles en fait de dévouement.

L'hospice St. Charles contient aujourd'hui 48 vieillards et 93 vieilles, cinq religieuses et plusieurs filles de service.

Les premières religieuses qui en prirent la direction le 10 mai 1877, furent Sr. Adèle Robin—Sr. Ste. Croix, *sup.*, Sr. Radegonde Hamel.—Sr. Miville, et Sr. Marie-Delphine Brassard.

Sœurs résidentes :

No. 135 Sr. Ste. Croix. *supérieure.*,
238 Sr. Bibiane Dubé.
284 Sr. Marie-Josephte St. Germain.
294 Sr. Octavie Chartier.
333 Sr. Me Henriette-Espérie Chaussé.

---

§ HOPITAL NOTRE-DAME.

Les Sœurs-grises doivent prendre, dans le cours du mois de mai 1880, la direction d'un hôpital sous le nom d'Hôpital Notre-Dame, sous la surveillance des membres de la faculté médicale, Université Laval, dans l'ancien Hôtel Donegana, rue Notre-Dame, près l'hospice St. Charles.

II

ETABLISSEMENTS DANS LE DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

§1o HOSPICE YOUVILLE, A ST. BENOIT. 1854–1879.

Orphélinat.—Asile pour les pauvres et les infirmes.—Externat. Résidence de pensionnaires.—Visites à domicile dans un cercle restreint.—Veilles auprès des malades, etc., etc.

L'Hospice Youville fondé à St Benoit, le 3 novembre 1854, fut l'œuvre d'un citoyen distingué, M. Jean-Joseph Girouard, notaire, (1) lequel en vue de ménager

(1) M. Jean-Joseph Girouard naquit à Québec, le 11 novembre 1795, d'une famille acadienne. Son père, qui commandait un petit bâtiment sur le fleuve Saint-Laurent, périt dans une tempête vis-à-vis Saint-Valier, le laissant orphelin à l'âge de cinq ans. Sa mère, restée veuve avec trois enfants, sans aucun moyen d'existence, eut le bonheur d'être recueillie par le vénérable M. Jean-Baptiste Gatien, alors curé de Sainte-Famille, île d'Orléans, (mort, curé de Saint-Eustache, le 16 août 1821, à 57 ans). Il était frère de M. Félix Gatien, mort au Cap Santé, le 18 juillet 1844, à 68 ans.

Aprés avoir étudié la loi, en 1812, sous M. Mailloux, à Sainte-Geneviève, et en 1816, sous M. Gagné, à Saint-Eustache, où il fut abmis à la pratique du notariat, M. J.-J. Girouard vint s'établir à Saint-Benoit, où il épousa, en premières noces, Mlle Marie-Louise Félix (morte en 1847), sœur de M. Maurice-Joseph-Lemédèque Félix, curé de Saint-Benoît, du 7 novembre 1802 au 24 mai 1831. Mme J.-J. Girouard était aussi sœur de Mlle Marie-Josephte Félix épouse de M. Antoine Lemaire-Saint-Gernain, frère de la révérende sœur Marguerite Lemaire-Saint-Germain, supérieure de l'hôpital-général de 1821 à 1833, et père de l'honorable M. Félix Lemaire-Saint-Germain, mort il y a quelques jours (17 décembre 1879). Une autre sœur de Mme J.-J. Girouard, Mlle Marie-Victoire Félix, épousa M. Jean-Baptiste Dumouchel, père de l'hon. M. Léandre Dumouchel, membre du Sénat, qui se maria avec Mlle Herminie Peltier; de ce mariage sont nés six enfants: 1o Mlle Albine Dumouchel, Sr Peltier, sœur-grise à Saint-Benoit; 2o Mlle Adèle Dumouchel, Sr Sainte-Herminie, de la Congrégation N.-D.; 3o Mlle Corinne Dumouchel, Sr Félix, sœur-grise à l'asile Nazareth: 4o Mlle Georgiana Dumouchel fille; 5o M. Georges Dumouchel, notaire, à Saint-Benoit; 6o Mlle Corinne Dumouchel, mariée, l'année dernière, avec M. Féréol Peltier.

l'humanité souffrante et délaissée de la paroisse où il était domicilié, ainsi que des localités environnantes, consacra une partie de sa fortune à faire construire cet asile de charité, qui a donné depuis abri à tant de malheureux.(1)

Cet homme au cœur noble et généreux, venait de terminer sa louable entreprise et voyait avec bonheur son œuvre couronnée par l'arrivée des sœurs-grises qu'il avait demandées pour en prendre la direction, mais n'eut pas la satisfaction de jouir longtemps du fruit de ses travaux ; car dix mois après l'ouverture de cet hospice le Seigneur l'appelait à lui pour le récompenser des sacrifices qu'il avait faits en vue de soulager ses membres souffrants.

A l'époque de la mort du fondateur cette œuvre qui n'était encore qu'à son début, dût son entier développement à la générosité et au dévouement sans bornes que lui voua le digne curé de la paroisse, qui s'imposa de grands sacrifices pour reconstruire la maison ac-

---

Un des frères de M. J.-B. Dumouchel, nommé Ignace, épousa en premières noces, Mlle Félicité Girouard, sœur du généreux fondateur, et eut pour enfant M. Alfred Dumouchel, l'habile secretaire de l'Assurance mutuelle. Il épousa, en secondes noces, Mlle Marie-Antonine Fournier, sœur de M. Edouart Fournier, de la banque du Peuple, et eut plusieurs enfants, entr'authes : Mlle Estelle Dumouchel, à l'asile Nazareth ; M. L.-Napoléon Dumouchel, notaires ; Edouard et Arthur Dumouchel, frères jumeaux, tous deux organistes, le premier à la cathédrale d'Ogdensburg, le second à la cathédrale d'Albany.

MM. J.- et Ignace Dumouchel étaient fils de M. Vital Dumouchel frère de la Sr Me Josephte Dumouchel, morte à l Hôtel-Dieu (no 134) le 22 octobre 1818, à 68 ans, et de M. Jean Baptiste Dumouchel, prêtre, un des premiers professeurs du petit seminaire de la Longue-pointe et du collège Saint-Raphaël, à Montréal, en 1773 ; mort, à Sainte-Geneviève, le 23 décembre 1828, à 78 ans,

M. J.-J. Girouard épousa, en secondes noces, en 1851, Mlle Emélie Berthelot, sœur de l'hon. juge J.-A. Berthelot. Il mourut le 18 novembre 1855, à 60 ans et 7 jours, laissant trois enfants, deux garçons et une fille : M. Joseph Girouard, notaire à Saint-Benoit ; M. Jean Girouard, médecin ; et Mlle Girouard, mariee avec M. Dacier, pharmacien, à Ottawa.

(1) La bénédiction de l'Hospice Youville eut lieu le 9 novembre 1854, par Mgr. Joseph Laroque, évêque de Cydonia.

tuelle, remplaçant l'ancienue qui tombait en ruines, et de tout droit M. Max. Tassé, mérite aussi à juste titre la qualification de généreux bienfaiteur-fondateur. (1)

Le nouveau couvent fut construit sur un terrain donné en partie par la fabrique et en partie par M. E. A. Dubois, de Montréal.

Le 3 novembre 1854 les sœurs Alix Christin, Zoé Leblanc et Sr Emery-Adéline Jacques partirent de la maison-mère pour aller prendre la direction de cet hospice.

1ère Supérieure : Sr Alix Christin.

Supérieure actuelle : Sr. Mc. Henriette Labelle— Sr Ouimet.

No. *Sœurs résidentes.*

297 Sr Ouimet, *Supérieure,*
252 183 Sr Sophie-C Primeau.
260 Sr Eulalie—Albine Dumouchel—Sr Peltier,
330 Sr Marie-Laure Rouleau.
282 Sr Marie Rose Therrien

(1) M. Maximilien Tassé est frère de MM. Stanislas et Alphonse-Paphnuce Tassé, prêtres, il naquit le 23 mars 1829, à St Laurent, près Montréal, et est fils de M. Charles Tassé et de Josephte Aubry, sœur de MM. Clément, Joseph et Luc Aubry, prêtres. Il fut ordonné à Montréal, le 1er octobre 1855 ; après avoir été professeur au séminaire de Ste. Thérèse, il fut nommé en 1862, vicaire à St. Benoit et 1865, curé de la même paroisse.

La paroisse de Saint-Benoit (vulgairement Grand Brûlé) date de 1799 ; le premier prêtre qui la desservit fut M. Jn.-Ls. Melchior Sauvage du Châtillonet, prêtre S. S., docteur en Sorbonne. Le service divin se faisait dans une maison particulière de la Côte Saint-Jean, appropriée à cet objet, et le digne missionnaire fit tout ce temps sa résidence au fort ou à la maison du lac des Deux-Montagnes. Les autres prêtres qui ont desservi cette paroisse, après M. Sauvage, ont été. 2o M. Théodore Letang. 1800 ; 3o M. Maurice-Jos. Lemédèque-Felix, 1802 ; 4o M. Théophile Durocher, 1831 ; 5o M. Jos-Jérôme Raizenne, 1831 ; 6o M.-Olivier Giroux. 1833 ; 7o M. Etienne Chartier, 1835 : 8o M. Jacques Paquin 1838 ; 9o Pierre Ménard, 1838 ; 10o M. Raphaêl Neyron, 1843 ; 11o M. Ambroise-Fleury Groux, 1847 ; 13o M. Clément Aubry. 1860 : 13o E. Maximilien Tassé, 1865. ; 14o M. J. Lasnier, 1878.

§2 HOSPICE LAJEMMERAIS, A VARENNES, (1) 1859–1879.

L'Hospice Lajemmerais fut fondé à Varennes par Mgr. Joseph Désautels, curé de cette paroisse, le 30 septembre 1859, auquel temps partirent les sœurs Me. Rose Coutlée, Célanire Beaudry—Sr Regnier et Denise Pepin—Sr Dufrost.

1ère Supérieure : Sr. Me. Rose Coutlée,
Supérieure actuelle : Sr. Me.—Léocadie Gadbois.

Sœurs résidentes.

No. 127 Sr Gadbois *supérieure.*
305 Sr Me Adélina Blanchet—Sr Vandandaigue.
169 Sr Sarie-Alida Lheureux.
403 Sr Marie-Lumina Bérubé.

---

§3o HOPITAL ST. JOSEPH, A BEAUHARNOIS, 1861-1879

Le soin des pauvres et des infirmes et orphelins—Résidence de dames pensionnaires.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles au besoin. etc., etc.

L'Hôpital St. Joseph, à Beauharnois, commencé en 1861, a été fondé par M. Louis-David Charland, curé de cette pasoisse. Ce digne et zélé pasteur ne se contenta pas

---

(1) La paroisse de St. Anne de Varennes, une des anciennes du diocèse de Montréal, date de 1693, Le 1er prêtre qui la desservit fut M. Claude Volant de St. Claude, qui y fit le 1er acte le 18 décembre 1693 ; 2d desservant M. Michel Poulin de Courval, 1719 ; 3o M. Paul-Armand Ulric (non Ulrique), 1728 ; 4o M. Jn. Bte. Maisonbasse, 1749 ; 5o M. Jean-Bte. Lacoudray, 1750 ; 6o M. Ant.-Marie Morand, 1760 ; 2o M. Jos -Etienne Demeulle, 1773 ; 8o M. Fre. Fere-Duburon. 1773 ; 9o M. Maurice-Jos. Lemedèque-Félix, 1801 ; 10o M. Antoine-Emerie Lemaire-St.-Germain, 1802 ; 11o M. Esprit-Zéphirin Chenet, 1804 ; 12o M. Ignace Dorval, 1805 ; 13o M. Joseph-Frs. Deguise, v.g., 1833 ; 14o M. Pierre Grenier, 1833 ; 15o M. Jean-Baptiste Dupuy, 1834 ; 16o M. Chs.-Joseph Primeaux M. 34 ; 17o M. Jeseph Desautels 1855.

(2) M. Charland, né à St. Luc, le 14 septembre 1809, de Isidore Charland et de Marie-Anne Darche, fut ordonné, le 6 septembre 1835 ; après avoir été vicaire à Ste. Marie-Monnoire et curé à St. André de Grenville, il alla, le 2 octobre 1845, prendre possession

de doter sa paroisse d'un collége et d'un couvent pour l'éducation, il voulut encore pourvoir au soulagement des pauvres et des orphelins. Pour cette fin il s'imposa des sacrifices de tous genres afin de pouvoir offrir un refuge aux malheureux.

Dieu bénit ses efforts en lui procurant les moyens d'élever le modeste hôpital qui rend aujourd'hui tant de services à la petite ville de Beauharnois ainsi qu'aux autres paroisses environnantes. Le 1er septembre 1861, les sœurs Dosithée Sauvé, Herménie Malepart et Louise Crooks quittèrent Montréal pour aller prendre la direction de cet hôpital.

1ère Supérieure : Sr. Dosithée Sauvé.

Supérieure actuelle : Sr. Azélie Malhiot.

No. *Sœurs résidentes :*

158 Sr Malhiot, *supérieure.*
306 Sr Me Elmire-Eliza Gervais.
307 Sr Me Sophie Berthelet—Sr Décary.
353 Sr Me Célanire Brochu—Sr Ste Marguerite.
382 Sr Me Rose-Délima Malbœuf.

§4o MISSION DE NOTRE-DAME DES NEIGES, 1863–1879.

Externat. — Entretien d'une chapelle publique. — Visites des pauvres et des malades à domicile. — Veilles, etc., etc., etc.

La Mission de Notre-Dame des Neiges a été fondée

---

de la cure de St. Clément de Beauharnais. En 1854, il accompagna Mgr. Ign. Bourget, à Rome, et y assista à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

M. Charland était le 9e curé où desservant de Beauharnois ; le 1er fut M. Pierre Bourget, curé de Châteauguay, qui commença à desservir Beauharnais le 2 janvier 1819. Les autres curés ont été ; 2o M. Pierre Clément 1819. 3o M. F.-Xav. Labelle, 1826. 4o M. H. Tétrau, 1830. 5o M. Ls. Michel Quintal, 1832. 6o M. Jn. Zephirin Carron. 1840. 7o M J. Bt. Bourassa, 1844.8 o M. Pierre Viau, 1844. 9o M. Charles—Zéphirin Caron, 18 45. 10o M. Charland, 1845.

La belle et grande paroisse de St. Clément de Beauharnois n'était encore qu'une mission en 1817, lorsque ses habitants, obligés jusque là d'aller remplir leurs devoirs religieux à Chateauguay et à l'Ile Perrot, résolurent de construire un bâtiment capable de servir à la fois de chapelle et de presbytère.

sur la demande des Messieurs du Séminaire St. Sulpice, en 1863. Les sœurs de la charité de l'Hôpital-général se chargèrent de faire dans cette Mission les œuvres de charité, la visite des pauvres à domicile et des malades, la distribution des aumônes qui leur seraient confiées, et l'instruction élémentaire des jeunes filles de la localité, de plus l'entretien et le soin d'une chapelle publique.

Les sœurs reçoivent une allocation, pour la classe, des commissaires d'école.

C'est le 1er septembre 1863 que partirent les sœurs Suzanne Versailles, Me. Rose Brown—Sr. St. Patrice et Sr. Soulanges Caron—Sr Sicard, pour prendre la direction de cette Mission.

1ère supérieure : SR. SUZANNE VERSAILLES.
Supérieure actuelle : SR. ADÉLINE JACQUES.

No. *Sœurs résidentes :*

187. Sr Jacques, *supérieure.*
186. Sr. Marie Philomène Lalumière.
404. Sr Marie-Delphine Geoffrion.

---

§5o HOPITAL ST. JEAN, A ST. JEAN D'IBERVILLE 1868–1879.

Le soin des hommes et des femmes pauvres et infirmes, et des malades passagers.—Résidence de dames pensionnaires.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles, etc.—Une salle d'Asile pour les enfants en bas âge pendant le jour.

L'Hôpital St. Jean, fondé à St. Jean d'Iberville en 1868, doit son origine à une respectable dame française, dont le mari, M. Henri Tugault, vint s'établir en Canada à une époque où la petite ville de St. Jean (où ils fixèrent leur demeure) n'était encore qu'à son berceau. Après plusieurs années de travail et d'économie, cette respectable famille se créa une petite fortune qui les plaça dans une position très honorable. Devenue veuve, Mme H. Tugault, femme d'une piété solide et éminemment chrétienne, songea à doter sa ville adoptive d'un asile pour y recueillir les malheureux délaissés et en même temps pour servir d'hôpital où seraient soignés

les malades de la localité, ainsi que des paroisses environnantes.

Pour réaliser ce double but, cette charitable dame légua une partie de ses biens, en donnant la somme de $12,000, pour aider à former un fonds pour l'établissement projeté; mais, comme malgré sa bonne volonté, Mme. Tugault ne pouvait seule soutenir les frais de cette entreprise, la fabrique y contribua généreusement pour sa part, cédant pour cet effet une maison en pierre à trois étages mesurant 72 pieds sur 40 pieds, et aussi, une certaine étendue de terrain; mais pour en venir aux heureux résultats que l'on admire aujourd'hui, on peut dire que le digne curé M. Fortunat Aubry (1) a été l'âme et l'instrument dont la divine Providence s'est servi pour la réussite et le développement de cette belle œuvre, car depuis le commencement de cette fondation jusqu'à ce jour, le zèle et le dévouement de ce père des pauvres pour la consolidation de cette œuvre naissante, loin de se ralentir, semblent au contraire prendre chaque jour de nouveaux accroissements. Mais pour être juste envers tous, il faut dire que la société d'élite de la petite ville de St. Jean s'est constamment montrée d'une générosité et d'un dévouement sans bornes pour tout ce qui concerne l'avancement de cette œuvre, et, si la brièvité de cette petite notice le permettait, plus d'un nom honorable y serait mentionné; mais Celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom les connait, et c'en est assez pour leurs cœurs chrétiens, en attendant le jour des grandes manifestations.

Le 10 décembre 1868, les sœurs Zoé Beaudry, Marguerite-Julie Gaudry, Aglaé Lamy—Sr Caron et Philo-

---

(1) M. F. Aubry, né le 28 juillet 1839, à St. Laurent, île de Montréal, d'Hyacinthe Aubry et de Geneviève Leduc, fut ordonné à Montréal le 30 septembre 1855; après avoir été professeur au séminaire de Ste. Thérèse, il fut en 1857, vicaire à Longueuil et à St. Jean, et missionnaire à l'île du Prince Edouard; en 1859, curé de Ste. Marthe; après avoir résidé deux années à l'évêché de St. Hyacinthe, il fut, en 1864, curé, pour la 2de fois, de Ste. Marthe; en 1866 il se rendit à St. Jean.

mène Cardinal se rendirent à St. Jean pour prendre la direction de cet hôpital.

1ère Supérieure : Sr. Zoé Beaudry.
Supérieure actuelle : Sr. Victoire Malard.

No. *Sœurs résidentes :*

234 Sr Malard, *supérieure.*
292 Sr Marie-Philomène Cardinal.
301 Sr Marie-Olive Barrette.
400 Sr Marie-Elizabeth Paradis.
412 Sr Me Domithilde Lajoie—Sr Thuot.
414 Sr Me Anne Béliveau—Sr Bergeron.

---

§60 HOPITAL ST. JOSEPH, A CHAMBLY. 1869-1879.

Le soin des pauvres et infirmes. — Orphelinat. — Résidence de pensionnaires. — Visites des pauvres et des malades à domicile.— Veilles, etc., etc.

L'Hôpital St. Joseph, établi à Chambly en 1869, doit son existence à Melle Clémence Sabatté, l'héritière de la famille Bresse, de leur vivant domiciliée en cette paroisse.

Cette demoiselle laissa par testament un leg pour être appliqué à la fondation de cette œuvre si utile et si éminemment chrétienne ; mais comme cette succession se trouvait dans un état fort compliqué, il eut été très difficile pour ne pas dire impossible de réaliser les vues de la donatrice, si le digne curé de cette paroisse, M. Amable Thibault (1) n'eut prit cette affaire en mains, puissamment secondé par le concours de M. Eusèbe Fréchette. Il employa si judicieusement les moyens à sa disposition que toutes les difficultés s'aplanirent. Par sa prudence, son zèle et son dévouement pour cette œuvre de charité, il parvint à surmonter les plus grands obstacles.

(1) M. A. Thibault, né le 8 juin 1830, à Ste. Thérèse, d'Amable Thibault et de Rose Savard, fut ordonné à Montréal, le 2 septembre 1852 ; il fut d'abord vicaire à St. Jérôme et ensuite à Longueuil en 1855 ; en 1860, curé de Ste. Cécile ; en 1864, de St. Hubert et, en 1866, de Chambly.

Enfin, après beaucoup de démarches et d'instances réitérées auprès des sœurs-grises, il réussit à leur faire agréer et accepter la direction de l'hôpital, qui aujourd'hui rend tant de services à cette paroisse, ainsi qu'aux localités environnantes.

Ainsi, Dieu bénit le zèle et le dévouement de ce digne pasteur qui ne cesse de travailler au développement moral et religieux du troupeau confié à ses soins.

Le départ des deux sœurs-grises suivantes pour prendre la direction de cet hôpital eut lieu le 22 avril 1869 : Sr. M. Rose Coutlée, Sr. Antoinette Lemay.

1ère Supérieure : Sr. M. Rose Coutlée.

Supérieure actuelle : Sr. Dosithée Sauvé,

No. *Sœurs résidentes ;*

126 Sr Sauvé, *supérieure.*
273 Sr Adélaïde Filiatrault—Sr Joly.
303 Sr Marie-Exupère-Aimée Pion.
380 Sr Marie-Elodie Tessier.

---

§7o HOPITAL ST. ANTOINE DE PADOUE A LONGUEUIL.
1876-1879.

Le soin des hommes et des femmes pauvres et infirmes.—Résidence de dames pensionnaires.--Visites des pauvres et des malades à domicile.—Salle d'asile, etc., etc.,

L'Hôpital St. Antoine de Padoue fut fondé à Longueuil, en 1876, par M. Georges-Amable Thibault, curé de cette paroisse (1)

---

(1) M. G.-A. Thibault est frère de M. Amable Thibault, curé de Chambly (p 69) ; il naquit le 3 août 1819, et fut ordonné à Montréal le 12 décembre 1841 ; après avoir été professeur au collége de Ste. Thérèse, il fut en 1844, curé de Ste Anne des Plaines, en 1845 de St. Jérôme et en 1855, curé de Longueuil.

Longueuil est une des anciennes paroisses de Montréal, elle date de 1698. Le 1er prêtre qui la desservit fut le R.P. Nicolas Bernardin Constantin, récollet, qui y fit le 1er acte le 11 déc. 1698 ; il fut remplacé en 1700 par le R.P. Chauchetier, Jésuite ; les autres prêtres qui vinrent après furent : 3o R. P. Pre. Millet, 1710, 4o M. Pierre de Francheville, 1701, 5o R. P. Nic Bern. Constantin, Rec. 1713, 6o M. Claude Dauzat, Ptre, S. S. 1715, 7o M. François Seré Ptr. S. S. 1717, 8o M. Jos. Ysambart, Ptre. S. S. pour un temps 1720,

Le 3 septembre 1876, les sœurs Alix Christin, Comélie Bélanger—Sr Séguin, Anne Falardeau et Marie-Phélonise Bélanger quittèrent la maison-mère à Montréal, pour aller prendre la girection de cet hôpital.

1ère *Supérieur* : Sr. Christin.

Supérieure actuelle : la même

No. *Sœurs résidentes.*

158 Sr Christin, *supérieure.*
170 Sr Marie-Lumina Lemieux.
332 Sr Anne Falardeau.
161 Sr Marie-Adèle Bélanger.
395 Sr Anne-Marie Giguello.

III.

FONDATION DES MAISONS DE LA VICAIRIE DE ST. BONIFACE.

I.

ARCHIDIOCESE DE ST. BONIFACE, MANITOBA.

---

§1.—HOPITAL-GENERAL DE ST. BONIFACE. 1844-1879.

Toutes les œuvres de la Maison-Mère, à l'exception des enfants trouvés, de plus un pensionnat et un externat.

Fondé, par Mgr. Joseph-Norbert Provencher, le 24 avril 1844, auquel temps partirent les sœurs Marie-Louise Valade, Marie-Eulalie Lagrave, Marie-Gertrude Coutlée-St. Joseph et Marie-Hedwige Lafrance.

Ces quatre sœurs missionnaires prirent la direction de cet hôpital le 21 juin 1844.

1ère *supérieure* :—Sr. Marie-Louise Valade.

Supérieure-vicaire actuelle :—Sr M.-Mathilde Hamel.

9o, M. Claude Carpentier, 1763, 10o M. Basile Campeau, 1778, 11o M. Jos. Etienne Demeulle, 1782, 12o M. Jn. B. Bruguier, 1789, 13o M. Pierre Denaut 1789, mort à Longueuil, le 17 février 1806, curé de cette paroisee et évêque de Québec, 14o M. Charles Boucher de Boucherville, desservant, 1806, 15o. M. Augustin Chaboillez, 1806, 16o M. F. Marie Lamarre, 1834, 17o M. Antoine, Manseau, 1834 18o M. Louis Moyse Brassard, 1840, 19o. M. G. A. Thibault.

No. *Sœurs résidentes à Manitoba.*

189 Sr. M.-M. Hamel, *supérieure.*
177 Sr. Marie-Adèle Lamy.
107 Sr. Mathilde Denis—Sr. St. Joseph.
82 Sr. Marie-Hedwige Lafrance
111 Sr. Marie-Cécile Cusson.
115 Sr. Marguerite-Caroline Connolly.
117 Sr. Marie-Aloïse Curran.
124 Sr. M.-Justine Dupuy-Fisette—Sr. Fisette.
131 Sr. Sr. Flavie Laurent.
146 Sr. M.-Marguerite-Thérèse McDonnell—Sr. Ste. Thérèse.
164 Sr. Marguerite Dunn—Sr. Marie-Xavier.
165 Sr. Marie-Elizabeth Sobieski.
182 Sr. Marie-Vitaline Royal.
185 Sr. Alphée Toupin-Dussault—Sr. Dussault.
190 Sr. Sophie Ethier.
232 Sr. Marie-Eulalie Payette.
239 Sr. Mary O'Brien.
261 Sr. Mary-Jane-Adélaïde McDougall.
264 Sr. Mary-Ann Goulet.
265 Sr. Sr. Marie-Louise Gauthier.
268 Sr. Marie-Stéphanie Brazeau.
275 Sr. Marie-Alphonsine Boire.
281 Sr. Marguerite Gratton.
300 Sr. Marie Gascon.
302 Sr. Emélie-Agnès Prévost—Sr. St. Placide.
304 Sr. Bridget Cleary.
316 Sr. M.-Dalilas Desautels-Lapointe—Sr. Desautels.
326 Sr. Marie-Georgina Desnoyers.
340 Sr. M.-Anne-Herménégilde Bourassa.
343 Sr. M.-Sara Delorme.
348 Sr. Marie-Louise-Hermine Brouillet.
364 Sr. Marie-Ursule Dudomaine.
370 Sr. Marie-Ludivine Béliveau—Sr. Ste Anne.
415 Sr. Marie-Cécile Derome.

---

§ 2.—MISSION DE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MANITOBA. 1850-1879.

École.—Externat.—Visites des pauvres et des malades, etc.

Fondée par Mgr. J.-N. Provencher, en 1850, auquel temps partirent les sœurs Marie-Eulalie Lagrave et Marie-Hedwige Lafrance, qui en prirent la direction le 5 novembre 1850.

1*ère supérieure* :—Sr. Marie-Eulalie Lagrave.

Supérieure actuelle :—Sr. Alphée Toupin-Dussault.

83.—MISSION DE ST. NORBERT, MANITOBA. 1858–1879.

Ecole.—Externat.—Visites des pauvres et des malades, etc.

Fondée par Mgr. Alexandre-Antonin Taché, en 1858, auquel temps partirent les sœurs Marie-Flavie Laurent et Marie-Hedwige Dandurand.

Elles en prirent la direction le 29 décembre 1858.

1ère supérieure :—Sr. Marie-Flavie Laurent.

Supérieure actuelle :—Sr. Marie-Stéphanie Brazeau.

84.—MISSION DE ST. VITAL, MANITOBA. 1860-1879. (1)

Ecole.—Externat.—Visites des pauvres et des malades, etc.

Fondée par Mgr. A.-A. Taché, en 1860, auquel temps partirent les sœurs Marie-Christine Talon-Lespérance—Sr. Youville et Marie-Anne Roch.

Ces deux sœurs prirent la direction de cette mission, le 10 septembre 1860.

---

(1) Le 4 juin 1860, une caravanne de missionnaires et de religieuses quittait Montréal pour se rendre, par la voie des Etats-Unis, à la Rivière-Rouge (Manitoba). Elle avait été précédée, de deux jours, par son chef, Mgr. Grandin, coadjuteur de Mgr. Taché, qui a passé par Ottawa et s'est réuni, le 4 juin à Prescott, à ses compagnons de voyage. Cette pieuse caravanne se composait de treize personnes, dont voici les noms : Mgr. Grandin, évêque de Satala ; trois jeunes prêtres oblats, les pères Séguin, Caër et Gasté : monsieur Oran, ecclésiastique de Montréal ; trois frères coadjuteurs oblats, appelés Boisramé, Godard et Galarneau ; trois de nos bonnes sœurs-grises de Montréal ; sœur Caron dite Ste. Agnès, âgée de 26 ans et née à la Rivière-du-Loup, sœur Philomène Boucher, âgée de 22 ans et née à St. Rémi, et sœur Mary-Ann Rouch, âgée de 23 ans, et née à New-York. Elles étaient accompagnées de deux filles qui avaient voulu se donner et se dévouer aux missions de la Rivière-Rouge. C'était là un précieux renfort pour le diocèse de St. Boniface, où Dieu se plait à répandre sa bénédiction sur les travaux des missionnaires et les œuvres des sœurs-grises.

Nous dirons à la louange du Canada, qui a fondé cette mission lointaine, qu'il a puissamment contribué à lui donner le développement qu'elle a pris aujourd'hui, et que c'est grâce à ses abondantes aumônes et aux ouvriers évangéliques qu'il a fournis que plusieurs des tribus sauvages qui habitent le Nord-Ouest sont devenues chrétiennes.

1ère supérieure :—Sr. M.-Christine Talon-Lespérance—Sr. Youville.

Supérieure actuelle :—Sr. Mary-Ann Goulet.

---

§5.—ACADEMIE STE. MARIE, WINNIPEG. 1869 1874.

L'Académie Ste. Marie de Winnipeg acceptée provisoirement, fut ouverte le 1er mai 1869 par les sœurs M.-Marguerite-Thérèse McDonnell—Sr. Ste. Thérèse et Mary-Jane McDougall.

Les sœurs-grises y restèrent jusqu'au mois d'août 1874.

---

§6.—PENSIONNAT DE ST. BONIFACE. (1869-1879.)

Le Pensionnat de St. Boniface fut transféré de la maison vicariale à l'endroit actuel, le 4 septembre 1869, et les sœurs Marguerite Dunn—Sr. Marie Xavier, Marie-Malvina Collette et Marie-Célina Allard en furent chargées.

1ère directrice :— Sr. Marguerite Dunn—Sr. Marie-Xavier.

Directrice actuelle :— Sr. Marie-Justine Dupuy—Sr. Fisette.

---

§7.—HOPITAL DE ST. BONIFACE. 1877-79.

L'Hôpital de St. Boniface fut ouvert aux malades devenus trop nombreux pour être soignés à la Maison Vicariale, le 8 août 1877, par les sœurs Marie-Thérèse McDougall—Sr. Ste. Thérèse et Marie-Flavie Laurent.

1ère directrice:—Sr. M.-T. McDougall—Sr. Ste. Thérèse.

Directrice actuelle :—Sr. Bridget Cleary.

IV.

FONDATION DES MISSIONS DU DIOCESE DE ST. ALBERT. — SASKATSHAWAN. — TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

---

§1.—MISSION DE STE. ANNE. — ASILE YOUVILLE.

1859–79.

Ecole.—Externat.—Visites des pauvres et des malades à domicile, etc., etc.

La mission de Ste. Anne fut fondée au lac Ste. Anne, par Mgr. A.-A. Taché, le 24 septembre 1859, auquel temps s'y rendirent les sœurs Zoé Leblanc—Sr. Eméry, M. Adèle Lamy et Marie Jacques—Sr. Alphonse.

Leur établissement fut transféré à St. Albert, rivière Saskatshawan, où elles ouvrirent l'asile Youville, le 12 mars 1861.

Supérieure actuelle :— Sr. Aurélie Legault—Sr. St. Roch.

Sœurs résidentes.

No.
188 Sr. M. Aurélie Legault, *supérieure.*
133 Sr. Zoé Leblanc—Sr. Eméry.
155 Sr. M. Delphine Guenette.
181 Sr. M. A. Lassiseraye.
236 Sr. Sophronie Blanchet.
270 Sr. Marguerite-Victoire Lemay—Sr. Ste. Geneviève.
347 Sr. Cordélie—Sr Matte.

---

§2. — HOSPICE ST BRUNO. — ILE A LA CROSSE

1860–79.

Ecole.—Externat.—Visites des pauvres et des malades à domicile, etc., etc.

L'Hospice St. Bruno fut fondé à l'Ile-à-la Crosse, par Mgr. Vital Grandin, O. M. I., le 4 octobre 1860, auquel temps s'y rendirent les sœurs Rose Caron—Sr. Agnès, Marie Pepin-Lachance, et Marie-Philomène Boucher.

Supérieure actuelle :—Sr. Rose Caron—Sr. Agnès.

No. *Sœurs résidentes.*
142 Sr. Rose Caron, *supérieure.*
262 Sr. Antoinette Lemay.
257 Sr. Angèle Langelier.
293 Sr. Sara Riel.
367 Sr. M. Clémence Nolin.
374 Sr. Françoise Mercier.

---

§3.—HOSPICE ST. JOSEPH, LAC LABICHE. 1862-79.

Ecole.—Externat.—Visites des pauvres et des malades à domicile, etc., etc.

L'Hospice St. Joseph fut fondé au Lac Labiche, le 26 août 1862, vers lequel temps s'y rendirent les sœurs M. Delphine Guenette, Marie Tisseur et Marie-Adélaïde Daunais.

Supérieure actuelle: Sr. M. Christine Talon Lespérance—Sr. Youville.

No. *Sœurs résidentes.*
143 Sr. M. Christine Talon-Lespérance, *supérieure.*
210 Sr. M. Adélaïde Daunais.
225 Sr. Marie Tisseur.
240 Sr. Soulange Caron—Sr. Sicard.
354 Sr. Mary-Agnès Carroll.
363 Sr. M.-Louise Arsenault—Sr. Béliveau.

V.

MISSIONS DU VICARIAT APOSTOLIQUE D'ATHABASKA, DE LA GRANDE RIVIÈRE McKENZIE, DANS LA PARTIE EXTRÊME DU SUD DE Nord-Ouest L'AMÉRIQUE.

---

§1.— HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE. 1867-79.

Toutes les œuvres de la Maison-Mère, excepté l'œuvre des enfants trouvés, plus un pensionnat pour les enfants des bourgeois—Un externat et l'éducation des orphelins des différentes tribus sauvages.

L'Hôpital Général de la Providence fut fondé à la

Rivière McKenzie, par Mgr. Henri Joseph Faraud, le 29 août 1867, auquel temps s'y rendirent les sœurs Adéline Audet-Lapointe, Rosalie Brunelle, Emélie Michon, M. Louise Blanchet—Sr. St. Michel des SS., et Elizabeth Ward.

Supérieure actuelle : Sr. Adèle Audet-Lapointe.

No.	*Sœurs résidentes.*
168	Sr. Adeline Audet-Lapointe, *supérieure.*
237	Sr. Rosalie Brunelle.
254	Sr. Emélie Michon.
269	Sr. Elizabeth Ward.
271	Sr. Philomène Daigle.
344	Sr. Marie Massé.

§2o. COUVENT DES SS. ANGES.

1873–79

(Mêmes œuvres.)

Le Couvent des SS. Anges—Mission de la Nativité—fut fondé à Athabaska, Rivière McKenzie, par Mgr. Isidore Clut, O. M. I., le 18 juillet 1873, auquel temps s'y rendirent les sœurs Adéline Audet-Lapointe, et M.-Louise Blanchet—Sr. St Michel des SS.

Supérieure actuelle : Sr. Marie-Louise Blanchet-Sr. St Michel des Saints.

No.	*Sœurs résidentes*
267	Sr. M.-L. Blanchet, *supérieure.*
262	Sr. Antoine Lemay.
333	Sr. M. Valentine Brochu.
358	Sr. M. Alphonsine Fournier.

VI.

MISSIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

§1o. HOPITAL (ASILE) ST. VINCENT DE TOLEDO, DIOCÈSE DE CLEVELAND.

1855–79.

Orphelins des deux sexes—Lazaret dans les épidémies—Hopital pour les malades passagers—Visites des malades à domicile—Veilles, etc., etc.

L'Hôpital St. Vincent fut fondé à Tolédo, par M. Au-

gustin Campion, Ptr. S. S., le 24 octobre 1855, auquel temps s'y rendirent les sœurs Henriette Blondin, Thérèse Brady, M. Jane Hickey et Suzanne Monarch.

1ère Supérieure : Sr. Henriette Blondin.

Supérieure actuelle : Sr. Odile-Elisabeth Christin--Sr. Marie.

No.	*Sœurs résidentes.*
125	Sr. O. E. Christin—Sr. Marie, *Supérieure.*
154	Sr. M. Thérèse Brady.
160	Sr. Anne-Justine Mulhall.
175	Sr. Célina Sylvestre.
214	Sr. M. Aglaé Lamy—Sr. Caron.
224	Sr. M. Ellen Shanessy.
226	Sr. M. Valérie Séguin—Sr. St Louis.
298	Sr. Marie-Emélie Caron—Sr. Lajoie.
299	Sr. Marie-Hélène Lanctot.
309	Sr. Bridget Franklin.
336	Sr. M. Lucie-Malvina Aubertin.
360	Sr. M. Marguerite Leduc.
373	Sr. M. Janvière-Melina Ledoux.
376	Sr. M. Mélina Curot—Sr. Binsfel
393	Sr. M. Priscille Bertrand—Sr. ~~Val~~ Fisher
406	Sr. Anastasie Purcell
401	Sr. Cadieux

---

§2.—ASILE LOOBY, — CITY ORPHANS ASYLUM DE SALEM, DIOCESE DE BOSTON. 1866–79.

Orphelins des deux sexes.—Adultes et enfants catéchisés pour la première communion. — Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles au besoin, etc., etc.

L'Hôpital et Orphelinat de Salem fut fondé par M. Looby, le 17 septembre 1866.

Le 6 novembre 1866, les sœurs suivantes partirent de Montréal pour commencer cette œuvre : Sr. Odile Elizabeth Christin—Sr. Marie, Sr. Elizabeth Brennan, Sr. Mary-Anne Mullin—Sr. Hemard, et Sr. Elizabeth Bannon Hay. Fenian

1ère Supérieure : Sr. O.-E. Christin—Sr. Marie.

Supérieure actuelle : Sr. Adéline Mongeau.

No. *Sœurs résidentes.*

196 Sr. M.-Adéline Mongeau, *supérieure.*
134 Sr. Marie-Marguerite Gaudry.
227 Sr. Ann-Jane Moffat.
250 Sr. Alphonsine-Cordélie Barrette—Sr. Ste. Amélie.
285 Sr. Marie-Anne Bousquet—Sr. St. Jacques.
289 Sr. M.-Aurélie-Cordélia Lortie.
327 Sr. Marie-Henriette Grandmont.
362 Sr. M. Elodie Arsenault.
372 Sr. Sara Fontaine.
405 Sr. Marie Costello.

§3. — PROTECTORY OF MARY IMMACULATE, DE LAWRENCE, DIOCESE DE BOSTON. 1868–79.

Orphelins des deux sexes.—Pauvres invalides.—Malades passagers.—Adultes et enfants catéchisés pour la première communion.—Modératrices d'associations religieuses.—Visites des pauvres et des malades à domicile.—Veilles, etc , etc.

L'Hôpital et Orphelinat de Lawrence fut fondé par le R. P. Taffe, dominicain, le 29 janvier 1868, auquel temps partirent les sœurs Elizabeth Brennan, Estelle Lanthier, M.-Jane Moffatt, Emerance Turgeon et Marie-Anne Bousquet—Sr. Jacques.

1ère Supérieure : Sr. Elizabeth Brennan.

Supérieure actuelle : Sr. Julie-Louise Fournier — Sr. Painchaud.

No. *Sœurs résidentes.*

193 Sr. J.-L. Fournier—Sr. Painchaud, *supérieure.*
245 Sr. Mary-Anne Mullens—Sr. Ste. Brigitte.
251 Sr. Hélène Lamy—Sr. Beaubien.
319 Sr. M.-Sophie-Julie Latour.
346 Sr. M.-Herménie-Amélia Marchand.
377 Sr. Catherine Corcoran.
384 Sr. M.-Delphine Beaudet—Sr. Ste. Germaine.
391 Sr. M. Clodia Chassé.
397 Sr. M.-Elizabeth Bourgeault.
409 Sr. M.-Céleste Lajoie-Masseleau—Sr. Masseleau.

§4.—MISSION DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS; LAC-AU-DIABLE, TERRITOIRE DU DAKOTA. 1874–79.

Education des enfants des Sioux. — Pensionnat et externat etc.

La Mission de N.-D. des Sept-Douleurs fut fondée au

Fort Totton, Lac au-Diable, par M. William Forbes, le 24 septembre 1874, auquel temps s'y rendirent les sœurs M.-Rose Clapin, M.-Célina Allard, M.-Auxélie Chénier—Sr. Lajemmerais, et Philomène Drapeau.

1ère *Supérieure :* Sr. Rose Clapin.

Supérieure actuelle : La même.

No. *Sœurs résidentes.*

147 Sr. Rose Clapin, *supérieure.*
170 Sr. M.-Aurélie Chénier—Sr. Lajemmerais.
253 Sr. M. Célina Allard.
295 Sr. Philomène Drapeau.
391 Sr. Marguerite-Jane Bridget—Sr. Pagé.

VIIo.

ETABLISSEMENTS INDEPENDANTS.

Les sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal ont fourni et envoyé des sœurs-grises de leur communauté pour la fondation de trois grands établissements sur la demande de l'évêque ou de quelques prêtres des diocèses respectifs où ils sont situés ; ces établissements sont indépendants de la Maison-Mère, savoir :

1o. Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe ;
2o. Maison de charité, à Ottawa ;
3o. Maison de charité, à Québec.

§1o.—HOTEL-DIEU DE ST. HYACINTHE. 1840.

L'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe fut fondé par M. E.-Jos. Crevier, V. G., le 7 mai 1840, auquel temps partirent les sœurs Marie-Michel-Archange Thuot, Tharsille Guyon, Honorine Pinsonnault, et Emilie Jauron.

1ère *Supérieure :* Sr. Marie-Michel-Archange Thuot.

§2.—COUVENT DES SOEURS-GRISES D'OTTAWA, NOUVELLEMENT CONNU SOUS LE TITRE DE "PENSIONNAT DE N.-D. DU SACRE-COEUR."

Fondé par Mgr. Patrick Phelan, le 20 février 1845, auquel temps partirent les sœurs Elizabeth Bruyère, Eléonore Thibodeau, Marie Cécile-Ursule Charlebois, et Hélène-Antoinette Howard—Sr. Rodriguez.

1ère *Supérieure :* Sr. Elizabeth Bruyère.

BAZAR DE 1831.

Le bazar du mois de janvier 1831 a été le plus productif de tous ceux qu'il y a eu jusqu'à ce jour dans l'Amérique Britannique. Le montant de la recette a été de £700 ($2,800).

Il y avait huit tables outre une grande table séparée avec des rafraîchissements et articles de confiseur. Voici la liste des dames qui avaient des tables, avec leurs assistantes :

1e. Mme Shaw, Mlle Halliday de New York, Mlles Hunter et Arnoldi

2e. Mme Laframboise, Mme de Montenac et Mlle Munro.

3e. Mme Guilt, Mlle Lavicourt et Mlle Buchanan, de New-York.

4e. Mme et Mlle Sewell.

5e. Mme J. Bethune, Mme N. Bethune et Mlle Hallowell.

6e. Mme et Mlle Hick, Mme J. Fisher, Mme W. Gunn, Mme Mackenzie et Mlle Torrance.

7e. Mme Richardson, Mme Auldjo, Mme Anderson et Melle Richardson.

8e. Mme Bingham (née de Lotbinière), Mme et Mlle Lacroix.

Table de rafraîchissements : Mme Rolland, Mme Desrivières, Mlle Baby, Mlles Charlotte, Caroline, Amélie Guy et Mlle Hay.

Sommaire de la Seconde Livraison.

Sommaire de la Troisième Livraison.

Sommaire de la Quatrième Livraison.